



HAL
open science

**Comment l'illumination nocturne est devenue une
politique urbaine : la circulation de modèles
d'aménagement de Lyon (France) à Puebla, Morelia et
San Luis Potosí (Mexique)**

Edna Hernández González

► **To cite this version:**

Edna Hernández González. Comment l'illumination nocturne est devenue une politique urbaine : la circulation de modèles d'aménagement de Lyon (France) à Puebla, Morelia et San Luis Potosí (Mexique). Architecture, aménagement de l'espace. Université Paris-Est, 2010. Français. NNT : 2010PEST1106 . tel-00601294

HAL Id: tel-00601294

<https://theses.hal.science/tel-00601294>

Submitted on 17 Jun 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université de Paris-Est
Ecole Doctorale Ville et Environnement
Lab'Urba
Institut Français d'Urbanisme

THESE

pour obtenir le grade de
Docteur de l'Université de Paris-Est
Discipline : Aménagement et Urbanisme
Présentée et soutenue publiquement le 6 octobre 2010 par

Edna HERNANDEZ GONZALEZ

**COMMENT L'ILLUMINATION NOCTURNE EST DEVENUE UNE
POLITIQUE URBAINE.
LA CIRCULATION DE MODELES D'AMENAGEMENT : DE LYON
(FRANCE) A PUEBLA, MORELIA ET SAN LUIS POTOSI (MEXIQUE).**

Directeur de thèse : Jérôme MONNET

JURY

M. Alain Bourdin, professeur, Université Paris-Est, Institut Français d'Urbanisme
M. Jean-Michel Deleuil, maître de conférence habilité à diriger des recherches, Institut
National des Sciences Appliquées de Lyon
M. Jérôme Monnet, professeur, Université Paris-Est, Institut Français d'Urbanisme
M. Sébastien Velut, professeur, Université Paris-III, Institut des Hautes Etudes d'Amérique
Latine

REMERCIEMENTS

Je remercie l'ensemble des personnes qui m'ont soutenue tout au long de la réalisation de ce travail.

Je tiens d'abord à remercier Jérôme Monnet d'avoir accepté d'encadrer ce travail. Ses conseils, son appui et sa grande disponibilité à mon égard m'ont permis de mener à bien cette thèse. Je remercie aussi Alain Bourdin pour ses conseils avisés, ainsi que à Jean-Michel Deleuil et Sébastien Velut qui ont accepté de participer à mon jury de thèse.

J'aimerais aussi remercier à tous les acteurs rencontrés sur le terrain qui m'ont accordé du temps et de l'aide pour mener à bien ce travail.

Je remercie également l'équipe enseignante et administrative de l'Ifu, pour leurs conseils et leur soutien Elsa Vivant, Nadia Arab, Sabine Barles, Marianne Ferrari et Trofimen Bosch.

Je remercie aussi mes compagnons de thèse Eva, Mónica, Maira, EunHye, Petros, Hélène, pour les échanges et notamment leur encouragement. Je remercie également Claude Hoyez, Nicolas Moreau et particulièrement à José Frédéric Deroubaix qui m'ont soutenue dans la dernière ligne droite.

Un grand merci à tous ceux qui pendant cette étape de ma vie professionnelle m'ont accordé leur soutien et leur affection : Valérie qui a été la témoin de tous mes doutes et inquiétudes, ainsi que à Brigida, Carla, Ana, César, Lan, Serge et Nadia... Je voudrais pour finir remercier mes parents et mes sœurs qui m'ont toujours encouragée et soutenue dans cette démarche. Merci à toutes et à tous.

RESUME

Comment l'illumination nocturne est devenue une politique urbaine.

La circulation de modèles d'aménagement : de Lyon (France) à Puebla, Morelia et San Luis Potosí (Mexique).

Durant les vingt dernières années, la nuit urbaine a été à l'origine en France d'un nouveau discours, portant notamment sur les *nouvelles fonctions* de la lumière dans la ville. L'évolution des modes de vie vers des horaires nocturnes, l'offre de services et de loisirs durant la nuit, la promotion de l'image nocturne des villes, à l'occasion de festivals lumière, du développement de plans d'illumination ou d'événements culturels nocturnes est au centre de toute une série d'enjeux culturels, politiques et environnementaux.

La thèse s'intéresse à l'émergence de la nuit comme un nouveau champ d'action pour les politiques urbaines. Les politiques d'illumination mises en œuvre par les villes françaises, et notamment l'expérience de la ville de Lyon, apparaissent aujourd'hui comme un modèle de référence à l'international.

En mobilisant les travaux sur la circulation et la diffusion des idées et des modèles, le transfert des politiques publiques ou encore les travaux sur les expertises urbaines, cette thèse s'interroge sur la mise en circulation de l'expérience lyonnaise et sur le processus de réappropriation de cette expérience dans trois villes mexicaines : Puebla, Morelia et San Luis Potosí.

En s'appuyant sur ces différents terrains, nous procédons à l'analyse du processus de production d'un référentiel autour de l'aménagement de la ville par la lumière dans le contexte lyonnais ainsi que de sa mise en circulation à l'échelle internationale.

Les modalités de réception et d'appropriation de ce référentiel sont ensuite étudiées dans le contexte mexicain. Pour rendre compte de toute la complexité des mécanismes de transfert d'une expertise lumière il faut comprendre les transformations que lui font subir les acteurs locaux en lien avec des concepteurs lumières professionnels présents à l'international.

L'aménagement de la ville par la lumière, processus qui se joue en partie dans des instances internationales, apparaît ainsi comme un « analyseur » des changements de l'action publique locale.

Mots clés

Circulation de modèles et idées, réappropriation, référentiel lumière, expertise urbaine, nuit urbaine, action urbaine, coopération, aménagement lumière, Mexique, Puebla, Morelia, San Luis Potosí, Lyon.

ABSTRACT

How night enlightenment became an urban policy.

Circulation of urban planning models from Lyon (France) to Puebla, Morelia and San Luis Potosí (Mexico).

During the last twenty years, *the urban night* originally appeared in France as a new discourse in particular concerning the new functions of lighting in the city. The evolution of the rhythms of lifestyles toward night-time schedules, the offer of services and leisure activities during night, the promotion of the night-time image of cities or at the night-time cultural events in the town-centre and the development of Illumination Master Plans are at the centre of a series of questions on cultural, political and environmental policies.

The objective of this doctoral dissertation is the study of the emergence of night-time as a new sphere of action for urban policies. The adoption of the policies of illumination by the French cities, in particular the experience of the city of Lyon, appears as an international reference model. This study is based on the research work relating to diffusion and mobility of ideas and models, the transfer process of the public politics as well the work regarding the urban expertise. This dissertation aims to address questions concerning diffusion of the Lyon's experience and its re-appropriation processes in three Mexican cities: Puebla, Morelia and San Luis Potosi.

This research uses the city of Lyon (France) as a case study to investigate the physical planning strategies of lighting design in the city and takes into account the production of the reference model. It then analyse the modalities of reception and appropriation of this model in the cities of Puebla, Morelia and San Luis Potosi. This is essential to show the complexities of the production of transfer of expertise of lighting design as well the dynamic contribution by local actors and the lighting designers to the production processes to the lighting policies.

The urban planning based on lighting design, is a process which takes place in the international context of an "analyzer" of the local changes through the public action.

Keywords

Diffusion of ideas and models, re-appropriation, urban lighting design reference, urban expertise, urban action, cooperation, Mexico, Puebla, Morelia, San Luis Potosi, Lyon, France.

RESUMEN

Cómo la iluminación se convierte en una política urbana.

La circulación de modelos de planificación urbana, de Lyon (Francia) a las ciudades mexicanas de Puebla, Morelia y San Luis Potosí (México).

Durante las últimas dos décadas la noche urbana ha sido objeto de un nuevo discurso en Francia basado particularmente en las nuevas funciones de la iluminación urbana. La evolución de los ritmos de vida hacia los horarios nocturnos, la oferta de eventos culturales y de servicios durante la noche, la promoción de la imagen nocturna de las ciudades, así como el diseño de Planes Maestros de Iluminación se encuentran en el centro de una serie de cuestionamientos, culturales, políticos y de medio ambiente.

La presente tesis doctoral aborda la emergencia de la noche como un nuevo campo de la acción en términos de políticas urbanas. Las políticas de iluminación adoptadas en un gran número de ciudades francesas, especialmente el caso de la ciudad de Lyon, es observada hoy en día como un modelo de referencia a nivel internacional. La tesis se inspira de los trabajos de investigación sobre la difusión y la circulación de ideas y de modelos, el transfer de políticas públicas y en cierta medida sobre aquellos trabajos que abordan las experiencias urbanas.

El trabajo investigación aborda la puesta en circulación de la experiencia lyonesa así como el proceso de reapropiación de tal experiencia en el contexto de tres ciudades mexicanas: Puebla, Morelia y San Luis Potosí.

En primer lugar, se realiza un análisis sobre el proceso de construcción de un modelo de referencia en términos de planificación de la iluminación urbana y su puesta en circulación en el contexto internacional, el caso de la ciudad de Lyon.

Enseguida se analizan las modalidades de recepción y de apropiación de dicha experiencia en el contexto mexicano. Para ello es indispensable analizar detenidamente la complejidad de los mecanismos de transfer de una expertise sobre las políticas de iluminación, así como el estudio de las transformaciones inducidas por los actores locales y los diseñadores de iluminación, los cuales benefician de una fuerte movilidad internacional.

La planificación de la ciudad a partir de la iluminación es un proceso que se configura en cierta medida en las instancias internacionales, tal forma de planificación puede ser observada como un « analizador » de los cambios de la acción pública local.

Palabras clave

Circulación de modelos e ideas, reapropiación, referencia en iluminación, expertise urbana, noche urbana, acción urbana, cooperación, planificación de la iluminación, México, Puebla, Morelia, San Luis Potosí, Lyon.

**COMMENT L'ILLUMINATION NOCTURNE EST DEVENUE UNE POLITIQUE URBAINE.
LA CIRCULATION DE MODELES D'AMENAGEMENT : DE LYON (FRANCE) A PUEBLA, MORELIA ET SAN LUIS POTOSI (MEXIQUE).**

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS	3
RESUME	4
ABSTRACT	5
RESUMEN	6
INTRODUCTION	15
A. Les différentes dimensions de la ville nocturne : économie nocturne, temporalités et évolution des modes de vie.	15
1. Développement d'une économie de la nuit.....	16
2. Analyse des temporalités nocturnes.....	17
3. Etude de la nuit par ses modes de vie	20
B. Quand l'illumination fait l'objet d'une politique urbaine en France.....	23
1. Lumière et fabrication de la ville	23
2. Aménagement de l'espace public par la lumière	24
C. Problématique et programme de recherche	27
1. L'expérience lyonnaise comme modèle international ?.....	27
2. Aménagement de la ville par la lumière dans le cas de trois villes mexicaines.....	28
3. Grille d'analyse et méthodes de travail.....	30
a. Hypothèses spécifiques	30
Aménagement de la ville par la lumière sous l'angle de l'expertise	30
Mise en circulation de l'expertise.....	31
Réappropriation de l'expertise lumière	31
Evaluer les apprentissages	32
b. Méthodes de travail.....	33
Puebla et Lyon	33
Morelia et San Luis Potosí.....	34
4. Structure de la recherche.....	35

CHAPITRE 1 L'ESPACE PUBLIC PENDANT LA NUIT, OBJET D'UN NOUVEAU MODE D'AMÉNAGEMENT	37
A. La nuit urbaine comme espace-temps à investir	38
1. L'émergence du réseau d'éclairage public.....	38
a. De l'éclairage à l'huile à l'innovation de l'éclairage au gaz.....	39
b. La cohabitation concurrentielle de deux technologies.....	41
c. Suprématie de l'énergie électrique dans l'éclairage urbain	43
2. Evolution de l'éclairage urbain au XX ^{ème} siècle	44
a. De nouvelles fonctions pour l'éclairage urbain ?.....	44
b. Nouveau cadre de référence pour l'éclairage urbain ?.....	46
B. Mise en lumière de la ville : un nouvel objet de l'action urbaine	47
1. De l'éclairage public à la lumière urbaine	48
a. Évolution du contexte de l'action urbaine	48
b. L'émergence de nouvelles logiques d'action.....	49
2. Un terme qui fait consensus : les lumières urbaines	49
3. Extensions des fonctions de la lumière urbaine	52
4. Nouvelles fonctions et « besoins » des usagers	55
5. Les outils de l'aménagement par la lumière	56
a. Qu'entend-on par Plan Lumière et Schéma d'Aménagement Lumière ?	56
b. Un manque de dispositifs d'évaluation ?	57
6. L'émergence d'un métier	58
a. Qui sont les concepteurs lumière ?.....	58
b. Quelle place pour les concepteurs lumière ?.....	60
C. Programme de recherche pour l'analyse des processus de circulation des pratiques d'aménagement par la lumière.	61
1. Aménagement de la ville par la lumière : une nouvelle expertise urbaine?.....	61
2. Transfert du modèle ou diffusion de l'expérience?.....	65
3. Détour monographique et étude comparée : le modèle global à l'épreuve du local	68
4. Axes privilégiés de la recherche et études de cas	69

CHAPITRE 2 NAISSANCE D'UNE POLITIQUE D'ILLUMINATION EXEMPLAIRE : LE CAS DE LYON 73

A. Une histoire commune à d'autres villes françaises	74
1. L'adoption de l'éclairage au gaz à Lyon : sur les pas des grandes villes.....	74
2. L'éclairage électrique : une histoire des changements dans la façon de concevoir la lumière urbaine	75
3. Éléments de contexte lors de l'adoption du Plan Lumière.....	76
B. Politique d'illumination et construction d'un référentiel local: les Plans Lumière	78
1. Un outil de planification de la lumière urbaine?.....	79
2. Les années 1990 : construction d'un référentiel pour la lumière urbaine	81
3. Une remise en question de l'expertise traditionnelle?	85
4. Une expertise lumière façonnée par une multitude d'acteurs locaux	86
C. Vers un consensus sur la politique d'illumination de la ville?	89
1. La validation de la démarche lumière sans mise en place d'un outil d'évaluation.....	89
2. Évolution du discours sur la lumière urbaine.....	91
D. Parenthèse dans la politique d'illumination de la ville ou changement de stratégie pour l'expertise lumière?.....	92
1. L'action urbaine sur la lumière investie par les acteurs locaux sous un autre angle.....	92
2. Remise en cause d'une démarche lumière considérée comme exemplaire.....	94
3. La figure du concepteur lumière comme garant d'un savoir-faire.....	95

CHAPITRE 3 DEUXIEME PLAN LUMIERE DE LA VILLE ET STRATEGIE DE MISE EN CIRCULATION DE L'EXPERTISE LUMIERE. 99

A. La fabrication d'un Plan Lumière	99
1. Reformulation du plan Lumière sous forme d'ateliers	99
2. Nouveaux territoires à illuminer : sortir du centre historique	102
3. Pérennisation de l'Atelier lumière comme outil de réflexion sur l'action	103
B. La conception d'un deuxième Plan Lumière pour la ville.....	105
1. Nouveau plan et nouvelles fonctions pour la lumière urbaine.....	105
2. Un désir d'élargir l'approche de la lumière urbaine à l'échelle de la métropole	107
C. Nouveaux savoirs et nouvelles compétences.....	109
1. Intervention d'autres professionnels dans la mise en lumière de la ville.....	109
2. Le savoir scientifique au sein de l'action urbaine sur la lumière	110
3. La technique prend le pas sur l'esthétique	112
D. Ouverture à l'international et mise en circulation de l'expertise lumière	112

1. Exportation du savoir- faire lyonnais et coopérations : mises en lumière emblématiques	113
2. Une fête traditionnelle transformée en vitrine de l'expertise lumière.....	118
3. Lyon référence mondiale? La création du réseau LUCI	121
a. Prolifération des acteurs et des types d'acteurs.....	122
b. Diversité des scènes et des lieux de socialisation	124
c. Mise en circulation de l'expertise lumière	125
E. Le cluster Lumière	127
1. Création d'un autre dispositif.....	127
2. Retour en force des aspects techniques dans l'expertise lumière	129

CHAPITRE 4 AMENAGEMENT DE L'ESPACE PAR LA LUMIERE : L'HISTOIRE

« EXEMPLAIRE » DE PUEBLA	131
A. Puebla : Portrait d'une ville mexicaine qui rêve de devenir métropole	132
B. Détour historique sur l'évolution de l'éclairage public dans la ville.....	135
1. Genèse du service d'éclairage public à Puebla	136
2. L'éclairage comme service public	137
3. De la graisse naturelle à l'essence de térébenthine	140
4. Introduction de l'éclairage électrique	141
C. Plan Lumière versus contrat de concession.....	144
1. Le passage obligé par le Plan Lumière pour la mise en concession	145
2. Choix du contrat de concession	147
3. De l'opération technique à la controverse sur la mise en concession du service public..	148
4. Arguments des partisans de la mise en concession.....	151
D. Contrat d'éclairage, illuminations et feux médiatiques.....	153
1. Le contrat de concession ouvre le débat	153
2. Changement de majorité et politisation de l'expertise lumière.....	156
3. Annulation du titre de concession.....	159
4. La concession : ambiguïtés d'une forme contractuelle	160
E. Réflexions autour de la lumière urbaine	163

CHAPITRE 5 L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE PAR LA LUMIERE AU SERVICE DU PATRIMOINE HISTORIQUE : LA VILLE DE MORELIA..... 167

A. Evolution de la ville de Morelia : un compromis entre les différents niveaux de gouvernement.....	167
B. Première mise en lumière architecturale	170
1. Mise en lumière de la cathédrale de la ville.....	170
2. Justification du projet et notions à développer.....	172
C. Mises en lumière dans le centre historique de Morelia : un Plan Lumière.....	174
1. Une action consensuelle parmi les acteurs locaux ?	174
2. Une autre version de l'action consensuelle.....	177
D. Le Plan Lumière du centre historique de Morelia.....	181
1. Première étape du Plan Lumière de la ville	181
2. Le plan Lumière : entre mise en scène des monuments et éclairage des réseaux de « routes lumières ».....	183
E. Les principes du Plan Lumière de Morelia.....	186
1. Illumination artistique ou scénique ?	186
2. Une démarche « tâtonnante » vis-à-vis du label international	188
F. Unanimité autour de la poursuite d'un plan Lumière ?	190
1. Des objectifs pour le Plan Lumière qui restent dans le flou	190
2. Des sources de financement hétérogènes... et pérennes.....	191
a. Plan Lumière et Image Urbaine: 2005-2007.....	193
b. Reprise du Plan Lumière: 2008-2011	193
3. Réappropriation du référentiel : distinction des fonctions et vie nocturne sélective	195
G. Morelia face aux autres villes: une expérience unique mais pas si singulière	195

CHAPITRE 6 LA VILLE DE SAN LUIS POTOSI COMME NOUVELLE REFERENCE ? 201

A. Portrait d'une municipalité qui concentre les enjeux de l'État de San Luis Potosí.....	202
B. Plan Lumière et dossier de candidature Unesco	204
1. Première mise en lumière : vers la formulation du Plan Lumière.....	204
2. Un réseau élargi d'acteurs locaux pour une politique de la lumière axée sur le patrimoine	206
3. Lumière et construction d'une valeur patrimoniale	208
4. Le Plan Lumière comme nouvel élément du dossier Unesco (2004-2006)	210
C. Des définitions évolutives du Plan Lumière.....	212

1. Délimitation du périmètre des mises en lumière.....	212
2. Le Plan Lumière inclus dans un outil de gestion du centre-ville historique	212
3. Objectifs mis en œuvre dans le Plan Lumière.....	215
D. Le choix d'un seul et même professionnel.....	217
1. Entre absence de normes et mobilisation des références internationales.....	218
3. Notion de patrimoine invoquée lors de l'attribution directe d'œuvre.....	222
E. Les premiers pas du Plan Lumière : adaptation des outils à la réalité locale.....	224
1. Que faut-il éclairer ?	225
a. Délimiter les objets et les espaces en se représentant graphiquement la ville	225
b. Mettre en lumière la ville pour qui ? Création des parcours touristiques	227
2. De la théorie à la pratique : les bénéfices réciproques de la mise en lumière et de la patrimonialisation.....	227
3. Une première reconnaissance internationale.....	230
4. Les fonctions du réseau LUCI réinterprétées par les acteurs locaux	232

CHAPITRE 7 LA VILLE DE SAN LUIS POTOSI, UNE EXEMPLARITE CONTESTEE

.....	235
A. Distension du lien entre la candidature Unesco et la politique de mise en lumière	236
1. Une coopération multilatérale.....	236
2. Une lumière urbaine prise en compte ou diluée dans le Plan de Gestion du centre-ville ?	238
B. Le Plan Lumière s'emballe.....	239
1. Poursuite du plan lumière : rupture ou continuité ?	240
a. Une troisième étape, plus vaste... et plus courte	240
b. Les premières défaillances.....	241
2. Fête Lumière ou spectacle son et lumière?	242
a. Une première tentative fructueuse	242
b. La multiplication des événements festifs	244
c. L'institutionnalisation des fêtes Lumières et la routine	245
d. Ré-interprétation de la Fête Lumière au niveau local	246
C. Crise de légitimité du Plan Lumière	248
1. Les résultats les plus médiatisés du Plan Lumière de la ville	248
a. Économies d'énergie.....	248
b. Redynamisation de l'espace public pendant la nuit.....	251
2. Le dossier Unesco utilisé comme instrument de validation.....	252

3. La mise en lumière à l'encontre de la mise en valeur du patrimoine.....	254
a. Mise en question de l'utilisation de la couleur dans les mises en lumière.....	254
b. Brouillage de la lecture du bâtiment à cause de la lumière.....	255
D. Validation réciproque de l'expertise internationale et de l'expérience locale	257
1. La première réunion LUCI sur le continent américain	257
2. San Luis Potosí : une démarche exemplaire ?.....	259
3. Une nouvelle perspective pour l'Association LUCI	260
E. Ce que prendre fin veut dire	261
1. Les changements de pratiques de la cinquième et dernière étape	261
2. Retards dans le financement de la démarche lumière	262
3. Le déploiement de la controverse	264
F. La démarche lumière de la ville mise en question	266
1. Un Plan Lumière reste à l'ombre	266
2. Une Fête Lumière « confidentielle ».....	268
3. Fin du Plan Lumière et de la candidature Unesco ?.....	269

CHAPITRE 8 REAPPROPRIATIONS DE L'EXPERTISE LUMIERE ET CIRCULATION DES IDEES DANS LES VILLES MEXICAINES

A. Le processus de circulation de l'expertise lumière	271
1. L'inscription d'une nouvelle expertise locale dans un espace de discussion global.....	271
2. Un réseau dédié à la mise en circulation de l'expertise lumière	273
3. La mise en circulation par les pays récepteurs.....	274
4. Mobilité des acteurs et mise en circulation	275
B. Comment l'expertise lumière débarque au sein des villes mexicaines	277
1. L'échec fructueux: le cas de Puebla.....	278
a. La lumière urbaine et le projet de transformation de la ville	278
b. Du projet d'illumination à la mise en concession du service de l'éclairage public	279
c. Une première réappropriation pour une première référence	280
2. La mise en valeur du patrimoine avant tout : le cas de Morelia	281
a. De l'appropriation confinée à l'appropriation concertée	282
b. De Puebla à Morelia, les ajustements dans l'appropriation du référentiel.....	283
3. La construction de l'exemplarité, le cas de San Luis Potosí.....	285
a. La participation des acteurs locaux aux scènes de réflexion sur la lumière en ville....	285
b. Mise en circulation de l'expérience et construction de l'exemplarité	286
c. L'exemple de la ville de San Luis Potosí dans la fabrique de l'expertise lumière	286

C. L'expertise lumière à l'épreuve des contextes locaux.....	288
1. Le premier temps de l'appropriation : la requalification des notions et des principes.....	288
a. Puebla : entre esthétique et fonctionnalisme, une politique d'illumination qui demeure en projet	288
b. Morelia : la mise en valeur du centre ville par la lumière doit primer.....	290
c. San Luis Potosí : Un cas d'école en matière de lumière urbaine ?	291
2. La combinaison des outils : différentes façon de marier le Plan Lumière et l'événement festif	292
a. Le Plan Lumière : un outil de planification de la lumière urbaine à géométrie variable	292
b. L'événement festif : entre outil de validation et outil d'accompagnement de la démarche.....	293
3. Un travail d'explicitation des fonctions attribuées à la lumière urbaine qui reste à faire	295
a. Mise en lumière et modification de la perception du patrimoine.....	295
b. Quand les acteurs locaux adoptent une posture critique	297
D. Intervention de nouveaux acteurs dans l'action urbaine sur la lumière	298
a. Des processus de coopération inaboutis, une réappropriation inachevée.	298
b. Le repositionnement des acteurs locaux et des acteurs nationaux.....	300
c. Le rôle des experts français dans le contexte mexicain	301
d. L'illumination d'un centre histoire, étape ou finalité des politiques d'éclairage en ville ?	301
CONCLUSION	305
A. Les Plans Lumière mexicains au cœur du débat public-privé.....	306
B. L'émergence de débats critiques sur les lumières en ville la nuit	308
BIBLIOGRAPHIE	313
LISTE ENCARTS	335
TABLE DES ILLUSTRATIONS	337
ANNEXES	339
1. Presentation des acteurs interrogés	341
2. Puebla: Dossier concession del alumbrado publico y de la infraestructura de semaforos de puebla, CITELUM 2003	345
3. Morelia: Plan Luz, FIPE 2003	371
4. San Luis Potosi: Plan Luz, SECTUR- SLP.....	381
5. Tableau recapitulatif sur l'evolution de l'eclairage public.....	397

INTRODUCTION

A. Les différentes dimensions de la ville nocturne : économie nocturne, temporalités et évolution des modes de vie.

La nuit est devenue un espace-temps au sujet duquel les collectivités locales s'interrogent. Elle est de plus en plus l'objet d'investissements de la part de multiples acteurs urbains. Cette thèse s'intéresse à un sujet aux contours assez flous et dont on va tâcher dès maintenant de préciser le périmètre : la nuit urbaine.

Tout d'abord, l'image de la nuit comme temps de repos social, de sommeil, de fermeture de la ville ou comme temps mort sans activité est de plus en plus éloignée de la réalité des villes européennes (Espinasse, Buhagiar, Heurgon, 2004). Cependant, comme le montrent diverses études sur la vie nocturne, la frontière entre le jour et la nuit n'est pas la même selon l'axe d'analyse utilisé : juridique, naturelle, physiologique ou encore économique (Espinasse, Gwiazdzinski, Heurgon, 2005).

D'autre part, la pratique de la ville nocturne se généralise, à mesure que l'offre des activités nocturnes se diversifie : festivals d'illumination, activités culturelles ou encore visites nocturnes proposées par certains musées. A ces approches ludiques s'ajoutent d'autres activités, à destination d'autres publics, liées aux pôles de production et aux pôles d'échanges qui fonctionnent en continu (Jouffe, 2002). C'est également le cas des activités de veille nocturne tels que celles assurées, entre autres, par les pompiers, les services médicaux ou les services de surveillance (Body-Gendrot, 2005). Ces constats sont mis en avant par divers chercheurs comme annonçant l'émergence possible d'une ville fonctionnant en continu, pour laquelle divers scénarios et une nouvelle gouvernance de la ville nocturne peuvent être envisagés (Gwiazdzinski, 2005b).

En ce sens, la nuit urbaine est modifiée par l'action urbaine à partir d'entrées privilégiées. Diverses façons d'investir l'espace-temps de la nuit par l'action urbaine peuvent être répertoriées. Il ne s'agit pas ici de faire état de l'ensemble de celles-ci, mais plutôt de faire ressortir les principales tendances, notamment en ce qui concerne le développement d'une économie nocturne. Nous étudierons également la nuit urbaine d'un point de vue temporel et sociologique - c'est-à-dire du point de vue de l'évolution des modes de vie - en nous intéressant plus particulièrement à l'aménagement urbain par la lumière. Ces trois enjeux forment le contexte de nouvelles politiques urbaines.

1. Développement d'une économie de la nuit

L'investissement de la ville nocturne par la création d'espaces urbains ouverts 24 heures sur 24 a d'abord été mis en œuvre dans certaines villes anglaises. Au début des années 1990, le contexte urbain anglais se trouve confronté à une forte dégradation des diverses villes du pays, fondées sur le modèle d'une économie industrielle mis en échec par l'avènement d'une économie des services. Dans ce contexte de discussion sur l'avenir de ces villes, se développe le concept de « The 24-hour city » qui devient un slogan à la mode (Heath, 2005). Le principe de l'activité en continu et la notion de *high-density mixed land* avaient pour but de concevoir des villes agréables à vivre pour le XXI^{ème} siècle, face à un environnement dégradé. C'est à cette époque que le sociologue Justin O'Connor publie ses travaux, dans lesquels il établit les principes de la *Night Time Economy* (NTE) qui seront adoptés quelques années plus tard par plusieurs villes anglaises.

Ainsi, la faible activité nocturne, l'interruption des fonctions du centre ville, l'insécurité croissante, la culture de *pub* monofonctionnelle, les rues piétonnes peu accueillantes, le service de transport public nocturne défaillant, interpellent fortement les gestionnaires des villes (Roberts, Turner, Greenfield, Osborn, 2006). Une étude menée par le Home Office (1992) attribue la concentration de la violence dans le centre-ville aux horaires de fermeture standardisés pour les *pubs* : 23h à Londres et 22h30 ailleurs. Parmi les facteurs décisifs dans l'installation de la notion de *Night Time Economy* dans certaines villes anglaises, on trouve l'adoption d'horaires de travail plus flexibles et une nouvelle réglementation des licences ; *The licensing Act 2003*, permet l'ouverture 24 heures sur 24 des débits de boissons, sous réserve d'autorisation des autorités locales.

Cette modification vise à réduire la surconsommation d'alcool dans un court laps de temps : fermer les bars tôt incite en effet à une consommation rapide et excessive d'alcool. Avec le développement d'une économie de la vie nocturne, les gestionnaires de la ville cherchaient à créer des ambiances urbaines plus vivantes, attractives et diversifiées en incitant par exemple l'installation de bars, *pubs* culturels, cafés et restaurants, afin de décourager les concentrations de jeunes et la consommation excessive d'alcool (O'Connor, 1997, POSTnote, 2005).

Les chercheurs de l'*Institute for Popular Culture* de Manchester ont reformulé, avec le soutien d'un certain nombre d'experts, la façon de concevoir la ville nocturne : « la ville, la nuit, a toujours été appréhendée comme un problème à réguler, contenir et contrôler au lieu de la percevoir comme devant être développée et magnifiée pour le bénéfice des citoyens qui veulent l'utiliser » (cité par Boulin, 1997: 19). D'autres initiatives axées sur la sécurisation de l'espace urbain nocturne ont été mises en place : amélioration de l'éclairage urbain, installation de caméras en circuit fermé, dérèglementation des horaires de travail et particulièrement des horaires de travail nocturne. Cependant, les retombées de cette action et les divers bouleversements qu'elle entraîne

n'ont pas encore été suffisamment accompagnés par le développement des services comme les services de police, les transports publics et privés, le service de nettoyage, etc. C'est ainsi que l'apparition d'un déséquilibre entre les populations bénéficiaires et les résidents des quartiers centraux a donné lieu à des tensions sociales. Certains chercheurs (Loew, 2004) proposent une réglementation afin de modérer certains effets négatifs des activités nocturnes comme le bruit ou les incivilités. D'autres (Hobbs, 2001) considèrent que la notion de *Night Time Economy* (NTE) avec son principe de ville « 24 heures sur 24 heures », traverserait une crise de crédibilité car elle favorisait un seul type d'activité. En effet, la perception de la ville nocturne modifiée, les activités nocturnes cessent d'être considérées comme marginales, désormais elles ont été observées ou considérées comme une nuisance urbaine plutôt que comme facteurs d'une sociabilité nocturne.

Toutefois, les expériences menées dans les villes de Manchester et Leeds semblent vouloir corriger les effets négatifs d'une économie nocturne par la mise en place d'un partenariat avec des acteurs privés et la mobilisation des services de police afin de veiller à la bonne conduite des « fêtards » et par la mise en œuvre d'une approche culturelle et d'animation cherchant à créer une cohabitation d'usages en favorisant, entre autres actions, l'organisation d'événements festifs pendant l'année. L'idée de développer une économie nocturne a été reprise plus récemment par d'autres villes européennes comme Dublin, Berlin ou Copenhague. Celles-ci ont adopté des dispositifs de contrôle et de surveillance de la consommation d'alcool et de la fréquentation touristique afin d'encourager la diversification des usages nocturnes de la ville : habitation, loisirs, commerces, activités culturelles (Roberts, 2006).

Finalement, le développement d'une économie nocturne tel que l'ont entrepris les villes anglaises continue à considérer la nuit comme une prolongation de la journée et non comme un espace-temps particulier, à aménager en tenant compte des caractéristiques sociales, économiques et culturelles qui lui sont propres. Le développement d'une économie nocturne est limité à la dérégulation des cadres législatifs des loisirs nocturnes, sans être accompagné d'une réflexion urbaine plus large ni faire non plus appel aux ressources culturelles et créatives de la ville.

2. Analyse des temporalités nocturnes

Un deuxième angle d'approche de l'action urbaine la nuit est lié au temps. La plupart des auteurs s'accordent sur l'incidence d'un ensemble d'aspects généraux qui sont à l'origine des réflexions sur le temps et la ville (Bailly et Heurgon, 2001 ; BEST, 2002) : le développement d'une économie de services, le développement urbain -donnant lieu aux phénomènes de périurbanisation-, la modification des rapports entre les sexes, notamment l'accès massif des femmes au marché du travail, la réorganisation du temps de travail avec la mise en place des 35h

et le système de télétravail, l'accroissement de la mobilité et plus généralement l'individualisation des modes de vie (Bongiflioni, 1997). Ainsi, la recherche d'une maîtrise du temps dans un contexte marqué par de nombreuses évolutions favorise les réflexions sur les temporalités urbaines.

L'expérience italienne semble être la première à avoir incarné la réflexion sur le temps et son rapport à la ville (Bongiflioni, 1997). Divers dispositifs ont été conçus comme les banques de temps, ou les bureaux du temps, qui ont été repris et territorialisés dans plusieurs pays européens (Mallet, 2009).

Des recherches sur le sujet ont donné lieu à de nouveaux concepts et notions, exploités et mobilisés par les gestionnaires de la ville, tels que : l'espace-chronotope, le chrono-urbanisme, l'urbanisme temporel ou l'urbanisme du temps. La notion d'espace-chronotope, fortement inspirée des travaux de *Time Geographers*¹ est reformulée par Sandra Bonglifioli (1999) de la façon suivante : « tout lieu, toute la ville est un environnement sensible, un chronotope singulier mais constitutif pour les corps humains qui l'habitent, fût-ce de manière précaire. Cette vertu constitutive s'opère, soit par le biais de la sphère temporelle (« je suis ici, aujourd'hui dans ce présent »), soit par celui de la sphère spatiale (« je suis dans tel lieu du monde et non dans tel autre ») » (Bonglifioli, 1999 : 25). La notion de chronotope met en relation l'espace quotidien et le temps de la vie quotidienne. L'urbanisme temporel se veut une traduction, qui englobe les réflexions temporelles appliquées à la planification, à l'aménagement et à la gestion de l'espace urbain.

Les expériences de gestion du temps et de la ville nocturne, telles que celles entreprises dans le territoire de Belfort, ont été axées sur le principe de la mobilité nocturne et sur un travail de prospection visant à maîtriser une tendance de la ville « 24h sur 24h » pour que la nuit urbaine ne devienne pas un *no man's land* (Boulin, 2007). Récemment, plusieurs villes françaises comme Paris, Lyon, Dijon ou Rennes, ont mis en œuvre des politiques temporelles visant dans un premier temps à identifier les enjeux économiques, culturels et sociaux de la vie nocturne (Gazette Officielle de Tourisme, 2009). Mais ces villes reprennent l'approche traditionnellement adoptée par les bureaux du temps en France, à savoir : l'aménagement des horaires de transports en commun et la gestion des nuisances sonores. L'objectif est d'améliorer la cohabitation entre les résidents et les noctambules par l'adoption de « Chartes de qualité de la vie nocturne » (Mallet, 2009).

¹ La notion de *time-geography* est apparue dès le début des années soixante. Ce concept considère le temps et l'espace comme des ressources des sociétés. Sa modélisation distingue trois types de contraintes pour mobiliser ces ressources : la capacité physique des individus, et la capacité à réguler (Hägerstrand, 1985) et aussi les travaux du géographe suédois Torsten, Kellerman, Aharon, Menne-Haritz, Angelika

L'exemple de la ville de Milan est assez novateur. La ville a mis en œuvre certaines politiques de revitalisation de sa nuit urbaine et adopté une approche holistique reposant sur les théories développées par les chercheurs italiens : l'espace chronotope. Cette approche met l'accent sur l'aspect économique de la nuit en augmentant l'offre de services et de loisirs nocturnes et en favorisant l'aspect festif de la ville par le biais de l'éclairage urbain, c'est-à-dire l'adoption d'un plan d'illumination et l'organisation d'un événement festif lié à la lumière (BEST, 2002).

Pour certains acteurs urbains, ces derniers exemples confirment que la rupture entre le jour et la nuit n'a plus la brutalité d'autrefois : « la nuit se banalise, le temps de la nuit c'est tout à la fois temps de travail, de loisir et de repos : comment les faire vivre en un même lieu simultanément » (Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, 2001). L'espace temps de la nuit s'exprime aussi par des temporalités : la ville nocturne n'accueille pas toute la diversité d'activités en même temps, et au sein d'un seul espace urbain.

Ainsi, quand on parle du développement d'une économie nocturne et de la prise en compte de la notion de temps dans la gestion et la planification de la ville nocturne, on se trouve face à des débats sociaux et scientifiques communs. Certains chercheurs affirment la conquête de la nuit comme un espace-temps, ou comme un nouveau territoire à partager (Body-Gendrot, 2005 ; Gwiazdzinski, 2000 ; Jouffe, 2002). Ces derniers proposent de réinvestir la nuit, par la mise en place d'une animation nocturne, comme par exemple la colonisation de la nuit par la lumière. Ainsi, l'aspect sécuritaire et l'économie nocturne doivent s'inscrire dans une « gouvernance nocturne » évitant le recours systématique aux forces de l'ordre pour sécuriser la nuit. Cette posture réinterprète l'approche du développement d'une économie nocturne et prend en compte les temporalités de la nuit et de ses populations.

En revanche, d'autres chercheurs (Bailly et Heurgon, 2001, Espinasse, 2005) dénoncent les risques de « diurnalisation de la nuit » par un développement très important des activités ainsi que par l'augmentation de l'éclairage urbain. Les différentes réflexions sur la question de la nuit urbaine cherchent à éviter un laisser-faire ou une dérégulation de la nuit.

La nuit s'inscrit donc dans les réflexions et les stratégies urbaines des acteurs car c'est un espace-temps qui est porteur de nombreux débats et scénarios pour la ville. Cependant la nuit, tout autant comme objet d'action publique que comme objet de recherche, existe parce qu'elle est praticable, parce qu'elle a été domestiquée et apprivoisée. La ville la nuit est devenue visible. Certains auteurs affirment que la ville nocturne existe surtout en grande partie grâce à la lumière (Narboni, 1995). L'histoire et l'évolution des pratiques nocturnes sont indissociables de l'évolution de la lumière en ville.

Toutes les approches de l'action urbaine sur la ville nocturne passent par une action sur la lumière urbaine. En effet, si certaines villes anglaises ont développé des zones urbaines avec des services

en continu, les gestionnaires des villes ont du mener une réflexion approfondie sur la façon d'éclairer ces espaces, l'illumination d'un centre commercial, par exemple. Quand les gestionnaires des villes réfléchissent à la notion du temps en ville, aux besoins de services nocturnes, une large réflexion s'installe au moment de décider quels espaces il faut éclairer et jusqu'à quelle heure (Mallet, 2007). En effet, la lumière est l'action transversale aux différentes approches qui interviennent dans la ville nocturne. Mais il faut définir quel genre de lumière et pour quels espaces. L'ensemble des acteurs urbains est de plus en plus sensible à la réflexion issue du rapport entre ville et lumière.

Dans le contexte français, le binôme « lumière-ville » fait partie des stratégies urbaines communément adoptées. La lumière est devenue un levier social, un levier économique, ou encore un levier de la rénovation urbaine. Depuis vingt ans, le rapport entre lumière urbaine et territoire a donné lieu en France à de nombreuses expériences. En effet, l'évolution de ce que l'on entend par éclairage urbain, qualifié aujourd'hui de « lumière urbaine », s'accompagne d'un renouvellement du cadre de références (Mosser, 2005). Ainsi, l'évolution des modes et des rythmes de vie, l'évolution des horaires nocturnes et le changement de *modèles* en termes de conception de l'espace ont permis d'objectiver de nouvelles fonctions de la lumière qui rendent visible la nuit urbaine.

3. Etude de la nuit par ses modes de vie

Les changements dans la pratique nocturne de la ville sont en corrélation avec les évolutions de l'éclairage urbain et les fonctions qu'on lui donne. L'augmentation de la lumière dans l'espace public relève d'une demande sociale, voire d'une conquête sociale (Body-Gendrot, 2005). Actuellement, on ne conçoit pas une ville performante sans une forte activité nocturne et sans un bon éclairage. La nuit noire renvoie à la vie privée, la nuit éclairée renvoie à la chose publique. Les usages sociaux de la nuit sont divers : le travail de nuit, les activités festives et les activités quotidiennes se déroulant la nuit constituent parfois des sources de conflits.

Cette activité nocturne, propre aux grandes villes, est liée aux évolutions des modes de vie. Par exemple les nuits à Londres, Berlin ou Barcelone sont largement identifiées comme étant animées et dynamiques. Les nuits londoniennes notamment bénéficient d'une grande renommée dans le domaine des musiques électroniques et expérimentales. Tandis que l'on attribue aux nuits de Paris une image romantique, plus calme, conforme à sa réputation de ville musée (Taillus, 2004). Ce constat pousse d'ailleurs la municipalité parisienne à chercher des moyens de redynamiser la nuit pour éviter que la capitale ne « devienne une belle endormie et une ville-musée intimidante »,

ainsi que le craint l'Adjoint du Maire en charge de la culture en 2001². Dans cette perspective, une partie de la thèse abordera l'évolution des modes de vie et son rapport avec la croissance des activités nocturnes dans la ville. Nous tenterons d'identifier dans quelle mesure l'évolution des modes de vie modifie la nuit par les diverses pratiques urbaines. En d'autres termes, on pourrait se demander si le caractère exceptionnel de la nuit en termes d'activités pratiquées a disparu.

Au cours de l'histoire, la diversité des pratiques urbaines nocturnes émergentes et traditionnelles, reflète l'évolution des modes de vie des grandes villes. Les historiens notent que pendant la Renaissance, les nuits urbaines, hormis quelques grandes fêtes, étaient réservées à un nombre limité d'usagers; notamment ceux qui avaient les moyens de se déplacer avec leur escorte est ainsi les malfaiteurs et les militaires. Progressivement, la ville nocturne s'anime et le nombre de ses usages s'accroît au fur et à mesure que la nuit s'éclaire.

D'après Luc Gwiazdzinski (2005b), à Paris comme dans de nombreuses cités, la pratique nocturne de la ville commença véritablement avec le siècle des Lumières au début du XVIII^{ème}, favorisée par l'essor de la vie intellectuelle et économique ainsi que le changement des mœurs qui caractérisèrent cette époque. Au XIX^{ème} siècle, les fêtards seront les figures emblématiques d'une nuit euphorique, d'une vie à contretemps.

Le mythe du *Paris by night* est apparu à l'époque d'Hausmann, avec la mise en œuvre d'infrastructures destinées à faire de la capitale le paradis des loisirs de la bourgeoisie montante. Une urbanisation récente, les expositions universelles, le développement des cafés et des restaurants, l'ouverture de nombreux cabarets et lieux de spectacles ont contribué à forger le mythe de la fameuse « vie parisienne » qui, cent cinquante ans plus tard, perdure avec une vitalité étonnante (Queige, 2005). Mais d'autres auteurs affirment que Paris ne devient véritablement « la ville lumière » qu'autour de 1920, avec l'arrivée de l'électricité. Les libertés individuelles franchiront un nouveau pas dans les années 1960 : l'individu veut s'émanciper des structures traditionnelles de la société puis la génération du baby-boom, revendiquant vigoureusement sa volonté de se libérer des rythmes familiaux et sociaux traditionnels, investira la nuit pour exprimer son désir de vivre en marge de l'ordre social établi (Taillus, 2002). De sa part, Guy Burgel (1995) affirme que ces années ont vu naître une société de loisirs, liée à l'augmentation du niveau de vie et à la diversification des offres de loisirs permise par la société de consommation.

Depuis cette période, les pratiques nocturnes se sont diversifiées, allant du phénomène considérable de la musique techno avec la création d'événements propres jusqu'aux événements dits *afters* et *before*, preuve de l'affaiblissement des limites de la nuit (Racine, 2005).

Ces changements témoignent d'une évolution dans les modes de vie. La formulation de nouveaux besoins et de loisirs nocturnes accompagne l'apparition de nouveaux rythmes urbains. Ceux-ci

² <http://www.civismemoria.fr/contribution/?module=contrib&contrib=998> consulté le 23 février 2009

sont à mettre en corrélation avec la mutation d'une économie industrielle vers une économie de services dont la nuit bénéficie du fait de la hausse de la demande de services urbains nocturnes (Taillus, 2002). Ainsi, trois facteurs ont joué en faveur de l'effacement du caractère exceptionnel que revêtait autrefois la pratique de la nuit.

En premier lieu, l'évolution de l'économie générale. Autrefois, l'économie industrielle structurait la vie autour du travail avec une coïncidence des espaces et des temps notamment diurnes. Une grande partie de la population avait alors les mêmes horaires, les mêmes rythmes de travail, et donc des départs en vacances simultanés. Or dans les années 1950, on assiste à une séparation des temps sociaux, donc à une disjonction des espaces et des temps. Mais dans les années 1970 la structure du marché de travail se transformera entraînant un fort recul de l'emploi industriel au profit de l'emploi tertiaire. C'est à cette époque que le temps industriel est remplacé par un temps tertiaire plus flexible (Boulin, 2003).

En second lieu, l'individualisation des modes de vie sera déterminée par une tendance qui subordonne l'ordre des choses et des actions aux désirs et à la volonté des individus. « L'individu témoigne aussi d'une volonté de devenir sujet de sa propre existence, de choisir son style de vie, et de maîtriser son temps » (Méda, 2001: 43). Cela entraîne une demande plus pressante d'accéder facilement aux services, matériels et culturels, sans la contrainte d'horaires fixes.

En troisième lieu, l'intégration massive des femmes dans le marché du travail avec le passage de 41,5% en 1960 à 80% en 2000, cela accélère les réflexions autour de la multiplicité des rôles à accomplir par ces dernières, notamment en termes de temps de travail et de tâches ménagères. Car si les femmes sont plus nombreuses à être diplômées et qualifiées, les disparités entre genres subsistent (Méda, 2001). Cependant, pour certains auteurs, l'arrivée des femmes sur le marché du travail génère déjà des changements dans certaines politiques de planification du temps pour les activités des services (BEST, 2002). Tel est le cas en Finlande où les services administratifs sont ouverts jusqu'à vingt heures tandis que d'autres services ont une tendance au prolongement des horaires d'ouverture comme les crèches 24h/24h, s'adaptant ainsi à la diversification des rythmes professionnels des parents.

Toutes ces évolutions touchent l'organisation des horaires de la vie quotidienne dans son ensemble car il n'existe plus de véritable séparation entre les activités professionnelles, domestiques, culturelles et éducatives. Les frontières temporelles et spatiales deviennent moins hermétiques. La notion de « flux-tendu » appliquée à l'industrie pourrait être transposée en « temps-tendu », notamment au plan individuel où on aspire à une rationalisation du temps faisant la chasse au temps mort, voire à une maximalisation du temps. La nuit devient ainsi un temps à rentabiliser (Godard, 2007).

L'évolution des modes de vie fait de la nuit un territoire privilégié. Nous reprenons ici, en la modifiant, la classification réalisée par Yves Jouffe (2002), dans laquelle il identifie une extension quantitative et une extension qualitative des pratiques nocturnes.

L'extension quantitative concerne les activités nocturnes traditionnelles, notamment les activités festives, lesquelles sont plus diversifiées par exemple les *after work* entre 19h00-2h00. Ainsi que, pratiquées dans plus d'espaces et instrumentalisées dans divers buts. Cette extension s'accompagne d'un développement des lieux de loisir -restaurants, bars, spectacles- et des commerces de détail, -snacks, tabacs- associés. En outre, sont également concernées les activités de « veille sociale », regroupant les activités de sécurité, de propreté, de santé, de médiation sociale et de transports, ainsi que le travail de nuit localisé dans les zones d'activités industrielles, tertiaires et commerciales, avec des horaires continus ou les 3x8.

L'extension qualitative concerne des pratiques nocturnes qui sont une reproduction d'activités typiquement diurnes : services publics qui doivent trouver des formulations spécifiques à la nuit (Jouffe, 2002), visites de musées, randonnées en rollers, soldes nocturnes ou encore crèches nocturnes, mairie nocturne, coiffure et manucure nocturne, etc.

L'extension quantitative et qualitative des pratiques nocturnes converge vers une ouverture de la nuit, offrant davantage d'occasions de déambulation nocturne grâce à la multiplicité des activités auxquelles il est désormais possible de s'adonner de nuit. Yves Jouffe définit la déambulation comme « l'exercice public du lien social, de voisinage ou d'amitié » (2002: 22). La déambulation se fait dans des espaces publics accessibles, non conçus explicitement pour la fête par exemple à Paris le Châtelet, les Halles et ses alentours. Elle peut aussi se faire dans des espaces urbains qui prennent l'aspect d'une mise en scène ou d'un décor de spectacle, notamment grâce à leur mise en lumière, comme c'est le cas par exemple pour les Champs Elysées. Une diversité de groupes sociaux se réapproprie ces espaces urbains. Dans certains cas, les usagers réaffirment leur appartenance au lieu et leur droit à le pratiquer aussi la nuit, comme on l'observe par exemple sur la Place des Terreaux à Lyon (Deleuil, 1994). Quelle que soit la perspective adoptée, on peut voir que la transformation de la nuit urbaine a partie liée avec celle de l'éclairage public, comme nous allons le détailler maintenant.

B. Quand l'illumination fait l'objet d'une politique urbaine en France

1. Lumière et fabrication de la ville

La fin des années 1980 est marquée par une montée en puissance de la concurrence entre villes qui se traduit, entre autres, par une reconquête des centres-villes. Les lois de décentralisation, la fin de la crise énergétique, l'émergence de nouvelles notions pour l'aménagement de la ville comme celle de projet urbain, ont été des facteurs clés dans un changement de conception de

l'éclairage public : on passe ainsi d'une logique sécuritaire à une logique globale intégrant une volonté esthétique, ainsi que nous verrons plus loin. A partir de ce moment, les préoccupations dites plus «qualitatives» seront évoqués (LUX, 1999 ; Mosser, 2000).

Ainsi, au cours de ces vingt dernières années, les progrès technologiques et les changements socio-économiques ont participé à renouveler les savoir-faire et la façon de penser la lumière en ville. Comme certains l'ont souligné, c'est moins le rôle de la lumière dans la ville qui change, que la formalisation des fonctions qui lui étaient jusque alors attribuées (Mosser, 2000). Plusieurs auteurs affirment que l'excès d'illumination, que ce soit pour des motifs sécuritaires ou de promotion des villes, a créé une sorte d'inconfort visuel dans l'espace public nocturne (Dupont et Giraud, 1993 ; Masboungi, 2003). C'est à partir de ce constat que se dessine alors une nouvelle approche de la mise en relation entre espace et lumière, même si pour Sophie Mosser (2008) la sécurité routière et des personnes restent toujours une priorité pour l'éclairage urbain ou encore comme fait mention Jean-Michel Deleuil, « La sécurité devient un élément de confort et la promotion se déplace vers la publicité, au sens de la reconnaissance de la chose publique » (2000: 52).

Toutefois, à partir des années 1980, le terme d'éclairage public est devenu trop restrictif. A ce dernier s'impose une nouvelle notion : la lumière urbaine, qui rassemble l'aspect fonctionnel de l'éclairage urbain et la prise en compte de sa dimension esthétique (Dupagne et al, 1996 ; Dupont et Giraud, 1993). Durant les deux dernières décennies, l'aménagement des villes françaises a adopté de nouveaux outils de planification de la lumière en ville. Les gestionnaires, concepteurs et aménageurs accordent une importance particulière à la lumière et sont donc sensible à l'émergence de nouveaux concepts, de nouveaux modes opérationnels et de nouveaux acteurs liés à la lumière. Plus précisément, l'éclairage de la ville est devenu un éclairage esthétisant tout en gardant sa dimension sécuritaire. Il reste à voir dans quelle mesure le design de l'illumination urbaine est véritablement le lieu d'un changement formel et conceptuel. L'expérience de la lumière en ville relève davantage du sensible, c'est-à-dire du vécu, que de la technique, c'est-à-dire d'une mesure de lumens. L'enjeu de l'illumination urbaine est alors de remplir les diverses fonctions qui lui sont attribuées. Certains chercheurs mettent en cause les nouvelles approches de l'illumination urbaine. Pour eux, il s'agit davantage d'une rénovation du vocabulaire professionnel que d'une véritable refondation des fonctions de l'éclairage urbain (Fiori, 2000 ; Mosser, 2005).

2. Aménagement de l'espace public par la lumière

L'aménagement de l'espace public par sa mise en lumière reposait traditionnellement sur une maîtrise technique. Le cadre de référence en vigueur dans les années 1980 se résumait à produire

un éclairage permettant la circulation des véhicules tout en rassurant le piéton. Cependant, une «rénovation» bouleversera ce cadre de référence, hégémonique à l'époque dans le contexte français. Le savoir des experts techniques, incarnés principalement par la figure de l'ingénieur éclairagiste, est déstabilisé et remis en question par l'apparition de nouveaux acteurs notamment les concepteurs des lumières, porteurs d'un nouveau discours et de pratiques nouvelles. L'aménagement nocturne de la ville par la lumière est énoncé et réalisé sur la base d'approches précédemment citées.

Ce changement s'inscrit dans une réflexion plus large sur la rénovation de l'espace public à la fin des années 1970 (Guillerme et Barles, 1998). Dorénavant, l'espace public dans les villes françaises ne sera plus voué à la seule circulation véhiculaire, mais sera de plus en plus considéré comme un lieu de vie, porteur d'une dynamique sociale et culturelle, un lieu d'échanges, un lieu de vie autant pour les usagers que pour les habitants. L'approche sectorielle prédominante dans l'aménagement de l'espace public en matière d'éclairage ou des transports, fait place à une vision plus sensible et à une vision d'ensemble du fait urbain. Les aspects liés à l'esthétique de la ville, aux espaces verts, à la couleur et à la lumière urbaine sont davantage pris en compte. Ce bouleversement dans la façon de concevoir l'espace public permet de revisiter les modes nocturnes de l'éclairage urbain. L'approche fonctionnelle est remise en question, permettant la construction d'un nouveau cadre de référence pour la lumière en ville.

Les débats entre professionnels issus des métiers classiques comme les ingénieurs électriciens et les nouveaux experts font ressortir le besoin d'une lumière urbaine esthétique et pas seulement fonctionnelle. Les critiques sont alors axées sur l'uniformisation des paysages urbains nocturnes, sur ce que certains appellent la « *sodiumisation* » des villes, en référence au recours généralisé à l'éclairage par lampes à sodium. De même la lecture de la ville était dominée par l'éclairage routier ce qui remet en cause le rapport entre illumination et sécurité (Teller et Italiano, 1998).

L'émergence de nouvelles approches de l'espace public par ses aspects esthétique et ludique et de nouvelles notions urbanistiques comme le projet urbain détermine le choix des villes en matière de projets d'aménagement urbain par la lumière. Par exemple, l'intervention sur les Docks à Saint Nazaire réalisé par Jean Kersalé, dont l'objectif était d'intégrer un territoire dévalorisé dans le tissu urbain et de le rendre accessible aux citoyens. Ou encore le cas de la Place des Terreaux à Lyon, où le projet urbain comprenant les travaux d'illumination dès le départ (Figure 1). Le renouvellement des pratiques de mise en lumière des villes s'accompagne d'un nouveau discours et de compétences expertes qui font la jonction entre les dimensions sécuritaires et esthétiques de la lumière urbaine. Le mot d'ordre est de dépasser la simple maîtrise technique de l'éclairage et

d'intégrer les notions de bien-être et d'ambiance dans une approche sensible de l'espace (Mosser, 2005).

Dès lors, les métiers liés au spectacle et les architectes ayant des connaissances techniques en matière d'éclairage trouveront une place nouvelle dans la maîtrise d'ouvrage public. Ils seront dépositaires d'une nouvelle compétence : concevoir la lumière urbaine de façon esthétique et fonctionnelle. Par la suite, une deuxième génération de professionnels sera formée auprès de professionnels expérimentés, ainsi que dans le cadre de formations universitaires (Fiori, 2000). S'impose alors un discours porteur de nouvelles notions et d'un vocabulaire nouveau. Le recours à des outils de planification de la lumière urbaine devient monnaie courante.

Depuis la fin des années 1980, les interventions en matière d'éclairage urbain en France se multiplient, d'abord dans le contexte historique des centres-villes, puis dans les quartiers périphériques par exemple l'appel à projets de la Délégation Interministérielle de la Ville en partenariat avec EDF pour les nouveaux quartiers. Les acteurs liés à la filière de l'éclairage urbain ont vite adopté le nouveau discours et l'aménagement de la ville par la lumière est devenu une discipline à part entière de l'action urbaine. C'est dans ce contexte que s'inscrit la problématique de ce travail de recherche. Nous nous proposons d'analyser l'émergence et l'aménagement lumière en nous appuyant sur plusieurs études de cas : la ville de Lyon et trois villes mexicaines.

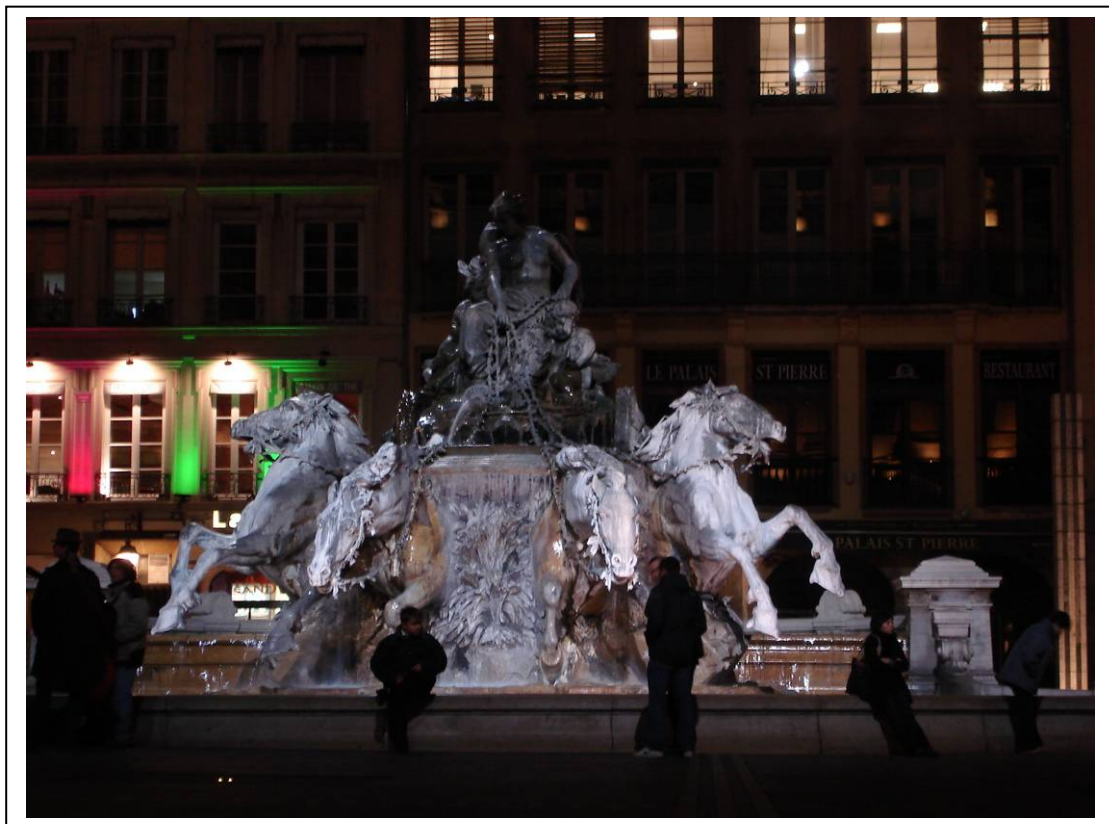


Figure 1. Mise en lumière de la Place de Terreaux à Lyon. Photo : E. HERNANDEZ

C. Problématique et programme de recherche

1. L'expérience lyonnaise comme modèle international ?

Au cours de la décennie des années 1990, de plus en plus de villes adoptent une démarche et un discours spécifique autour de la notion de lumière urbaine. La ville de Lyon ancienne ville industrielle, initie un Plan Lumière dès 1989. La ville de Bordeaux, la « belle endormie » comme l'actuel maire Alain Juppé maire l'évoque (Mallet, 2005), lui emboîte le pas en 1992, suivie par la ville de Rennes en 1994. Plusieurs travaux de recherche ont mis en évidence le rôle précurseur de la ville de Lyon dans la mise en place d'un dispositif de planification de la lumière urbaine. Lyon est ensuite devenue une référence récurrente dans ce domaine.

Cependant, toutes les villes françaises n'ont pas fait le pari d'élaborer une stratégie de développement des compétences et de l'expertise lumière. Plusieurs facteurs ont caractérisé et permis le succès de la démarche lyonnaise : une volonté politique forte traduite par d'importants investissements financiers, ainsi que l'existence d'une véritable stratégie urbaine et d'un vivier de professionnels locaux.

Les recherches menées sur l'expérience lyonnaise retracent, d'une part, l'évolution des pratiques et des usages nocturnes de la ville de Lyon et, d'autre part, l'histoire du glissement de la notion d'éclairage public vers la notion de lumière urbaine, de l'aspect fonctionnel vers l'aspect esthétique. Un chercheur de l'INSA- Lyon, Jean-Michel Deleuil dans sa thèse doctorale (1993) a soulevé lui aussi la question de savoir si l'on assiste ou non à un véritable changement dans les fonctions attribuées à la lumière. A l'instar d'autres auteurs (Fiori, 2000 ; Mosser, 2007), il privilégie plutôt l'hypothèse d'un processus d'allers-retours entre les fonctions esthétique et sécuritaire de l'éclairage urbain.

D'autres recherches montrent bien comment le réseau des acteurs qui interviennent dans un Plan Lumière se complexifie, rendant difficile la lecture des interactions et des intentions des acteurs clés (Marescaux, 2004). A Lyon, la mise en lumière de l'espace public est de plus en plus prise en amont dans certaines interventions urbaines, comme cela avait été prévu dans le cadre du projet urbain de Confluences, par exemple.

Comme le confirment les différents travaux menés sur les ambiances nocturnes, l'expérience lyonnaise offre un terrain privilégié pour les recherches sur l'événementiel lié à la lumière ou encore sur les nouveaux professionnels de la lumière, les concepteurs lumière (Fiori, 2002 ; 2005). En outre, le travail de recherche mené par Sylvain Pollier (2007) sur la construction de la démarche lumière met en question l'aspect sécuritaire de la lumière, évoqué comme secondaire dans l'expérience lyonnaise. Par ailleurs, Sylvain Pollier montre comment la démarche lyonnaise a peu à peu commencé à faire autorité et à être adoptée par d'autres villes, notamment hors de

France. Ce choix stratégique de la ville a permis d'élever la filière de l'éclairage au statut d'expertise, avec un ensemble de savoirs et savoir-faire, rapidement mise en circulation à l'international par les professionnels à travers des réseaux de villes-lumière.

Il s'agit ici d'envisager le cas lyonnais sous une perspective internationale, c'est-à-dire d'analyser par quels mécanismes il est possible pour des acteurs urbains étrangers de se réappropriier la référence lyonnaise en la traduisant et en la réinterprétant dans un autre contexte urbain.

Nous effectuerons un travail de généalogie sur le processus par lequel un modèle au départ local devient généralisable. La thèse s'inscrira d'abord dans le temps long, c'est-à-dire proposera une étude contextuelle de l'illumination des villes - et plus particulièrement de la ville de Lyon - pour ensuite se situer dans le temps court, c'est-à-dire tenter de tracer une histoire du temps présent - comment les acteurs « font ».

Comment la politique d'aménagement de la lumière urbaine à Lyon est-elle devenue un exemple de réussite à l'échelle internationale ? Pourquoi cette expérience devient-elle une référence pour d'autres villes du monde, sur les continents Asiatique ou Américain ? Quel a été le processus à l'œuvre dans ce changement d'échelle, c'est-à-dire dans le passage d'une démarche locale (la mise en lumière de la ville de Lyon) à une démarche globale, s'intégrant dans un circuit global ? Quels sont les éléments de l'ensemble qui sont « exportables » (le discours ? le savoir-faire ? l'organisation de l'action ?), autrement dit, quelle(s) partie(s) de l'expérience est-elle (sont-elle) exportable(s) ? Comment rendre explicite le processus, les acteurs, les structures et les organismes qui participent à faire de l'expérience lyonnaise une source d'émulation et/ou d'inspiration pour d'autres villes ?

2. Aménagement de la ville par la lumière dans le cas de trois villes mexicaines

A l'instar des villes européennes, certaines villes mexicaines ont récemment entrepris de revaloriser leurs centres-villes par des projets de « mise en lumière ». Le discours qui sous-tend ces projets porte sur la création d'ambiances sensibles grâce à la lumière et la mise en valeur du patrimoine de la ville. L'expérience des villes européennes en la matière, et particulièrement celle de la ville de Lyon, est souvent invoquée pour justifier ce nouveau mode d'intervention dans l'espace public des villes mexicaines.

Comment l'expérience lyonnaise, prise comme référence internationale est-elle transposée au niveau local ? Comment cette expérience particulière peut-elle être réappropriée dans un autre contexte urbain ? Quelles notions, discours et outils sont-ils repris par les villes qui adoptent l'expérience lyonnaise ? Quels sont au contraire les outils, notions et références qui font l'objet d'une adaptation ? Peut-on dire qu'un processus d'apprentissage a eu lieu ?

Dans le cadre de cette thèse, les cas de trois villes mexicaines seront examinés. Tout d'abord, nous aborderons le cas de deux villes coloniales, Puebla et Morelia, qui ont mis en œuvre en 2002 et 2003 un travail de rénovation de leurs centres villes axé sur la lumière urbaine. A l'instar du cas de Lyon, nous proposerons pour la ville de Puebla une mise en perspective entre une histoire sur le long terme et une histoire du temps présent. Ensuite, nous montrerons que les partis pris par Puebla et Morelia ont des points communs. Ces interventions, regroupées dans un outil de planification nommé « Plan Lumière », concernent la mise en lumière des monuments historiques de ces deux villes et ont été formulées par des professionnels français. Dans les deux cas, le Plan Lumière est justifié par sa contribution à la mise en valeur du patrimoine, atout majeur pour le tourisme culturel. Dans un deuxième temps, nous nous pencherons sur le cas de la ville de San Luis Potosí qui a également réalisé une série d'illuminations dans son centre-ville au nom de la mise en valeur du patrimoine historique. Ces interventions sont institutionnalisées en 2005 à travers la formulation d'un Plan Lumière qui s'inscrit dans une stratégie visant à faire inscrire la ville sur la liste du patrimoine de l'Unesco. Toute la démarche sur la lumière sera pilotée et gérée directement par le service du Tourisme du gouvernement de l'État, assurant de cette manière le portage politique par les élus et la coopération entre les fonctionnaires de la ville. Un tel travail de recherche fait émerger des enjeux importants puisque nous avons choisi de travailler sur l'histoire en train de se faire. Tout au long de la recherche, les aléas de l'actualité sont venus modifier l'angle d'analyse des nos terrains d'étude.

L'analyse de ce qui fonde l'expérience lyonnaise comme référence à l'international permettra d'observer le processus de réappropriation de cette expérience dans d'autres contextes urbains. Il s'agira de rendre compte des divers acteurs concernés, des réseaux activés et de leur rôle dans l'action, de mettre en évidence simultanément le processus de construction d'une expertise autour de la lumière urbaine à Lyon et le processus d'inscription de cette expérience dans le circuit mondial qui va lui permettre de circuler et de se diffuser. Nous verrons si l'aménagement de la ville par la lumière relève d'une démarche propre au contexte français. Quelle partie de l'expérience et de la démarche lumière lyonnaises est commune à d'autres villes ?

On s'attachera à comprendre *le processus de réappropriation* de l'expertise lumière lyonnaise dans un autre contexte urbain. Dans le cadre de cette thèse nous considérons qu'il ne peut y avoir d'adoption d'un aménagement de la ville par la lumière, à l'instar de l'expérience lyonnaise, sans hybridation ou adaptation des connaissances et des savoirs, comme l'affirment I. Barrebi-Hoffmann et M. Lallement (2009).

Les recherches (Ward, 2006) sur la diffusion et le transfert des pratiques et des expériences en matière d'aménagement de la ville s'intéressent soit à la façon dont une pratique réussie, diffusée à l'international, est adoptée, réappropriée, réinterprétée et traduite localement, soit au processus

par lequel une pratique ou une expérience urbaine devient un modèle de référence international. Or, il est important de comprendre tout à la fois comment se construit un modèle international et comment il est transposé dans un contexte local. L'objet de recherche de cette thèse s'inscrit dans cette démarche. Afin de dépasser les représentations simplistes des modes d'aménagement de la ville, la thèse associe les contextes « émetteur » et « récepteur » de la diffusion en défendant un va et vient dans la construction et la validation de l'aménagement de la ville par la lumière.

3. Grille d'analyse et méthodes de travail

a. Hypothèses spécifiques

Cette thèse est un travail de recherche en urbanisme qui emprunte des outils d'analyse au domaine des politiques publiques et à la sociologie urbaine. L'action d'illuminer la ville, qui mobilise diverses compétences expertes, est une forme de l'action urbaine locale qui peut être observée aussi comme une expertise territoriale. Dans ce sens, on avancera que l'appropriation locale de l'expertise lumière lyonnaise donne lieu à de multiples configurations. Nous pouvons parler d'une diversité des modalités de réappropriation et de traduction du modèle global au niveau local.

En outre, l'adoption d'un plan d'aménagement de la ville par la lumière entraîne des changements dans l'organisation de l'action urbaine locale, c'est à dire une réorganisation des compétences au sein des services de la ville. Éventuellement, la mise en place d'une coopération entre acteurs peut jouer un rôle déterminant au moment d'adopter un plan d'aménagement de la ville par la lumière.

L'adoption de la démarche lyonnaise dans le contexte mexicain mobilise fortement la notion de patrimoine. Dans le contexte lyonnais pour l'aménagement de la ville par la lumière cette notion de patrimoine est considérée comme une contrainte. Dans le contexte mexicain en revanche, il y a consensus pour dire que l'aménagement de la ville par la lumière n'a de sens que s'il est associé à la mise en valeur du patrimoine

L'expérience de la ville de San Luis Potosí (Mexique) en termes de lumière est une réinterprétation, une traduction de l'expertise lumière lyonnaise. Celle-ci sera validée par les experts comme exemplaire vis-à-vis des villes de l'Amérique Latine. La pratique mexicaine va rendre *flexible* ce qui est considéré comme une « expérience exemplaire » en termes de lumière urbaine.

Aménagement de la ville par la lumière sous l'angle de l'expertise

La notion d'expertise, est au centre de notre analyse car son rôle dans la construction d'un modèle international est devenu prédominant. Il est donc indispensable de recourir à cette notion si l'on veut rendre compte de la façon dont une démarche globale est adoptée au niveau local. Identifier le rôle de l'expert et les experts eux-mêmes n'est pas un but en soi. L'expert est observé dans une

situation précise et notamment dans l'analyse de l'émergence d'un type d'expertise spécifique pour la ville de Lyon.

La notion d'expertise est utilisée dans le cadre de cette thèse comme une ouverture nous permettant d'appréhender un savoir émergent, celui de l'aménagement de la ville par la lumière, constitué d'un ensemble de connaissances hétérogènes qui ne sont pas encore instituées. Comme le dit Robert Prost ; « il faut être à l'écoute pour inclure des savoirs émergents, lesquels bien qu'institutionnellement fragiles, réglementairement inclassables et intellectuellement peu reconnus, peuvent être, dans des situations spécifiques qui les « autorisent », porteurs de questionnements indispensables, voire d'innovations importantes » (2003: 25). Lorsque nous parlons d'expertise, c'est donc au sens d'une compétence capable d'offrir une solution adéquate à un problème particulier, et de proposer de nouveaux modèles de savoir faire qui puissent s'intégrer au domaine de l'aménagement urbain (Prost, 2003).

Mise en circulation de l'expertise

Dans le cadre de cette recherche, nous tâcherons de montrer que l'action d'aménager la ville par la lumière est à l'origine de multiples enjeux pour les acteurs lyonnais, ces enjeux sont formulés de telle sorte qu'ils entrent dans un cadre d'action comprenant une stratégie d'internationalisation de la ville (Pinson et Vion, 2000 ; Pollier, 2007). Mais comment ce cadre permet-il de fédérer les actions des acteurs locaux à travers un processus d'ajustements continus et fait-il de la filière lumière un champ d'expertise? Il s'agit donc de rendre compte du processus de constitution de l'expérience lyonnaise comme une référence à l'internationale. Autrement dit, comment la ville de Lyon fait-elle la promotion de son expérience sur la scène internationale, dans un contexte globalisé où les politiques, les expériences, les bonnes pratiques et les connaissances deviennent mobiles (Hyt, 2008) Ce questionnement n'est cependant que le premier moment de l'analyse.

Réappropriation de l'expertise lumière

Les connaissances expertes pour l'aménagement urbain par la lumière sont adoptées par une diversité de villes. Cette circulation de connaissances, de savoirs, ne se fait pas sans changements, ajustements du modèle de départ. Diverses études montrent comment les connaissances dites expertes sont réinterprétées dans le contexte local. L'idée rebattue d'une homogénéisation du monde urbain du fait de la globalisation est contredite par l'observation de terrain, car les contextes locaux rendent l'action singulière et impose la mise en place d'une réflexivité de l'action chez les acteurs locaux face à des connaissances expertes mobilisées : se met en place un processus dynamique de construction de l'action dans le contexte local,

« La circulation des modèles de gestion tiendrait ainsi à uniformiser les territoires, non dans leur réalité matérielle – du moins par en première instance- mais dans la façon dont

les autorités municipales envisagent la gestion et le développement. On assisterait ainsi à l'homogénéisation des méthodes de gestion territoriales, grâce à la mise en œuvre d'un certain nombre d'outils éprouvés ailleurs, choisis parmi les plus adaptés, convergeant lentement vers une seule 'bonne' méthode [...] or la transplantation de modèles venus d'ailleurs ne se fait jamais sans changements. Elle suppose des adaptations pour répondre au cas particulier de chaque municipe ou de chaque ville » (Robin et Velut, 2005: 207)

Nous entendons par processus de réappropriation l'ensemble des mécanismes de re-formulation, d'adaptation et de filtrage – ou de sélection – des principes de l'expertise lumière par les acteurs locaux en fonction du contexte locale, par exemple, la réappropriation d'un vocabulaire propre à cette expertise. En d'autres termes, il s'agit d'étudier les modalités de réception de l'expertise lumière par les acteurs locaux (Verdeil, 2005).

L'analyse de l'aménagement de la ville par la lumière adoptée par certaines villes mexicaines s'inscrit dans cette approche. Nous reviendrons sur le processus de mise en circulation de l'expertise lumière et de la notion de re-appropriation dans le chapitre d'analyse (chapitre 8). Une première analyse explore la piste des réseaux d'acteurs et des services urbains qui participent au processus d'appropriation des savoirs et des connaissances expertes. Quel type de coopération se met en place entre les différents acteurs? Dans quelle mesure l'expertise lumière joue un rôle structurant ou pas dans une possible coopération entre acteurs? De quoi est fait l'aménagement de la ville par la lumière au niveau local ?

Evaluer les apprentissages

L'aménagement de la ville par la lumière donne lieu à un processus d'apprentissage chez les acteurs locaux, de même qu'à une mise en œuvre de nouvelles compétences chez les concepteurs lumière et à l'adoption de nouveaux dispositifs et de nouveaux savoirs spécialisés par les services de la ville. Dans quelle mesure peut-on identifier s'il y a eu production de nouvelles connaissances ou éventuellement formulation d'un nouveau cadre de référence concernant le rôle de la lumière en ville ?

Ainsi, questionner la configuration d'une nouvelle expertise urbaine qui est mise en circulation dans le contexte international, qui est reprise par certaines villes à partir d'un processus de re-appropriation engage des nombreuses exigences méthodologiques et théoriques que nous n'avons pu mettre en œuvre de façon exhaustive. Cependant, notre travail de recherche explore la complexité des problématiques de la circulation des idées, des savoirs-faire et des pratiques en matière de l'aménagement urbain.

b. Méthodes de travail

Dans un premier temps nous ferons un détour monographique en procédant à des études de cas sur des situations contrastées permettant de rendre compte de différents contextes locaux. Une approche comparative sera adoptée tout au long de la thèse. Il ne s'agira pas d'extraire des variables à comparer ou d'identifier les points de convergence et de divergence entre les différents cas étudiés mais de valider, de modifier ou d'élaborer de nouvelles hypothèses de travail.

L'objet de cette étude a sensiblement évolué mesure que progressait notre travail de recherche. Nous avons progressivement reformulé notre réflexion initiale à partir de plusieurs « déplacements », tant pour des raisons méthodologiques que stratégiques. Cela explique une certaine hétérogénéité dans les entretiens semi dirigés que nous avons conduits et dans les sources écrites que nous avons recueillies dans chaque ville. Les conditions locales propres à chaque ville ont guidé ces choix.

Puebla et Lyon

Le travail de terrain effectué dans la ville de Puebla a correspondu à une période très politisée autour de la politique d'illumination. Cette situation a rendu les acteurs locaux assez méfiants lorsqu'il s'est agi de les faire parler de leur rôle dans le projet. Le choix des intervenants des entretiens semi-directifs a du tenir compte de cet aspect.

Les entretiens ont été réalisés en deux temps, puisque l'information recueillie s'est avérée incomplète pour reconstituer l'historique de notre objet d'étude. Une première série d'entretiens a été effectuée au cours de l'hiver 2005, juste avant la fin de la mandature municipale. La deuxième série a été réalisée au cours de l'été 2007. Les derniers entretiens ont été réalisés avec les acteurs appartenant à la nouvelle administration municipale, qui nous ont donné une autre lecture du dossier.

Les conditions locales ont également rendu difficile l'accès à la documentation sur le projet d'illumination de la ville. D'ailleurs une grande partie de la documentation n'était pas consultable avant l'été 2010. Il a donc fallu composer avec l'information disponible dans les archives. Dans certaines occasions, des acteurs locaux nous ont donné accès à leurs documents.

Dans le cas de Puebla, nous avons également consulté les archives historiques de la ville (Hémeroteca) afin de donner un exemple du parcours historique de l'évolution de l'éclairage urbain au Mexique.

Une autre source a été utilisée pour notre travail de reconstruction historique dans le cas de Puebla : la presse locale. Nous avons suivi l'évolution du projet d'illumination de la ville grâce à ce qu'en a dit la presse locale, notamment *El Sol de Puebla*, *El Heraldo de Puebla*, *l'Universal-Puebl*, *Sintésis* et *la Jornada de Oriente*, les trois premiers étant des journaux plutôt classés à

droite et les deux derniers des journaux de gauche. Les informations tirées de la presse locale ont été traitées de manière critique, d'autant plus que la presse mexicaine est assez peu indépendante et reste très liée aux élites politiques locales. Elle est bien souvent un relais efficace dans la stratégie de communication de l'équipe municipale en place. Néanmoins, la presse locale a été une source d'information précieuse pour reconstituer l'historique de notre objet d'étude.

De même, plusieurs séries d'entretiens ont été réalisées à Lyon (2007- 2009) afin de comprendre le contexte lyonnais. Contrairement au contexte mexicain, les aménageurs urbains ont l'habitude de communiquer sur leurs projets. Les entretiens ont été également semi-directifs et centrés sur l'expérience des acteurs vis-à-vis de la politique d'illumination de la ville. La méconnaissance du contexte politique, culturel et social a été comblée par des recherches proches de notre sujet, notamment les mémoires de Sylvain Pollier (2008), Anne Marescaux (2002) et notamment la thèse doctorale de Jean Michel Deleuil (1993). Toutes ces analyses ont permis de clarifier le contexte lyonnais et les enjeux autour de la constitution d'une expertise lumière. Parallèlement nous avons consulté d'autres archives (Archive de la ville de Lyon) et divers centres de documentation (Agence d'Urbanisme, CAUE) afin de mieux comprendre le contexte local.

Morelia et San Luis Potosí

Comme nous l'avons mentionné, cette thèse repose sur une démarche comparative visant à faire évoluer nos hypothèses et notre méthodologie. C'est pourquoi la nécessité d'élargir notre étude à d'autres villes mexicaines s'est imposée. D'une part, on a constaté que de plus en plus de villes mexicaines s'inspiraient du cas lyonnais. D'autre part, lors d'un travail préliminaire sur Puebla et Lyon, nos interlocuteurs évoquaient assez souvent les expériences des villes de Morelia et San Luis Potosí. Afin d'affiner notre analyse de la circulation de l'expertise lumière et des modalités de sa réception dans le contexte mexicain, nous avons donc décidé d'élargir notre champ d'analyse à ces deux autres villes. La mise en place de ce deuxième volet d'étude a bénéficié des enseignements tirés du travail de terrain effectué à Puebla et à Lyon.

Dans le cas de Morelia et San Luis Potosí, notre travail de recherche s'est focalisé sur la réalisation d'entretiens semi-directifs avec les principaux acteurs ayant participé au processus de réappropriation de l'expertise lumière. Ce travail a été effectué entre 2008 et 2009.

Le déroulement chronologique de notre travail a eu un impact sur la préparation et la teneur de nos entretiens. En effet, les entretiens ne sont pas comparables entre eux au sens strict. Ils ont été conçus en fonction des enjeux locaux et s'inscrivent dans la temporalité du travail de terrain.

A Morelia et San Luis Potosí, nous nous sommes appuyés sur la presse locale (*La Jornada de Michoacán* et *El Universal* à Morelia, le *RegionValles* et *El Universal* à San Luis Potosí), tout en gardant à l'esprit, comme nous l'avons déjà évoqué pour Puebla, que ces journaux sont très liés

pouvoir local. Certains journaux semblent d'ailleurs tenir lieu de bulletin municipal. De même, nous sommes restés vigilants quant à la validité et la représentativité des informations nous avons tirées de la lecture des blogs locaux. Ces blogs offraient toutefois l'intérêt de donner une autre version des événements que celle publiée dans la presse locale.

De même, nous avons pu consulter des documents difficiles d'accès, comme le courrier interne de certains services de la ville, notamment à San Luis Potosí grâce à l'aide d'un conseiller de la ville. Alors que l'accès à l'information détenue par les grandes institutions est relativement aisé dans le contexte français, l'accès aux documents administratifs reste assez restreint dans le cas des villes mexicaines. Ainsi, l'usage de sources d'information très hétérogènes - comme les documents des archives, les entretiens, les rapports de groupes de travail - repose sur un travail spécifique de collecte et d'organisation d'informations auxquelles on aurait autrement pas accès, travail qui constitue en soi l'un des apports de ce travail.

Plus généralement, notre analyse s'appuie également sur des travaux de recherche proches de la thématique de ce travail, sur différentes sources documentaires et bibliographiques puisées dans différents domaines de recherche et sur une série d'entretiens que nous avons réalisés.

La posture adoptée se situe dans le cadre des études urbaines et sur une analyse de l'action urbaine. Nous analyserons ainsi le lien entre l'expertise mise en place et la constitution de celle-ci comme référence à l'internationale, ainsi que sur les modalités d'appropriation, de réception de cette expertise dans les contextes locaux. Dans cette optique, nous cherchons à identifier les acteurs qui interviennent dans ces processus et à préciser le rôle et la place qu'ils y occupent. Nous analyserons l'action des acteurs locaux depuis une perspective contextuelle. Il s'agit autrement dit d'étudier les initiatives des acteurs par rapport aux enjeux locaux et, d'autre part, d'identifier les arguments justifiant l'action urbaine, qu'il s'agisse de constituer une nouvelle expertise urbaine dans le contexte lyonnais, ou de se réapproprier cette expertise dans le contexte mexicain.

4. Structure de la recherche

La thèse s'organise en 8 chapitres. Le premier chapitre rend compte du cadre théorique dans lequel s'inscrit notre analyse du rôle des politiques d'illumination dans la construction d'une politique urbaine nocturne, ainsi que de l'émergence de nouvelles problématiques et donc de nouvelles logiques d'action urbaine. Nous verrons dans ce chapitre en quoi consiste l'aménagement de l'espace public par la lumière et nous situerons la problématique de notre recherche par rapport aux travaux déjà réalisés, ce qui nous permettra de justifier nos choix méthodologiques et le choix de nos terrains d'étude.

Les deux chapitres suivants, consacrés à l'analyse de l'expérience fondatrice de la ville de Lyon (chapitre 2 et 3), constituent une monographie organisée chronologiquement. Le fil conducteur est l'évolution et la construction, à partir d'un projet initial d'embellissement de la ville et de travaux sur l'éclairage urbain, d'une véritable politique d'illumination de la ville, et qui finit par constituer un nouveau champ d'expertise urbaine. Pour ce faire, nous analysons l'évolution matérielle de la politique d'illumination, les acteurs qui y participent, leurs stratégies et le travail de mise en circulation de l'expertise de la ville à l'échelle internationale.

Dans un deuxième volet de la thèse, les quatre chapitres suivants sont consacrés aux études de cas de villes mexicaines : Puebla, Morelia et San Luis Potosí (chapitres 4, 5, 6 et 7). Ces études permettent de rendre compte de diverses modalités d'appropriation de l'expertise lumière. On a choisi de présenter d'abord le cas de la ville de Puebla, la première à avoir mis en place une initiative proche de l'expérience lyonnaise et qui constitue donc une référence pour les deux autres villes. Nous abordons ensuite le cas de Morelia qui présente certaines similitudes avec le cas de Puebla, notamment au niveau des acteurs urbains impliqués. La ville de Morelia a pris en compte l'expérience de Puebla dans son travail de réappropriation locale de l'expertise lumière.

Enfin, on s'attachera au cas de la ville de San Luis Potosí, qui illustre une autre modalité d'appropriation de l'expertise lumière en matière de coopération entre acteurs locaux.

Finalement, dans un troisième temps, le chapitre huit permet de clore ce travail par une analyse plus transversale de notre objet d'étude. Ce chapitre fait une synthèse des processus de circulation et de réappropriation locale de l'expertise lumière dans le contexte des villes mexicaines. Nous concluons en tentant de tracer les perspectives d'enseignement que l'expertise lumière ouvre pour l'avenir.

CHAPITRE 1

L'ESPACE PUBLIC PENDANT LA NUIT, OBJET D'UN NOUVEAU MODE D'AMÉNAGEMENT

La nuit comme sujet de recherche a fait l'objet d'études du point de vue philosophique (Paquot, 1997), sociologique (Gendrot, 2005) économique (O'Connor, 2000) géographique (Deleuil, 1993, Gwiazdzinski, 2000). De même, la nuit a été investiguée sous l'angle de différentes thématiques: les transports nocturnes (Tillous, 2004), les usages de la ville nocturne (Racine, 2005 ; Jouffe, 2002). De même la nuit a été abordée sous l'angle de l'aménagement de l'espace et de la production de la ville pendant la nuit (Auphan, 2007 ; Mallet, 2009 ; Mosser, 2003).

Dans le cadre de ce travail, la nuit sera envisagée sous un angle urbanistique, en se focalisant plus particulièrement sur la question de l'aménagement de l'espace public par la lumière. D'après Anne Cauquelin (1977), la nuit n'existe que si elle est éclairée. La généralisation de l'éclairage urbain favorise donc la pratique de l'espace public la nuit par diverses populations. Dans ce contexte, la gestion de la nuit devient un enjeu majeur pour les équipes municipales.

On commencera par rappeler l'évolution des techniques d'éclairage urbain, et par présenter les débats mis en jeu par les politiques d'éclairage de la ville, autour des fonctions et des attentes attachées au fait d'éclairer la ville, dont : l'aspect sécuritaire et l'aspect festif sont les principaux.

Dans un second temps, il s'agit de rendre compte de la remise en cause des politiques d'éclairage public dans les années 1980. On assiste alors à un renouvellement du cadre de référence : la formulation de nouvelles fonctions et notions, l'émergence de nouveaux acteurs urbains, de nouveaux outils de planification (PL, SAL, Charte Lumière) et de nouvelles recherches sur le rôle de la lumière dans la ville. On observera que ce changement se produit dans un contexte d'évolution de l'action urbaine en France, avec la formulation de nouvelles préoccupations et de nouvelles attentes dans le processus de production de la ville.

L'aménagement de la ville par la lumière est ainsi une pratique courante dans la quasi-totalité des villes françaises, de plus en plus adoptée par d'autres villes à l'étranger. L'aménagement de la ville par la lumière prend un caractère international et se diffuse.

Il s'agit dans un troisième temps d'élaborer, sur la base de ces premiers constats, un dispositif théorique et méthodologique de recherche afin de rendre compte de la diffusion de ce mode d'aménagement comme référence internationale. Cette élaboration se fera en trois temps. Nous expliquerons d'abord brièvement comment la notion d'expertise est utilisée dans la recherche en sciences sociales. Nous chercherons ensuite à définir en quoi la notion d'expertise nous aide à appréhender l'objet de notre recherche. Nous rendrons ensuite compte des différents travaux qui

ont été menés sur la circulation et la diffusion d'idées, sur le transfert de connaissances et la diffusion des bonnes pratiques. Cette étude préliminaire servira de base à notre analyse sur la mise en circulation d'une expertise lumière. Enfin, nous présenterons les axes de recherches que nous avons privilégiés et les études de cas retenues.

A. La nuit urbaine comme espace-temps à investir

1. L'émergence du réseau d'éclairage public

L'éclairage, en tant que service public, est devenu un véritable indicateur de la modernité des villes. Depuis longtemps les récits et les témoignages de notables laissent entendre qu'une ville bien illuminée est une ville moderne ayant intégré les dernières technologies.

Encore aujourd'hui, l'observation des niveaux lumineux sur les images satellites nocturne de la Terre donne une idée de la distribution géographique des agglomérations humaines et constitue un indicateur du degré de développement économique des différentes régions du globe, ce qui témoigne de la valeur-ajoutée attribuée à une ville bien illuminée (Figure 2). Un bref parcours historique de l'évolution de l'éclairage urbain a pour but de donner le contexte de l'illumination des villes dans un temps long, ainsi que d'illustrer l'évolution d'un réseau technique urbain qui traduit clairement les mutations des cadres de pensée liés à l'urbanisme, notamment en termes d'aménagement de l'espace public.

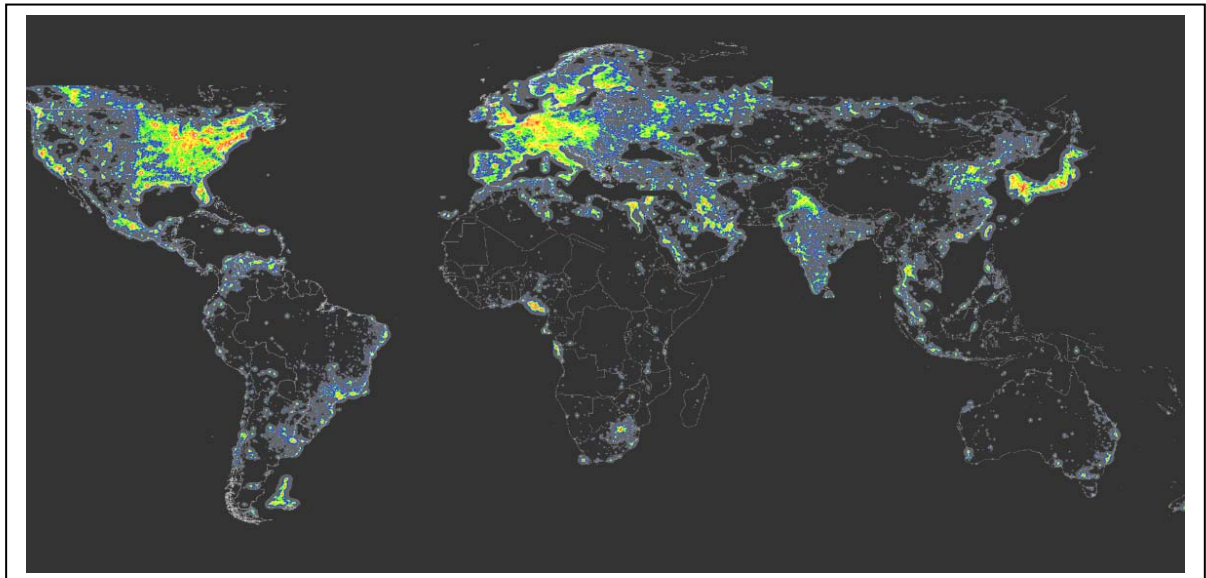


Figure 2. The World Atlas to the Artificial Night sky brightness, élaboré par Cinzano (1999). Source: site internet http://www.lightpollution.it/download/mondo_ridotto0p25.gif

a. De l'éclairage à l'huile à l'innovation de l'éclairage au gaz

En 1662, à Paris, un premier système d'éclairage portatif est mis en place par l'Abbé Caralla-Carrafa, un corps privé ayant pour objet : « [...] d'établir en la ville et faubourg de Paris...des porte-lanternes et porte-flambeaux pour conduire et éclairer ceux qui voudraient aller et venir par les rues » (cité par Gwianzdinski, 2005a: 81).

Par la suite, les mesures prises par le responsable de la police Nicolas de la Reynie (1667-1697) concernant la publication d'ordonnances pour réglementer ce système est identifiée par certains auteurs (Gwianzdinski, 2000, Mosser, 2003) comme la première initiative formelle en France de la mise en place d'un service d'éclairage public pris en charge par le gouvernement. Sa traduction physique fût l'installation de lanternes à suif dans 912 rues de Paris, remplacées par des lanternes à huile suspendues, puis dès 1745 par des réverbères équipés de lampes à huile. Ce système s'avéra souffrir de plusieurs défauts qui persisteront malgré de nombreuses tentatives d'améliorations : écoulements de l'huile brûlante qui provoquaient des nombreux accidents, vulnérabilité à l'extinction lors d'un coup de vent, ou encore, odeurs désagréables résultant de la combustion de l'huile de tripes, remplacée qu'en 1788 par l'huile de colza. Ce système est volontairement mis à contribution pour mettre en valeur et mettre en scène le pouvoir. L'illumination sera limitée aux artères principales et aux alentours de certains bâtiments importants de la ville : édifices appartenant au gouvernement et à l'église. Si les lanternes à l'huile n'éclairaient pas suffisamment les lieux, elles donnaient déjà un aperçu de l'ordre spatial de la ville (Mosser, 2005).

Le tournant le plus important de l'histoire de l'éclairage public a lieu à partir de la première décennie du XIX^{ème} siècle avec l'apparition de l'éclairage au gaz, avant qu'il ne soit définitivement supplanté par l'instauration de l'éclairage électrique (Williot, 1990 ; 2003). L'éclairage au gaz a été une véritable révolution. La disposition réticulaire des conduites de gaz constituait pour la première fois un réseau d'éclairage.

Dans la première moitié du XIX^{ème} siècle, la logique de réseau propre au pré-urbanisme se traduit dans les infrastructures urbaines : eau, assainissent, voirie. Celles-ci ont pour but d'assainir l'espace public, d'améliorer le confort et d'ordonner l'espace. Le système d'éclairage à gaz sera à son tour intégré à cette logique grâce à la possibilité de distribuer le combustible par un réseau de canalisations. Il devra cohabiter avec les différents réseaux souterrains déjà existants comme la distribution d'eau et les égouts. Son installation est ainsi soumise à l'autorisation de la voirie pour des raisons de sécurité (Guillerme et Barles, 1998). Une technique décisive pour l'installation de l'éclairage au gaz a été le principe de « télécommande » grâce auquel on pouvait régler l'intensité de la lumière de tous les becs connectés à la même conduite par l'intermédiaire d'un seul robinet

(Mosser, 2008), donnant ainsi performance et autonomie au service. L'éclairage public au gaz était soumis aussi à une logique de rentabilisation maximale, en raison de l'investissement que représentait la mise en place des canalisations. Leur installation s'est concentrée dans un premier temps sur les grands boulevards, à destination des commerçants et les citoyens privilégiés : « De ce fait, le goût de la nouveauté et la mode toute ostentatoire pour cette lumière qui parut luxueuse ont anticipé sur les investissements de la voirie [comme l'éclairage public] » (Willot, 1990: 215) Le passage de l'éclairage à l'huile à l'éclairage au gaz, introduit une véritable innovation : la valorisation de l'espace public nocturne, de telle sorte que ce dernier encourage la pratique des activités nocturnes. Ainsi, dès les premières démonstrations le changement porte sur la qualité et l'uniformité de la lumière émise, dont l'intensité et la brillance modifient la perception de l'espace nocturne et rendent la ville moins sombre (Willot, 1990). De la même façon, l'éclairage électrique modifiera à son tour la perception de la ville.

André Guillerme et Sabine Barles (1998) mentionnent que les grandes villes anglaises étaient dotées de l'éclairage au gaz dès 1804, alors que la ville de Paris n'en bénéficiera qu'en 1816. Cette révolution marquera le début des illuminations architecturales. Cette technique permet de concrétiser le souhait de « valoriser » l'éclairage des monuments dans le sens d'une mise en scène, ou encore dans la création d'ambiances « particulières », comme le laisse entendre le député libéral Laborde à propos de l'illumination du Palais Royal : « [...] l'ensemble représente une grande manufacture, un superbe bazar, qui pourrait être éclairé par un même appareil ; le milieu du jardin serait décoré de gerbes de feu, qui en feraient un lieu magique » (cité par Guillerme, 1992: 10).

Comme on le verra par la suite, l'intention de créer des ambiances « magiques » ou du moins spéciales, se trouve au cœur de la pratique actuelle de l'éclairage urbain.

Progressivement, les périphéries des villes seront équipées de réverbères à huile, jadis réservés aux centres-villes, même si certains sites profitent toujours d'un investissement majeur comme les théâtres, les bâtiments publics, les zones à forte densité de commerces et les grands magasins. Ainsi, dès les années 1840, la moitié de la ville de Paris sera éclairée au gaz grâce au développement de grandes compagnies gazières³ permettant de passer à une échelle de production industrielle, essentiellement à destination de l'éclairage jusqu'au tournant du siècle. Par la suite, d'autres usages du gaz apparaîtront, suite au remplacement du gaz par l'électricité pour l'éclairage public (Williot, 2003). Avec les travaux d'aménagement du baron Haussmann, la ville sera transformée par la création des grands boulevards qui améliorent les performances de la ville

³ Tandis que les grandes villes allemandes se doteront d'un éclairage au gaz vers les années 1930 et en 1940, la ville de Londres sera éclairée dans sa quasi-totalité à la même période (Revue CREE, 1994).

(Choay, 1996). En particulier, les aménagements haussmanniens constituent un facteur important de développement et d'extension du réseau éclairage public ;

En 1855, le baron Haussmann organise la fusion des six sociétés gazières en une seule compagnie (la Compagnie Parisienne d'Eclairage et Chauffage par le Gaz). C'est à partir de ce moment que l'éclairage au gaz s'intensifie dans toutes les agglomérations françaises, surtout entre 1840 et 1860 car son prix devient abordable pour les municipalités (Guillerme et Barles, 1998). Quelques années plus tard, en 1878, apparaissent les premiers systèmes d'éclairage électrique.

« [...] de 1878 à 1889, soixante-seize hôtels et restaurants sont passés à l'éclairage électrique. En 1902, 30% des immeubles de l'ouest parisien ont fait la conversion. Il ne faut pas pour autant en exagérer les effets. Voici le Grand Hôtel, boulevard des Capucines, qui consommait 334 000 m³ avant le raccordement à l'électricité en 1880 et 30 000 m³ de plus cinq ans après. En revanche, l'éclairage municipal converti à l'électricité progressait rapidement » (Williot, 2003: 85).

Les deux techniques vont longtemps cohabiter : de 1878, avec le premier dispositif permanent d'éclairage électrique à Paris, jusqu'aux premières décennies du XX^{ème} siècle⁴ : « [...] encore en 1905, sur 1373 communes urbaines, 1200 alimentent leur éclairage public par 884 usines à gaz » (Guillerme et Barles, 1989: 10).

b. La cohabitation concurrentielle de deux technologies

Pendant plusieurs années on a assisté à la coexistence, les deux techniques : gaz et électricité. Elles ont concouru pour le développement d'une lumière plus claire, plus propre et plus économique, jusqu'aux années 1930 quand l'industrie du gaz se tourne vers le marché domestique et le tertiaire, « ...l'éclairage public et celui des établissements municipaux ne pèsent plus que d'un poids dérisoire, moins de 10% en volume, malgré l'innovation du gaz surpressé essayé dix ans auparavant pour accroître l'intensité lumineuse des lanternes de gaz. En revanche, une clientèle modeste continue de s'éclairer au gaz car ce n'est plus un luxe » (Williot, 2003: 86).

D'une part, l'éclairage au gaz fondera les bases du service en réseau et donnera une réponse efficace aux besoins et à la demande croissante d'éclairer la ville (par exemple à la demande des citadins se plaignant de ne pouvoir vaquer à leurs occupations la nuit à cause des dangers inhérents à l'obscurité) (Guillerme, 1992).

D'autre part, l'éclairage au gaz permettra aussi les premières mises en lumière architecturales et le début de l'éclairage publicitaire, compliqué à réaliser auparavant (Deleuil, 1994). Ainsi, l'éclairage au gaz marque un changement dans les modes de vie. L'éclairage de l'espace urbain

⁴ D'ailleurs les derniers luminaires à gaz ne disparaîtront qu'au début des années soixante dans certaines villes françaises.

incitera à veiller tard, à sortir pour se distraire, à s'amuser et à fréquenter les débits de boissons et des établissements nocturnes, comme le remarque un auteur de l'époque en 1883: « Plus se prolonge ce jour factice, qui vient s'ajouter au jour véritable, plus on sort de chez soi, et plus on prend le goût de la vie extérieure, plus se développent dans toutes les classes l'amour des plaisirs, l'habitude des spectacles et des distractions de toutes sortes. Le gaz a donc véritablement transformé les mœurs, et je crains fort que ce ne soit pas en bien (cité par Auphan, 2007).

Ce témoignage présage toute une série de changements physiques et sociaux dans la conception de l'espace nocturne. Certains auteurs affirment que l'éclairage au gaz produisait un plafond lumineux s'arrêtant au premier étage des façades et les gens évoquaient la sensation d'être dans un salon intérieur (Lussault, 2002). Auparavant, l'éclairage à l'huile émettait sa lumière sous la forme d'un point lumineux, alors que la lumière au gaz donnait une véritable clarté aux choses environnantes.

Face à un marché de l'éclairage au gaz bien structuré, fondé sur une énergie relativement bon marché, face à la résistance des lobbies industriels, au savoir-faire, à la maîtrise de la technique et au soutien gouvernemental, l'implantation de l'énergie rivale, l'électricité, a été retardée. D'ailleurs, le baron Haussmann lui-même prit la défense de l'éclairage au gaz, comme le mentionne Dusouchet (1990). Il jugeait la clarté électrique « blême et blessante », lui préférant la lumière veloutée des becs de gaz. A cette époque, en effet, l'éclairage par lampes à arc électrique qui était utilisé semblait trop puissant et éblouissant (Valère, 2003). Et comme le remarque Wolfgang Schivelbusch au début du XX^{ème} siècle « la nuit éclairée au gaz excitait les esprits parce qu'elle symbolisait la victoire sur l'obscurité naturelle sans avoir pour autant la fixité de la lumière électrique. Là où brillait l'éclairage au gaz, il y avait de la vie, de la chaleur, de l'intimité » (cité par Thierry Paquot, 1997). L'éclairage électrique fut installé dans un premier temps dans les grands magasins, les gares, les cafés concerts. En général, l'utilisation de l'électricité dans l'éclairage sera observée comme un tournant majeur dans l'histoire, comme une révolution, « sa clarté, une puissance d'éclairage jusque-là inconnue, et sa propreté qui semble renvoyer tous les autres systèmes aux « noirceurs lugubres » d'un passé révolu, en font une nouveauté radicale » (Carré, 1998: 67).

Pourtant, l'éclairage électrique s'inscrit dans la continuité de l'éclairage au gaz dont il prolonge les vertus : qualité de la lumière et distribution en réseau. L'introduction de l'éclairage électrique constituera une innovation de par les qualités intrinsèques de cette technique et les structures commerciales efficaces qui l'accompagnent (Williot, 2003). Ce système d'éclairage s'est développé à la faveur des plans d'extension et d'embellissement du début du XX^{ème} siècle avec les lois Cornudet (1919 et 1924) car il était plus facile à implanter dans les extensions urbaines et

représentait un symbole de modernité (Mosser, 2008). L'installation du système d'éclairage électrique suit une logique identique à celles des précédents systèmes. Tout d'abord limité aux espaces centraux de la ville, comme l'éclairage au gaz à ses débuts, il sera perçu comme un progrès lié au luxe. D'ailleurs comme le rappelle Alain Beltran, l'électricité « fut à ses débuts vendue cher ce qui ne fait que renforcer son image de luxe » (1990: 221).

Prenant exemple sur les compagnies gazières pour mieux rivaliser avec elles, le système d'éclairage électrique intègre la production (les stations centrales), la distribution, la logique de réseau, et le principe de l'interrupteur permettant de faire l'économie des allumeurs de réverbère (Carré, 1998).

c. Suprématie de l'énergie électrique dans l'éclairage urbain

Si, en 1878, l'Avenue de l'Opéra fut la première à être illuminée de façon pérenne de l'éclairage électrique à Paris, il faudra attendre jusqu'aux années 1880 pour que le réseau s'étende car le conseil municipal ne voulait pas payer plus cher l'électricité que le gaz. Les premières installations réalisées par les sociétés électriques ne représentaient pas forcément un gain économique, mais elles constituaient un formidable argument publicitaire. Entre 1878 et 1889, les coûts d'installation, les risques de pannes intempestives et la multiplicité des procédés techniques décourageront l'adoption de l'éclairage électrique. Il semble que l'électrification de Paris ait dû se faire selon un plan d'ensemble, harmonieux, centralisé et logique (Beltran, 1990).

En 1887, les principaux points illuminés étaient certaines façades, les gares, les théâtres, les cafés-restaurants et quelques grands magasins. Mais l'incendie de l'Opéra Comique (1887) et l'exposition Universelle de 1889, interpellèrent les élus qui débiteront une réflexion globale sur la question de l'éclairage électrique à Paris. Néanmoins, l'important réseau créé et développé pour la ville de Paris autour de la technique de l'éclairage au gaz retarde le passage à l'éclairage électrique, «La France n'est pas en retard [pour les distributions électriques] : Saint-Etienne, Tours, Dijon, Nancy, Marseille, Bellegarde dans l'Ain et Châteaulin tout au fond du Finistère sont en avance sur Paris » (Beltran, 1990: 243).

L'éclairage électrique n'est installé à Paris qu'en 1889. Le réseau commence à être mis en place et les grands magasins passent à l'électricité. Ces derniers tirèrent vite profit de la grande publicité que leur apportait l'éclairage électrique, incitant les autres commerçants à les imiter (Beltran, 1990).

En 1907, un nouveau régime fut mis en place et une série de mesures fut adoptée autour du futur régime d'électricité à Paris : éviter l'emploi d'appareils encombrants et compliqués chez les abonnés, mettre en place un plan de canalisation, une baisse tarifaire pour la distribution, un branchement gratuit et un monopole. Ainsi, l'éclairage électrique ne sera plus un luxe comparé à

l'éclairage au gaz et une forte propagande vantera les avantages de l'énergie électrique : moins de dépenses à vide, minimum d'encombrement et, grâce aux compteurs, possibilité de suivre l'évolution exacte de sa consommation (Beltran, 1990).

2. Evolution de l'éclairage urbain au XX^{ème} siècle

A la fin du XIX^{ème} siècle, l'arrivée de la lumière électrique va transformer la nuit et les rôles attribués à celle-ci. L'introduction de l'électricité augmente l'attrait de la vie nocturne et des plaisirs qu'elle offre (Mosser, 2008: 37). Il devient possible de « diriger la lumière électrique dans les vitrines comme sur la scène du théâtre » (Gwiazdzinski, 2005a). Se préfigure ainsi l'idée de mise en scène de l'espace urbain. L'éclairage du début du vingtième siècle assure aussi un rôle dissuasif vis à vis d'un certain nombre de pratiques déviantes ou illégales, notamment les pratiques liées à la prostitution, accentuant ainsi le contrôle sur l'individu.

a. De nouvelles fonctions pour l'éclairage urbain ?

Dans les années 1910, l'éclairage électrique se généralise. Dans les années 1920 l'utilisation croissante des enseignes électriques redessine le paysage de la ville moderne. La « fée électricité » transforme alors la nuit en spectacle (Espinasse, 2005). Mais, progressivement, la technique urbaine de l'éclairage électrique sera centrée sur l'automobiliste pour lui permettre d'identifier les obstacles. Comme font mention André Guillerme et Sabine Barles (1998), les premiers livres sur l'éclairagisme seront publiés dans les années 1920⁵. Cette conception de l'aménagement de l'espace urbain marque le début de l'urbanisme fonctionnaliste, c'est-à-dire une période marquée par la notion de zonage de la ville par fonctions clés : travail, loisir, habitations, reposant sur une conception de la ville motorisée et hygiéniste à l'instar du mouvement Moderne représenté notamment par Le Corbusier, synthétisé dans la Charte d'Athènes en 1944. L'importance accordée à l'automobile dans la ville est primordiale pour les projets d'infrastructures de transports.

Entre les années 1910 et 1940, un important travail d'électrification des grandes villes françaises est entrepris. Cette période est marquée par de nombreuses innovations dans le domaine des lampes à décharges électriques : mercure haute pression (1929), sodium basse pression (1932), fluorescente basse tension (1936), celles-ci étant plus efficaces et résistantes que la lampe à incandescence (Laganier, 2003).

Pour certains auteurs, la vraie révolution fut celle de l'installation de l'éclairage électrique en ville car il démocratisait l'usage de la ville en généralisant l'accès à ce service public (Auphan, 2007).

⁵ Par exemple, *Les méthodes modernes d'éclairage* de Joseph Wetzel (1926), le premier à avoir introduit en France le calcul préalable d'un éclairage et le *Manuel de l'éclairage* de Louis Fourcault (1928).

Cependant, comme nous l'avons évoqué, le changement est engagé dès l'époque de l'éclairage au gaz, qui va de pair avec le principe du réseau. Cette mise en réseau du service a ensuite permis la diffusion rapide des performances techniques de l'éclairage électrique dans l'ensemble de la ville. Après-guerre, la généralisation de l'usage de l'automobile⁶ donne lieu à la multiplication des infrastructures routières urbaines et au développement de l'éclairage adéquat. Plusieurs mesures sont mises en place pour réorganiser la voirie, et améliorer la signalisation routière, « La route devient un espace fonctionnel et perd son urbanité, même la nuit » (Guillaume et Barles, 1998: 19). L'éclairage est plus que jamais conçu comme un équipement de voirie (Teller et Italiano, 1998). La signification imprimée au paysage urbain par la lumière est modifiée par la croissance de la circulation automobile. Ainsi, la périphérie de la ville (entrées de ville, grandes surfaces commerciales, voies rapides et rocade) devient un espace mieux éclairé, au détriment du centre ville,

« Sous l'effet de la motorisation généralisée, des infrastructures périphériques et des normes d'éclairage induites, se sont développées autour des agglomérations des ceintures lumineuses oranges, étoilées d'autoroutes, et aux abords desquelles s'installent des hôtels et des enseignes commerciales d'une intensité surprenante [...] le centre n'a plus le monopole de l'intensité lumineuse, ni de l'attractivité commerciale » (Mosser, 2007: 66).

Dans les années 1960, l'éclairage est pensé en termes quantitatifs, il sera lié aussi à la sécurité des personnes. On considère alors qu'un « bon éclairage public permettra aux piétons de s'identifier à une distance suffisante pour pouvoir s'enfuir » (Certu, 1989). Le règne du lux-mètre ou du niveau moyen d'éclairement s'impose dans la plupart des villes⁷. Mais, les villes sont quadrillées par l'éclairage. Les années 1970 sont marquées par la crise pétrolière et les économies d'énergie s'imposent. L'usage du sodium à haute pression, donnant une couleur blanche chaude à teinte orangée, marque alors l'image nocturne de la ville. Néanmoins, la fonction principale que l'on accordait à la lumière, à savoir une approche fonctionnelle, ne semble plus être suffisante pour justifier le mode opératoire de l'aménagement de la ville nocturne.

Après 1975, on assiste à une remise à l'honneur de la notion d'espace public face à la perte d'urbanité « la rue n'était plus qu'un lieu de passage, ni public, ni privé, sans vie » (CETUR, 1989 : 8). La vocation de l'espace public était devenue « monofonctionnelle » au seul profit de l'usage de la voiture. En réaction des réflexions nouvelles émergent, « [...] parallèlement, architectes et urbanistes ont mis en exergue le rôle multifonctionnel de la rue en tant que composante de

⁶ «...à partir des années 1950, la traction animale devient anecdotique – elle disparaît des comptages effectués à l'échelle nationale en 1960. La motorisation progresse : le parc automobile du département de la Seine passe de 400 000 véhicules en 1938 à 567 000 en 1948 (l'après guerre) et 800 000 en 1954 » (Barles, 2006 : 11)

⁷ Par allusion au luxmètre qui permet de contrôler les niveaux moyens d'éclairement sur la chaussée (Revue LUX, 2000)

l'espace public, lieu de circulation certes, mais aussi lieu de sociabilité, d'échanges, de commerce, bref, d'urbanité » (Guillerme et Barles, 1998: 22).

C'est ainsi que dans la seconde moitié de la décennie 70, les premières tentatives furent faites pour réaménager l'espace public et lui rendre une partie de sa fonction sociale. On pourrait ainsi dire qu'une conception différente sur l'espace public émerge vers 1975-1977 (CETUR, 1989). Afin de redonner une place au piéton, la ségrégation des espaces est mise en question. Le rapport de l'OCDE (1975) met en avant les thèmes sur la sécurité en ville et les différents moyens d'amélioration de la qualité de vie se sont posés à un niveau plus global : le quartier ou l'ensemble de la ville (CETUR, 1989). Divers fonds et initiatives pour l'aménagement de l'espace public furent adoptés, par exemple les Fonds de l'aménagement urbains en 1976 (CETUR, 1998). D'ailleurs, la formulation des nouvelles fonctions de la lumière dans la ville⁸, et plus largement la mise en place d'un nouveau cadre de référence autour de la lumière, sont corrélées à l'évolution du contexte de l'action urbaine.

b. Nouveau cadre de référence pour l'éclairage urbain ?

L'éclairage, les fonctions et la façon de le concevoir s'inscriront alors dans une nouvelle vision de la conception de l'espace public. En 1979, le Service Technique de l'Urbanisme publie le guide « La ville, la nuit...de l'éclairage à la lumière », dans lequel de nouveaux concepts et fonctions sont utilisés. L'utilisateur (le piéton) est placé au centre du discours. Cette approche sera développée et affinée jusqu'à configurer un mode d'aménagement de l'espace public centré sur l'illumination de la ville. La plupart des initiatives et des expérimentations concernant l'aménagement récent de l'espace public se sont concrétisées dans les années 1980, « [...] notamment dans le cadre de la grande affaire de la décennie : la décentralisation. C'est elle qui a accéléré des processus, débloqué des projets et excité les imaginations. Du moins celles de ceux qui étaient prêts à changer d'état d'esprit en matière d'urbanisme, de déplacement et de sécurité routière » (CETUR, 1989: 89).

Le Plan Urbain, au sein de la Direction d'Architecture et Urbanisme, placera la valorisation de l'espace urbain parmi ses priorités, et en 1987 est créé un groupe de travail sur les « espaces publics ». Dans ce contexte, les lois de décentralisation, la nécessité de renouveler la plupart des réseaux d'éclairage (Jousse, 1997), les opérations de rénovation de l'habitat et une montée des stratégies d'attractivité territoriale, sont autant de facteurs qui ont favorisé l'émergence d'une nouvelle approche de l'éclairage.

⁸ Les recommandations relatives à l'éclairage des voies publiques, publiées par l'Association Française d'Eclairage en 1989 et le « Guide général de la voirie urbaine » préconisent les nouveaux principes de l'éclairage urbain.

D'après Vincent Valère (2003) l'éclairage public était « le parent pauvre de l'aménagement urbain », du fait d'une prise en compte insuffisante des spécificités des territoires urbains et des usagers. Ce n'est qu'à la fin des années 1980 que cette démarche évolue.

De nouveaux cadres de références apparaissent, de nouvelles fonctions sont attribuées à la lumière dans la ville grâce au renouvellement de ce que l'on considère comme l'espace public. Ainsi, en réaction à l'urbanisme fonctionnaliste, de nouvelles idées s'imposent peu à peu : la prise en compte d'une vision plus globale de la ville, l'aménagement de l'espace quotidien des habitants et le souci d'effacer les zonages créés dans les villes (centre-ville et périphérie) en se souciant des spécificités de chaque site. L'éclairage public est la source de nouvelles attentes et d'un nouveau discours objectivant sur ce que doit être l'éclairage urbain dans la construction de l'espace urbain nocturne.

Ainsi, l'histoire de l'éclairage public s'articule-t-elle, plus que celle des autres services publics, autour des progrès technologiques et scientifiques. Dans chaque ville l'éclairage public présente des caractéristiques liées à des facteurs locaux, tant économiques, que culturels, politiques et sociaux. Cependant, dans la plupart des villes, on peut discerner des grandes étapes du développement de l'éclairage public : à l'éclairage à base de suif, succède l'éclairage à l'huile, puis l'éclairage au gaz. Avec ce dernier, débute la mise en réseau de l'éclairage, ce qui modifie non seulement l'espace physiquement mais aussi les pratiques, les usages ou le sentiment de sécurité au moment de pratiquer la ville. A leur tour les fonctions et la conception de la lumière en ville sont reformulées et la pratique de la nuit n'est plus considérée comme une pratique exceptionnelle.

L'évolution du contexte de l'action urbaine en France a modifié la façon de produire la ville. Le cas de l'éclairage public, ou ce que l'on appelle aujourd'hui « la lumière urbaine », c'est plus qu'un exemple, c'est un facteur, un moteur de la fabrication de la ville. A la fois une cause et une conséquence, comme nous allons le voir.

B. Mise en lumière de la ville : un nouvel objet de l'action urbaine

D'après différents travaux de recherche réalisés sur l'évolution du système de l'éclairage urbain dans différents pays (Mexique, Belgique, Angleterre) le passage d'une solution technique à une autre (de l'huile au gaz, du gaz à l'électricité) a suivi à chaque fois un processus similaire qui sera décrit plus loin. En revanche, l'évolution de l'éclairage en France depuis les années 1980 relève d'une rénovation qui s'inscrit dans une nouvelle « doctrine argumentative » (Mosser, 2005) ou dans un nouveau cadre de références (Fiori, 2000).

L'élaboration d'un discours autour des nouvelles fonctions accordées à la lumière urbaine s'est traduite, dans la pratique, par la mise en place d'outils de planification et de dispositifs propres à

ce type d'action, ainsi que par l'apparition de professionnels spécialisés. Cette façon d'aménager et de produire la ville s'inscrit dans l'évolution globale du contexte de l'action urbaine : une remise en cause de la façon de produire la ville, de nouvelles problématiques urbaines (les usages et la gestion de la ville nocturne) et l'émergence de nouveaux acteurs.

Ce chapitre abordera en premier lieu l'évolution du contexte de l'action urbaine, afin de poser les bases sur lesquelles la rénovation du cadre de références de l'éclairage urbain a été effectuée en France dans les années 1990. Ensuite, on abordera le processus qui a fait basculer la notion d'éclairage public, considérée aujourd'hui comme restrictive (Deleuil, 1994), vers une notion beaucoup plus inclusive : les lumières urbaines (Mosser, 2007). Enfin on exposera les outils de planification de l'illumination et les spécificités des métiers qui s'occupent de la conception de la lumière urbaine.

1. De l'éclairage public à la lumière urbaine

a. Évolution du contexte de l'action urbaine

La plupart des auteurs s'accordent sur le fait que la fin des années 1980 marque le début d'une *révolution*, d'un changement dans la façon de penser et de concevoir la lumière (Masbouni, 2003) encouragé dans une certaine mesure par la crise énergétique des années 1970 qui était une opportunité pour changer la façon d'éclairer la ville (Dupagne, 1996). La multiplication de programmes de revitalisation urbaine, permet de s'intéresser aussi au besoin de renouveler les réseaux d'éclairage public. Enfin, le processus de décentralisation (1981- 1982) donne aux municipalités une capacité d'initiative accrue pour l'aménagement urbain. En particulier, l'éclairage public fait partie des compétences transférées aux maires (Dupont, 1993).

Avant la décentralisation, l'intervention de l'État était très présente. La construction des infrastructures et des logements est financée par l'État. Plusieurs recherches (CRESAL, 1985) indiquent que l'expertise et le savoir professionnel sont alors concentrés entre les mains de l'État. La part des opérateurs privés dans les interventions réalisées est faible par rapport à la part du secteur public. La plupart des travaux de recherches montrent comment on est passé d'un modèle stable de production de la ville où l'État jouait un rôle structurant dans l'aménagement du territoire et de l'urbanisme à un modèle complexe marqué par la montée en puissance des collectivités locales, la part accrue de l'investissement privé, et la multiplication des acteurs et des niveaux de décisions (Ascher, 1995 ; Bourdin, 1996).

C'est à cette époque qu'apparaît la figure du maire entrepreneur, qui s'empare des projets d'aménagement urbain pour en faire un outil de communication politique (Arab, 2007). Le lien entre l'aménagement des villes et le monde politique devient plus étroit, comme en atteste le cas de Lyon où certains projets urbains ont été intégrés dans la stratégie de communication de

l'équipe municipale. On peut citer, par exemple, le projet de la Cité Internationale, les différentes politiques d'embellissement de la ville ou encore les grands projets de transports en commun.

b. L'émergence de nouvelles logiques d'action

Les collectivités font face à la fois à l'augmentation et au désengagement financier de l'État. Dès lors, les capitaux privés, les banques, les investisseurs immobiliers et les entreprises de services urbains occupent le terrain de l'action urbaine dès la fin des années 1980. Comme le mentionne E. Campagnac (2009), de grands groupes de bâtiments et travaux publics (BTP) affichent leur intérêt pour l'aménagement urbain, créant des services axés sur l'urbanisme. On retrouve cette stratégie aussi chez les grands fabricants d'éclairage, qui diversifient leurs activités, créent des services spécialisés dans la « mise en lumière de la ville » ou encore dans « la mise en valeur du patrimoine architectural et urbain par la lumière » c'est-à-dire des services clés en main confiés à des professionnels d'un genre nouveau, ce que nous nommerons les « Concepteurs Lumières », ou à de grandes entreprises comme, Phillips, Thorn, ou Citélum. Ces entreprises lancent un concept d'offre globale portant sur l'éclairage public et sur la mise en lumière de la ville (Nicolas, 2001). Cette évolution du contexte de l'action urbaine, qui passe d'un contexte stable et structuré à un contexte complexe, est aussi caractérisée par la multiplication des acteurs de l'action urbaine et l'apparition de nouvelles expertises urbaines, ainsi que par la multiplication des acteurs de l'aménagement de l'espace par la lumière et de leurs dispositifs de coopération.

Dans un contexte de mondialisation de l'économie et de crise économique, face à la mobilité croissante des capitaux, les communes cherchent à attirer les entreprises et les investisseurs et à augmenter leur population. Dès lors, les années 1980 sont aussi marquées par le début d'une compétition entre les villes à l'échelle régionale, nationale, européenne et mondiale (Dupont, 1993).

Les maires s'engagent dans des opérations d'urbanisme et d'aménagement du territoire de grande ampleur, dans « une valorisation forte des enjeux localisés d'aménagement. On sait combien de politiques culturelles de prestige, de projets d'architecture médiatisables, de politique urbaine d'image se sont orientés dans ce sens » (Gaudin, 1996: 33). Dans cet esprit, la politique d'éclairage urbain est reliée directement à une politique urbaine d'image et d'embellissement. Le cas de la ville de Lyon en matière de gestion et d'aménagement de ses espaces publics témoigne de la constitution de multiples expertises fondées sur une (de) nouvelle(s) représentation(s) du territoire urbain.

2. Un terme qui fait consensus : les lumières urbaines

La concurrence territoriale se traduit principalement par la recherche d'attractivité de territoires à travers de nouveaux aménagements dans la ville : meilleures offres de transport, de loisirs, de

services, d'art dans la ville, avec des contraintes horaires assouplies (Devismes et Dumont, 2006). Ces facteurs sont, dans une certaine mesure, à l'origine du déplacement de la notion d'éclairage urbain du domaine purement technique vers les domaines esthétique et social.

Au début des années 1980, les projets d'illumination axés sur la mise en valeur du paysage nocturne se multiplient : illuminations éphémères, mise en lumière de l'axe majeur de Cergy Pontoise par Dani Karavan, travail d'illumination pour le parc de la Villette à Paris en 1982, réalisé par Louis Clair (Valère, 2003) ou encore l'illumination de Yann Kersalé au Grand Palais en 1987.

En outre, certains auteurs font mention de l'impact des événements mariant lumière, architecture et paysages urbains, notamment les spectacles de Jean-Michel Jarre⁹, qui auraient suscité un intérêt chez les élus et les gestionnaires de la ville (Barriault, 2007 ; Cartier, 1998). Toutes ces interventions marquent un changement de perception du rôle de la lumière dans la ville, en faveur de ses aspects esthétiques. En 1989, la célébration du bicentenaire de la Révolution Française, fut l'occasion d'intervenir sur de nombreux bâtiments « phares » de la capitale : l'illumination de l'Arche de la Défense réalisée par Louis Clair, la pyramide du Louvre illuminée par Claude Enge, Notre Dame de Paris par Roger Narboni et la Tour Eiffel par Pierre Bideau. D'ailleurs la Tour Eiffel est souvent mentionnée comme une référence en matière d'innovation technique et de conception pour l'époque (Narboni, 2003). D'autre part, la création d'événements festifs (avec un volet nocturne) impulsent de nouvelles pratiques. En juin 1982 naît la Fête de la Musique et en 1984 les Journées du Patrimoine, qui se déclineront plus tard en « Nuit du Patrimoine » (Laganier, 2003). En 2002 a lieu la première édition de la Nuit Blanche à Paris. Ces événements attestent d'un changement dans la façon de produire la ville: la prise en compte de l'art dans la production de la ville. La mise en lumière éphémère aura une traduction pérenne dans l'espace urbain.

Alors que l'illumination architecturale, à vocation patrimoniale ou commerciale, ne relève pas d'une pratique récente, l'objectivation des nouvelles fonctions attribuées à la lumière constitue en revanche une nouveauté. D'après une publication du Certu en 2006, la lumière commence à être considérée comme un levier économique et social de la ville nocturne dans un grand nombre de villes françaises. Cependant, comme on le verra par la suite les dispositifs d'évaluation sont imparfaits et les retombées économiques et sociales attribuées à la lumière sont difficilement mesurables dans le temps et dans l'espace.

⁹ Les spectacles de J-M Jarre sont en plein air, accessibles à tous et donc gratuits en ville dans un endroit public habituellement très fréquenté. Il mélange son, lumière, projections géantes sur support architectural et pyrotechnie, <http://www.jeanmicheljarre.com> Consulté : décembre 2008

Un nouveau cadre de références pour la conception de l'éclairage urbain se met en place. Ce dernier se nourrit d'un nouveau vocabulaire, de nouvelles notions et notamment de nouvelles fonctions de la lumière dans la ville. En effet, jusqu'à la décennie précédente, la lumière urbaine avait pour but d'assurer la sécurité, la rapidité et le confort de la circulation automobile et des piétons. Plusieurs auteurs (Dupont et Giraud, 1993 ; Mosser, 2003 ; Courteville, 1991) s'accordent à qualifier cet éclairage d'« éclairage de voirie », soumis à une standardisation fonctionnaliste. Sans doute l'aspect fonctionnel et techniciste de cet éclairage est-il le reflet du mouvement Moderne. Ce mouvement conduit, dans une certaine mesure, à la remise en question de la production fonctionnaliste de la ville, à savoir un modèle d'action stable grâce au rôle assuré par l'État. L'éclairage des villes françaises, comme ailleurs, suivait un certain nombre de normes et de recommandations spécifiées dans des guides techniques tels que le Guide de bonnes pratiques de l'éclairage publiés par EDF en 1958, les recommandations relatives à l'éclairage des voies publiques de l'Association Française d'Eclairage (AFE) en 1961, ou encore les diverses études portant sur le sentiment d'insécurité en ville et sur la dissuasion des faits délictueux qui donneront un aval scientifique à la démarche (Mosser, 2008). La façon de concevoir et de réaliser l'éclairage de la ville est mise en cause. Petit à petit, l'éclairage urbain étend son champ d'action, traditionnellement technique. Cette remise en question des fonctions de la lumière urbaine a été analysée par plusieurs chercheurs comme un élargissement de la liste des fonctions traditionnelles de la lumière à de nouvelles fonctions relevant de considérations esthétiques et sensibles (Deleuil, 2007; Mosser, 2007).

Les publications traitant des nouvelles fonctions de la lumière urbaine se multiplient (Moles, 1981 ; Lux, 1996). La constitution d'un nouveau vocabulaire s'amorce. L'éclairage public est remplacé par la notion de lumière urbaine: « [...]éclairer une ville pour la rendre sûre ne suffit plus [...] » (Dupont, 1993). Il en résulte, d'après les publications de l'époque, que la notion de 'maître lux', dorénavant perçue comme une notion restreinte, sera opposée à la notion de 'lumière qualitative'.

De ce fait, l'inventaire des fonctions potentielles de l'éclairage urbain est globalement stabilisé. Il inclut notamment : la sécurité, le balisage, une fonction psychomotrice, la valorisation du patrimoine, la promotion visuelle, le spectacle ou encore la définition d'une ambiance psychologique et symbolique. Les nouvelles fonctions et leur hiérarchisation continuent à se complexifier, ce qui rend difficile l'établissement d'une liste exhaustive et stable. Chaque acteur valorise ou énumère à sa guise les nouvelles fonctions selon son champ d'action : bureaux d'études (Citélum), éclairagistes (Yann Kersalé), concepteurs lumière (Roger Narboni), élus. Ces différents acteurs partagent néanmoins les mêmes notions et les mêmes références et remettent en question une approche purement technique, dans laquelle l'éclairage urbain est un champ

d'intervention réservé aux seuls ingénieurs éclairagistes. On assiste à une logique d'externalisation partielle du service de la part des municipalités. Comme on le verra plus loin, les interventions liées à l'illumination de la ville sont toujours associées à un professionnel expert qui travaille avec les services de la ville, et qui vient combler soit un manque de compétences expertes au sein des services techniques de la ville, soit un manque de légitimité d'une intervention sur l'espace urbain, comme nous le verrons plus loin.

3. Extensions des fonctions de la lumière urbaine

La classification donnée par Sophie Mosser (2008) résume et rassemble les principales fonctions attribuées à la lumière urbaine. Tout d'abord la fonction originelle; celle liée aux besoins visuels fondamentaux pour se déplacer et ensuite la fonction liée à la sécurité. Cette fonction a déjà été largement étudiée et débattue dans la littérature, notamment le lien entre éclairage et sécurité.

Le discours est aujourd'hui plus nuancé dans la mesure où plusieurs expériences ont démontré que le lien direct entre la lumière et la sécurité objective ou le sentiment de sécurité ne va pas de soi (Dupagne, 1996). Certes, la lumière peut apporter ponctuellement et dans certaines zones de réelles améliorations face aux actes de délinquance. Cependant, les chercheurs et les praticiens accordent une grande importance au bien être des passants mais surtout au sentiment d'appartenance des résidents à leur quartier.

La fonction de mise en valeur se traduit par des illuminations artistiques éphémères et pérennes, soit par la mise en œuvre de festivités, festivals et événements d'illumination comme le festival d'illumination à Turin, ou le Festival des Lumières à Montréal ; soit par les illuminations artistiques et esthétiques permanentes comme l'illumination quotidienne de la tour Eiffel ou de l'Opéra de Lyon ou celles observées aussi dans de petites villes (intervention Roger Narboni, Ateliers Lumière 2005). Ces initiatives sont des révélateurs d'une autre perception de l'architecture et de la ville nocturne : afin de mettre en lumière, de révéler une autre architecture, de « mettre en robe de nuit », de « mettre en valeur le patrimoine de la ville et son urbanisme » (Valère, 2003). L'illumination est ainsi un moyen de valoriser, ou de revaloriser l'image des villes et des communes à partir de leurs ressources patrimoniales et culturelles. Encore faut-il préciser que cet aspect reste assez controversé et fait l'objet de discours critiques de la part des chercheurs. Il existe un débat sur la *déréalisation* ou la construction d'une image qui ne correspond pas à la réalité nocturne de la ville (Mallet, 2009 ; Mosser, 2005). Cette mise en valeur par la lumière sera appliquée aussi au patrimoine fluvial (mise en lumière de la Garonne par R. Narboni en 2005), au patrimoine urbain (pentes de la Croix Rousse à Lyon), au patrimoine paysager (projet de mise en

lumière de volcans entourant Clermont Ferrand) et au patrimoine industriel (mise en lumière de docks Saint Nazaire).

L'objet des interventions lumière s'élargit : illumination architecturale, puis illumination urbaine et de plus en plus illumination du paysage naturel. Assisterons-nous bientôt à renouveau de la 'notion' même de lumière ? A contrario, certains professionnels mentionnent l'importance de l'ombre dans les interventions lumière, et en particulier la méthode de la « manière noire » (Narboni, 1995). Elle consiste à laisser un objet dans l'ombre lorsqu'il est dans un environnement hyper-éclairé¹⁰. Ces actions sont une réponse aux critiques exprimées à l'égard des illuminations urbaines auxquelles il est souvent reproché d'être un facteur direct de la pollution lumineuse, comme nous le verrons plus loin.

Une autre fonction de la lumière est liée à la notion de composition urbaine, par la hiérarchisation et la planification des niveaux lumineux dans la ville. Il s'agit de rendre cohérente la lecture de la ville nocturne et les axes structurants de la ville, de faire cohabiter les diverses illuminations architecturales, d'identifier les différents quartiers, de manière à ordonner l'espace urbain configuré par la lumière, à nuancer et gommer certaines « erreurs » de l'urbanisme ou de l'architecture (Mosser, 2000). Encore faut-il préciser que cette approche alimente le débat sur l'utilisation de la lumière comme un 'cache misère' des ensembles urbains de qualité médiocre (Masboungi, 2003). Sophie Mosser (2008) fait remarquer que la lumière urbaine prétend être conçue dans le but de prendre en compte aussi les espaces piétons et pas seulement les voiries et de recréer, retisser des liens entre le centre et la périphérie ou encore entre les espaces urbains séparés par des fleuves. Néanmoins les chercheurs restent assez prudents sur le succès d'une telle approche. Il convient par exemple de se garder d'une approche simpliste où l'installation des mêmes lampadaires dans le centre et la périphérie pourrait se présenter comme une façon d'effacer les différences entre le centre et les quartiers périphériques (*Lyon Figaro*, 07 décembre 2002).

La fonction d'amélioration du cadre de vie, assez contestée, mobilise les aspects sensibles de l'éclairage, surtout la notion d'ambiance(s). La notion d'ambiance(s) est surtout énoncée pour dire que l'éclairage urbain produit des effets sur les modes de vie collectifs, en partant de l'idée que « transformer le milieu de vie des citoyens pourrait améliorer leur vie quotidienne » (Mosser, 2008: 56). Alors que l'illumination artistique était axée principalement sur les bâtiments remarquables, la lumière urbaine cherche dorénavant à réaliser une illumination artistique des

¹⁰ Projet du Centre culturel Onyx à Saint-Herblain réalisé en partenariat par le cabinet d'architecture de Jean Nouvel

espaces de la vie quotidienne. Comme le note la revue *Lux* (Dossier lumière urbaine, 1996): « penser social n'est plus du luxe ». L'illumination est censée recréer des ambiances. Les ambiances créées et leur signification sont soumises aux réinterprétations libres et parfois arbitraires. La notion d'ambiance est limitée aux propriétés de la lumière émise par les lampadaires : la couleur, la température, l'intensité de la lumière, lesquelles sont associées assez superficiellement à une ambiance, romantique, festive ou encore à une ambiance officielle (Masboungi, 2003). Or, la construction des ambiances relève d'un domaine beaucoup plus complexe, par l'imbrication des facteurs liés au cadre bâti, aux caractéristiques de la lumière urbaine et au vécu de l'utilisateur (Amphoux et Thibaud, 2004). « La notion d'ambiance(s) : relève du sensible et du vécu quotidien : forme construite, forme perçue, forme représentée. L'étude des ambiances est basée sur une sociologie de l'action. Ainsi, la compréhension d'une ambiance repose sur trois domaines : la part des sciences et techniques, la part du savoir sur les usagers et représentation quotidiens, la part de l'art » (Péneau, 2000: 31).

Ainsi, la notion d'ambiance, liée assez souvent à l'amélioration du cadre de vie, relève plutôt du discours justificatif difficile à saisir et à objectiver, les méthodes pour mesurer les retombées de la création d'une ambiance romantique ou rassurante, sont difficiles à cerner. Par ailleurs, les expériences menées conjointement par les praticiens de la lumière et les équipes de recherche, comme par exemple le cas de Roger Narboni qui a travaillé en amont avec un groupe de chercheurs du CRESSON (Houdemont, 2005), restent rares.

La création d'ambiances est censée aider à résoudre certains dysfonctionnements urbains comme la ségrégation et l'exclusion de certains quartiers ou enclaves de la ville, ou encore favoriser le sentiment d'appartenance, l'aspect attrayant ou convivial des espaces urbains. La cité de Mont-Blanc (Lyon) a été dotée d'un nouvel éclairage, transformant la vie des riverains : ils se sont réappropriés des lieux qu'avant ils n'osaient plus fréquenter. Comme le mentionne Jean-Michel Deleuil, « le problème des quartiers en difficulté ne risque pas de se régler en un clic d'interrupteur. Mais la lumière peut aider à créer un environnement plus humain, voire améliorer les conditions de vie ». (2006 : 25). Cependant, du fait de la difficulté de mesurer l'impact de telles initiatives, les résultats annoncés relèvent souvent de l'incantation (Didier, 2004 ; Mosser, 2007).

Pour Sophie Mosser (2005, 2008), ces nouvelles fonctions sont la preuve d'une relation étroite entre éclairage urbain et notion de projet urbain. L'éclairage de la voirie serait le reflet d'un cadre dominant de pensée, un urbanisme rationaliste fortement critiqué en raison des réponses spatiales données aux problèmes urbains, basées sur des critères fonctionnels, sans tenir compte de la diversité des réalités sociales et territoriales de chaque contexte. De fait, si ces nouvelles fonctions

relèvent en général de la recherche d'une qualité du cadre de vie et de l'aspect esthétique, ou d'un lien volontaire vers l'art urbain, c'est parce que la conception et la production de l'espace public répondent à de nouvelles demandes (Arab et Bourdin, 2009) : la mise en valeur du patrimoine, la qualité du cadre de vie, la création d'ambiances urbaines. La gestion et l'aménagement de l'espace urbain s'éloignent d'une démarche sectorielle (éclairage, circulation, transports) pour rentrer dans une logique de projet. C'est dans le contexte contemporain de l'action urbaine que la formulation d'un nouveau cadre de références et d'un nouveau vocabulaire, peuvent avoir lieu et produire de l'expertise.

4. Nouvelles fonctions et « besoins » des usagers

Cependant, comme on le verra par la suite, l'amélioration du cadre de vie, en prenant en compte les spécificités locales, les besoins des usagers et la volonté de coordination globale des interventions n'est pas toujours possible, même dans le cas des villes pionnières. D'ailleurs, l'éclairage de type fonctionnel est loin d'avoir disparu des villes françaises. Encore aujourd'hui, les luminaires urbains sont orientés sur la voirie et les fameux lampadaires « boules » se trouvent toujours installés dans de nombreuses zones résidentielles (Auphan, 1999 ; Mallet, 2005).

D'autre part, les nouvelles fonctions attribuées à la lumière urbaine mettent l'utilisateur au centre du débat, sans pourtant l'intégrer lors du travail de conception. Comme l'ont souligné les acteurs que nous avons interrogés, la réalisation d'enquêtes et de consultations ne sont pas prises en compte dans le projet final (entretien, Association Renaissance du vieux Lyon 2006). Même si des dispositifs d'évaluation de l'éclairage public ont été testés récemment. Néanmoins quelques initiatives ont été mises en place récemment. Le projet EVALUM à Lyon par exemple avait pour but d'évaluer la perception de l'éclairage public par les usagers (Deleuil, 2009). Par ailleurs, de nombreux acteurs poussent à intégrer les interventions d'illumination dans la phase de conception initiale du projet urbain ou architectural, et à participer ainsi à tout le processus de production du projet. La qualité et les économies d'énergies de l'intervention lumière sont compromises si cette dernière n'est intégrée que dans la phase finale du projet urbain ou architectural. C'est dans ce sens que la place des Terreaux à Lyon est considérée comme une réalisation exemplaire, grâce à la prise en compte de la mise en lumière en amont du projet.

Finalement, pour la plupart des auteurs (Mallet, 2009 ; Mosser, 2003 ; Deleuil, 1994) faire la liste des 'nouvelles fonctions' attribuées à la lumière urbaine s'apparente à faire un inventaire des possibles. En fait, les rôles de la lumière n'ont pas véritablement changés. Ils oscillent entre les deux notions traditionnelles : sécurité et promotion. Ainsi, nous considérons qu'au delà des fonctions nouvelles ou des fonctions traditionnelles, nous assistons à des modes d'aménagement

urbain dans lesquels la lumière urbaine apporte une réponse et une contribution à la fabrication de la ville.

En revanche, la réflexion sur les fonctions de la lumière urbaine témoigne d'un changement dans la manière de concevoir la ville, notamment dans les discours des praticiens et dans le discours politique. D'autre part, la littérature sur la lumière urbaine parle d'un basculement d'un objet technique, du simple statut d'équipement urbain, d'une discipline mineure de l'urbanisme vers un outil à part entière de l'urbanisme, facteur indispensable dans la fabrique de la ville, avec des professionnels et des métiers nouveaux, des outils de planification lumière, un vocabulaire et des notions propres à cette discipline. Un nouveau mode d'aménagement de l'espace public, un nouvel objet de l'action urbaine.

5. Les outils de l'aménagement par la lumière

La dénomination « éclairage public », comme on l'a dit, a été remplacée par « lumière urbaine ». Ce terme cherche à faire la synthèse entre l'éclairage public et les illuminations artistiques, selon les principes et le vocabulaire définis par « l'urbanisme lumière » (Dupont, 1993). Aménagement nocturne, paysage lumière, scénographie lumière, ces notions sont intégrées par les différents acteurs du domaine de la lumière urbaine (Certu, 2006 ; Masboungi, 2003 ; Mosser 2008) et des outils sont spécifiquement créés pour cette nouvelle discipline.

a. Qu'entend-on par Plan Lumière et Schéma d'Aménagement Lumière ?

Tout d'abord, le Plan Lumière inspiré de l'ancien Plan d'Occupation des Sols consiste à repérer dans une ville ou dans un quartier les ouvrages d'art, les monuments ou les édifices remarquables, dont la mise en lumière permettra de dessiner la silhouette nocturne de la ville. Il définit les différentes phases et le chiffrage des opérations, pour programmer les investissements. La formulation du Plan Lumière, est attribuée généralement à Gérard Prolhac.

Le Schéma d'Aménagement Lumière (SDAL) est attribué généralement au concepteur lumière Roger Narboni. Le SDAL, calqué sur les schémas d'aménagement urbain, concerne les études urbaines dans un quartier ou à l'échelle de la ville et permet d'inventorier l'existant en termes d'équipements techniques d'éclairage, de cadre bâti et de cadre urbain. Le SDAL donne les orientations et le cahier des charges, d'un programme pour l'éclairage urbain, le type de lumière, de couleurs et de luminaires. Il est en général destiné aux praticiens, les concepteurs lumière ou les éclairagistes et aux services techniques, après approbation du conseil municipal. Il ne débouche cependant sur aucun chiffrage. La Charte Lumière correspond à l'établissement d'un cahier des charges qui donne des spécifications comme le mobilier et le type d'éclairage. Elle peut donner suite à un SDAL ou s'avérer le complément technique du SDAL. La charte comporte les phases et le chiffrage des opérations.

La lumière urbaine nécessite la conception d'outils destinés à organiser et intégrer les interventions d'illumination dans le projet urbain, comme le souligne le concepteur lumière Roger Narboni (1995). Même si ces outils de planification n'ont pas de valeur réglementaire, ils forment actuellement le cadre de la mise en lumière des villes françaises, permettant d'éviter les interventions ponctuelles et non coordonnées. Ils sont devenus des outils incontournables pour intervenir sur la ville nocturne. La définition de chaque outil est adaptée par les acteurs qui s'en servent, que ce soit les gestionnaires des villes, les élus ou les fabricants du matériel électrique. De plus, comme le montre le passage suivant, extrait des nouvelles recommandations de l'Association Française de l'Eclairage (AFE) relatives à l'éclairage public des rues, la définition des outils est assez flexible :

« Le SDAL, appelé aussi Plan lumière, concerne des études d'éclairage à réaliser à l'échelle d'une ville, d'une ZAC, d'un quartier ou d'un site. Il s'intéresse plus particulièrement à l'éclairage des voies urbaines, des espaces publics, des monuments et bâtiments remarquables. Le SDAL définit et explicite un concept global, ce n'est pas une étude de détail. Après son approbation par le maître d'ouvrage, les services techniques auront à gérer l'application des principes du SDAL sur le long terme (15/20 ans) suivant les aménageurs futurs » (AFE, 2005)

b. Un manque de dispositifs d'évaluation ?

D'ailleurs, plusieurs professionnels et chercheurs dénoncent l'adoption de tels outils de planification à des fins de marketing, au profit des concepteurs lumière (Maillet, 2009 ; Valère, 2003). Ces outils semblent être un moyen de rendre nécessaire leur intervention puisque la mise en place d'un Plan Lumière est généralement associée au nom du concepteur lumière. Le Plan Lumière devient alors un outil d'autopromotion professionnelle lors de la négociation de nouveaux contrats dans d'autres villes. Dans le même temps, l'accès de nouveaux concepteurs lumière au marché est rendu difficile du fait que toutes les villes souhaitent s'attacher les services d'un concepteur lumière de renom. Cette situation bénéficie particulièrement à la ville de Lyon où existe un vivier de concepteurs qui sont devenus des figures emblématiques de la discipline.

Le manque d'outils d'évaluation des effets réels ou des retombées des expériences menées dans les villes françaises continue à alimenter la polémique (Mosser, 2007). L'absence d'implication de l'utilisateur dans les interventions d'illumination donne parfois des résultats inattendus quant à la perception d'une illumination par l'utilisateur. Par exemple, l'illumination de la tour EDF sur la colline de Fourvière est jugée par une partie du public comme une « copie médiocre de celle de la tour Eiffel » (Deleuil, 2004). D'ailleurs, comme le note Sophie Mosser, « l'utilisateur se trouve engagé aussi en fonction des intentions présumées des aménageurs » (2005: 178). La perception

de l'utilisateur est en quelque sorte guidée par les choix des aménageurs pour la mise en lumière des bâtiments.

En outre, certains auteurs affirment que la démarche lumière est une doctrine qui repose sur beaucoup de croyances, et dont les résultats et les propositions sont tenus pour vrais, sans que leur efficacité réelle n'ait fait l'objet d'une évaluation scientifique sérieuse. Poussé à l'extrême ce discours critique conduit à faire le constat qu'une certaine standardisation de la production de connaissances dans le domaine laisse peu de place à l'innovation (Mallet, 2009 ; Mosser, 2005, 2008).

Cependant, bien qu'il soit difficile d'évaluer les impacts et les bénéfices d'une politique d'illumination, il faut convenir que la démarche s'exporte bien.

Les outils de planification d'illumination jouent un rôle structurant pour la discipline. Ils sont les 'conteneurs' (contenants) d'une expertise française et permettent l'exportation et la diffusion de l'expérience vers d'autres pays. On notera au passage que le concept de 'Plan Lumière' est beaucoup plus facilement transposable à d'autres contextes urbains que la notion de SDAL. La lumière urbaine possède à l'évidence un pouvoir de séduction aux yeux des touristes, des usagers ou des investisseurs qui intéresse d'autant plus les élus que son coût de mise en œuvre est inférieur à celui de la plupart des autres opérations d'aménagement urbain. L'aménagement de la ville par la lumière devient un champ d'intervention pour l'action urbaine où des électeurs existent aussi la nuit.

On observe que dans la plupart de ces cas l'adoption d'un outil d'aménagement lumière ne correspond pas à la pratique, à l'usage et aux objectifs tels qu'on les observe dans le contexte français. En effet, l'importation de modèles ou de savoir-faire étrangers au pays fait l'objet d'une traduction ou d'une adaptation au contexte local, comme on le verra par la suite dans le cas des villes mexicaines. Le processus de circulation de l'expérience française en matière d'aménagement de l'espace public par la lumière, permet de mettre en question l'affirmation d'une approche trop territorialisée de la démarche propre au contexte français (Barriault, 2007).

6. L'émergence d'un métier

Depuis l'apparition des premiers systèmes d'éclairage dans la ville, de nouveaux métiers apparaissent et évoluent. Ainsi, l'illumination au gaz des grandes villes créa le métier d'allumeur de réverbère. De même aujourd'hui, l'évolution de l'éclairage public vers la notion d'éclairage urbain a fait apparaître un nouveau métier, celui de concepteur lumière.

a. Qui sont les concepteurs lumière ?

D'après Fiori (2005), les concepteurs lumière sont révélateurs d'une situation assez spécifique au contexte français. Le métier se structure autour de deux approches, celle liée à l'esthétique et l'art

d'une part, et celle liée à la technique d'autre part. Ceci est différent du cas des concepteurs lumière anglais, les *light designers*, dont les compétences en ingénierie donc les savoirs techniques continuent d'être fortement valorisées. On distingue deux profils dominants parmi les concepteurs lumière. D'une part, on retrouve les éclairagistes (électricien-régisseur) et les techniciens des fabricants de matériel d'éclairage. D'autre part, on constate l'intervention de professionnels venus des milieux artistiques ou des métiers du spectacle, et qui se sont spécialisés dans l'éclairage architectural et urbain comme alternative à leur activité artistique habituelle (Fiori, 2007). Le cas de Yann Kersalé¹¹ illustre parfaitement le phénomène. Ce dernier a réalisé « la nuit des docks » à Saint-Nazaire, une intervention qui a permis de rapprocher la ville et son port (Masboungi, 2003). Cependant, le praticien ne se considère pas comme un concepteur lumière: «Au risque d'apparaître comme un touche à tout j'interviens dans de multiples domaines, sans endosser tout à fait ni le statut d'artiste ni celui de concepteur lumière ou de designer... » (Sabbah, 1993: 22). Ce dernier rejoint le propos des autres professionnels qui à leur tour remettent en cause le terme de concepteur lumière comme par exemple, Laurent Fachard (Pollier, 2008). La première génération de concepteurs lumière, a généralement été formée à d'autres disciplines et est arrivée au métier par des chemins détournés et animée de motivations diverses. La deuxième génération est au contraire issue de nouvelles formations dédiées à la discipline: licence professionnelle de concepteur lumière à l'Université Jean Moulin Lyon 3, spécialisation de fin d'études pour les architectes, designers ou paysagistes, ou encore une formation auprès d'un concepteur lumière confirmé. D'après S. Fiori (2005, 2007), ces derniers contribuent fortement à asseoir un modèle de professionnalisation construit sur la proximité des métiers traditionnels de la conception spatiale et du design urbain. Les dispositifs graphiques utilisés dans la conception du projet d'illumination empruntent et développent des techniques et des moyens de représentation propres à l'architecture et à l'urbanisme.

Depuis la fin des années 1990, les concepteurs lumière, intègrent à leurs réflexions la question du développement durable, notamment sous la forme de la maîtrise de la pollution lumineuse occasionnée par l'excès d'illumination. Ainsi, le double souci d'une lumière qualitative et fonctionnelle des années 1990 semble être remplacé par une double approche toujours qualitative mais cette fois-ci aussi en respectant la dépense énergétique, une approche sous le signe du développement durable (Imago, 2008).

Dans le monde professionnel, il existe encore des désaccords quant à la terminologie et aux principes propres à la profession de concepteur lumière. En effet, l'objectif principal du métier de

¹¹ Artiste comme Piotr Kowalski, Julio Leparo, François Morellet, Keiichi Tahara, James Turrell ou Bruce Nauman, qui contribuent à transformer la matière lumière en créant signaux et objets lumineux (Velère, 2003).

concepteur lumière est de traiter l'illumination de l'espace avec un seul dispositif qui allie la question esthétique à celle du confort (Fiori, 2005). Les notions d'ordonner, de hiérarchiser, de souligner ou encore de structurer l'espace alimentent le débat sur les principes à utiliser, notamment en matière de sélection des espaces et des objets architecturaux à montrer ou à faire voir la nuit, c'est-à-dire le choix des lieux à mettre en valeur dans la ville (Didier, 2004). Cependant, ce choix est concerté, dans la plupart de cas avec des autres acteurs urbains, comme on le verra par la suite.

b. Quelle place pour les concepteurs lumière ?

La présence de concepteurs lumière au sein de l'action urbaine en termes de lumière urbaine, éveille un regard critique vis-à-vis de leur rôle. Plusieurs recherches (Mallet, 2009 ; Mosser, 2008) considèrent les concepteurs lumière comme les acteurs qui dominent les débats sur la lumière urbaine dans les plans d'action. Grâce aux compétences et à l'expérience acquises par les acteurs opérationnels, ils bénéficient d'une légitimité au sein de l'action urbaine en matière de lumière urbaine. Les projets d'illumination sont rarement le fruit d'une concertation avec d'autres acteurs s'intéressant à la production de la ville par la lumière urbaine, notamment les chercheurs universitaires travaillant sur le sujet. Ce constat semble obéir, dans une certaine mesure, au fait que la recherche académique n'a pas su trouver sa place auprès des experts de la lumière urbaine, aux choix desquels les universitaires ne sont pas en mesure d'opposer une contre-expertise.

Toutefois, certaines expériences académiques ont été réalisées comme ce fut le cas pour une recherche appliquée, dans le cadre d'un appel à projet lancé par la Délégation Interministérielle à la Ville (DIV) en partenariat avec EDF sur la mise en lumière des quartiers d'habitats sociaux dans le cadre des Grands Projets de Ville (GPV) dans une commune de Grenoble. A cette occasion, des chercheurs du laboratoire Cresson ont réalisé des études en amont dont les conclusions ont été prises en compte dans l'avant projet du concepteur lumière Roger Narboni, mais pas dans le projet final (Houdemont, 2007).

L'évolution et la formulation de nouveaux cadres de références pour l'éclairage urbain entraînent une multiplication du nombre d'intervenants au sein de l'action urbaine. Puisque les fonctions attribuées sont énoncées autrement, les solutions classiques apportées par les services techniques des villes font l'objet de certaines critiques. De nouvelles compétences ont été sollicitées, ainsi que de nouvelles approches et de nouveaux outils d'intervention sur l'espace public pendant la nuit. Par ailleurs, l'apparition d'un vocabulaire spécifique aux acteurs urbains qui y participent est un indicateur sur le milieu qui se structure avec son propre vocabulaire. La construction de ce vocabulaire est caractérisé notamment par l'accolage du substantif lumière à d'autres concepts

liées à l'urbanisme ou aux professions, par exemple : Plan Lumière, Artiste Lumière, Concepteur Lumière, Fête Lumière, comme nous le verrons par la suite.

Actuellement, la planification de la lumière urbaine est une pratique courante dans la plupart des villes françaises. Cette action connaît une place privilégiée dans le contexte lyonnais. Diverses villes étrangères ont emboîté le pas à la ville de Lyon, et mobilisent l'expérience de celle-ci pour justifier leur démarche, comme c'est le cas de certaines villes mexicaines.

Afin de rendre compte de ce qu'on considère comme une diffusion de l'expérience française en termes d'aménagement de la ville, il convient d'opérer un détour méthodologique et d'exposer le dispositif de recherche utilisé pour rendre compte de toute la complexité de ce processus de circulation de l'expertise.

C. Programme de recherche pour l'analyse des processus de circulation des pratiques d'aménagement par la lumière.

L'évolution du cadre de l'action urbaine et l'apparition de nouvelles problématiques ont introduit de nouvelles logiques de production de la ville, notamment au niveau de la conception de l'éclairage urbain. Nous proposons ici d'analyser l'expérience mise en place depuis vingt ans par la ville de Lyon en matière de lumière urbaine. Nous aborderons notre objet d'étude en nous basant sur la notion d'expertise. Nous analyserons également comment cette expertise est devenue une référence au plan international, un cadre de référence - un *référentiel* - repris par plusieurs villes à travers le monde, notamment au Mexique.

1. Aménagement de la ville par la lumière : une nouvelle expertise urbaine?

Les discours de justification pour l'adoption d'une politique d'illumination s'appuient systématiquement sur une référence à un savoir-faire ou à une expertise existants.

Les définitions que l'on donne généralement de la notion d'expertise sont assez diverses. Pour Isabelle Barrebi-Hoffmann et Michel Lallement, « la définition de l'expertise pose d'autant plus problème que l'usage du terme s'est profondément élargi [...] » (2009 : 6). Le colloque organisé à Saint Etienne par le CRESAL a rendu compte de cette diversité des définitions.

Une première définition fait référence à une situation de crise ; l'expertise est alors le moment de l'intervention d'une compétence tierce dans un état de crise ou de déstabilisation interne ou externe (Cresal, 1985: 6).

D'autres auteurs comme Philippe Fritsch font remarquer que, tout au long de l'histoire, un des objectifs de l'expertise est de pallier un manque de connaissance, par exemple dans le cadre des affaires juridiques, de l'expertise comptable ou encore de l'expertise en matière d'œuvres d'art. On retrouve dans tous les cas la figure de l'expert mandaté dont la légitimité est conférée de

l'extérieur par une autorité qui le mandate. Dans le cas exposé par Michel Anselme (Cresal, 1985), l'auteur s'intéresse à la situation de l'expertise mandatée dans le cas des logements sociaux à Marseille ; son analyse est centrée sur le rôle de l'expert et son rapport à l'institution mandataire. Le travail de l'expert s'applique souvent à la résolution d'un problème, ainsi que le suggère l'expression « soumettre à expertise », l'expertise portant par exemple sur une question judiciaire, de médecine légale, ou encore permettant la médiation d'un problème social, « [l'expertise est] la mise en œuvre d'un savoir - quel qu'il soit (économique, juridique, historique, moral, sociologique, philosophique...) - et/ou d'un savoir-faire, aux fins de remédiation sociale (directe ou indirecte ; au sens large), et qui se traduit par un diagnostic, un avis, des propositions (peuvent prendre diverses formes) » (Delmas 2001: 22).

Cependant, l'objet de notre recherche correspond moins à la résolution d'une situation problématique qu'à la production de connaissances capables d'orienter et de guider l'action publique (Hassenteufel, 2008), comme nous le verrons plus loin.

Une autre approche de l'expertise est proposée par Michael Pollak (Cresal, 1985) qui s'intéresse aux processus de gestion des pollutions et des risques industriels. L'auteur montre comment cette situation met deux aspects en balance, l'intérêt économique et la sécurité, impliquant le recours aux experts. Il analyse donc les compromis et le rôle des experts au sein de ce type d'expertise. En matière de sûreté nucléaire et de gestion des risques, les spécialistes, gagnent une nouvelle identité professionnelle définie par la singularité de leurs nouvelles compétences comme le démontre Peter Wegner (Cresal, 1985).

La situation étudiée dans cadre de cette thèse est sensiblement différente : on s'intéresse ici aux conditions de production d'une expertise et de nouvelles compétences dans le domaine de l'aménagement de la ville, domaine dans lequel les controverses sont peut être moins saillantes et les incertitudes moins radicales. Les recherches sur la production d'une expertise au sein de l'Etat et son impact sur l'aménagement du territoire (Massardier, 1996), ou encore la recherche réalisé sur les formes d'expertise urbaines au sein de l'agglomération lyonnaise (Bardet, 2009), nous donnent une lecture de la construction de divers formes d'expertises au sein des grandes institutions.

Cependant, la notion d'expertise qui nous intéresse relève davantage des savoirs, des pratiques ou de l'expérience, que des savoirs formalisé, spécialisés ou reconnus (Prost, 2003). Cela s'inscrit dans une évolution des métiers de la ville, de la façon de fabriquer la ville : nouvelles notions, nouvelles exigences, nouveaux cadre de références. Ces facteurs contribuent, dans une certaine mesure, à l'émergence de nouvelles expertises dans le champ urbain. C'est dans ce sens que l'expertise lumière peut être plutôt associée à des savoirs expérimentaux. Nous nous appuyons sur la définition évoquée Caroline Gerber, « l'expertise se fonde sur l'association d'un savoir (d'une

discipline) et d'un savoir-faire acquis par apprentissage ou par expérience » (2003 : 65).

Ainsi, ce que nous entendons par « expertise lumière », est l'association d'un savoir faire technique, celui de l'ingénieur ou de l'éclairagiste, et d'un savoir-faire spécifique à l'aménagement de la ville par la lumière. Nous la considérons comme une nouvelle expertise urbaine au sens de sa capacité à offrir une solution particulière pour l'aménagement de l'espace urbain par la lumière, et dans la mesure où cette nouvelle expertise apporte quelque chose de nouveau, notamment de nouveaux modules de savoir-faire, qui s'intègrent au champ de l'aménagement urbain.

Cette expertise, comme tout savoir et tout savoir faire émergents, est légitimée plus ou moins explicitement par les acteurs qui les portent (Prost, 2003). Les acteurs qui légitiment cette expertise sont divers, il ne s'agit pas seulement les professionnels nommés concepteurs lumière, mais aussi des aménageurs de la ville ou encore des responsables des services de la ville, ceux de la ville Lyon en l'occurrence. Ces acteurs peuvent être reconnus comme des experts à certains moments ou dans une situation précise, « [...] tout un chacun peut, dans un contexte donné, être défini comme expert. Le travail intellectuel auquel il se livre ne devient expertise que dans des conditions concrètes d'exercice mettant en jeu un système de rapports socio-institutionnels » (Trépos, 1996: 25).

Cependant la figure professionnelle du concepteur lumière est celle qui est la plus souvent associée à cette nouvelle expertise, dans la mesure où c'est celui qui détient des savoirs spécifiques. Les concepteurs lumière détiennent non seulement des compétences techniques mais maîtrisent également des notions nouvelles qu'ils intègrent à leur pratique, par exemple pour la création d'ambiances ou la prise en compte des usagers et des usages de l'espace public. Ils sont bien entendu les plus attachés à la reconnaissance et à la valorisation de l'expertise lumière, mais ne sont pas les seuls, puisque d'autres acteurs revendiquent également une expertise lumière spécifique. D'autres acteurs locaux participent à la capitalisation de l'expertise lumière comme ce fut par exemple le cas lors des Ateliers de la Lumière organisés par la ville de Lyon où d'autres savoirs ont été mis à contribution, comme par exemple celui de conseiller en aménagement et urbanisme ou encore celui des universitaires et chercheurs.

Il ne s'agit pas de donner ici une définition de l'expertise lumière permettant de distinguer les experts des non-experts. Il s'agit de saisir le processus de construction d'une expertise, d'une figure experte, à partir d'une situation particulière et indépendamment des personnes : « dans ce cas, parler d'experts est réellement mystificateur : il est préférable de recourir à la notion d'expertise qui recouvre l'ensemble des mécanismes et des dispositifs qui permettent d'aboutir à un alignement durable » (Callon et Rip, 1992:148).

D'un point de vue méthodologique, cela signifie qu'il faut prendre en compte l'ensemble des experts et des autres acteurs urbains concernés pour retracer l'histoire de la naissance à Lyon d'une nouvelle expertise lumière et des mécanismes de sa construction.

Plusieurs travaux de recherche ont été menés sur les politiques d'illumination de la ville de Lyon et le réseau d'acteurs urbains concernés (Marescaux, 2002), sur son inscription dans l'action publique locale (Pollier, 2007), sur des projets de mises en lumière ponctuelles ou encore sur les événements lumière tel que la fête des lumières. Cependant, peu d'études ont été menées sur la construction d'une expertise à partir de ces politiques d'illumination ou encore sur les acteurs qui, à un moment précis ont pu jouer un rôle d'expert au sein de ces politiques. Toutefois, nous ne prétendons pas nous inscrire spécifiquement et exclusivement dans une sociologie de l'expertise. Nous nous intéressons ici au processus de création d'un nouveau champ d'expertise pour l'action urbaine (Delmas, 2001). Si l'on parle d'expertise, c'est afin d'évoquer des positions, des savoirs, des compétences techniques mobilisées dans le cadre de la coopération entre acteurs dans le contexte lyonnais.

Afin de rendre compte de l'expertise acquise dans l'aménagement de la ville par la lumière, nous proposons d'étudier ici son processus de fabrication. Il s'agit d'essayer de mieux comprendre les conditions de sa genèse, les raisons de son succès et les conditions de sa mise en circulation à l'échelle internationale. On cherche à identifier selon quelles modalités, à partir de quels savoirs, de quelles compétences et de quels critères de succès on peut définir cette expertise urbaine, ainsi que les diverses interactions nées de cette expertise, les acteurs concernés, leurs logiques d'action et leurs stratégies.

Ainsi, nous considérons que l'expertise lumière acquise par la ville de Lyon peut correspondre au constat énoncé par Fabrice Bardet « [...] pour apparaître légitimes, les nouvelles expertises urbaines devraient soit améliorer de manière immédiate les coûts de la décision, soit être reconnues comme favorisant l'attractivité de la ville dans la nouvelle concurrence internationale [...] » (2009 : 53). Dans ce contexte, l'expertise lumière s'inscrit dans la stratégie d'internationalisation de la ville de Lyon. Elle vise à renforcer son attractivité et fait l'objet de nouveaux investissements, tels que la mise en place d'un dispositif de mise en circulation de l'expertise que nous examinerons par la suite. Notre analyse s'articulera autour des périodes de changement. On entend ici par changement les moments marquants dans 'l'histoire' du processus de construction de l'expertise.

2. Transfert du modèle ou diffusion de l'expérience?

A quelles conditions l'aménagement de la ville par la lumière est-elle perçue comme une « bonne pratique » ?

Lyon est considérée comme une ville pionnière en matière de lumière urbaine, elle est présentée comme détentrice d'une expertise en la matière. Cependant, ce type d'expertise fait l'objet d'un grand nombre de débats, notamment sur les aspects liés au développement durable et à la difficile maîtrise de l'économie d'énergie et de la pollution lumineuse, toutes choses qui relativisent son caractère d'exemplarité. L'expérience de la ville n'est pas évoquée comme faisant partie des *bonnes pratiques* en termes d'aménagement urbain au sein des organismes ou par les acteurs qui participent à cette labellisation, par exemple au sein de l'Unesco ou dans les réseaux des villes européennes. Toutefois, l'expertise que la ville a construite autour de la lumière urbaine se diffuse à l'échelle internationale comme une expérience particulièrement réussie. Elle bénéficie d'un processus de circulation semblable à celui qu'on observe dans le cas des bonnes pratiques (*Espaces et Sociétés*, 2007).

En outre, si on examine les recherches antérieures sur la diffusion de modèles d'aménagement de la ville, le sujet n'est pas abordé tel quel. La diffusion de modèles urbains (le modèle américain, l'architecture européenne, la cité-jardin, etc.) et de courants architecturaux (Le mouvement moderne, la beautiful city, etc.) a fait l'objet d'une production scientifique importante (Cohen et Damish, 1993 ; Nars et Volait, 2003). Les recherches sur la circulation des modèles urbains au XIX^{ème} siècle, qui suivent une approche historique, ont abouti à des typologies de diffusion caractérisées par deux catégories : l'emprunt et l'imposition du modèle (Ward, 2003). En outre, les figures professionnelles et individuelles (architectes, ingénieurs, Le Corbusier, F. Lloyd Wright) qui exportent d'une ville à une autre des idées de l'architecture Moderne, des modèles de planification de la ville tels que la cité jardin ou encore des systèmes constructifs, ont été largement étudiées (Nars et Volait, 2003). Cependant, comment appréhender le processus de diffusion de l'aménagement par la lumière ? Quelles notions, concepts et théories à utiliser ?

La notion de transfert est largement utilisée dans les recherches qui tentent de démontrer l'adoption dans un contexte local d'une politique, d'une expérience ou d'une action urbaine spécifiques à un autre contexte. Les recherches sur les transferts de politiques publiques ou encore le transfert de connaissances font largement appel à la méthodologie de David P. Dolowitz et Davis Marsh. La notion de transfert implique généralement un travail en amont au sein des institutions, qui a pour but d'évaluer la faisabilité du transfert envisagé. C'est le cas par exemple pour les transferts de politiques judiciaires ou de politiques urbaines au sein de l'Union Européenne (Mboumoua, 2007).

Dans notre recherche, la notion de transfert en ce qui concerne l'aménagement de la ville par la lumière relève d'une action urbaine qui n'implique que peu de dispositifs d'évaluation en amont. Cependant, si on considère la notion de transfert de politiques telle que David P. Dolowitz et Davis Marsh (2000) la conçoivent, alors on s'approche du processus observé dans le cas qui nous intéresse: « C'est le terme pour décrire un flux volontaire d'idées entre individus et il est observé comme une sorte de politique d'apprentissage car il prend en compte l'acquisition et l'utilisation de connaissance sur des politiques élaborées ailleurs » (Hoyt, 2006: 223).

Pour résumer, le transfert de politiques peut être compris comme la voie par laquelle on emprunte certaines politiques publiques ou pratiques urbaines, développées dans un contexte spécifique, pour les appliquer dans un autre contexte. C'est dans ce sens qu'on utilise la notion de transfert et la méthodologie de David P. Dolowitz et Davis Marsh. Les recherches menées par Lorlene Hoyt (2006) sur le transfert d'une politique de revitalisation urbaine, s'inscrit également dans cette logique. Comme l'indique l'auteur, les études sur le transfert dans les domaines de l'éducation, du travail ou encore de l'environnement sont abondantes, mais peu a été fait jusqu'ici sur la rénovation urbaine et l'aménagement de la ville par la lumière.

Aussi, l'auteur met en évidence l'adoption dans un nombre important de villes, d'un modèle de gestion de l'espace urbain inspiré du *Business Improvement District*, né aux Etats-Unis (2006). Elle réalise une cartographie des villes qui ont adopté ce modèle et base son analyse sur le rôle des entrepreneurs. A l'instar de Dolowitz et Rose (1999) elle établit une série de degrés de transferts - translation, inspiration, émulation- du modèle original. Cependant, la grille de lecture proposée par Rose n'accorde pas une place importante aux autres intervenants (Hassenteufel, 2008), aux négociations, aux échanges et aux modes de coopération mis en place entre les acteurs locaux.

Dans cette thèse, nous considérons que l'aménagement de la ville par la lumière s'inscrit bien dans un flux volontaire de circulation de connaissances à l'échelle globale mais nous accordons une place importante aux acteurs et à leurs actions dans la construction et la circulation de ces connaissances. Dans ce sens, les travaux de Kevin Ward (2006) et E.J. Mc Cann (2008), nous donnent aussi des pistes méthodologiques. A l'instar de Lorlene Hoyt, le premier propose une analyse du *Business Improvement District* (BID), d'abord développé à New York, comme étant le modèle par excellence adopté par un grand nombre de villes. Ces travaux montrent dans un premier temps l'émergence du BID comme un modèle de référence et analyse quels étaient le contexte et les conditions locales lors de la constitution de ce modèle. Dans un deuxième temps, l'auteur analyse comment ce modèle est perçu comme une solution pouvant s'appliquer à un autre contexte, notamment au cas des villes anglaises. Les conditions du contexte local d'exportation et les conditions du contexte local d'importation sont prises en compte dans la recherche, ainsi que les mécanismes, les pratiques, les échanges entre experts et non experts. Le but est d'explicitier le

processus de diffusion et d'adoption de l'action, considérée par l'auteur comme une forme de nouvelle gouvernance de l'espace urbain. Le programme BID est ainsi présenté comme un modèle pour la gestion de l'espace urbain. En même temps, le programme est devenu une politique en mouvement -*policy in motion*- à partir de l'ensemble des actions entreprises par les acteurs, des stratégies spatiales et des dispositifs conçus.

Le travail de recherche réalisé par E..J. Mc Cann (2008) s'inscrit globalement dans la même réflexion. Il propose une analyse de la diffusion d'une politique urbaine – la lutte contre la consommation de drogues à Vancouver en l'occurrence - et montre comment cette démarche devient exemplaire pour d'autres villes. L'analyse cherche à rendre compte des cheminements et des modalités suivant lesquels les connaissances (*policy knowledge*) et les modèles se déplacent d'une ville à une autre. Cette étude accorde une place importante aux modalités d'expertise et de pratiques mondaines, aux acteurs, institutions et organismes concernés ainsi qu'aux circuits de diffusion des connaissances. Les deux recherches mettent en avant les processus d'apprentissage et de constructions d'un modèle, puis de sa mise en circulation dans une discussion globale. Dans le cas de K. Ward, le rôle des contextes locaux dans la construction d'un modèle et dans le processus d'appropriation de celle-ci est mis en avant.

Ces deux approches prennent ainsi en compte la diversité des acteurs, leurs différents niveaux d'action (global, local, national, transnational), les scénarios d'échanges et la multiplicité des espaces d'expertise et de réflexions (conférences, colloques, réunions d'experts) dans lesquels les acteurs échangent et communiquent. Sans oublier les dispositifs, les structures de médiation et de diffusion des expériences considérées comme réussies, mobilisés par les travaux de recherche sur la circulation et la diffusion des bonnes pratiques et des expertises. Pour notre recherche, nous nous appuyerons sur les travaux précédemment cités pour démontrer comment l'expertise lumière s'inscrit dans une discussion globale – ou dans une « expertise en mouvement » (*policy motion*).

La circulation et la diffusion des idées et des pratiques ne peuvent pas être réduites à une relation unidirectionnelle entre contexte exportateur et contexte récepteur. La circulation/diffusion relève au contraire d'une dynamique d'aller-retour, de reformulation et de construction constante, comme l'affirme Stephen Ward (2003) en utilisant les concepts de promiscuité (*more promiscuous fashion*) et de ré-appropriation. En effet, la reprise des idées et des pratiques extérieures à un contexte local, est soumise à une critique et à une évaluation. Les idées sont déconstruites et substantiellement adaptées, et font donc l'objet d'une réappropriation à l'occasion de leur application dans le contexte local (Saunier, 2005).

Tout au long de notre recherche nous avons accordé une place primordiale aux contextes locaux comme facteurs explicatifs. Il s'agissait de déterminer jusqu'à quel point les notions et pratiques produites dans le contexte lyonnais vont être reprises, évaluées et adaptées dans différents

contextes territoriaux mexicains. Notre dispositif d'analyse s'inspire de la notion d'expertise afin de rendre compte et de comprendre comment l'aménagement de la ville par la lumière s'est d'abord construite dans le contexte lyonnais (Cresal, 1985 ; Delmas, 2001). Nous analyserons la constitution de l'expérience lyonnaise en nouvelle expertise urbaine faisant autorité au niveau international, puis les modalités de réception et d'appropriation de cette expertise dans le contexte des villes mexicaines.

3. Détour monographique et étude comparée : le modèle global à l'épreuve du local

L'aménagement de la ville par la lumière comme objet d'étude dans la recherche urbaine porte notamment sur l'analyse de l'action dans le contexte français (Mallet, 2009 ; Pollier, 2008 ; Deleuil, 2005) ou dans des pays européens (Belgique, Londres, Berlin). Cependant, l'analyse d'un processus de ré-appropriation de cette expertise hors d'Europe reste à faire. C'est l'un des objectifs de ce travail de recherche. Ce choix est porteur d'un double défi. D'une part, les villes choisies pour étudier une possible ré-appropriation de la démarche sont des villes mexicaines. L'écart de niveau de développement économique, social et politique qui existe entre ces villes et la ville de référence (Lyon) pourrait laisser penser que le transfert d'expérience se réduirait à une imitation totale ou partielle du modèle lyonnais. Une attention particulière portée aux contextes locaux, aux acteurs et à la traduction qu'ils font des outils et du cadre de référence initial de l'expertise lumière permet de dépasser cette première analyse. On cherche à rendre compte de ce qui fait sens dans l'expertise lumière au plan local. D'autre part, dans le cas des trois villes mexicaines retenues, le processus de réappropriation de l'expertise montre des différences dans les modalités locales de réception (Jacquot, 2007 ; Verdeil, 2005).

Pour ce faire, on a choisi de procéder à une série de détours monographiques, afin de rendre compte de «l'histoire» de la construction de l'expertise et des modalités de son appropriation au niveau local, tout en dégagant les temps forts de l'action. Notre but est d'apporter des pistes d'explication du phénomène de l'expertise lumière. Nous avons mis en œuvre une démarche comparative 'dynamique' tout au long de notre recherche. Il s'agit moins d'appliquer une méthodologie comparative classique à savoir comparer terme à terme les catégories ou les terrains, que d'identifier et de comparer des variables afin d'ajuster nos hypothèses de travail et parfois en en formulant de nouvelles, afin de nous procurer une nouvelle vision des différentes études de cas. La comparaison n'est pas un but en soi, mais un moyen de progresser dans ce travail recherche.

4. Axes privilégiés de la recherche et études de cas

On s'interroge sur la construction de l'expertise lumière et sur sa mise en circulation dans la discussion globale, donnant lieu à plusieurs modalités d'appropriation dans les contextes locaux. Notre objectif est d'appréhender les relations entre un processus de construction d'expertise et son utilisation comme ressource par l'ensemble des acteurs. Les axes de cette recherche sont les suivants :

- La reconstitution des argumentaires évoqués lors de l'émergence et de la constitution de la lumière urbaine comme objet de l'action urbaine
- L'identification des acteurs qui participent à ce type d'action, ainsi que leurs logiques d'action et les stratégies mises en œuvre pour faire de cette expertise une référence au niveau international.
- Le processus de mise en circulation de l'expertise lumière, les dispositifs et les canaux ainsi que les acteurs qui y participent. A savoir, son inscription dans la scène internationale.
- Les modalités d'appropriation de l'expertise lumière dans les villes mexicaines et les modalités d'inscription dans l'action urbaine locale.

Rendre compte de la construction d'une expertise lumière, parmi la diversité de villes les plus innovantes en la matière, nous renvoie généralement à la même source ; la ville de Lyon. L'expérience lyonnaise fait figure de référence dans diverses villes françaises et étrangères. Ainsi, la mise en place des Plans Lumière de Zurich ou Montréal¹², qui font ouvertement référence au modèle lyonnais, ou encore, plus récemment, l'adoption d'un Plan Lumière par la ville de Morelia au Mexique montre bien que le modèle lyonnais se diffuse à l'étranger, en particulier vers des pays « inexpérimentés » en matière de mise en lumière de l'espace urbain. L'adoption de ces modes opératoires qui passent notamment par l'adoption d'un Plan Lumière dans des contextes urbains différents, trouve ses origines dans une articulation entre des pratiques nouvelles de professionnels opérationnels et des intérêts portés par les élus et les gestionnaires de la ville. La ville de Lyon a constitué un cadre idéal pour le développement d'une expertise autour de la lumière urbaine, en permettant ainsi l'émergence de nouveaux acteurs et d'outils urbains. La ville de Lyon ne manque pas de mettre en avant son expertise et son rôle de leadership en la matière. De cette façon, la ville exerce une forte influence et indique une direction à suivre aux pays ayant une faible expérience de la mise en lumière de l'espace urbain. Dans ce sens, les divers travaux de recherche réalisés sont utilisés et enrichis par notre propre dispositif de travail. L'intérêt du cas

¹² Les professionnels qui ont réalisés les mises en lumière se sont rendus sur place lors de l'inauguration du Plan Lumière de la ville de Montréal, en présence du Maire de Lyon Raymond Barre (1995-2001). http://www.vieux.montreal.qc.ca/planlum/lu_intr.htm, site consulté en février 2008.

lyonnais est qu'il permet de comprendre les logiques de construction et d'élaboration de l'expertise, les enjeux, les logiques d'action et d'interaction des acteurs locaux et le processus de diffusion et de circulation d'une expertise locale à l'échelle globale.

Le choix des villes permettant de rendre compte d'une réappropriation- réinterprétation de l'expertise dans un autre contexte urbain s'est porté sur des villes mexicaines. Parmi les villes qui ont adopté une démarche d'éclairage urbain proche de l'expérience française, on trouve les villes de San Luis Potosí¹³ au nord-est du pays, de Morelia¹⁴ dans la région centre nord-est et la ville de Puebla¹⁵ dans la région centre sud-est. Les trois villes sont classées comme des villes moyennes mexicaines. Cependant, les villes de Morelia et de Puebla gardent de la période espagnole un cadre bâti très riche (XVI^{ème} - XIX^{ème}). De ce fait, les deux villes sont inscrites sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO. La ville de San Luis, possède quant à elle un patrimoine architectural éclectique, notamment néoclassique, qui lui permet d'être candidate à la classification de l'UNESCO. Dans un premier temps, une méthodologie comparative entre les villes de Lyon et de Puebla a été envisagée. Cependant ce choix semble engager et limiter la force explicative de la recherche ; les processus de circulation observés pouvant peut-être se réduire à des « particularités » locales propres à la ville de Puebla. Cela nous a conduits à analyser deux autres villes mexicaines : les villes de Morelia et de San Luis Potosí.

Les critères pris en compte dans le choix des terrains de recherche sont avant tout relatifs à la chronologie de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques d'illumination. En effet, même si plusieurs villes mexicaines ont aujourd'hui adopté une démarche similaire, par exemple, les villes de Mexico, Taxco ou Guanajuato, les trois villes retenues pour cette étude ont été les premières à la formaliser. Par ailleurs, la démarche d'illumination des villes choisies pour notre étude se revendiquait de l'expérience française, plus particulièrement de l'expertise lumière issue du contexte lyonnais. Nous avons saisi l'opportunité d'étudier trois villes qui avaient adopté une démarche similaire, sur une période comparable (sur les cinq à sept dernières années), tout en ayant adopté des modalités d'appropriation différentes de l'expertise lumière.

L'objectif de la présente recherche doctorale est d'une part de rendre compte du processus de circulation d'une pratique d'aménagement urbain, la politique d'éclairage urbain, généralement

¹³ San Luis Potosí est la capitale de l'État du Mexique du même nom. La ville est située à 363 km de la ville de Mexico, comporte 670 000 habitants. Il s'agit d'une importante ville industrielle située dans une région riche pour l'agriculture, le bétail et le minerai. <http://www.inegi.gob.mx/inegi/default.aspx>, site consulté en février 2008.

¹⁴ La ville de Morelia est la capitale de l'État de Michoacán de Ocampo. Située sur le plateau purepecha sur l'axe volcanique central, à mi-chemin entre Mexico et Guadalajara, la commune de Morelia, comprenant les villages environnants, comporte 684 145 habitants. Morelia est connue pour la richesse de son patrimoine baroque, en particulier pour sa cathédrale du XVII^e et XVIII^e siècle. <http://www.inegi.gob.mx/inegi/default.aspx>, site consulté en février 2008.

¹⁵ Puebla de los Angeles est officiellement l'Heróica Puebla de Zaragoza, est la capitale de l'Etat de Puebla. Elle est située à 100 km au sud-est de Mexico. Sa population est de plus de 1 485 000 habitants. <http://www.inegi.gob.mx/inegi/default.aspx>, site consulté en février 2008.

reconnue comme faisant partie du modèle lyonnais en matière de production des espaces publics. En outre, cette étude cherche à montrer comment cette politique d'éclairage urbain s'est constituée comme une nouvelle expertise urbaine, et surtout comment cette expertise est aujourd'hui reprise et appliquée dans d'autres contextes urbains où elle modifie l'action urbaine locale.

CHAPITRE 2

NAISSANCE D'UNE POLITIQUE D'ILLUMINATION EXEMPLAIRE : LE CAS DE LYON

Le haut niveau d'expertise acquis par la ville de Lyon en matière d'éclairage urbain peut se mesurer à la multitude de forums, d'organismes et de réseaux au sein desquels l'expérience lyonnaise est citée comme référence (Réseaux des villes patrimoniales Association National de Villes Patrimoniales Mexicaines (ANVPM), réseau de professionnels, *Professional Lighting Designers' Association* (PLDA), Lighting Urban Community International (LUCI).

Nous nous pencherons donc d'abord sur les formes et les modalités de l'aménagement de la ville par la lumière, en nous intéressant tout particulièrement au cas de la ville de Lyon. Dans le premier chapitre nous avons décrit l'apparition d'un nouveau cadre de référence et d'outils de planification de la lumière urbaine. On se demandera ici comment ce nouveau cadre de référence ou référentiel lumière s'est mis en place dans le contexte lyonnais et sous quelle forme. Nos interrogations porteront essentiellement sur l'émergence de l'expertise lumière comme ressource mobilisée par l'ensemble des acteurs concernés, et sur les possibles formes de coopération qui en découlent (Arab et Bourdin, 2009). Dans cette optique, nous examinerons plusieurs types de questionnements.

En premier lieu, nous aborderons la question d'un point de vue descriptif : quand et comment l'action urbaine sur la lumière a-t-elle émergé à Lyon, et comment s'organise-t-elle ? Dans quel contexte et par qui est-elle portée ? Nous chercherons ensuite à exposer les argumentaires sur lesquels repose l'approche lyonnaise. Ont-ils été formulés uniquement par les techniciens du service d'éclairage public, dans une perspective purement technique et sécuritaire ? Quels autres professionnels (comme les concepteurs lumière) ont-ils également participé à leur formulation, avec l'appui d'entreprises du secteur (les fabricants de matériel, par exemple) ?

A Lyon, la problématique de la lumière a été posée autrement qu'en suivant l'approche fonctionnelle. L'approche esthétique a au contraire été privilégiée dans un premier temps. Un outil de planification de la lumière - le Plan Lumière - est adopté à partir de 1989, avec pour objectif d'améliorer la qualité des espaces publics de la ville. Il est important d'expliquer comment cette action a été élaboré et a pris forme, et de comprendre comment et par qui ont été réalisées les interventions. Nous assistons alors à l'émergence et à la formulation d'une expertise lumière.

Nous essaierons de reconstituer « l'histoire » de l'expertise lumière lyonnaise à partir de moments clés, de moments structurants de l'action. Dans un premier temps, nous nous consacrerons à une

approche historique de l'évolution de l'éclairage public sur le long terme dans la ville de Lyon, en nous basant sur des travaux de recherches effectués sur le sujet. Ensuite, un travail d'histoire sur le temps court, c'est-à-dire sur le temps présent où nous étudierons l'émergence d'une expertise lyonnaise en matière d'illumination. Nous effectuons un travail de généalogie d'un modèle, d'une expertise urbaine dans un contexte local qui deviendra généralisable.

A. Une histoire commune à d'autres villes françaises

En vingt ans, Lyon a totalement réinventé les fonctions de la lumière urbaine. De nouvelles problématiques et de nouveaux objectifs sont énoncés à l'occasion d'une intervention d'illumination. La lumière devient alors un vecteur primordial de la politique urbaine, si l'on se réfère aux communiqués de la municipalité. Néanmoins, un bref parcours historique de l'évolution de l'éclairage urbain de Lyon nous permettra de mettre en perspective le nouveau cadre de références voire un référentiel lumière. Pour ce faire, cette partie de la thèse s'appuiera sur plusieurs ouvrages de Jean Michel Deleuil (1993, 2007a) ainsi que sur des recherches similaires menées dans d'autres villes, afin de dégager les grands principes directeurs de cette évolution.

1. L'adoption de l'éclairage au gaz à Lyon : sur les pas des grandes villes

Comme dans la plupart des villes françaises, l'histoire de l'éclairage urbain lyonnais est jalonnée de dates clés, qui correspondent à des avancées technologiques majeures.

Rappelons que le premier essai d'éclairage public a eu lieu en 1524 à Paris. Dans le cas de Lyon, l'éclairage au gaz est proposé à la municipalité en 1829 en insistant sur la nécessité de mettre en scène l'espace urbain pour concurrencer des villes comme Londres ou Paris qui bénéficiaient déjà de cette lumière nouvelle. Ainsi, en 1853, la Compagnie Perrache reçoit de la mairie la faculté exclusive d'appliquer à Lyon le système d'éclairage au gaz (Deleuil, 1993). A Lyon comme dans d'autres villes (Nancy, Rouen ou Bordeaux), l'enjeu de la lumière en ville n'est plus seulement d'ordre sécuritaire mais aussi d'ordre publicitaire, comme c'est le cas à Nancy en 1836 : « Pour la première fois, il ne s'agit plus seulement d'un éclairage de nécessité [...] mais également [...] de mettre en valeur les magasins, théâtres, les hôtels et les restaurants » (Auphan, 2007: 23).

D'ailleurs, Jean Michel Deleuil (1995) met en avant la satisfaction des commerçants, qui voient s'accroître l'attractivité du centre ville pendant les fêtes, et l'influence de ces mêmes commerçants sur le développement non seulement de l'éclairage mais aussi des pratiques festives lyonnaises. La première rue à bénéficier d'un éclairage intensif fut la Rue de la République en 1890.

Les différentes recherches portant sur la même thématique dans d'autres villes françaises (Auphan, 2007; Mosser, 2003; Dronneau, 2008), confirment que les inégalités entre l'éclairage

public du centre ville de Lyon et celui de ses quartiers périphériques sont directement liées au principe de réseau appliqué à l'éclairage au gaz. Ainsi, les zones les mieux illuminées et qui ont bénéficié rapidement de ce service sont bien les quartiers aisés et les rues commerçantes. De même, le monopole de l'éclairage public semble être une pratique commune pour la gestion de l'éclairage public au gaz. Il s'agit d'un enjeu économique pour la ville mais aussi pour les fournisseurs de service d'éclairage public, ces derniers effectuant des offres bon marché contre une clause d'exclusivité leur permettant d'établir un monopole. C'est le cas de la Compagnie du Gaz, qui en 1902 propose de moderniser le système d'éclairage de Lyon en prenant en charge la moitié du coût des installations.

D'après Jean Michel Deleuil, à la fin du XIX^{ème} siècle, l'éclairage au gaz remplit la fonction d'agent de la circulation et, par la suite, celle d'agent de l'ordre social. En effet, pétitions et réclamations affluent à la mairie pour réclamer un service d'éclairage intensif afin de mieux contrôler les individus, de réprimer et de déplacer certaines pratiques ou certain population comme les prostituées. Les fonctions de la lumière en ville sont alors la mise en valeur publicitaire de certains lieux commerciaux comme les échoppes et les magasins, la mise en lumière ludique par l'illumination de certains lieux ou à l'occasion d'événements festifs et la fonction sécuritaire.

2. L'éclairage électrique : une histoire des changements dans la façon de concevoir la lumière urbaine

Le passage à l'éclairage électrique ne se fait pas sans difficultés. La municipalité de Lyon tarde à réglementer la distribution d'électricité et les fournisseurs se multiplient, et avec eux les interventions anarchiques qui modifient le paysage urbain sans réglementation (Deleuil, 1995). Les dernières années du 19^{ème} siècle à Nancy s'inscrivent dans la même dynamique « [...] l'électricité tente difficilement de s'appliquer à l'éclairage, de manière artisanale et souvent illégale au regard du monopole de la société concessionnaire de l'éclairage » (Auphan, 2007: 24). En effet, les différents investissements réalisés pour la mise en place d'un réseau d'éclairage à gaz par les compagnies concessionnaires et par les pouvoirs publics semblent retarder l'installation de l'éclairage électrique en ville. Finalement, en 1907, la première illumination électrique de Lyon est réalisée par les commerçants de rue de la République. Cette action marque le début de l'installation de cette source d'éclairage dans le centre-ville (Deleuil, 2004).

L'avènement de « la fée électricité » fait, à son tour, l'objet d'une réflexion sur les changements du paysage urbain, comme ce fut le cas pour l'éclairage au gaz. L'éclairage électrique devient un thème privilégié des représentations de la vie urbaine à la fin du XIX siècle. Cette innovation technique sonne « [...] le glas définitif de l'éclairage au gaz, qui ne pourra plus longtemps résister

à la concurrence de l'électricité, et se verra bientôt relégué au rang d'éclairage de périphérie, comme l'huile jadis » (Deleuil, 1994: 59).

De manière systématique, les quartiers périphériques de Lyon et d'autres villes françaises bénéficient avec retard de l'arrivée des dernières technologies d'éclairage, d'abord réservés aux centres villes. La dichotomie entre centre et périphérie est encore accentuée si l'on examine les budgets alloués à l'éclairage public dans les différentes zones urbaines.

Jusqu'en 1930, les commerçants et les entreprises au service de l'éclairage public négociaient directement entre eux la prestation de service ainsi que son coût. Après cette date, les commerçants furent contraints de passer par les services administratifs de la ville qui agissaient au nom des entreprises prestataires (Deleuil, 1994).

En 1946, après la deuxième guerre, les compagnies de distribution d'électricité et de gaz sont nationalisées (Laganier, 2003). Cette époque correspond à celle de l'essor de l'automobile, qui devient la préoccupation principale. Assurer la circulation et la sécurité devient la principale mission de l'éclairage public. Le paysage nocturne, à Lyon comme ailleurs, est marqué par les préoccupations sécuritaires et fonctionnels de l'époque : un éclairage routier, au ballon fluorescent, puis à la lampe à sodium haute pression.

La crise de 1970 impose la mise en place d'économies d'énergie drastiques. Selon Michel Bouit, délégué général aux espaces publics de la ville de Lyon en 1993, la conception de l'éclairage public change dès 1975 « [...] on assiste à une évolution progressive de la lumière dans les villes. Au-delà de l'argument sécuritaire, on voit apparaître une demande de nature plus esthétique. Le paysage nocturne nous paraît aussi important que le paysage diurne [...] » (Moniteur Architecture, 1993: 39).

Néanmoins, Jean Michel Deleuil affirme que ce changement s'est plutôt produit au cours des années quatre-vingts. Dès lors, les municipalités vont montrer de l'intérêt pour la lumière urbaine, laquelle devient un élément primordial de l'identification et de la communication de la ville. Par exemple, à Lyon la colline de Fourvière sera illuminée en 1986 et qui depuis est devenu un repère dans le paysage nocturne de la ville.

Depuis, celle-ci est considérée comme un symbole de l'image nocturne de la ville. L'éclairage public induit de nouveaux enjeux économiques, politiques et sociaux comme ce fut le cas au XIX^{ème} siècle et au début du XX^{ème} siècle.

3. Éléments de contexte lors de l'adoption du Plan Lumière

La ville de Lyon se situe parmi les grandes métropoles françaises. Des années 1960 jusqu'à aujourd'hui, la ville a bénéficié d'une politique dynamique de développement économique et d'innovation. Suite aux lois de décentralisation des années 1980, la ville de Lyon, à l'instar des

autres villes françaises, accorde une importance croissante au domaine de l'aménagement urbain, d'autant plus que la constitution d'un pôle de compétences pour le développement économique de la communauté urbaine de Lyon passait par deux domaines d'intervention : « l'aménagement urbain et le développement économique grâce à la mise en place de services indépendants » (Healy, 2005: 11).

L'arrivée de Michel Noir à la tête de la mairie de Lyon en 1989, marque une étape clé dans le domaine de l'aménagement urbain et de l'urbanisme. On privilégie alors des approches plus qualitatives de la production de la ville, par exemple, par la formulation d'un vocabulaire spécifique pour l'aménagement des espaces publics (*Millénaire 3*, 1994). Cependant, certains auteurs regrettent que la politique des espaces publics de l'époque soit plutôt l'énumération d'un certain nombre de qualités générales -la citoyenneté, l'identité, la démocratie participative, etc.- sans se soucier des usagers et des usages des espaces à aménager (Betin, 2001).

Néanmoins, les projets et les interventions urbaines ont un double objectif : augmenter la qualité de vie des habitants et, de par leur visibilité, fournir un outil privilégié de communication politique. Ainsi, plusieurs opérations de requalifications, d'aménagements urbains et de réalisations de parkings ont eu lieu dans l'hyper centre de Lyon entre 1989 et 1995 afin de répondre à l'ambition de hisser l'agglomération lyonnaise au rang des « métropoles européennes qui comptent » (Mabrouk, 2002). D'autre part, la politique d'embellissement de la ville est censée également contribuer au rayonnement international de Lyon. Cette politique est structurée en quatre plans thématiques : le plan vert, le plan bleu, le plan couleur et le plan lumière. Ce dernier a été lancé en 1989, avec l'objectif de planifier l'aménagement de la lumière urbaine dans la ville. Le Plan Lumière n'a pas de valeur juridique ni de volet coercitif mais il établit une hiérarchie des interventions lumière à réaliser et est opposable à l'ensemble des acteurs. Selon la littérature consacrée au sujet, le plan lumière de la ville de Lyon fut le premier en France et il s'inscrit dans la stratégie d'internationalisation de la ville (Pollier, 2007).

Le Plan Lumière sera conservé dans les politiques urbaines des majorités municipales successives. L'arrivée de Raymond Barre (1995-2001) à la mairie de Lyon semble assurer la continuité de la politique d'illumination, même si peu d'améliorations et changements ont été effectués pendant son mandat. En revanche, une stratégie d'exportation du savoir-faire sera mise en place et la reprise de la fête du 8 décembre sera une vitrine de communication de l'action sur la lumière. On peut donc distinguer différentes séquences dans l'histoire des politiques d'illumination à Lyon, depuis l'installation de l'éclairage au gaz en passant par les différentes évolutions de l'éclairage électrique sous une approche fonctionnelle puis plus esthétique. Une fois brossé cet aperçu historique, il nous faut maintenant expliciter les mécanismes de construction du cadre de référence

de l'expertise lumière lyonnaise que nous aborderons dans la partie C en détail, et préciser l'évolution de la démarche à travers le temps.

B. Politique d'illumination et construction d'un référentiel local: les Plans Lumière

L'action urbaine de Lyon autour de la lumière a débuté au cours des années 1980. La combinaison de plusieurs facteurs tels qu'un déficit d'image, un fort potentiel économique, une situation géographique favorable aux relations européennes, et un vivier de professionnels innovants vont favoriser une politique de renouvellement des paysages urbains.

Plusieurs essais de mises en lumière architecturale avaient déjà été réalisés, dans une logique de marketing commercial. Des commerçants s'étaient organisés pour éclairer leurs façades, particulièrement à l'occasion de la fête du 8 décembre, dans la rue commerçante Émilie Zola dès 1986, puis dans la rue Mercière en 1988. Ces interventions étaient financées directement par des acteurs privés tels que les commerçants, certaines banques ou encore le secteur de l'industrie, puis la ville se contentant d'autoriser le raccordement au réseau d'éclairage et d'assurer le contrôle de la consommation et la maintenance (Millénaire 3, 2003).

La période pendant laquelle le Plan Lumière a été adopté se caractérise ainsi par la formulation de nouvelles thématiques urbanistiques, dont l'aménagement de la ville par la lumière qui s'inscrit dans les préoccupations de l'époque.

En 1989, la ville de Lyon annonce l'adoption d'un Plan d'Équipement de l'éclairage public. C'est dans un premier temps sous cette dénomination qu'il est fait mention du Plan Lumière pendant les séances du Conseil Municipal (BMOVL, 1990, 1991). Le but principal était alors d'établir les directives et les objectifs destinés à être les fils conducteurs de la politique générale de l'éclairage public, sans qu'il leur soit donné valeur réglementaire. Plus tard, d'autres pistes de réflexions s'ajouteront à ces objectifs initiaux, en particulier la redéfinition du rôle de la lumière dans la ville. Il s'agissait de dépasser le rôle purement fonctionnel et sécuritaire attribué à la lumière urbaine, pour créer des ambiances nocturnes en tenant en compte des usages et des usagers de l'espace public pendant la nuit.

Cette nouvelle politique d'illumination¹⁶ mise en route sous l'impulsion du maire Michel Noir, a été pilotée par l'adjoint à l'urbanisme Henri Chabert, avec le soutien d'un acteur privé, le

¹⁶ Les acteurs à l'origine du plan lumière ont été le directeur de l'éclairage public, le premier adjoint de l'époque André Soulier (1976-1989) et le concepteur lumière Alain Guillot.

Comptoir Lyonnais d'Électricité¹⁷, et en s'appuyant sur une convention signée avec EDF-GDF Lyon Métropole¹⁸. Par la suite, un grand nombre d'acteurs seront impliqués dans le projet : commerçants, professionnels, industriels, fabricants, régies d'immeubles, secteur tertiaire, grands magasins, organismes publics, etc. (Marescaux, 2002; Didier, 2004).

La formulation du Plan Lumière peut être considérée comme une opportunité saisie par l'équipe municipale pour mettre en œuvre une stratégie globale de développement économique de l'agglomération avec l'aménagement urbain pour principal fer de lance. En d'autres termes, il s'agit de développer une filière qui attire des acteurs économiques, favorise l'implantation d'entreprises dans la région et crée un vivier de nouveaux professionnels –concepteurs lumière, artistes lumière, éclairagistes lumière- (Helay, 2005; Pollier, 2008).

Dans cette partie nous examinerons comment la ville est passée d'un stade où les interventions d'embellissement se faisaient dans une certaine improvisation, à la construction d'une démarche systématique de planification de la lumière urbaine. Nous verrons également comment cette démarche aboutit à la construction d'une expertise lumière et à l'émergence d'un référentiel local au sein de l'action.

1. Un outil de planification de la lumière urbaine?

Les premières interventions du Plan Lumière ont été réalisées par le service d'éclairage public de la ville en privilégiant les bâtiments marquants. L'absence d'un plan général d'intervention impose dans un premier temps cette logique provisoire, «Dans l'attente de l'étude générale, il est prévu, dans une première phase, de mettre en valeur les bâtiments le plus marquants de la colline - Colline de la Croix Rousse-» (BMOVL, 1990).

A partir de 1991 des concepteurs lumière participent aux mises en lumière. On peut citer le cabinet «Architecture Lumière» présidé par le concepteur lumière Alain Guillot, ingénieur éclairagiste INSA- Lyon, promotion 1977, qui après avoir travaillé 8 ans dans une filiale de Mazda décide d'ouvrir son propre cabinet) pour ses travaux d'éclairage de l'axe Vitton-Franklin-Roosevelt. Ou encore l'Atelier Roland Jéol pour la mise en valeur des Universités du quai Claude-Bernard (BMOVL, 1991a). Cette action devient une pratique courante dans le milieu lyonnais et implique d'une part un soutien à la professionnalisation d'un nouveau métier et d'autre part le début d'une coopération entre les nouveaux professionnels et les services de la ville, particulièrement le service d'éclairage public.

¹⁷ Mise en place en 1990 par le distributeur *Sonepar Sud-Est* et dédiée à la promotion de la filière Electricité, vitrine du distributeur.

¹⁸ La première convention fut signée pour une durée de dix ans en 1993, renouvelable 10 ans, d'après Henri Chabert : « [...] c'est vrai qu'ils ont participé à 2 titres. D'abord ils ont donné 2 millions de francs par an pour le plan Lumière, plus les opérations qu'ils ont suivies de...400 000 Francs dont on parlait tout à l'heure à chaque fois pour les 3 opérations extérieures, plus le plan du festival lumière (...) (cité par Marescaux, 2002 : 153)

Ces nouveaux acteurs se définissent eux-mêmes dans les années 1990 comme des concepteurs lumière, car le terme éclairagiste, comme le faisait noter le concepteur Roger Narboni « [...] est trop orienté vers le théâtre, l'ingénierie ou le rapport à la scène » (*Millénaire 3*, 2003). A cette période, comme nous l'avons vu les compétences attribuées aux concepteurs lumière étaient la maîtrise technique et l'approche esthétique de l'espace. Le rôle de ces professionnels -concepteurs lumière, éclairagiste lumière, artistes lumière- est de mettre en valeur un objet architectural ou un espace urbain par la lumière. Ils prennent ainsi la place autrefois occupée par l'ingénieur éclairagiste tout en se situant au-delà d'une simple expertise technique. En même temps, un vocabulaire spécifique commence à structurer le milieu professionnel et qui est adopté par l'ensemble des acteurs urbains (Fiori, 2005).

Le Plan Lumière, qui se traduit par une multiplication des mises en lumière dans la ville, est rapidement associé au travail des concepteurs lumière tels que : Alain Guillot, Roland Jéol, Laurent Fachard, Pierre Marcout, Philippe Hutinet, Louis Claire, Yann Kersalé, qui réaliseront un grand nombre d'interventions. Par exemple, de 14 mises en lumière en 1989 et 12 en 1990, réalisées principalement par le service d'éclairage public de la ville, on passera à 24 en 1991 et à 43 en 1992 (Deleuil, 1994). Au cours des années 1990, 267 sites seront ainsi mis en lumière (*Lyon Capital*, 2000).

Cette évolution montre comment l'expertise du service d'éclairage de la ville de Lyon dans sa dimension essentiellement technique a été moins sollicitée, au profit d'une démarche davantage esthétique. Comme le dit un installateur lyonnais: « [...] une vérité dite par un concepteur lumière externe porte beaucoup plus qu'une vérité dite par le propre personnel technique, qui peut être taxé de fabriquer une idée préconçue » (Installateur FORCLUM, cité par Marescaux, 2002: 193). Toutefois, on observera plus loin comment la compétence technique du service d'éclairage public est mobilisée autrement. Au lieu d'affaiblir son rôle au sein de l'action urbaine, ce service va développer des compétences dans la maîtrise d'ouvrage qui seront mises en avant lors de l'exportation du savoir-faire lyonnais.

La première moitié des années 1990 voit se construire simultanément des notions, des modalités d'intervention, des coopérations entre acteurs et des savoirs experts autour de la lumière urbaine.

Ces outils sont l'aboutissement d'une redéfinition du cadre de référence (Encart 1). Ils annoncent la création d'un référentiel lumière à l'usage des aménageurs de la ville, c'est-à-dire d'un guide pour l'action qui puisse servir de base de travail commune aux acteurs locaux. Il nous faut détailler l'outil adopté à Lyon pour mieux définir le type d'expertise qui se construit et les acteurs qui y participent. On va s'intéresser maintenant à la construction du référentiel lumière configuré au sein de l'expérience lyonnaise.

Encart 1. Les outils techniques du Plan Lumière, à Lyon.

Le *Plan Lumière* est un outil qui donne les directives et les axes d'intervention d'un plan d'aménagement de la lumière urbaine. Il permet de planifier en amont les interventions au niveau de l'éclairage public et esthétique de la ville. Sur le terrain, le plan se concrétise d'abord par l'élaboration d'un *Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL)*. Ce dernier est un outil opératoire qui permet d'aborder directement chaque opération programmée dans le Plan Lumière. Il déclenche tout le mécanisme de mise en place d'une opération d'illumination de la ville. Un SDAL peut être envisagé à l'échelle d'un quartier ou à l'échelle d'un grand projet d'aménagement urbain. De façon synthétisée, le SDAL est un ensemble de prescriptions qui définit les modalités à suivre en matière d'éclairage urbain à l'échelle d'une ville ou d'un quartier. Le SDAL est donc un document technique de définition d'un concept global.

Alors que le SDAL donne la trame générale du plan, le programme de mise en lumière correspond à un niveau de spécification plus détaillée. Chaque programme constitue dans le détail une partie du concept global défini dans le SDAL. Il consiste à répertorier dans un quartier ou un site, les monuments, les voies, les ouvrages d'art et édifices remarquables à éclairer en tenant compte des éléments environnementaux. Les programmes de mise en lumière permettent de dessiner la silhouette nocturne d'une ville à l'échéance du SDAL. Après validation de chaque programme, les projets d'éclairage peuvent être alors réalisés.

Un autre outil, défini lors de la reformulation du Plan Lumière de la ville, est le schéma directeur de quartier ou des plans de quartiers.

Source : Millénaire 3, 2003.

2. Les années 1990 : construction d'un référentiel pour la lumière urbaine

Les multiples mis en lumière réalisées dans la ville se sont appuyées sur un outil de planification. Les principales catégories de sites d'intervention sont essentiellement les sites naturels, les bâtiments publics et les ouvrages d'art. Les notions de « patrimoine » ou « d'architecture remarquable » s'imposent naturellement comme des critères sûrs pour structurer le processus de sélection. Ainsi, la localisation physique des interventions s'est concentrée dans les quartiers centraux de Lyon comme le confirme François Bregnac, directeur de l'Agence d'Urbanisme (2001-2007),

« Lyon [...] c'est vraiment une démarche patrimoniale. Si on caractérise la démarche lyonnaise, elle est en 1990 donc un plan de composition lumières sur les aspects du patrimoine [...] éclairer le site, éclairer les grands monuments, les éléments du site, les fleuves, les collines, les ponts...enfin tout ce qui est de l'ordre du monumental » (cité par Marescaux, 2002: 185)

En effet, les critères de sélection des sites à traiter ne sont pas clarifiés. Les acteurs ont agi *au feeling*, sans méthodologie précise. Comme l'indique Henri Chabert, les décisions ont été prises :

« [...] de manière purement arbitraire. Sur proposition des services et en fonction des disponibilités, de la répartition dans la ville... On n'allait pas faire le 1^{er} arrondissement

une année, et un autre l'année d'après. C'est pour ça qu'on a choisi des thèmes qui étaient assez transversaux comme les églises, les mairies [...] » (cité par Pollier, 2008: 132-133).

Dans un premier temps, le choix des sites et bâtiments à éclairer fut fait selon un principe de concertation entre un nombre réduit d'intervenants : les services d'éclairage public de la ville, les élus et dans certains cas les nouveaux praticiens que sont les concepteurs lumière (entretien, Service d'Éclairage Public 2006). Rapidement, ces actions ont éveillé l'intérêt des associations de riverains, qui exprimèrent d'une part leur approbation quant aux interventions réalisées et, d'autre part, demandèrent que le même type d'opération soit reproduit dans leur quartier. Dans certains quartiers, les associations ont même demandé à bénéficier de plus d'interventions de mise en lumière du patrimoine. Voici par exemple un extrait du courrier de réponse du responsable du service de l'éclairage public, Antoine Bouchet, à une demande de l'association « Renaissance du Vieux Lyon » le 16 juillet 1992: « [...] Par courrier en date du 18 juin 1992 à Monsieur le Maire, vous attirez son attention sur les potentialités de mise en lumière du Vieux Lyon. Ce quartier par sa grande qualité architecturale, mérite en effet un traitement lumière particulier. Celui-ci déjà largement amorcé ces dernières années [...] doit être amplifié ».

Cependant, même si les notions et les concepts mobilisés à cette époque portaient sur la création d'une architecture lumière, c'est à dire sur une mise en valeur de l'architecture par la lumière, l'objectif primordial était selon certains acteurs, de donner une autre lecture de la ville pendant la nuit, d'après le propos du concepteur Alain Guillot (Millénaire 3, 2005). En effet, la presse locale met l'accent sur la dimension esthétique de la lumière dans la modification de l'image nocturne de la ville, mais cet aspect est systématiquement associé à un gain d'ordre sécuritaire, comme le passage suivant, « les aspects psychologiques de la lumière peuvent aujourd'hui améliorer sensiblement les résultats en matière de sécurité » (*C'est 9 à Lyon*, 8 décembre 1991).

C'est au cours de la deuxième moitié des années 1990 que la notion d'ambiance (*Urbanisme*, 1994), ainsi que celles d'usagers et d'usages sont associées et incluses comme partie intégrante des objectifs du Plan Lumière. Toutefois, pour les riverains, l'aspect sécuritaire reste l'objectif premier des travaux d'illumination. Ainsi, l'amélioration de l'éclairage urbain dans les rues commerçantes est perçue comme une augmentation du niveau de luminosité, assurant un niveau de sécurité satisfaisant dans ces espaces. Diverses demandes de travaux d'éclairage ont été formulées dans ce sens par des riverains, associés dans certains cas à des commerçants, le but étant d'assurer la sécurité des passants et des riverains, comme le montre la demande suivante des habitants et commerçants de la rue de la Juiverie, le 20 janvier 1993 :

« Hier soir, Mardi 19 janvier, vers 18h45, une dame de 74 ans a été agressée à l'angle de la rue Juiverie [...] Cet incident, qui aurait pu être plus grave, vient illustrer le déplorable défaut de la rue de Juiverie : le manque d'éclairage [...]

Les habitants et commerçants de la rue Juiverie vous seraient reconnaissants de faire tout ce qui est en votre pouvoir pour que la lumière extérieure de la rue atteigne une intensité suffisante pour que tous, passants, habitants, clients, se sentent en sécurité »

Cette conception sécuritaire, liée aux interventions du Plan Lumière, n'était pas uniquement le fait des associations de riverains ou de commerçants car les services publics de la ville partageaient à cette époque la même lecture ou la même approche, comme le laisse entendre un rapport du département d'espaces urbains de la ville en 1991:

« Les différents éclairages réalisés dans le cadre du Plan lumière pour la ville ont une action prépondérante en matière de sécurité car ils permettent : la rénovation des réseaux électriques, donc la diminution des pannes d'éclairage, l'utilisation de lumières et de lampes plus performantes qui améliorent les niveaux d'éclairement, la réalisation d'ambiances lumineuses psychologiquement plus sécurisantes » (cité par Pollier, 2008: 109).

Cette diversité des récits témoigne du débat qui s'est fait jour quant au rôle de l'éclairage public, qui aboutira par la suite à un consensus tant sur les fonctions de la lumière urbaine que sur les objectifs de la démarche d'illumination. Au fur et mesure que les interventions se multiplient, on assiste à la formulation d'un nouveau cadre de référence, qui inclut la création d'ambiances à partir d'une illumination reflétant l'utilisation qui est faite du lieu. Ainsi l'illumination de l'Opéra de Lyon réalisée par l'artiste lumière Yann Kersalé en 1992 donne différents visages au bâtiment en fonction de l'activité en cours comment, représentations, concerts ou répétitions.

Ainsi, au cours des années 1990, commence à émerger un référentiel lumière qui permet de contrebalancer la fonction sécuritaire de la lumière comme objectif se suffisant à lui-même, par la prise en compte de l'aspect esthétique. Il faut noter qu'on parle de référentiel dans son sens le plus simple, c'est-à-dire au sens d'un cadre de références ou d'un guide pour l'action (Arab et Bourdin, 2005).

Cette démarche s'illustre dans les mises en lumière de certains espaces publics à Lyon, notamment celle de la Place des Terreaux (1992-1994). Cette opération se caractérise par un éclairage public non classique, assuré par des lampes placées au niveau du sol. L'étude de cet exemple nous permet de dégager trois aspects importants de la mise en lumière de l'espace public. Tout d'abord on assiste à la mise en place d'une hybridation des techniques d'illumination théâtrale appliquées à l'objet urbain, car l'éclairagiste lumière Laurent Fachard est issu de ce milieu professionnel. Il met en avant une sorte de théâtralisation de l'espace où les piétons font partie d'une mise en scène par la lumière (Didier, 2004).

Ensuite, la reproductibilité de cet aménagement dans d'autres espaces publics s'avère difficile, car l'effort financier et technique à consentir reste relativement important. Ce mode d'intervention

risque, ainsi, de rester cantonné à des espaces centraux, à des hauts lieux de la culture. On peut alors se demander si cela ne relève pas plutôt d'une intervention artistique que d'un aménagement urbain.

Pour terminer, la question du niveau d'éclairage fourni par la mise en lumière des façades qui entourent la place a joué un rôle important. Cela signifie qu'au moment où se pose la question d'une installation classique d'éclairage public, celle-ci peut ne pas sembler indispensable grâce au niveau d'éclairement des bâtiments autour de la place. Cette opération sera parmi les premières à prendre en compte le projet d'éclairage urbain en amont. Cependant, cette expérience s'avère difficile à mettre en œuvre dans l'ensemble des projets urbains car même si la ville a imposé l'association d'un concepteur privé au sein des équipes de maîtrise d'œuvre, il faut cependant noter que les opérations urbaines ne prennent en compte l'éclairage urbain qu'à la fin du projet. Ainsi, cette expérience fait partie d'une démarche exceptionnelle ou réservée à des interventions de prestige.

La multiplication des projets de mises en lumière, et les notions et concepts qu'elles utilisent éveille l'intérêt du monde universitaire. Dans son article de 1995 « Du bec de gaz à l'halogène. Les enjeux de l'éclairage public à Lyon », Jean Michel Deleuil, attirait déjà l'attention sur une tendance à l'inflation lumineuse : « C'est aujourd'hui le cas, grâce au renouvellement des matériels d'éclairage, mais dorénavant, les commerçants ne sont plus les seuls acteurs de cette inflation : l'éclairage des villes et des sites devient un enjeu politique et économique que plus personne ne néglige » (1995: 25).

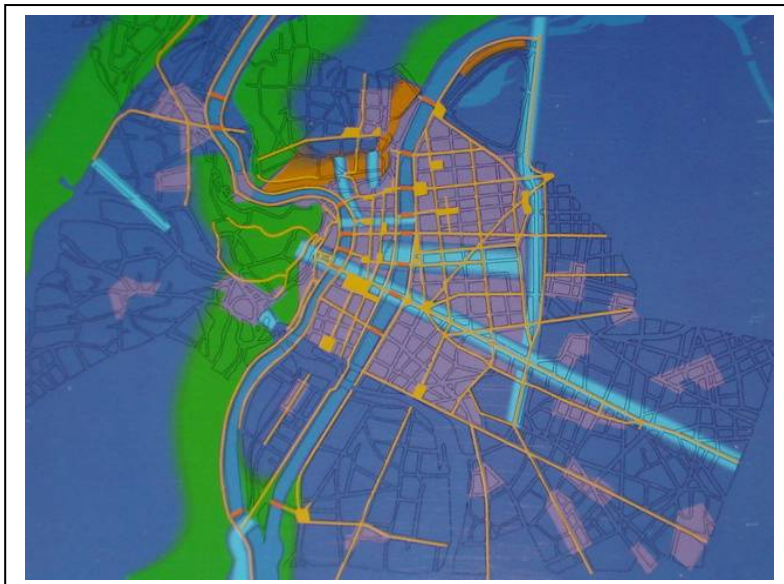


Figure 3. Cartographie du premier Plan Lumière de la ville de Lyon. Source : Grand Lyon

Ce constat illustre l'enjeu et l'ampleur de l'action urbaine locale liée à la lumière urbaine ainsi qu'une prise de position face à une expertise qui se concentre à ce moment-là chez les acteurs opérationnels et dans l'équipe municipale (Figure 3). En effet, les interventions réalisées ne sont pas particulièrement soumises ni à la critique ni à aucune démarche d'évaluation. La demande d'évaluation, ou plus précisément de l'avis du citoyen, sera formulée plus tard, au cours des années 2000, en faisant notamment appel à des universitaires.

3. Une remise en question de l'expertise traditionnelle?

Dans ses premières années, le plan Lumière repose sur plusieurs piliers : le soutien politique d'un membre de l'équipe municipale, le travail du service d'éclairage public de la ville, la participation du concepteur lumière, et l'ensemble des partenaires industriels associés à l'action, tels que le Comptoir d'électricité lyonnais¹⁹ et EDF (Didier, 2004; Pollier, 2008). Par la suite, le rôle et le niveau d'engagement des différents acteurs ont évolué avec le temps et la multiplication des interventions.

En effet, les acteurs de la filière électrique jouent un rôle important dans la construction de l'expertise lyonnaise, notamment grâce à leur participation financière à l'ensemble des actions entreprises par la ville. Leur engagement obéit à une logique de marché. Cela signifie dans un premier temps que les distributeurs de matériel et les fabricants (industriels) encouragent la diffusion de cette pratique à d'autres villes françaises, soit en proposant de nouveaux matériels, soit en réalisant gratuitement une partie de travaux. La généralisation de l'illumination urbaine est aussi dans l'intérêt des nouveaux professionnels, comme le confirme un concepteur lumière : « la pratique d'illuminer comme à Lyon [...] il fallut la faire reconnaître » (Marescaux, 2002 : 177).

Le financement de l'action fut également un déclencheur pour la mise en place de partenariats. Lorsqu'on les interroge, les acteurs confirment que le coût financier des mises en lumière est réduit grâce aux partenariats initiaux, notamment avec EDF-GDF²⁰. En effet, la mise en place d'une convention depuis le début du Plan Lumière représente une forte réduction des coûts. Les propos tenus lors du Conseil Municipal de la ville par l'adjoint à l'urbanisme le confirment, « La première convention [EDF-GDF] était signée pour une durée de dix ans en 1993, renouvelable 10 ans. C'est vrai qu'ils ont participé à 2 titres. D'abord ils ont donné 2 millions de francs par an pour le plan Lumière, plus les opérations qu'ils ont suivi de... 400 000 Francs dont on parlait tout

¹⁹ Le Mat'Electrique du groupe Sonepar est une vitrine de matériels présentés par des exposants permanents. A Lyon en 1999 le distributeur Sonepar a réuni les installateurs, l'EDF et les fabricants au sein du Mat'Electrique, vitrine du distributeur. Sonepar et son Comptoir Lyonnais d'Électricité, ont participé financièrement à tous les projets, qu'ils soient locaux ou tournés vers l'extérieur.

²⁰ Première convention mise en place en 1990 et renouvelée en 1999 avec EDF et la ville

à l'heure à chaque fois pour les 3 opérations extérieures, plus le plan du festival lumière [...] » (cité par Marescaux, 2002: 153).

De même, le Groupe Sonepar et son Comptoir Lyonnais d'Électricité jouent un rôle important au sein de l'ensemble des partenaires, comme le fait remarquer le concepteur lumière, Philippe Hutinet:

« A Lyon, force est de constater que le groupe Sonepar détient le monopole de la distribution du matériel d'éclairage. Demandez à n'importe quel acteur lyonnais de citer un distributeur et il vous répondra Sonepar, et son Comptoir Lyonnais d'Électricité. Les acteurs distributeurs sont paradoxalement affiliés au même groupe – ce qui revient au même en quelque sorte. Lorsqu'ils sont indépendants, ils sont peut-être trop petits pour acquérir de l'importance sur la scène lyonnaise. Car le Comptoir Lyonnais d'Électricité a connu avec les mises en lumière un développement d'envergure. Le distributeur Sonepar est presque un passage incontournable à Lyon » (cité par Marescaux, 2002: 96)

Ces déclarations illustrent la place et le développement de la filière électrique sur le territoire lyonnais, qui va s'avérer être un facteur important de la politique d'illumination de la ville. Une telle concentration d'acteurs privés au sein de cette filière permettra de jeter les bases de la création d'un nouveau pôle de compétences pour la région, à l'instar de ce qui s'est passé pour le pôle de compétences en chimie. On verra par la suite comment la politique d'illumination de la ville de Lyon s'inscrit dans la stratégie de développement économique de l'agglomération.

Tout au long du Plan Lumière la ville pérennise deux types de partenariats : des partenariats privés où les commerçants partagent certains coûts avec la municipalité afin de bénéficier d'une nouvelle illumination, et des partenariats public-privé notamment avec les distributeurs de matériel et les fabricants.

On observera par la suite qu'au fur et à mesure que la pratique de mise en lumière se pérennise dans le contexte lyonnais, divers dispositifs sont mis en place afin d'organiser l'action collective : des associations, un club de partenaires ou encore la création d'un cluster lumière dont nous reparlerons par la suite.

4. Une expertise lumière façonnée par une multitude d'acteurs locaux

Cependant, si l'aménagement de la ville par la lumière a mobilisé depuis le début un grand nombre d'acteurs différents, certains d'entre eux sont plus impliqués que d'autres dans le projet de par leur culture de travail et leurs compétences. Certains acteurs vont ainsi jouer un rôle plus important dans la construction de l'expertise lumière lyonnaise. C'est le cas des nouveaux professionnels mais aussi du service d'éclairage public de la ville.

Au départ, la démarche du plan Lumière ne s'inscrivait pas dans le mode de fonctionnement du service technique d'éclairage public de la ville. Ce service qui concentrait toutes les tâches de la lumière en ville -éclairage public et festif- jusqu'en 1989, a dû modifier sa culture de travail, bouleversée par l'arrivée de nouveaux professionnels spécialisés. Il lui a fallu par exemple gérer la planification de la maintenance des installations réalisés par les concepteurs et éclairagistes lumière, lesquels ne prenant suffisamment en compte les contraintes techniques, ou encore établir un dialogue avec les propriétaires afin d'avoir leur accord pour les mises en lumière. Cependant, la mutation s'est faite dans un délai assez court, d'après le responsable du service de l'éclairage public de la ville (entretien, Service d'Éclairage Public 2006).

En revanche, comme ce fut le cas pour d'autres acteurs, le service technique d'éclairage a dû évoluer au fur et à mesure que le cadre de référence se construisait. En d'autres termes, le service technique a dû revoir ses pratiques et mettre à jour ses connaissances à chaque nouvelle installation réalisée, afin de continuer à jouer un rôle important dans la nouvelle politique de la ville.

En outre l'intervention des professionnels externes au service d'éclairage public de la ville, notamment les concepteurs lumière, peut être considérée comme une forme d'externalisation de certaines tâches du service. Ce qui dans un premier temps pourrait être interprété comme une perte de prérogatives du service, est au contraire l'opportunité de développer une nouvelle compétence en son sein, comme on le verra plus loin. D'ailleurs, le service continue à assurer une grande partie des travaux d'illumination.

A l'instar des autres services techniques de la ville, le recours à des concepteurs externes est soumis à des dispositifs d'évaluation, comme le confirme la note de service réalisée par le conseiller technique au Maire, Henri Veron :

« Les services techniques acceptent un certain nombre d'innovations et acceptent de confier certains espaces à des concepteurs mais il faut à tout prix que les services techniques continuent de produire des espaces publics classiques. Il faudra toujours recourir à des maîtres d'œuvre extérieurs. Mais leur marge de manœuvre en matière de conception doit être impérativement bridée par un programme précis, un cahier des charges très contraignant, une critique systématique du projet à chaque étape et des contrôles forts » (cité par Pollier, 2008: 77)

Dès lors qu'il s'agit d'imposer des modalités de contrôle et d'évaluation contraignantes aux concepteurs privés, le service technique d'éclairage public est reconnu comme l'interlocuteur privilégié de la municipalité. Ainsi, le service de la ville développe une assistance à la maîtrise d'ouvrage déléguée, comme l'indique le concepteur lumière Thierry Guillot, cabinet Architecture Lumière : « [...] terriblement importante [...] c'est eux –service d'éclairage public- qui essaient

de manager jusqu'au terme de l'opération toute les phases de préparation, d'essais, de validation, de présentation aux élus et ainsi de suite » (cité par Marescaux, 2002: 178).

Le service d'éclairage public de Lyon réalise actuellement la maîtrise d'œuvre de 60% des sites éclairés, il élabore les programmes, les tests et les installations. Comme, le souligne un concepteur lumière, les interventions mineures sont réalisées par le service de la ville, tandis que les interventions « emblématiques » sont réalisées par des concepteurs lumière reconnus comme Philippe Hutinet, « [pour] ce qui est la majeure partie de ce qui est encore une fois du domaine du sensible, ils font appel à des concepteurs » (cité par Marescaux, 2002: 170).

Le service d'éclairage est devenu une structure importante, dotée des moyens nécessaires pour assurer la maintenance directe de l'éclairage public de la ville, activité que Paris et d'autres grandes villes ont déléguée à EDF (Dronneau, 2008). Le service revendique son expertise technique tout en ayant une approche esthétique de l'éclairage urbain, mais les bureaux d'études techniques ne comptent pas de concepteurs lumière dans leurs rangs. L'expérience acquise en tant qu'acteur opérationnel par le service technique de la ville lui permet de se prévaloir d'une double compétence technique et sensible en matière d'éclairage urbain, ce qui fait de ce service une pièce maîtresse dans la construction de l'expertise de la ville. Il doit maîtriser les nouvelles technologies, telles que les Led's, mais aussi se saisir de certaines notions mobilisées par les concepteurs lumière : notion d'ambiance, de temporalité nocturne, etc.

Cependant, faire appel à des concepteurs privés, comme cela est le cas depuis un certain temps à Lyon, est actuellement considéré comme une pratique courante. Néanmoins, nous considérons que dans le cas de Lyon, il s'agissait moins d'une remise en question que d'une stratégie de la ville pour valider sa politique d'illumination. Puisque qu'on ne pouvait pas admettre qu'un service technique fasse du 'sensible', comme on l'a déjà dit, la figure du concepteur a permis d'incarner le renouvellement des approches traditionnelles. Le propos de Jean Michel Deleuil illustre cette idée,

« Quand c'est seulement les services techniques qui sont chargés d'éclairer ces quartiers et bien on attend rien d'autre que des logiques fidèles à la tradition fonctionnelle et de la sécurité. En revanche quand le politique veut développer un paysage nouveau à l'occasion d'un projet de réaménagement, il y a des concepteurs privés qui interviennent et qui remettent de la lumière dans les espaces publics avec des logiques différentes que celles traditionnelles des services techniques. (cité par Pollier, 2008: 122)

Le service technique d'éclairage public de la ville n'incarne pas les nouvelles compétences de l'époque. La vision purement fonctionnelle de ce service empêche qu'il soit intégré pris comme acteur porteur lors d'un travail de conception sensible de l'espace urbain, et ce bien qu'il ait entièrement assuré les premières mises en lumière (1989-1990).

Pour le second Plan Lumière, le service d'éclairage public continue d'assurer la maîtrise d'ouvrage. Le service n'a pas perdu en compétences ou en pouvoir de décision. Au contraire il a pu développer une expertise dans la maîtrise d'ouvrage tout au long de la mise en œuvre des Plans Lumière successifs de la ville. Le service technique forme ses techniciens au travail de mise en lumière et les sensibilise du même coup à la dimension esthétique de la lumière urbaine. Cette situation est due à la mobilité même des techniciens au sein du service de l'éclairage public.

C. Vers un consensus sur la politique d'illumination de la ville?

1. La validation de la démarche lumière sans mise en place d'un outil d'évaluation

Selon la plupart des acteurs, l'adoption d'une démarche d'aménagement différente de l'approche fonctionnaliste traditionnelle a fait l'objet d'un consensus, du moins en apparence, tant au sein du conseil municipal que dans la population, comme l'affirme Henry Chabert : "Je n'ai jamais eu d'opposition au sein du conseil [...]» (cité par Pollier, 2008 : 133).

Cependant, certains procès verbaux du conseil municipal révèlent l'existence de certaines interrogations quant à la validité et à la pertinence économique de la démarche d'illumination entreprise par la ville, comme le confirme l'intervention de Gérard Collomb lors de la séance municipale du 09 juin 1995,

« Nous avons dit, pendant des mois, qu'il ne fallait pas se laisser prendre au piège des apparences. Par delà le clinquant, par delà les paillettes, par delà les lumières, il suffit de se plonger dans la réalité de nos quartiers pour constater combien il existe de zones d'ombre. Il faut cesser de miser sur le tout tertiaire, cessé de croire que Lyon peut indéfiniment perdre de sa substance industrielle, de ses activités commerciales [...] » (BMOVL, 1995).

D'autre part, la mise en place de dispositifs comme des entretiens ou des enquêtes qui attesteraient l'approbation de la démarche par les riverains, paraît inexistante. D'après certains acteurs, les résultats auraient été évidents, la majorité de la population approuvant la démarche (entretien, Antoine Bouchet 2006). Il n'y a pas eu la mise en place de dispositifs de consultation ou de participation de la population aux choix faits à cette époque. L'image d'un plébiscite total a contenté tout le monde et n'a pas motivé la mise en place de dispositifs permettant de faire participer la population. L'expérience de l'association « Renaissance Vieux Lyon » illustre cet état de fait :

« Par rapport aux mises en lumière des monuments on n'intervient pas en direct c'est sûr que non, malheureusement non. Je me rappelle une année...on avait fait toute une espèce d'étude, des propositions au service de la ville de Lyon pour faire un éclairage un peu différent du Vieux Lyon mais de l'ensemble du quartier...donc un éclairage qui se voie

plutôt des quais d'en face...des quais de la Saône mais sur la rive gauche, donc c'était un éclairage utopique, où on éclairait un peu le sommet d'une tour, on essayait de faire une espèce de sentier lumineux à flanc de colline pour délimiter la silhouette qui était assez intéressante dans le quartier[...] » (entretien, Annie Lioud 2008)

Étrangement, on a le sentiment que la population a été consultée ou appelée à participer dans un domaine où son apport, son point de vue, ne pouvait être réellement pris en compte. En effet, la population n'a pas été consultée sur son rapport à l'espace urbain diurne ou nocturne qu'on peut considérer comme une expertise d'usage, mais sur la conception même de la mise en lumière, alors même que les connaissances techniques du public en matière d'éclairage sont en général assez rudimentaires.

Cependant, des initiatives similaires seront mises en place plus tard, lors de la fête du 8 décembre, avec un autre dispositif plus adapté à la participation des riverains aux projets d'illumination, comme par exemple la résidence des artistes pendant quelque mois dans les quartiers périphériques. L'objectif est de coproduire une installation artistique lumineuse entre artistes et riverains. Une réflexion sur la participation des citoyens quant à leur perception des dispositifs d'éclairage a été mise en place dans le deuxième volet du Plan Lumière.

On peut donc distinguer différentes phases dans le processus de construction d'un cadre de références pour les politiques d'illumination à Lyon. Le premier temps est celui de l'expérimentation marqué par une forte improvisation de la part des élus, des fonctionnaires municipaux et des professionnels. Cette étape marque le début d'un rapprochement entre des préoccupations de natures diverses : mise en valeur architecturale et patrimoniale, développement d'un sentiment de sécurité publique, développement économique. Viennent ensuite les outils de planification à toutes les échelles qui permettent de mettre en place un cadre général pour l'action urbaine en termes de lumière. Parallèlement la filière électrique se structure et offre des prestations dont les coûts d'amortissement sont réduits pour les collectivités.

Les années 1990 sont donc à Lyon celles de la construction d'un cadre de référence ou, pour reprendre une notion couramment employée, notamment dans l'analyse des politiques publiques, d'un référentiel. La mise au point d'outils de planification de la lumière urbaine peut être considérée comme le facteur déclencheur de la construction d'un nouveau référentiel pour l'éclairage urbain. La notion de référentiel désigne le cadre d'interprétation dans lequel s'inscrivent les acteurs impliqués. C'est l'ensemble des problèmes et donc des solutions qui font sens pour les acteurs et qui participe de la construction de leur identité collective. Le référentiel est d'abord un référentiel sectoriel. Cependant l'analyse des politiques publiques, dans son approche cognitive des politiques publiques, s'interroge sur la place respective des secteurs dans

la société, et cherche à comprendre le rapport des référentiels sectoriels à un référentiel global (Muller, 2000).

Lorsque nous avons recours à la notion de référentiel, c'est avec l'objectif plus modeste de comprendre comment se structure et s'organise le secteur de l'éclairage urbain en relation avec éventuellement d'autres domaines de l'aménagement urbain. Le référentiel doit donc ici être entendu comme un cadre pour l'action qui fournit aux acteurs des prescriptions, des propositions, des directives, des interprétations, un guide à partir duquel l'action prend place et la coopération et les échanges entre acteurs s'organisent (Arab et Bourdin, 2005; Pollier, 2008).

Nous verrons que le référentiel lumière permet une coordination souple des acteurs sans hiérarchisation explicite; il permet également de ne pas disqualifier certains acteurs traditionnels de l'éclairage urbain qui voient leurs compétences et leurs fonctions évoluer vers des fonctions de coordination qui ne vont cependant pas jusqu'à un réel contrôle et une véritable évaluation des interventions des concepteurs lumières.

Dans les récits recueillis par les chercheurs, le nombre d'acteurs, leur rôle respectif peuvent varier mais on retrouve toujours ces grandes phases. Ces variantes s'expliquent par la réflexivité des acteurs et leurs capacités à reconstruire un discours cohérent de leurs actions.

2. Évolution du discours sur la lumière urbaine

« L'entrée sur ce terrain s'est effectuée par le discours des acteurs rencontrés sur l'expertise, sans que cette catégorie indigène – qui peut être le résultat de diverses stratégies spécifiques notamment d'auto-promotion, ou simplement dans une logique de reconstruction a priori des événements- n'ait été intégralement reprise » (Arab, Idt, Lefeuvre, 2009 : 35)

Toutefois, le discours sur les origines du cas lyonnais continue à évoluer, comme nous pouvons le constater à travers les entretiens faits dans le cadre de travaux de fin d'études (Marescaux, 2002; Pollier, 2008). Ainsi, l'adjoint à l'urbanisme lors du premier plan Lumière fait état de nouvelles justifications et de nouvelles notions qui ne figurent pourtant pas dans les communiqués ou dans les articles de l'époque, par exemple, la création d'ambiances -notion qui ne sera énoncée que plus tard- ou encore la participation de la population dans le choix des interventions lumière.

De même, lorsqu'il s'agit d'identifier les acteurs qui sont à l'origine de l'initiative lyonnaise, certains auteurs accordent une place centrale à la figure du concepteur lumière tandis que d'autres s'attachent davantage à mettre en avant l'adjoint à l'urbanisme de l'époque. Cependant, comme Jean Michel Deleuil le souligne, « [le plan lumière] représente bien les enjeux qui sont autour de l'éclairage, qui sont à la fois publics et privés » (cité par Pollier, 2007).

La lecture que fait chaque acteur de l'histoire de l'expertise lumière est marquée par le contexte local et les enjeux politiques du moment. D'ailleurs, la définition même de concepteur lumière

continue à évoluer. Certains praticiens commencent même à remettre en cause le terme de concepteur lumière et à se revendiquer de leur discipline initiale, comme le montre ce propos de Laurent Fachard,

« Je suis éclairagiste et concepteur lumière. J'ai une formation de chef opérateur de cinéma et d'éclairage spectacle [...] et je suis un des membres fondateurs de l'Association des Concepteurs Lumière et Éclairagistes Français [...] » (cité par Marescaux, 2002: 172)

« Alors, moi tout vient du fait que j'exerce une profession qui est celle d'éclairagiste... On appelle ça comme au théâtre, on appelle ça chef opérateur lumière au cinéma... en bref je suis ingénieur de la vision (...) Éclairagiste ça existe déjà, ça renvoie à garagiste et j'aime bien. Et que d'autres appellent concepteur lumière (cité par Pollier, 2008: 152-153)

Sandra Fiori nous parle d'une construction du métier (2005), cependant l'adhésion à l'appellation de concepteur lumière est toujours en construction. Ces exemples illustrent le fait que le référentiel de l'action est en construction permanente et montrent que l'expertise de la ville n'est pas acquise définitivement. Cette expertise est liée à une situation précise.

D. Parenthèse dans la politique d'illumination de la ville ou changement de stratégie pour l'expertise lumière?

1. L'action urbaine sur la lumière investie par les acteurs locaux sous un autre angle

Les premières années du Plan Lumière sous la gestion de Michel Noir et de l'adjoint à l'urbanisme Henry Chabert (1989-1995) sont marquées par la formulation d'un nouveau cadre de références pour définir les fonctions de la lumière urbaine. Le mandat de Raymond Barre (1995-2001) est au contraire généralement perçue et analysée comme une période de *statu-quo* pendant laquelle le plan Lumière est maintenu sans qu'aucune amélioration ni modification ne soit proposée: « [...] le portage politique initial de Michel Noir [...] très volontariste s'est relâché sous le mandat de Raymond Barre [...] durant lequel les services techniques ont surtout fait œuvre de maintenance... » (entretien Deleuil, 2007)

Cependant, une stratégie sur l'exportation du savoir-faire lyonnais caractérise l'action urbaine autour de la lumière de l'équipe municipale 1995-2001, comme nous l'exposerons plus loin. Par ailleurs, un nombre important de mises en lumière emblématiques ont été réalisées sous la responsabilité de l'adjoint à l'urbanisme de l'époque Henry Chabert : mise en lumière du Pont de la Mulatière, de la Place Bellecour, de la Bibliothèque de la Part Dieu, du Parc Gerland et du jardin du Rosaire en 2000. Le nombre de mises en lumière ne semble pas avoir diminué pendant cette période. La presse locale fait au contraire état de nombreuses réalisations entrant dans le cadre du plan Lumière de la ville. Dans ce sens, un article publié le 27 décembre 1995 dans le

journal *Le Progrès* comptabilisait 158 sites mis en lumière jusqu'à cette date, tandis qu'un autre article publié en 2000 dans *Lyon Capitale*, édition du 6-12 décembre, présentait le Plan Lumière en chiffres et comptabilisait 267 sites illuminés. Les activités du plan Lumière à l'époque ne se sont donc pas limitées à des actions de maintenance.

Ainsi, à mesure que les orientations et les objectifs du plan Lumière évoluent, les notions de création d'ambiances ou de cohérence lumineuses du paysage urbain sont de plus en plus mises en avant au détriment de l'aspect sécuritaire. Les interventions du plan Lumière sont également parties prenantes dans un changement dans la pratique nocturne de l'espace urbain.

C'est à cette époque que la démarche lumière s'est orientée vers une logique de promotion de l'expérience de la ville et de l'expertise acquise grâce à la concentration territoriale de compétences expertes spécifiques. Dans un premier temps, une politique d'exportation du savoir-faire lyonnais à l'étranger est mise en place avec l'appui des acteurs de la filière de l'éclairage: concepteurs, service technique municipal, industriels, fabricants et distributeurs de matériel, EDF. Dans un deuxième temps, à partir de 1998, la démarche se recentre sur l'action locale avec la reprise de la fête du 8 décembre par la municipalité, un événement qui devient la vitrine technologique du savoir-faire lyonnais et sur lequel nous reviendrons plus loin.

Dès lors, une réactualisation du Plan Lumière ne semble pas nécessaire, car les actions entreprises commençaient alors à donner des résultats susceptibles d'être utilisés pour promouvoir et diffuser l'expérience lyonnaise. De même, les bureaux de professionnels de l'illumination et les entreprises spécialisées se multiplient dans la région à cette époque. C'est le cas par exemple du site expérimental OLAC (Outdoor Lighting Application Center, Philip's lighting, Olac) de Philips qui ouvre ses portes en 1997²¹ au nord-est de Lyon (Millénaire, 2005).

Dans ce contexte, il ne paraissait sans doute pas nécessaire de réactualiser un dispositif qui semblait si bien marcher. Cela ne voulait toutefois pas dire qu'il ne suscitait pas de critiques, mais celles-ci ne prennent véritablement de l'ampleur et ne se font jour qu'avec l'arrivée de la nouvelle équipe municipale au début des années 2000.

²¹ 1997 : Création du site expérimental OLAC (Outdoor Lighting Application Center, Philip's lighting, Olac) permet d'appréhender la lumière comme facteur de sécurité, d'identité et de changement (Millénaire, dec, 2003). L'Olac (partenariat CCI) est un site de démonstration pour l'éclairage urbain et fait partie des potentialités lyonnaises en matière d'aménagement urbain à l'instar du domaine du transport, du traitement des déchets, des parkings.

2. Remise en cause d'une démarche lumière considérée comme exemplaire

« Les plans Lumière des années 1990, ont souvent été en France des politiques de pleins feux, beaucoup de couleur, de puissance, sans trop se soucier de ce qui partait dans le ciel, dans les chambres des personnes, dans les logements ou dans l'œil du visiteur. Il y a eu des choses assez médiocres qui ont été faites. (Deleuil, cité par Pollier, 2008: 124)

En effet, le nombre des sites éclairés à Lyon traduit une politique de pleins feux privilégiant les sites remarquables des espaces centraux, dont certains ont même fait l'objet de plusieurs mises en lumière successives. Ce fut le cas des éclairages de Fourvière (basilique et tour TDF) et de la tour du Crédit Lyonnais, qui ont été intensifiés à deux reprises en 4 ans, (Didier, 2004). Ces illuminations sont actuellement considérées par la municipalité comme les phares nocturnes de l'identité lyonnaise. Cependant, certains se sont inquiétés d'une surenchère dans la mise en lumière du paysage nocturne se traduisant par des illuminations trop puissantes pouvant constituer une véritable pollution lumineuse. Cette situation a été dénoncée dans la presse locale²² mais aussi dans plusieurs travaux universitaires,

«A Lyon, il y a de plus en plus de critiques qui naissent sur la lumière. Jalousie de certains ou revers de la médaille? [...] Si ce n'est une réelle critique constructive, la condamnation d'un excès lumineux constitue au moins un avertissement pour les mises en lumière que la municipalité projettera à l'avenir. Car il ne s'agit pas d'arrêter d'éclairer la ville, mais de penser la nuit dans une cohérence lumineuse, et non dans une anarchie visuelle que ce soit pour les lumières pérennes ou pour les festivités événementielles » (Marescaux, 2002: 114).

Paradoxalement, la création d'ambiances harmonieuses remédiant à l'anarchie visuelle faisait partie des objectifs centraux du premier Plan Lumière de Lyon (Didier, 2004). Autrement dit, l'objectif initial était de réguler l'éclairage fonctionnel, alors trop puissants, et l'éclairage promotionnel (enseignes lumineuses, illuminations de monuments) et de planifier leur développement afin d'éviter une 'cacophonie lumineuse' selon le mot de Roger Narboni (1995).

De leur côté, certains concepteurs lumière qui avaient déjà réalisé plusieurs interventions à Lyon, soit dans le cadre du Plan Lumière, soit lors de la fête du 8 décembre pour des installations éphémères, n'ont pas hésité à critiquer les dérives de la démarche d'illumination la ville et les excès dans lesquels elle avait versé comme l'évoque le concepteur lumière Roger Narboni, «[...] je dis souvent que Lyon est devenue en 13 ans le modèle d'un Luna-Park français, une sorte

²² « Lyon va-t-elle continuer à faire la compète avec Las Vegas », *Magazine 8 décembre et fête des lumières*, 2004, p. 38, « Trop de lumière ...nuit » *Le Journal de la Renaissance du Vieux Lyon*, novembre 2002, « Quand la lumière fait de l'ombre » *Le progrès*, 18 décembre 2002, « Faudrait-il éteindre? », *Journal le Devoir*, 22 décembre 2002.

‘d’Eurodisneylandisation’ de la ville, l’antithèse lumière » (Eohts-Poly’Gones, 2004).

On peut également citer Michel Bouit, ancien délégué général aux espaces publics de la ville, qui lors des deuxièmes « Assises de l’Écologie de la lumière » tenues à Lyon en décembre 2003 remettait en question la notion même de Plan Lumière : « Plan Lumière, tarte à la crème, où l’on y met tout et rien à la fois » (Lyon, décembre 2003).

En effet, à l’origine la définition donnée au Plan Lumière depuis 1989, était relativement floue d’ailleurs celui n’avait pas de contenu officiel.

En revanche, le coût financier de la démarche, maîtrisé depuis le début du Plan Lumière, n’a jamais été mis en cause. D’ailleurs, en 1999 la ville renouvellera une convention avec EDF (Marescaux, 2002), par laquelle elle continuera à bénéficier de prix avantageux dans les périodes de forte demande en électricité²³. Cependant, la débauche de consommation électrique sera fortement critiquée et constituera un point négatif pour l’image de la ville et de sa politique d’illumination.

Un autre aspect mis en question a été le déséquilibre territorial des interventions d’illumination. Car, un grand nombre d’interventions ont été réalisées dans l’hyper-centre marquant une coupure nette entre zones éclairées et zones sombres et renvoyant aux frontières sociales entre quartiers, « Dès que l’on quitte la place des Terreaux, les pentes de la Croix-Rousse nous laissent une impression floue, bizarre et étonnante. Les rues sombres et étroites silencieuses [...] elles ne s’intègrent pas aux rues de la Presqu’île parfumées et maquillées » (*Le Progrès*, 10 décembre 1999).

Les illuminations réalisées dans le cadre du premier Plan Lumière semblent relever d’une démarche élitiste. En effet, la plupart des sites et bâtiments illuminés font partie du patrimoine culturel, et ces ceux-ci ne forment pas nécessairement le référent culturel auquel s’identifie toute la population lyonnaise (entretien, Deleuil 2006).

3. La figure du concepteur lumière comme garant d’un savoir-faire

Les interventions réalisées, la plupart du temps par les mêmes concepteurs lumière et selon les mêmes principes, ont pu donner une impression d’uniformisation des espaces éclairés, comme l’évoque le concepteur lumière Laurent Fachard : « L’autonomie des concepteurs lumière ne pourra se conserver qu’au moyen des concours institués en amont des projets. Si Lyon a démarré

²³ Une enquête du CERTU de 1999 évalue la mise en lumière à environ 1.1% du budget de fonctionnement annuel de la commune. En moyenne, 5% à 7% des budgets totaux sont consacrés à l’éclairage public (Didier, 2004 : 42). « Une fois les travaux réalisés, et grâce au partenariat avec EDF-GDF Lyon Métropole, le coût de la consommation a été calculé pour qu’il soit faible par rapport aux avantages que cela apporte à tout le monde, de 1 à 2 % du budget annuel communal, somme importante pour un programme de mises en lumière mais paradoxalement, c’est peu par rapport à l’impact et aux ressources que cela rapporte en retour » (Marescaux, 2002 : 88)

sa mise en lumière grâce à une ou deux personnalités, les différents lieux éclairés traduisent souvent la même ‘patte’ » (cité par Didier, 2007: 21).

Dans le même temps, peu de place était laissé aux nouvelles générations d’éclairagistes ou de concepteurs lumière (entretien, Agence d’Urbanisme Lyon 2006). Paradoxalement, c’est au moment où émergent ces critiques sur le « trop de lumière » que la figure du concepteur lumière comme détenteur d’une compétence experte s’impose auprès des commanditaires. Un courrier écrit en 2002 par l’Adjoint à l’Urbanisme, Gilles Buna, à propos de la mise en question par l’architecte des bâtiments de France de l’illumination du Palais du Commerce, vient illustrer notre propos :

« Lyon, le 26 septembre 2003. Objet : Mise en lumière du Palais du Commerce

Monsieur l’Architecte des Bâtiments de France,

J’ai pris connaissance de ce courrier concernant les principes de mise en lumière du Palais de la Bourse [...] Il est effectivement important que la lumière participe à la mise en valeur des qualités architecturales d’un édifice, mais celle-ci doit également permettre au concepteur de s’exprimer pleinement au plan artistique.

C’est cette créativité que je souhaite inscrire dans ce projet car une réalisation trop monochrome et peu contrastée serait en retrait par rapport aux techniques d’éclairage actuelles telles que nous les mettons en œuvre depuis plusieurs années à Lyon dans le cadre du Plan Lumière et peu compatible avec l’environnement lumineux du Palais du Commerce » (Pollier, 2007 : 13).

Ce courrier confirme la position de force acquise par les concepteurs lumière au sein du projet. Ce constat est également fait par certains acteurs privés qui se voient mis en concurrence avec des concepteurs lumière dont la maîtrise du nouveau cadre de référence –et du discours afférent- leur confère une position avantageuse vis-à-vis des commanditaires. Le cas du groupe Citélum, une entreprise leader dans la filière de l’éclairage, est à ce titre exemplaire :

« [...] Citélum se trouve en concurrence avec de grands concepteurs-lumière indépendants, qui ont deux atouts vis-à-vis des élus : leur discours et leur signature [...] des concepteurs tels que Kersalé ou Guillot ont un discours sur la lumière, l’architecture et l’art, beaucoup plus élaboré et séduisant que celui des chargés d’affaires de Citélum, dont ce n’est pas l’activité principale [...] De plus, les élus ont parfois à cœur, surtout dans les grandes agglomérations, d’associer leurs villes à des noms prestigieux » (Nicolas, 2001: 17)

Comme on le verra au chapitre quatre, l’entreprise Citélum saura pallier cette lacune et légitimer sa participation au projet en s’associant dès 2002 avec un concepteur lumière emblématique de la démarche lyonnais.

On constate également une augmentation des critiques portant sur la politique d'illumination de la ville, en particulier sur le fait que la nuit soit irrémédiablement vouée à être un espace-temps illuminé. Ces critiques émanent aussi bien de professionnels que d'astronomes ou de chercheurs, qui regrettent qu'un éclairage excessif de la ville génère une véritable pollution lumineuse, et plaident pour la protection du ciel nocturne. Il faut noter que toutes ces questions avaient été posées depuis longtemps, mais jusqu'alors de façon très marginale, essentiellement par les astronomes amateurs et les écologistes.

Dans un contexte de controverses, où la politique d'illumination de la ville est constamment interpellée, Gérard Collomb (maire de 2001 à 2007) décide toutefois de renouveler le Plan Lumière à partir de 2003 et d'en confier les rênes à son Adjoint à l'Urbanisme Gilles Buna.

L'action urbaine de mise en lumière sera alors entièrement revisitée, réévaluée et reformulée afin de répondre aux principales critiques. L'objectif était de mettre la politique d'illumination - devenue un domaine d'expertise pour la ville- en cohérence avec de nouvelles notions orientant la production de la ville : le développement durable, la gouvernance urbaine et la notion de projet urbain.

CHAPITRE 3.

DEUXIEME PLAN LUMIERE DE LA VILLE ET STRATEGIE DE MISE EN CIRCULATION DE L'EXPERTISE LUMIERE.

Dans le chapitre précédent nous avons abordé la mise en place d'une nouvelle expertise urbaine dans le sens où elle apporte de nouveaux blocs de savoirs et constitue un référentiel, c'est-à-dire un cadre de références et un guide pour l'action. Ce processus d'élaboration d'un référentiel lumière évoluera et s'enrichira lors de l'adoption d'un deuxième Plan Lumière. Ce dernier intègre plusieurs changements : l'adoption d'un dispositif pour encadrer le travail de réflexion, la mobilisation de nouvelles compétences au sein des équipes municipales, la requalification de l'expertise des concepteurs lumière et l'élargissement des fonctions accordées à la lumière urbaine.

A la même époque, la volonté de diffuser et de faire circuler l'expertise lumière de la ville se concrétise par la création du réseau LUCI. Néanmoins, la diffusion de l'expertise avait déjà été mise en œuvre auparavant par le biais d'autres dispositifs, comme nous le verrons dans ce chapitre. Cette partie de la thèse s'arrête à la reformulation du plan Lumière pendant le premier mandat de Gérard Collomb (2001-2007), période à laquelle la circulation de l'expertise lyonnaise semble être assurée et pérennisée grâce à l'action du réseau LUCI.

A. La fabrication d'un Plan Lumière

1. Reformulation du plan Lumière sous forme d'ateliers

Avec l'arrivée au pouvoir de Gérard Collomb (2001-2007), la politique d'illumination est remise en question. Au cours des années 2000, l'expertise lumière est modifiée. Pour répondre à diverses critiques sur les nuisances engendrées par les politiques d'illumination, les différents savoirs et compétences mobilisés vont devoir s'articuler autour de divers dispositifs et organisations. Dans le même temps, les actions menées à cette époque témoignent d'une volonté d'élargir la politique d'illumination à l'échelle métropolitaine, comme on le verra par la suite.

A l'occasion de la Fête Lumière de l'année 2003²⁴, l'équipe municipale (2001-2007) annonce un nouveau plan Lumière pour la ville (*Le Progrès* 13 novembre, 2003). Celui-ci tente d'apporter une réponse aux importantes critiques formulées à l'encontre de la politique d'illumination, mais aussi de faire évoluer l'action publique afin que la ville garde son statut de ville pionnière alors

²⁴ La Fête Lumière de la ville de Lyon est la reprise par la municipalité de la Fête de Lumignons qui est devenue Fête de Lumières puis la Fête Lumière

que l'approche lyonnaise est adoptée par un nombre croissant de villes, comme fait mention Gilles Bona, Adjoint à l'urbanisme : « Lyon a été précurseur dans le domaine de la lumière. Elle doit poursuivre ce rôle pilote et être capable d'aller plus loin » (*Lyon Capitale* 22 décembre, 2004).



Figure 4. Deuxième Plan Lumière de la ville de Lyon. Source : Grand Lyon

Le nouveau Plan Lumière s'est présenté sous forme d'ateliers. Le processus de conception du plan est moins centré qu'auparavant sur la figure d'un acteur clé et se veut plutôt une coproduction entre acteurs issus d'horizons différents. Les ateliers ont été organisés en 2004²⁵ suivant deux

²⁵ Le premier début mars, deuxième en mai, dernier en juin 2004

approches. Une approche territoriale d'une part, se traduisant par une série de préconisations : projets par quartier ou encore projets sur les cœurs de quartiers. Une approche globale d'autre part, dessinant l'armature générale du plan lumière en prenant en compte les entrées, les principales artères et le fleuve (Figure 4).

L'élaboration du Plan est passée également un certain nombre d'ateliers thématiques, par exemple sur les dernières technologies et l'écologie de la lumière. L'objectif de ces ateliers était de définir une vision de la lumière dans la ville en accordant une place importante à la création et l'inventivité. La participation d'autres professionnels, des autres concepteurs, que les seuls concepteurs lumière, a été ainsi envisagée sous forme de coproduction. Le concepteur n'est plus contraint de maîtriser un aspect technique de la lumière urbaine pour se voir attribuer une mise en lumière. Dorénavant, les concepteurs sont encouragés à s'associer à des équipes maîtrisant les aspects techniques. Cette initiative semble vouloir décroiser un marché jusque là structuré autour de la figure du concepteur lumière.

Les ateliers ont été organisés sous l'égide de l'adjoint à l'Urbanisme et pilotés par l'agence d'urbanisme de la ville, en s'appuyant sur son expérience de la consultation des usagers et de la concertation avec les citoyens (Zepf, 2005).

Le groupe de travail chargé de coordonner les ateliers incluait également des fonctionnaires ayant participé au premier Plan Lumière, des responsables de l'éclairage public et du service des espaces publics, ainsi qu'un conseiller externe à la ville, Jean-Pierre Charbonneau. Une autre catégorie d'acteurs invités à participer est désignée par le terme d'experts dans le communiqué de presse de la ville. Il s'agit de tous les acteurs ayant déjà participé à la politique d'illumination de la ville par le passé : les concepteurs lumière, les fabricants, certains professionnels de la distribution de matériel, ainsi que des acteurs peu sollicités jusqu'ici, les architectes des bâtiments de France notamment. La participation de ces derniers aux ateliers confirme l'initiative d'ouverture concernant les acteurs qui y participent au plan Lumière. En effet, bien que le premier Plan Lumière fût axé sur la mise en lumière du patrimoine architectural, les architectes des bâtiments de France n'avaient pas joué un rôle primordial dans les opérations d'illumination. Les responsables d'alors justifiaient cette absence en mettant en avant que la conception du premier Plan Lumière avait été particulièrement soignée en ce qui concerne le volet patrimonial.

Reformuler le plan Lumière est une tâche complexe et délicate si on tient compte du fait que la mise en lumière architecturale du centre-ville était à cette époque pratiquement achevée. Les divers intervenants ont dû réfléchir à de nouveaux sujets, de nouvelles notions et de nouveaux principes liés à l'aménagement de la lumière urbaine. Mais l'intérêt bien compris de l'ensemble des acteurs était de conserver à la ville son rôle pionnier et son leadership international dans le

domaine, comme le confirment les différents entretiens que nous avons réalisés. Diverses initiatives ont été mises en place comme, une festivité autour de la lumière et la configuration d'un réseau des villes, dans lequel l'expertise de la ville est mise en circulation permettant la diffusion de cette action urbaine locale à l'échelle internationale. Ainsi, contrairement aux analyses qui diagnostiquent une parenthèse dans la politique d'illumination à Lyon, nous faisons plutôt le constat, d'enjeux de la filière de l'éclairage qui semblent prendre de l'importance, puisque celle-ci continue à se développer comme le montrent les données Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Lyon. D'ailleurs, certains acteurs envisagent dès 2003 de créer un cluster autour de la filière de l'éclairage.

2. Nouveaux territoires à illuminer : sortir du centre historique

La présentation officielle du nouveau Plan Lumière a été dévoilée à l'occasion de la Fête des Lumières de 2004²⁶. Les principes adoptés dans la conception de la fête Lumière « Nature et Paysage » étaient le prolongement des axes directifs adoptés par le nouveau plan : l'économie d'énergie, ainsi que la réflexion autour de l'obscurité et du noir. Mais les installations proposées lors du Festival des lumières ont été vivement critiquées et désapprouvées par la population²⁷.

L'échec de cette édition a jeté un doute sur la pertinence des principes arrêtés pour le deuxième plan Lumière, lequel continue donc ensuite à faire l'objet d'un profond travail de réflexion, comme on le verra plus loin. Toutefois, les changements les plus importants proposés par le nouveau plan sont entérinés : l'élargissement des interventions de mises en lumière à d'autres territoires que le centre ville et l'introduction de nouvelles notions autour du développement durable. En effet, les opérations de mises en lumière se sont d'abord concentrées sur le centre-ville. Cette logique est observée comme élitiste puisque elle favorise systématiquement les hauts lieux culturels ne laissant aucune place à une approche sociale de l'éclairage urbain. De même elle renforce les différences en termes d'aménagement entre le centre ville et la périphérie. Le deuxième plan Lumière, élargit peu à peu le champ d'action à la périphérie, sans pour autant abandonner la mise en lumière des bâtiments emblématiques comme Gilles Bua, Adjoint à l'Urbanisme de la ville a fait mention lors d'une intervention au conseil municipal le 13 septembre 2004. Les interventions réalisées dans les quartiers périphériques doivent elles aussi suivre une approche globale. En effet, le nouveau Plan stipule que les interventions sur ces quartiers devront être guidées par des plans lumière territoriaux, « Le nouveau plan propose aussi des démarches adaptées et plus détaillées, sous forme de plans lumière territoriaux ou de projets lumière pilotes, pour permettre de souligner les traits des quartiers et leur cœurs en désignant au

²⁶ « Nouvelle Signature Lumière », *Lyon citoyen*, avril 2004, « Un plan Lumière aux rythmes de la ville », *Lyon capital* 22 décembre 2004

²⁷ « Fête des lumières : la directrice artistique évincée » *Le Progrès* 05 janvier 2005

regard des éléments mal connus du patrimoine » (*Lyon 2020, Vision Métropolitaine*, septembre, 2006).

Certaines interventions menées selon cette approche n'ont pas pu aboutir, comme ce fut le cas du plan lumière territorial du quartier de la Duchère, dans lequel des opérations ponctuelles sur certains sites ont remplacé une intervention globale sur l'espace (Marescaux, 2004). En outre, l'initiative d'élargir le champ d'intervention du Plan Lumière aux quartiers péricentraux peut être également vue comme une volonté d'extension de ce que l'on considère appartenir au centre-ville. Les réflexions sur le nouveau Plan Lumière de la ville donnent lieu ainsi, à une multiplication d'outils d'aménagement de la lumière urbaine à savoir des plans territoriaux. Il reste à évaluer sous quelles conditions ils sont effectivement mis en place.

3. Pérennisation de l'Atelier lumière comme outil de réflexion sur l'action

L'atelier lumière est pérennisé afin d'assurer la continuité du travail de réflexion mais aussi le suivi et la cohérence des interventions à réaliser dans le cadre du nouveau plan Lumière, comme Jean Pierre Charbonneau, consultant de la ville à l'époque fait mention,

« La responsabilité politique est assurée par Gilles Buna. La conduite du nouveau plan Lumière est faite par la direction de l'Éclairage public assistée de l'Atelier Lumière ou Atelier de pilotage. Celui-ci comprend : Antoine Bouchet, Service Éclairage Public ville de Lyon, Patrick Pirol/ François Brégnac, directeur-adjoint de l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'Agglomération lyonnaise, Emilie Michaud, ingénieur à la DETU de la ville de Lyon » (Charbonneau, 2005)

L'Atelier de pilotage a pour objectif de mieux organiser l'action urbaine et de favoriser la coopération entre les différents services concernés. Dans ce cadre, l'atelier de pilotage peut être observé comme un dispositif combinant les savoir-faire de différents professionnels : ingénieurs en électricité, urbanistes et conseillers de la municipalité, dans un cadre d'action précis. Ces derniers sont affectés à une mission, consistant à analyser, évaluer et donner des directives pour les interventions. C'est dans la poursuite de l'action qu'ils peuvent jouer un rôle d'experts, comme le décrit Jean Yves Trépos : « Il se peut, à l'inverse, que l'expert soit ponctuellement investi. Ce qui fait que l'on parle d'expert et non de professionnel, tient ici, non pas à la nature des compétences engagés dans l'action, mais au cadre même de l'action. L'expertise, dans ce cas, tient au fait qu'il est nécessaire d'ajuster les savoirs professionnels à une situation que ces savoirs ne permettraient pas d'aborder directement » (1996: 18).

L'atelier de pilotage peut être vu comme un dispositif d'expertise chargé de mener une réflexion sur l'évolution du référentiel, sur la formulation d'une sorte de guide donnant des lignes directrices pour l'action. Cet atelier s'intègre au nouveau plan Lumière comme un outil en

construction offrant au dispositif un élément de souplesse et de réflexivité, puisque les acteurs peuvent revenir sur leur choix, ouvrir de nouveaux débats et formuler de nouvelles directives pour la politique d'illumination. En ce sens, le nouveau plan Lumière se présente volontiers comme un outil souple pouvant constamment être reformulé et modifié. Il est également présenté comme un processus en construction permanente, n'ayant pas de durée fixe, et pouvant changer de cap et s'adapter au gré des évolutions techniques et sociales. Le propos suivant, tenu par l'adjoint à l'urbanisme de la ville lors de la séance du Conseil Municipal du 13 décembre 2004, insiste sur ce point : « [...] la question du Plan Lumière a été présentée avec, je dois le dire, le satisfecit de mon prédécesseur. Nous l'avons présenté comme un processus. Aujourd'hui, vous le savez, il n'y a aucune planification, même si c'est une obligation ardente, qui ne s'inscrit dans le processus. On détermine un schéma directeur, et sur les 5 ans, les 10 ans, en fonction des évolutions techniques, sociales, sociologiques on réadapte » (*BMOVL*, 13 décembre, 2004 : 2048).

Le choix d'accorder une certaine flexibilité au nouveau plan Lumière permet d'assurer l'évolution des objectifs et des directives de départ, sans nuire à la valeur et à la pertinence à la démarche. L'idée est de « sortir de la notion de planifier pour continuer sur la planification » (*Lyon 2020, Vision Métropolitaine*, septembre, 2006). En effet, un des principaux objectifs de l'Atelier est d'intégrer le suivi de la démarche lumière dans la ville à une vision d'ensemble.

Jusqu'alors, la mise en lumière l'espace urbain suivait une logique d'interventions isolées même si il existait un Plan Lumière permettant de les mettre en cohérence. Les commandes passées aux concepteurs lumières étaient assez imprécises (Didier, 2004). A contrario, la documentation produite dans le cadre de l'atelier de pilotage souligne le besoin de clarifier la formulation des commandes passées aux concepteurs, qui doivent être beaucoup plus précises quant à la prestation demandée et au résultat final attendu.

L'intégration des services de la ville intervenant directement dans l'aménagement de l'espace public dans l'atelier de pilotage marque une volonté de coproduction de l'illumination urbaine. L'objectif est de sortir d'une logique sectorielle de l'aménagement de l'espace public en faisant en sorte que chaque intervenant soit impliqué en amont du projet de mise en lumière, et non à la fin comme cela avait été le cas jusqu'à maintenant. Dans ce sens, l'Agence de l'Urbanisme réalise un sorte de veille sur les grands projets afin d'intégrer le projet de mise en lumière dès la phase de conception, d'après François Brégnac, directeur de l'agence ; « En parallèle, l'Agence de l'Urbanisme a fait une cartographie générale de la ville, par grands projets. Il y a une méthode qui consiste à systématiquement réfléchir au plan Lumière en même temps qu'à la conception du projet » (cité par Pollier, 2008: 158).

Toutefois cet objectif ambitieux implique des changements profonds dans les cultures professionnelles. Traditionnellement, le projet d'illumination d'un projet architectural n'est réalisée qu'à la fin des travaux, et l'idée de l'intégrer en amont du processus ne va pas de soi et fait encore débat, « [...] la salle 3000 par exemple n'a pas du tout été pensée dans l'espace public environnant [...] à Lyon, la division de l'éclairage public a dit : ça on va en faire quelque chose de spécifique une fois que ça sera fini [...] » (entretien, Deleuil 2006).

Bien que la ville commence à intégrer systématiquement un éclairagiste ou un concepteur lumière aux équipes de maîtrise d'œuvre, force est de constater que cette consigne est plus facilement mise en œuvre lorsqu'il s'agit d'interventions de prestige.

En outre, le plan Lumière s'est enrichi de nouvelles notions et de nouveaux concepts. En effet, la publication à la même époque d'un certain nombre d'ouvrages et d'articles sur le nouveau rôle de la lumière urbaine semble avoir inspiré la re-formulation du plan Lumière dans le contexte lyonnais

Ces publications incluaient notamment les livres de Roger Narboni consacrés à la lumière urbaine, les ateliers et le livre homonyme du Club Ville Aménagement consacrés à la fabrication de la ville par la lumière, les travaux de recherche du laboratoire Cresson sur la notion d'ambiance, ou encore les travaux de Luc Gwiazdzinski sur la nuit urbaine, ainsi que des articles dans diverses revues d'architecture.

B. La conception d'un deuxième Plan Lumière pour la ville

1. Nouveau plan et nouvelles fonctions pour la lumière urbaine

Le nouveau Plan Lumière est présenté comme une continuité du Plan initial. Cependant, les acteurs sont soucieux de mettre en avant certaines des innovations adoptées, notamment les aspects liés aux notions de développement durable et de participation des usagers.

Le nouveau plan Lumière a en effet mis l'accent sur l'économie d'énergie, ce qui s'est traduit par des décisions comme la diminution de la puissance du niveau d'éclairage dans certaines zones ou tranches horaires à partir d'une illumination dynamique. Cette initiative est également liée à la notion de temporalités nocturnes qui propose un découpage de la nuit en différents espaces-temps distincts, en partant du postulat que les usagers et la pratique des espaces ne sont pas les mêmes tout au long de la nuit. Ces principes sont repris dans le propos suivant, tenu par l'animateur du groupe de travail sur la lumière dans le cadre de Lyon 2020 : « Le nouveau plan Lumière de la ville de Lyon s'inscrit dans la perspective du développement durable. Il permet de moduler les ambiances lumineuses selon les lieux et les moments, d'éclairer de façon plus fine et plus juste en se plaçant dans la peau de l'utilisateur. A l'avenir, il faudrait que cette capacité d'expérimentation et

d'innovation puisse se déployer à l'échelle de toute l'agglomération » (*Lyon 2020, Vision Métropolitaine*, septembre, 2006).

Ainsi l'écologie de la lumière consiste à encourager, par exemple, l'utilisation de sources moins consommatrices d'énergie, notamment celles qu'intègrent la technologie des Leds. D'ailleurs la recherche sur le développement de cette technologie s'impose dans les actions du plan Lumière. L'approche écologique de la lumière urbaine est notamment privilégiée par la génération des concepteurs lumière formés au milieu des années 1990. Ils seront parmi les premiers à dénoncer une surenchère dans le domaine des illuminations monumentales et à prôner une lumière plus respectueuse de l'écologie. A l'instar de la notion de lumière esthétique mobilisée notamment pour la première génération de concepteurs lumière, le développement durable est au centre d'une expertise de « deuxième génération » pour les concepteurs lumière.

Les usagers sont également présents dans le nouveau plan Lumière. Lors du deuxième atelier le 26 mai 2004, l'adjoint à l'Urbanisme annonce la mise en place de dispositifs de consultation de la population non seulement pour évaluer l'acceptabilité des événements, mais aussi pour que l'utilisateur puisse donner son avis sur la démarche. Cet article publié dans *Lyon Figaro* se fait l'écho de cette nouvelle approche : « Le public sera consulté, non pas en répondant à quelques questions fermées, mais grâce à des mises en situation concrètes, qui permettent généralement plus facilement la prise de conscience des problèmes pointés » (01 juin 2004).

Cette initiative n'est pas innovante en soi, en effet depuis la mise en place du premier plan Lumière les acteurs se sont souciés de l'approbation de la démarche par la population. Cependant, aucun dispositif de consultation n'avait été jusqu'alors proposé, mis à part les sondages réalisés par la presse locale, tel celui publié dans *Le Progrès Lyon* le 04 janvier 2000, et dans lequel le plan Lumière est mentionné à côté d'autres projets urbains²⁸. Ces sondages ne permettaient pas de mesurer véritablement le degré d'approbation des usagers.

C'est le même cas lors du festival des Lumières qui est surtout l'occasion de faire valider les mises en lumière par l'opinion publique, comme une sorte de baromètre en termes de mécontentement ou de satisfaction du public. En revanche, le nouveau Plan prévoit de mener plusieurs expériences d'évaluation de l'éclairage urbain au cours desquelles la participation de la population est véritablement sollicitée. Certains débats sur la lumière urbaine sont également ouverts au public dans le cadre de la mission de prospective Lyon 2020, comme on le verra plus bas.

²⁸ « [...] deux actions majeures de son mandat (Michel Noir) : le plan lumière et la construction de la Cité Internationale » Article paru le 04 janvier 2000 dans *Le Progrès*, édition de Lyon; le but du sondage était de tirer des « leçons de la décennie » et non de dresser un bilan de la politique d'illumination de la ville.

Cependant, le volet du nouveau plan Lumière qui concerne les temporalités nocturnes et les rythmes urbains semble se réduire à la recherche de solutions techniques au lieu de mettre en place de nouvelles pistes de réflexion sur le rapport entre temporalités et lumière urbaine. Bien que le grand Lyon ait créé un Bureau du Temps en 2002, l'Espace de Temps du Grand Lyon²⁹, la réflexion sur ces sujets semble se développer de façon parallèle, en dehors du Plan Lumière. Le bureau du Temps n'a pas été un acteur clé dans la reformulation du plan Lumière de la ville (Mallet, 2009). Un exemple illustrant cette situation a été donné par Emmanuelle Didier (2004) concernant la mise en lumière, pourtant prestigieuse, du Parc Gerland, dont les horaires de fermeture limitaient la pratique du site par les usagers.

En outre, la création d'ambiances, notion reprise dans le nouveau plan Lumière, nécessite qu'on fasse appel à des laboratoires de recherche qui travaillent déjà sur la perception et sur les dispositifs liés à l'évaluation des ambiances urbaines. Ceci doit être fait si on ne veut pas limiter cette notion à une interprétation austère basée uniquement sur les effets de l'illumination.

2. Un désir d'élargir l'approche de la lumière urbaine à l'échelle de la métropole

La politique d'illumination, qui jusqu'en 2005 s'était limitée à la seule ville de Lyon, élargit ensuite sa réflexion à l'échelle métropolitaine, notamment dans le cadre de la Mission Stratégique de *Lyon 2020*. A l'instar de la mission prospective *Millénaire 3* lancée par la Communauté urbaine de Lyon en 1998, l'objectif de *Lyon 2020* est de construire une vision de la métropole du futur autour de sujets emblématiques, dont la lumière fait partie. Pour ce faire, un certain nombre de dispositifs participatifs ont été mis en place, incluant des groupes de travail et des débats, faisant intervenir les usagers et un large éventail d'acteurs du secteur public et du secteur privé. Les réflexions menées au sein de la Mission Stratégique de *Lyon 2020* s'organisent et sont portées par neuf groupes de travail autour de sujets comme le cinéma ou la créativité, entre autres (*Lyon 2020, Vision Métropolitaine*, février 2007). Dans le cadre de ce dispositif, un groupe de travail sur la lumière urbaine a été constitué. Il est présidé par l'adjoint à l'Urbanisme de la ville, ainsi que par divers acteurs ayant participé aux Ateliers de réflexion dans le cadre du second plan Lumière :

« Gilles Buna, Laurent Fachard (concepteur lumière), François Bregnac (Agence d'urbanisme de Lyon), Jean Mochon (bureau, La belle idée) Table ronde : la lumière et son rapport à l'humain : stratégie de positionnement économique et culturel (un cluster), une signature lumière qui singularise le territoire de l'agglomération dans son double rapport identitaire local et métropolitain. Un creuset d'innovation sur les plans artistiques, expérimentation technologique, scientifique, exportation. Acteurs : Élus (chargé du

²⁹ Luci Tortel (chercheuse détachée du Certu), Thérèse Rabatel (Elu) s'interrogent sur le temps. Participation aux actions d'aménagement du territoire et dans le projet « Traversée nocturne » en 2004.

rayonnement international et de St-Etienne Métropole), acteurs privés (directeurs d'Avantis), concepteurs (architecture lumière), entreprises (Philips- éclairage), chercheurs (Marc Fontoynt (ENTPE) » (*Lyon 2020, Vision Métropolitaine*, décembre 2006)

Ce groupe de travail sur la lumière urbaine qui rassemble une pluralité d'acteurs urbains, reprend les thèmes de réflexion du nouveau plan Lumière de la ville de Lyon, à savoir : l'émergence des nouvelles technologies et des préoccupations environnementales, la gouvernance des politiques d'illumination et le positionnement de la ville face aux villes concurrentes initiant la même démarche. Le but est de proposer des initiatives et de renforcer les représentations sur la métropole pour les prochaines années. Les acteurs de la ville de Lyon, cherchent à faire du thème de la lumière un élément incontournable dans les réflexions sur la métropole.

Dans ce sens, certaines communes de la région lyonnaise, comme celles de Belleville à Feyzin et de Villeurbanne à Champagne-au-Mont-d'Or, ont suivi l'exemple de Lyon en réalisant des mises en lumière de leur patrimoine ou en adoptant des plans Lumière. Ces initiatives locales encouragent l'équipe municipale de la ville de Lyon à élargir la démarche lumière à l'échelle de la métropole et à en faire un sujet fédérateur dans le travail de prospective. L'extension de l'action urbaine locale à l'échelle métropolitaine implique le partage d'un référentiel commun pour l'action en termes de lumière.

Cependant, le risque était que cette ambition d'élargir la démarche soit trop ouvertement perçue comme une remise en cause des compétences et des prérogatives des communes concernées, puisqu'il s'agissait d'établir des directives sur l'illumination urbaine à l'échelle de l'agglomération. Les diverses échelles administratives territoriales -l'agglomération et la commune- semblent a priori difficilement conciliables en matière d'éclairage public, car ce domaine relève avant tout d'une compétence communale. Des compromis vont être trouvés pour concilier élargissement de la démarche d'illumination et compétences communales, à partir de la mise en place des coopérations complexes entre les acteurs urbains, à l'instar de ce qui a été fait pour les transports urbains ou la gestion des autres services. Ainsi, la communauté urbaine de Lyon (COURLY) n'intervient pas officiellement dans le volet éclairage de la ville pas plus que dans celui de l'agglomération. Cette situation peut paraître contradictoire dans la mesure où le service des Espaces Publics au sein de la COURLY s'inscrit dans une démarche de qualité vis-à-vis de l'aménagement des espaces publics, et la lumière urbaine est un des modes d'aménagement de l'espace public. Dès lors, le Grand Lyon va prendre en compte le volet de l'éclairage dans sa programmation mais les études, le projet et l'organisation relèvent de la commune (Marescaux, 2004). L'élargissement de la démarche à l'échelle de la métropole implique donc une série de débats et des questionnements sur l'organisation de l'action et notamment sur la coopération entre acteurs publics. Ces débats ne sont cependant pas limités à la question de la répartition des

compétences entre les collectivités, ils concernent également de nouveaux savoir-faire professionnels au sein des collectivités ou parmi de nouveaux professionnels de la lumière.

C. Nouveaux savoirs et nouvelles compétences

1. Intervention d'autres professionnels dans la mise en lumière de la ville

La reformulation du plan Lumière de Lyon apporte également des changements quant aux professionnels impliqués dans les projets d'illumination. Les compétences expertes mobilisées ne seront plus seulement celles des concepteurs lumière ou des éclairagistes. On compte aussi désormais sur les compétences développées au sein des services techniques de la ville, des entreprises spécialisées et des fabricants de matériel. On fait appel à l'intervention d'autres concepteurs comme les architectes, les artistes, les plasticiens et les designers, lesquels ont déjà réalisé des « micros interventions » avec l'appui du service d'éclairage public de la ville. « La maîtrise d'œuvre. On pourra donc, en fonction des projets, solliciter des concepteurs lumière, des scénographes, des concepteurs d'évènements, des designers, des architectes ou des artistes, etc. C'est le travail de la maîtrise d'ouvrage qui permettra de mieux cerner quelle sensibilité mobilisé en fonction de tel contexte » (*Lyon 2020*, décembre 2006 : 41).

Par ailleurs, un effort est fait pour familiariser les étudiants avec le thème de la lumière urbaine, et les mettre à contribution via la mise en place de concours, tels que celui organisé par les Grands Ateliers autour d'un projet d'illumination de l'espace publique dans le cadre du 8 décembre³⁰.

« Afin que cette discipline puisse également trouver son essor auprès des jeunes concepteurs de tous profils, des projets pourront être développés en partenariat avec les écoles... Mais la lumière, notamment quand elle touche des projets pérennes et l'espace urbain, demande par nature une forte technicité. Cela se traduira par l'association de bureaux d'études spécialisés ou par des consultants conseils » (*Lyon 2020*, décembre 2006 : 54)

L'objectif de la démarche semble être le décroisement des compétences et l'atténuation du rôle central du concepteur lumière pris comme unique source d'expertise. En effet, l'essor des activités liées à la mise en lumière dans le contexte lyonnais a donné naissance à un vivier de concepteurs lumière, et a créé un marché important. Le métier de concepteur lumière est porteur d'un discours autant prescriptif que promotionnel, définissant un mode opératoire principalement focalisé sur les aspects esthétiques. La figure du concepteur lumière est donc considérée tout au long du premier plan Lumière comme un opérateur légitime (Trepos, 1996).

Le souhait de donner une place importante à l'aspect créatif dans la reformulation du plan

³⁰ Voir aussi l'article du Moniteur, 13 août, 2004

Lumière constitue une ouverture à d'autres types de compétences. Il encourage l'intervention d'autres concepteurs comme les designers ou les architectes, n'ayant pas nécessairement la maîtrise des aspects techniques de l'éclairage. La mobilisation d'autres compétences créatives peut être interprétée comme une reprise en main, de la part des acteurs publics, d'une expertise sur la lumière urbaine trop étroitement liée au concepteur lumière. Peut-être s'agit-il aussi de limiter un monopole réservé à certains professionnels ou de décourager toutes tentations d'arrangements entre fabricants et concepteurs lumière confirmés? Cependant, l'intervention de nouveaux acteurs dans les projets d'illumination ne se limite pas au monde professionnel. On note également la présence de plus en plus active de chercheurs issus du monde universitaire, dont la participation apporte un aval scientifique à la démarche lumière. Ces universitaires participent aussi à la production d'une expertise collective.

2. Le savoir scientifique au sein de l'action urbaine sur la lumière

La participation des institutions de recherche et d'enseignement aux actions urbaines sur la lumière s'est mise en place au cours des années 2000. Les critiques adressées au premier plan lumière et la remise en cause de la démarche de la ville ont encouragé la participation des chercheurs. Ils apportent à la politique d'illumination des compétences expertes et un soubassement scientifique qui lui faisaient jusqu'alors défaut.

La participation académique est le fait de laboratoires et d'équipes de recherche universitaires. Cependant, les laboratoires associés aux actions entreprises, tels que l'École Nationale de Travaux Publics de l'État (ENTPE) ou encore l'Institut National de Sciences Appliquées (INSA), sont davantage porteuses d'une expertise technique que d'une approche sociale et qualitative de la lumière en milieu urbain.

L'ENTPE dirige plusieurs expériences, notamment sur la dépollution lumineuse de divers sites déjà éclairés et présentant un « sur-éclairage », par exemple la tour EDF sur le site de Fourvière. D'autres projets portent notamment sur la perception de la lumière par les malvoyants, en partenariat avec la ville de Lyon, EDF et le bureau d'études Ingelux (Lyon Figaro, 14 décembre, 2004) ou sur l'évolution des technologies d'éclairage, en particulier des technologies à base de Leds.

De son côté l'équipe Environnements et dispositifs urbains de l'INSA de Lyon a mise en œuvre le projet EVALUM en 2005. Il s'agit d'une série d'expériences portant sur l'acceptabilité et de perception des ambiances lumineuses vis-à-vis des usagers. Ce projet a été mis en place en partenariat avec le Département d'éclairage public de la ville, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie, EDF et la société Philips.

Les compétences des universitaires en matière de lumière urbaine sont ainsi mobilisées par le

biais de plusieurs dispositifs. C'est le cas du directeur du laboratoire des Sciences de l'Habitat à l'ENTPE, Marc Fontoynt, qui a participé au groupe de travail sur la lumière dans le cadre de Lyon 2020. Il était le Président du Club de Partenariats du Festival des Lumières jusqu'en 2004, il est membre du réseau LUCI, créé par la ville en 2002, et a fait partie du Cluster Lumière dès sa création en 2008. Il est également vice-président de la Commission internationale de l'éclairage³¹ qui émet des directives internationales sur l'éclairage public. L'exemple de ce chercheur illustre une situation commune à un grand nombre d'intervenants dans le domaine de la lumière urbaine : occupant des positions dans le champ académique et le champ professionnel, ils sont acteurs dans la plupart des espaces de discussions et des dispositifs mis en place.

Le rôle des chercheurs est plus important que dans le premier Plan Lumière. Par ailleurs, certaines prises de positions des chercheurs confirment le retour en force des aspects technique et sécuritaire de l'éclairage. La maîtrise technique est indispensable à Lyon si la ville veut garder son rôle de ville pionnière, comme le confirment les propos de Marc Fontoynt,

« Il existe actuellement une importante réflexion sur le mobilier urbain et la voirie, deux sujets interdépendants de l'éclairage. Citons à titre d'exemple l'opération qui a été menée par la ville de Lyon avenue Foch concernant les malvoyants, et d'une manière plus générale les personnes âgées. Une excellente occasion de revenir aux fondamentaux de l'éclairage : gestion des éblouissements, des contrastes, etc. [...] » (*Lyon 2020, Vision Métropolitaine*, septembre 2006)

L'accent mis sur les compétences scientifiques laisse entrevoir le retour à une approche plus technique de l'action. Les chercheurs ont pour rôle d'assurer la validation scientifique des choix retenus. Il manquait auparavant un volet « expérimentation et évaluation » à la démarche que le nouveau Plan cherche à combler en finançant des projets de recherche et en encourageant la participation des universités, et tout spécialement des laboratoires techniques, à l'expertise lumière.

Dans un premier temps, le Plan Lumière de la ville se présente comme un référentiel, au sens premier du terme, c'est-à-dire comme un cadre de référence capable de fournir aux acteurs un ensemble de principes permettant d'organiser les actions. Cependant, ce cadre s'est mis en place par ajustements successifs, à mesure que les interventions et les expériences s'effectuaient. Pour le second Plan Lumière au contraire, un travail de consultation et de concertation sur les principes de base et les objectifs a été fait en amont. Ce travail s'est traduit par plusieurs mois de réflexion permettant de reformuler des règles du jeu et de clarifier l'organisation de l'action à venir.

³¹ Site internet de la Commission International de l'Éclairage : <http://www.cie.co.at/>

3. La technique prend le pas sur l'esthétique

«-le plan Lumière- c'est juste une grande déclaration d'intentions qui fixe des objectifs et des interdits. C'est un document de travail pour les techniciens et les élus qui doit permettre de rédiger correctement le cahier des charges [...] C'est un document de travail interne mais qui est aussi le support d'une communication et d'un programme politique » (Jean-Michel Deleuil, cité par Pollier, 2008: 124).

En effet, le Plan Lumière continue à être un outil de communication pour l'action locale des élus. Les notions, les concepts et les réflexions mobilisés autour de la reformulation du plan lumière s'inscrivent dans un processus de construction d'un référentiel pour l'action urbaine sur la lumière. La notion de développement durable semble prendre le pas sur l'approche esthétique privilégiée par le premier plan Lumière, comme le confirme Michel Bouit, ancien directeur de l'éclairage public de la ville :

« Ce qui a changé, c'est d'une part, on se re-préoccupe plus des problématiques de l'économie alors que dans la période précédente ce n'était pas la première recherche parce qu'on se préoccupait surtout de faire du beau. Du beau, de l'esthétique et du confort, de rendre les gens dans un milieu beaucoup plus convivial. Là on a quand même resserré un peu les boulons et se re-préoccupe des problèmes d'économies d'énergie [...] » (cité par Pollier, 2008: 142).

Cette réorientation vers des questions économiques se traduit par une certaine technicisation des débats et des recommandations, avec le recours à l'expertise scientifique et aux laboratoires techniques (ENTPE/ INSA) plutôt qu'aux laboratoires consacrant leurs recherches à la création d'ambiances et une approche plus esthétique de l'espace public. L'approche technique semble devenir prioritaire afin de rester à la pointe de l'innovation technologique et d'avoir accès à de nouveaux matériaux et à de nouvelles sources d'illumination.

Par ailleurs, l'interaction des compétences expertes de différentes natures -techniciens, concepteurs, fonctionnaires municipaux- permet la constitution d'une expertise lumière au sein de la ville de Lyon. Cette dernière légitime son rôle de ville chef de file au sein du réseau de villes lumière, LUCI. En outre, l'expertise lumière et ses enjeux économiques semblent jouer aussi un rôle dans la constitution d'un cluster lumière dans la région, comme nous l'aborderons dans le chapitre suivant.

D. Ouverture à l'international et mise en circulation de l'expertise lumière

La multitude d'opérations de mises en lumière réalisées lors du premier Plan Lumière de Lyon a permis aux différents intervenants d'accumuler une solide expérience. Il s'avère rapidement que la ville dispose là d'un véritable savoir-faire susceptible d'être exporté. Dans ce but, la ville met

en place en 1994 un premier dispositif de diffusion de son savoir-faire à l'étranger sous l'impulsion de l'adjoint à l'urbanisme de l'époque, Henri Chabert (mandatures 1989-1995 et 1995-2001), nommé président de l'Agence d'Urbanisme en 1995.

L'action de l'Agence d'Urbanisme à cette époque est marquée par la prise en compte des enjeux économiques dans le domaine de l'urbanisme. Une des initiatives prises à ce moment est de réaliser un travail de diagnostic des filières économiques dans l'agglomération (Zepf, 2005).

Cela nous fournit des pistes d'explication quant à la décision d'exporter l'expertise lumière de la ville.

Les premières opérations d'exportation ont bénéficié d'une forte participation financière de la ville. Une nouvelle expertise dans le sens où elle apporte des nouvelles connaissances et savoir-faire pour l'aménagement urbain.

Cette contribution financière est rapidement mise en cause. En l'occurrence, c'est moins le principe d'exportation du savoir-faire qui est mise en cause que les modalités de sa mise en pratique.

Pour faire face à la critique, le choix a été fait de recentrer à nouveau l'action sur la ville, avec la reprise de la fête du 8 décembre en 1999 liée à une festivité religieuse comme nous y reviendrons plus loin. L'équipe municipale a eu pour objectif de faire de cet événement la vitrine de l'expertise lumière de la ville. Dans un premier temps, les tâches programmées lors de la fête des lumières étaient nombreuses : organisation de rencontres et de colloques sur le thème de la lumière urbaine ou encore présentation des dernières technologies d'éclairage.

Cependant, dans un deuxième temps, certaines tâches ont été ensuite prises en charge au sein des autres dispositifs, notamment par le réseau des villes lumière, *Lighting Urban Community International* (LUCI). Ce dernier a été créé à l'initiative de la ville de Lyon en 2002 avec l'objectif d'encourager les échanges entre professionnels et fonctionnaires municipaux et, en même temps, d'assurer la diffusion de l'expertise lumière lyonnaise. Cette initiative allait dans le sens de l'intérêt des acteurs locaux qui était de conserver et d'asseoir le leadership de la ville dans le domaine.

1. Exportation du savoir-faire lyonnais et coopérations : mises en lumière emblématiques

« ...il y a eu trois phases. La phase de la création du plan Lumière comme on dit, rapidement on s'est orienté vers une phase d'exportation à travers ces trois opérations parce qu'on a pensé, comme je vous l'ai indiqué, que c'était intéressant de faire travailler les gens ensemble [...] mais je ne crois pas qu'on ait vocation à éclairer le monde entier. On avait vocation à démontrer notre

savoir, à forger notre savoir- faire d'abord et accessoirement à le démontrer » (Henri Chabert, cité par Marescaux, 2002: 149).

La première opération d'exportation du savoir-faire lyonnais dont par Henri Chabert a été menée peu avant le changement de majorité municipale en 1994. L'expérience et les compétences acquises par les acteurs locaux au cours de la politique d'illumination pendant tout le mandat de l'équipe municipale (1995 et 2001) seront au centre de cette initiative. Cette politique s'est inscrite dans une stratégie de développement économique de l'agglomération dont l'aménagement urbain était l'un des moteurs.

L'exportation du savoir-faire était structurée autour de la mise en lumière d'un monument ou d'un bâtiment emblématique dans la ville ciblée. La maîtrise d'ouvrage et le montage du dossier de financement étaient assurés par une association spécialement créée à cet effet. L'Association Lyon-Havane ou l'Association Lyon-Hô Chi Minh Ville par exemple, présidées par l'adjoint à l'urbanisme de l'époque Henry Chabert, ont été fondées dans cette optique. La participation financière de la ville de Lyon se montait à 400 000 F, généralement effectuée par le biais de conventions entre la ville lyonnaise et la ville d'accueil. Selon les cas, d'autres partenaires tels que EDF, Mat'Électrique ou Philips ont également apporté leur contribution au financement (Didier, 2004).

Les partenaires ont été généralement les mêmes pour chaque opération. Dans le cas de la Havane par exemple, ont participé : EDF, les services de Lyon Métropole, le Mat Électrique (groupe Sonepar), M2E (installateurs) et Philips Éclairage. L'équipe de concepteurs lumière était quant à elle composée de Laurent Fachard, Alain Guilhot, Philippe Hutinet, Roland Jéol et Pierre Macout (*BMOVL*, 1996).

Les opérations de mise en lumière réalisées à l'étranger ont ainsi associé des entrepreneurs, des fabricants, des chefs d'entreprises de la filière et des concepteurs lumière.

Les opérations suivantes ont été montées avec le même schéma :

- i) 1994, Saint Pétersbourg : Mise en lumière du Palais d'Hiver du musée de l'Ermitage. Née d'une bonne entente entre les élus des deux villes. « Réel succès auprès de la population locale, proche de la population ». Coût : 3 millions de francs, dont une contribution de 400 000 F de la ville de Lyon (*Lyon Figaro*, 25 janvier 1994).
- ii) 1996, la Havane: Castillo los tres Reyes del Morro. Succès reconnu par les professionnels, même si certains ont souligné le décalage entre la mise en lumière du Castillo et les carences chroniques dans l'approvisionnement énergétique du pays. Coût : 2,8 millions de francs dont une contribution de 400 000 F de la ville de Lyon (*Le Progrès Lyon*, 12 décembre 1996).

- iii) 1998, Hô Chi Minh- Ville : Musée d'Histoire. Coût : 2,2 millions de francs dont 400 000 F de subvention du Conseil Municipal de la Ville de Lyon (partenariat). Le financement a fait l'objet de vives critiques à l'époque, ainsi que le coût énergétique du projet (*Le Progrès Lyon*, 15 novembre 1998).

Dans certains cas, ces opérations ont donné lieu à l'obtention de contrats par les entreprises françaises : la société Citélum ou le fournisseur de matériel Sonepar, par exemple. De même, on peut citer plusieurs exemples où le concepteur lumière s'est fait embauché après coup par la ville bénéficiaire de l'opération. En effet, ces opérations d'exportation mettent en avant le concepteur lumière comme le principal porteur du savoir-faire lyonnais. Par ce biais, les experts lumière commencent à s'expatrier, emportant avec eux leurs manières de pensée, leur cadre de référence sur la lumière urbaine, leurs procédés d'organisation, et notamment les outils de planification lumière (plan lumière ou schéma directeur lumière) développés initialement à Lyon (Saunier, 2005). Les principes de conception et de planification de la lumière urbaine commencent à constituer une nouvelle expertise urbaine en mouvement, circulant d'un pays à l'autre. Le rôle du « concepteur lumière » peut ainsi être considéré comme celui d'un passeur d'idées diffusant la pratique lyonnaise. Nous reviendrons sur ce point dans le chapitre suivant.

Les opérations d'exportation du savoir-faire sont mises en avant dans la presse locale comme un atout pour le développement économique et le rayonnement international de la ville (Figure 5).



Figure 5. Logos des interventions lumière réalisées à l'étranger par la ville de Lyon. Source : S. Barriault, 2002.

Un article de presse de l'époque présente ainsi l'intervention à l'Havane de la façon suivante, «Inauguration de Castillo del Morro : cadeau offert par tous les acteurs de la filière éclairage lyonnaise à cette ville » (*Lyon Figaro*, 03 septembre 1997).

Un autre journal note à propos du cas de ville de Hô Chi Minh Ville, «Après St. Pétersbourg en Russie, et La Havane à Cuba, Lyon va aider une troisième ville à s'illuminer : il s'agit de Hô Chi Minh Ville » (*Le Progrès Lyon*, 15 novembre 1998).

Ces interventions font partie de missions de prospective dans lesquelles la ville cherche à faciliter l'introduction d'entreprises lyonnaises et régionales pour la réalisation d'équipements (*Lyon Cité*, 1997).

A cette époque et à l'initiative de son président Henri Chabert, l'Agence d'urbanisme de Lyon est chargée de piloter une réflexion prospective sur le développement économique du territoire lyonnais, baptisée « Schéma de Développement Économique » (SDE). Le SDE est un espace de réflexion qui vise à réaliser un travail de diagnostic des filières d'activité économiques dans l'agglomération lyonnaise. L'éclairage public notamment apparaît comme l'une des filières à développer. L'idée maîtresse du SDE est « d'élargir le partenariat de développement économique au-delà des acteurs institutionnels et d'associer les chefs d'entreprises lyonnais » (Zepf, 2005: 27). Les opérations d'exportation du savoir-faire lyonnais sur la lumière se sont inscrites dans cette démarche.

Ce travail de prospective du SDE piloté par l'Agence d'Urbanisme s'est achevé en 2000. Cependant la démarche s'est poursuivie à travers le dispositif du *Grand Lyon, l'esprit d'entreprise*. Le but est d'associer les chefs d'entreprises représentés par les instances patronales à l'action économique, afin de mettre en place des « politiques de développement local dites partenariales [...] notamment dans le domaine du développement économique » (Healy, 2005: 9). Ainsi, l'intérêt porté au développement de l'expertise lumière, plus particulièrement le développement de la filière électrique relève d'un choix visant à soutenir un domaine d'activité économique.

Toutefois, l'action d'Henry Chabert sur l'exportation des savoir-faire est peu à peu remise en question, car elle est vite associée à ses ambitions politiques pour les élections municipales de 2001. On lui reproche de se servir tant du festival Lumière que des opérations d'exportation pour favoriser son ascension personnelle, comme le souligne certains articles de la presse locale³²,

« À un an et demi des élections municipales 2001, les adjoints de la ville de Lyon rivalisent d'opérations de prestige pour se faire mousser. Après la grande nuit des sports d'Alain Bideau, c'est Henry Chabert qui se lance avec son Festival des lumières qui se déroulera du 03 au 08 décembre. Novateur international, Henry Chabert n'a visiblement

³² Voir aussi, *Le Progrès* « Pleins feux sur Chabert » 10 décembre 1990.

pas choisi ce projet au hasard [...] d'autant plus que l'objectif du festival est aussi de prolonger le Plan Lumière lancé en 1990 [...] Henry Chabert savait ainsi qu'il bénéficierait d'un capital de sympathie important auprès des Lyonnais [...] » (*Lyon Capitale*, 07 décembre 1999)

Certaines opérations d'exportation ont été mises en cause notamment quant à la contribution financière de la ville de Lyon. D'autres critiques ont émis des doutes sur la pérennité des installations réalisées, de leur entretien et des dépenses énergétiques qu'elles nécessitent. Certains articles de la presse lyonnaise laissent entendre que certaines villes étrangères ne disposent pas d'assez de ressources pour entretenir leurs installations en bon état. Le contexte politique de l'époque, avec l'approche des élections municipales, fut bien sûr propice à cette remise en question des initiatives d'exportation du savoir-faire.

Le Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Lyon (BMOVL) du 3 janvier 1999 fait mention du besoin d'un projet pour la diffusion de l'expertise lumière de la ville à l'international, « [...] un projet à déterminer devrait être conçu afin que l'on s'appuie sur l'action internationale de Lyon en matière de mise en lumière et qui s'est concrétisée à Hô Chi Minh Ville, St Pétersbourg et la Havane [...] ».

Ceci marque le début d'une réflexion sur d'autres modalités de diffusion de l'expertise lyonnaise. Une première alternative s'est traduite par la reprise de la fête traditionnelle des lumignons du 8 décembre, qui fait désormais office de vitrine technologique dans la stratégie de communication de la ville. La diffusion du savoir-faire lyonnais est également assurée par le réseau LUCI, dont nous détaillerons plus loin la création en 2002. Depuis, la plupart des villes bénéficiant de l'expertise et des interventions lyonnaises sont membres du réseau.

Dans le même temps, la ville diminue sa contribution directe au financement des interventions extérieures sans toutefois abandonner complètement cette forme de diffusion. Elle apporte désormais son soutien plutôt sous la forme d'un partenariat professionnel public-privé, comme l'illustre la signature en 2007 d'une convention entre la ville de Lyon et l'association « Villes lumière Lyon- Hô Chi Minh Ville » pour la mise en lumière du théâtre de la ville vietnamienne.

Un article publié dans la presse locale à propos de la mise en lumière de la Medina à Tunis confirme que la ville a bien diminué sa participation financière aux interventions lumière réalisées à l'étranger, « La ville de Lyon a confirmé qu'elle apporterait une petite participation financière mais aussi qu'elle était prête à accueillir des techniciens tunisiens pour les familiariser avec ce type d'opération et à dépêcher à Tunis un techniciens lyonnais pour accompagner les réalisateurs locaux de ce chantier » (*Le Progrès Lyon*, 24 avril 2005).

Dès lors, les opérations d'exportation ont été présentées moins comme des opérations financées par la ville, que comme des opérations servant à diffuser le savoir-faire du Grand Lyon, comme

dans le cas de la mise en lumière du front de mer d'Alger en 2006, ou du Plan Lumière de la ville de San José de Costa Rica³³ dans la même année. Le Plan Lumière de la ville de San José a été mis en œuvre par des concepteurs lumière et des entreprises lyonnaises, notamment le concepteur Alain Guilhot et le groupe Sonepar (Comptoir lyonnais d'électricité), à l'issue d'une convention passée avec le ministère des Affaires étrangères qui a financé l'échange. Le partenariat Lyon-San José (2006) portait sur la gestion urbaine et la planification de l'aire métropolitaine ainsi que sur la mise en lumière du patrimoine du centre-ville. Ces échanges ont été menés sous l'égide de l'Agence d'Urbanisme du Grand Lyon (*Lyon citoyen*, juin 2006). Ce donc durant, le mandat de Raymond Barre que la ville s'ouvre à l'international, avec une première action de mise en circulation de l'expertise lumière de la ville, et une sorte de partage des valeurs et références autour de la lumière urbaine.

2. Une fête traditionnelle transformée en vitrine de l'expertise lumière

« La technique du 'noir sec' en ville ne fonctionne pas [...] les habitants veulent de la lumière, ne supportent pas l'interruption du spectacle, le prolongement festif de l'action pérenne est illustré à Lyon par sa fête de lumière » (Michel Bouit, cité par Didier, 2004: 27).

En effet, le Plan Lumière traduit une volonté de pérennisation des actions de mise en lumière dans la ville. Les mises en lumière réalisées dans ce cadre sont généralement inaugurées le 8 décembre. Cette initiative est proposée et soutenue en 1998 par Henri Chabert, le but étant de réinvestir la manifestation religieuse du 8 décembre, la traditionnelle fête des lumignons, afin d'en faire une vitrine de diffusion, un laboratoire à grande échelle (*Le Progrès Lyon*, 2005). Le 8 décembre 1989 a eu lieu la première édition du Festival Lyon Lumières (Encart 2).

Encart 2. Origines de la Fête de Lumières à Lyon

Les origines de la traditionnelle Fête des Lumignons de la ville de Lyon comme l'évoque le journal *Renaissance du Vieux Lyon* (février, 1990) « [...] est à l'origine de l'installation de la Vierge dorée sur le clocher reconstruit de l'ancienne Chapelle à la Fourvière, qui a suscité ce geste spontané des lyonnais : ils mirent des bougies sur toutes leur fenêtres en signe de dévotion mariale, pour illuminer la ville entière. Cela se passait le 8 décembre 1852. Cet événement éphémère devint une institution (il ne fut interrompu que par les années noires des trois guerres), et devint peu à peu, à Lyon la fête de la lumière ». Ainsi depuis 1989, la traditionnelle Fête des Lumignons de la ville fut prise en charge par un service municipale créé exprès pour son organisation qui est relié directement au bureau du maire. En 1999 la fête devient *Festival Lyon Lumières* et en 2000 la *Fête des Lumières*.

³³ « Gilles Buna, adjoint au maire pour l'urbanisme et le développement durable, a conduit une délégation lyonnaise à San José le 19 mars dernier, pour l'inauguration officielle et très festive, de cette opération conduite, en partenariat professionnel public-privé, par l'agence d'urbanisme de Lyon, Jacques Fournier, directeur de l'éclairage public de Lyon pour la logistique, Alain Guilhot, l'architecte-lumière lyonnais, et Bruno Vernier, du groupe Sonepar (Comptoir lyonnais d'électricité) qui a fourni le matériel « à prix coûtant » » (*Le Progrès*, 3 mai 2006)

Cette initiative s'inscrit toujours dans la poursuite d'une logique de développement et de valorisation de l'expertise de la ville autour de la lumière urbaine. L'article paru dans *Le Progrès Lyon* le 15 novembre 1998, illustre notre propos, « En 1999, Lyon prévoit de se recentrer en organisant un 'Festival de la Lumière', qui aura lieu chaque année en décembre, auquel seront conviés des concepteurs d'éclairage étrangers. Après le Plan Lumière de Lyon, et les villes étrangères, ce sera le troisième étage de la fusée, indique Henri Chabert ».

Si le Plan Lumière confirme l'expertise de la ville en termes de planification de la lumière urbaine, la fête des Lumières en est la traduction festive, l'événement phare permettant la construction d'un imaginaire, d'une histoire de la ville avec la lumière (Pollier, 2007). L'objet de notre analyse n'est pas l'utilisation d'un événement festif pour construire l'expertise lumière de la ville, mais nous exposerons toutefois certains aspects de la genèse du Festival des Lumières, qui renvoient à la genèse du Plan Lumière lui-même. Depuis sa première édition, le Festival des Illuminations a pris de l'importance et l'augmentation du nombre de visiteurs au fil des ans témoigne du succès de l'événement, ce dont la presse locale ne se prive pas de se faire l'écho.

A l'origine, la Fête des Lumières est une initiative directement liée au Plan Lumière de la ville. Elle a d'abord été financée via un partenariat entre la ville, EDF et le Mat Électrique (groupe Sonepar). D'autres acteurs privés ont ensuite rejoint l'initiative, et une logique de sponsoring s'est rapidement mise en place pour financer l'événement. Néanmoins le sponsoring ne représente pas une garantie de pérennisation de l'action. C'est pourquoi certaines inquiétudes apparaissent au sein du Conseil Municipal, « Je voudrais également dire qu'il est réconfortant de voir que l'EDF, dans le cadre de la convention que nous avons, poursuit son aide pluriannuelle, que le Mat Électrique qui soutient le Plan Lumière depuis l'origine continue, mais il serait peut-être également souhaitable d'avoir d'autres partenariats pour faire du Festival Lyon Lumières un véritable Festival International » (*BMOVL*, 11 juin 2001).

En 2002 se crée un Club de Partenaires du Festival des Lumières à l'initiative de la Ville de Lyon, d'EDF et de Mat Électrique. Il a pour mission d'organiser et de pérenniser la participation financière des acteurs privés. La ville met ainsi en place un réseau de partenaires engagés, en même temps qu'elle crée son propre label du Festival des Lumières de Lyon. La ville passe alors d'un modèle de partenariat privé, voire de sponsoring anarchique, marqué par une incertitude chronique sur les participations financières attendues, à un Club de Partenariats bien structuré et pérenne. L'identité de tous les partenaires de ce club est clairement affichée dans les campagnes de promotion du Festival. Ce dispositif permet également de faire de cet événement une marque déposée, « Lyon 8 décembre-Fête des Lumières », et de commercialiser tout un ensemble de produits dérivés.

La participation du secteur privé à l'événement festif se traduit aussi dans l'organisation du « Trophée Lumière », décerné lors du Festival. Il s'agit d'un prix créé en 2000 à l'initiative de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon (CCIL) et de l'entreprise Colt Télécommunications. Le trophée récompensait à l'origine la meilleure mise en lumière réalisée par une entreprise. Cependant, à partir de 2005, le prix peut être décerné aussi aux « plus belles mises en lumière » de monuments patrimoniaux. Désormais, le prix est scindé en plusieurs catégories: Trophée des entreprises, Trophée événement de la fête des lumières, Trophée coup de cœur (Millénaire, 25 février 2005).

En 2000, un service municipal dédié à l'organisation du Festival des Lumières est créé. A l'origine ce service avait pour but d'élargir le champ d'intervention de la fête à la création d'espaces de réflexion, de débats, de colloques, d'ateliers, de tables rondes ou encore de lieux d'expérimentation, c'est-à-dire d'un « laboratoire à grande échelle » pour reprendre les termes du site de prospective Millénaire en 2004. En 2002 a eu lieu la première édition des « Assises de l'écologie » organisées par le service municipal. Cependant, les espaces de réflexion, les colloques et les ateliers seront peu à peu transférés à la sphère d'activité de l'association LUCI. Cette époque voit se multiplier les espaces d'échanges, de savoirs et d'information : le salon *Lumiville*, les congrès et colloques organisés par les fabricants ou le Cluster Lumière, par exemple.

Au cours des premières éditions, l'événement festif était dominé par les réalisations d'artistes lumière. Néanmoins, à partir de 2003, un dispositif permet aux habitants de participer à des projets réalisés par de jeunes artistes dans les quartiers péri-centraux. L'objectif est de proposer pour la Fête des Lumières une installation artistique conçue avec la participation des citoyens.

La Fête des Lumières devient rapidement un enjeu clé pour l'équipe municipale, et notamment un élément important de sa communication. Lors de l'édition 2004 par exemple, pour essayer de rompre avec l'image d'un simple événement « son et lumière » de plus, le service chargé de l'organisation a fait appel à des troupes issues du monde du spectacle vivant, à des plasticiens ou même au monde de l'art contemporain. Mais les résultats ont été fortement critiqués, l'événement ayant été jugé trop élitiste et trop conceptuel, comme le rappelle un article du journal *Le Monde* 18 décembre 2004, « [...] trop conceptuelle, l'édition 2004 de la Fête des Lumières restera le plus mauvais souvenir de l'histoire du festival ».

La thématique de l'événement était l'économie d'énergie et la nature. Plusieurs installations ont notamment misé sur la diminution de la puissance de la lumière ou sur le recours à des jeux d'ombres. L'objectif était de faire le lien avec le nouveau Plan Lumière présenté dans le cadre du Festival des Lumières 2004.

D'une part, les propos exprimés par le maire suite aux mauvaises retombées médiatiques du Festival confirment l'importance de cet événement dans le plan de communication de la ville autour de son expertise lumière, « Renouer avec une fête des Lumières qui effectivement mérite ses 3 millions de spectateurs et moi je peux annoncer aux Lyonnais que l'année prochaine ils auront une très belle fête des Lumières » (BMOVL, 20 décembre 2004).

L'expérience de l'édition 2004 a montré les limites d'une approche purement artistique et des résultats en termes d'économies d'énergie. Elle a confirmé que la raison d'être du Festival des Lumières est à la fois d'offrir à la population une manifestation grand public et de présenter l'action de l'équipe municipale puisque les projets du Plan Lumière pour l'année à venir sont dévoilés à ce moment là. C'est en même temps l'occasion pour la ville, mais aussi les industriels et les entrepreneurs, de mettre en valeur leurs savoir-faire auprès des visiteurs, comme le rappelle ce passage du Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Lyon (BMOVL): « ...le Festival Lumières permet à la Ville d'entretenir l'excellence acquise grâce au Plan Lumière, et de montrer au monde le savoir-faire de la Ville et de ses entreprises » (BMOVL, 10 mars 2002)

En effet si le Festival des Lumières a été relancé en lien avec le Plan Lumière, il est devenu un événement festif indépendant, de plus en plus spécialisé et porteur d'enjeux économiques et sociaux qui lui sont propres. Il est devenu une vitrine de promotion à grande échelle. La diffusion à proprement parler de l'expertise de la ville est désormais confiée à un réseau spécialisé regroupant les villes lumière et créé à l'initiative de la ville : le réseau LUCI qu'il nous faut maintenant présenter et analyser plus en détail.

3. Lyon référence mondiale? La création du réseau LUCI

« [...] Lyon a été pionnière, mais depuis toutes les villes ont progressé, donc l'écart entre Lyon et les autres villes s'est réduit. Aujourd'hui il y a des tas de villes qui sont presque au même niveau que nous. La question pour Lyon, c'est comment garder ce leadership... parce que ça vaut le coup, lorsqu'on a un leadership de le garder... donc on a développé LUCI et on a voulu se re-propulser en avant » (François Brégnac, cité par Pollier, 2008: 161-162)

En effet, le cas lyonnais créé un phénomène d'émulation. De plus en plus de villes adoptent les mêmes principes à partir de la fin des années 1990, soit en mettant en place un événement festif similaire à la Fête des lumières lyonnaises, soit en adoptant les mêmes outils de planification de la lumière urbaine (Plan Lumière ou Schéma Directeur d'Illumination). Ce constat encourage la ville à investir dans d'autres formes de diffusion de son expertise lumière.

a. Prolifération des acteurs et des types d'acteurs

Après une première initiative de la diffusion de l'expertise lumière par les opérations d'exportation, l'action s'est recentrée dans l'investissement d'un événement festif. Cependant, ces actions ne s'appuient pas sur l'intégralité de l'expertise lumière. Ces opérations d'exportation du savoir-faire et de la Fête des Lumières se sont focalisées sur l'aspect spectaculaire et monumental des travaux d'illumination. Or, le référentiel lyonnais suppose une réflexion d'ensemble sur la lumière urbaine, englobant aussi bien l'éclairage public quotidien que les installations artistiques ou l'illumination des monuments. Nous verrons que le référentiel, pris dans son ensemble, n'a pas vraiment été repris par les politiques d'illumination des autres villes et n'a pas été validé par celles-ci.

En 2002, la création du réseau international des villes lumière LUCI, présidé par Jean-Michel Declain, Adjoint au Tourisme et au Rayonnement International, a pour objectif d'utiliser la lumière comme outil de promotion au service de la ville (*Le Progrès Lyon*, 18 décembre 2002).

La création de ce réseau a permis à la ville de Lyon de modifier son rôle vis-à-vis des autres villes, en jouant sur le registre de la coopération plutôt que sur celui du leadership. Elle a ainsi fait partager sa pratique et son cadre de références en faisant reconnaître et valider son expertise lumière

Par ailleurs, les acteurs lyonnais ont une solide expérience en matière de création et d'animation de réseaux de villes, notamment au sein de l'Europe (Mboumoua, 2007). La création du réseau LUCI semble avoir bénéficié de cette expérience. « Pour fonctionner, l'association dispose à ce jour d'un budget annuel de 400 000 euros résultat des montants de cotisation de chaque ville adhérente. Mais nous espérons, indique Jean-Michel Daclin, obtenir le soutien de l'Europe sur un certain nombre de thèmes » (*Le Progrès Lyon*, 18 décembre 2002) .

En effet, au cours des premières années, le réseau a bénéficié d'un financement de l'Europe comme ONG par le biais du programme *North, Est, South, West Interreg IIIC* (North JTS, juin 2003). Ce programme avait pour objectif d'encourager les échanges d'expériences entre villes. Cependant le réseau ne bénéficiera de ce financement que pendant ses premières années. Par la suite les cotisations des ses adhérents permettront au réseau de devenir une association indépendante et d'ouvrir ses portes aux villes qui n'appartiennent pas à la Communauté Européenne et à une grande diversité d'acteurs privés.

Depuis la création du réseau LUCI, la presse locale met en avant l'élargissement du réseau par l'augmentation de ses membres. A l'origine le réseau a démarré avec l'inscription de sept villes. En 2002, LUCI regroupait déjà trente et une villes, puis quarante villes en 2004 et une cinquantaine en 2006 comme l'évoque l'ancien coordinateur du réseau :

« Au départ le réseau compte 7 villes, aujourd'hui le réseau renferme 48 villes dans le monde entier sur tous les continents, sauf l'Australie. L'association est intégrée principalement par des villes, il existe mais aussi des membres associés : association de concepteurs lumière COE et ELDA, des multinationales, des cabinets d'architecture, des universités : Louis Bourg- Allemagne, l'INSA-Lyon. Ce sont des partenariats mobiles » (entretien, Coordinateur Réseau LUCI, 2006).

Le réseau LUCI n'est pas seulement réservé aux villes, mais est aussi ouvert à d'autres acteurs tels que les associations de professionnels de l'éclairage comme l'Association Française d'Éclairage (AFE). En 2007, son équivalent anglophone *Professional Lighting Designer's Association* (PLDA³⁴) devient membre du réseau - mais par la mise en place d'une convention de partenariat et non une adhésion. Depuis, le réseau LUCI a mis en place un service de consultation avec le réseau PLDA. Il s'agit de faire le relais entre les équipes des villes qui sollicitent une étude sur la lumière urbaine et les professionnels appartenant au réseau (entretien, LUCI 2009).

Des professionnels adhèrent aussi à titre personnel, des artistes lumière et des concepteurs lumière notamment. La mobilité internationale de ces derniers et la diversité de leurs origines accélère la circulation des idées et des notions liées à la lumière urbaine. Comme dans les opérations d'exportation du début, les concepteurs lumière continuent à assumer le rôle de l'expert, mais on retrouve aussi d'autres acteurs au sein du réseau qui investissent le rôle d'expert comme certains chercheurs ou universitaires, ou encore les responsables de services techniques de la ville.

Par ailleurs, les concepteurs lyonnais, par leurs travaux réalisés à l'étranger continuent à être associés aux opérations d'exportation de la ville de Lyon, comme dans le cas de la mise en lumière des Tours Petronas à Kuala Lumpur, réalisée par le concepteur lumière lyonnais Alain Guilhot et par la société Citélum, sans partenariat avec la ville de Lyon.

Un autre type de membre du réseau LUCI sont les fabricants de matériel comme, Phillips, Thorn ou Schreder. Des institutions d'enseignement supérieur y adhèrent également et assurent les aspects innovation et expérimentation. Ces derniers à leur tour endossent un rôle d'experts au sein du réseau ainsi que certains responsables des services techniques de la ville.

Au total si le réseau LUCI est assez souvent considéré comme un réseau de villes, la grande diversité des acteurs privés qui y participent en font un dispositif hybride, entre association et réseau de villes. Le but principal est le partage d'expérience, comme le rappelle la presse locale

³⁴ L'association de *Professional Lighting Designers Association*, est appelée à l'origine *l'European Lighting Designers' Association* (ELDA+) (2007). La modification du nom de l'association représente un indice du processus de professionnalisation du métier. Ainsi, si l'association était pensée à son origine comme entité européenne, néanmoins elle commence à élargir son influence au-delà de l'Europe. URL: <http://www.eldaplus.org> . Consulté en février 2008.

qui parle d'« un réseau de villes pour croiser les expériences » (*Le Progrès Lyon*, 2002), comme nous le verrons par la suite.

b. Diversité des scènes et des lieux de socialisation

Un réseau de villes est constitué au sein de laquelle les acteurs lyonnais occupent une place prépondérante. Ce réseau est un lieu d'apprentissages d'un certain nombre de valeurs et de principes, par exemple concernant les économies d'énergie dans une perspective de développement durable ou encore la rationalisation des actions par la planification. Le réseau se décline en une multitude de dispositifs tels que : quatre groupes thématiques prennent place au sein du réseau, chacun étant piloté par une ville membre : la ville de Glasgow pilote le groupe « Culture et éclairage », Shanghai le groupe « Technologie et prospective », Liège le groupe « Stratégies urbaines et de l'éclairage » et Pécs le groupe « Environnement et développement durable ». L'organisation tournante des visites et colloques se fait au rythme de trois ou quatre événements par an. Par ailleurs, le réseau met en place d'autres types d'événement mais aussi des dispositifs de socialisation. L'événement le plus connu est le prix *City People Light Award* LUCI-Phillips³⁵ dont l'objectif est de décerner chaque année un prix aux villes qui adoptent une planification lumière à long terme et incluant divers types d'illumination -éclairage public/éclairage de monuments-, c'est-à-dire qui reprennent en grande partie les principes appliqués à Lyon.

En outre, *Light-links* est un projet de solidarité qui a pour but la coopération entre une ville à revenus dits modestes et une ville à revenus plus élevés. Le projet de *Light-links* a été lancé en 2007 par la société Thorn, membre de LUCI. La première expérience, amorcée en mars 2007, a été menée entre la ville de Lyon et la ville de Jéricho en Palestine, « [...] les étapes de travail de l'éclairage public, la lumière de l'héritage patrimonial de la ville, l'assistance technique, l'échange d'expertise et le transfert de savoirs dans le domaine de la lumière [...] » (entretien, Leclerc 2009).

Cette dernière expérience se rapproche des opérations d'exportation réalisées par la ville de Lyon, car il y a mise en place d'un partenariat entre la ville de référence et la ville test. La première aide la seconde à mettre en place un dispositif de planification de la lumière urbaine au sein duquel le fabricant Thorn finance les matériaux et un concepteur lumière réalise le travail de conception, « Le financement [...] est à la fois par la ville aidante –Lyon- et puis par la société Thorn...mais c'est surtout la ville qui aide qui participe plus financièrement...mais forcément la ville aidée doit investir quelque chose [...] » (entretien, Leclerc 2009).

³⁵ Site internet LUCI, <http://www.luciassociation.org/>

A l'instar des opérations d'exportation de Lyon, la difficulté est d'assurer la pérennité des installations et une démarche qui pourrait se rapprocher d'une logique de marché de la part des fabricants du matériel. La presse locale évoque cette action comme une exportation de l'expertise de la ville. Le concepteur lumière qui a réalisé l'intervention était Philippe Hutinet, et comme le chargé du projet de LUCI l'a indiqué, « c'était plutôt un contact via LUCI ». La deuxième expérience a été menée entre les villes de Glasgow (Ecosse) et Damatole (Afrique du Sud). Pendant Lumiville, le salon de l'éclairage qui a lieu tous les ans à Lyon, une journée est organisée par les membres du réseau LUCI et les villes participantes au programme Light-links sont annoncées.

Ces deux exemples illustrent la grande diversité des actions et des programmes entrepris. LUCI, en partenariat avec la ville de Lyon, organise en outre des rencontres sur la lumière urbaine et sur l'écologie de la lumière lors de sa conférence annuelle, en fin d'année, dans laquelle d'importantes décisions sont prises, « En parallèle l'association lance le prix Phillips/LUCI qui récompense des réalisations lumière dans les villes. La ville de Lyon accueillera également les 20 et 21 février prochains l'ensemble des techniciens membres de l'association pour une visite guidée pratique et technique des réalisations de cette ville, qui accueille déjà une école spécialisée dans l'éclairage urbain » (*Batiactu.com*, 04 décembre 2002).

Le réseau LUCI est présidé par un Conseil d'Administration composé des représentants des villes membre, soit le maire de la ville, soit l'un de ses collaborateurs. Jusqu'en 2008 la présidence de l'association était assurée par la ville de Lyon. A partir de 2009, la présidence est suivie d'une logique de rotation, comme l'explique le chargé de mission au sein du LUCI, « Dans un de derniers comités de LUCI [...] en octobre 2008, il s'est décidé que la présidence tournerait. Elle tournera tous les deux ans, un système présidence-vice présidence et puis au bout de deux ans c'est la vice présidence qui prend la place de la présidence... on forme une équipe qui reste en place entre deux et quatre ans » (entretien, Leclerc 2009).

Le réseau LUCI apparaît donc comme une scène de socialisation, c'est-à-dire un lieu d'échanges et de collaborations au sein duquel les acteurs du réseau construisent collectivement des principes d'action dans le domaine des politiques d'illumination. « Ce réseau renforce l'existence politique et économique de la ville de Lyon au travers de sa compétence lumière, de sa 'marque de fabrique' » (*Millénaire 3*, 02 septembre 2005).

c. Mise en circulation de l'expertise lumière

La re-formulation et l'évolution du plan Lumière ainsi que l'événement phare que constitue la Fête des Lumières légitiment et valident l'expertise de Lyon. Cette expertise lumière repose sur la somme des compétences des divers acteurs et sur un processus d'accumulation des connaissances.

La mise en place d'une grande diversité d'actions autour de la lumière urbaine (les Plans Lumière, l'exportation du savoir-faire sous la forme de coopérations internationales et l'organisation de la Fête des Lumières comme une vitrine du savoir faire lyonnais) justifie la position de la ville comme chef de file du réseau. Le réseau LUCI peut être considéré comme un dispositif par lequel s'échangent les valeurs et les principes de l'action urbaine sur la lumière, c'est-à-dire le référentiel lumière. Le réseau LUCI est un dispositif beaucoup mieux adapté à cette tâche, comme le confirme Jean Michel Deleuil : « une façon moins chère de faire de la diffusion de l'expertise de la ville » (entretien, 2006).

Le réseau LUCI fonctionne comme une instance de validation, passant par l'identification à la démarche lyonnaise par d'autres villes qui partagent les mêmes valeurs (Trépos, 1996). Lyon avait besoin d'un dispositif spécifique, où la circulation de son faire-savoir s'effectue mais pas aux frais de la ville. Elle réussit cette performance par le « pilotage » du réseau LUCI.

L'important carnet d'adhérents du réseau LUCI, qui s'enrichit constamment depuis sa création, ainsi que les services et les espaces de rencontres proposés, fait du réseau le dépositaire de la discipline. LUCI est d'ailleurs le seul réseau du domaine qui réunisse toutes ces caractéristiques. Ce dispositif est un compromis : la marge de manœuvre des acteurs est limitée mais en contrepartie chacun retire un profit de l'expérience commune.

Par ailleurs, la politique d'illumination des villes, à l'instar de la ville de Lyon, relève dans la plupart des cas d'une volonté politique, voire d'une commande politique, la communication et le partage d'un référentiel autour de la lumière passe par les élus des villes et leurs équipes. Les propos de Jean Michel Daclin, Adjoint au rayonnement de la ville et représentant de la ville de Lyon au sein du réseau LUCI, confirme cette analyse, « Les motivations des mises en lumière varient selon les cultures, mais partout les lumières valorisent les villes [...] et leurs maires. Dans toutes les parties du monde, le rapport à la lumière se situe souvent au-delà du réel et des démarches rationnelles. C'est un rapport qui mobilise les imaginaires » (*Lyon 2020, Vision Métropolitaine*, décembre 2006).

Au total, la ville de Lyon propose de partager son expertise et en même temps de coordonner et d'organiser les échanges autour du sujet. Le réseau rend légitime la démarche de la ville de Lyon vis-à-vis des autres villes qui imitent sa démarche. En encadrant la construction et la circulation d'un cadre de référence commun pour la lumière urbaine, Le réseau LUCI devient le dépositaire légitime de l'expertise lumière, le lieu où sont établies les règles du jeu dans le domaine.

E. Le cluster Lumière

1. Création d'un autre dispositif

« Dans une étude récente, la Chambre de Commerce et d'Industrie recense plus de 300 entreprises régionales intervenant dans ce secteur d'activité - fabrication et installation - et qui s'organisent progressivement en filière, mettant l'accent sur la recherche et développement » (*Lyon 2020, Vision Métropolitaine*, décembre 2006).

A la fin du mois de mai 2008, le site internet du Grand Lyon annonce la création d'un cluster autour de la lumière urbaine³⁶. Le Cluster lumière est une initiative qui commence à être évoquée dans le cadre de l'*Atelier Lumière* en 2004. L'idée est relancée lors de la mission de prospective *Lyon 2020* : le débat du 24 mai 2006 soulève le besoin d'une intégration économique des acteurs publics et privés de l'éclairage dans un cluster afin de favoriser l'expérimentation et l'innovation dans la filière. Cette initiative a été soutenue par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon, qui confirmait une forte présence de la filière de l'éclairage dans la région³⁷. Le Cluster Lumière³⁸ a été fondé par la CCIL, épaulée d'un groupement constitué de Philips, du Comptoir Lyonnais d'Électricité (Groupe Sonepar), de l'ENTPE et du CDO organisateur de *Lumiville*, le salon consacré à la lumière urbaine.

Le Cluster lumière se veut un centre d'innovation dédié à l'éclairage, et tout spécialement à la recherche et développement sur les Leds. L'objectif est de s'assurer la maîtrise des technologies économes en énergie, et de favoriser le développement industriel dans la région et en France.

La création d'un cluster et d'un pôle de compétitivité fait parti des politiques publiques visant à soutenir le développement de l'économie de la région. En effet, le rôle d'un cluster est de regrouper des entreprises et des centres de formation et de recherche -et éventuellement des associations- œuvrant dans le même secteur d'activité pour leur procurer un avantage concurrentiel.

Les adhérents au Cluster lumière s'organisent autour de quatre groupes nommés «collèges» : D'abord les laboratoires de recherche (laboratoire de l'ENTPE), ensuite, les fabricants comme c'est le cas de Philips mais ce groupe comprend aussi les utilisateurs, après les prescripteurs,

³⁶ http://www.entreprendre.grandlyon.com/Details_actualites_agenda.42+M571fdb71a07.0.html Consulté avril 2009

³⁷ « Ainsi, la CCI de Lyon estime que dans la région 1 500 personnes [...]. Parmi ces entreprises, il y a une vingtaine de concepteurs [...] mais il y a aussi des cabinets conseils, des fabricants, le centre d'exposition du Mat'Electrique à Gerland [...] ainsi que des distributeurs de matériel électrique et la division éclairage de Philips, qui s'installe aux portes de Lyon à cause du Plan Lumière » *Le Progrès Lyon*, 5 décembre, 2005

³⁸ Membres du Conseil d'administration : Association des Concepteurs Lumière et Éclairagistes, FNCCR, CSTN, AFE, SGAME, SOGEXI, Vinci Énergie, GAGGIONE, Lenoir Services, ERDF EDF, ACE, SERCE, CLE, SONEPAR, Philips France, ENTPE, CEA, CDO/Lumiville, CCI de Lyon. La présidence du Cluster est assurée par le patron de Philips- France.

notamment les architectes et les concepteurs lumières, et finalement les institutionnels et les partenaires qui peuvent être les collectivités, la CCIL ou encore le réseau LUCI³⁹.

Les travaux au sein du Cluster lumière sont organisés autour de trois programmes. Le programme innovation, animé par Marc Fontoynt, chercheur à l'ENTPE, est axé sur l'innovation et la recherche sur les Leds⁴⁰. Le programme compétitivité, animé par P. Clert-Girard, membre de la CCIL, se focalise sur le développement de l'activité, notamment via un travail prospectif. Enfin, le programme de promotion, animé par Jean Pierre Franceschetti, chargé du salon Lumiville, est axé sur la communication et la promotion des projets de mise en lumière réalisés par les membres du cluster à l'échelle nationale et internationale.

Le Cluster lumière est une première étape dans la constitution d'un pôle de compétitivité, à l'instar du pôle de compétitivité sur la biotechnologie implanté dans la région lyonnaise. Un des objectifs est celui d'avoir accès à des financements pour le développement de la filière de l'éclairage (Figure 6).

État des lieux de la qualification de la filière lumière lyonnaise (CCI 2005)

Lyon-pionnière, ville-pilote, a une réputation, une image, une marque de fabrique, une école lyonnaise de l'éclairage.

1 - La filière économique: 300 entreprises régionales sur 15 secteurs.

2 - Un cluster ? La chaîne : un gigantesque laboratoire.

- Industriels : Philips,
- Grossistes,
- Distributeurs : le mat électrique,
- Maîtres d'œuvre : les nouveaux métiers des créateurs lumière : les artistes lumière, les concepteurs lumière et éclairagistes (30), les directeurs artistiques,
- 15 organismes de formation dont l'école d'éclairage unique au monde de Bellevue (avec IAE Lyon 3 et SONEPAR Sud est),
- Espaces de démonstration : l'Olac de l'usine Philips de Balan (2 500 visiteurs par an, 30 pays, 50 000 m² d'exposition),
- -Salon : Lumiville (10 000 visiteurs) après Frankfort et Milan,
- Le réseau LUCI créé en 2001 par Lyon (40 villes),
- Les fêtes lumière : 350 sites, 3,5 millions de visiteurs.

Figure 6. Synthèse présentée dans l'atelier « Lumière » 2005. Source : Mission de prospective Lyon 2020.

³⁹ Cf. Dossier de presse, lancement du 1^{er} cluster lumière en France, mardi 27 mai 2008. Documentation CCIL, 2006.

⁴⁰ Au sein de l'ENTPE Lyon compte avec un espace d'expérimentation sur Leds de 200m²

2. Retour en force des aspects techniques dans l'expertise lumière

Les argumentaires pour justifier la création du Cluster Lumière mettent en avant l'importance accordée à l'aspect humain, c'est-à-dire, à la perception qu'a l'utilisateur de ce que la lumière urbaine lui apporte en termes de confort et de sécurité. A partir de la mise en place des expérimentations sur les mises en lumière pérenne et éphémère de l'espace urbain. De même, les argumentaires du cluster mentionnent le risque d'une logique industrielle classique, qui pousserait à concentrer l'effort sur l'expérimentation d'une technologie plutôt qu'une autre. Il semblerait, en effet, que le cluster privilégie fortement la technologie des Leds. Le cluster lumière accorde moins d'importance à l'aspect sensible de la lumière urbaine ou à la création d'ambiance. Aucune de ces thématiques n'est mentionnée dans les documents promotionnels du cluster lumière (Dossier de Presse CCIL, 27 mai 2008).

Les professionnels et les experts qui prennent place au sein du cluster sont principalement des ingénieurs. Le Cluster lumière semble ainsi recentrer l'expertise lumière sur les compétences techniques, la maîtrise d'énergie, le développement technologique (notamment les Leds) et la fonction sécuritaire. Cela à partir de la mise en place d'un partenariat entre industries de l'éclairage et des laboratoires d'ingénierie. Ainsi, les fabricants et les industriels ne sont disposés à financer des recherches au sein du cluster que dans la perspective de bénéficier d'une innovation technique. Dans cette structure, la place accordée à l'approche esthétique et sociale de la lumière est réduite par l'éventuelle participation de concepteurs lumière.

Le cluster lumière est l'investissement de l'expertise lumière à l'échelle de la métropole voire de la région. En effet, un des objectifs de la formation du Cluster est d'éviter une sorte de concurrence entre les territoires de la région et d'encourager l'adhésion des autres collectivités à la démarche lyonnaise. Cette action s'inscrit dans la démarche stratégique du *Grand Lyon : Esprit d'entreprise*, dans laquelle les chefs d'entreprises sont appelés à réfléchir aux décisions à prendre pour le développement économique. Le rôle des chefs d'entreprises liés à la filière éclairage est de plus en plus celui de partenaires dans l'objectif de renforcer la position de l'agglomération dans la concurrence entre villes (Healy, 2005). Finalement, l'attraction et l'accueil de nouvelles entreprises sur le territoire, une des fonctions assurées par le programme *Grand Lyon : esprit d'entreprise*, s'avère une réussite dans le cas de la filière lumière.

La mise en place d'une politique partenariale avec le secteur privé est pensée comme un moyen de rationaliser les investissements publics. Cette démarche met l'accent sur un petit nombre de secteurs d'activité à haute valeur ajoutée, qui se traduit par la création de clusters. Tel a été le cas du cluster *Technologies de l'Information et de la Communication* (TIC) et du cluster des biotechnologies implantés dans la région lyonnaise. La filière de l'éclairage semble devenir une

activité à haute valeur ajoutée susceptible de contribuer à faire de Lyon une agglomération innovante, « Lyon doit devenir une agglomération associée à l'innovation et développer ses fonctions supérieures pour devenir une 'grande' métropole européenne » (Healy, 2005: 15).

Ainsi que le suggère Sandra Fiori, « Le renouveau des pratiques d'éclairage n'est pas propre à la France. Celle-ci bénéficie toutefois semble-t-il par son contexte historique, institutionnel -le caractère récent de la décentralisation- et socioprofessionnel -le rôle joué par les concepteurs indépendants-, d'une situation privilégiée jouant un rôle certain dans la diffusion de ces approches innovantes » (2000: 79).

Notre analyse tend à montrer que cette nouvelle expertise est incarnée principalement par des professionnels porteurs d'un savoir-faire spécifique, mais pas uniquement. En effet, les techniciens, les décideurs et les aménageurs de la ville de Lyon participent aussi à la construction et à la mise en circulation de l'expertise. L'association LUCI et le Cluster Lumière de Lyon sont les principaux dispositifs par lesquels l'expertise et le savoir-faire sont mis en circulation.

Toutefois, les concepteurs lumière jouent un rôle prépondérant dans ce processus. C'est à eux que nous nous intéresserons plus particulièrement dans notre analyse de la diffusion de l'expertise lumière au Mexique. Ces professionnels s'apparentent à des passeurs de savoir, dans le sens où ils contribuent à la circulation, d'un contexte particulier vers un autre, d'un savoir spécialisé de l'aménagement de la ville par la lumière. Dans cette thèse, nous employons de manière indifférenciée la notion d'expertise et la notion de référentiel. Toutefois, le référentiel désigne les valeurs, les directives, les interprétations, les méthodes c'est-à-dire un guide pour l'action. L'expertise lumière est donc la mise en œuvre de ce référentiel. Nous étudierons ce phénomène au chapitre suivant, à partir du cas de trois villes mexicaines : Puebla, Morelia et San Luis Potosí.

CHAPITRE 4

AMENAGEMENT DE L'ESPACE PAR LA LUMIERE : L'HISTOIRE « EXEMPLAIRE » DE PUEBLA

Au début des années 2000, les projets de mise en lumière se multiplient dans les centres villes historiques. Ils s'appuient sur les nouveaux concepts de l'expertise lumière à la française. A l'instar de plusieurs villes européennes, des villes comme Puebla, Morelia et San Luis Potosí adoptent un cadre de références attribuant de multiples fonctions à la lumière urbaine, comme la mise en valeur du patrimoine ou la création d'ambiances urbaines. L'initiative des villes mexicaines n'est pas le fruit du hasard ou d'une réflexion limitée au contexte local. Dans le deuxième chapitre, nous avons décrit le processus de formation d'une nouvelle expertise urbaine dans le contexte lyonnais, ainsi que sa diffusion à l'échelle internationale. Celle-ci s'est faite via différents canaux, grâce à l'adoption de dispositifs tels que les opérations d'exportation, la Fête des Lumières et, surtout, le réseau LUCI. Sur cette lancée, les espaces de réflexion et de mutualisation des connaissances en matière d'aménagement de la ville par la lumière se sont multipliés.

On s'intéressera ici au processus de circulation et aux modalités de réappropriation du « référentiel lumière » dans le contexte des trois villes mexicaines précédemment citées. Nos interrogations porteront sur le processus de réappropriation de l'expertise lumière reprise dans le contexte local, et sur les acteurs qui contribuent à ce travail de réappropriation.

A travers l'expérience des villes mexicaines, nous proposerons une reconstitution de l'histoire des politiques d'illumination de ces villes qui permettra de formaliser un processus de circulation de l'expertise. Nous essaierons de montrer comment les éléments contextuels sont déterminants dans le processus de circulation et la réappropriation de l'expertise lumière..

Dans cette quatrième partie, nous exposerons le cas de la ville de Puebla, qui fut la première à essayer de mettre en place une initiative proche de l'expertise lyonnaise. En 2003, la majorité municipale en place (2001-2004) annonce l'adoption d'un Plan Lumière, ou *Plan Maestro de Iluminación*, pour la ville. Ce plan comprend la gestion et la maintenance du système d'éclairage public et les mises en lumière des bâtiments emblématiques de la ville. Les décideurs locaux justifient cette initiative par leur intention de « moderniser » la ville. MMA, l'entreprise retenue pour réaliser les travaux, est une filiale du groupe Citélum, leader en France dans son domaine. Cependant, une série de controverses affaiblissent le soutien politique et empêchent la mise en place d'une forme de coopération entre les différents acteurs. Nous verrons ensuite comment l'expertise lumière est réinterprétée dans le contexte de la ville de Puebla.

Le chapitre est organisé en trois temps. Tout d'abord nous dresserons un portrait général de la ville suivi d'un détour historique sur l'évolution de l'éclairage public dans la ville de Puebla.

Ceci permettra de donner un aperçu contextuel de l'illumination des villes dans le contexte mexicain en général, dans une perspective de temps long. Nous nous situerons ensuite dans le temps court pour décrire une histoire en train de se faire, celle de l'adoption de l'expertise lumière au niveau local.

Dans les deux parties suivantes, nous présenterons, le processus d'adoption d'un Plan Lumière par la ville de Puebla qui, en se réduisant finalement à une mise en concession du service de l'éclairage public de la ville, a limité la portée de l'action. Dans la dernière partie, nous analyserons la courte période de fonctionnement du contrat de concession et son annulation. Cependant, cette initiative de mise en concession du service d'éclairage donna lieu à certaines réflexions autour de la lumière urbaine parmi les acteurs locaux.

L'analyse du cas de la ville de Puebla repose principalement sur l'examen de documents issus des archives de la ville, de la presse locale⁴¹, de certains communiqués et documents produits par les services de la ville ainsi que sur des entretiens réalisés auprès des acteurs ayant participé à la démarche.

A. Puebla : Portrait d'une ville mexicaine qui rêve de devenir métropole

Jusqu'au début des années 1980, la croissance des villes mexicaines s'explique par le développement du secteur industriel et l'exode rural (Unikel et Ruiz, 1976), notamment à Mexico. Cependant, au début des années 1980, divers changements économiques, politiques et sociaux vont imprimer un nouveau rythme à l'urbanisation des villes mexicaines : désindustrialisation des zones métropolitaines (Mexico, Guadalajara et Monterrey), développement du secteur des services et d'un nouveau modèle de développement urbain et de restructuration territoriale. Plusieurs villes moyennes ont connu dans le même temps une forte croissance économique et démographique (CONAPO, 1994 ; Garza, 2002). Dorénavant, l'investissement privé et public se porte sur les Etats frontaliers, avec notamment l'industrie de la *maquila*, et dans les zones proches de Mexico, Puebla, Cuernavaca et Querétaro, avec les complexes industriels.

Dressons tout d'abord un tableau général de la ville de Puebla. Elle est la capitale de l'État de Puebla qui représente 1,7% de la superficie de la République mexicaine, soit 34251 km². L'Etat de Puebla fait partie des Etats-Unis du Mexique. C'est l'une des 32 entités qui composent la République Mexicaine et il se situe dans la partie centre-est du territoire national. Pour sa part, la capitale de l'état de Puebla s'étend sur 524.31 km², ce qui en fait l'une des principales agglomérations mexicaines avec 1 485 000 habitants (Figure 7).

⁴¹ La Jornada de Oriente, El Sol de Puebla, El Heraldo de Mexico edition Puebla.

Le développement économique et urbain de la ville est marqué notamment par la construction de l'autoroute Puebla-Mexico en 1962, et par l'installation de l'usine Volkswagen et de ses divers sous-traitants. D'après les statistiques publiées par l'Institut National de Statistiques Géographie et d'Informatique⁴² (INEGI, 2005), le secteur industriel constitue l'une des principales activités économiques de la ville comme de l'Etat.

La principale période d'expansion urbaine de Puebla se situe dans les années 1970, à l'époque où la plupart des villes mexicaines ont connu un fort processus d'urbanisation comme l'expliquent différents auteurs (Bataillon, 1997 ; Cabrero, 2002). Depuis les années 1990, le gouvernement local a mis en place différents outils de développement urbain. Auparavant, la plupart des outils de planification ne constituaient pas de véritables plans d'aménagement urbain et se limitaient à une sorte de réglementation des services urbains et dans les zones constructibles (Velez Pliego, 2007).

Un des outils marquant de ce changement est le Programme Régional de Développement *Angelopolis*. Il s'agissait d'un programme qui n'était pas destiné uniquement à la ville de Puebla, mais s'étendait à d'autres municipalités proches de la ville, constituant un ensemble désigné sous le nom de « région *Angélopolis* ». Ce programme était une initiative du gouvernement de l'Etat, dirigé à l'époque par la droite (le PRI) sous l'égide de Manuel Bartlett Diaz (mandature 1993-1999 : voir l'encart des partis politiques). Celui-ci a porté un intérêt particulier à l'aménagement du centre ville historique, ce qui s'est traduit par d'importants travaux de réhabilitation urbaine et architecturale tel que le « Projet de San Francisco » qui fut par ailleurs assez contesté (Cabrera Becerra et Tenorio Tellez, 2006). Cette initiative est un exemple de la place que les acteurs locaux accordent à l'aménagement du centre ville historique et notamment à l'intervention du gouvernement de l'Etat dans l'aménagement de la ville au nom de la réhabilitation du patrimoine. Un outil d'aménagement plus récent est le *Plan Puebla 2030*, qui est avant tout un travail de prospective sur la politique de la ville réalisé par le gouvernement de l'Etat au cours de la mandature de Melquiades Morales (1999-2005, PRI). Cependant, ce plan ne s'est pas traduit matériellement par la mise en place d'interventions urbaines.

Pendant cette période - particulièrement entre 2002 et 2005, durant le mandat municipal de Luis Paredes Moctezuma affilié au PAN (Encart 3) - la logique d'intervention du gouvernement de l'Etat dans la ville semble changer. En effet, les projets emblématiques dans le centre ville historique seront désormais l'initiative de l'équipe municipale et non du gouvernement de l'Etat. L'évolution politique au plan national, avec l'élection en 2000 de Vicente Fox, du PAN, a des répercussions à tous les niveaux dans le système politique du pays. Ainsi, la ville de Puebla

⁴² Organisme chargé de réaliser les recensements de la population et la publication des statistiques économiques des différents états du pays

change également de bord politique à cette époque. En 2002, le PAN remporte les élections locales et le maire de la ville, Luis Paredes Moctezuma, arrive au pouvoir avec un nouveau Plan de Développement destiné à transformer la ville en métropole. C'est dans ce contexte que s'inscrit l'initiative d'une politique d'illumination pour la ville.

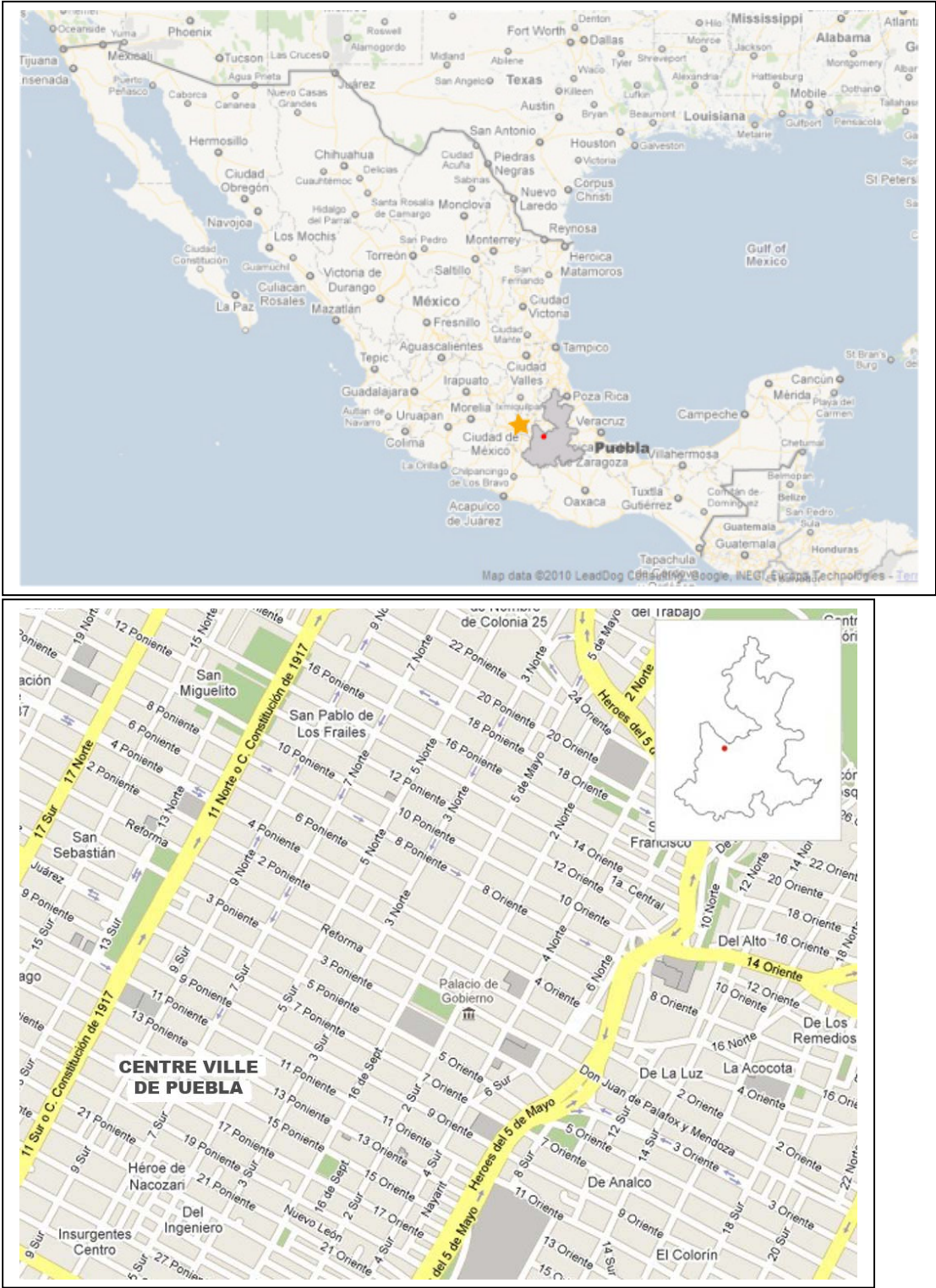


Figure 7. Localisation de la ville de Puebla. Source : INEGI

Encart 3. Principaux partis politiques au Mexique

Parti Révolutionnaire Institutionnel (PRI). Le Parti Révolutionnaire Institutionnel est un des principaux partis politiques mexicains. Depuis 1929 les présidents du Mexique provenaient de ce parti politique, jusqu'à l'année 2000 quand l'élection présidentielle a été remportée pour la première fois pour le PAN. Jusqu'en 1989, le PRI gouvernait les 32 états de la république mexicaine et en 2010 il gouverne seulement 19 états (la durée du gouvernement des Etats est de six ans et dans les municipalités il est de trois ans). Le parti est à l'origine d'une nouvelle époque du gouvernement mexicain dans les années 1940, quand le pays ne sera plus dirigé par les *caudillos* révolutionnaires, si non par des institutions sociales qui ont émané de cette guerre civile, à partir de ce moment le parti a adopté le nom de Parti Révolutionnaire Institutionnel (PRI) et il est identifié comme un parti de droite.

Source : <http://www.pri.org.mx/priistastrabajando/inicio.aspx>

Parti d'Action Nationale (PAN). Le Parti d'Action Nationale est le parti politique qui détient actuellement le gouvernement de la République Mexicaine. Le PAN est un parti politique de centre-droite fondé en 1939. Durant le XX^{ème} siècle le PAN a été le principal parti opposant au Mexique, situation qu'il a changée en gouvernant plusieurs états du pays depuis 1989 et au niveau fédéral avec le triomphe de Vicente Fox Quesada à la Présidence de la République en 2000. Cela a continué avec l'élection du Felipe Calderón Hinojosa comme président le 2 juillet 2006 (la durée du mandat présidentiel est de six ans).

Source : <http://www.pan.org.mx/>

Parti de la Révolution Démocratique (PRD). Le Parti de la Révolution Démocratique ou de PRD est la troisième force politique du pays, fondé le 5 mai 1989 avec une idéologie politique de gauche. Le PRD naît comme une coalition de divers partis politiques de gauche bien que ses fondateurs appartiennent au PRI et au moment d'être rejetés par leur parti ils fondent le PRD. Le parti gouverne en Tabasco, Morelos, Tlaxcala, l'État du Mexique, Veracruz, Quintana Roo, Oaxaca, Hidalgo et Veracruz. Il est peu représenté dans le nord du pays.

Source : <http://www.prd.org.mx/portal/>

B. Détour historique sur l'évolution de l'éclairage public dans la ville

Après avoir donné quelques éléments sur le contexte local nous reviendrons sur les modalités d'adoption, de réappropriation de l'expertise lyonnaise dans le contexte des villes mexicaines. Comme nous l'avons évoqué au chapitre 1, plusieurs travaux de recherches ont retracé l'évolution de fonctions attribuées à la lumière urbaine notamment en matière de sécurité, de contrôle de la population ou de mise en valeur festive de la ville. Dans la même optique, nous avons fait une brève analyse de l'évolution de l'éclairage public à Puebla, l'une des trois villes mexicaines étudiées ici. L'histoire de la lumière urbaine à Puebla est assez caractéristique d'après ce que nous avons pu observer et recueillir comme données historiques concernant l'évolution de l'éclairage public dans les deux autres villes mexicaines étudiées par ailleurs dans le cadre de cette thèse. Aussi la présentation du cas de Puebla nous permettra de donner un aperçu général de l'évolution de l'éclairage public dans nos trois villes.

Les villes françaises et mexicaines n'ont pas utilisé les mêmes technologies d'éclairage avant l'introduction de l'éclairage électrique. Les grandes villes mexicaines - notamment Mexico - ont expérimenté plusieurs technologies successives : éclairage à base d'huiles et de graisses animales, éclairage à base de térébenthine, éclairage au gaz (avec l'installation d'usines à gaz) et enfin éclairage électrique (Lemoine, 1963). Cependant, dans les villes de moindre importance qui n'ont pas eu les moyens de mettre en place les infrastructures nécessaires à l'introduction du gaz, on s'est longtemps focalisé sur l'éclairage à base de térébenthine, comme dans le cas de la ville de Puebla.

Pour cette première partie, nous avons procédé à des recherches historiques faisant mention de l'évolution de l'éclairage public dans la ville. Nous avons consultés les archives de la ville entre 1591 et 1910 conservées dans les Archives Municipaux de Puebla (AMP). Au-delà de 1910, les documents administratifs sont encore en cours de classification.

Ce bref aperçu ne se veut pas exhaustif. Il s'agit seulement de dessiner les grandes lignes d'une « histoire commune » à nos trois villes en ce qui concerne l'évolution de leur approche en matière d'éclairage public. Nous verrons que l'éclairage de la ville est conçu dans un premier temps comme une installation exceptionnelle, à caractère festif ou décoratif. Par la suite, la lumière urbaine sera utilisée comme un outil de contrôle, avant d'être simplement considérée sous un angle purement fonctionnaliste, comme l'une des modalités d'aménagement de la ville.

1. Genèse du service d'éclairage public à Puebla

Comme l'attestent les archives générales de la mairie de Puebla dans la première moitié du XVI^{ème} siècle, les habitants mettent aux fenêtres de leurs maisons une lampe à huile afin d'éclairer les rues pendant la nuit. Les récits de cette époque sur ces illuminations nocturnes font surtout mention d'événements festifs et religieux, pour lesquels une « illumination exceptionnelle est réalisée » (AMP, Expediente Alumbrado, 1.100 -1791-1865-, f. 2). Seule la place principale - *Plaza Mayor* - est alors éclairée de façon permanente grâce à quelques lampadaires à huile ou à graisse animale. Les rues centrales de la ville ne seront éclairées qu'à partir de la première décennie du XVIII^{ème} siècle avec des réverbères à essence de térébenthine.

Le premier essai pour établir un système d'éclairage public dans la ville de Puebla est réalisé par le gouverneur de l'État de Puebla, Estéban Bravo de Rivero (1763-1771). Il fait installer plusieurs lanternes en verre fonctionnant à l'huile et placées sur les rebords des fenêtres et sur les balcons. Son successeur, le gouverneur Don José Merino y Cavallos (1771- 1777), fait installer aux coins des rues des foyers en pierre accueillant des torches. Cette dernière innovation, et la multiplication des illuminations festives, sont considérées comme exceptionnelles par ses contemporains (Veyta, 1982).

Avec l'arrivée du gouverneur Manuel de Flon en 1787, le premier décret sur l'éclairage public est promulgué. Il impose aux particuliers de financer l'éclairage public, chaque habitant devant payer le coût de la lumière en face de leurs maisons (AMP, Expediente Alumbrado, 1.100 -1791-1865-, ff. 2-3); cependant, ce décret n'a pas été suivi par les habitants.

Pour les autorités de l'époque, la volonté d'éclairer l'espace urbain est motivée par un souci de modernité. Il s'agit de donner à la ville une image moderne grâce à la lumière. A contrario, certains voient déjà dans cette initiative un moyen de mieux contrôler les citoyens. En 1791 par exemple, l'évêque de la ville demande l'illumination du parvis de la cathédrale, la justifiant par le besoin d'éliminer les *insultos y sacrilegios* qui, de façon récurrente, se produisent à la faveur de l'obscurité ambiante (AMP, Expediente Alumbrado, 1.100 -1791-1865-, f. 14).

Cependant, ces premières tentatives sont peu performantes sur le plan technique. Notamment, les extinctions inopportunes sont fréquentes, d'autant plus que des gens mal intentionnés cassent à coups de pierres les lampadaires. Toutefois, les rapports de l'époque font état d'un réel changement dans le paysage nocturne de la ville.

Bien que l'illumination de la ville soit le fruit d'une volonté politique, le service d'éclairage public n'est pas inscrit au rang des compétences de la ville. A cette époque, ce sont donc les habitants qui paient eux-mêmes leur éclairage, notamment le salaire des allumeurs chargés du bon fonctionnement du service, lequel ne fait à l'époque l'objet d'aucun règlement.

2. L'éclairage comme service public

L'année 1803 est évoquée dans les procès verbaux du Conseil Municipal de l'époque comme « l'année des améliorations matérielles ». En effet, l'année précédente, le maire de la ville demande au vice-roi l'approbation d'un projet portant sur l'amélioration de l'éclairage public, la propreté et le pavage des rues. L'objectif était d'inscrire ces travaux d'améliorations dans les responsabilités de la ville afin de pouvoir utiliser le budget municipal. En 1803, plusieurs travaux publics sont réalisés : la construction de ponts et les premiers travaux d'installation de l'éclairage public. Logiquement, l'année suivante voit la création de nouveaux impôts sur le blé, les maisons, les voitures et les carrosses, tous justifiés par le coût des travaux d'amélioration, au rang desquels figurait l'éclairage public de la place principale (Palacios, 1982).

En outre, les travaux d'éclairage sont justifiés tant par leur apport esthétique que par l'amélioration de la sécurité. Comme l'affirme le maire de la ville en 1820 : « l'éclairage public ajoute à la beauté et dissuade les malfaiteurs ». Cependant les procès verbaux du conseil municipal de l'époque montrent que la création du service d'éclairage est avant tout guidée par la volonté de faire diminuer le nombre de vols et délits, principalement commis la nuit (AMP,

Libros de Leyes y decretos, t. 3 -1822-1825-, ff. 101-109). La lutte d'indépendance (1810-1821), qui bat alors son plein, freine l'avancée des travaux et l'installation définitive de l'éclairage à base de graisse n'est achevée qu'en 1823.

De plus en plus, la fonction sécuritaire de l'éclairage prend le pas sur l'aspect esthétique qui se limite à la fonction décorative. L'extension du service est justifiée par sa contribution à l'amélioration de la sécurité mais aussi par la croissance urbaine et l'importance croissante de la ville de Puebla dans le contexte national. De plus, les hommes politiques de l'époque citent en exemple les villes étrangères qu'ils ont visitées au cours de leurs voyages, et dans lesquelles se développent les activités nocturnes notamment grâce à leurs services d'éclairage performants.

De même, les récits de l'époque attestent que l'intervention du gouverneur de l'Etat de Puebla - ou de ses proches collaborateurs - sur ce sujet est importante. Il insiste pour que le service soit élargi et que l'on prolonge les horaires d'éclairage de 23h00 jusqu'à 4h00 afin de mieux assurer la sécurité, comme le montre le passage suivant, « [...] Je certifie [administrateur du service d'éclairage public] au conseil de la mairie du jour 3 des courants [mois du mai] 1830, que l'on a pris en considération ce que le secrétaire du gouvernement m'explique : dans les grandes agglomérations, l'éclairage public ne peut pas être un simple ornement mais une nécessité absolue pour faciliter le déplacement des gens la nuit et éviter les méfaits commis dans les ténèbres [...] » (AMP, Expediente Alumbrado, 1.100 -1791-1865-, f. 17).

En 1841, le responsable du service d'éclairage public demande ainsi l'augmentation du nombre d'allumeurs afin d'assurer le bon fonctionnement et de continuer les travaux d'extension consistant à rénover les lampadaires placés dans les rues centrales et à réinstaller les anciens lampadaires dans les quartiers périphériques de la ville – les *barrios* (Figure 8).

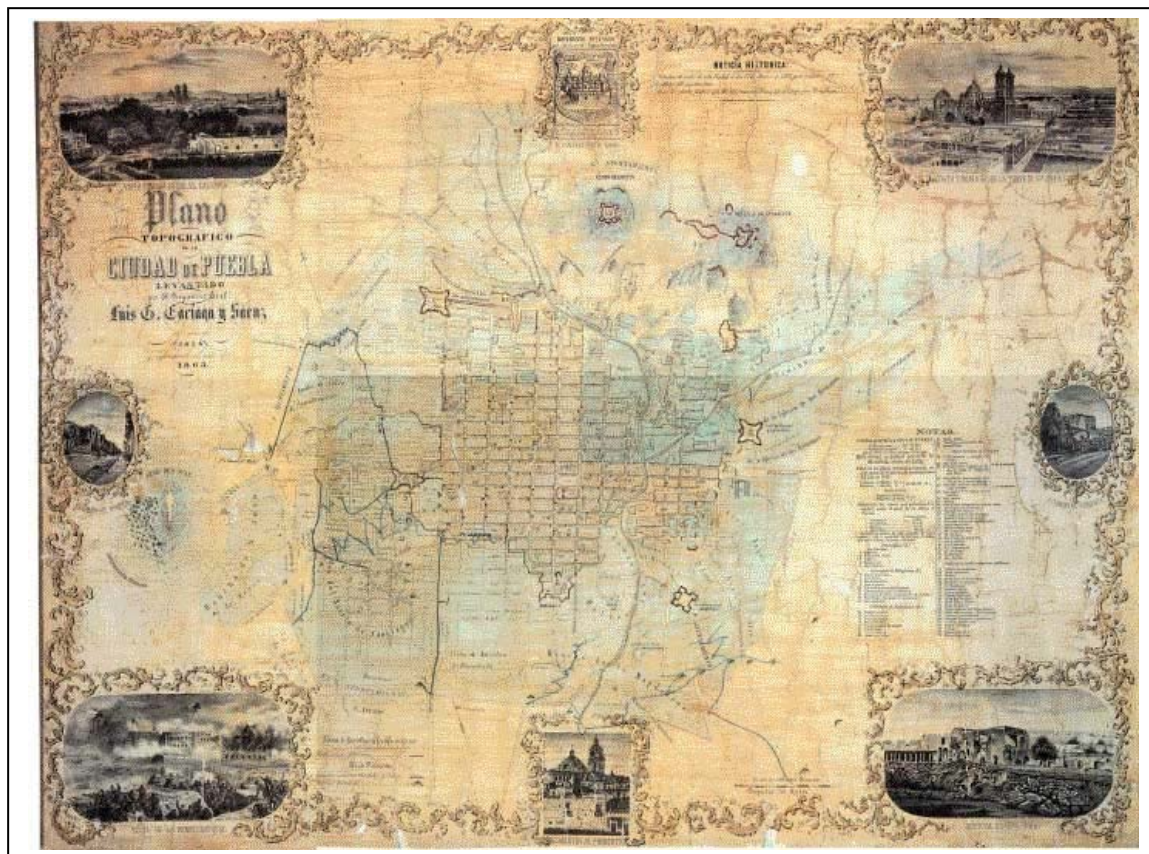


Figure 8. Plan historique de la ville de Puebla et ses barrios au XIX^{ème} siècle. Source : Archivo Municipal de Puebla.

Les quartiers périphériques bénéficient du service d'éclairage après le centre ville. En 1888, les procès verbaux du conseil municipal attestent que les habitants des quartiers périphériques de la ville demandent l'installation de l'éclairage public. Les habitants du quartier de *La Luz* par exemple, justifient leur demande en avançant que l'éclairage du centre ville est satisfaisant, et qu'il est urgent de s'attaquer à certains quartiers périphériques qui connaissent eux aussi une forte activité commerciale et ne veulent pas être les derniers à profiter des progrès de la modernité. De leur côté, les habitants du quartier de *Xonaca* mettent en avant les vols fréquents et le tapage nocturne des gens de « mauvaise vie ». De manière générale, les arguments avancés par les habitants des quartiers périphériques pour accéder au service d'éclairage s'articulent autour de leur droit à bénéficier des mêmes aménagements que le centre ville, ou de la fonction sécuritaire de la lumière.

En 1845 est publié un premier rapport du service d'éclairage dans lequel figure un recensement des lampadaires - fonctionnant à l'huile ou à la graisse animale -, leur emplacement, les matériaux utilisés et les améliorations effectuées. A partir de ce rapport, et suite à de nombreuses plaintes d'habitants moins bien lotis que d'autres, le service de la ville chargé de l'éclairage établit en 1848 la première réglementation sur la disposition des lampadaires dans chaque rue. Il préconise

l'installation de six lampadaires dans chaque rue et spécifie la distance qui doit les séparer, car le tracé en damier de la ville permet cette disposition. Celle-ci sera également respectée lorsque sera introduit l'éclairage au gaz naturel puis l'éclairage électrique.

En outre, les rapports du service d'éclairage municipal de l'époque font état d'une demande pressante du gouvernement de l'Etat pour élargir le service et ses horaires de fonctionnement. Cependant, cette demande ne pourra pas être satisfaite par l'équipe municipale en place, faute de ressources financières suffisantes. D'après l'étude réalisée par l'historien José Juan Juarez (2005), le budget accordé au service d'éclairage n'était pas suffisant pour financer les travaux d'amélioration et notamment l'achat du combustible, à savoir la graisse animale. Le service d'éclairage public n'était pas satisfaisant alors même qu'il absorbait une part considérable du budget de la municipalité. La solution envisagée pour pallier ce problème fut alors la mise en concession du service.

3. De la graisse naturelle à l'essence de térébenthine

Plusieurs contrats de concession sont établis par la ville. Ces contrats de concession portent généralement sur un aspect technique - matériels, technologies à mettre en place - ainsi que sur la négociation des horaires du service. La ville fournit un service « dès le premier appel au service religieux du soir –18h00- jusqu'à vingt-trois heures (AMP, Expediente Alumbrado, 1.100 -1791-1865-, f. 122).

En 1854, Sabino Ambríz propose à la municipalité d'illuminer la ville avec du « gaz naturel » ou du « gaz liquide » (AMP, Expediente Alumbrado, 1.100 -1791-1865-, f. 138, 150). L'innovation technique réside dans les aménagements effectués sur les lampadaires afin d'obtenir une meilleure illumination et abriter un nouveau combustible : l'essence de térébenthine à la place de la graisse animale. Ainsi, le gaz naturel dont on parle dans les archives n'était autre que l'essence de térébenthine extraite des pins, abondants dans la région grâce à la proximité de deux volcans. Cela était aussi le cas à Morelia et San Luis Potosí, dont les nombreuses forêts environnantes ont permis d'exploiter la même technologie.

La municipalité signe un premier contrat de concession de trois ans sur la période 1854-1857 en faveur de Sabino Ambríz, propriétaire d'une entreprise dédiée à l'extraction d'essence de térébenthine, contrat prolongé deux fois sur les périodes 1857-1860 et 1860-1863. Le nouveau service d'éclairage public de la ville fonctionne au gaz naturel c'est à dire avec des réverbères à essence de térébenthine. Les horaires du service sont prolongés jusqu'à une heure du matin, et aussi tard que nécessaire les jours de fête. La place centrale est éclairée jusqu'à quatre heures du matin tous les jours.

Cependant, à la fin du premier contrat de concession en 1863, le gouvernement de l'Etat semble vouloir se mettre au diapason de la ville de Mexico qui était entre-temps passé à l'éclairage à gaz proprement dit. Le gouverneur de l'Etat de Puebla, Jesús González Ortega, annonce ainsi que le service d'éclairage doit être modernisé (AMP, Livre : *Arbitros del alumbrado*, année 1860). Un contrat de trois ans est signé avec le représentant de la société canadienne « Alumbrado de Gas » afin de réaliser l'installation de l'éclairage au gaz dans la ville. Les horaires du service étaient programmés entre 19h00 et 5h00 et jusqu'à 7h00 en hiver. Cependant, suite à l'intervention de l'armée française dans le pays (1862) le représentant de l'entreprise ne peut rentrer à nouveau au Mexique. Le service continuera donc à être assuré par la société de Sabino Ambríz jusqu'en 1868 avec les lampadaires à gaz naturel à base de térébenthine. Ce type d'éclairage offrait tout de même certains avantages comme la diminution du coût du service, mais surtout en permettant définitivement la prolongation des horaires du service et l'extension du réseau. Cependant l'exploitation intensive de la térébenthine provoque d'importants dégâts environnementaux, comme l'a montré l'historien José Juan Juárez Flores (2005) notamment par une exploitation intensive des arbres pour extraire la térébenthine. Cela n'empêche toutefois pas la municipalité de signer plusieurs autres contrats de concession pour l'éclairage à l'huile et au gaz naturel à base de térébenthine durant les deux décennies qui suivront (AMP, Expediente Alumbrado, 1.100 -1791-1865-, ff. 293-294v).

4. Introduction de l'éclairage électrique

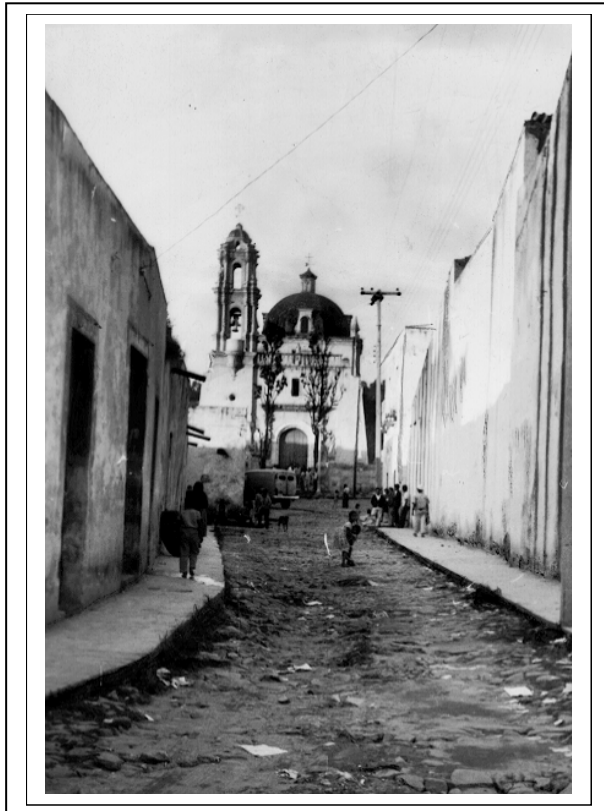
En 1886, un nouveau contrat de concession est signé avec l'entreprise *Alumbrado de Gaz y Luz Electrica* portant cette fois sur un système d'éclairage électrique. Le nouveau service d'éclairage, comptant 106 ampoules du type « arc de carbone » d'une puissance de 360 watts chacune, est inauguré le 2 avril 1887.

Mais ces travaux sont vite arrêtés par la municipalité l'année suivante en raison de graves problèmes financiers. En revanche, l'illumination des commerces et des particuliers continue à se développer. Certains habitants s'organisent pour éclairer leur propre rue ou pour illuminer leurs façades (AMP, Expediente Alumbrado, 1.100 -1791-1865-, f. 169v-170). Ces travaux respectent la réglementation établie auparavant par le service d'éclairage public.

Pour encourager ces initiatives, la ville s'engage en 1895 à rembourser la moitié des dépenses consacrées à ces travaux, dans la mesure où ils contribuent réellement à l'illumination de l'espace public. Cette démarche est toujours présentée comme pouvant contribuer à enrayer les pratiques criminelles et immorales favorisées par le manque d'éclairage. Le souci de contrôle social est toujours présent (AMP, Expediente Alumbrado, 1.100 -1791-1865-, f. 172, 176v).

La dernière opération de mise en concession eut lieu en 1908 avec la création de la société *Compañia de Luz, de Tranvías y de Fuerza*, qui regroupe trois entreprises locales : *Luz y Potencia de Portezuelo*, *la Anglo- mexicana de Electricidad Ltd* et *la Compania Anònima del Alumbrado Eléctrico de Puebla*. Cette nouvelle société signe à cette époque un contrat avec la mairie qui lui accorde la concession du service de l'éclairage pendant 99 ans. Cependant, ce contrat ne fut pas mis en œuvre.

Après une relative généralisation de l'éclairage public dans la ville de Puebla, les autorités municipales adoptent différentes technologies d'éclairage électrique. En 1904, certains espaces du



centre ville sont éclairés avec des lampadaires à « arc de carbone » remplacés ensuite par des ampoules mises en réseau par des circuits en série. En 1910, une nouvelle technologie est adoptée : l'éclairage incandescent. Au début du XX^{ème} siècle, la ville de Puebla compte ainsi 6500 lampadaires communaux pour l'éclairage public et 50000 luminaires à ampoules incandescentes installés par les particuliers (Figure 9). A la même époque, la municipalité décide de remplacer les installations aériennes par des installations souterraines moins dangereuses et plus esthétiques, comme le note l'historien Enrique Palacios, dans son livre, *Puebla su territorio y sus habitantes* de 1982.

Figure 9. Barrio périphérique de Analco au début du XX^{ème} siècle

Cependant, l'instabilité produite par la révolution mexicaine a stoppé tous les travaux de dotation de services pendant la première moitié du XX^{ème} siècle. Ce n'est qu'à partir des années 1940 que les investissements et les travaux reprennent (Figure 10).

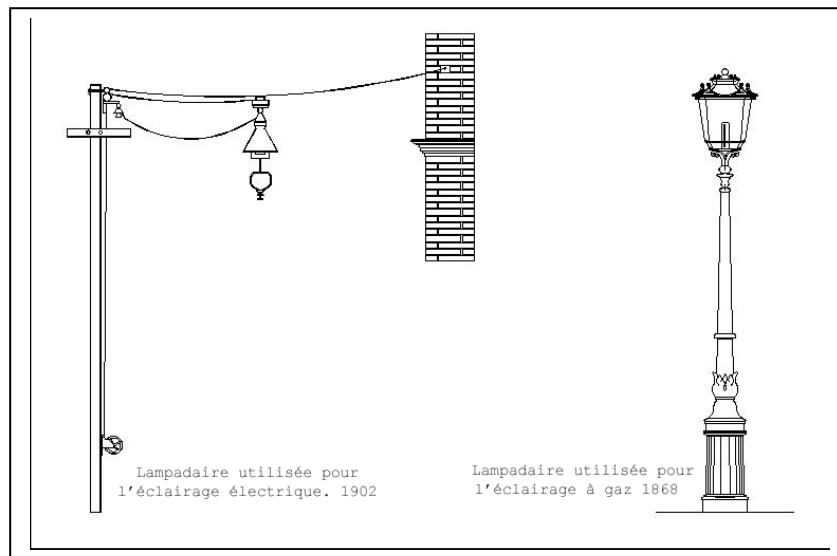


Figure 10. Types des lampadaires utilisés dans la ville de Puebla. Source : Archivo Municipal de Puebla

En 1950, la municipalité de Puebla réalise d'expériences dans certaines rues du centre ville avec le concours des techniciens du service d'éclairage public de la ville de Mexico. L'objectif est de tester un éclairage à vapeur de mercure déjà en usage à Mexico.

Les résultats obtenus confirment les bonnes performances de cette technologie et son faible coût de maintenance. Le maire de la ville, Nicolas Vazquez, utilise ces résultats pour justifier les dépenses nécessitées par l'installation de lampes à vapeur de mercure (AMP, Rapport d'activités Nicolas Vázquez 1951-1954). Dans les années 1960, les maires suivants - Francisco Rodriguez Pacheco et Eduardo Cué Merlo – adopteront à leur tour les évolutions technologiques de l'éclairage électrique, comme l'éclairage fluorescent ou l'éclairage incandescent, encore présents aujourd'hui dans certaines zones de la ville. En revanche, l'éclairage public des quartiers périphériques ne se généralise que dans la deuxième moitié du XX^{ème} siècle, le plus souvent en utilisant des technologies qui ne sont plus en cours dans le centre ville (Rapport d'activités F. Rodriguez Pacheco, 1957-1960 et Eduardo Cué Merlo, 1960-1963).

L'historique qui vient d'être retracé confirme que l'éclairage public dans le centre ville de Puebla et dans ses *barrios* est lié dans un premier temps aux événements festifs et religieux. Il s'agissait de mises en lumière à caractère exceptionnel. Il faut attendre le début du XVIII^{ème} siècle pour que l'éclairage public s'installe progressivement dans le paysage nocturne de la ville. Diverses

logiques d'action sous-tendent l'installation d'un service considéré comme signe et comme facteur de modernité mais aussi comme un moyen de contrôle de la population.

L'éclairage public devient un aspect essentiel de la politique d'aménagement de la ville et la municipalité cherche à fournir un service performant. Dans le cas des villes françaises, la véritable innovation fut l'arrivée de l'éclairage au gaz reposant sur la mise en place d'un réseau de distribution. Dans le cas de villes mexicaines, les contraintes techniques de l'éclairage à base de graisse animale tels que les mauvaises odeurs ou encore le coût du combustible ont d'abord freiné le développement du service dans la ville. C'est l'introduction de l'éclairage à la térébenthine, appelé éclairage « au gaz naturel » qui a véritablement permis l'installation d'un réseau d'éclairage public grâce à des coûts plus intéressants et à l'accès facile au combustible.

Ces deux innovations techniques - l'éclairage au gaz pour les villes françaises et l'éclairage à base de térébenthine -pour la plupart des villes mexicaines- ont chacune marqué un tournant décisif dans l'histoire de l'éclairage public respectif des deux pays. L'éclairage électrique n'a fait qu'étendre davantage et rendre plus performant un service depuis longtemps considéré comme un élément essentiel de la politique d'aménagement de la ville.

L'éclairage électrique a été mis en place à Puebla a peu près en même temps que dans les grandes villes. Ce type d'éclairage a favorisé la généralisation du service et la mise en place rapide des innovations ultérieures : ampoules à incandescence, à vapeur de mercure, etc.

Aujourd'hui, la lumière urbaine est devenue indispensable à la vie de la cité et l'évolution de l'éclairage urbain semble désormais se caler sur le nouveau référentiel lumière, issu du contexte français.

La question qui va maintenant nous occuper est la suivante. Comment les acteurs locaux réinterprètent-ils ce référentiel ? En d'autres termes, comment tirent-ils partie d'une expertise lumière exogène au contexte local ?

C. Plan Lumière versus contrat de concession

D'après les archives sur l'éclairage urbain, il s'agit jusque dans les années 2000 de prendre en compte tantôt des considérations esthétiques, tantôt des considérations sécuritaires. Il n'y a pas de démarche systématique de planification ni de réflexion sur les principes et les valeurs qui doivent organiser cette réflexion. Dans ce contexte, la planification de la lumière urbaine à Puebla s'est faite dans une optique de performance technique. Les aspects sécuritaire et esthétique de la lumière ne sont pas pris en compte simultanément et ne font pas l'objet d'une réflexion dans le contexte local. Dans le contexte mexicain, on ne peut parler d'une construction d'un référentiel lumière et d'une expertise lumière, comme dans le cas français. Sous quelles conditions peut-on

alors parler d'une réappropriation du référentiel, si réappropriation il y a ? Quels sont les acteurs qui participent au processus de circulation de l'expertise lumière?

1. Le passage obligé par le Plan Lumière pour la mise en concession

Le 1^{er} avril 2003, l'équipe municipale de la ville de Puebla, sous le mandat de Luis Paredes Moctezuma (2002-2004), annonce l'adoption d'une « nouvelle gestion de l'éclairage urbain ». Les argumentaires de cette initiative sont liés au souhait de moderniser la ville, ainsi qu'à l'intérêt de changer l'image nocturne et d'encourager le tourisme (cf. presse locale). Une telle initiative évoque la circulation d'idées, plus précisément la circulation d'un référentiel lumière et le recours à des professionnels liés à l'expertise lumière.

Dans le cas de Puebla, la circulation de l'expertise lumière semble s'être faite par deux canaux : les voyages d'étude et la mobilité géographique des professionnels du secteur. Le maire de la ville et certains de ses adjoints ont effectué un certain nombre de voyages d'études à l'étranger, notamment en France et en Espagne. Certaines expériences urbaines ont été retenues, en particulier la politique d'illumination et les travaux sur l'éclairage urbain réalisés dans les villes visitées (cf. entretien, Conseiller Municipal 2007). D'autre part, les concepteurs lumière et les autres professionnels du secteur, notamment ceux issus de l'expérience lyonnaise, n'hésitent pas à s'expatrier pour trouver de nouveaux marchés. Comme le confirme un chargé de projet de l'Agence d'urbanisme de Lyon : « dans le contexte latino-américain, la mise en lumière de la ville se présente comme un domaine en plein développement » (entretien, Agence d'Urbanisme de Lyon 2007)

Par ailleurs, le réseau d'éclairage public des villes mexicaines n'a pas été rénové depuis les années 1970-1980, ce qui représente un marché important pour les professionnels et pour les investisseurs comme le confirme un rapport de la Chambre de commerce d'Espagne sur le sujet en 2004.

Un autre aspect qui semble avoir contribué à la circulation du cadre de références sur la lumière urbaine, sont les contacts personnels entre un homme politique mexicain - Cordoba Montoya, ancien conseiller de la présidence du pays entre 1994 et 2000 - et les dirigeants des entreprises françaises du domaine (*La Jornada*, 22 janvier 2004). Cependant, nous n'explorerons pas cette piste du fait de la complexité de démontrer le degré d'influence de ces prises de contact dans le processus de circulation.

A la fin de l'année 2002, la ville lance un appel d'offres intitulé « Concession du service d'éclairage public et du système de régulation du trafic de Puebla » -*Concession del Alumbrado Publico y de la infraestructura de semaforos de Puebla*-. Celui-ci comporte trois volets : i) la régulation du flux véhiculaire, ii) la gestion, l'exploitation et d'entretien du service d'éclairage public et iii) plusieurs interventions de mises en lumière. De même, le projet prévoit d'adopter une

approche globale de la planification de la lumière dans la ville afin de mettre en valeur son patrimoine historique. Parmi les trois entreprises qui répondent à l'appel, l'offre de la filiale mexicaine Mexicana de Mantenimiento y Alumbrado⁴³ (MMA) du groupe français Citélum, semble avoir été la plus avantageuse.

En effet, la demande formulée par la ville de Puebla correspond aux prestations pour lesquelles la performance de la société Citélum est reconnue, notamment pour son service clé en main de gestion de la lumière urbaine, à savoir : la régulation de flux véhiculaires, la gestion déléguée du service de l'éclairage public et les mises en lumière architecturales et urbaines. D'ailleurs, depuis 2002, la société Citélum justifie son approche qualitative et globale sur la lumière urbaine en s'associant au cabinet Architecture Lumière dirigé par un concepteur lumière que nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer dans la première partie de cette thèse : Alain Guillot. Ce dernier est une figure emblématique de l'expertise lumière lyonnaise. Certains voient même en lui un des initiateurs du Plan Lumière de la ville de Lyon. Les nombreuses mises en lumière d'Alain Guillot jalonnent toute l'histoire de la politique lumière lyonnaise. Il participe également aux divers dispositifs et réseaux mis en place sur le thème de la lumière urbaine.

Le projet proposé par MMA, filiale de Citélum, n'est autre qu'un Plan Lumière pour la ville. Dans son dossier, l'entreprise met en avant les différents plans lumière auxquels elle a participé : Prague, Paris, Venise, Fortaleza, entre autres. Son projet de Plan Lumière pour la ville de Puebla s'organise en deux volets. Le premier volet concerne les illuminations dites festives, à savoir la mise en lumière de vingt-neuf bâtiments historiques et de dix-neuf fontaines, le design des parcours nocturnes dans la ville et la réalisation d'un *light-show* deux fois par an. Le second volet est un projet de gestion, d'exploitation et de maintenance du service d'éclairage public de la ville. De ce fait, les notions et les concepts utilisés dans le dossier du Plan Lumière traduisent une approche globale de la planification de la lumière : la création d'une nouvelle perception de l'espace urbain, d'une nouvelle image de la ville, notamment par la mise en valeur de son patrimoine. Les finalités du plan proposé sont à la fois sécuritaire et esthétique (cf. Dossier Concesión del Alumbrado Publico, 2003). Cependant, ces notions ne sont pas mises en œuvre et ne sont pas non plus explicites, comme on a pu le constater lors des entretiens réalisés auprès des acteurs concernés.

Depuis le mois d'avril 2003, l'éclairage public de la ville a été géré par l'entreprise MMA, un contrat de concession entre la municipalité et l'entreprise ayant été signé en principe pour une

⁴³ Mexicana de Mantenimiento y Alumbrado de México (MMA), filiale mexicaine (à 98,7%,) de l'entreprise Citélum créée à Puebla en 2003. cf. Citélum Activité 2005

durée de quinze ans. La concession, telle qu'elle est présentée dans la presse locale couvre la gestion, l'exploitation et l'entretien du service d'éclairage public, ainsi que la régulation du trafic et la réalisation des mises en lumière. Les travaux concernant les mises en lumière des bâtiments, la réalisation d'un spectacle d'illumination et la mise en œuvre de parcours nocturnes sont rapidement relégués au second plan. Le débat reste cantonné à la question de la mise en concession du service d'éclairage public. Nous essaierons de reconstituer un historique de la controverse autour de la mise en concession du service.

2. Choix du contrat de concession

Le choix de mettre en concession l'éclairage public a été justifié par la mauvaise qualité du service, jusqu' alors entièrement assuré par la municipalité. D'après le responsable du service chargé du suivi de dossier, à savoir le Bureau de Mega Projets (BMP), une évaluation portant sur les aspects techniques et financiers a été réalisée au préalable. Les résultats ont démontré une défaillance dans la couverture du service ainsi que dans la gestion et le contrôle du réseau (entretien, BMP 2004).

En effet, un des responsables du service de l'éclairage public de l'époque évoque un réseau d'éclairage public alors en très mauvais état ainsi qu'une évaluation et un contrôle du fonctionnement des luminaires inefficaces, « Le personnel faisait un tour le matin pour compter le nombre de luminaires qui fonctionnaient, et un tour la nuit, pour les compter à nouveau et pour repérer ceux qui étaient éteints [...] » (entretien, service Eclairage public 2004).

D'après le rapport annuel de 2003 sur l'éclairage public de la ville, le réseau d'éclairage public était insuffisant et plusieurs quartiers ne bénéficiaient pas de ce service. Par ailleurs, la puissance lumineuse était la même dans toute la ville, en dépit d'usages et de besoins différents d'une zone urbaine à l'autre et surtout au prix d'un considérable gaspillage d'énergie. Toujours selon le même rapport, cette situation a entraîné d'importants surcoûts financiers d'autant que le service devait faire face chaque mois à une moyenne de 2 000 appels d'usagers relatifs à des pannes, dont environ 400 étaient injustifiés. De même, un travail de veille sur le bon fonctionnement du réseau ne pouvait être assuré en continu, car la majeure partie du personnel avait des horaires diurnes et une surveillance du réseau 24h/ 24h n'était donc pas envisageable.

De plus, les difficultés financières de la municipalité de l'époque interdisaient l'acquisition de matériel nouveau, comme l'évoque le maire de la ville Luis Paredes Moctezuma dans son premier rapport d'activités où il dresse le bilan suivant :

« L'éclairage public présente de sérieuses défaillances, que ce soit sur le plan de la quantité de luminaires éteints ou au niveau du mauvais état des circuits complets qui, fréquemment, occasionnent des arrêts du service dans les quartiers ou le long de

boulevards entiers. Il a été nécessaire de remplacer 26 782 luminaires sur un total de 64 492, soit 41,5% du total. Nous avons réussi aussi à maintenir allumés 93% des luminaires. Nous avons relié 45 quartiers et lotissements (logements d'intérêt social) au réseau, mais nous estimons que la solution réside dans la concession du service, la totale modernisation des aires déjà desservies et la couverture totale de la commune» (Rapport d'activités Municipalité 2002-2005, 2003 : 47)

A cette occasion, le maire confirme la décision de mise en concession du service. Celle-ci est justifiée, d'une part, par un souci d'économie, l'intervention du secteur privé permettant de financer les travaux nécessaires à la modernisation du service d'éclairage public, et, d'autre part, par la possibilité d'innovation dans l'aménagement de la ville grâce à l'intervention de professionnels étrangers. Ainsi, l'exemple des villes dotées d'une illumination dite « moderne » est pris comme référence dans les communiqués de presse de la mairie de Puebla 2002-2005. Cependant, d'après nos entretiens, l'intervention de professionnels étrangers qui revendiquent une expertise lumière par le biais de la filiale de Citélum a été perçue comme une mise en doute des compétences des services techniques de la ville et plus largement du savoir-faire local. Nous reviendrons sur ce point par la suite.

3. De l'opération technique à la controverse sur la mise en concession du service public

Le projet de mise en concession du service devient rapidement un sujet de controverse. Tout d'abord parce que la durée du contrat - quinze ans - dépasse la durée d'une mandature municipale qui est de trois ans (Encart 4). Selon certains acteurs locaux, cela peut apparaître comme une manière d'imposer d certaines politiques urbaines aux mandatures suivantes (cf. *El Sol de Puebla*, août 2003). D'autre part, l'externalisation des services publics est une pratique récente dans le contexte mexicain (Cabrero, 2002). La municipalité de la ville de Puebla a mis en place une première expérience de ce type en 1994, lorsque le maire de la ville Cañedo Benitez a cédé la concession du ramassage des déchets au secteur privé. Cependant, aucune expérience similaire n'avait été faite avec l'éclairage public ni à Puebla, ni dans aucune autre ville du pays.

Le projet de concession du service d'éclairage est un projet soutenu politiquement par le maire de la ville Luis Paredes Moctezuma, apparenté à la droite (PAN). Cet homme politique est un acteur clé de la démarche, grâce à son parcours professionnel en tant qu'architecte et homme d'affaires l'ayant amené à occuper le poste de Secrétaire Général à la Chambre de Commerce de Puebla. D'ailleurs, certains universitaires de gauche voient dans sa démarche celle d'un *business-man* (entretien, Véléz Pliego, 2005). De fait, le dossier de concession a été géré directement par le maire de la ville et ses collaborateurs les plus proches, à savoir le Bureau de Conseillers de la

Mairie (BCM) -*Oficina de Asesores del Ayuntamiento*- et le Bureau de Mega Projets (BMP) - *Oficina de Mega Proyectos* -. Le BMP a pour objectif de gérer les projets porteurs de la gestion municipale 2002-2005, à savoir la construction du métro, la construction de stationnements souterrains en centre ville - ces deux projets n'ont par ailleurs pas été réalisés - et le projet de concession de l'éclairage public. L'un des objectifs du programme sur les *Mega Proyectos* est de changer l'image provinciale de la ville Puebla, pour en faire une ville capitale, une ville moderne (Rapport d'activités Gestion Municipale 2003). C'est dans cette logique que s'inscrit le contrat de concession : « [...] la ville de Puebla, soucieuse de s'inscrire comme une ville moderne et dans l'avant- garde met en place une concession du service de l'éclairage public, pour une durée de 15 ans » (site internet de la Municipalité de Puebla 2002-2005).

Toutefois, les choix retenus quant à la durée, aux conditions du contrat ou encore à la sélection des sites et des bâtiments à mettre en lumière n'ont pas été bien explicités. Le processus d'attribution et l'évaluation des projets n'ont fait l'objet d'aucune consultation auprès de la population jusqu'en 2010. La communication autour du dossier est restée assez succincte, se limitant à quelques communiqués de presse.

Le peu de soin que l'équipe municipale a mis à communiquer sur le projet auprès de la population est le résultat de la perception même du projet au sein des services de la municipalité : une intervention purement technique, axée exclusivement sur l'éclairage public.

Le reste des actions programmées a ainsi été mis de côté, notamment les mises en lumière du patrimoine et la réflexion sur la planification globale de l'éclairage urbain. Cela n'empêche pas que la mise en valeur du patrimoine par la lumière est toujours mise en avant par les décideurs au moment de justifier le contrat de concession.

Encart 4. Système de planification urbaine au Mexique

3 niveaux de gouvernement :

- Fédération (Secrétariat du Développement Social du Gouvernement Fédéral). Durée mandature exécutive : 6 ans.
- Entités fédérées (31 État fédérés et District fédéral). Durée mandature exécutive : 6 ans
- Municipalités. Durée mandature : 3 ans

A ces 3 niveaux de gouvernement correspondent 3 niveaux de législation et 3 niveaux de planification :

- Les 3 niveaux de législation :

* Loi Générale sur les Etablissements Humains qui définit :

. L'articulation des trois niveaux de gouvernement en matière d'aménagement et de régulation des établissements humains ;

. Les modalités de base pour la planification de l'aménagement du territoire et pour la création, la conservation, l'amélioration et la croissance des centres de peuplement ;

. Les principes pour déterminer les réserves foncières et les usages des sols ;

. Les bases de la participation sociale en matière d'établissements humains ;

* 32 lois étatiques de Développement Urbain qui définissent les conditions et objectifs des actions de conservation, amélioration et croissance des centres et établissent les dispositions pour :

. Les usages des sols ;

. La formulation, approbation et exécution des plans ;

. L'établissement de conventions de coordination ;

. La construction de logements ;

. La réalisation des infrastructures et équipements ;

. La régularisation de la propriété du foncier et des constructions.

* Règlements.

- Les 3 niveaux de planification :

* Programme national de Développement Urbain ;

* Plans/Programmes étatiques de Développement Urbain ;

* Plans/Programme municipaux Développement Urbain.

Gestion du patrimoine : point fort de la pratique mexicaine :

- Centres historiques déclarés "zone de monuments historiques" par le Président de la République, sont soumis à un droit urbain spécifique ;

- La modification, la réparation ou la démolition d'un monument historique ne peut avoir lieu qu'après avis de Institut National d'Anthropologie et d'Histoire ;

- Le Classement et le contrôle des monuments artistiques est assuré par Institut National des Beaux-arts ;

- Les organismes internationaux (ICOMOS...) donnent leur avis concernant les normes sur les matériaux, hauteurs, apparence esthétique pour zones classées.

Source : site internet SEDESOL <http://www.sedesol.gob.mx/index/index.php>

4. Arguments des partisans de la mise en concession

En croisant les informations parues dans la presse locale et celles fournies par la municipalité et les représentants de l'entreprise MMA, on peut avoir une image assez précise de la répartition des investissements réalisés par chaque partie. Tout d'abord, l'engagement financier initial de la municipalité est d'environ 14 millions de dollars (12,5 millions d'euros) annuels en moyenne. Cela comprend le coût énergétique et la rémunération de l'entreprise MMA - environ 3,5 et 4 millions de dollars annuels. D'autre part, l'entreprise s'engage à réaliser un investissement initial de 20 millions de dollars (18.5 millions d'euros) pour les travaux liés à la régulation du flux véhiculaire, à l'éclairage public et la mise en lumière des monuments historiques. L'investissement consenti par l'entreprise devait être récupéré pendant la période du contrat de concession, sur quinze ans. Une des interventions à réaliser sur le réseau de l'éclairage public était la diminution de la puissance lumineuse des lampadaires, de 150 watts à 100 watts. Cela impliquait le changement d'environ 48 000 ou 62 000 luminaires, permettant d'économiser 30% du budget réservé au paiement à la *Comision Federal d'Electricité*, organisme fédéral, fournisseur d'électricité au Mexique (entretien Responsable du service d'éclairage, 2005). Ce paiement, d'après les informations publiées, passerait de 100 millions à 66 millions de pesos, les 34 millions restants devant être consacrés en principe à l'extension du réseau aux quartiers périphériques. D'après ce calcul, le budget municipal global consacré à l'éclairage public, soit 100 millions de pesos, n'était pas modifié par l'entrée en vigueur du contrat de concession, comme le craignaient certains conseillers municipaux de gauche (PRD). Les informations publiées dans la presse locale l'ont été sur ce registre, en privilégiant une approche assez technique.

En outre, les procès verbaux du *Conseil Municipal*⁴⁴ de l'époque mettent en évidence que l'accès à la documentation liée au dossier de concession est assez restreint. Situation qu'explique l'absence d'un dispositif de consultation au sein des conseillers de la ville du *Conseil Municipal*. Cette absence a rendu difficile, voire conflictuelle la mise en œuvre du contrat de concession. Les prises de position des acteurs locaux sur le contrat de concession semblent n'avoir été guidées que par leur appartenance politique. L'équipe municipale d'alors était politiquement affiliée au PAN, tandis que le gouvernement de l'Etat était issu du PRI et le gouvernement fédéral était également lié au PAN. Depuis 1996, la vie politique locale est rythmée par l'alternance entre le PRI et le PAN.

⁴⁴ Le *Conseil Municipal* est composé par : le maire de la ville, deux *sindicos* et quinze conseillers de la ville (*regidores*). Il est renouvelé tous les trois ans.

Bien que l'emprise du PAN fût importante sur la ville, ce parti a dû cohabiter avec le pouvoir politique du gouverneur de l'état qui appartenait au PRI. L'alternance politique a entraîné des scénarios complexes pour l'ensemble des politiques de la ville, et en particulier pour la mise en concession du service d'éclairage. En effet, cette alternance n'est pas synonyme de « bon entente » et les programmes initiés par une équipe municipale sont souvent bloqués par l'équipe suivante.

La concurrence est rude pour accéder au pouvoir municipal. Les erreurs de gestion, en particulier les projets non aboutis ou controversés, bien qu'il soit impossible de quantifier leurs conséquences, se paient malgré tout au prix fort lors des élections (Figure 11).

Ainsi, le montage du dossier de concession, la procédure d'appel d'offre ainsi que l'attribution et la mise en œuvre du contrat ont donné lieu à des choix stratégiques, caractérisés par l'absence de dispositif de consultation. La concession est vite devenue un enjeu conflictuel. Cependant, les enjeux politiques de l'époque semblent avoir joué également un rôle important (entretien, Vélez Pliego, 2006).

<p><u>Gouvernement Fédéral de la République Mexicaine</u> 2000- 2006, Vicente Fox Quezada (PAN) 2006- 2012, Felipe Calderon Hinojosa (PAN)</p> <p><u>Gouvernement de l'Etat de Puebla</u> 1999- 2005, Melquiadez Morales Flores (PRI) 2005- 2011, Mario Marin Torres (PRI)</p> <p><u>Municipalité de Puebla</u> 1999- 2002, Mario Marin Torres (PRI) 2002- 2005, Luis Jesús Paredes Moctezuma (PAN) 2005- 2008, Enrique Doger Guerrero (PRI) 2008- 2011, Blanca Alcalá Ruiz</p>
--

Figure 11. Alternances politiques dans les différents échelons du gouvernement

La presse locale a joué un rôle important dans cette affaire, puisque l'accès au dossier était limité et que la municipalité a pris soin de ne pas communiquer sur ce dernier. Les informations parues dans les journaux locaux ont participé dans une certaine mesure à la légitimation (ou validation) de la démarche auprès de la population, notamment en ce qui concerne l'entreprise retenue. Dans un premier temps l'entreprise est présentée par le maire comme un atout important du projet de mise en concession du service puisqu'elle allait faire bénéficier à la ville d'un savoir-faire étranger, cautionné par la réussite des projets menés à Paris, Prague ou Venise (*El Heraldo de Puebla*, 2003).

D'ailleurs, l'entreprise met en avant cet aspect dans sa réponse à l'appel d'offre, en indiquant que « le choix d'une entreprise étrangère [pour la concession du service] est un gain politique pour les acteurs locaux » (dossier Concesión Alumbrado Publico, 2003: 541). Ainsi, la presse locale a évoqué dès le début les origines françaises de l'entreprise. Celle-ci est présentée comme une « filiale » ou un « consortium de Citélum », une « entreprise à capital français » ou une « compagnie française ». Il est également fait mention que MMA est le nom de Citélum pour le Mexique (*Sintesis*, 2003).

Dans un premier temps l'origine étrangère de l'entreprise a joué en sa faveur, Cependant, cet aspect sera utilisé plus tard par certains acteurs pour remettre en cause le contrat de concession. De plus, un épisode marquant de l'histoire locale est évoqué, il s'agit de la Bataille du 5 mai. Lors de la deuxième expédition française au Mexique, l'armée mexicaine remporte une victoire sur l'armée française à Puebla le 5 mai 1862. Cela n'empêcha pas l'armée française de prendre le contrôle du pays et de mettre un empereur autrichien à sa tête. Cet épisode est mobilisé pour susciter de la méfiance de la part des habitants de la ville.

L'origine de l'entreprise est ainsi évoquée en permanence par les acteurs locaux, soit pour justifier la concession, soit, dans certaines situations (notamment au moment du litige avec l'entreprise), sur un double registre, les acteurs locaux choisissant de mettre en avant les origines français de l'entreprise ou au contraire de la présenter comme une entreprise mexicaine.

D. Contrat d'éclairage, illuminations et feux médiatiques

Comme nous l'avons observé, l'initiative d'adopter une politique d'illumination à l'instar de la ville de Lyon par le biais du savoir-faire d'une entreprise française a été traduite dans un contrat de concession. Les argumentaires des acteurs locaux se sont articulés autour d'un besoin de modernisation du service d'éclairage public de la ville ainsi que sur les avantages économiques et technologiques. Nous montrerons comme l'expertise lumière est sans cesse à reconstruire si l'on veut pouvoir l'adopter. En effet, nous considérons que le choix de la modalité de mise en œuvre a limité sa portée en termes de solutions pour la planification de la lumière urbaine. Cependant, comme nous l'observerons, toute l'expertise capitalisée dans le contexte lyonnais ne peut pas être réinvestie localement au Mexique.

1. Le contrat de concession ouvre le débat

Dans le cadre de l'appel d'offres « Concession du service d'éclairage public et du système de régulation du trafic de Puebla », lancé par la municipalité, l'entreprise retenue est *Mexicana de Mantenimiento y Alumbrado* (MMA) filiale de Citélum. Ce choix correspond au savoir-faire de cette entreprise, comme en témoigne la documentation relative à l'attribution du contrat : « Elle

représente l'option la plus performante et la plus appropriée pour gérer le service, grâce au savoir-faire très développé de sa filiale française Citélum dans le domaine de la lumière urbaine » (dossier Concesión Alumbrado Publico, 2003).

La presse locale annonce au mois de février 2003 la mise en concession du service de l'éclairage public, « La municipalité attribue la concession de l'éclairage public à une entreprise d'origine française » (*La Jornada de Oriente*, 25 février 2003). D'après le contrat de concession depuis le 1^{er} avril 2003, l'entreprise MMA assure la gestion de l'éclairage public de la ville. Cependant l'annonce officielle n'est faite qu'à l'occasion des festivités de la ville commémorant la bataille du 5 mai. Le maire Luis Paredes Moctezuma fait une présentation de l'entreprise MMA et inaugure les premières mises en lumière, celles de la cathédrale, de la mairie et de diverses églises. A cette occasion a également lieu un spectacle « son et lumière ». Cet événement a bénéficié d'une importante médiatisation comme le montre l'extrait suivant : « Malgré la longue attente de presque une heure de retard et de la faible pluie qui tombait sur la capitale de Puebla, l'attente en valait la peine, au moment d'admirer l'excellente illumination et le spectacle des jets d'eau dansants, qui avaient la majestueuse cathédrale [...] comme toile de fond » (*Sol de Puebla*, 6 mai 2003)

Le contrat de concession engage un fort débat, toutefois le contrat est approuvé par le *Conseil Municipal* en avril 2003. Cependant, comme la durée du contrat dépasse la durée d'un mandat municipal, l'approbation du Congrès de l'Etat⁴⁵ est indispensable. Il appartient au Congrès de trancher si une telle concession peut être engagée au-delà du mandat en cours. En principe, le maire de la ville aurait dû demander préalablement l'approbation du Congrès de l'état.

Cette procédure sur la passation de contrats semble être inconnue de la direction de l'entreprise MMA, comme le laisse entendre les propos de son représentant, « [...] on considère que nous n'avons pas besoin de l'approbation du Congrès [de l'Etat de Puebla] nous ne nous inquiétons pas de l'annulation du contrat par de futures administrations [...] » (*El Sol de Puebla*, 8 mayo 2003)

Il s'agissait alors de la première déclaration officielle du représentant de MMA. Certains hommes politiques y ont vu une méconnaissance de la réglementation locale (entretien, conseiller municipal PRI 2007), voire une méconnaissance des « règles du jeu local ». La prise de position des conseillers de la ville ou encore des députés du Congrès de l'Etat concernant l'approbation ou non du contrat de concession, est toujours restée assez floue. Cette situation est due à la politisation rapide de la question de la concession, sur laquelle certains hommes politiques refusaient ou préféraient ne pas exprimer leur avis (*El Sol de Puebla*, mai 2006). Cependant, au fil du temps, la question devint incontournable et tous les acteurs concernés ont été contraints de prendre position, comme le montrent les déclarations de certains députés locaux, « [...] quand

⁴⁵ Le congrès de l'état de Puebla est composé des 27 députés. Il se renouvelle tous les trois ans.

nous nous rendrons compte tout la ville sera la propriété des étrangers [...] » (Député PRI, *Sintésis* 15 juillet, 2003), « [...] le Congrès (de l'Etat de Puebla) rejettera catégoriquement le contrat de concession » (Député PRD, *El Sol de Puebla* 17 juillet, 2003).

Après plusieurs séances du Congrès de l'Etat consacrées au contrat de concession, l'avis des députés reste assez divisé. Afin de sortir de cette impasse, le Congrès fait appel à une expertise externe incarnée par les institutions d'enseignement supérieur de la ville. Le 22 juillet, le Congrès de l'Etat a demandé à l'Université publique de l'Etat (BUAP), à l'Institut Technologique de Puebla (ITPuebla) et à une Université privée (UDLA) de réaliser plusieurs rapports sur le contrat de concession.

Les rapports ont porté leur attention sur deux aspects : tout d'abord, une évaluation financière mettant en avant un bilan des aspects positifs et négatifs concernant la mise en concession du service et, ensuite, une évaluation juridique des conditions sous lesquelles la concession est envisagée.

Ces rapports ont été présentés au Congrès de l'État aux mois d'août et septembre 2003. Il y est notamment relevé que le « [...] manque d'informations et l'accès restreint à l'information [...] empêchent la réalisation d'une analyse complète sur le sujet de la concession » (Rapport Contrat de Concession UDLA).

Les principaux résultats de ces rapports confirment que la mise en concession du service peut rapporter des bénéfices à la municipalité sur le plan financier. Cela s'accompagne d'une série de remarques concernant un déséquilibre dans le partage des risques financiers entre l'entreprise et la municipalité. D'après les rapports, dans le cadre d'une dévaluation monétaire ou encore en cas de suppression des aides financières accordées pour financer la consommation énergétique, la municipalité courait le risque de se retrouver dans une situation difficile et de ne pouvoir faire face à ses obligations financières vis-à-vis du contrat de concession. Un autre aspect concernait le décalage entre les risques pris par la commune et les sanctions encourues par l'entreprise en cas de non-respect du contrat. Les pénalités ne pouvaient en effet aller au-delà de 3% du paiement mensuel de l'entreprise, ce que tout le monde s'est accordé à considérer comme très faible.

Les rapports rendus par les institutions consultées mettent également en avant l'absence d'une figure indépendante capable d'assurer un rôle d'arbitrage entre la municipalité et l'entreprise, afin de garantir le bon déroulement du contrat de concession et notamment la qualité du service. Par ailleurs, les solutions techniques que l'entreprise propose à la ville sont évoquées comme étant performantes et pertinentes du point de vue de la modernisation du réseau d'éclairage. Cependant les rapports ne donnent pas de détails sur la performance des solutions techniques envisagées.

Finalement, les trois institutions se sont prononcées en faveur de la validation du contrat de concession mais sous réserve de modifications quant à la répartition des bénéfices attendus et des risques encourus.

Certains acteurs locaux, comme c'est le cas d'un conseiller de la ville du PRD, font valoir que les rapports réalisés par les institutions d'enseignement supérieur ne valident pas le contrat de concession. Par contre, les avis favorables sur le contrat de concession semblent se multiplier au sein des conseillers de la ville, à tel point qu'une possible approbation du contrat au sein du Congrès de l'Etat commence à être envisagée, comme le laisse entendre un député du PRI, « [...] nous sommes disposés à coopérer avec le président municipal afin d'arriver à l'approbation du contrat de concession de l'éclairage public » (*El Sol de Puebla*, octobre 2003)

En effet, certains articles publiés dans la presse entre les mois de novembre et décembre 2003 évoquent la passation d'un accord entre certains députés du Congrès de l'Etat et le maire de la ville, afin de parvenir à une solution positive sur la question. Finalement, le 12 décembre 2003, le Congrès de l'Etat approuve la concession du service de l'éclairage public de la ville de Puebla pour une période de quinze ans.

L'appel à l'expertise d'institutions universitaires est une pratique de plus en plus courante au sein des institutions administratives mexicaines. Le rôle de cette expertise est d'aider à résoudre une situation conflictuelle, dans laquelle les acteurs ont besoin de l'intervention d'un tiers indépendant pour leur apporter de nouveaux éléments qui facilitent la prise de décision (CRESAL, 1985). En principe, le Congrès de l'Etat demande des compléments d'information sur chaque question à trancher, et ce type de rapports offre une sorte de garantie pour le choix à faire.

Ainsi, l'avis initialement majoritaire au sein du Congrès de l'Etat de refuser de valider le contrat de concession, a été modifié suite à la consultation des experts. L'approbation du contrat s'est explicitement appuyée sur ce travail d'expertise. Cependant, quand la mise en concession du service fut à nouveau mise en question, l'avis des experts sembla avoir perdu de son importance. On peut alors se poser la question de la légitimité des institutions universitaires en tant qu'experts. Cela confirme que la crédibilité de l'expert auprès des acteurs doit être sans cesse reconquise (CERSAL, 1985). De même, le rôle de l'expert est lié à une situation et à une époque spécifique. Il semble ainsi qu'une stratégie du « coup de force » de la part de la municipalité et du concessionnaire ait été mise en place, arrivant ainsi à faire approuver le contrat de concession.

2. Changement de majorité et politisation de l'expertise lumière

Les travaux du service d'éclairage dans le cadre de la concession ont commencé dès mars 2003 bien que la mise en concession n'ait été officiellement approuvée par le Congrès de l'Etat qu'en décembre de la même année. L'année 2004 peut être considérée comme la principale année de

fonctionnement de la concession du service de l'éclairage public, non sans que certaines critiques se fassent jour chez les acteurs locaux.

Les premiers changements visibles dans le paysage nocturne de la ville ont été la mise en lumière des bâtiments historiques du centre ville (Figure 12). En revanche, les améliorations du système d'éclairage public ont été moins visibles, notamment dans les quartiers périphériques de la ville. Cette situation a été mise en avant par certains, notamment par des élus de gauche qui regrettaient les performances décevantes du système d'éclairage public et les moyens excessifs consacrés à la mise en lumière du centre ville. Cependant, la mise en lumière architecturale et des espaces urbains demande un investissement financier moins important que les travaux d'extension du réseau d'éclairage public. C'est ce que soulignent plusieurs auteurs qui affirment que l'aménagement de l'espace public par la lumière est beaucoup moins coûteux que les opérations d'aménagement classiques tout en étant plus rentables médiatiquement (Masboungi, 2005).



Figure 12. Premières exemples des mise en lumière dans le centre-ville de Puebla. Photos : E. HERNANDEZ

Le contexte conflictuel dans lequel la mise en concession a été décidée empêche la capitalisation d'une expertise lumière comparable à celle acquise par certaines villes françaises. Le temps du passage à la concession a d'abord été celui de la controverse. De leur côté, les habitants attendaient une amélioration du système d'éclairage public et, partant, du sentiment de sécurité en

ville. C'est ce que soulève la porte-parole du comité des habitants d'un quartier de la ville, « [...] c'est se moquer du monde d'illuminer des églises quand il y a des quartiers situés au sud de la capitale qui n'ont pas d'éclairage [...] des quartiers à la périphérie de la ville [...] sont devenus le berceau de la délinquance qui augmente à cause du manque d'éclairage » (*El Heraldo de Puebla*, 5 janvier 2004).

Or, le maire de la ville déclarera plus tard que l'un des premiers résultats de la concession est bien la diminution des vols : « avec les nouveaux systèmes sur les pylônes dénommés dragons, l'illumination s'est améliorée au centre historique [...] et les agressions diminuent [...] » (*El Heraldo de Puebla*, 14, juin 2004).

Dans les deux cas, l'incidence que la lumière urbaine peut avoir sur la diminution des actes délictueux ou la sécurisation de l'espace urbain est assez controversée. Diverses études ont montré que la lumière urbaine contribue bien à l'amélioration au sentiment de sécurité mais que d'autres aspects doivent également être pris en compte (Teller, 1998).

Pendant l'année 2004, des avis favorables ou défavorables sur la mise en concession se sont successivement exprimés dans la presse locale. Néanmoins, le nombre d'articles consacrés au sujet a diminué par rapport à l'année précédente. 2004 étant une année électorale, la presse locale s'est focalisée à partir du mois de mai sur le déroulement des campagnes électorales du gouvernement de l'Etat et de l'équipe municipale. Par ailleurs, le candidat du PRI à la mairie de la ville n'est autre que l'ancien recteur de l'Université publique de la ville (BUAP), l'une des institutions consultée sur la pertinence du contrat de concession. Le recteur de l'université Enrique Doger Guerrero décide donc de mettre en avant le dossier de la concession dans ses promesses de campagne. Il propose la réouverture du dossier afin de réexaminer le contrat de concession, voire même d'engager une procédure d'annulation du contrat (*EL Heraldo de Puebla*, 31 mai 2004).

Une telle action vise à mettre l'accent sur un projet qui ne fait pas consensus, d'autant plus que les interventions réalisées par l'entreprise concessionnaire ne sont pas considérées comme très convaincantes ni même comme innovantes dans le contexte local. Elles sont souvent qualifiées de « cache misère » car les résultats promis par la mise en concession du service se font attendre, notamment en ce que concerne l'extension du service. Néanmoins, ces critiques portent sur un service dont la mise en concession ne remonte qu'à un an. L'arrivée au pouvoir d'une équipe municipale de coloration politique différente (PRI) a marqué une nouvelle étape dans l'histoire de la concession du service d'éclairage, comme nous allons le voir par la suite.

3. Annulation du titre de concession

Au début de l'année 2005, après presque deux années, le contrat de concession fait à nouveau la une de la presse locale mais pour une raison bien différente : la question de son annulation. Tout au long de cette année le sujet sera évoqué dans la presse, surtout aux mois de mars, avril et mai. Les 2 et 16 février respectivement, ont eu lieu les prises de fonction des administrations du Gouvernement de l'Etat (PRI) et de la Municipalité (PRI).

Pendant le mois de mars, plusieurs hommes politiques (PRI) remettent en question l'approbation du contrat de concession par le Congrès de l'Etat à la fin de l'année 2003. Ils demandent son annulation. Le nouveau maire de la ville, Enrique Doger Guerrero (2005-2008), promet dans un premier temps une surveillance du déroulement de la concession :

« [...] car en dépit du paiement que perçoit l'entreprise les feux de signalisation ne sont pas synchronisés et certaines pièces lumineuses sont en mauvais état [...] c'est une dépense coûteuse et le service n'a pas plus la qualité que nous aimerions mais nous devons être responsables parce que le problème vient des clauses qui ont été approuvées, une vigilance rigoureuse devra se maintenir sur les entreprises concessionnaires, MMA [...] » (*El Heraldo de Puebla*, 11 mars 2004).

Cependant, au mois d'avril, la municipalité fait suspendre les activités de l'entreprise MMA. La gestion et l'exploitation de l'éclairage public sont reprises en main par le service d'éclairage public de la ville. Cette fois-ci, le gouverneur de l'Etat, Mario Marin Torres (2005-2011), apporte son soutien à la municipalité. Dans le même temps, l'équipe municipale est en train d'engager un réexamen de la validité du contrat et envisage les possibilités de sa résiliation. A cette occasion, le maire de la ville fera allusion à l'événement historique impliquant l'armée française lors d'une déclaration à la presse, « si un 5 mai (en allusion à la Bataille de Puebla en 1862) nous avons vaincu les Français, nous le ferons également en avril, dis-je en employant une métaphore » (*El Sol de Puebla*, 13 avril 2005).

Tout est dit de la façon la plus politique qui puisse être : la résiliation du contrat de concession, loin d'être un échec est au contraire une victoire. Ce même discours sera tenu lors de l'annulation définitive du contrat de concession. Durant cette période, les représentants de l'entreprise multiplient les interventions dans la presse locale. L'objectif est de mettre en valeur leur travail dans la ville, ce qui n'empêche pas le processus d'annulation du contrat de concession de suivre son cours.

Bien que l'entreprise soit depuis le début restée assez discrète sur son origine française, elle change sa stratégie à la fin du mois d'avril 2005 en faisant appel à l'Ambassade de France au Mexique. Ainsi, le délégué des Affaires Économiques interviendra aux côtés du directeur général

de Citélum et plusieurs rencontres avec le maire de la ville de Puebla Enrique Doger Guerrero sont programmées afin de trouver une solution convenable pour les deux parties (*El Sol de Puebla*, 2 mayo 2005). Cependant, la position de la municipalité ne varie pas. Le maire justifie sa position en mettant en avant que l'entreprise MMA est une entreprise mexicaine, et que par conséquent la ville n'a rien à craindre des instances internationales, « [...] Tous les documents officiels de MMA signalent qu'elle est une entreprise mexicaine. Le contrat n'indique pas qu'elle soit une filiale de Citélum [...] le contrat a été établi avec une entreprise mexicaine et en tant que telle, le litige doit être jugé par les tribunaux mexicains » (*El Sol de Puebla*, 3 mayo 2005).

Les origines de MMA, qui au départ étaient considérées comme un atout, sont devenues un handicap. Ainsi, les acteurs évoquent les origines de l'entreprise pour justifier l'annulation du contrat ou pour faire respecter leur position face à des intervenants exogènes à l'action, notamment lors de l'intervention du chargé d'Affaires Economiques français. On peut avancer que dans ce contexte le nationalisme n'est pas une valeur mais plutôt un levier dans un rapport de force.

A partir du mois de mai, la procédure de résiliation du contrat est enclenchée et l'annulation définitive du contrat de concession est prononcée par le Conseil Municipal au mois de juillet 2005 (*Journal Officiel*, 2 juillet 2005). Cependant, au début de l'année 2006, il reste encore à effectuer le dédommagement financier de l'entreprise pour les travaux effectués. De leur côté, les dirigeants de l'entreprise menacent à plusieurs reprises de faire appel de la décision auprès des tribunaux internationaux (*El Heraldo*, 12 janvier 2006). Cela n'eut pas lieu, mais la lenteur du processus de résiliation du contrat et son coût financier ont cependant affecté le développement touristique et économique de la ville, comme le relève le gouverneur de l'État de Puebla, Mario Marin Torres (2005-2011), « [...] le scandale à Puebla au sujet de la concession a provoqué la méfiance des investisseurs et la baisse du tourisme » (*El Sol de Puebla*, 5, février, 2006).

Ces propos contredisent ceux du maire de la ville qui tentaient de minimiser l'importance de l'intervention du délégué des Affaires Economiques (Ambassade de France au Mexique). En effet, même si l'entreprise n'a pas recouru aux instances internationales, un malaise s'est installé chez les investisseurs. Cependant le véritable impact de cette action reste à confirmer.

4. La concession : ambiguïtés d'une forme contractuelle

La résiliation du contrat de concession ne correspondait pas à un rejet du principe de mise concession du service par l'équipe municipale. Au contraire, dès la résiliation du contrat, plusieurs adjoints au maire de la ville déclarent qu'une nouvelle mise en concession du service d'éclairage n'est pas exclue, comme le montre l'article suivant, « [...] la municipalité ne craint pas la privatisation. Mais si nous lançons une autre concession, devront être analysées en premier lieu

les propositions des entreprises mexicaines et en deuxième lieu celles des entreprises étrangères » (*La Jornada de Oriente*, 20 avril, 2005).

La décision d'élaborer un deuxième contrat de concession est prise dès le mois de février 2006. Pourtant, l'équipe municipale met en avant la bonne gestion de l'éclairage urbain, notamment en termes d'économies d'énergie, depuis la reprise en main du service par la municipalité en avril 2005. Toutefois, la municipalité considère toujours que la mise en concession du service représente un gain économique pour l'administration municipale, « [...] la municipalité maintient une position de ré-privatiser le service en dépit des économies réalisées par la municipalité étant donné que les bénéfices peuvent être supérieurs en enlevant une charge aux autorités municipales (propos du coordinateur des conseillers de la ville » (*El Heraldo de Puebla*, 20 avril 2006).

Pour sa part, l'adjoint au responsable du service d'éclairage public laisse entendre qu'une telle concession n'aura pas lieu cette année là, car il existe déjà une série d'interventions planifiées. Tout au long de l'année, la presse locale et les procès verbaux du *Conseil Municipal* rendent compte du débat autour du deuxième contrat de concession. Pendant le mois d'avril, le *Conseil Municipal* étudie quatre propositions d'entreprises candidates à l'attribution de la nouvelle concession (procès verbal, 15 avril 2006). Certains responsables des services de la municipalité se déclarent en faveur d'une deuxième concession, mettant en avant la pertinence de déléguer le service au secteur privé,

« [...] nous voyons une ville de plus en plus mal éclairée et pour cette raison il est nécessaire de voir si nous pouvons transférer la responsabilité à une entreprise expérimentée sans affecter la commune » (propos du responsable du service d'urbanisme de la ville » (*El Sol de Puebla*, juin 2006).

« [...] les conditions nécessaires pour concrétiser cette année une décision au sujet d'une nouvelle concession existent » (propos du responsable du service d'éclairage public de la ville, *El Heraldo de Puebla*, juillet, 2006).

De son côté le maire de la ville, Enrique Doger Guerrero, donne son accord pour un deuxième contrat de concession au mois d'août de cette même année, mais en précisant qu'« il faut que cela représente des bénéfices pour les citoyens et des économies pour la municipalité ». Entre-temps, au sein du *Conseil Municipal*, une commission d'étude a été créée sur le sujet. Le président de cette commission annonce que le contrat de concession du service d'éclairage public sera prêt à la fin du mois d'août (*La Jornada*, août 2006).

Ces prises de positions prendront fin en septembre suite à un communiqué officiel de la mairie qui stipule qu'aucune mise en concession du service d'éclairage ne sera effectuée pendant la gestion municipale 2005-2008 (*Sala de prensa Municipio de Puebla*, septembre 2006).

Cette résolution semble avoir été prise pour épargner au maire et à l'équipe en place toute prise des risques sur cet épineux dossier. Certains observateurs n'ont pas manqué de relier cette prise de position à la proximité des élections suivantes, prévues pour la fin 2007. Cette annonce apaise provisoirement les controverses sur le dossier de la concession en particulier et sur la politique d'illumination de la ville en général. Cette politique sera reprise pendant la mandature 2009-2011, mais en mettant davantage l'accent sur la mise en lumière patrimoniale. Cette dernière période ne sera toutefois pas abordée dans le cadre de cette thèse.

Les acteurs locaux dont nous avons recueilli les témoignages s'accordent sur le fait que la mise en concession du service répond, en principe, à des critères de rentabilité. Ainsi, quand un service public devient très coûteux pour la municipalité ou encore en cas de besoin d'investissements financiers importants pour moderniser le service, il est souhaitable d'adopter un partenariat public-privé. Cependant comme nous l'évoquerons à plusieurs reprises, les enjeux économiques et politiques de cette action font encore débat au sein des municipalités mexicaines. Néanmoins, le besoin pressant de modernisation du réseau d'éclairage dans la plupart des villes mexicaines impose de faire des choix clairs.

Dans le cas de Puebla, la controverse sur la concession (2002-2005) a d'abord porté sur le processus préalable à sa mise en œuvre (appel d'offre, choix de l'entreprise, durée du contrat) et non sur le principe même de la mise en concession. La plupart des acteurs locaux étaient convaincus de la validité de cette démarche pour rendre le service public plus efficace.

Le débat s'est cantonné aux registres techniques et économiques, au sein des acteurs de l'administration locale. Cela a limité la circulation du référentiel lumière et l'apprentissage à partir de cette expérience par d'autres villes s'engageant dans une démarche d'aménagement de leur espace urbain par la lumière.

Deux aspects ressortent des entretiens réalisés auprès des acteurs concernés quant à leur perception des avantages de la mise en concession : la diminution de la puissance lumineuse et un suivi permettant d'assurer le bon fonctionnement du service. En revanche, lorsqu'on leur demande d'expliquer en quoi consiste la création d'une nouvelle image nocturne de la ville – l'un des points énoncés dans les argumentaires du projet - les personnes interrogées sont souvent à cours d'explications.

Concernant l'absence, dans le dossier de concession, de dispositifs de consultation ou de communication à destination de la population, la plupart des acteurs considèrent que le dossier est trop technique pour être accessible au grand public et qu'il n'est pas nécessaire de mettre l'accent sur la communication (entretien Service d'éclairage public de la ville 2004 ; entretien conseiller municipal 2007)

Cette perception technique des objectifs de la concession est paradoxale, puisque les argumentaires du contrat de concession, dans la documentation comme dans les communiqués de presse, mettent en avant le renouvellement « des usages nocturnes et de la création d'ambiances » (cf. Dossier Concesión del Alumbrado Publico, 2003)

E. Réflexions autour de la lumière urbaine

La controverse suscitée par le contrat de concession a été à l'origine d'une réflexion, moins médiatisée que la polémique, sur la lumière urbaine et l'usage nocturne de ville. Les entretiens réalisés en 2005 et 2007 montrent que les notions de nuit urbaine, de mise en lumière de la ville ou encore de planification de la lumière urbaine n'avaient pas encore été assimilées ni reformulées par les acteurs concernés. Le discours restait donc encore cantonné à un registre purement technique.

Cependant, les entretiens réalisés en 2007 laissent entrevoir l'émergence d'une réflexion autour de la ville nocturne et de la lumière urbaine, notamment en termes de tourisme. Les acteurs interviewés font le lien entre une approche esthétique de la lumière et la pratique nocturne de la ville.

La directrice du service du Tourisme de Puebla, par exemple, indique que la ville pourrait tirer un grand profit de la mise en place d'une politique d'illumination globale, par la mise en lumière des monuments et des espaces publics, afin de mettre en valeur la ville pendant la nuit. Cette déclaration annonce les parcours et les visites nocturnes dans la ville, accompagnés d'autres activités touristiques,

« L'objectif de ces programmes consiste à offrir aux touristes, nationaux ou internationaux, un nouveau panorama de la ville, réussir à redécouvrir la culture nocturne de la ville de Puebla, la mise en lumière de ses monuments [...] par exemple, la propositions de dîners thématiques qui pourraient se faire dans certains monuments historiques tout comme les visites nocturnes des bars ou des salles de bal traditionnels de la ville attireraient un plus grand nombre de touristes [...] » (entretien, Service Tourisme Municipal 2006).

De même, certains entretiens avec des conseillers municipaux montrent qu'un nouveau vocabulaire commence à être adopté, encore de façon imprécise, utilisant des notions tirées du référentiel lumière. C'est ce qu'illustrent ces propos d'un conseiller municipal du PRI en 2006, « [...] Nous considérons que la qualité de l'illumination est importante pour la pratique des espaces publics et la création de différentes ambiances qui contribueront à la sauvegarde de notre centre historique » (entretien, Conseiller Municipal-Lara 2006).

Par ailleurs, les diverses mises en lumière de bâtiments historiques réalisées dans la ville ont fait des émules au sein même de la population. Certains propriétaires, par exemple, ont investi eux même dans l'illumination artistique de leurs façades. Pareillement, on constate dans les quartiers proches de la ville la mise en lumière des églises de quartier par les habitants lors des fêtes religieuses, comme par exemple la fête patronale de l'Eglise du barrio de Analco en 2006.

Cette dynamique s'est également traduite par l'émergence au niveau local de certains professionnels spécialisés, comme les *light designers* ou les concepteurs lumière. Ils renvoient au référentiel lumière tel qu'il était utilisé à Lyon dans les premières années. Le passage suivant illustre notre propos :

«Un facteur de développement social, économique et esthétique de la ville...l'aspect fonctionnel de l'illumination a été dépassé étant donné qu'actuellement l'illumination fonctionnelle doit être envisagée du point de vue esthétique et fonctionnel, dans le but de modifier de façon positive l'image de la ville et la doter d'une identité nocturne » (entretien, *Designer Light*, 2006).

On assiste à la création du métier de concepteur lumière à l'échelle de la scène locale. Il s'agit, notamment, d'architectes et d'ingénieurs éclairagistes qui invoquent de nouvelles notions pour la lumière urbaine - tel que le principe d'identité nocturne de la ville -, sans forcément rendre explicite les notions utilisées. Une étude de l'émergence et de l'évolution de ces professionnels et de leurs pratiques s'impose.

L'émergence de ces nouveaux métiers s'observe au niveau local comme au niveau national. Certains sont actifs dans le monde professionnel comme dans le monde universitaire. C'est le cas du concepteur lumière Gustavo Avilès qui dirige la société *Lighteam*. Ces acteurs participent au processus de circulation du référentiel lumière tout en réinterprétant au niveau local les méthodes d'aménagement des espaces publics.

Concernant le rôle des chercheurs, certains ont commencé à étudier les usages et les pratiques nocturnes dans la ville. C'est notamment le cas des anthropologues, qui semblent exploiter à leur tour les axes de recherches explorés par leurs pairs étrangers sur la géographie et le temps nocturne, « différents acteurs et pratiques nocturnes s'entremêlent dans la ville, pratiques gourmandes, gastronomiques, érotiques, de délinquance, nocturne, noctambule, lieux nocturnes, cadres divers, univers nocturnes [...] définissent la ville de Puebla » (Licona, 2006).

Plusieurs recherches ont déjà été menées sur les activités nocturnes, notamment sur la prostitution ou les pratiques homosexuelles. Mais le lien entre ces pratiques et les espaces urbains a été peu exploré. Il faudrait en particulier se pencher sur la manière dont ces populations d'usagers investissent les espaces nocturnes et sur la façon dont cohabitent les différentes pratiques et usages de la ville nocturne. En outre, certains projets de recherches recensés à l'époque (2006) ont

été mis en place par des équipes pluridisciplinaires composées par des architectes, ainsi que des anthropologues et des sociologues spécialisés dans l'étude de la ville nocturne.

La réflexion sur la ville nocturne, sur les nouvelles fonctions accordées à la lumière urbaine et sur l'émergence de nouveaux professionnels confirme le fait que l'expertise lumière a commencé à se diffuser dans le contexte local même si le premier échec de la concession retarde le processus d'apprentissage des nouveaux modes d'aménagement urbain.

L'expérience de la ville de Puebla par rapport au référentiel lumière s'avèrera plus tard une source d'enseignement précieuse pour d'autres villes mexicaines, notamment Morelia et San Luis Potosí. L'expertise lumière ne joue pas un rôle structurant dans le cas de la ville de Puebla. Cela confirme l'importance de la connaissance du contexte local qui semble être indispensable. Ainsi, la participation d'un concepteur lumière reconnu comme un expert et les compétences techniques et financières de la société Citélum ne sont pas suffisants tant qu'une coopération avec les acteurs locaux ne s'est pas mise en place. Tout semble indiquer que la démarche mise en place par l'entreprise Citélum et les acteurs locaux s'apparente à un transfert de technologies. Cependant, le processus apparaît plutôt relever, après coup, d'une mise en circulation de l'expertise lumière.

Certains choix faits par les acteurs locaux pour se réapproprier l'expertise lumière d'autres villes, ont été peu consensuels. La mise en concession du service n'est pas seulement observée comme une mise en doute des compétences des professionnels au sein du service d'éclairage public de la ville. Elle est aussi une remise en question de l'existence même du service, car le rôle de ce service n'a pas été pris en compte dans le projet de concession (par exemple dans la supervision des travaux).

De même, les compétences mobilisées n'ont pas pu être valorisées dans un contexte dominé par le débat sur la concession du service. Ce fut notamment le cas du concepteur lumière Alain Guillot associé à Citélum. Ce dernier, en tant qu'expert issu du vivier lyonnais et ayant participé à plusieurs reprises à des expériences similaires, aurait pu jouer un rôle plus important dans le processus de circulation de l'expertise lumière. Les mises en lumière réalisées n'ont pas pu être valorisées et médiatisées comme celles réalisées par le même concepteur à Lyon. La stratégie de promotion médiatique adoptée par plusieurs villes pour inaugurer et mettre en valeur leurs mises en lumière les plus emblématiques, et en faire un atout pour l'équipe municipale, ne s'est jamais mise en place à Puebla. Les partis pris sur la concession ont traduit l'expertise lumière dans une série d'illuminations du patrimoine éparpillées sans avoir développé une vision d'ensemble.

Généralement, l'implication de professionnels étrangers est considérée comme un gage de réussite pour ce genre de projet et crée un sentiment de fierté dans le sens où la ville reprend à son compte des savoir faire déjà éprouvés dans les villes des pays développés (Rose, 2003). Ce ne fut

cependant pas le cas à Puebla. Au contraire, une sorte de sentiment d'hostilité « nationaliste » s'est développé vis-à-vis des acteurs exogènes au contexte local.

Cependant, la gestion municipale 2008-2011 a mis en avant le rôle de la lumière dans la mise en valeur de la ville historique au sein de l'Association de Villes Mexicaines Patrimoine, dont la nouvelle maire de Puebla, Blanca Alcala Ruiz, était la présidente entre 2008 et 2010. Actuellement, dans le contexte local, les acteurs évoquent de plus en plus certaines notions que nous rattachons au référentiel lumière, notamment la fonction de mise en valeur et la création d'ambiances. Ainsi, l'action sur la lumière urbaine à Puebla est très structurée autour de la mise en valeur du patrimoine. Par ailleurs, le travail que nous avons effectué sur l'histoire sur le temps long et puis une l'histoire à court terme confirme la permanence à travers les siècles sur un aménagement urbain différentié entre le centre vile et les quartiers périphériques.

Toutefois, comme nous le verrons à plusieurs reprises, l'expérience de la ville de Puebla a donné lieu à des processus d'apprentissage à différents niveaux, pour les décideurs d'autres villes ainsi que pour l'entreprise même qui semble vouloir s'emparer d'un nouveau marché.

D'autres villes ont adopté une démarche similaire. C'est notamment le cas de la ville de Morelia, dont le Plan Lumière a été réalisé par la même entreprise française, Citélum, ou encore de la ville de San Luis Potosí qui a bénéficié d'une autre modalité de circulation du référentiel lumière. Quelles sont les modalités de l'expérience à Morelia ? Suite à l'expérience dans la ville de Puebla, quels processus d'ajustement des logiques d'action chez les décideurs prennent place ? Dans quelle mesure peut-on parler de réappropriation du référentiel lumière dans le cas de Morelia ?

CHAPITRE 5

L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE PAR LA LUMIERE AU SERVICE DU PATRIMOINE HISTORIQUE : LA VILLE DE MORELIA

Après la dénonciation de la concession par la ville de Puebla, peut-on considérer l'expérience comme un échec ? Mais un échec pour qui ? Pour Citélum ? Et échec de quoi ? De l'exportation d'un savoir en matière d'éclairage urbain ? De la circulation d'une pratique de création d'ambiances urbaines nocturnes hors du contexte de son élaboration ?

L'initiative de la ville de Puebla de mettre en place le premier Plan Lumière, basé sur ce que les gestionnaires de la ville appelleront «une nouvelle gestion de l'éclairage de la ville », a inspiré d'autres villes mexicaines, notamment les villes de Morelia et de San Luis Potosí.

Nous aborderons ici le cas de la ville de Morelia pour rendre compte de la mise en circulation du référentiel lumière, c'est-à-dire du processus de réappropriation de ce référentiel par les acteurs locaux.

En 2003, les autorités municipales ont mis en place une intervention phare : la mise en lumière de la cathédrale de la ville. Cette intervention a été le fruit d'une concertation qui s'est traduite par des réunions de travail entre les acteurs concernés et d'un travail de communication à destination de la population, par le biais de la publication d'un dossier sur l'intervention. Ces différentes actions constituent une démarche exemplaire. Un an après, les autorités annonceront l'adoption d'un Plan Lumière conçu par la même entreprise qu'à Puebla.

Nous tenterons de déterminer la forme prise par l'expertise lumière au niveau local. Pour ce faire, notre analyse se concentrera dans un premier temps sur le rôle des acteurs intervenant dans ce projet. Nous verrons ensuite comment s'est opérée l'appropriation locale du référentiel lumière.

A. Evolution de la ville de Morelia : un compromis entre les différents niveaux de gouvernement

Dressons tout d'abord un tableau général de la ville de Morelia. Elle se situe à l'ouest de la partie centrale de la République Mexicaine. Elle est la capitale de l'Etat du Michoacán de Ocampo, dont la superficie est de 59 864 km². Située au nord-est de l'Etat du Michoacán, la municipalité de Morelia s'étend sur 1 119 km², soit 2,03% de la superficie de l'Etat. Elle est considérée comme une ville moyenne mais concentre néanmoins 17% de la population de l'Etat (608 049 habitants⁴⁶) (Figure 13).

⁴⁶ INEGI, 2005

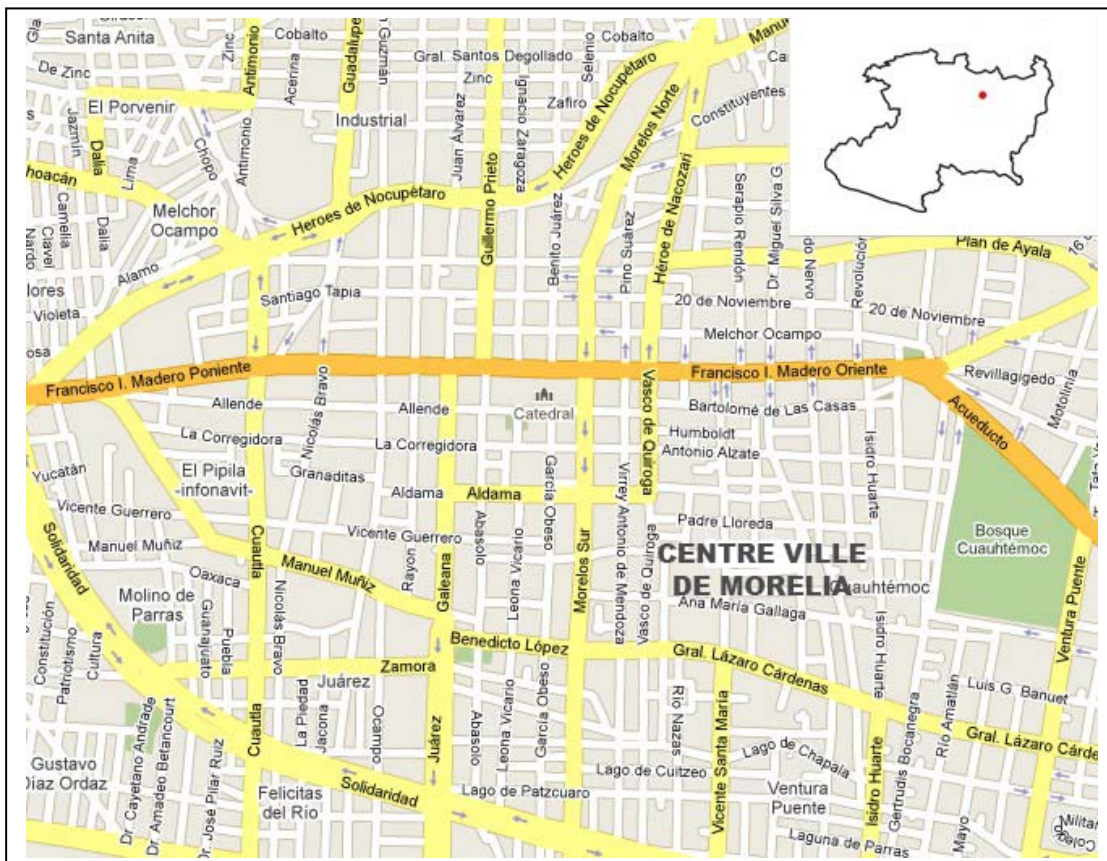
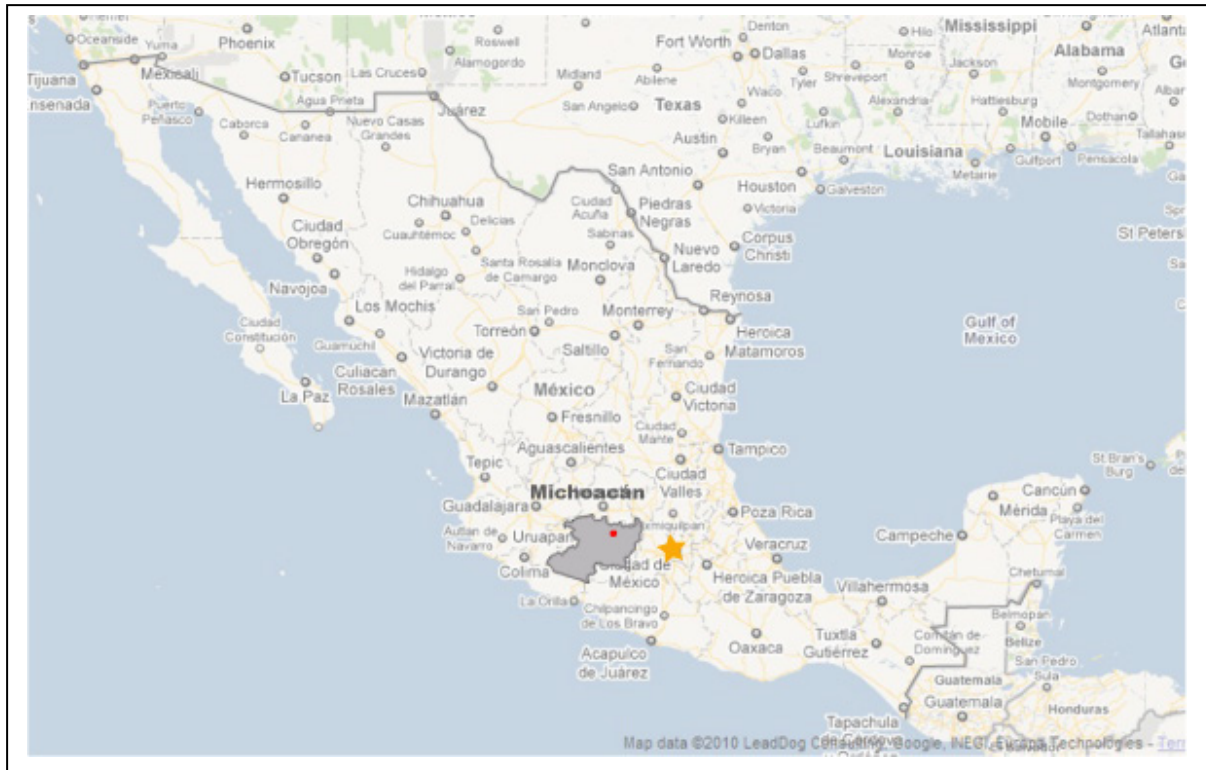


Figure 13. Localisation de la ville de Morelia. Source : INEGI

L'Etat du Michoacán est considéré comme le bastion du principal parti de la gauche mexicaine, le PRD. La récente alternance politique du pays (alors que le gouvernement fédéral est passé au PAN, le gouvernement de l'Etat de Michoacán est resté au PRD tandis que la municipalité passait au PRI) s'est traduite dans la politique urbaine locale par la mise en place de compromis et d'accords entre les différents niveaux de gouvernement, comme l'ont relevé plusieurs auteurs (Méle, 1998).

Les études qui se sont intéressées au développement urbain de la ville de Morelia identifient trois périodes. La première, qui se caractérise par une croissance modérée, va du XVI^{ème} siècle au début du XX^{ème} siècle. La deuxième période se caractérise par un processus d'urbanisation progressive, depuis la période marquée par la figure emblématique du gouverneur Lazaro Cardenas dans les années 1930 jusqu'aux années 1970. Pendant cette période eut lieu la construction de l'autoroute Mexico-Guadalajara, qui passe à proximité de Morelia, entraînant des changements au niveau de sa croissance urbaine, se traduisant par la création de zones industrielles. Enfin, la troisième période est marquée, depuis le début des années 1980, par un processus d'urbanisation accélérée. Ce processus s'est traduit par une croissance irrégulière de lotissements à l'instar de ce qui s'est passé à la même époque dans d'autres villes mexicaines moyennes.

D'après Avila Garcia (2003), une politique de planification urbaine n'a été mise en œuvre qu'à partir des années 1980 à l'initiative du gouverneur de l'Etat de Michoacán Cuauhtémoc Cardenas (1980-1986). En effet, une institution spécifiquement chargée du développement urbain est créée à cette époque et une loi sur le Développement Urbain pour l'Etat est votée. Un Plan de Développement Urbain pour l'Etat est formulé dans la foulée. Cependant, diverses modifications du plan sont intervenues depuis, en 1987, 1991 et 2003. Ces modifications se sont notamment traduites par un changement de catégorie foncière (d'une zone non *edificandi* à une zone constructible).

Dans les années 1990, la ville de Morelia met en œuvre plusieurs initiatives innovantes en matière de planification urbaine, par exemple en créant en 1997 l'Institut Municipal de Développement Urbain de Morelia (IMDUM). Cet organisme est composé d'acteurs liés à l'aménagement urbain : des organismes publics comme des ministères (Sedesol, Sedue), des universitaires et des associations professionnelles (Collèges d'ingénieurs) mais aussi des acteurs privés tels que des entreprises immobilières et de construction. Ainsi, le financement de l'institut est assuré à 50% par la ville et à 50% par des investissements privés. En effet, les études réalisées par ce service, et le rôle du service lui-même, ont fait l'objet de vives critiques. Une autre particularité du contexte local se trouve dans la gestion du patrimoine. Le centre-ville a été classé patrimoine mondial par l'UNESCO au début des années 1990. Cependant, comme plusieurs auteurs le soulignent, la

gestion du patrimoine est bien une démarche locale, la ville ayant été l'une des villes pionnières dans la mise en place d'un règlement de protection locale. Les acteurs locaux ont mis en place une relation contractuelle entre l'institution fédérale garante du patrimoine mexicain, l'Institut National d'Anthropologie et Histoire et le gouvernement local. Cette situation assez particulière ne s'observe que dans les villes de San Luis Potosí et de Zacatecas par rapport aux autres villes patrimoniales mexicaines.

A l'instar de ce qu'on observe dans d'autres villes, les acteurs locaux s'investissent fortement dans la gestion et la réhabilitation du centre-ville patrimonial. De nombreuses interventions d'urbanisme y sont réalisées, notamment la délocalisation du commerce ambulant hors du centre-ville dans le cadre d'une politique de réhabilitation urbaine. Du point de vue de la gestion du centre-ville historique, cette action a été qualifiée par certains auteurs de « miracle du centre-ville de Morelia » (Hiriart Pardo, 2008). C'est dans ce contexte que l'équipe municipale de Fausto Vallejo Figueroa (2002-2004) a adopté une politique d'illumination pour la ville.

B. Première mise en lumière architecturale

1. Mise en lumière de la cathédrale de la ville

En 2003 fut inaugurée l'illumination de la cathédrale métropolitaine de Morelia qui marque le début du Plan Lumière de la ville (deuxième rapport d'activités de la municipalité 2002-2004) : « Avec le lancement, le 7 août dernier, de l'illumination artistique de la cathédrale métropolitaine de Morelia, c'est la première étape d'un plan lumière pour la ville qui vient de démarrer ; ce projet devrait permettre à la ville de Morelia d'être la première ville du pays et même d'Amérique Latine à bénéficier d'un plan directeur d'illumination artistique systématique des édifices et des sites historiques » (SIGM, 2003).

Ce projet sera présenté par l'équipe municipale 2002-2004 comme une démarche exemplaire de par le travail de concertation préalable entre les différents acteurs et l'utilisation, pour la première fois, de nouveaux concepts d'illumination - par ailleurs pas totalement bien définis ou stabilisés.

La mise en lumière de la cathédrale se voulait être un projet « modèle », comme le confirment les entretiens effectués auprès des acteurs concernés, qui ont cherché à réaliser une intervention marquante qui puisse être représentative d'un projet beaucoup plus large : le Plan Lumière. Ainsi, la mise en lumière de la cathédrale et, plus tard, le Plan Lumière, seront gérés intégralement par un service en liaison directe avec le bureau du maire : *Fideicomiso de Inversiones en Proyectos Estratégicos* (FIPE). Ce dernier, créé en 2002, a pour mission de gérer les projets stratégiques de la ville et d'assurer la coordination et la communication entre les différents acteurs.

Le projet de mise en lumière de la cathédrale, en tant qu'intervention sur un bâtiment historique, doit être approuvé par la délégation locale de l'INAH (Encart 5). Cette institution travaille en

collaboration avec des associations non gouvernementales (le patronat de la cathédrale pour sa réhabilitation, l'archidiocèse de Morelia, la Société pour la défense du patrimoine artistique), des muséologues, des universitaires et des « experts en illumination », comme ces derniers sont nommés dans le dossier de presse de mise en lumière de la cathédrale. L'objectif est de mettre en place un groupe de travail pour réfléchir aux principes à utiliser pour la mise en lumière du monument : « [...] promouvoir les concepts et les aspects de l'illumination auprès de tous les membres et corps de métiers représentés au sein du groupe de travail, dans un souci permanent de conservation du patrimoine, dans son sens le plus large [...] » (*Proyecto de Iluminación Artística Catedral de Morelia*, FIPE 2003).

Encart 5. Institut National d'Anthropologie et d'Histoire (INAH)

« La compétence sur le patrimoine (au Mexique) est attribuée au gouvernement fédéral. La gestion des monuments et de ces espaces définis comme historiques est confiée à l'INAH, organisme fédéral dépendant du ministère de l'éducation (SEP). Le caractère fédéral de la législation lui accorde une efficacité plus grande que celle des normes de construction ou d'usage du sol, liées aux plans directeurs contrôlés par les administrations municipales.

La juridicisation des espaces centraux de certaines villes mexicaines présente donc des spécificités importantes par rapport à l'ensemble des normes qui régissent l'espace urbain. Les centres historiques sont des espaces sur lesquels l'intervention publique est caractérisée par un droit urbain spécifique, un corpus de discours et de techniques et une institution spécialisée dépendant du pouvoir fédéral qui prend en charge l'application de ces procédures. La légitimité de l'action publique est limitée à une partie de ces espaces : les immeubles anciens inscrits comme monuments historiques » (p. 520)

« Les modalités d'intervention de l'INAH sont essentiellement liées à la conservation, déterminant, en fonction de la loi, des règlements mais surtout un savoir technique dont il est le dépositaire, quelles sont les modifications acceptables, les restaurations non destructrices, essentiellement à partir de critères d'intégrité des monuments et de respect de l'image urbaine [...] dans la plupart des cas cette construction s'effectue dans une tension conflictuelle entre l'INAH et les administrations locales pour déterminer les critères à prendre en compte pour les autorisations de travaux, les couleurs, le mobilier urbain, le type de publicité acceptable et conforme à l'orthodoxie restauratrice » (p. 531).

« Les discussions récentes sur la réforme de la loi de 1972 (Loi de Monuments et Sites Historiques) vont dans le sens d'une décentralisation d'une partie des compétences de l'INAH, de l'intégration des municipalités et des Etats dans le contrôle des dynamiques au sein des espaces centraux. Certaines lois locales de protection publiées dans les années 1990 anticipent ces évolutions de la politique fédérale en légiférant sur des modalités complémentaires aux zones de protection fédérales (Olive Negrete, Cottom, 1997). Ces tendances qui reposent sur la diffusion auprès des acteurs locaux d'un intérêt pour la mise en valeur du patrimoine, sanctionnent aussi vraisemblablement la fin de la mise en œuvre à l'échelle nationale d'une politique du patrimoine urbain posant comme objectif de protéger selon les mêmes modalités l'ensemble des villes historiques. » (p. 535)

Extrait de : Mélé, 2003.

Plusieurs réunions se sont tenues, au sein desquelles les notions liées au patrimoine et à la lumière ont été débattues. D'après le dossier de presse par exemple, une approche muséographique fut prise en compte. Il a été proposé d'effectuer une hiérarchie des différents éléments du bâtiment à partir du principe de *luminotecnia*, qui consiste à créer, à partir de la lumière, une sorte de grille de lecture architecturale du monument pour les visiteurs.

Cependant, le rôle des *experts en illumination* fut limité à installer les matériels électriques, à obtenir certains effets lumineux et mettre en œuvre les notions énoncées par le groupe de travail (entretien, Consultant de Citélum 2008).

Dans un premier temps, nous pouvons considérer cette pratique comme innovante, dans le sens où les notions et concepts ont été établis à partir de débats collectifs et pas seulement par le concepteur lumière, ce dernier étant considéré par certains auteurs comme le détenteur de compétences expertes et jouissant d'une renommée incontestable en matière de mise en lumière (Deleuil, 2007 ; Mosser, 2007). Cependant, la portée de cette expérience de concertation collective autour d'un projet de mise en lumière reste limitée, comme le confirme le responsable du service d'Institut Municipal du Développement Urbain de Morelia, *Instituto Municipal de Desarrollo Urbano de Morelia*, (IMDUM). En réalité, ces réunions collectives ont été peu nombreuses. Le travail a été effectué à partir de réunions de concertation dans lesquelles le nombre de participants était restreint, à savoir les responsables du service chargé de piloter le projet (FIPE) et une institution ou une association à la fois, par exemple l'INAH Michoacán ou le diocèse. Cette démarche remet en question un réel travail de concertation et annonce plutôt un travail de validation du projet auprès de chaque acteur qui fait autorité dans son domaine, notamment l'INAH.

2. Justification du projet et notions à développer

« Avec l'intention de démarrer la renaissance du centre historique, on a proposé l'illumination de la cathédrale...afin d'inciter les habitants de la ville à réinvestir les places publiques du centre-ville [...] » (Proyecto de Iluminación Artística Catedral de Morelia, FIPE 2003).

Le projet de mise en lumière a été justifié par le souhait d'encourager une réappropriation de l'espace public par la mise en lumière de la cathédrale et par la délocalisation d'activités commerciales non « souhaitables », dont le commerce ambulant fait partie (Plan municipal 2002-2004). Cependant, et nous y reviendrons à plusieurs reprises, le développement d'une activité nocturne doit s'accompagner d'autres réflexions sur la temporalité, les services et les nouveaux usages - y compris le commerce dit informel (Monnet, 1998).

Ces actions se sont inscrites dans un projet plus large de réhabilitation du centre historique devant permettre aux citoyens de réinvestir les espaces centraux de la ville. Ce faisant, la municipalité sort

de son domaine de compétence, puisque tous les travaux à réaliser dans le centre historique relèvent d'une compétence fédérale, incarnée par l'INAH.

Par ailleurs, le projet de mise en lumière avait aussi pour but de remplacer une illumination insatisfaisante, car la cathédrale était déjà éclairée. C'est la première fois que l'on remet en question un travail d'illumination en arguant du fait qu'il ne permet pas aux citoyens d'apprécier l'architecture du monument pendant la nuit. L'extrait suivant donne plus de détails sur les effets provoqués par l'illumination existante : « Pendant la journée, les habitants de Morelia et les touristes peuvent apprécier l'architecture de la cathédrale métropolitaine. Cependant il n'en est pas de même la nuit, puisque l'illumination actuelle n'est pas adaptée et génère un effet d'aplatissement des différentes parties du bâtiment [...] » (*Proyecto de Iluminación Artística Catedral de Morelia*, FIPE 2003)

Ainsi, les objectifs du projet et sa justification reposent sur des considérations esthétiques : « l'obtention d'une harmonie esthétique entre les différents volumes et espaces du bâtiment » et sur la volonté de créer une image nocturne : offrir une nouvelle lecture du bâtiment tout en respectant les principes de conservation et de réhabilitation. D'ailleurs, le projet de mise en lumière est censé remplir dix-huit critères qui vont de l'innovation technologique à des considérations plus intangibles comme la simplicité, l'harmonie, la sensibilité.

Il semblerait que les acteurs locaux aient eu l'intention de faire de la mise en lumière de la cathédrale une sorte de manifeste sur la façon de réaliser une intervention d'illumination. Il s'agissait d'illustrer une nouvelle approche et d'établir une référence pour d'autres interventions à venir. D'une part, le service FIPE cherche à faire valider la démarche par les autres acteurs concernés, en recueillant leur avis favorable. D'autre part, les réflexions sur de nouvelles notions et de nouveaux concepts se rapprochent du référentiel lumière adopté dans le contexte français. On constate en effet de nombreux emprunts à l'expertise lumière française dans l'expérience de la ville de Morelia, même si les acteurs locaux en parlent peu.

Toutefois, si cette nouvelle mise en lumière de la cathédrale est présentée comme une intervention *artistique*, les interventions suivantes seront qualifiées de mises en lumière *scéniques*. Ce changement dans le vocabulaire semble traduire une prise de distance par rapport à la conception traditionnelle, liée à une intention purement *artistique*, de la mise en lumière des monuments. L'idée des porteurs du projet est plutôt de mettre en place une nouvelle façon d'éclairer. Le terme d'éclairage scénique, illustré par l'exemple de la mise en lumière de la cathédrale semble traduire cette intention. Une démarche plus consensuelle, qui respecte la lecture du monument et qui dépasse une simple illumination artistique du monument.

Cependant, la méthodologie, les concepts et les dispositifs de concertation entre acteurs mis en œuvre pour cette première mise en lumière semblent difficilement transposables à l'échelle d'un Plan Lumière. De fait, la mise en place du Plan Lumière de la ville ne reprendra ni le dispositif participatif, ni les réflexions sur les notions et les concepts du référentiel lumière.

C. Mises en lumière dans le centre historique de Morelia : un Plan Lumière

1. Une action consensuelle parmi les acteurs locaux ?

Avant d'entrer dans le détail de l'élaboration du plan lumière, il est important de dresser un tableau du réseau d'acteurs à l'origine de ce changement dans la politique d'illumination et d'éclairage urbain à Morelia ce qui permettra d'avoir une vision synthétique de ce réseau d'acteurs, échelle de gouvernement par échelle de gouvernement (Encart 6).

La plupart des acteurs interviewés soulignent que le projet d'illumination de la cathédrale fut le point de départ d'un projet plus ambitieux : le Plan Lumière. Cependant, le responsable du service de l'IMDUM (entretien, 2009), qui était au service de la ville depuis plusieurs années, indique que le Plan Lumière s'inscrit dans une initiative plus large visant à développer le tourisme culturel dans la ville de Morelia.

En effet, à la fin de la municipalité 1999-2001, sous le mandat du maire Salvador Galvan (PRI), fut formulé un Plan de Restructuration Touristique - Plan de Reestructuración Turística - de Morelia proposant 62 actions, parmi lesquelles figurait l'illumination des principaux monuments historiques du centre-ville. L'objectif était de développer le potentiel et l'attractivité touristiques de la ville (Hiriart Pardo, 2008). Cependant, la mise en lumière des monuments n'est réalisée qu'à partir de la gestion municipale 2002-2004, sous le mandat du maire Fausto Vallego Figueroa (PRI)⁴⁷. Ces mises en lumière sont effectuées dans le cadre d'un Plan Lumière piloté par le FIPE⁴⁸ à l'instar de la mise en lumière de la cathédrale.

⁴⁷ La durée de la gestion municipale est de trois ans, cependant l'accord entre les divers acteurs permet de réaliser des périodes plus courtes ou plus longues exceptionnellement.

⁴⁸ Le directeur-adjoint du FIPE a travaillé dans deux gestions municipales : en 2002-2004 puis quand le Plan Lumière fut mis en place en 2008-2011 avec l'actuelle gestion, pendant laquelle ils comptent achever le Plan Lumière de la ville.

Encart 6. Acteurs participant au Plan Lumière de la ville de Morelia

Gouvernement fédéral :

SECTUR : Le Ministère fédéral au Tourisme a en charge la définition et la mise en œuvre de la politique du tourisme et supervise le fonctionnement de deux organismes jouissant d'une large autonomie : FONATUR (Fonds National pour le Développement du Tourisme), en charge du financement des entreprises touristiques et des opérations immobilières et l'ONT (Office National du Tourisme), en charge de la promotion touristique. On retrouve la même structure au niveau de chacun des états du pays.

INAH : Institut National d'Anthropologie et d'Histoire. Organisme fédéral créé en 1939 avec la mission de préserver, protéger et assurer la promotion du patrimoine culturel du Mexique (jusqu'au XX^{ème} siècle). Un Secrétariat Technique supervise la réalisation de ces principales fonctions dans les Etats du pays. L'INAH compte sept coordinations nationales et 31 centres régionaux. Cet organisme se trouve au sein du Ministère de l'Education Public.

CONACULTA : Le Conseil national pour la culture et les arts a été créé pour coordonner au niveau fédéral les politiques culturelles et artistiques, les organisations et agences. Le précurseur du CONACULTA a été le bureau du secrétaire adjoint au ministère de l'Education Public, mais il est devenu indépendant par décret présidentiel en 1988, l'annexion de toutes les institutions, les ministères et organismes d'autres ministères ayant des mandats de nature culturelle. CONACULTA doit favoriser l'expression artistique des groupes sociaux de différentes régions du pays afin de promouvoir, de préserver et d'enrichir les éléments historiques, artistiques et culturelles qui font partie du patrimoine du Mexique. Cet organisme assure aussi la protection et la sauvegarde du patrimoine du XX^{ème} siècle.

SEDESOL (programme Habitat) : Ministère du Développement Social. Parmi ses programmes, le programme Habitat : fonds fédéral créé pour l'investissement et l'emploi dans les zones urbaines et métropolitaines. Les critères d'éligibilité des projets doivent prendre en considération l'impact du projet et sont définis dans les plans et les programmes de développement urbain étatiques.

Gouvernement d'Etat :

SECTUR-Michoacán : Organisme présent dans chaque Etat du pays ; il est organisé sur le même modèle que SECTUR Fédéral

Centre Régional INAH Michoacán : Organisme qui représente l'INAH au niveau de l'Etat du Michoacán.

Municipalité :

Fideicomiso de Proyectos Especiales (FIPE) : Structure administrative public-privé créée en 2002, Fiducie Projets Stratégiques est une sorte de *commission qui administre le budget* de la municipalité de Morelia, dans laquelle les chefs d'entreprises collaborent avec l'équipe municipale dans le choix des projets considérés comme stratégiques pour la ville. Au sein de cet organisme sont élaborés diverses études, analyses et travaux préparatoires de projets, aussi bien pour le compte du gouvernement que pour le privé.

Instituto Municipal de Desarrollo Urbano de Morelia (IMDUM) : Institut Municipal de Développement Urbain de Morelia. Organisme chargé de formuler, piloter et évaluer le développement urbain et régional de Morelia. Créé par un accord du *Conseil Municipal* le 23 juin 1995. Entité décentralisée de l'administration publique, il se compose d'un conseil administratif, d'un conseil consultatif sur la planification urbaine et d'une équipe technique permanente.

Associations non gouvernementales :

Patronato Pro-Rescate del Centro Histórico de Morelia,

Asociación Nacional de Ciudades Mexicanas del Patrimonio Mundial (ANVMPM)

Source: sites Internet Ministères, gouvernement de l'État de Michoacán et municipalité de Morelia

La réappropriation de l'outil de planification qui fait partie de ce qu'on a identifié comme le référentiel lumière expérimenté dans le contexte français s'est faite via différents canaux.

Tout d'abord, un travail préalable de *benchmarking* a permis de prendre connaissance et d'analyser les expériences de mise en lumière faites dans d'autres villes,

« [...] la municipalité de l'époque, par notre intermédiaire le FIPE [...] nous avons appris l'illumination du Palais Municipal de Mexico, qui fut le premier référent, et nous avons commencé une recherche documentaire sur le sujet [...] à savoir trouver le concept d'illumination qui s'adaptait le mieux au genre de monument (la cathédrale) que l'on prétendait entreprendre dans l'esprit de celle effectuée pour le Palais National [...]. Le Palais National a donc été notre point de référence, en tant que partie de ce *benchmarking*. Nous avons fait des recherches sur le Palais, nous avons commencé à prendre des contacts, demandé qui réalisa l'illumination, et avons commencé à aller voir des villes ayant accompli de grands progrès en matière d'illumination comme Paris, Venise, Prague, Lyon [...] toutes nous renvoyaient à la même entreprise [...] » (entretien, FIPE 2009)

Par la suite, les voyages à l'étranger réalisés par le maire de la ville, Fausto Vallego Figueroa, et certains de ses conseillers ont permis d'observer les projets d'un certain nombre d'autres villes et d'entrer en contact avec les professionnels locaux (*El Sol de Morelia*, 25 juillet 2004).

De même, le processus de réappropriation du référentiel lumière a été facilité par la participation des professionnels de Citélum dans la conception du Plan Lumière, comme l'affirme un concepteur lumière qui a travaillé à Morelia :

« [...] l'intervention sur la cathédrale de Morelia ainsi que sur d'autres édifices font bien partie du Plan Lumière que Citélum propose à la ville. La cathédrale fut le point de départ pour séduire les autorités afin qu'elles achètent le Plan Lumière. Par conséquent, le design de l'illumination et son exécution furent réalisés par votre serviteur et d'autres amis en dehors de Citélum, étant donné qu'à ce moment là ils étaient très occupés à travailler à Puebla [...] » (entretien, Consultant Citélum 2008)

Ou encore, comme l'affirme un *conseiller municipal* de la ville (PAN) parlant de l'origine de l'initiative du Plan Lumière, « [l'idée du Plan Lumière] vient précisément de France, au cours de l'administration antérieure [...] le premier édifice qui a été illuminé fut la cathédrale et c'est précisément une entreprise de France qui a fait et mené le projet à terme, évidemment ils l'apportent de là-bas, puisque c'est là-bas qu'a commencé la mise en lumière des édifices » (entretien, conseiller municipal PAN 2009).

En effet, certaines notions et concepts du référentiel lumière ont été repris dans la mise en lumière de la cathédrale et dans le Plan Lumière. Cependant, comme nous le verrons plus loin, ces références ont été reformulées pour s'adapter au contexte local.

Les affirmations de certains acteurs selon lesquelles le Plan Lumière est né du projet d'illumination de la cathédrale semblent ainsi être remises en cause par les arguments précédents. Nous pouvons faire l'hypothèse de l'existence d'une stratégie en amont du Plan Lumière, mise en place par les décideurs de la ville afin d'éviter les conflits et polémiques qu'avait connus la ville de Puebla. L'adoption d'un Plan Lumière a été soigneusement étudiée et les conditions nécessaires à l'action ont été mises en place en amont. D'après le responsable du FIPE, une fois le contenu du Plan Lumière défini, le FIPE a procédé au choix - validé par le maire - de l'entreprise en mesure de concrétiser les attentes du Plan Lumière, « [...] ensuite nous avons commencé la recherche de l'entreprise qui pourrait élaborer et exécuter le projet [...] nous savions déjà ce que nous voulions, mais pas qui pouvait le faire. L'élaboration de ce type de projet a nécessité une étude détaillée de l'histoire de l'édifice sur lequel intervenir, son architecture, ses reliefs car on n'illumine pas uniquement dans le but d'éclairer [...] » (entretien, FIPE 2009).

Ainsi qu'en témoignent les entretiens avec les différentes parties prenantes, il est très difficile de reconstituer l'histoire du processus de décision concernant le choix de Citélum, le choix des modalités d'illumination de la cathédrale et plus largement le processus d'élaboration du Plan Lumière. Tantôt le lobbying des experts lumière de Citélum précède les choix faits par la municipalité, tantôt le travail des agents municipaux précède le choix de l'entreprise dont les compétences correspondent.

Mais, à la limite, peu importe à qui on peut attribuer ce choix. Ce que donnent à voir les récits faits par les acteurs, c'est un processus d'appropriation et de réappropriation collective des principes d'illumination. En matière d'éclairage, il en va comme dans de nombreux services urbains, le changement est un processus collectif qui suppose une circulation des principes et des méthodes et ce qui compte est aussi l'analyse des lieux dans lesquels circulent les nouveaux savoirs autour de la lumière.

2. Une autre version de l'action consensuelle

Toujours d'après le responsable du FIPE, les professionnels retenus ont été choisis sur la base de leur expérience. Cependant, le responsable du service d'IMDUM souligne que ce choix - en l'occurrence celui de l'entreprise française - a également été influencé par des recommandations formulées au niveau national pour les villes historiques, notamment par l'*Asociación Nacional de Ciudades Patrimoniales Mexicanas* (Encart 7).

Encart 7. Association Nationale de Villes Patrimoine Mondial (ANVMPM).

Créée en 1996, l'*Asociación Nacional de Ciudades Mexicanas del Patrimonio Mundial* réunit les villes mexicaines inscrites sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco. En plus de l'équipe de direction, elle comprend un conseil dont le président et le président adjoint sont élus parmi les maires participants. Un atelier de réflexion (ANCMPPM-Maires) est consacré à la lumière urbaine, qui est considérée comme un des leviers de la politique de réhabilitation.

Les objectifs de l'Association sont d'aider à la conservation, à la préservation et à la promotion des centres historiques des villes membres. Il réaffirme le tourisme comme une alternative pour le développement économique et donc pour la vie des centres historiques. L'association assure la recherche des crédits et participe en tant qu'expert à divers comités, notamment à celui du programme Habitat-Sedesol, catégorie Centres Historiques.

L'Association des villes mexicaines patrimoniales indique sur son site internet que grâce aux aides financières accordées par différents organismes (FONCA 2004, Habitat- Sedesol, 2004 - Sector 2001), diverses actions ont pu être menées, telles que des travaux sur la signalisation dans les centres historiques, sur la rédaction de fiches explicatives pour les monuments, sur l'illumination des monuments (cathédrale de Zacatecas), sur l'amélioration de l'image urbaine et sur l'éclairage public.

En outre, un but assez récemment affiché par l'association est d'élargir l'activité nocturne dans les centres-villes historiques : « Nous avons contribué à la création des images nocturnes qui permettent de montrer la richesse historique et architecturale des divers bâtiments et monuments, permettant de prolonger l'activité commerciale dans les horaires nocturnes » (Site web ANCMPPM)

L'Association a signé des accords avec l'INAH, Sector et Fonca et fait partie du *Consejo Consultivo Interinstitucional*, catégorie Centre Historiques, du programme Habitat-Sedesol.

D'importantes ressources financières ont été accordées à plusieurs villes pour les travaux liés à la mise en lumière de monuments et aux travaux de rénovation de l'éclairage public. Il n'y a pas d'approche globale de la planification de la lumière urbaine.

L'association prend soin de distinguer deux types d'interventions : les interventions esthétiques (illuminations de monuments) et les interventions techniques et fonctionnelles sur l'éclairage public en tant qu'infrastructure urbaine. Plusieurs réalisations de mises en lumière de monuments ou d'amélioration du système d'éclairage public sont présentées sur le site internet de l'association (Puebla 2007-2008, éclairage public, Campeche et Oaxaca, mise en lumière des monuments).

Toutefois, l'augmentation du nombre des villes historiques qui adoptent un Plan lumière n'est pas mise en avant au sein de l'association (par exemple, récemment : Guanajuato, Morelia, District Fédéral). Par ailleurs, presque toutes les villes communiquent sur le fait d'être la première Ville Lumière du Mexique.

Source : Site internet ANCMPPM

Le réseau ANVMPM a pour objectif de faciliter l'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre les villes historiques mexicaines. C'est également depuis quelques années un lieu de réflexion sur l'éclairage urbain et l'illumination des monuments. D'ailleurs la plupart des villes membres, - huit sur dix villes membres -, font appel à la même entreprise pour leurs travaux de mises en lumière⁴⁹,

« [...] les premiers travaux furent réalisés par Philips Construlita [...] on a changé ensuite pour Citélum suite à un changement de ceux qui étaient à la tête du développement de ces projets. Quand c'était de notre ressort, l'entreprise qui travaillait était Philips Construlita parce qu'elle travaillait dans toutes les villes patrimoniales, et pas seulement à Morelia [...] le choix des entreprises consultantes s'est fait au niveau national, c'est-à-dire dans le respect des recommandations [...] Philips Construlita travailla alors dans le District Fédéral, dans le reste de villes patrimoniales. Ensuite, je ne sais pour quelles raisons, - probablement pour des raisons du gouvernement de l'État - Citélum a pris sa place [...] Au niveau fédéral, [...] les villes patrimoniales font partie d'une association de niveau national l'« Association Nationale des villes Mexicaines du Patrimoine Mondial » il y a des réunions tous les deux mois au cours desquelles des subventions issues de ministères comme Sedesol, Sectur et Conaculta sont attribuées [...] et c'est au sein d'un de ces ministères que l'on suggéra que ce soit Philips Construlita. Mais par la suite ils ont changé d'avis [...] » (entretien, IMDUM 2009)

Le choix de l'entreprise Citélum s'est basé sur l'expérience de cette entreprise en matière de mises en lumière monumentales et de planification de la lumière urbaine, une expérience qui en fait une référence dans le domaine (Figure 14). Ce choix fut largement médiatisé par la presse locale qui évoqua à plusieurs reprises les travaux d'illumination réalisés par l'entreprise dans le monde entier (*El Sol de Morelia*, décembre 2003).

⁴⁹ Cf. Site internet, Asociación Nacional de Ciudades Mexicanas Patrimonio Mundial, <http://www.ciudadesmexicanaspatrimonio.org/> et Site Internet de Citélum México, <http://www.citelum.com.mx/>

3. DESCRIPCIÓN DEL PROYECTO.- Los resultados esperados en los demás edificios son ejemplificados con las siguientes fotografías:



Figure 14. Exemples des résultats attendus concernant la mise en lumière des monuments. Interventions réalisés par Citélum. Source : FIPE

Dans le cas de Puebla, un contrat de quinze ans avait été signé, sous la forme d'une concession du service d'éclairage public. La ville de Morelia a adopté une autre approche : elle a attribué les travaux de mise en lumière de façon directe. Cette attribution de marché direct se justifie par la nature même du projet et par ses spécifications, par exemple, la mise en valeur du patrimoine par la lumière. Ainsi, l'intervention de professionnels ayant des compétences expertes s'impose. Néanmoins, les acteurs locaux ont du mal à expliquer en quoi l'intervention de certains spécialistes ou experts est nécessaire. La plupart du temps la justification de cette intervention reste floue : « [Et au sujet de l'attribution du chantier ?] Dans ce cas, comme ils sont les spécialistes [Citélum] et que par ailleurs les lumières doivent être spéciales afin de ne pas endommager le patrimoine, c'est au cours du comité d'acquisitions que se décide si l'on retient la même entreprise qui avait déjà illuminé la cathédrale et d'autres édifices, à savoir Citélum [...] » (entretien, conseiller de la ville PAN 2009).

Chaque année, l'attribution des travaux et des budgets est renouvelée directement dans le *Programme d'Obras y Acciones* (POA). Le budget réservé aux mises en lumière ainsi que la liste des monuments à éclairer font partie du POA et sont validés chaque année par le *Conseil*

Municipal sans qu'un débat spécifique soit consacré au sujet. Ainsi, en 2008 il y eut quatorze monuments à illuminer.

Le cas de Morelia confirme l'émergence d'un nouveau mode d'aménagement de l'espace public dans la politique des villes patrimoniales, même si aucune norme ni réglementation en matière de réhabilitation ou de restauration des monuments ne semble justifier un tel choix. L'information qui se diffuse et circule sur ce nouveau mode d'aménagement est issue d'expériences récentes et dans une certaine mesure effectuées avec l'aide de professionnels. Toutefois, cela donne lieu à une grande diversité d'interventions et de réinterprétations du référentiel lumière.

D. Le Plan Lumière du centre historique de Morelia

1. Première étape du Plan Lumière de la ville

A la fin de l'année 2003, le maire de la ville, Fausto Vallejo Figueroa, affilié au PRI (mandature 2002-2004) annonce officiellement la mise en œuvre du Plan Lumière. Ce dernier sera prolongé lors la mandature suivante (2005-2007) dirigée par le maire Salvador López Orduña (PAN) et sera à nouveau repris par l'équipe municipale actuelle (2008-2011) de Fausto Vallejo Figueroa (PRI-PVEM⁵⁰).

Le Plan Lumière est élaboré au sein du service du FIPE en tant que projet stratégique de la ville. Celui-ci reprend globalement les directives adoptées dans le projet de mise en lumière de la cathédrale. Les argumentaires sont axés sur la notion de patrimoine, à savoir la mise en lumière des bâtiments du centre-ville inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1991. Ce choix délimite ainsi physiquement la zone d'intervention du Plan Lumière et implique la participation des architectes du service de l'INAH- Michoacán, chargés de valider toute opération urbaine sur le centre ville.

Les arguments justifiant le Plan Lumière mettent en avant le manque d'illumination des bâtiments historiques, des places et des rues du centre-ville. Cet extrait d'un communiqué de presse sur le Plan illustre cette situation : « [...] Cependant, la beauté de ses églises, de ses édifices, de ses places et de ses chaussées ne peut être appréciée que de jour du fait que l'illumination actuelle est inadaptée, voire inexistante dans la plupart des cas [...] » (*Plan Luz de la ciudad de Morelia*, FIPE 2003).

Les critères mis en avant pour faire le choix des bâtiments à éclairer concernent leur valeur patrimoniale : bâtiments les plus caractéristiques, les plus visités, les plus représentatifs de l'histoire de la ville ou bâtiments fédérateurs de la culture locale, symboles consensuels, etc.

⁵⁰ Le PVEM, *Partido Verde Ecologista de México*, n'étant pas parmi les principaux partis politiques mexicains, ce dernier a effectué des alliances politiques afin d'accéder à des postes politiques.

Telles sont les notions citées par les acteurs pour faire leur sélection. D'après l'un des responsables du FIPE, le choix des bâtiments était proposé dans un premier temps par ses services avant de recevoir l'approbation finale du maire de la ville :

« Des critères qui ont à voir avec l'histoire, la culture. Ce doit être des bâtiments publics et qui continuent à être utilisés par l'église, la fédération [...]. Pour la sélection des monuments, ce fut essentiellement le maire de la ville, les personnes qu'il consulte et nous-mêmes qui avons mis sur la table la liste des monuments, et le président décidait quand intervenir sur le monument. Au moment de la mise en lumière, il faut consulter et demander la permission à ceux qui les habitent [...] » (entretien, FIPE 2009)

Bien que les critères de sélection aient reposé sur une certaine conception de la valeur patrimoniale, le rôle de l'institution garante de la sauvegarde du centre historique, l'INAH-Michoacán, est limité comme l'évoque un conseiller de la ville (PAN),

« Qui décide quels monuments illuminer ? L'équipe municipale puis l'INAH a droit de regard parce qu'il doit donner son autorisation, même pour une porte [...] et donc pour installer un éclairage. En fait, nous avons eu des problèmes avec l'INAH parce qu'ils ne nous permettaient pas [de réaliser les travaux] en raison des dommages qui peuvent se produire, dus au câblage, à la lumière à utiliser, aux dégâts que nous pourrions faire à la pierre [...] on a donc présenté un projet dans lequel on a prouvé que les lampes que l'on allait poser ne causeraient pas de dommage à la pierre [...] » (entretien, 2009)

Le rôle de l'INAH-Michoacán semble être limité aux aspects techniques et réglementaires, dans une logique de contrôle et de prévention de possibles dommages causés aux monuments. L'Institut peut donner son accord ou à l'inverse, peut refuser une intervention, mais il ne participe pas aux réunions d'évaluation sur les résultats attendus de l'illumination ni à la réflexion sur les concepts à utiliser, comme l'illustrent les passages suivants :

« L'INAH participe directement [...] donne son avis sur l'endroit où installer les lampes, où ne pas les installer, il donne l'autorisation d'illuminer ainsi que la licence qui valide les lampes, les couleurs, comment les fixer, tout cela est du ressort de l'INAH (entretien, IMDUM 2009)

« [...] on analyse seulement si les projets n'affectent pas le bâtiment [...] l'INAH ne participe pas aux réunions dans lesquelles se définissent les mises en lumière, dans aucune réunion on donne seulement l'approbation et c'est tout [...] » (entretien INAH-Michoacán- P.G., 2009)

Le choix des bâtiments à illuminer s'est donc essentiellement fait par rapport à leur force symbolique et historique mais n'a pas donné lieu à un travail de concertation préalable à l'instar de ce qui avait été fait dans le cadre du projet de mise en lumière de la cathédrale. Le Plan

Lumière de la ville prévoit des mises en lumière qui respectent la plasticité artistique et l'équilibre des formes architecturales. Cependant, ces critères ne sont pas repris par les architectes de l'INAH-Michoacán au moment d'évaluer et de valider les interventions de mise en lumière, « La demande d'illumination c'est le même suivi, le même traitement, le même procédé que pour une intervention sur les monuments. La logique est la même. Ce plan [le Plan Lumière] se réalise uniquement sur les monuments, donc, les exigences sont les mêmes, on demande les mêmes pour qu'un architecte puisse les résoudre [...] » (entretien, INAH-Michoacán- R.C., 2009).

Le traitement des opérations de mises en lumière au sein de l'INAH-Michoacán s'effectue à partir de l'application de la loi fédérale des monuments qui date des années 1970⁵¹. Celle-ci définit l'illumination des monuments comme une intervention technique qui ne relève d'aucune réflexion particulière. En l'occurrence, les fonctionnaires de cette institution ont endossé leur rôle de gardiens du patrimoine sans s'engager dans une réflexion plus large, notamment sur une lecture nouvelle d'un bâtiment historique grâce à la lumière ou encore sur l'impact positif des mises en lumière sur le tourisme et plus particulièrement le tourisme culturel nocturne. Par ailleurs, la configuration de nouveaux usages dans le centre-ville historique aurait aussi pu être prise en compte.

Cette absence d'actualisation des outils de gestion utilisés par l'INAH n'est toutefois pas un véritable frein à l'engagement de cet institut dans les réflexions et l'action sur la lumière urbaine. L'accord donné par l'INAH-Michoacán pour les mises en lumière semble suffisant pour légitimer les interventions imaginées par l'équipe municipale et l'entreprise. Comme on le verra dans le chapitre suivant, la reprise partielle du référentiel lumière ne crée pas une forme de coopération très poussée entre les différents acteurs à l'instar de ce qu'on a observé dans le cas de San Luis Potosí.

2. Le plan Lumière : entre mise en scène des monuments et éclairage des réseaux de « routes lumières »

Le contenu du Plan Lumière comprend des mises en lumière de monuments historiques et la réalisation de parcours illuminés. Les interventions à réaliser dans la période 2002-2004 étaient de l'ordre de trente monuments historiques à mettre en lumière. Cependant, l'équipe municipale décida de n'en faire que quinze, laissant le reste à la charge de l'administration suivante. La gestion municipale 2005-2007 annonce à son tour la mise en lumière de quarante monuments

⁵¹ Ley Federal sobre Monumentos y Zonas Arqueológicas, Artísticas et Históricas (1972) et son règlement. Il existe le besoin de modifier et d'actualiser une telle référence afin de la rendre utile et cohérente avec les évolutions du processus et les notions du patrimoine (dernière réforme en 1986), ainsi qu'un défi d'adaptation d'une institution fédérale à la montée en puissance des collectivités territoriales.

mais n'en réalisera que huit. Quant à la gestion actuelle 2008-2011, elle compte mettre en lumière trente-et-un monuments et deux parcours illuminés (Figure 15).

Les parcours illuminés consistent en l'amélioration de l'éclairage public par le remplacement des lampes avec pour objectifs d'améliorer le sentiment de sécurité et d'encourager la « redécouverte » du centre-ville par les citoyens. Les parcours illuminés ont également pour objectif de créer un lien entre les bâtiments illuminés et de donner de la cohérence à l'ensemble du Plan Lumière, « [...] les dénommées routes lumière c'est la génération de chemins éclairés qui permettent la jonction de tous les lieux qui ont été illuminés dans le but de développer les parcours piétons de résidents, mais aussi des touristes [...] en leur offrant des rues éclairées qui fournissent à la fois la sécurité et la possibilité de découvrir le centre historique de Morelia » (*Plan Luz de la ciudad de Morelia*, FIPE 2009).

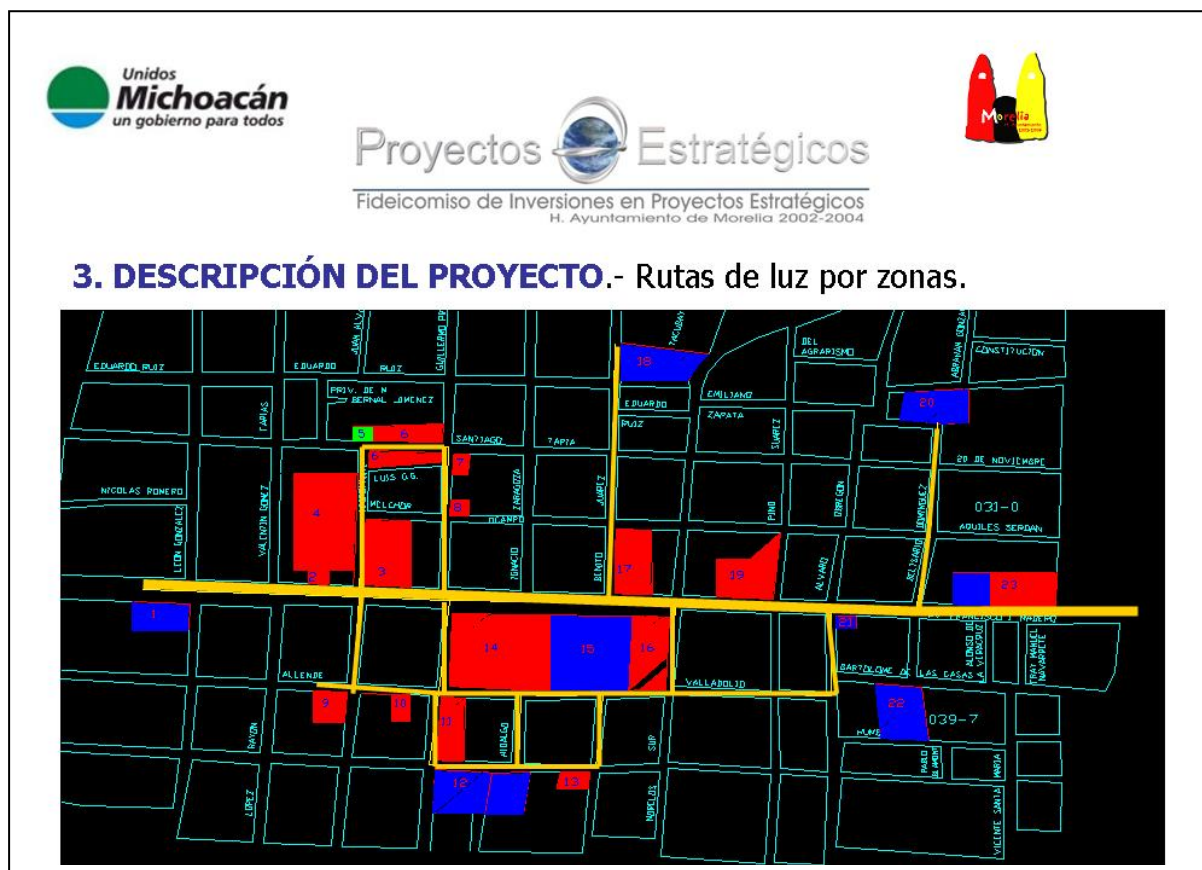


Figure 15. Plan de Parcours Illuminés dans le centre-ville de Morelia. Source : FIPE

Cependant, l'espace urbain à « redécouvrir » grâce aux parcours illuminés était assez restreint dans la première version de 2004, qui n'a finalement pas été réalisée. En revanche, la deuxième version de 2009 multiplie les parcours illuminés avec la même volonté de créer un espace sécurisé praticable de nuit. Les travaux envisagés pour ces parcours illuminés consistent principalement à remplacer les lampadaires. Cependant, le service du FIPE ne souhaite pas que ces travaux soient

associés aux travaux généraux sur l'éclairage public. Ce service met en avant que les lampes à remplacer sont fixées sur les bâtiments eux-mêmes. Cette action ne relève donc pas du service de l'éclairage public mais bien de la compétence des architectes de l'INAH-Michoacán. Le FIPE réaffirme que le périmètre d'action de l'entreprise Citélum est censé se limiter aux travaux de mises en lumière, « - Est une compétence du service d'éclairage public le projet de Routes lumières ? - Non, parce que le bras est scellé aux monuments historiques tout au long de la Route lumière [...] en effet il y a une intervention sur le patrimoine par la canalisation des câbles électriques y des fixations vissés des les bras et pour cette raison l'INAH intervienne, il nous donne son autorisation » (entretien, FIPE 2009).

Cependant, dans les rapports des fournisseurs de la municipalité (2006-2009), l'entreprise Citélum apparaît comme prestataire pour l'illumination artistique et l'éclairage public, le contrôle et la gestion intelligente de l'éclairage public étant un domaine d'expertise de l'entreprise. D'ailleurs, comme d'autres acteurs le confirment, l'entreprise réalise aussi des travaux d'éclairage public : « - Citelum - réalise aussi ces travaux de mise en lumière et d'éclairage public, ils organisent les routes lumière ce qui s'apparente à de l'éclairage public [...]. Comme nous avons déjà terminé les travaux sur les édifices, nous allons faire des routes qui permettront d'admirer les illuminations de ces édifices [...] » (entretien, SECTUR-Michoacán 2009).

Néanmoins, le responsable du FIPE affirme que l'entreprise fait du lobbying pour se voir attribuer la gestion et l'entretien de l'éclairage public de la ville à long terme, via une concession que Citélum pourrait être amenée à assurer, « [à propos de Citélum et du contrat d'éclairage public] non parce que jusqu'à maintenant on n'a entrevu aucune possibilité [...] si une opportunité se présentait, je considère que comme Citélum est spécialiste dans ce domaine, elle pourrait apporter une bonne proposition [...] » (entretien, FIPE 2009).

Ce constat confirme l'hypothèse selon laquelle l'équipe municipale de Morelia ne souhaite pas être associée à la démarche de la ville de Puebla, notamment en ce qui concerne les opérations d'éclairage public, en raison des nombreuses controverses dont nous avons parlé au chapitre 4. En outre, à Morelia, l'entreprise française prendra le nom de Citélum-Mexico, alors que dans le cas de Puebla, c'était l'entreprise MMA, filiale mexicaine de Citélum, qui était chargée des travaux. Le rôle que joue l'entreprise dans le contexte local est moins celui d'un expert imposé aux acteurs locaux, comme ce fut le cas à Puebla, que celui d'un partenaire des services de la ville, notamment du FIPE. Dans le cas de Morelia, les documents liés au Plan Lumière ne seront pas produits par l'entreprise mais par le FIPE. Par ailleurs, la gestion et le pilotage du Plan Lumière, assurés dès le début par un seul service, ont permis à l'équipe municipale d'éviter les débats qui ont agité Puebla et de mieux contrôler l'information lorsqu'il a fallu communiquer sur le projet.

E. Les principes du Plan Lumière de Morelia

1. *Illumination artistique ou scénique ?*

Les principes directeurs du Plan Lumière, tels qu'ils ont été formulés dans le dossier de presse, sont les suivants : respect de l'architecture des immeubles, équilibre, utilisation des dernières technologies, conservation, sensibilité, harmonie, dynamisme et facilité d'entretien (cf. Dossier Plan Lumière Morelia 2004).

Cependant, ces principes - dont les effets concrets sont par ailleurs difficiles à évaluer - ne sont pas repris dans les argumentaires justificatifs évoqués par les acteurs. Les interventions sont guidées notamment par les aspects technique et esthétique. D'une part, la qualité technique des interventions était assurée par l'utilisation de lampes de dernière génération, performantes en termes de rendement des couleurs, de rendement énergétique et de facilité de maintenance. Le service d'éclairage public de la ville aurait pu apporter sa compétence technique et son avis, mais il semble avoir été peu sollicité pour les mises en lumière des bâtiments. En effet, il ne porte pas un regard critique sur cette démarche car il n'intervient que dans la réception de l'intervention afin d'en assurer l'entretien. En revanche, ce service sera davantage mis à contribution dans un projet de renouvellement de l'éclairage public, appelé la *Ciudad Iluminada*, comme nous le verrons par la suite.

« [à propos du projet stratégique Plan Lumière] : Le Plan Lumière se conçoit dans ce que sont les illuminations des édifices, illuminations scéniques, conduites et réalisées par Citélum, mais c'est le FIPE qui coordonne et supervise. Quant à l'entretien, c'est de notre ressort. [A propos du projet stratégique Ville illuminée] C'est un essai pour changer les lampadaires de vapeur de sodium et les électromagnétiques pour une autre technologie qui peut aller de l'induction ou la technologie de Led's » (entretien, Service d'éclairage public 2009)

L'aspect esthétique est une notion clé du Plan Lumière, même s'il est difficile de déterminer le bon terme à utiliser, entre « lumière esthétique » et « lumière scénique ». Ce qu'on appelle en espagnol « *iluminación escénica* » sera dorénavant traduit par « mise en lumière ». En effet, l'adoption du vocabulaire est un indicateur de l'appropriation du référentiel lumière dans le contexte local.

Ainsi, la mise en lumière de la cathédrale a été qualifiée « d'illumination artistique », sans pour autant que soit explicité en quoi cette nouvelle illumination pouvait être plus « artistique » que celle qui existait.

En revanche, les interventions programmées dans le cadre du Plan Lumière ne seront plus identifiées comme des « illuminations artistiques » mais comme des « illuminations scéniques » c'est-à-dire des mises en lumière (cf. articles de presse, communiqués, rapports).

Il semble que ce choix terminologique est fait dans un souci de se démarquer des expériences récentes d'autres villes, notamment à San Luis Potosí comme le souligne le chargé de projet du service de coordination des projets de la mairie,

« [...] notre démarche n'a rien à avoir avec ce qu'a mis en place San Luis. L'illumination de San Luis est artistique, comme celle qui a été installée au DF, tandis que la nôtre est scénique, elle fait ressortir la beauté des immeubles. Dans les cas de San Luis et du DF, avec la même illumination ils mettent en avant des aspects historiques [...] on pourrait faire une présentation mais ça ne dure pas longtemps, la continuité est très difficile ... dans notre cas nous mettons en valeur la beauté et nous allons installer les routes de la Lumière, [...] notre action c'est autour des édifices (entretien SECTUR-Michoacán 2009)

L'usage du terme « illumination scénique » renvoie plus facilement, comme nous l'avons mentionné, à une mise en lumière de l'espace urbain et à la création d'ambiances urbaines, notions qui sont évoquées dans le Plan Lumière.

On considère que les acteurs cherchent à rendre spécifique leur démarche en délaissant le terme « artistique » associé à la recherche d'un effet « tape à l'œil ». Ces réticences autour de la notion d'illumination artistique semblent être partagées par certains citoyens, si on en croit les propos exprimés dans certains blogs des habitants de la ville⁵². Certes, ces sites internet ont une représentativité limitée mais ils peuvent être pris en compte comme un espace où la population locale donne son avis.

Les raisons de ce choix terminologique d'un terme au détriment d'un autre restent floues. Ce choix fait davantage preuve d'une stabilisation du vocabulaire au sein des acteurs. Toutefois, il y a une exception car la ville, à l'instar de Puebla, bénéficie d'une illumination artistique « exceptionnelle », par le biais d'un spectacle « son et lumière » réalisé chaque week-end. Il s'agit d'une illumination artistique de la cathédrale, accompagnée d'une musique « traditionnelle » et conclue par des feux d'artifices. Ce spectacle donne lieu lui aussi à des commentaires peu flatteurs, comme ceux qu'on trouve dans les blogs de la ville. Certains blogueurs font le lien entre une photo de la cathédrale de Morelia sous les feux d'artifices et l'image du château de Walt Disney⁵³.

⁵² <http://forum.skyscraperpage.com/showthread.php?t=113600&page=13> Consulté janvier 2009

⁵³ <http://www.skyscrapercity.com/showthread.php?t=727118> Consulté le 05 décembre 2008

2. Une démarche « tâtonnante » vis-à-vis du label international

La présentation du Plan Lumière dans la presse locale insiste sur les objectifs à atteindre : utilisation des dernières technologies, et les bâtiments à illuminer. L'enveloppe financière consacrée aux mises en lumière est évoquée dans certains cas. Les extraits suivants montrent que les objectifs énoncés en 2004, alors que le plan avait déjà débuté, et en 2008, avec le retour à la mairie de Fausto Figueroa, sont globalement les mêmes,

« [...] Le Plan Lumière, considéré par l'administration actuelle parmi les projets de plus grande importance pour ses valeurs culturelles et touristiques de stimulation, d'embellissement et de préservation du patrimoine culturel de l'humanité, prévoit la mise en lumière de trente monuments historiques et architecturaux de Morelia (*Cambio de Michoacán*, 23 février 2004) »

« [...] Le Plan Lumière considère que plus de 30 édifices doivent être embellis et recevoir un nouvel attrait nocturne, dans ce sens [le maire, Fausto Figueroa] indique que la continuité de ce programme fut une bonne décision, de par les bénéfices que cela engendre, la création d'emplois directs et indirects, l'augmentation de l'attrait nocturne du centre historique et une meilleure appréciation des édifices qui sont l'orgueil de tout morélien » (*Agencia de Noticias Cuasar*, 21 mai 2008)

A partir des articles de la presse locale et des documents produits, nous constatons que le Plan Lumière fut un projet lié à la réhabilitation du centre-ville pendant la gestion municipale 2005-2007, sous l'égide de l'IMDUM (Plan Lumière, FIPE 2003). Par contre, le document présenté début 2009 par le FIPE est une mise à jour du Plan Lumière, une sorte de compte-rendu des diverses interventions réalisées et de celles qui restent à faire (Plan Lumière, FIPE 2009), « Le Plan Lumière est un projet stratégique [...] Nous avons ici un Programme Partiel de Développement du Centre Historique dans lequel s'appliquent beaucoup de projets ou d'actions pour le centre : amélioration des trottoirs, de la voirie, restauration d'édifices et mise en lumière des places publiques et jardins » (entretien, IMDUM 2009) »

Ce document reflète bien le flou qui existe autour du Plan Lumière à cette époque. Les acteurs ont du mal à définir et à expliciter ce qu'est le Plan Lumière et en quoi il relève d'une pratique différente dans l'aménagement de la ville. Pour la plupart des acteurs, il s'agit d'un programme, d'une liste sur laquelle on inscrit les monuments à illuminer ; « [...] physiquement le Plan Lumière est un programme dans lequel ont été choisis les édifices à illuminer, quelle serait la progression, c'est un plan intégral [...] » (entretien, conseiller de la ville PAN 2009). Ou encore comme fait mention le responsable du FIPE, « [...] le Plan Lumière est une liste avec une esquisse d'objectifs, de critères de tracé. Quant aux Parcours Lumière, un document est en cours d'élaboration et nous considérons que nous le terminerons cette année pour procéder alors à une

diffusion et à une exploitation plus conforme à son potentiel mais pour le moment le document est en phase de production, il recueille les projets réalisés » (entretien, FIPE 2009).

Ainsi, la suite du Plan Lumière en 2009 ne peut avoir d'autre finalité que de continuer à illuminer les bâtiments du centre-ville historique, comme les propos du coordinateur de projets de la ville de Morelia le laissent entendre : « [à propos de la fin du Plan Lumière] un plan se termine et un autre commencera, s'il le faut ; imaginez-vous que la ville possède plus de 1600 édifices et nous en avons illuminé à peine 36, alors qu'il faut illuminer tous les quartiers de la ville [...] le plan devra donc se poursuivre » (entretien, SECTUR- Michoacán 2009).

Or, comme nous l'avons observé, les principes du référentiel lumière impliquent que la lumière urbaine ne soit plus réservée uniquement aux hauts lieux culturels et aux bâtiments de prestige. En effet, la notion de lumière urbaine doit être également appliquée à d'autres espaces urbains, tels que les quartiers périphériques (Deleuil, 2007). Néanmoins, dans le contexte local, les interventions en dehors du centre-ville historique portent principalement sur la rénovation de l'éclairage public, comme nous le verrons par la suite.

La mise en œuvre d'un Plan Lumière semble être une démarche « tâtonnante », dans laquelle les acteurs procèdent par tests et font évoluer l'outil au fur et mesure de l'avancement du projet. Cette situation est due à plusieurs facteurs. Parmi ceux-ci, on peut citer la méconnaissance de l'outil d'aménagement -le Plan Lumière- chez les acteurs locaux mais aussi le fait que l'action locale soit organisée autour d'un seul service centralisé, le FIPE.

D'après nos entretiens, la stratégie des acteurs locaux est d'achever les interventions planifiées dans le Plan Lumière pour pouvoir ensuite communiquer sur leur projet, du local vers l'international, comme un exemple réussi. Pour ce faire, l'inscription de la ville dans le réseau des villes lumières LUCI est envisagée. Nous considérons qu'à Morelia, le terme de « Plan Lumière » est une dénomination générique dont les acteurs se servent afin de s'inscrire dans un nouveau mode d'aménagement de l'espace public. Donc, les notions et les concepts issus du référentiel lumière ont été réinterprétés, ce que confirment ces propos d'un fonctionnaire de la ville :

« [chaque année] on approuve l'illumination des monuments sous le nom de Plan Lumière ou projet de Plan Lumière ou programme Plan Lumière, comme vous voudrez le dénommer [...] L'utilisation de ce nom permet en quelque sorte de faire de la publicité, pour qu'au moment où le Président Municipal l'annoncera ou l'inaugurera les gens sachent de quoi il s'agit, l'objectif étant également de vouloir établir une marque et afficher ce programme, de la même manière que si je lançais un programme de dallage, je le baptise ainsi et je le diffuse aux habitants [...] Plan Lumière c'est la marque Plan Lumière [...] (entretien, FIPE 2009)

F. Unanimité autour de la poursuite d'un plan Lumière ?

1. Des objectifs pour le Plan Lumière qui restent dans le flou

Depuis le début du Plan Lumière de la ville, la sauvegarde du patrimoine comme facteur de croissance du tourisme est au cœur des arguments justificatifs du projet. Parmi les objectifs annoncés, on trouve la volonté de faire de Morelia la première ville à adopter un mode d'aménagement comportant de telles caractéristiques, « [...] l'exécution du projet Plan Lumière amènera la ville à être la première dans le pays et en Amérique Latine à avoir un Plan comportant de telles caractéristiques et projettera la ville de Morelia au niveau national et international en encourageant le tourisme et la vie nocturne du centre historique [...] » (Proyecto de Iluminación Artística, catedral de Morelia, FIPE 2003).

En 2008, la presse locale affirme elle aussi que grâce aux interventions de mises en lumière, Morelia deviendra la première ville lumière de l'Amérique, « [...] bientôt, la municipalité reprendra les travaux pour l'illumination des 14 bâtiments publics. Même si tous ne seront pas terminés cette année, notre objectif est qu'ils soient prêts avant les festivités du Bicentenaire ce qui placera Morelia comme étant la ville lumière de toute l'Amérique » (El Sol de Morelia, 25 juin 2008).

Les acteurs locaux semblent cependant passer sous silence les expériences menées dans d'autres villes à la même époque, notamment celles de Puebla et de San Luis Potosí. Les partis pris par la ville de Morelia sont assez éloignés du référentiel lumière tel qu'il se construit, notamment au sein du réseau LUCI. Cela n'empêche pas les acteurs locaux de chercher à faire reconnaître leur ville comme étant une « ville lumière ».

En outre, divers rapports d'activité des gestions municipales ainsi que la presse locale affirment que le Plan Lumière a contribué à la croissance du secteur touristique de la ville. Par exemple, un article du journal Contenido daté du 15 avril considère que le plan a fait partie du « miracle de la récupération de Morelia » en tant qu'événement festif et culturel. En outre, certains auteurs font mention d'une acceptation sociale de cette initiative, comme l'affirme Hiriart Pardo, directeur de l'école d'architecture de Morelia, sans pour autant donner plus de détails sur les études ou les dispositifs d'enquêtes qui prouveraient de telles affirmations : « [...] divers projets ont été accueillis de façon enthousiaste pour la population. Citons comme exemples le Festival International de Cinéma, le Plan Lumière lui-même, la réhabilitation des espaces et édifices emblématiques du patrimoine comme la cathédrale métropolitaine de Morelia, l'aqueduc, le Palais du gouvernement [...] » (Hiriart Pardo, 2008: 32).

Aucune évaluation n'a été faite pour mesurer l'impact du Plan Lumière sur le développement du tourisme culturel à Morelia. Dans le cas lyonnais, quand les acteurs évoquent le succès de la

démarche ou son approbation par la population, ils s'appuient sur des données statistiques générales sur le tourisme.

Ainsi, le Plan Lumière présenté *ad hoc* comme une action pour l'aménagement de l'espace central n'est pas vraiment remis en question. Comme un responsable de l'IMDUM (entretien, 2009) l'indique, les professionnels qui s'interrogent sur la validité de mettre en valeur le patrimoine par la mise en lumière ne sont pas nombreux. Par exemple, les associations d'écologistes qui pourraient mettre en question la dépense énergétique ne se sont pas intéressées au plan jusqu'à présent, comme le confirme un responsable de l'IMDUM, « [à propos de groupes d'opposition] seulement une personne, l'architecte Manuel González Galvan, a mis en question l'opportunité de la mise en valeur des monuments la nuit, ainsi que des groupes d'opposition des écologistes mais ils ne s'intéressent pas au Plan Lumière » (entretien, IMDUM 2009).

2. Des sources de financement hétérogènes... et pérennes

Les argumentaires justificatifs du Plan Lumière insistent sur la notion du patrimoine et sur sa sauvegarde, les financements du plan étant accordés au nom du patrimoine. Le Plan Lumière est financé par le gouvernement fédéral (PAN), le gouvernement de l'état (PRD) et le gouvernement municipal (PRI- PVE). Les trois niveaux de gouvernement sont censés fournir le même apport financier par le biais de leurs différents programmes et institutions. Par exemple, le Ministère fédéral du tourisme et le Ministère Fédéral de l'Education (INAH et CONACULTA) accordent des ressources issues des programmes consacrés à la sauvegarde du patrimoine. De même, SEDESOL accorde un financement à travers son programme Habitat, réservé aux centres-villes historiques ainsi que d'autres sources de financement, comme par exemple les financements gérées par l'Association Nationale de Villes Mexicaines Patrimoine Mondial (ANVMPM)

De son côté, le gouvernement de l'Etat contribue au projet par le biais du SECTUR-Michoacán. Le service de Coordination de projets de cet organisme assure en effet le relais entre le gouvernement de l'Etat et la municipalité. Cependant, un entretien avec le responsable de ce service nous apprend que son rôle se limite à la validation du projet. Ce service n'intervient en aucun cas dans la définition ou dans l'exécution du plan. Le Plan Lumière est un projet de la ville de Morelia, et le service Coordination de projets de Sectur-Michoacán ne s'occupe principalement que de la promotion et de l'inauguration des mises en lumière. Quant à l'équipe municipale, comme nous l'avons déjà vu, elle pilote l'action par le biais du service FIPE, ce dernier concentrant toute l'information relative au Plan Lumière. La municipalité finance une partie du Plan Lumière sur le budget municipal.

Ainsi, selon divers documents internes aux services (cf. Programa de obras, acciones et servicios, 2009), le financement du Plan Lumière est assuré chaque année. Le budget de la ville envisage une ligne budgétaire qui serait réservée aux interventions liées au Plan Lumière.

Par ailleurs, le Plan Lumière de Morelia bénéficiera aussi d'un financement spécifique à l'occasion des commémorations du bicentenaire de l'indépendance mexicaine en 2010⁵⁴.

Malgré l'absence de tout dispositif d'évaluation des travaux réalisés, il semble que les « bons » résultats relatés par la presse locale, ainsi que les arguments mettant l'accent sur la mise en valeur du patrimoine et le bouclage financier du Plan Lumière, ont permis de surmonter les changements de majorité municipale et d'assurer la continuité du Plan Lumière sur plusieurs mandats successifs.

En effet, l'exécution du Plan Lumière a couru sur trois gestions municipales successives avec alternance politique à chaque élection : PRI (2002-2004), PAN (2005-2007), puis PRI/PVM (2008-2011). Cette situation peut être qualifiée d'exceptionnelle dans le contexte mexicain où une nouvelle équipe municipale ne donne en général pas suite aux projets et programmes engagés par l'équipe précédente pour des raisons politiques, chaque nouvelle équipe voulant mettre en place ses propres programmes (Cabrerero, 2002). Cela s'explique par le fait que deux mandatures ont été assurés par le même homme politique : Fausto Figueroa, à l'origine du plan. La continuité du plan dans la mandature de Salvador Lopéz Orduña 2005-2007 (PAN) ne semble pas avoir posé de problème car le financement était assuré et les retombées médiatiques favorables, comme l'attestent divers acteurs locaux. Certains acteurs mettent en avant cette continuité :

« [...] les raisons qui ont conduit à la continuité du Plan ont été l'accueil par les habitants : le Plan Lumière a un potentiel touristique et économique énorme, aussi bien de par le nombre de visiteurs qu'il engendre qu'en tant que mécanisme pour promouvoir la richesse architecturale, historique de la ville ; par conséquent, n'importe quel nouveau président municipal aurait commis une maladresse en ne le continuant pas d'autant plus que de notre côté nous l'avions interrompu parce que notre mandat se terminait et il restait encore une longue liste de bâtiments à illuminer [...] nos successeurs en ont illuminé quelques-uns, sept ou huit, et finalement ils ont avancé dans l'achèvement du Plan [...] » (entretien, FIPE 2009)

« [à propos des changements de gouvernement] au lieu de s'arrêter il y a plutôt une continuité [...] heureusement l'équipe en place pendant les trois dernières années a assuré la continuité, ce qui a été l'avantage dans le cas du Plan Lumière de Morelia, durant les six

⁵⁴ Dans le Programme Nationale de Projets pour les festivités México 2010, le Plan Lumière de Morelia (Plan Luz) et Plan Lumière de San Luis Potosí (Plan Maestro de Iluminación) sont pris en compte pour leur financement (cf. Annexes Morelia).

ou sept dernières années malgré le changement de partis politiques mais dans la continuité [...] » (entretien, SECTUR- Michoacán 2009)

La continuité du Plan Lumière de la ville de Morelia n'a pas été conflictuelle, cependant la gestion et le pilotage du dossier ont été réalisés différemment dans chaque mandature municipale. Dans la gestion 2002-2004, le Plan Lumière a été adopté avec la création du *Fideicomiso de proyectos estratégicos* (FIPE). Le responsable du service FIPE joue aussi un rôle de conseiller auprès du maire et participe à la prise de décisions par rapport aux projets que gère le service. Le service assure par ailleurs le relais entre les divers services qui y participent (services du gouvernement de l'état- mairie/ entreprise- mairie / INAH Michoacán -mairie).

a. Plan Lumière et Image Urbaine: 2005-2007

La gestion municipale 2005-2007 reprend le Plan Lumière au sein du programme Image Urbaine, d'après le Plan de Développement de la Municipalité de Morelia - *Plan de Desarrollo Municipal Morelia* - (PDMM). Il est piloté par l'Institut Municipal de Développement Urbain de Morelia (IMDUM). Cette équipe municipale met beaucoup plus en avant la promotion de la vie nocturne dans le centre ville, « L'objectif est de terminer le Plan Lumière de Morelia et de développer la distraction des visiteurs complémentaire aux activités et événements culturels comme peut l'être une vie nocturne bien pensée et planifiée » (PDMM, 2005-2007 : 54).

Cependant, le développement d'une vie nocturne dans le centre historique était centré sur une offre touristique : bars, cafétérias, parcours touristiques en tramways, parcours historiques, parcours sur les légendes et événements artistiques de la ville. Une vision plus entrepreneuriale de la gestion du centre-ville a été mise en avant par cette équipe municipale grâce à des objectifs axés sur le développement économique de la zone et un investissement privé (Cabrales, 2002). En conséquence, le Plan Lumière, piloté pendant cette période par l'IMDUM n'a pas connu de vrais changements.

En outre, dans le PDMM, la gestion municipale 2005-2007 envisageait la réalisation du projet exécutif du Plan Lumière. Cependant, aucun document à ce sujet n'a été réalisé. De même, certains articles publiés dans la presse locale, - notamment dans le journal *La Jornada* en 2006 et 2007 - attirent l'attention sur le manque d'entretien des dispositifs d'illumination de certains monuments. Malgré tout, l'action de la gestion municipale 2005-2007 s'est tout de même traduite par la réalisation de quelques mises en lumière - sept ou huit - (cf. Liste de Monuments Eclairés IMDUM et FIPE), avec l'avis favorable de la plupart des acteurs concernés.

b. Reprise du Plan Lumière: 2008-2011

Pour la gestion actuelle (2008-2011), la reprise du Plan Lumière semble être plus évidente, car le maire avait déjà été élu en 2002-2004. La même équipe qui a piloté le programme à cette époque

(FIPE) a donc retrouvé son poste de travail et le pilotage du Plan lumière, apportant cependant certaines modifications à la démarche.

Dans la continuité des actions entreprises précédemment, le Plan Lumière est limité à la mise en lumière du patrimoine - illuminations scéniques - et à certaines interventions sur l'éclairage public du centre-ville pour réaliser les parcours illuminés comme nous l'avons déjà évoqué (cf. *Plan Luz de la ciudad de Moreli*, FIPE 2009).

Dans le Plan de Développement de la Municipalité de Morelia de la gestion 2008-2011, deux projets stratégiques font mention de la lumière urbaine. Le projet *Programme de Protection du Patrimoine*, volet *Touriste Satisfait*, évoque le Plan Lumière dans la stratégie de développement de l'activité touristique (PDMM, 2008-2011 : 63), « [...] le Plan Lumière concerne l'illumination des édifices, les mises en lumière, cette partie étant réalisée par Citélum, la supervision et le suivi étant assurés par le FIPE et ils nous livrent les mise en lumière seulement pour la maintenance [...]» (entretien, Éclairage Public 2009)

Quant au projet *Ville Eclairée - Ciudad Iluminada* - (PDMM, 2008 : 125), il est axé sur l'amélioration du système d'éclairage public et obéit à une approche sécuritaire de la ville. Les espaces urbains à illuminer en priorité sont les parcours qu'empruntent les jeunes allant à l'école, les installations sportives utilisées la nuit, mais aussi les endroits fréquentés par les touristes, « la mise en lumière des espaces publiques, jardins et places traditionnelles ». La traduction de ce projet sera la modernisation des installations, l'extension et l'entretien du service d'éclairage public au-delà de l'espace patrimonial de la ville vers les quartiers périphériques.

Le projet *Ville Eclairée* ne retient que l'aspect sécuritaire de la lumière, bien que diverses études (Mosser, 2008 ; Teller et Italiano, 1998) démontrent que l'impact sécuritaire de la lumière est assez limité et que la politique d'illumination doit s'accompagner d'une réflexion plus large sur les usages et les usagers (touristes, jeunes, sportifs, etc.).

En principe, le Plan Lumière n'inclut pas les interventions d'éclairage public. Il a vocation à rester un outil de programmation des illuminations artistiques tandis que le Projet *Ville Eclairée* est le volet de modernisation de l'éclairage public, comme le confirme un gestionnaire de la ville : « Le projet Ville Illuminée, c'est la même chose que le Plan Lumière sauf qu'il a été décidé de l'appeler Ville Illuminée mais l'objectif est le même : pour le premier, c'est de l'éclairage public la sécurité publique, pour l'autre c'est de la mise en lumière [...] » (entretien, INDUM 2009).

En 2008, l'équipe municipale annonce le début de la quatrième étape du Plan lumière de la ville. L'objectif est de continuer à illuminer les bâtiments historiques et de réaliser les routes illuminées (cf. Tableau Récapitulatif Interventions Plan Lumière Morelia).

Le projet *Ville Eclairée* se trouve au stade de la définition en 2009 : le service d'éclairage public et les professionnels effectuent certains tests sur les nouvelles technologies d'éclairage public

mais sans donner lieu à une mise en œuvre du projet. Toutefois, le lobbying des entreprises auprès des responsables des services de la ville est important (cf. entretiens Service d'éclairage public et FIPE).

3. Réappropriation du référentiel : distinction des fonctions et vie nocturne sélective

La réinterprétation du référentiel sur la lumière urbaine dans le contexte local est sensible dans la distinction qui est faite entre les deux fonctions de la lumière urbaine : la lumière esthétique, qui se traduit notamment par la mise en lumière des monuments, et la lumière fonctionnelle dans le cas des travaux sur l'éclairage public.

Comme nous l'avons mentionné, la continuité du Plan Lumière repose d'une part sur le fait que la politique a été institutionnalisée et a donc bénéficié d'un budget réservé pour le Plan Lumière, et d'autre part sur la pertinence du Plan vis-à-vis de la politique de réhabilitation du centre historique, le plan ayant pour objectif de mettre en valeur le patrimoine et d'inciter à une réappropriation du centre ville par les usagers pendant la nuit.

On peut cependant s'interroger sur ces liens supposés entre réappropriation de l'espace central et conservation du patrimoine. Qu'entend-on exactement par « développement de la vie nocturne »? Cette notion de vie nocturne se réduit à Morelia à sa la plus simple expression : une offre de loisirs nocturnes, avec « [...] une ouverture tardive et plus de restaurants et cafés [...]» comme l'indique le coordinateur de Projets de SECTUR-Michoacán (entretien, 2009).

En outre, on constate une absence de réflexions sur l'ensemble des services nécessaires à un développement de l'activité nocturne dans la ville, comme les transports en commun ou les horaires de fermeture des services et des loisirs. La pratique quotidienne du citoyen ne semble pas être prise en compte dans ces réflexions. Il s'agit plutôt de développer une activité nocturne en faveur des services touristiques. Le risque de cette initiative est de favoriser le développement d'une seule activité, à savoir le tourisme, au détriment d'autres activités et d'autres usages de l'espace public pendant la nuit.

G. Morelia face aux autres villes: une expérience unique mais pas si singulière

« [à propos du Plan Lumière] ce plan, unique en son genre par ses caractéristiques et sa portée, comporte des critères fondamentaux qui guident les travaux d'illumination artistique qui se réalisent en chacun des composants du centre historique de la ville [...] » (Hiriart Prado, 2008 :33). Ce passage sur le Plan Lumière de Morelia évoque le discours des acteurs locaux sur des expériences similaires. Certains acteurs considèrent que le Plan Lumière de la ville est

particulier, voire unique, grâce aux notions développées et aux caractéristiques locales de l'architecture, comme l'évoque le responsable de l'éclairage public de la ville :

« [...] je connais le cas de Puebla parce que j'y suis allé [...] Ils ont mis en place des mises en lumière en dehors du centre historique [...] C'est la même entreprise qui a réalisé les installations, si bien que ne sont les mêmes composants, ici on distingue plus la couleur des édifices [...], la cathédrale de Puebla ne brille pas comme la cathédrale de Morelia. Tous les détails de Morelia ressortent plus qu'à Puebla, mais il s'agit d'une opinion subjective [...] » (entretien, Service d'éclairage public 2009)

En effet, si les acteurs connaissent l'expérience d'autres villes telles que Guanajuato, San Luis Potosí ou Puebla, ils n'en font pas mention, même dans le cas de Puebla où il s'agit de la même entreprise – Citelum - qui réalise les travaux. Cette situation, comme nous l'avons vu, est due à l'expérience catastrophique de la mise en place d'un contrat de concession sur l'éclairage public à Puebla, qui sera par la suite résilié. Malgré tout, le site web de l'entreprise évoque son activité dans la ville de Puebla comme étant une réussite⁵⁵.

Les acteurs locaux de Morelia invoquent deux facteurs principaux pour expliquer le succès de San Luis Potosí, qui a globalement bénéficié de très bonnes retombées médiatiques (chapitre 5). Il existait d'une part une bonne entente entre les trois niveaux de gouvernement appartenant au même parti politique, comme le responsable du FIPE l'évoque,

« [à propos du succès du Plan Lumière à San Luis Potosí] [...] Il y eut une impulsion très déterminée des gouvernements qui étaient du même parti, la municipalité de San Luis est du PAN ainsi que la capitale, ce qui a beaucoup influé. L'entreprise, au contraire, attend que nous disions « montrez au monde que vous avez fait ici », parce que s'il y a une entreprise, qui peut nous apporter cette reconnaissance, c'est bien Citelum. Ici prévaut plutôt la lenteur qui résulte parfois de travailler aux ordres de différents niveaux de gouvernement [...] » (Entretien, 2009)

D'autre part, le financement du projet a donné satisfaction. L'investissement en matière de ressources a été plus important à San Luis Potosí que dans le cas de Morelia ou Puebla, effectué sur une période de six ans. Cependant, plusieurs acteurs relativisent le succès du projet de San Luis Potosí en arguant qu'il s'agissait avant tout d'une stratégie visant à attirer le tourisme, comme le note le responsable *Coordinador Proyectos* de SECTUR-Michoacán,

« Parce qu'eux [San Luis Potosí] commencent cela avec le gouvernement d'Etat, ils étaient en retard en ce qui concerne le concept du Plan Lumière, ils doivent avoir 4 ans et nous, nous avons 7 ou 8 ans. Mais à San Luis Potosí le gouvernement de l'Etat vise à attirer le tourisme. A San Luis il n'y avait pas de tourisme, il n'y avait pas de monuments

⁵⁵ <http://www.citelum.com.mx/citelum.swf> (consulté en janvier 2009)

importants seulement sur sa cathédrale. Alors toute l'illumination artistique est axée vers le tourisme [...] (entretien, 2009) »

Comme nous le verrons par la suite, ces deux facteurs politique et financier ont joué un rôle important, mais les spécificités locales de la ville de San Luis Potosí ont donné lieu à un autre mode d'appropriation du référentiel lumière. Les exemples des villes de Puebla et Morelia laissent voir que le référentiel sur la lumière urbaine commence à être intégré dans la politique de réhabilitation des quartiers centraux des villes patrimoniales. L'adaptation et la reformulation de l'aménagement de la lumière urbaine entraînent aussi un changement dans l'action urbaine locale, des nouveaux concepts introduits par une appropriation du référentiel lumière. En d'autres termes, l'appropriation du référentiel lumière s'est faite en l'adaptant aux objectifs poursuivis par les décideurs de la ville.

L'expérience de la ville de Morelia a permis de montrer comment, dans une certaine mesure, les villes s'imitent les unes les autres et s'inspirent aussi bien des réussites que des échecs (Dolowitz et Marsh, 2000). C'est notamment le cas de Puebla : les acteurs municipaux en parlent peu mais leurs actions attestent qu'ils en ont eu connaissance. Les acteurs locaux réinterprètent le mode d'aménagement axé sur la lumière urbaine en organisant l'action autrement. Ils ont su anticiper les débats à venir et notamment les aspects polémiques, tout en mettant l'accent sur les aspects les plus consensuels et les plus à même de légitimer cet aménagement.

La démarche lumière de Morelia est née en 2003 d'une première intervention, le *Proyecto d'illumination artistica de la catedral de Morelia*, à laquelle ont participé une grande diversité d'acteurs et d'organismes liés au patrimoine. Comme l'indique le site internet de la mairie, « tous les secteurs de la société de Morelia ont participé »⁵⁶. Cette intervention a été présentée dans les médias comme un cas exemplaire d'intervention patrimoniale et d'innovation, notamment en matière de maîtrise énergétique grâce à l'utilisation des dernières innovations technologiques.

D'après certains acteurs, cette intervention sera le déclencheur d'une réflexion sur la lumière urbaine qui s'est plus tard traduite par la mise en œuvre du Plan Lumière. Néanmoins, nous avons démontré que cette intervention a également permis de s'assurer le soutien de divers acteurs locaux et des différents niveaux du gouvernement - fédéral, état et municipal - (cf. Deuxième rapport d'activités, équipe municipale 2002-2004) en ce qui concerne les mises en lumière des bâtiments historiques.

⁵⁶<http://www.ingeborda.com/biblioteca/Biblioteca%20Internet/Articulos%20Tecnicos%20de%20Consulta/Iluminacion%20B3n/iluminacion/informedeproyecto.pdf> Consulté décembre 2008

Les sources de financement auxquelles la ville a fait appel réaffirment le parti pris concernant le référentiel lumière. En effet, les programmes qui financent les mises en lumière sont réservés aux villes historiques, c'est pourquoi cette action est soutenue par l'ANVMPM. D'ailleurs, la prise en compte de l'aménagement de la ville par la lumière comme un facteur contribuant à la sauvegarde du patrimoine au sein de l'ANVMPM s'effectue aux environs de l'année 2004, selon certains acteurs de la ville de Morelia comme l'IMDUM.

Par ailleurs, le Plan Lumière de la ville est inscrit dans le Programme de Protection du Patrimoine, tandis que le projet intitulé *Ciudad Iluminada* est inscrit dans le programme de Sécurité Urbaine. Ce choix donne un exemple de la réinterprétation du référentiel lumière au niveau local par la séparation des deux principales fonctions de la lumière urbaine : la lumière esthétique (les mises en lumière), et la lumière fonctionnelle (amélioration de la sécurité nocturne).

La connaissance de l'expérience de la ville de Puebla influence la stratégie des acteurs de la ville. Ces derniers élaborent la communication du Plan Lumière en mettant en avant l'illumination des monuments et en laissant de côté les actions liées aux interventions d'éclairage public. Toutefois, au moment de justifier les travaux sur l'éclairage public, l'équipe municipale met l'accent sur les économies d'énergie : « [...] l'entreprise Phillips réalisera le remplacement de l'ancien matériel de l'éclairage public par une technologie de pointe, les leds » (*El Sol de Morelia*, avril 2004).

Comme le confirme le responsable du service de l'éclairage public de la ville, le projet de *Ciudad Iluminada* est encore en phase de définition, notamment en ce qui concerne la meilleure technologie à adopter. D'après le même responsable, le choix d'adopter la technologie des leds n'est pas arrêté. Tout reste à déterminer, y compris l'entreprise qui sera chargée de la maîtrise d'ouvrage et la modalité selon laquelle le projet sera mis en œuvre. Néanmoins, les acteurs évoquent la piste d'une concession portant exclusivement sur la modernisation de l'éclairage public. Nous considérons que ces réflexions s'inscrivent dans une logique d'externalisation croissante des services publics. Pour le moment, aucune ville n'a externalisé le service de l'éclairage public. Cependant, on peut se demander combien de temps pourront tenir les villes mexicaines confrontée à un service défaillant et à une modernisation des installations qui devra faire le choix de sources moins polluantes, conformes à l'injonction de développement durable de plus en plus fortes dans tous les réseaux de villes, y compris dans le secteur de l'éclairage urbain. Dans le chapitre suivant, nous analyserons le cas de la ville de San Luis Potosí qui présente des convergences avec les cas des villes de Puebla et Morelia, mais qui nous permettra surtout de mettre en avant une autre modalité d'appropriation et de réception du référentiel lumière et contribue ainsi à la mise en circulation de ce dernier (Encart 8).

Encart 8. Tableau de synthèse sur les politiques d'illumination dans les trois villes mexicaines.			
	Ville de Puebla Population 1 054 921 habitants Inscription Liste UNESCO : 1987:	Ville de Morelia Population 700 000 habitants Inscription Liste UNESCO : 1991	Ville de San Luis Potosí Population 800 000 Candidate d'inscription Liste UNESCO 2007
Gestion municipale concernée	2002-2005	2003-2005 2005-2007 2008- 2011	2003-2009
Portage Politique du projet	Maire de la ville	Maire de la ville	Gouverneur de l'Etat de SLP
Pilotage du Projet	Bureau de Mega Projets	FIPE	SECTUR- SLP
Outils adoptés Illumination pérenne	Etudes préalables Plan Lumière & mise en lumière de monuments (2003)	Plan Lumière (2003)	Plan Lumière (2004)
Outils adoptés Illumination éphémère	Parcours nocturnes pour le « jour de morts » et visites nocturnes. Light show Cathédrale de la ville	Parcours nocturnes pour le « jour de morts » et visites nocturnes. Light show Cathédrale de la ville	Fête Lumière
Experts	Alain Guillot (Architecture Lumière filial de Citélum)	Citélum et concepteurs lumières mexicains	Concepteur Lumière : Gustavo Aviles Artiste Lumière : Xavier De Richemont
Association de «Light Design » concernés indirectement	LUCI	LUCI- IENA	LUCI- PLDA
Etat actuelle de la démarche lumière	Non aboutissement du Plan Lumière. Mise en lumière des espaces urbains et de bâtiments historiques	Continuation du Plan Lumière	Continuation du Plan Lumière et la réalisation de plusieurs fêtes lumières
But de la démarche	Améliorer l'éclairage public de la ville	Encourager le Tourisme Economies d'énergie (LEDS)	Dossier Candidature UNESCO. Encourager le Tourisme

CHAPITRE 6.

LA VILLE DE SAN LUIS POTOSI COMME NOUVELLE REFERENCE ?

L'analyse des cas de Puebla et de Morelia met en évidence des modalités d'importation et d'appropriation du référentiel lumière diverses mais selon des processus généraux qui ne diffèrent pas tant que ça. Le référentiel qui sert pour la planification des politiques d'éclairage comporte une série d'illuminations plus ou moins importante. Ces illuminations concernent des édifices et des bâtiments du centre-ville à forte valeur patrimoniale. Dans le cas de Puebla cette importation sans réelle appropriation par les acteurs locaux autres que l'exécutif municipal va faire long feu. Cependant l'expertise lumière n'est pas perdue et peut se recycler ailleurs. Dans le cas de Morelia cette logique d'illumination artistique et scénique du centre historique est également présente et elle va même jusqu'à « contaminer » l'ensemble des opérations d'éclairage urbain qui doivent être liées au patrimoine architectural de la ville pour pouvoir être validées. Dans ce dernier cas le réseau d'acteurs associé à la validation du plan est beaucoup plus large et permet d'éviter les controverses qui, dans le cas de Puebla, avait conduit à annuler la concession. Retrouve-t-on ces processus généraux d'importation et d'appropriation dans le cas de San Luis Potosí ?

« Concept touristique unique en Amérique Latine » : ainsi est défini le Plan Lumière de la ville de San Luis Potosí dans la presse locale⁵⁷. Depuis l'année 2004, les travaux concernant l'illumination artistique des monuments ont été mis en oeuvre, dont la gestion et le suivi ont été assurés par le Service du Tourisme de l'État de San Luis (SECTUR-SLP). Ainsi le Plan Lumière, avec les diverses actions émanant de ce dernier –Fête Lumière, inscription au réseau LUCI-, est un programme emblématique de l'administration « 2003-2009 » du gouvernement de l'État. En effet, la politique d'illumination de la ville de San Luis Potosí est une affaire gérée directement par le gouvernement de l'État de San Luis Potosí, a contrario des cas de Puebla et Morelia dans lesquels les municipalités gèrent la politique d'illumination. Dans le cas de San Luis Potosí, le gouvernement de l'État s'occupe des politiques urbaines.

Dans ce chapitre, nous rendrons compte des origines du Plan Lumière et de son évolution, ainsi que des notions, des concepts et des discours mobilisés par les acteurs concernés. Nous identifierons les différentes logiques d'action des acteurs locaux et notamment la validation et la justification du Plan Lumière à partir d'une initiative fédératrice pour la ville : la tentative par la ville de faire inscrire son centre historique dans la liste du Patrimoine Mondial de l'Unesco (Jaquot, 2007).

⁵⁷ Entra en operación el Plan Maestro de Iluminación Urbana.
<http://www.oem.com.mx/elsoldecuaufila/notas/n918079.htm>. Consulté le 4 novembre 2008

A. Portrait d'une municipalité qui concentre les enjeux de l'État de San Luis Potosí

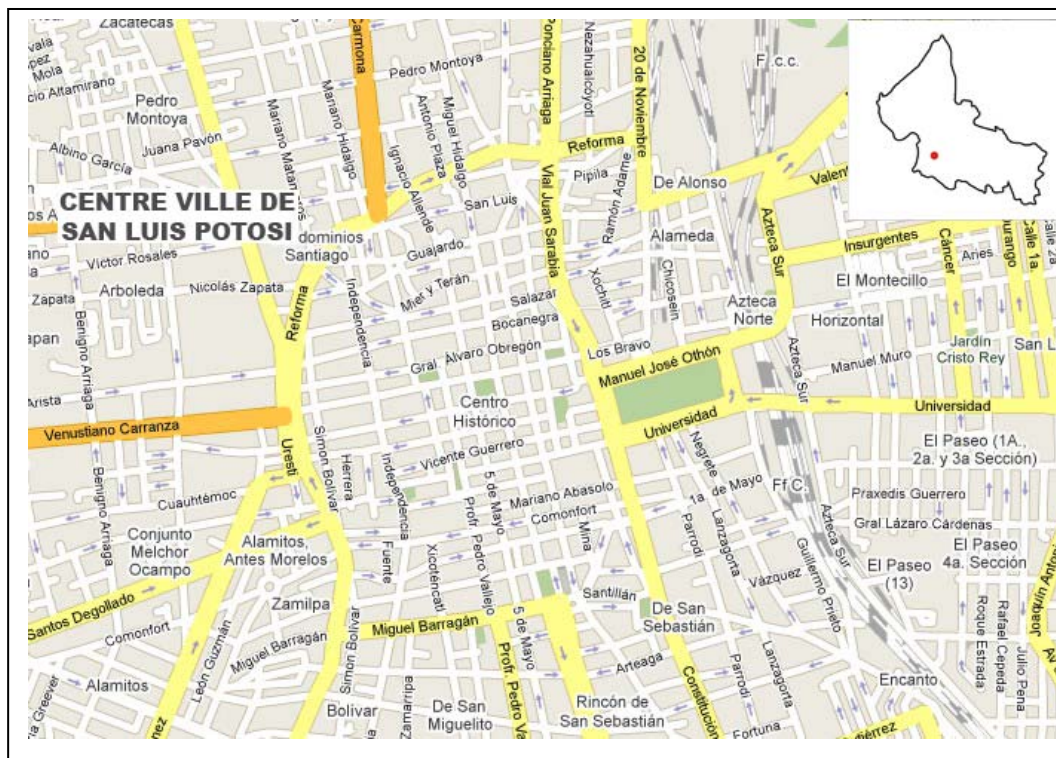
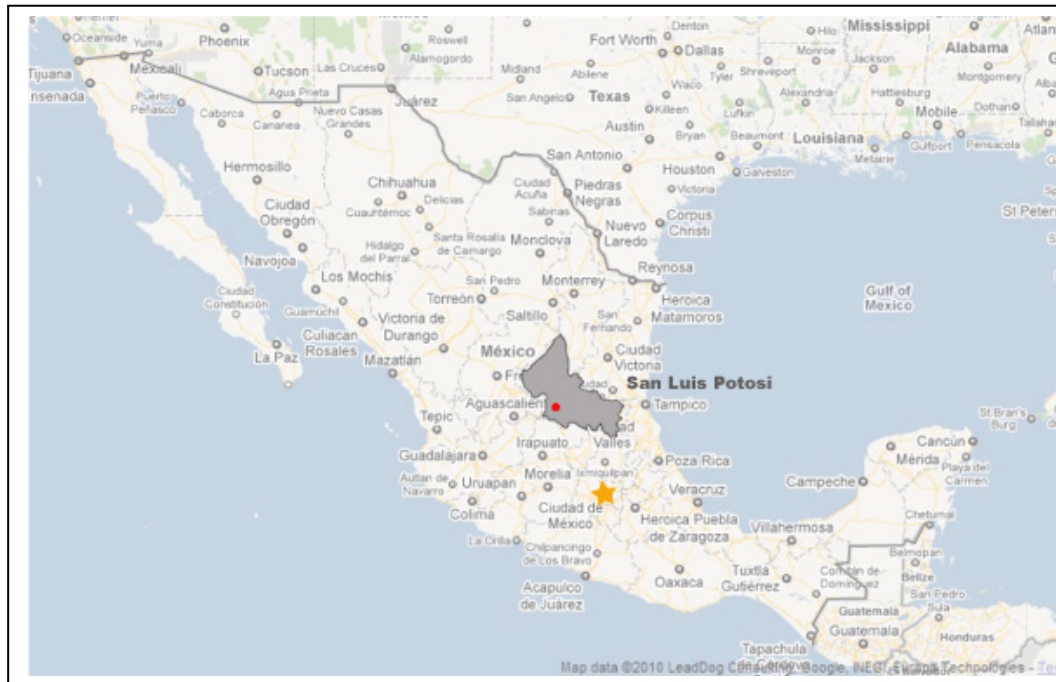


Figure 16. Localisation géographique de la ville de San Luis Potosí. Source : INEGI

Situé au nord des hauts plateaux mexicains, l'Etat de San Luis Potosí a une superficie de 62, 848 km², ce qui représente 3.2% du territoire national. La municipalité de San Luis Potosí, capitale de l'État du même nom, s'étend sur 1 443 km² (2.38% du territoire de l'État) et compte 670532 habitants, soit 29.16% de la population de l'État (Figure 16).

Différents travaux prospectifs réalisés par l'INEGI montrent que la tendance à la concentration de la population de l'Etat dans la municipalité de San Luis Potosí va continuer à s'accroître en raison des fortes disparités économiques et sociales entre la capitale et les municipalités avoisinantes. De par sa situation stratégique et sa proximité avec les États-Unis, San Luis Potosí est une importante ville industrielle tournée vers l'exportation, principalement en direction du nord du pays et de l'Amérique du Nord. Le processus d'industrialisation a commencé dès les années 1960 avec l'apparition de la première zone industrielle au sud-est de la zone urbaine. De plus, la ville est la capitale d'une région riche pour l'agriculture, le bétail et le minerai.

Le premier plan de développement stratégique de la zone centrale, c'est-à-dire de la municipalité de San Luis Potosí et des municipalités proches, a été conçu en 1993 par le gouverneur de l'État, Horacio Sánchez Unzueta, affilié au PRI (mandature 1993-1997). Ce premier plan comportait un volet dédié à la planification et au développement urbain. Cependant, cette initiative a été détournée au profit des promoteurs immobiliers et orientée vers la construction des zones d'habitation.

A la même époque débute un processus de patrimonialisation du centre-ville avec la publication, le 24 septembre 1993, du Projet Stratégique de Régénération Urbaine et Economique du Centre Historique de San Luis Potosí. Cette initiative a pour objectif de développer l'attractivité touristique et culturelle de la ville (Silva Ontiveros, 2009). A partir de ce moment, les gouverneurs qui se succèdent à la tête de l'État vont s'investir dans la candidature à l'inscription du centre-ville historique sur la liste Unesco.

Pendant la mandature du gouverneur Fernando Silva du PRI (1997-2003), le premier Plan de Développement Urbain pour l'État (2001-2020) est élaboré et une loi sur le Développement Urbain est adoptée en 2003. La même année, la municipalité se dote d'un outil d'aménagement pour la ville (*Plan Municipal de Développement Urbain*), lequel sera actualisé en 2007 notamment sur deux aspects : l'autorisation de créer des zones d'habitation et des zones industrielles au sud de la municipalité. A son tour, le plan d'aménagement du centre-ville sera reformulé et publié en 2007, avec l'objectif d'obtenir l'inscription de la ville sur la liste Unesco. Il faut mentionner qu'à l'instar de la ville de Morelia la dénomination de « centre ville historique » a été accordée au centre-ville de SLP par l'INAH au début des années 1990. L'homologation délivrée par l'INAH se base sur l'identification des atouts dont dispose une ville pour se faire inscrire sur la liste Unesco. Mais, alors que la ville de Morelia s'est vue inscrite sur la liste dès 1991, la ville de San Luis Potosí est

en revanche toujours sur une liste « provisoire » de villes susceptibles d’être inscrites. Dans ce contexte, le gouvernement de l’État Marcelo de los Santos Fraga, affilié au PAN (mandature 2003-2009) a fait du dossier d’inscription du centre-ville à l’UNESCO, et donc de la politique d’illumination qui est au cœur de ce dossier, l’une des priorités de son mandat.

B. Plan Lumière et dossier de candidature Unesco

1. Première mise en lumière : vers la formulation du Plan Lumière

Contrairement à la démarche d’autres villes comme Puebla ou Morelia, le début du Plan Lumière de la ville de San Luis Potosí n’a pas démarré par une intervention phare, comme aurait pu l’être la mise en lumière de la Cathédrale. Cette dernière n’a été mise en lumière qu’en 2006, dans la troisième étape du Plan. La mise en lumière du Temple du Carmen, débutée en 2004, est la première à être réalisée. Les autres bâtiments historiques faisant également partie de l’ensemble architectural *Plaza del Carmen* sont mis en lumière, à savoir : le Musée du *virreinato*, le théâtre de la Paz, le Palais du gouvernement de l’État (Figure 17).

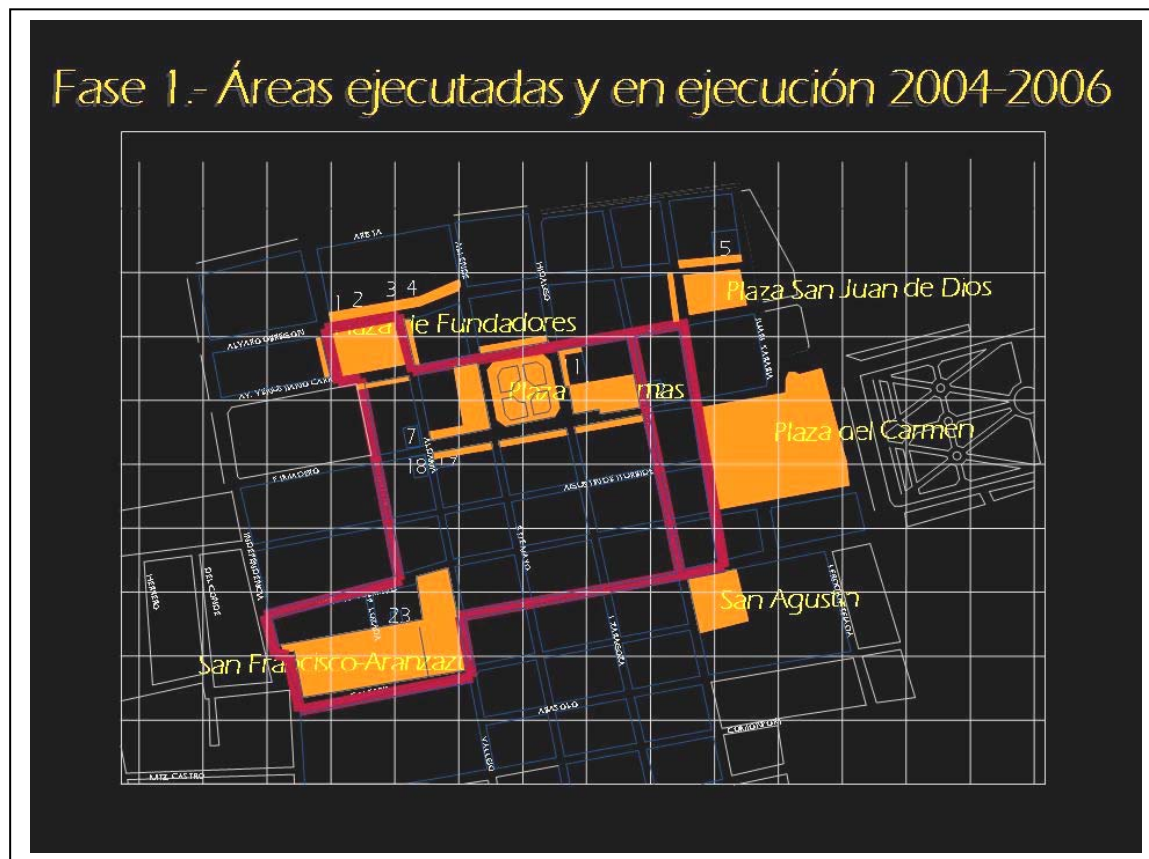


Figure 17. Première étape du Plan Lumière de la ville de San Luis Potosí. Source : SECTUR-SLP

Ces interventions sont identifiées dans les divers documents comme la première étape du Plan Lumière. Cependant 2005 est mentionnée comme l'année du début du Plan par le responsable du service de l'éclairage public de la ville, « la première étape a été la Place du Carmen [...] il y a une deuxième étape : San Francisco, San Agustin, Plaza Aranzazu et nous sommes sur le point de démarrer la cinquième étape [...] c'est en 2005 qu'on a débuté la première étape » (entretien, Service Eclairage Public 2009).

Toutefois, les propos d'une chargée de projet du service du Tourisme de l'État (SECTUR-SLP) confirment que certains travaux ont bien été engagés par l'institution dès 2004, en particulier les travaux d'illumination du temple du Carmen, « [...] le secrétariat du tourisme dispose de fonds en 2004 et se pose la question comment les investir [...] plusieurs réunions ont lieu et on y constate le mauvais état du Centre Historique, de suite on recherche les expériences des villes patrimoniales comme Morelia ou Oaxaca et toutes concluent qu'en ce qui concerne l'illumination de monuments et la signalétique aucun secrétariat ne s'en charge, et c'est primordial (entretien, SECTUR- SLP 2009).

Par ailleurs, dans la présentation du Plan Lumière effectué par SECTUR-SLP en 2007, il est fait mention de travaux réalisés et à réaliser entre 2004 et 2006. En outre, le courrier interne du 8 juillet concernant le budget du Plan Lumière confirme qu'en 2004 la municipalité a apporté trois millions de pesos pour la mise en lumière, l'enlèvement de graffitis et la signalétique (cf. courrier interne, Secrétariat Général 1175/2009).

Ainsi, on suppose que la structure du Plan, son contenu et la durée de travaux furent définis en 2004. Toutefois, il était prévu de n'intervenir dans un premier temps que dans l'ensemble architectural du Carmen. Les travaux réalisés pendant l'année 2004 seront un premier essai destiné à évaluer la pertinence et l'acceptabilité du Plan Lumière. Lequel, d'après le chargé de mission de SECTUR-SLP, a joué un rôle fondamental dans l'obtention de l'accord et de l'appui financier du gouvernement de l'État. Car, les avantages qu'une telle démarche pouvait apporter à la ville en termes de tourisme et de mise en valeur du patrimoine historique ont été mis en avant à partir des résultats obtenus dans d'autres villes.

Le Plan Lumière comme programme d'intervention pour la mise en lumière, a été officialisé par le décret publié dans le Journal Officiel de l'État du 25 août 2005. Ce dernier confirme que le Plan a été réalisé pendant la période 2004-2009, et que le service du tourisme de l'État est nommé maître d'ouvrage, « On confère toutes les compétences nécessaires au Secrétariat du Tourisme de l'État, pour que le responsable du service effectue la passation du contrat concernant les travaux de mise en lumière urbaine et architecturale du centre historique de la ville et en supervise les travaux [...] » (*Journal Officiel de l'État*, 25 août 2005).

Ainsi la politique d'illumination dans la ville de San Luis Potosí est menée par le gouvernement de l'État (2003-2009). Cette action est incluse dans le processus d'inscription de la ville dans la liste UNESCO. A partir de ce moment, le service du Tourisme de l'État de San Luis Potosí (SECTUR-SLP) assure la gestion, le suivi, l'adjudication et la passation de marchés avec des entreprises expertes qui travailleront sur le Plan d'Illumination de la ville. Les actions réalisées au nom du Plan Lumière sont affichées dans l'offre touristique de la ville.

2. Un réseau élargi d'acteurs locaux pour une politique de la lumière axée sur le patrimoine

A l'instar des exemples des villes de Puebla et Morelia, le service d'éclairage public de la ville n'intervient pas directement dans la démarche. Le service d'éclairage public n'a aucune compétence dans le déroulement des interventions. Ce dernier valide les mises en lumière, il donne un avis technique, mais il n'intervient pas dans l'exécution ou dans le suivi des travaux. Toutefois le service d'éclairage public de la ville réceptionne les travaux exécutés et essaie à son tour de faire adopter un projet concernant seulement la rénovation de l'éclairage public de la ville. Ainsi, une grande partie des acteurs impliqués dans la mise en place d'un Plan Lumière mentionnent que le plan est une initiative qui émerge du Service de Tourisme de l'État (SECTUR-SLP) : « Le projet débute à partir d'une proposition du Secrétariat du Tourisme, ils lancent l'initiative de réaliser une mise en lumière du temple du Carmen. Ils ont débuté par la place du Carmen, ensuite ils présentent leurs résultats dans une réunion où tous les services concernés par le patrimoine sont présents » (entretien, INAH- SLP 2009).

Cependant, d'autres acteurs affirment que l'initiative est née d'un constat relevé par le Conseil Consultatif du Centre Historique -*Consejo Consultivo del Centro Historico*- sur la dégradation du centre historique de la ville et donc le départ des habitants et l'abandon de l'espace urbain en particulier la nuit, comme le confirme à son tour le responsable du service d'éclairage public de la ville, « [...] en effet pendant la nuit, quand les commerces sont fermés, on fait en sorte de rendre attractif pour la population de visiter le centre historique et le pratiquer et de cette manière réactiver l'activité [...] ainsi on réalise un Plan Lumière » (entretien, 2009).

Dans ce sens, la chargée de mission de SECTUR- SLP confirme que l'intention de ce service était d'investir dans une réelle politique touristique. Un travail de prospective sur les possibles modalités d'intervention s'est imposé, notamment sur les aspects concernant la promotion du centre ville. Ce travail s'est inspiré de l'expérience des villes mexicaines déjà classées au patrimoine de l'humanité par l'Unesco (Oaxaca, Morelia, Zacatecas et la ville de Mexico). Plusieurs architectes du service de SECTUR- SLP ont donc participé aux réunions de l'Association Nationale des Villes Patrimoine Mondial (ANVPM), où San Luis était présente en

tant que ville invitée⁵⁸. D'après une chargée de mission de SECTUR- SLP, l'un des enseignements tirés de ces réunions a été de soulever le problème du manque d'illumination du centre ville, à l'instar des réflexions menées sur d'autres centres historiques, notamment celui de la ville de Morelia, laquelle faisait figure de référence en matière d'action urbaine : « [...] le Plan de Morelia, parce qu'il est le pionnier, a un grand impact, cela a été notre guide et on ne pouvait pas le garder juste comme expérience faite ailleurs, il fallait la continuer et l'améliorer. Morelia a été le modèle, donc nous voulons donner davantage [...] » (entretien, SECTUR-SLP 2009).

D'ailleurs le même gestionnaire a fait remarquer qu'en 2004, illuminer les monuments était à la mode. A cette période en effet, plusieurs mises en lumière phares venaient d'être réalisées, comme celles des cathédrales de Morelia, Zacatecas et de Oaxaca. Ainsi, le constat d'un centre ville délaissé et l'intérêt de mettre en place une stratégie touristique semblaient être de bonnes raisons pour l'adoption du Plan Lumière. Cependant, ces constats ne sont pas les seuls qui jouent en faveur de son adoption. A cet égard, l'avis d'un conseiller municipal de la ville (PRD) rend compte de l'intérêt des gestionnaires de SECTUR-SLP pour une démarche similaire à celle adoptée par les villes historiques, à savoir la constitution d'un dossier d'inscription de la ville au patrimoine mondial de l'humanité, la liste de l'Unesco : « [Le Plan Lumière] est un projet adopté par la dernière mandature [...] c'est une question liée à la tentative d'inscription de la ville sur la liste Unesco menée par le gouvernement de l'État, le projet a été mis en place aux alentours de 2005. Un des principaux arguments pour inscrire la ville sur la liste Unesco, est la politique d'illumination, en fait ils vont ensemble [...] » (entretien, 2009).

La publication du Journal Officiel de l'État du 25 août 2005, confirme que l'adoption du Plan Lumière obéit au désir d'inscrire la ville sur la liste du Patrimoine Mondial. Le Plan lumière sera un nouvel élément intégré dans la gestion du gouvernement de l'État sur la période 2003-2009, « [...] dans le but d'appuyer la proposition formulée par le Conseil, visant à ce que l'UNESCO réalise l'inscription du centre-ville historique comme "Patrimoine Culturel de l'Humanité", on a identifié le besoin d'avoir un Plan Lumière [...] » (*Journal Officiel de l'État*, 25 août 2005).

A partir de ce moment les deux acteurs clés dans le Plan Lumière sont le service de SECTUR-SLP et le service de l'INAH- SLP. Ainsi, les visites de suivi de chantier sont effectuées par le personnel de SECTUR-SLP en charge du dossier ainsi que par un architecte, responsable du dossier au sein de l'INAH-SLP. Ces derniers sont les interlocuteurs de l'entreprise en charge des travaux de mise en lumière, donc les modifications sur les interventions ont été formulées principalement par ces deux services.

La stratégie adoptée par le gouvernement de l'État vis-à-vis de l'inscription de la ville sur la liste de l'Unesco prend en compte d'autres aspects comme la réhabilitation du cadre bâti. Le dossier

⁵⁸ Réunion de l'Association Nationale de Villes Patrimoniales, <http://www.ciudadesmexicanaspatrimonio.org/>

Unesco offre un contexte idéal pour une action structurée autour du Plan. Selon les acteurs intervenant dans d'autres villes, l'expérience de San Luis Potosí est rendue possible par la bonne entente entre les différents échelons du pouvoir du fait de leur appartenance au même parti politique le PAN (Figure 18).

<p>Gouvernement Fédéral (PAN) Vicente Fox 2000-2006, Felipe Calderon 2006-2012</p> <p>Gouvernement de l'Etat (PAN) Marcelo de los Santos Fraga 2003-2009</p> <p>Gouvernement Municipal (PAN) Octavio Pedroza Gaitán 2003-2006, Jorge Lozano Armengol 2006 - 2009</p>

Figure 18. Les différents équipes à la tête du gouvernement fédéral, de l'Etat et de la municipalité de San Luis Potosí.

Certes, cette bonne entente joue un rôle important, mais par ailleurs le dossier Unesco rassemble et fédère les diverses logiques d'actions des acteurs urbains. Comme plusieurs recherches l'affirment, le patrimoine peut être un puissant facteur de consensus (Bourdin, 1984 ; Melé, 1998 ; Monnet, 1992) ce qui a été le cas à San Luis Potosí. Dans cet esprit, le Plan Lumière, destiné à mettre en valeur le patrimoine par sa mise en lumière, a bénéficié d'un soutien exceptionnel malgré le risque lié à la mise en œuvre d'un nouvel outil et le fort investissement financier que cela implique. Ce choix représente des changements au sein de l'action urbaine locale.

Le dossier Unesco a été constitué par l'administration qui était à la tête du gouvernement de l'État entre 1997 et 2002, puis repris par l'équipe suivante (2003-2009), le projet faisant consensus parmi les acteurs locaux. Ainsi, l'adoption du Plan Lumière, au vu d'expériences similaires dans d'autres villes patrimoniales, semble avoir été un facteur clé dans la rédaction du dossier de candidature pour l'inscription de la ville sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco.

3. Lumière et construction d'une valeur patrimoniale

Le décret publié le 19 décembre 1990 dans le *Diario Oficial*, établit la première Zone de Monuments de la ville de San Luis Potosí, couvrant 1.93 kilomètres carrés⁵⁹. En 1997, à l'initiative du gouvernement de l'État, est fondé le *Consejo Consultivo del Centro Historico* (CCCH) de la ville de San Luis Potosí⁶⁰, composé principalement par des universitaires, des représentants des institutions gouvernementales et des associations liées au patrimoine. Le CCCH a pour objectif la constitution du dossier et l'élaboration du catalogue architectural du centre

⁵⁹ Cf. Annexe Declaratorias de la ville de San Luis Potosí

⁶⁰ Cf Annexe *Consejo Consultivo del Centro Historico de la ciudad de San Luis Potosí*

historique de la ville, afin que cette dernière soit inscrite sur la liste de l'Unesco (*Journal Officiel de l'État*, 11 juillet 1997).

Les premiers travaux réalisés par le CCCH ont abouti en 1998 à inscrire la ville sur une liste préliminaire de l'ICOMOS (International Council on Monuments and Sites) ; le dossier de candidature du centre historique de la ville était nommé : *Zona de Monumentos Historicos de San Luis Potosí* sans avoir réussi à passer toutes les étapes pour être examiné par le Conseil de l'Unesco. Par ailleurs, le décret publié le 6 mars 2000 modifie la structure et l'organisation du CCCH ; « Le Conseil Consultatif du Centre Historique de la ville de San Luis Potosí, aura pour objectif [...] le suivi et donnera son appui dans l'intégration du dossier et du catalogue architectural du centre historique, afin d'obtenir l'inscription de ce dernier sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité » (*Journal Officiel de l'État*, 06 mars 2000 : 407).

Les principales modifications portent sur une plus grande liberté d'intervention accordée au gouverneur de l'État et sur le rôle du CCCH, qui continuera à participer à la constitution et au suivi du dossier de candidature mais ne sera plus le seul service décisionnaire. Cette action atteste d'un intérêt grandissant chez les décideurs de la ville vis-à-vis de l'inscription sur la liste de l'Unesco.

En 2000 et 2001, le dossier de la ville sera inclus à nouveau sur la liste préliminaire de l'ICOMOS comme *Ciudad Historica de San Luis Potosí*⁶¹. En 2002, un autre projet a été réalisé par l'architecte Manuel Vildosola, au sein du *Consejo Consultivo del Centro Historico* (CCCH) intitulé : *Projet de Réhabilitation Urbain du Centre Historique*. Ce dernier, fait mention de neuf points principaux dans la partie consacrée à la justification, parmi ceux-ci : « [...] le nombre 5, le Tracé régulier, les places et le parcours processionnel et le nombre 9, Modèle d'utilisation de l'espace et patrimoine intangible [...] » (courrier interne, CCCH 13 août 2009).

Ces deux points ont été repris lors de la constitution d'un nouveau dossier de candidature Unesco suite aux conseils de certains responsables de la Direction du Patrimoine Mondial de l'INAH fédéral, afin d'augmenter les possibilités d'inscrire le centre-ville sur la liste Unesco (courrier interne, CCCH 13 août 2009). Ce nouveau dossier est dénommé : *San Luis Potosí, une ville de tracé processionnel*. La définition du tracé processionnel *-traza procesional-*, est lié à une théorie sur la disposition spatiale du centre historique de la ville, organisé à partir d'un parcours qui relie les chapelles des *barrios* ayant comme point de départ la Cathédrale de la ville (Encart 9).

⁶¹ Cf. Lettres ICOMOS

Encart 9. Dossier Unesco *Traza Procesional*

« Cette proposition se basait sur le fait d’assurer que le Centre Historique soit organisé autour du parcours processionnel entre les paroisses de ses quartiers autour de la Cathédrale. Le projet était inspiré par les théories Manuel Vildósola Dávila, qui mettait en rapport le tracé en damier avec la pratique de la Semaine Sainte appelée « Procession du Silence ». Ainsi se justifie l’assertion d’une ville formée autour d’un événement Sacré [...] » (INAH-CONACULTA, 2002, cité par Silva Ontiveros, 2009)

En 2002 et 2003, le dossier de candidature de la ville sur la liste préliminaire de l’ICOMOS passe de l’appellation *Ciudad Historica de San Luis Potosí* à celle de *San Luis Potosí, a processionnal trace city*. Cependant, divers acteurs locaux affirment que le dossier reposant sur la théorie d’une *Traza procesional* n’a jamais été soumis aux gestionnaires de l’Unesco (courrier interne, CCCH 13 août 2009). D’autres acteurs, comme le conseiller de la ville (PRD), affirment au contraire qu’à la fin de l’administration «1997- 2002» du gouvernement de l’État, le gouverneur a déposé le dossier auprès du représentant de l’Unesco (cf. entretien, conseiller de la ville PRD 2009). On en conclut que le dossier a été présenté et enregistré sur la liste préliminaire de l’ICOMOS, mais à l’instar du dossier précédent, il n’a pas réussi à passer les étapes pour être évalué par le conseil de l’Unesco.

A cette période, l’administration de Fernando Silva Nieto 1997-2003 (PRI) arrive à terme sans avoir réussi à finaliser l’inscription de la ville sur la liste de l’Unesco, sans qu’aucune information sur l’état et les avancées du dossier n’ait été publiée.

Le nouveau gouverneur de l’État, De los Santos Fraga 2003-2009 (PAN), s’empare du dossier d’inscription, lequel lui est familier du fait de ses précédentes fonctions comme maire de la ville entre 2000 et 2003. A ce moment, le dossier de l’Unesco occupe une place importante dans la politique de la ville et dans ses institutions et dans ce dossier le Plan Lumière occupe une place centrale. Dans un premier temps, on observera comment, à partir du Plan Lumière, les acteurs locaux continuent à valider le dossier nommé *San Luis Potosí, una ciudad de traza procesional*. Le dossier d’inscription sera ensuite modifié dans le sens d’une candidature en partenariat avec d’autres villes, et le Plan Lumière ne sera plus mobilisé comme directement lié à la candidature, même s’il continue à être mis en oeuvre jusqu’à la fin de l’administration 2003-2009.

4. Le Plan Lumière comme nouvel élément du dossier Unesco (2004-2006)

Ainsi que le montrent divers travaux, l’inscription au « patrimoine de l’humanité » équivaut à une sorte de *labellisation* de la ville (Colin, 2009 ; Mélé et Larrue, 2008 ; Russeil, 2006), avec les retombées médiatiques et économiques qui l’accompagnent. La reprise du dossier Unesco par le gouvernement de l’État entre 2003 et 2009, et la décision de doubler les efforts financiers et

économiques, sont justifiés par le gouvernement en arguant d'un imaginaire collectif développé au sein de la population locale autour de la valeur patrimoniale accordée au Centre Historique de la ville. La réussite du dossier Unesco, lancé depuis 1997 par l'administration de l'État, représente un fort enjeu politique. En conséquence, la rubrique du Plan stratégique de gestion 2004-2009⁶² dans la rubrique «Stratégiques et Politiques du développement urbain » confirme l'intention de poursuivre les démarches d'inscription sur la liste de l'Unesco comme une priorité pour le développement touristique de la ville, « Quant à l'activité touristique, le plan indique la nécessité de continuer à promouvoir la réhabilitation du Centre Historique et la zone de monuments de la capitale de l'État, afin d'obtenir l'inscription de cette zone sur la liste du Patrimoine de l'Humanité de l'UNESCO » (Plan stratégique 2004-2009: 52).

La démarche de SECTUR-SLP concernant le travail de prospective effectué, fait état d'une étude des « bonnes pratiques » menée auprès des villes historiques mexicaines. Cette étude s'est d'abord intéressée à la façon par laquelle les villes consultées avaient été inscrites sur la liste Unesco, puis à la gestion et aux politiques à mettre en œuvre dans la future ville patrimoniale. Par conséquent, la montée en puissance de la pratique de mise en lumière des espaces publics et des bâtiments historiques, validée par le réseau des villes patrimoniales⁶³, ainsi que les aides financières accordés par le gouvernement fédéral par exemple, le programme Habitat de SEDESOL, ont orienté le choix des gestionnaires du service de SECTUR-SLP au moment de configurer la stratégie touristique de la ville.

Le Plan Lumière est un dossier important pour le service de SECTUR-SLP, puisqu'il a été confié directement par le gouverneur de l'État. Comme nous l'aborderons plus loin, diverses actions ont pris place dans ce cadre, par exemple : un prix décerné à la ville concernant son Plan Lumière, la réalisation de divers événements festifs, ainsi qu'un colloque international autour de la lumière urbaine. Ces actions seront mises en avant comme autant de valeurs ajoutées pour le dossier de candidature Unesco. Cependant, de quelle manière le Plan Lumière a-t-il été adapté au contexte local ? Quelles seront les sources de financement et quels acteurs y participent ? Et quelles notions liées à la sauvegarde du patrimoine ont été mobilisées ?

⁶² Cf. *Plan Estratégico de San Luis Potosí y municipio Soledad de Graciano Sánchez 2004-2009*

⁶³ Site Internet ANCPM, <http://www.ciudadespatrimonio.org.mx/>

C. Des définitions évolutives du Plan Lumière

1. Délimitation du périmètre des mises en lumière

« Le Plan Lumière est divisé en cinq étapes [...] ce projet consiste à illuminer les ensembles religieux, culturels et architecturaux, les plus significatifs du centre-ville historique, y compris des rues, places et allées, en intégrant un circuit touristique [...] » (*Journal Officiel de l'État*, 25 août 2005).

Cet extrait du Journal Officiel de San Luis Potosí, définit le Plan Lumière comme une série de mises en lumière des espaces urbains et des bâtiments limitée au centre historique de la ville. D'ailleurs, la lettre du directeur de l'INAH qui a été adressée au service de SECTUR-SLP reprend de façon intégrale l'extrait du Journal Officiel concernant la définition du Plan Lumière, « [...] afin que cette mise en lumière soit considérée comme outil d'intégration de l'illumination artistique d'un monument historique à un système urbain » (courrier interne, INAH-SLP 401-8124-3698/05).

Les deux documents rédigés en 2005 mettent en avant la notion d'*iluminación ambiental* qui semble reprendre la notion de lumière urbaine : la prise en compte des différents types d'illumination, artistique, fonctionnelle et publicitaire lors d'une mise en lumière dans la ville. Autrement dit, une intervention concernant la mise en lumière d'un monument historique devra engager une réflexion à l'échelle de la ville, et donc une vision globale de la lumière dans la ville. Celle-ci représente un changement majeur dans le mode d'intervention dans l'espace urbain nocturne. Cependant, mis à part ces deux documents assez novateurs dans leur contenu, la notion d'*iluminacion ambiental* ne sera plus mentionnée lors de la mise en œuvre du Plan Lumière. Entre autres, ces deux documents (courrier interne Directeur de l'INAH 2005 et le Journal Officiel de l'État) font mention de la façon dont le Plan Lumière prend également en compte la notion de développement durable. Ceci se traduit dans la maîtrise technique de l'illumination urbaine, notamment par l'utilisation de lampes dites « économes » et par la maîtrise de la dépense énergétique, « [...] en respectant les principes d'une ville durable ainsi que les concepts actuels de l'illumination urbaine » (courrier interne, INAH 401-8124-3698/05).

2. Le Plan Lumière inclus dans un outil de gestion du centre-ville historique

L'adoption d'un Plan Lumière dans la ville ainsi que la reprise de certaines notions du référentiel lumière sont justifiées par les acteurs locaux et la presse locale par l'appartenance de la ville au réseau LUCI -*Light Urban City International*- (cf. chapitre 3). Cependant, les acteurs locaux procèdent à quelques ajustements sur le rôle, les membres et le but du réseau, comme on le verra plus loin. « [San Luis Potosí] s'inscrit au cercle restreint de 54 villes historiques qui ont été

illuminées en respectant les normes de niveau international telles que les villes de Lyon, Prague, Osnabrück et Lisbonne » (courrier interne, INAH-SLP 401-8124-3698/05).

A la même époque, en 2005, le centre INAH- SLP travaille sur un outil de gestion de son centre-ville nommé *Plan Parcial de Conservacion del Centro Historico* (PPCCH) qui sera publié en 2007. Le PPCCH est un outil de planification commun aux villes mexicaines qui possèdent un centre-ville historique. La spécificité du PPCCH du centre-ville de San Luis Potosí, réside dans la prise en compte du Plan Lumière de la ville dans la partie d'Image Urbaine. Cependant, la définition que l'on donne au Plan Lumière est assez éloignée de celle qui est donnée par le directeur de l'INAH en 2005. La définition énoncée dans le PPCCH est davantage axée sur une approche technique que sur une valorisation du Plan Lumière comme outil innovant censé contribuer à l'amélioration de l'image urbaine du centre historique de la ville : « Le Plan Lumière prétend conserver l'infrastructure existante, améliorer l'optique du luminaire, la diminution de brillance, construire une unité chromatique urbaine, restituer des valeurs chromatiques urbaines » (PPCCH, 2007: 117).

Dans la définition des étapes du Plan Lumière, une métaphore faisant référence à un organisme vivant est utilisée (cœur, colonne vertébrale, poumons) afin d'inscrire les interventions du Plan Lumière dans un principe cher à l'Unesco, qui est celui de la vitalité des villes historiques⁶⁴ :

« Phase 1. Cœurs du Centre Historique (Places), Phase 2. Colonne vertébrale du Centre Historique (Axe Nord-Sud), Phase 3. Âme du Centre Historique (Procession du Silence), Phase 4. Poumons du Centre Historique (Alameda), Phase 5. Articulations du Centre Historique (Avenues, rues et allées) » (PPCCH, 2007: 118).

En effet, dans cette période du 2004 à 2006 le dossier de candidature Unesco est en phase d'élaboration et l'illumination urbaine semble être une des principales notions mise en avant dans le dossier. L'illumination urbaine est présentée comme une notion permettant de mettre en place une hiérarchie du centre-ville historique et notamment sa mise en valeur, comme nous y reviendrons plus loin.

Un autre document rend compte de la mobilisation de nouveaux concepts et de nouvelles notions, celui de la présentation faite par le service de SECTUR-SLP en 2007⁶⁵. Ce dernier ne donne pas une définition précise du Plan Lumière, cependant il met en avant certaines caractéristiques du plan et évoque à son tour la notion d'organisme vivant, « Plan Lumière en respectant les réglementations internationales [...] Organisme vivant San Luis Potosí, Portée approximative du

⁶⁴ « La réhabilitation de la ville ne doit pas se limiter aux bâtiments, ces derniers doivent pas être intégrés dans la vie quotidienne des citoyens en accord avec les besoins spécifiques de ces derniers [...] les centres historiques vivants sont ceux qui préservent leur caractère monumental mais ne nient pas leurs circonstances propres » (SECTUR-SLP, 2007 : 21)

⁶⁵ cf. Annexes, Plan Lumière de la ville de San Luis Potosí

programme d'investissement Plan Lumière de San Luis Potosí du 2005 à 2009 [...] » (Plan Lumière, SECTUR-SLP 2007).

En outre, les travaux de mises en lumière imposent d'autres interventions en termes de maintenance et réhabilitation des bâtiments historiques, car d'après le dossier du Plan Lumière de 2007, les mises en lumière présentent l'inconvénient de souligner le mauvais état des bâtiments historiques : « Les graffitis ont été enlevés, ils étaient encore plus visibles lors de l'illumination des monuments [...] on a démontré la nécessité de consolider et de nettoyer la pierre sur la tour et les portails de Temple ; avec l'illumination on a vu ce qui n'était pas visible de jour » (Plan Lumière, SECTUR-SLP, 2007: 24).

Les notions de patrimoine et de lumière urbaine sont reliées par l'objectif de mise en valeur du patrimoine historique par la lumière. L'idée est qu'une lumière urbaine « plus respectueuse » en termes de couleurs peut contribuer à la mise en valeur du patrimoine ainsi qu'à une meilleure perception visuelle de l'environnement, « Réhabilitation de la Place de San Francisco par la lumière, dégagant des détails architecturaux, tels que vitraux et les éléments significatifs » (Plan Lumière, SECTUR-SLP, 2007: 35).

Les réflexions précédentes nous renvoient aux notions évoquées dans le référentiel lumière, notamment quant à la mise en valeur du patrimoine par la lumière et à sa contribution au paysage nocturne de la ville. D'ailleurs, comme l'affirme le concepteur lumière chargé du Plan Lumière dans la presse locale⁶⁶, l'objectif est de restaurer (*rescatar*) l'aspect esthétique des bâtiments grâce à leur mise en lumière. Cependant, l'objectif annoncé reste de l'ordre de l'abstrait et sa portée concrète reste difficile à évaluer (Mosser, 2008).

Une autre version du contenu du Plan Lumière au sein du service de SECTUR-SLP 2009, fournit d'autres éléments d'analyse. Cette version ne consiste pas en une définition explicite du Plan, mais le document donne beaucoup plus de détails sur les notions et les objectifs mobilisés. En premier lieu, on retrouve à nouveau la notion de lumière urbaine, mais cette fois-ci en lui attribuant des effets liés à la perception sensorielle. De même, grâce à la planification de l'illumination urbaine, on définit un ordre et une hiérarchie du paysage urbain, « Les solutions au sein de l'illumination urbaine peuvent changer l'orientation naturelle et les expériences sensorielles [...]. Projeter des ombres et des géométries inattendues sur les rues, les places et les édifices. Les sensations dans l'espace octroient un ordre et une hiérarchie aux structures architecturales, pour leur contemplation » (Plan Lumière, SECTUR-SLP, 2009: 20).

L'évocation d'expériences sensorielles et de sensations nous amène dans le champ du sensible, de l'expérience du vécu dans la ville, on peut mettre en relation les recherches menées sur les ambiances urbaines (Amphoux, 2002 ; Amphoux et Thibaud, 2004). Cependant, ces notions

⁶⁶ www.visitasanluispotosi.com consulté en janvier 2008

restent assez floues, appliquées au contexte local. En outre, l'absence d'un dispositif d'évaluation des résultats annoncés enferme ces notions dans le champ du discours promotionnel.

3. Objectifs mis en œuvre dans le Plan Lumière

Dans la reprise du dossier Unesco par le gouvernement de l'État entre 2003 et 2009, observe-t-on une évolution dans les objectifs et pratiques attribués au Plan Lumière ?

A partir de l'analyse des divers documents et d'articles de la presse locale, on a établi deux catégories de fonctions censées être remplies par le Plan Lumière. D'une part, les fonctions qu'on accorde traditionnellement à la lumière, à savoir ; améliorer le sentiment de sécurité, permettre la circulation des véhicules et des piétons. Et d'autre part, les nouvelles fonctions attribuées à la lumière urbaine à savoir : outil de réappropriation de l'espace urbain ou de création d'ambiances urbaines, entre autres.

Dans le cas du Plan Lumière de San Luis Potosí, on retrouve la formulation des objectifs liés aux fonctions traditionnelles de la lumière comme la sécurité et la protection des habitants de la ville (cf. courrier interne, INAH 401-8124-3698/05).

Cependant, les communiqués de presse et les documents de travail sur le Plan Lumière mettent davantage l'accent sur les fonctions qu'on classe dans la catégorie des nouvelles fonctions (cf. chapitre 1), notamment trois d'entre elles :

a. La lumière urbaine comme outil pour renforcer l'appartenance territoriale (désenclavement de la ville, fierté de sa ville), comme le confirment les extraits suivants :

« [...] et que cette illumination environnementale soit considérée comme outil pour intégrer l'illumination artistique des monuments historiques à un système urbain, de sorte qu'on restructure l'identité de la ville [...] » (*Journal Officiel de l'État*, 25 août 2005).

« Objectifs. Promouvoir une conscience sociale et historique de la ville [...] la réorganisation des attentes et de la mémoire aussi bien des habitants que des visiteurs [...] Restitution de la fierté du territoire » (Plan Lumière, SECTUR-SLP 2007).

« Route cérémonielle et Architecture domestique : Identité du Centre Historique. Proposition avec la mise en œuvre du Plan Lumière avec l'objectif de récupérer l'identité de la ville *Potosina* » (PPCCH, 2007: 118).

b. La lumière urbaine comme contribution majeure à la mise en valeur du patrimoine architectural et urbain :

« Récupération Urbaine Nocturne [...]. Redécouvrir, recueillir et souligner les caractéristiques distinctives, les motifs symboliques des bâtiments, les éléments, les places et les rues illuminées [...] » (Plan Lumière, SECTUR-SLP, 2007).

« Plan Lumière a comme principal objectif de doter les principaux espaces architecturaux, historiques et culturels, d'une nouvelle identité qui remplit ses habitants de fierté [...] »
(*Notimex*, 22 octobre 2008).

c. La lumière urbaine comme contribution au développement d'une vie nocturne urbaine, comme l'indique le concepteur lumière chargé du Plan Lumière, qui évoque l'intention d'encourager une vie nocturne à partir d'une *calidez* lumineuse. Néanmoins, ici comme ailleurs, le développement d'une vie nocturne ne s'inscrit pas dans une réflexion plus large incluant les notions d'usages et d'usagers (Boulin, 2007 ; Gwiazdzinski, 2007).

Deux de ces fonctions de la lumière urbaine, celle liée à la création d'un sentiment d'appartenance territoriale et celle liée à la mise en valeur du patrimoine local, ont déjà été mises en œuvres et testées par des villes françaises, depuis deux décennies, ou encore récemment dans les grands ensembles ou dans les quartiers enclavés (Certu, 2006 ; Deleuil, 2005). La ville de San Luis Potosí semble vouloir leur emboîter le pas.

La politique d'illumination de San Luis Potosí est mise en place pendant une période assez courte, six ans (2003-2009), soutenue par la figure politique du gouverneur de l'État (De los Santos Fraga) et l'intégralité de la gestion est déléguée au service de Tourisme de l'État, SECTUR-SLP (*Journal Officiel de l'État*, 25 août 2005). Cela met en avant l'originalité du cas de San Luis Potosí, où l'État s'occupe de la stratégie urbaine. En effet, la politique lumière est axée sur la patrimonialisation de la ville et l'augmentation du tourisme culturel dans la ville. Cependant, comme on l'observera par la suite, une telle action donne lieu à un processus d'apprentissage et passe par une adaptation à la réalité locale des outils (Plan Lumière) de supervision, d'évaluation, et de communication sur l'action menée. Les acteurs locaux se saisissent du référentiel lumière et conçoivent une action urbaine sur la lumière sans forcément prendre en compte l'origine des outils mis en œuvre, au risque d'ignorer les contenus différents qu'on donne à ces mêmes outils dans leur contexte d'origine, par exemple l'utilisation de la lumière hors du centre-ville historique.

Les notions, définitions et concepts du Plan Lumière, mis en place par les acteurs, nous renvoient à l'expérience des villes européennes, notamment à l'expérience française. Même si dans un premier temps l'initiative d'un Plan Lumière repose en partie sur l'expérience des villes mexicaines, notamment Morelia et Puebla. La circulation des principes et des méthodes s'opère davantage par la suite lorsque les professionnels réalisent le Plan Lumière, en s'inspirant de villes étrangères ayant mis en place une expérience similaire. D'ailleurs, les villes choisies comme référence -Lisbonne, Prague, mais notamment Lyon- sont des villes patrimoniales, fait qui donne encore plus de validité à la démarche d'illumination.

La mise en lumière, et donc la réflexion sur la lumière urbaine, est restreinte aux objets architecturaux et aux espaces urbains investis d'une valeur patrimoniale, constituant ainsi une réinterprétation de l'expertise lumière au niveau local. Néanmoins, ce parti pris n'est pas d'actualité au sein du réseau LUCI où le référentiel lumière évolue autrement (cf. chapitre 3).

Les décideurs de la ville se sont montrés assez novateurs en annonçant un Plan Lumière ambitieux. Dans ce sens le rôle du concepteur lumière est un facteur explicatif de certains partis pris du Plan Lumière de la ville.

Le choix d'un seul concepteur lumière dans la réalisation du Plan Lumière de la ville semble avoir été fait dans le but de contrôler et de simplifier la démarche, surtout qu'il s'agissait de mettre en œuvre un outil de planification et une action urbaine tout à fait inédits et inconnue pour les acteurs locaux. Ainsi, toute la structure du Plan Lumière - la méthodologie, les notions et les innovations - est censée être mise en place par un seul concepteur lumière, donc par une seule entreprise, comme nous l'expliquerons dans la partie suivante.

D. Le choix d'un seul et même professionnel

Dans le contexte mexicain, la mise en œuvre de Plans Lumière est assez récente. Des entreprises étrangères sont associées à leur mise en œuvre, par exemple la MMA (filiale du Groupe Citélum) à Puebla et Citélum Mexico à Morelia, ou encore l'intervention de Phillips dans la ville de Guanajuato⁶⁷.

Dans le cas des villes françaises, les concepteurs lumière sont mis en avant comme créateurs des Plans Lumière, comme par exemple Alain Guillot, pour le Plan Lumière de Lyon, ou Roger Narboni pour le SDAL de Paris Rive gauche. La conception d'un Plan Lumière passe par l'intervention d'un concepteur lumière. Plusieurs concepteurs lumière français ont bénéficié de retombées médiatiques importantes qui leur ont été bénéfiques au moment d'élargir leurs activités à l'étranger (cf. Chapitre 2).

Ce n'était pas le cas au Mexique jusqu'à la formulation du Plan Lumière de San Luis Potosí, qui permit à un concepteur lumière mexicain de faire ses armes en s'inspirant de la démarche de ses collègues européens. Examinons alors les argumentaires mis en avant par les acteurs locaux au moment de confier le design et l'exécution du Plan Lumière à un seul professionnel, l'entreprise *Lightteam*. C'est une situation qu'on ne retrouve pas dans le cas des villes françaises où la conception des Plans Lumière peut être identifiée comme l'œuvre d'un seul concepteur lumière mais où les travaux de mise en lumière sont réalisés par plusieurs professionnels.

⁶⁷ <http://www.iluminet.com.mx/proyectos/guanajuato-ciudad-luz/> consulté en novembre 2009.

1. Entre absence de normes et mobilisation des références internationales

Les acteurs urbains sont confrontés à des choix stratégiques concernant le Plan Lumière et sa pertinence vis-à-vis du dossier d'inscription Unesco. Comme nous l'avons déjà vu, les responsables de SECTUR-SLP se sont intéressés au retour d'expérience de villes patrimoniales qui ont réussi à mettre en œuvre un outil de planification de la lumière urbaine (Plan Lumière) ayant pour but de revaloriser ou d'encourager l'appropriation du centre-ville par l'ensemble des usagers. Dans un premier temps, la prise de conscience du rôle de la lumière dans la mise en valeur du patrimoine fut tirée de l'expérience des villes mexicaines en matière d'illumination des monuments historiques.

Pourtant, depuis le début de la campagne de communication sur le plan Lumière, les argumentaires justificatifs sont liés à l'expérience de villes comme Lyon, Prague (République Tchèque), Evora, Sintra (Portugal) ou encore Osnabrück (Allemagne) ; la prise en compte des normes internationales, par ces villes, est mise en avant, comme l'évoque une présentation faite par la SECTUR-SLP en 2007 : « Lyon, Prague, Osnabrück, Evora, Sintra [...] cercle restreint de villes historiques européennes classées Patrimoine de l'Humanité par l'UNESCO, illuminées à partir d'un Plan Lumière conforme aux normes internationales [...] » (Plan Lumière, SECTUR-SLP 2007).

Malheureusement, aucun document ne donne plus d'informations sur les normes internationales évoquées, pas plus que sur l'institution ou l'association qui les valide ou les promulgue. Tout se passe pour les concepteurs de Plan Lumière comme si il fallait, pour légitimer leur projet, faire référence à des cas emblématiques de mise en lumière à défaut de pouvoir faire référence à un ensemble de normes clairement établies.

Si on considère que les exemples évoqués sont des villes européennes et qui ont adopté un Plan Lumière, diverses recherches (Fiori, 2005 ; Mosser, 2007) affirment que ce mode d'aménagement de l'espace urbain est un cadre de référence et un champ professionnel en train de se configurer, de se construire et de définir ses théories et ses méthodes. En ce sens, il n'existe pas de normes internationales pour l'action urbaine à proprement parler. Néanmoins, diverses associations, dont LUCI est la figure même de l'expertise dans le domaine, se mobilisent très fortement pour construire un référentiel lumière afin d'établir des principes, des directives et des références communs, une sorte de guide à partager entre les acteurs qui se servent de la lumière urbaine dans l'aménagement de l'espace urbain.

Comme nous l'avons abordé, la construction du référentiel lumière s'effectue par l'échange d'expérience au sein du réseau LUCI, qui fonctionne comme un lieu de socialisation de la pratique. Cependant, il n'existe pas un cadre normatif ou des normes proprement dites à respecter, comme on pourrait l'entendre d'après le projet de Plan Lumière de SECTUR-SLP en 2007.

Toutefois, la mise à contribution des exemples de villes étrangères nous donne des pistes de réflexion sur les expériences et les références mises en jeu par les professionnels à l'origine de la conception du Plan Lumière de la ville de San Luis Potosí. Dans un premier temps, SECTUR-SLP a mis en place une consultation auprès des entreprises ayant travaillé à l'illumination des villes patrimoniales mexicaines, comme l'évoque une des responsables du dossier : « Nous avons contacté les entreprises qui ont fait les illuminations dans les autres villes, nous avons contacté Citélum mais les délais n'ont pas convenu et le contrat n'a pas eu lieu, les autres propositions que nous avons obtenues provenaient de fabricants qui tentaient de vendre leurs matériels [...] » (entretien, SECTUR-SLP 2009).

D'après le même responsable, le choix a été de ne pas attribuer le projet du Plan Lumière à des fabricants comme Phillips ou Osram, qui à leur tour proposent la réalisation de plans Lumière pour les villes. L'objectif était de ne pas engager le plan de la ville dans une logique de marché, ce qui est mis en avant lors de la présentation du Plan Lumière : « 5. Éviter l'improvisation ou tomber dans des nouveautés ou des modes technologiques d'illumination [...] 7. Ne pas risquer des ressources des habitants de Potosí en les mettant aux mains d'entreprises fournisseurs de matériel électrique » (Plan Lumière, SECTUR-SLP, 2007 : 7).

Lorsque la réflexion a été élargie à l'expérience de villes étrangères, la ville a fait appel à un ancien professionnel ayant déjà travaillé pour la ville : Gustavo Avilés et son agence *Lighteam* et à une conceptrice lumière Pinto-Coelho agence *Lighmotif*, cette dernière ayant déjà réalisé le design de divers Plans Lumière au Portugal : « [...] Précédemment l'architecte Avilés avait illuminé le musée de San Luis, nous avons décidé de le contacter au lieu de contacter des entreprises qui réalisent des illuminations sans aucun concept [...] comme il était à Mexico il s'est chargé de contacter María Pinto-Coelho et la fait venir à San Luis Potosí. En raison des problèmes administratifs, il est compliqué de l'engager et propose qu'elle fasse équipe avec Avilés et c'est elle qui réalise le Plan Lumière [...] » (entretien, SECTUR-SLP 2009).

La première version du Plan Lumière⁶⁸ proposé par les deux concepteurs, est articulée autour d'un concept à prendre en compte dans l'ensemble des interventions. Ce concept tournait autour de l'approvisionnement en eau de la ville c'est à dire, l'ancien tracé du parcours de l'eau dans la ville : la Route de l'eau. Cette première version envisage aussi l'étude de possibles hiérarchies architecturales dans la ville à partir de la lumière urbaine. De même, il était programmé d'établir quatre parcours touristiques nocturne dans le centre-ville ainsi que la mise en valeur d'un événement religieux, la Marche du Silence, effectué tous les ans dans la période de Pâques pendant la nuit (Figure 19).

⁶⁸ Cf. Annexes : Plan Lumière, SECTUR-SLP, 2007

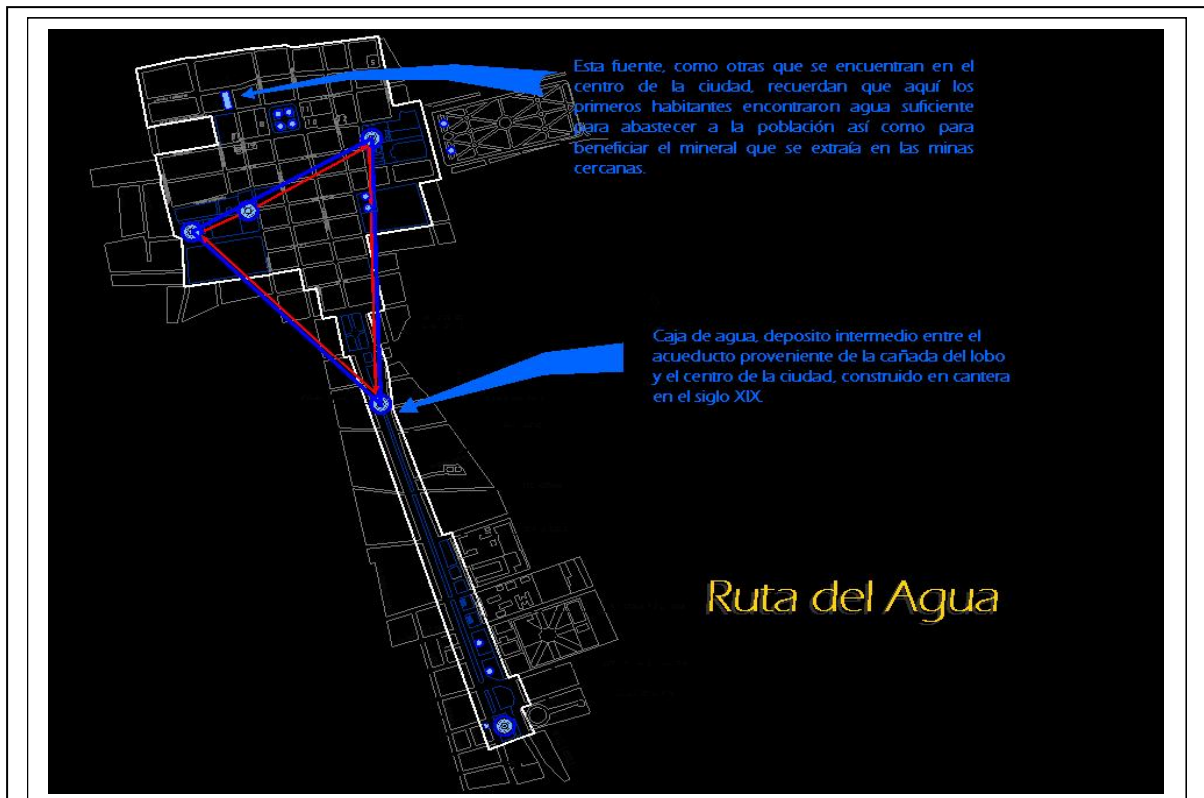


Figure 19. Représentation graphique Marcha del Silencio et Ruta del agua. Source: SECTUR-SLP

2. La paternité du Plan attribuée à un seul professionnel ?

Le Plan Lumière de la ville reprend la méthodologie et divers éléments de réflexion des plans Lumière des villes françaises. Nous considérons que la participation d'une conceptrice lumière européenne se traduit par la formulation d'un Plan Lumière assez proche de l'expérience française. Ce qui signifie que le Plan comprendra une planification des interventions, une hiérarchisation des espaces urbains ainsi que la mobilisation de concepts et notions qui se trouvent au cœur du référentiel lumière. Cependant, ni la presse locale ni les communiqués de la mairie ne font référence à la participation de la conceptrice lumière Maria Pinto-Coelho et son agence *Lightmotif*. Pourtant, le directeur du service d'éclairage public et la chargée de projet de SECTUR-SLP reconnaissent la participation de cette professionnelle dans la formulation de la première étape du Plan Lumière de la ville, « [...] ce qu'ils ont fait a été d'avoir recours à des spécialistes européens en illumination [...] une femme portugaise qui commence à concevoir le plan Lumière. Dans ce plan intervient ensuite Gustavo Avilés qui est le propriétaire de l'entreprise *Lighteam* [...] et finalement c'est lui qui obtient l'attribution du Plan Lumière » (entretien, Service d'Eclairage Public 2009).

De même la participation de Maria Pinto-Coelho à la conception du Plan Lumière est mentionnée sur son site internet professionnel et par l'Association LUCI au moment d'attribuer un prix à la ville en 2006 pour son Plan Lumière, comme nous y reviendrons plus loin. D'après plusieurs acteurs concernés par le plan, la collaboration entre les deux concepteurs lumière n'a fonctionné que pour la première étape du plan. En définitive, l'exécution du Plan Lumière de la ville sera accordée à un seul concepteur lumière, Gustavo Avilés ce qui veut dire qu'une seule entreprise réalisera la totalité du Plan Lumière : *Lighteam*.

Les acteurs de la ville ne souhaitent pas l'intervention des fabricants de matériel dans la conception du Plan Lumière, afin d'empêcher que la ville soit aménagée comme un *show room*. En revanche, une possible monopolisation du projet au moment de son exécution n'a pas été anticipée.

Parmi les exemples de villes étrangères ayant adopté un Plan Lumière, la ville de Lyon est citée comme référence dans la presse locale et par les gestionnaires de la ville⁶⁹. L'expérience lyonnaise démontre que l'intervention de divers concepteurs lumière a donné lieu à des expériences innovantes et dans ce cas particulier à la constitution d'un vivier de concepteurs lumière. Cette opportunité échappe aux décideurs de la ville de San Luis Potosí laissant échapper ainsi la possibilité de capitaliser l'expérience et de se positionner dans la hiérarchie des villes dotées d'une politique de mise en lumière.

⁶⁹ Cf. Annexes courrier internet INAH-SLP, 2005.

3. Notion de patrimoine invoquée lors de l'attribution directe d'œuvre

Le Plan Lumière de la ville de San Luis Potosí, à l'instar de la ville de Morelia, a adopté une logique d'attribution directe des travaux de mises en lumière, comme le confirment le directeur du service d'éclairage public de la ville et le concepteur lumière,

« [...] Gustavo Avilés est le patron de l'entreprise *Lighteam* et soit dit en passant, l'un des cinq meilleurs éclairagistes du monde participe [...] et finalement c'est lui qui obtient l'attribution du plan, cela ne donne pas lieu à un appel d'offres ni à un concours. Il est directement traité comme l'acquisition d'une œuvre d'art, il n'y a pas un appel d'offres » (entretien, Service d'Eclairage Public 2009)

« [...] le projet m'a été accordé directement comme œuvre d'auteur. Le gouvernement de l'État l'a adopté comme un outil de réconciliation sociale [...] » (entretien, Concepteur Lumière Gustavo Avilés 2009).

Un courrier diffusé en interne par le service d'éclairage public en atteste également :

« La totalité des travaux a été attribuée à une seule entreprise *Lighteam*, dont le représentant est l'architecte Gustavo Avilés [...] il convient de préciser que le Gouvernement de l'État a considéré le projet comme l'acquisition d'une œuvre d'art en raison de quoi il est attribué sans appel d'offres à l'entreprise mentionnée » (courrier interne, Eclairage Public DAP/340-09).

L'attribution directe des travaux est justifiée par le fait qu'il s'agit, d'après les extraits précédents, d'une intervention artistique ou de l'acquisition d'une œuvre d'art, d'une œuvre d'auteur. Les acteurs mettent en avant la nature même du Plan, axé sur le principe d'une illumination artistique, et donc d'une mise en valeur du patrimoine. Toutefois, les diverses interventions réalisées dans le cadre du Plan Lumière depuis 2004 démontrent que l'illumination de monuments historiques n'est pas la seule catégorie concernée, car il existe des interventions liées à l'éclairage public notamment la mise en lumière du corridor *Calzada Guadalupe*.

On avance l'hypothèse que ce choix était la solution la plus adéquate pour passer outre les possibles désaccords et controverses que le Plan Lumière pouvait susciter au sein du Conseil Municipal, au moment de faire approuver le financement et le planning d'exécution.

De plus, ce choix entraîne un accès restreint à l'information et un meilleur contrôle de celle-ci par certains acteurs, comme nous le verrons plus tard (Figure 20).



Figure 20. Plan des étapes du Plan Lumière de la ville de San Luis Potosí. Source. SECTUR-SLP 2007

D'autre part, le choix de passation de marché direct et, donc les critères de sélection de l'entreprise, a été justifié aussi par une maîtrise (et par les compétences techniques requises pour intervenir sur un bâtiment historique) ainsi qu'une expérience préalable dans la mise en lumière des villes historiques comme cela a été formulé dans le Journal Officiel de l'État du 25 août 2005, « C) Qu'en vertu de quoi on considère d'importance vitale que tout l'ensemble du Plan Lumière soit réalisé pour une entreprise qui dispose du personnel spécialisé et de l'expérience nationale et internationale prouvée et reconnue en termes d'intervention dans les sites à valeur monumentale afin d'illuminer le centre-historique de la ville [...] ».

En effet, les premiers travaux effectués par l'entreprise *Ligteam* dans la ville en 2004 permettent aux acteurs locaux de lui accorder leur appui au moment de choisir une seule entreprise pour l'exécution du Plan Lumière. C'est ce que fit le Directeur du Centre INAH-SLP en 2005, comme l'atteste un courrier interne adressé à la directrice de SECTUR-SLP, « Par conséquent pour obtenir le résultat optimum on considère de grande importance que la réalisation de ce Plan Lumière soit exécutée par l'entreprise *Ligteam* Gustavo Avilés, puisque cette dernière dispose

d'un personnel spécialisé et d'une expérience nationale et internationale reconnue » (courrier interne, INAH-SLP 401-8124-3698/05).

Cependant, le directeur du centre INAH- SLP ne donne pas plus de détails sur l'expérience internationale de la société *Lighteam*. D'après les informations publiées sur le site internet de la société⁷⁰ l'expérience de *Lighteam* avant l'exécution du Plan Lumière de la ville de San Luis Potosí était limitée à la mise en lumière des bâtiments historiques. La réalisation du plan conçu pour la ville constituait donc pour l'entreprise une première expérience de mise en lumière à l'échelle d'une ville. En outre, l'adoption d'un Plan Lumière ne signifie pas que l'intervention d'un seul concepteur lumière puisse assurer la cohérence et le succès du projet.

Au contraire, cette démarche limite l'innovation et la prise en compte des notions et principes liés à la lumière urbaine. En outre, ce choix peut compromettre le bon déroulement des travaux : délais à respecter, qualité des travaux, respect de la normativité. En effet, dans le cas de San Luis Potosí, nous avons constaté que l'entreprise s'est trouvée dépassée à plusieurs reprises par les délais et le nombre important de sites et de bâtiments à illuminer. D'après la revue en ligne *Architecture Lighting*⁷¹, la superficie de la zone d'intervention est de 45.000m². Ce chiffre est proche de ce que l'on considère comme le centre-ville historique.

Toutefois, une intervention si vaste représente un enjeu d'envergure entraînant parfois des désaccords et des défauts dans les travaux mêmes ainsi que plusieurs changements dans les choix des espaces et bâtiments à illuminer comme cela sera abordé dans la partie suivante.

E. Les premiers pas du Plan Lumière : adaptation des outils à la réalité locale

Le Plan Lumière s'inscrivant dans le processus de patrimonialisation de la ville, la zone d'intervention du plan a été circonscrit à la zone patrimoniale proposée dans le dossier de l'Unesco (172 hectares), nommée *Tracé Processionnel*⁷² : « De los Santos Fraga [gouverneur de l'État] déclara qu'en unissant des efforts [...] nous sommes en train de développer les projets des rues de notre centre historique, en essayant de garder en première ligne le Tracé Processionnel, afin d'obtenir l'inscription de la ville sur la liste du patrimoine de l'Humanité de l'Unesco » (*Journal Razones de Ser*, 16 février, 2005).

Dans cette partie, nous détaillons les débuts de la mise en oeuvre du Plan Lumière de la ville, notamment la formulation locale des concepts et des outils graphiques ainsi qu'une première

⁷⁰ D'après son CV en ligne <http://www.lighteam.eu/> consulté décembre 2008.

⁷¹ Données prise du site Internet Architecture Lighting : <http://www.archlighting.com/industry-news.asp?articleId=647821>

⁷² <http://www.razonesdeser.com/vernota.asp?d=16&m=2&a=2005¬aid=5535> Consulté Juin 2008. cf aussi Sala de Prensa INHA, 30 décembre 2004.

validation de cette action par le *City People Light Award* accordé à la ville par le réseau LUCI. En outre, nous évoquons la façon dont ce réseau a été légitimé par la presse locale comme garant de l'expertise lumière.

1. Que faut-il éclairer ?

a. Délimiter les objets et les espaces en se représentant graphiquement la ville

Le Plan Lumière a été organisé en cinq étapes dans lesquelles sont détaillés les espaces urbains sur lesquels intervenir. Cependant, le contenu de certaines d'entre elles a été modifié par la suite. Par exemple, les informations concernant les étapes une et deux sont globalement les mêmes dans la plupart des documents, en revanche pour les suivantes, les informations sont parfois différentes. Contrairement au cas lyonnais, dans lequel le Plan Lumière est un outil de préfiguration qui établit les grandes lignes directrices sur les espaces et les bâtiments emblématiques de la ville à illuminer, le Plan Lumière de San Luis Potosí conçu par la société *Lighteam* est une étude assez détaillée de la zone d'intervention des travaux de mise en lumière. Ce dernier peut être divisé en deux volets : d'une part une analyse composée des cartes thématiques et des fiches d'intervention, et d'autre part, une série de produits touristiques à savoir la création de divers parcours touristiques.

Le premier volet du Plan Lumière est composé de plusieurs cartes thématiques concernant les caractéristiques de l'espace urbain : typologie des rues, typologie de lumières, accès et sorties de la zone d'intervention ou encore typologie des usages et des fonctions des espaces urbains. Ces usages et fonctions sont liés au commerce, aux aspects administratifs ou encore au culte religieux et à la déambulation. Cette typologie semble être une première amorce de l'analyse des usages de l'espace urbain, car un des objectifs du Plan Lumière est la réappropriation des espaces centraux pendant la nuit (Plan Lumière SECTUR-SLP, 2007). Cependant l'absence de dispositif d'évaluation limite l'aspect innovateur de la démarche.

Une autre analyse proposée dans les cartes thématiques a été une hiérarchisation verticale des bâtiments du centre historique à partir de laquelle le concepteur lumière propose des mises en lumière différenciées afin de traduire cette hiérarchisation verticale la nuit. Cette initiative semble être la traduction d'une volonté de dessiner la « silhouette de la ville », de proposer une lecture nocturne de la ville. Le risque de cette initiative est de déboucher sur une surenchère d'illuminations, comme divers auteurs l'ont souligné (Didier, 2004).

Les fiches d'analyse de chaque monument à traiter ont été inspirées des fiches de catalogue utilisées par l'INAH, en ajoutant certains concepts tels que le type d'illumination existante et la puissance de celle-ci, ou encore la couleur de la lumière et l'ambiance diffusée (Figure 21). Néanmoins l'absence, dans les fiches d'analyse, de photos nocturnes des espaces et des bâtiments

à traiter limite la force illustrative du propos. Cette adaptation inscrit l'action de mise en lumière dans les codes de l'univers professionnel de la réhabilitation et la restauration.

Et dans le même temps elle transforme une intervention considérée comme purement technique au sein du service de l'INAH en une intervention qui mobilise un nouveau vocabuaire donc de nouvelles notions. En quoi consistent ce nouveau vocabulaire et ces nouvelles notions ?

CEDULAS DE ANÁLISIS - PLAN MAESTRO DE ILUMINACIÓN URBANO ARQUITECTÓNICA			CÉDULA MONUMENTO					
CENTRO HISTÓRICO CIUDAD DE SAN LUIS POTOSÍ			Número : 06					
PLAZA DEL CARMEN - TEMPLO DEL CARMEN								
								
1.-Estilo.								
Barroco		Funcional		Contemporaneo				
NEOCLÁSICO								
2.-Tipología.			3.-Iluminación.					
Histórico	Religioso	Gobierno	Buena	Regular	Mala			
Cívico	Social	Popular	Deteriorada	No Iluminada	Sin Iluminación Propia			
4.-Recurso principal.			5.-Potencia de lámpara.					
Sodio				50Watts				
Adinvo Metálico				100Watts				
Mercurio				150Watts				
Fluorescencia				200Watts				
5.-Colocación de fuente luminosa.			6.-Distancia de fuente de iluminación a monumento.					
Empotrada	En poste	Sobrepuesta en fachada	Cerca	Intermedia	Lejos			
7.-Mantenimiento.			8.-Cable de canalización.					
Ocasional			Visible					
Buena			No visible					
Regular								
Mala								
			PLAN MAESTRO DE ILUMINACIÓN URBANO ARQUITECTÓNICA CENTRO HISTÓRICO CIUDAD DE SAN LUIS POTOSÍ Plano : Cedula de Análisis Coordinación: Dir. Arq. Gustavo Avilés, C.C. Arq. Mayulé Torres. Análisis: Arq. Juan Carlos Martínez, Karina Moedano, Verónica Márquez			 Clave: SLP-CA-01 Fecha: MAYO 2005		

Figure 21. Fiche d'intervention. Source : SECTUR- SLP

b. Mettre en lumière la ville pour qui ? Création des parcours touristiques

Le deuxième volet du Plan Lumière concerne notamment la production de produits touristiques à partir de la mise en valeur des espaces urbains par la lumière. Le Plan Lumière envisage la création de quatre parcours touristiques nocturnes : trois pour les piétons et un autre pour les engins motorisés. D'autre part, il propose la création de deux routes thématiques. La première route thématique reconstitue l'ancien réseau d'approvisionnement d'eau de la ville. L'intervention envisage la mise en lumière du château d'eau ainsi que la mise en place de points lumineux d'une couleur bleutée au niveau du sol, ré-matérialisant la desserte en eau de la ville. Toutefois comme nous le verrons plus loin, l'utilisation des lumières colorées fera controverse. La deuxième route concerne la mise en lumière du parcours emprunté par la Marche du Silence⁷³. L'ajout de cette festivité religieuse dans le Plan fut envisagé dans un premier temps comme une manifestation unique car elle est effectuée pendant la nuit.

Bien que les interventions concernant les deux routes thématiques (*la Ruta del Agua* et *la Ruta de la Procesión del Silencio*) aient été initialement programmées dans la troisième étape, elles ne seront finalement réalisées que dans le cadre de la quatrième étape du Plan Lumière, en 2007.

La traduction graphique du Plan Lumière au niveau local s'inspire de techniques de représentation de l'architecture, notamment celles utilisées dans les interventions de réhabilitation. Elle s'inspire aussi des représentations graphiques utilisées par d'autres villes, par exemple, sur la hiérarchie architecturale verticale ou sur l'analyse d'usages. Les différents emprunts effectués dans la conception de l'outil d'aménagement est une première innovation en soi qui pourrait être enrichi, à l'instar de l'exemple français, par l'intervention d'autres professionnels en plus des architectes (Fiori, 2007).

2. De la théorie à la pratique : les bénéfices réciproques de la mise en lumière et de la patrimonialisation

En définitive les mises en lumière des bâtiments religieux et des espaces publics concernés ont été les plus représentatives de la ville. La première étape, si l'on se réfère aux communiqués sur le Plan Lumière, a été l'illumination de l'ensemble architectural de la Place du Carmen : l'Église du Carmen, le Musée du Virreinato, le Théâtre de la Paix et le Musée de la Mascara. Cependant, les travaux de cette intervention ont débuté en 2004, date à laquelle le Plan Lumière n'était pas encore officialisé (Figure 22).

⁷³ D'après le directeur du Centre INAH 2004, la *Procesión del Silencio* est différente de celles de Séville, de Lima ou de Guatemala par l'horaire à laquelle elle se déroule, à savoir pendant la nuit. (INAH - *Sala de Prensa*, 30 décembre 2004). Cet événement a été mis en avant un certain moment dans le cadre de la candidature Unesco.

PLAN LUMIERE	Oficios Service d'Eclairage Public	Oficios SECTUR-SLP	Oficos INAH-SLP
1ère étape	1 535 000	3 000 000 2004	mars 2005
2ème étape	1 535 000	2 950 000 2005	avril 2006
3ème étape	3 100 000	3 000 000 2006	décembre 2006

Figure 22. Tableau de synthèse sur les dates et le budget consacrée à chaque étape d'après le courrier interne du service de l'Eclairage public de la ville, le SECTUR –SLP et l'INAH-SLP.

D'après la chargée de mission du service de SECTUR-SLP, le bon déroulement et le succès de la première étape a encouragé la direction de ce service à soutenir l'adoption officielle du Plan Lumière, et donc la mise en œuvre d'une deuxième étape. De même, la presse locale a fait l'éloge de l'initiative, en parlant d'une réaffirmation de l'identité et de la culture locale (*El sol de San Luis Potosí*, 2004).

La mise en œuvre du Plan Lumière de la ville sera soutenue par la figure politique du gouverneur de l'État (De los Santos Fraga, 2003-2009) et comme nous avons fait mention, l'intégralité de la gestion sera déléguée au service de Tourisme de l'État, SECTUR-SLP. Par ailleurs, cette initiative a été soutenue aussi par l'INAH-SLP, comme le confirme un courrier interne du directeur de l'époque : « [...] l'exécution du Plan Lumière comprend des interventions sur les Monuments Historiques et la Zone de Monuments, on décide que cet Institut en liaison avec le Secrétariat au Tourisme appuie la continuation et l'exécution du Plan Lumière dans toutes ses étapes, étant donné qu'avec l'exécution de la première étape le soin et le respect envers chaque immeuble historique ont été démontrés [...] » (courrier interne, INAH 401-8124-3698/05).

La deuxième étape concernait donc la mise en lumière de la Place de San Francisco et son église, la chapelle d'Aranzazù, de la Place de Saint Agustin et son église et le Musée de la Mascara. Ces travaux ont été mis en route en même temps qu'un travail de réhabilitation de l'image urbaine qui consistait notamment dans l'élimination de câbles et installations électriques visibles, la limitation du droit d'affichage et de l'utilisation des annonces lumineuses, ainsi que des initiatives liées à une plus grande régulation du commerce ambulant dans l'espace public.

Dans le même esprit, le financement du Plan Lumière, à l'instar du cas de Morelia, a bénéficié à son tour d'une aide financière de la part des trois niveaux de gouvernement : fédéral, étatique et

municipal. Cette aide était principalement issue des différents programmes liés au développement touristique gérés par SECTUR Fédérale.

En outre, les démarches entreprises par la ville en vue de son inscription sur la liste de l'Unesco ont abouti dans l'inscription du dossier sur la liste indicative de l'ICOMOS (2002) qui représente une première sélection de candidatures d'inscription à la liste Unesco⁷⁴. Cette inscription est interprétée par les acteurs locaux comme un gain de crédibilité et valide leurs initiatives sur le dossier. Par exemple, certains responsables de services de la ville ont pu assister à des réunions réservées aux villes patrimoniales inscrites sur la liste Unesco ; la ville a été prise en compte dans les programmes réservés à ces dernières tels que le Programme Habitat-Sedesol qui a un budget réservé aux villes patrimoniales :

« On additionne à la subdivision 20 Développement Social, 50 millions de pesos pour le programme Habitat, lesquels devront être consacrés pour parts égales, à la conservation des villes mexicaines déclarées Patrimoine Mondial par l'UNESCO : Campeche, Ville du Mexico, Guanajuato, Morelia, Oaxaca, Puebla, Querétaro, Tlacotalpan, Zacatecas. De plus, cette année s'est incorporée au programme une autre ville qui figure sur la liste indicative et, par conséquent, avec des possibilités d'être inscrite sur la Liste du Patrimoine Mondial : la Ville Processionnelle de San Luis Potosí » (extrait Ministère de Sedesol, 2008⁷⁵).

Puis, un article de presse annonce qu'en 2008 la ville de San Luis Potosí a bénéficié d'une aide financière au même titre que les villes patrimoniales mexicaines : « Le programme Habitat a investi cette année 101 millions de pesos dans les neuf sites déclarés Patrimoine Culturel par l'UNESCO et dans la ville de San Luis Potosí » (*Sala de Prensa*, San Luis Potosí juin 2008).

Toutefois, le programme Habitat-Sedesol accorde aussi des financements aux centres historiques classés par l'INAH fédéral au niveau national. Le centre-ville historique de la ville de San Luis Potosí a été reconnu comme tel par l'INAH fédéral. Cependant on n'a pu pas avoir accès aux documents officiels qui attestent que la ville a bénéficié d'une aide financière au même titre que les villes patrimoniales.

Les premiers résultats obtenus grâce au Plan Lumière sont présentés dans la presse locale et dans divers communiqués comme une expérience réussie. Ceux-ci ont fait l'objet d'une reconnaissance internationale, c'est-à-dire que l'expérience de la ville commence à circuler dans les scènes de

⁷⁴ “[...] le processus d'inscription de San Luis Potosí sur la liste du Patrimoine mondial de l'humanité de l'UNESCO, avance. Après que dans l'année 2002 la ville a été inscrite sur la liste indicative des Biens Culturels, on continue les efforts pour l'obtention de l'inscription de cette ville” *Sala de prensa Inah San Luis Potosí*, 30 de diciembre 2004, Consulté le 30 juillet 2008.

⁷⁵ Presupuesto de Egresos de la Federación, Ejercicio fiscal 2004, y que fue publicado en el Diario Oficial de la Federación del 31 de diciembre del 2003.

socialisation, notamment le réseau LUCI, donc elle contribue à son tour à la validation de l'expertise lumière et du référentiel.

3. Une première reconnaissance internationale

« Pinto-Coelho [bureau *LightMotif*] nous propose de participer avec LUCI, d'envoyer des photos [pour *The International Ville Peopel Light Award - LUCI-Phillip*] et nous avons obtenu la troisième place [...], la cotisation au réseau est issue des ressources du Secrétariat durant ces quatre derniers années [...] et c'est Avilés qui apparaît comme représentant, tandis que c'est le gouvernement qui paye [...] Avilés se vend, il fait sa promotion comme étant celui qui a amené le Plan Lumière à San Luis Potosí » (entretien, SECTUR-SLP 2009)

En octobre 2006, à l'occasion de la conférence annuelle du réseau LUCI à Shangai, la ville reçoit la troisième place du prix *The International City People Light Award, Luci-Phillips*, pour les travaux réalisés dans le cadre de son Plan Lumière (Figure 23).

CITY PEOPLE LIGHT WINNERS 2006 - 3rd Prize award

<http://www.luciassociation.org/>

3rd Launch of the LUCI-Philips' City People Light Award Application

The International City-People-Light Award was set up jointly by Philips Lighting and the Lighting Urban Community International Association (LUCI) in 2003 to reward the towns or cities that best demonstrate the added value that lighting can give to an area's cultural and architectural heritage and night-time identity, whilst at the same time respecting the environment. The lighting must be of a permanent nature.

Urban lighting has become more than simply a means of ensuring security and visibility and is now regarded as an essential component of town planning and a major part of a town's cultural identity, whatever its size.

This year 17 towns and cities from all over the world competed for the award:

| Bochum, Germany | Florence, Italy | Frankfurt am Main, Germany | Glasgow, United Kingdom | Heinsberg, Germany | Leipzig, Germany | Lüdenscheid, Germany | Madrid, Spain | Nanking, China | Puerto de la Cruz, Tenerife | San Luis Potosí, Mexico | Shanghai, China | Sundsvall, Sweden | Tallinn, Estonia | Torino, Italy | Valladolid, Spain | Vienna, Austria |



lighting design: Gustavo Aviles/Lighteam and Maria Pinto-Coelho/lightmotif ([link](#))

Project type: Plaza del Carmen is an important part of the city of San Luis Potosí. It is here that the Del Carmen Church stands, which was built in the Baroque style. Other features here include the Virreinato Museum, the La Paz Theatre and the National Mask Museum. The City Lighting Master Plan for San Luis Potosí was developed with the following main goals and strategies: to promote social and historical awareness of the city to rediscover the main aspects of the urban structure and to highlight distinctive features of its morphology to restore the city's identity, to bring to life its past and to raise people's expectations.

Figure 23. Communiqué de presse LUCI sur le prix *International City People Light Award*. Source : site internet *LightMotif*.

D'après le Plan Lumière présenté par la SECTUR- SLP (2007), dans la période entre 2004 et 2006 seules trois étapes étaient réalisées. Le dossier présenté par la ville sur son Plan Lumière auprès de LUCI le 30 juin 2006 ne contient que les interventions achevées au terme de la première étape, c'est-à-dire seulement l'ensemble architectural *Plaza del Carmen*.

Le Plan Lumière de la ville a été considéré par le jury du Prix Luci-Phillips comme étant un outil de planification ayant mis en œuvre une approche globale de la lumière urbaine (cf. Prix *International City People Light Award* 2006). En revanche dans le contexte local, les acteurs évoquent que le principal atout grâce auquel le plan de la ville a été lauréat, est sa contribution à la mise en valeur architecturale (SECTUR-SLP, 2007a).

De ce fait, si l'obtention du prix est mise en avant de façon récurrente dans la communication du plan, cela n'a pas été le cas des informations sur les critères à remplir pour devenir membre du LUCI ou encore sur l'année pendant laquelle la ville a rejoint le réseau. Les propos du concepteur du Plan Lumière nous en donnent un exemple⁷⁶, « [...] être une Ville Lumière n'est pas facile, parce qu'il faut satisfaire beaucoup de conditions pour participer et être choisie. La décision doit être comme une volonté d'identité, où l'on présente un plan d'illumination permanent, qui soit destiné aux gens, et que cela ne leur coûte rien, qui soit une solution de caractère social et collectif » (*Illuminet*, décembre 2007).

Ainsi le concepteur lumière et les autres acteurs présentent le réseau LUCI comme un cercle « select » de villes lumière dont l'adhésion est conditionnée, et parmi les conditions requises figure l'adoption d'un Plan Lumière. La participation au réseau requiert également le paiement d'une cotisation annuelle, un élément autour duquel les acteurs locaux n'ont pourtant jamais communiqué⁷⁷. En principe, les frais de cotisation sont payés par la ville mais, selon la chargée de mission de LUCI et une responsable de SECTUR-SLP, cependant nous n'avons pas eu accès aux documents qui auraient aidé à clarifier la ligne budgétaire qui a permis d'effectuer le paiement concernant la cotisation.

La médiation entre le réseau et la ville s'est effectuée notamment par le concepteur lumière (cf. entretien, LUCI 2009) et dans une moindre mesure par les responsables de SECTUR-SLP ou par certains décideurs de la ville. L'inscription de la ville dans le réseau était une initiative proposée par le concepteur lumière. Comme l'évoque le chargé du projet du LUCI en 2009, malgré les changements des équipes municipales, l'arrivée de nouveau personnel, il est toujours plus facile de garder le contact avec les professionnels, dans ce cas avec le concepteur lumière.

Le prix *Light People Award* et l'appartenance de la ville au réseau LUCI ont donc été largement exploités par les acteurs locaux. Notamment, pour le concepteur lumière, à l'instar de ce qui s'est

⁷⁶ Revue mexicaine en ligne *Illuminet* <http://www.iluminet.com.mx>

⁷⁷ Brochure cotisation annuelle LUCI

passé pour ses pairs français, le Plan Lumière constitue une carte de visite pour intervenir dans d'autres villes. Cependant, comme l'attestent les documents du prix *City People Light Award*, l'agence de Light Motif- Pinto Coelho a également participé à la réalisation du Plan Lumière de San Luis Potosí sans que cela ne soit pourtant mentionné dans la presse locale (cf. site Internet *Lightmotif* et réseau LUCI).

Ce prix montre d'une part que l'expérience de la ville s'inscrit dans le circuit global où les expériences réussies autour de la lumière circulent ; et d'autre part que ces espaces sont aussi l'occasion d'échanger avec les acteurs d'autres villes et notamment avec les professionnels, permettant la circulation d'outils de promotion sur la lumière, comme c'est le cas du Festival Lumière emprunté par la ville de San Luis Potosí, que nous abordons plus loin.

4. Les fonctions du réseau LUCI réinterprétées par les acteurs locaux

« La représentante de l'État précisa que San Luis est la seule ville dans le pays à faire partie de l'Association LUCI, ce qui en fait l'une des 59 Villes lumière qui existent dans le monde » (*Regionvalles.com*, 2008). Dans la presse locale, le réseau LUCI, espace de socialisation de l'expertise lumière et de construction du référentiel lumière, et la ville de Lyon en tant que ville leader du réseau, sont présentés comme faisant autorité en la matière, notamment au moment où il a fallu réaffirmer la validité et la pertinence de la démarche adoptée par la ville. D'ailleurs, pour donner plus de poids à l'expertise, la presse locale et certains sites internet affirment que l'association LUCI est organisée autour d'un conseil composé d'architectes, de scénographes et d'historiens qui établissent les principes à respecter dans les mises en lumière. Ceci est loin de correspondre à la réalité, tant en ce qui concerne les profils des adhérents de LUCI que de son organisation⁷⁸.

L'association est présentée comme un lieu où se trouve concentrée et validée l'expertise en matière de réhabilitation des centres historiques, un réseau de villes attachées à la sauvegarde et la réhabilitation des centres historiques à partir de leur mise en lumière. Or, ces aspects représentent une activité marginale au sein de l'association. Dans ce sens, LUCI est présenté comme étant le garant du Plan Lumière en affirmant que celui-ci fut validé par l'association ou encore qu'il est à l'origine d'un programme mondial d'illumination⁷⁹, comme l'évoquent les extraits suivants :

«[le Plan Lumière] divisé en plusieurs étapes, ce projet prend son origine dans le programme mondial d'illumination intelligente appelé LUCI [Communauté Internationale d'Illumination Urbaine] qui au travers d'un Conseil d'architectes, de metteurs en scène et

⁷⁸ Cf. site web Luci <http://www.luciassociation.org/>

⁷⁹ <http://www.sanluispotosi.gob.mx/contenido.cfm/58/242>, E-gobierno SLP consulté en juin 2008 ; cf. aussi site web El sol de San Luis on line consulté en 2008. Voir aussi <http://blog.luismaram.com/2008/04/30/san-luis-potosi-ciudad-luz-caso-philips/> publié le 30 avril 2008/ consulté en décembre 2008, blog Luismaran

d'historiens, décide quelles caractéristiques des bâtiments, des monuments et des places doivent être mises en valeur avec la lumière artificielle » (site internet de l'Etat de San Luis Potosí).

En réalité, l'association n'effectue aucune validation puisque, comme l'affirme le chargé des projets de LUCI, le réseau même n'a pas de compétence technique sur le sujet (entretien, LUCI 2009). Ainsi, les informations diffusées à propos du réseau sont largement réinterprétées et il s'agit dans certains cas d'une confusion entre le Prix *Light Award* et l'association LUCI. Par exemple, la presse locale, certains blogs⁸⁰, ou encore la page web du gouvernement de la ville, définissent LUCI comme un *Programme d'illumination intelligent*.

Associer le réseau LUCI à un conseil d'architectes et d'historiens contribue à faire de ce réseau une figure experte incontestable dans le contexte local et valide le parti pris de la ville en termes d'illumination, surtout au moment d'intégrer le Plan Lumière comme un outil dans la mise en valeur du patrimoine culturel. Par la suite, l'outil devient une action en soi, sans pour autant être mis en question suite à la modification du dossier de candidature Unesco. Car à ce moment-là le Plan Lumière est un point fort dans la démarche de patrimonialisation. Plus tard ce rôle sera moins mis en avant par les acteurs locaux suite à la modification du dossier de candidature de l'Unesco, sans pour autant mettre en question la validité d'un tel outil de planification.

⁸⁰ <http://www.skyscrapercity.com/showthread.php?t=467974> publié octobre 2006 / consulté décembre 2008. En el blog presenta fotos de mise en lumière en couleur

CHAPITRE 7

LA VILLE DE SAN LUIS POTOSI, UNE EXEMPLARITE CONTESTEE

Dans le précédent chapitre nous avons analysé les origines du Plan Lumière liées au dossier Unesco, le rôle d'acteurs locaux et notamment la manière dont le service de SECTUR- SLP s'est positionné comme le porteur de cette politique avec l'aval du gouvernement de l'État.

Nous avons également mis en évidence le processus de réappropriation dans le contexte local de ce que l'on considère comme un Plan Lumière. Les objectifs à atteindre par ce dernier sont axés principalement sur la lumière urbaine en tant qu'outils pour renforcer l'appartenance territoriale, la lumière comme contribution majeure à la mise en valeur du patrimoine et la lumière comme un facteur qui contribue au développement de la vie nocturne dans le centre-ville. Nous avons observé comment le lien établi entre la lumière urbaine et le patrimoine historique de la ville avait légitimé les choix concernant le professionnel et la passation directe de marché.

Les premières étapes du Plan Lumière ont été largement validées par l'ensemble des acteurs locaux. Cette validation locale est adossée à une légitimation par le réseau LUCI, réinterprétée et médiatisée par la presse locale comme le lieu de l'expertise sur la réhabilitation des centres historiques au moyen de leur mise en lumière. De même, le succès du Plan Lumière passe par la construction d'un discours de légitimation empruntant des normes plus que floues sur la lumière urbaine et surtout des références à des villes patrimoniales étrangères ayant fait l'expérience de la mise en lumière de leurs centres historiques.

Dans ce chapitre nous aborderons la manière dont cette exemplarité est mise en question. La constitution d'une expertise lumière n'est jamais un fait acquis et définitif. Nous observerons d'abord comment le lien entre le Plan Lumière et le dossier Unesco se dilue progressivement. Cependant, les acteurs porteurs de l'initiative continuent à s'approprier la démarche et adoptent un événement festif sur la lumière : la Fête Lumière. Le gouvernement de l'État de San Luis Potosí met ainsi en place une vraie politique d'illumination dans la ville à l'instar de l'expertise lyonnaise. Cependant, le Plan Lumière est mis en question et l'adaptation au niveau local de l'évènement festif va se traduire par l'organisation d'un spectacle de sons et lumières. Finalement, les dernières étapes du plan Lumière sont caractérisées par une mise en question de l'expertise du professionnel et des notions utilisées. L'ensemble de la politique d'illumination dans la ville est contesté, notamment suite au résultat officiel de la candidature Unesco de la ville.

A. Distension du lien entre la candidature Unesco et la politique de mise en lumière

1. Une coopération multilatérale

La convention concernant la protection du Patrimoine Mondial Culturel et Naturel de la 27^{ème} session du Comité du Patrimoine en 2003 a été le dernier document dans lequel la liste indicative concernant le Mexique faisait mention de *San Luis Potosí, a processional trace city*⁸¹. En 2007, le centre historique de San Luis Potosí fera partie d'un dossier de candidature multilatérale nommé *Binôme Mercury and Silver*. L'objet et la justification de la candidature Unesco ont été modifiés sans que ce changement soit pour autant explicité dans le contexte local (Figure 24).

Titre sous lequel la ville apparaît dans la liste « indicative » de l'UNESCO	
“Zona de Monumentos Históricos des San Luis Potosí”	1998 Liste ICOMOS ¹
“Ciudad Histórica de San Luis Potosí”	2000- 2001 Liste ICOMOS ¹
“San Luis Potosí, Processional trace city”	2002- 2003 Liste Indicative ICOMOS
“San Luis Potosí, Processional trace city	2004- 2006 Liste Indicative ICOMOS
“Binome Mercure et Argent”	Depuis 2007 Liste ICOMOS

Figure 24. Tableau de synthèse sur les divers candidatures à l'inscription sur la liste UNESCO, présentées par la ville de San Luis Potosí.

D'après certains articles parus dans la presse au premier semestre 2006, le dossier Unesco continue encore à utiliser la notion de « Route processionnelle » ; « Le directeur de l'Institut National d'Anthropologie a expliqué que la demande [dossier l'UNESCO] sera faite dans le premier trimestre de 2007, il inclut la route processionnelle, qui comprend 14 pâtés de maisons. C'est la zone qui comporte la plus haute densité de bâtiments historiques [...] zone dans laquelle en Semaine Sainte a lieu la *Procession du silence* [...] » (GMT, 27 mai, 2006)

Cependant, le protocole d'intention sur la création d'un comité pour la gestion du patrimoine culturel concernant le dossier du *Binôme de Mercure et Argent* (2007⁸²) nous informe qu'en 2006 l'Espagne, en collaboration avec le Pérou, propose au gouvernement de la ville de San Luis Potosí de constituer un dossier de candidature multilatéral, modalité de soumission que l'Unesco encourage de plus en plus. Divers travaux collectifs et réunions de travail ont ainsi eu lieu à cette

⁸¹ Cf. anexes ICOMOS: WAC-03/27.COM/8A, ICOMOS, 2003

⁸² Protocol of intention for the creation of a coordination committee for the property « *The Mercury+Silver Binomial on the Camino Real Intercontinental* » with regard to Almaden, Idrija and San Luis Potosí, 2007

époque entre les responsables des trois pays concernés, afin de constituer le dossier déposé en septembre 2007 auprès de l'Unesco. « DEUX. En raison de la transcendance de ce phénomène historique et de l'importance de son héritage comme patrimoine, en 2006 l'Espagne invitait la Slovénie, le Mexique et le Pérou pour unir leurs efforts dans la préparation d'une candidature collective afin d'être classées Patrimoine Mondial de l'Humanité » (*Protocole d'intention*, 2007). A partir de 2007, la communication sur le dossier de candidature Unesco est moins axée sur le principe de la du tracé processionnel, comme en témoignent les propos d'un adjoint au maire : « ce tracé n'est pas fondamental pour obtenir l'inscription de la ville [...] »⁸³. Le dossier de candidature fut modifié et le centre-ville mis en valeur pour sa forte identité minière. Un colloque international sur le sujet fut organisé en juin 2007⁸⁴. La stratégie de candidature de la ville change alors de catégorie : à la place d'une inscription en tant que « Centre Historique », elle cherche à être inscrite sous la catégorie « Itinéraires Culturels » –*Routas Patrimoniales*. Le nouveau dossier Unesco a été officiellement communiqué courant 2007⁸⁵,

« Le Mexique proposera à l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (l'UNESCO) d'inscrire sur la liste du Patrimoine Culturel de l'Humanité la ville minière de San Luis Potosí [...]. Cette inscription pourrait être effectuée de manière conjointe avec les localités d'Almadén (Espagne), Idría (Slovénie) et Huancavelica (Pérou), aussi caractérisés par la présence de l'industrie minière [...] dans la catégorie des Itinéraires culturels » (*Noticias sitio Patrimonio y Cultura*, 06 juin 2007)

En conséquence, dans le nouveau dossier Binôme de Mercure et Argent, certains aspects du discours justificatif ont été mis de côté, par exemple la Route de l'Eau et la Marche du Silence. La démarche d'illumination continue cependant de faire partie du processus de patrimonialisation de la ville. Cette fois, elle n'a pas été liée directement au dossier de candidature mais intégrée au Plan de Gestion de la ville, un instrument pour la gestion urbaine à long terme (cf. courrier interne, Service Image Urbaine D.I.U.P.E/210/08).

⁸³ http://www.slp.gob.mx/ver_noticia.cfm?id=2505 publié le 30 janvier 2007, consulté Juin 2008. cf. aussi <http://www.elsonido13.com/centro-historico-detalle.asp?id=514> Consulté juillet 2008

⁸⁴ «...que para fortalecer esta propuesta se realizará además, un congreso internacional sobre la cuestión - Congreso Internacional La Ruta del mercurio y la Plata en el Camino Real Internacional- del 11 al 15 junio 2007” <http://www.patrimoniounaturaleza.com/noticias/noticias-internacionales/san-luis-potosi/?searchterm=san%20luis%20potosi%20junio%202007> Consulte Juin 2008

⁸⁵ <http://www.patrimoniounaturaleza.com/noticias/noticias-internacionales/san-luis-potosi/?searchterm=san%20luis%20potosi%20junio%202007> Consulte Juin 2008

2. Une lumière urbaine prise en compte ou diluée dans le Plan de Gestion du centre-ville ?

Depuis les années 2000 l'Unesco encourage aux gestionnaires des villes inscrites sur la liste du Patrimoine Mondial à formuler un Plan de Gestion. D'après, le responsable du service Image urbaine de la ville, qui assure le suivi du dossier, le Plan de Gestion était un document indispensable pour l'inscription sur la liste de l'Unesco⁸⁶ puisque, d'après le même responsable, la ville serait prochainement classée patrimoine de l'humanité. Le Plan de Gestion a donc été élaboré pendant le deuxième semestre de l'année 2008,

« Une fois livré le document (le dossier de l'UNESCO) à la fin de l'année 2007 à Paris, cette année 2008, la municipalité sera le représentant du bien immeuble, c'est-à-dire, le Centre Historique qui va être bientôt inscrit sur la liste UNESCO [...] pour cela on doit effectuer quelques activités et actions afin de contribuer à cette inscription. En termes généraux les actions doivent être orientées vers un entretien du centre-historique telle que réalisé actuellement et vers l'élaboration d'un Plan de Gestion, lequel est condition indispensable même pour les villes qui sont classées Patrimoine de l'Humanité » (courrier interne, Image Urbaine D.I.U.P.E 07 mai 2008)

Cependant, la notion de Plan de Gestion est assez floue et fluctuante (Russeil, 2006). L'adoption d'un Plan de Gestion est encouragée par l'Unesco mais ne représente pas une condition préalable à l'inscription de nouveaux sites sur la liste. D'ailleurs, chaque ville et site déjà inscrit sur la liste élaborent leur Plan de Gestion comme ils l'entendent, à partir de leur propre expérience. Le contenu, les objectifs et les fonctions d'un Plan de Gestion ne sont pas explicités. La plupart des villes improvisent à partir de premières versions réalisées sur la base de ce qui se fait ailleurs et des informations communiquées lors de réunions de travail à l'Unesco.

Le Plan de Gestion de la ville de San Luis Potosí est organisé sur la base de huit dimensions stratégiques dont : la mobilité dans la ville, la sécurité, l'image urbaine en particulier le dernier point concerne le Plan Lumière de la ville, « Dimensions stratégiques que devront être considérés dans le programme. 8. - Le programme de mise en lumière. Les dimensions stratégiques que nous avons envisagées doivent converger avec les critères généraux donnés par l'Unesco concernant l'inscription des villes historiques [...] » (courrier interne, Image Urbaine D.I.U.P.E / 210/08 : 13).

La mise en lumière de la ville de San Luis Potosí a été considérée comme une action pérenne dans la gestion du patrimoine de la ville. Cette initiative des acteurs locaux est innovante et anticipe

⁸⁶ Annexe courrier interne: Dirección de Imagen Urbana y Proyectos Especiales, D.I.U.P.E / 210/08. Acercamiento a un programa de aplicación del plan parcial de conservación del centro histórico, pp. 13 s/d

une action que d'autres villes mexicaines classées au Patrimoine de l'Unesco peuvent adopter. On constate en effet la montée en puissance de ce thème au sein de l'Association des Villes Patrimoniales Mexicaines.

La modification du dossier de candidature n'a pourtant pas donné lieu à une remise en question de la démarche. La zone d'intervention du Plan Lumière n'a donc que très peu été modifiée au long du processus, comme en témoignent les plans réalisés par l'entreprise chargée du Plan Lumière⁸⁷. Les partis pris lors de la formulation du Plan Lumière continuent d'être pertinents. D'ailleurs, les divers événements liés au Plan et réalisés par la suite, la Fête Lumière (2007) et la Réunion Annuelle de LUCI (2008), contribuent à valider la démarche par elle-même. Le Plan sera donc d'autant moins associé à la démarche de patrimonialisation de la ville jusqu'en 2009, lorsque la fin des mandats du gouvernement de l'État et de l'équipe municipale approchera et que la décision de l'Unesco sur la candidature du dossier Binôme Mercure et Argent sera publiée 2009 sera l'année durant laquelle, la gestion du gouvernement de l'État et celle de l'équipe municipale arrivées à leur terme, émerge une réflexion sur la politique d'illumination.

B. Le Plan Lumière s'emballe

Avec la substitution du dossier de candidature *San Luis Potosí a processionnal trace city* par celui de *Binome Mercury and Silver*, le discours se recentre sur la notion d'itinéraires culturels, à savoir, sur la mise en évidence des valeurs matérielles et immatérielles mettant en relief les aspects culturels et leur expression sur le territoire, d'après les définitions données par l'Unesco. Le dossier met en avant le processus d'exploitation minière, en particulier le système d'échange commercial mis en place autour de l'utilisation du mercure pour l'extraction de l'argent dans les mines, autrement dit le commerce développé autour du binôme mercure et argent à une échelle intercontinentale. Cependant, le dossier de candidature Unesco de la ville de San Luis Potosí conserve la même délimitation géographique : le centre historique de la ville. L'exclusion du *Cerro de San Pedro*, où se trouve la mine, donne lieu à une controverse et déclenche à son tour un processus de patrimonialisation soutenu par une multitude d'acteurs autres que les institutions gouvernementales chargées de cette tâche, l'INAH notamment (Melé, 2008 ; Silva Ontiveros, 2009).

Toutefois, à la fin du mois de décembre 2006, l'INAH- SLP valide la troisième étape du Plan Lumière, laquelle compte plus de mises en lumière que celles annoncées dans un premier temps par Sectur-SLP. Dans le même temps, à partir de 2007, un événement festif sera mis en place, présenté comme un complément au Plan Lumière et comme l'occasion de dévoiler les mises en lumières déjà réalisées. Avec cette action autour de la lumière urbaine de la ville, le Plan Lumière

⁸⁷ cf. Plan Lumière San Luis Potosí

de SLP peut se présenter comme une démarche globale qui au travers de laquelle transparait l'expertise lumière de la ville de Lyon. Par ailleurs, la Conférence Annuelle de LUCI se tiendra pour la première fois en Amérique et dans la ville de San Luis Potosí.

1. Poursuite du plan lumière : rupture ou continuité ?

a. Une troisième étape, plus vaste... et plus courte

D'après le courrier interne des services de la mairie (cf. courrier interne Secrétaire Générale Mairie de San Luis Potosí 1175/2009), la troisième étape du Plan Lumière se met en place en 2006. Cependant, divers sites Internet affirment que celle-ci fut en fait initiée en 2007, « On entame actuellement la troisième étape, correspondant à la Place des Fondateurs, Place des Armes et Jardin de Saint Jean de Dieu... on prétend montrer la conclusion de cette étape dans le dernier trimestre de l'année 2007 » (site internet, de l'État de San Luis Potosí 17 mai 2007).

En effet, l'autorisation de l'INAH fut délivrée le 29 décembre 2006 (INAH Oficio No. 401-8124-3384/06). Les travaux de mise en lumière ont donc eu lieu courant 2007. La troisième étape concernait la mise en lumière de la Place des Armes et Place des Fondateurs: l'Hôtel de ville, le siège du gouvernement de l'Etat, la Cathédrale de la ville, l'église Saint Jean de Dieu et son temple, le bâtiment central de l'Université et le temple de Loreto et Compañia (cf. Plan Lumière San Luis Potosí, SECTUR-SLP 2007).

Contrairement à l'expérience menée dans les villes de Puebla et Morelia, la mise en lumière de la Cathédrale n'a été programmée que dans la troisième étape. Cette étape, la plus vaste du Plan depuis son commencement, comptait non seulement mettre en lumière la Place des Armes mais aussi la Place des Fondateurs, sans compter nombre d'autres bâtiments historiques. Le périmètre d'intervention de la troisième étape couvrait plus d'espace urbain et de bâtiments que la première et la deuxième étape réunies. Ces dernières ont été réalisées entre fin 2004 et courant 2006. La troisième étape a été mise en place dans un délai plus court, au cours de l'année 2007.

Les délais relativement courts imposés à la réalisation des travaux de la troisième étape semblent être un facteur d'explication de la qualité inférieure des travaux et dans le retard pris dans la réception des œuvres par le service d'Eclairage Public. D'après le chef de service, plusieurs failles ont été identifiées, qui ont retardé la réception officielle, « Les observations générées sur la 2ème et la 3ème étape, à cause des quelles le processus de réception des travaux par la municipalité n'a pas pu être concrétisé, sont liées au bas niveau de l'illumination de certaines places ainsi qu'aux vices de construction cachés » (courrier interne, Eclairage Public 20 juillet 2009).

b. Les premières défailances

Plusieurs rapports ont été rédigés par SECTUR-SLP sur les dysfonctionnements constatés dans la mise en œuvre et sur la mauvaise qualité des travaux réalisés : infiltrations, matériel électrique non fixé, installations hors d'état de fonctionnement à peine les travaux terminés, entre autres⁸⁸.

La validation des travaux de la troisième étape, délivrée par l'INAH, donne plusieurs consignes pour réaliser les travaux dans les règles de l'art dans un souci de conservation du patrimoine historique. A cette occasion, l'INAH-SLP attire l'attention sur les points suivants : « Intégration du sol. Pour son installation seront réalisées des canalisations souterraines en retirant le minimum nécessaire de dalles de pierres afin d'éviter d'endommager le revêtement du sol. Les pièces qui seront abîmées -pendant les travaux- seront remplacées avec des pièces de mêmes caractéristiques appelées *cantera* d'œil de serpent ...» (courrier interne, INAH, 29 décembre 2006).

Les désaccords entre SECTUR- SLP et l'entreprise chargée des travaux se multiplient, y compris sur certains aspects financiers. Par exemple, sur la modification de certains prix ou le changement de certains concepts dans la programmation des travaux⁸⁹. Cependant, comme le mentionne la chargée de projet de SECTUR, l'intervention d'un service de supervision externe au SECTUR a permis de remettre les choses à plat et de corriger certains défauts. Malgré ces améliorations, les travaux de la troisième étape n'ont toutefois pas été réceptionnés par le service de l'éclairage public avant 2009.

De même, le service de SECTUR- SLP remet en question l'expertise du concepteur lumière (*Lighteam*) concernant les résultats des interventions. Un déséquilibre d'illumination sur les bâtiments, un effet de surexposition de certains éléments architecturaux ou encore un faible niveau général d'illumination sont dénoncés. Par ailleurs, toujours selon le rapport SECTUR-SLP, le principe d'une approche globale de la lumière urbaine, notamment la prise en compte de la mise en lumière du bâtiment et de l'éclairage urbain, est une dimension mal maîtrisée dans les interventions.

Toutefois, SECTUR- SLP étant le seul service chargé du suivi et de la supervision du chantier, cette situation s'est cantonnée aux affaires internes des services SECTUR- INAH SLP pendant un certain temps, et aucune information n'a été communiquée à la presse locale. Par ailleurs, nous constatons que certains acteurs locaux se saisissent du nouveau vocabulaire et des notions utilisés lors de la formulation du Plan Lumière pour remettre en question la compétence experte représentée par le concepteur lumière. Ce processus de réinterprétation et d'adoption d'un

⁸⁸ Cf. Relación de observaciones por mala calidad y vicios ocultos a los trabajos del Plan Maestro de Iluminación Escénica, SECTUR-SLP, s/d.

⁸⁹ Cf. IV Etapa iluminación urbano arquitectónica, SECTUR-SLP, s/d.

nouveau vocabulaire par les acteurs locaux semble témoigner de la naissance d'une expertise lumière au niveau local.

Finalement, l'inauguration des travaux de la troisième étape ainsi que l'achèvement de ceux de la deuxième étape, furent célébrés de façon officielle en décembre 2007 lors d'un événement festif autour du thème de la lumière: la Fête Lumière, « La capitale de l'Etat s'est transformée en un joyau lumineux à ciel ouvert, grâce au *Festival Luz*, qui invite à se promener dans ses rues pittoresques, ses places majestueuses et ses jardins, après que la nuit précédente aient été inaugurées la deuxième et la troisième étapes du Plan d'Illumination du centre historique » (*El Sol de San Luis*, 17 décembre 2007).

2. Fête Lumière ou spectacle son et lumière?

Les événements festifs liés à la lumière sont de plus en plus courants. Ils mettent en avant les aspects artistiques et ludiques de la lumière éphémère et représentent généralement un événement phare (lyrique). Dans plusieurs villes, ces événements festifs sont présentés comme faisant partie du Plan Lumière. Ces initiatives sont mises en valeur dans les scènes de mutualisation lors de conférences et de réunions internationales, comme ce fut le cas lors de la réunion annuelle de l'association LUCI en 2006. En 2007 la ville annoncera l'organisation d'un événement festif inédit dans le contexte mexicain. Il s'agit de la première Fête Lumière, organisée par le service SECTUR-SLP. Nous évoquerons comment cet événement a été mis en œuvre, ainsi que les notions et les références utilisées après leur adaptation au contexte local. L'analyse de cet événement sera cantonnée aux éditions 2007 et 2008.

a. Une première tentative fructueuse

Les prix décernés par le réseau LUCI servent à valoriser les stratégies et les outils adoptés par les villes pour leur politique de lumière urbaine. Lors de la remise de prix *People Light Award* en 2006, certains acteurs de la ville de San Luis Potosí ont participé aux échanges d'expériences entre villes et ont rencontré différents professionnels, concepteurs lumière, consultants ou encore fabricants. A cette occasion, des contacts se sont établis entre un artiste lumière français et la responsable du service de SECTUR-SLP, comme l'explique la chargée du projet du même service, « [Plan Lumière] la Secrétaire a l'idée, on en reparle avec Avilés, sa référence est Lyon et lui nous propose ce qu'il a vu dans les conférences de LUCI, mais la secrétaire a décidé de contacter directement Richemont [...] eux se sont rencontrés en 2006 » (entretien, SECTUR-SLP 2009).

A l'instar du Plan Lumière, le dossier de la Fête Lumière est géré par le service de SECTUR-SLP. La Fête Lumière de la ville a été présentée comme un événement artistique dans lequel la lumière est « l'instrument de l'artiste » pour réaliser une mise en lumière à partir d'images projetées sur les

façades d'un bâtiment. Contrairement aux festivals lumière organisés dans d'autres villes, notamment Montréal, Turin et Lyon, la Fête Lumière de la ville de San Luis Potosí sera l'œuvre d'un seul artiste lumière, Xavier de Richemont.

La première édition de la fête Lumière a eu lieu en hiver 2007. Il s'agissait de la mise en lumière artistique de la façade de l'église du Carmen, Plaza del Carmen, baptisée *Carmelight*. L'événement a eu lieu du 16 décembre 2007 au 05 janvier 2008. Les images projetées à cette occasion faisaient référence aux festivités religieuses de fin d'année ; la nativité et la fête de la vierge de Guadalupe (Figure 25).

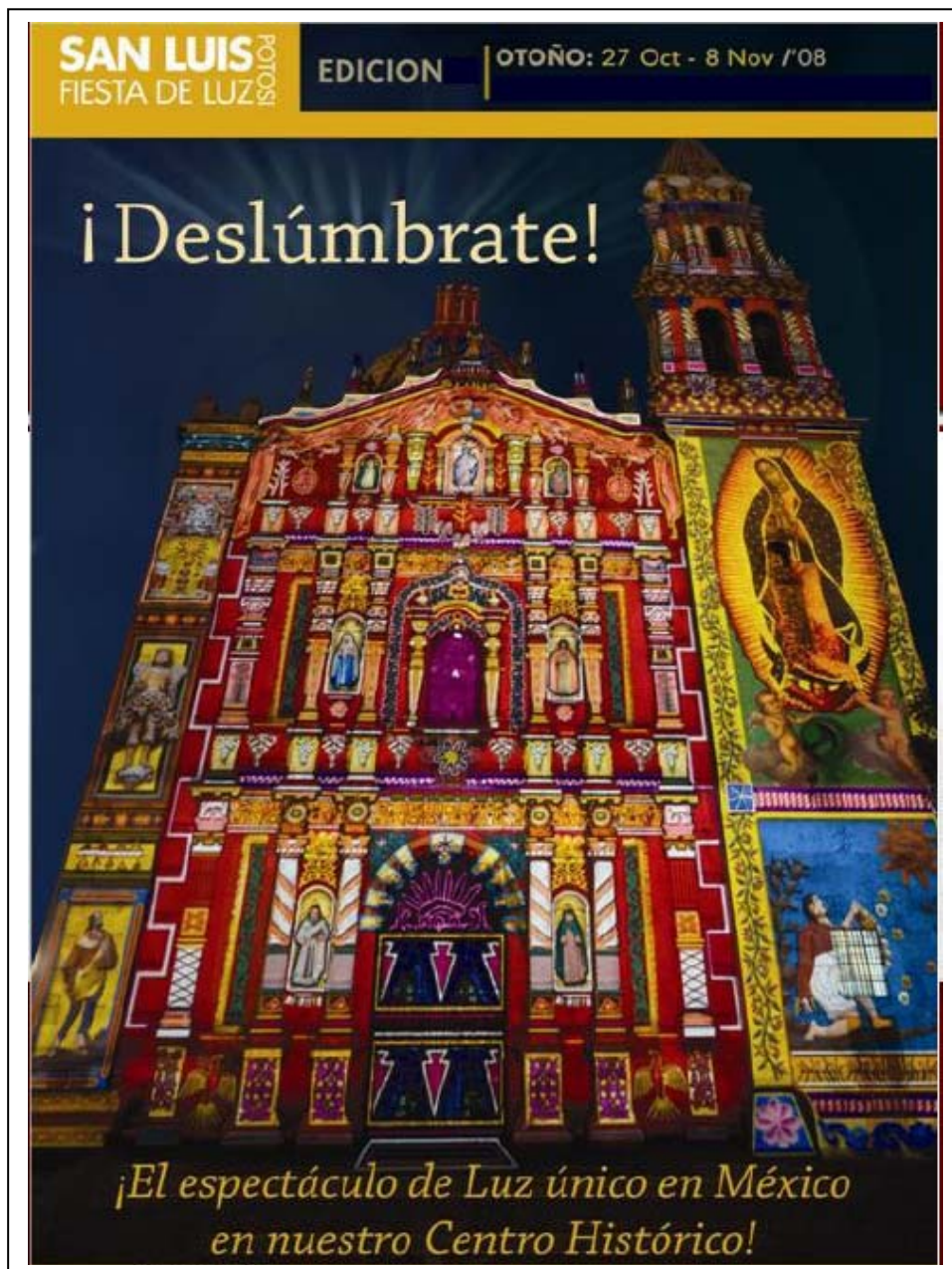


Figure 25. Fête Lumière de la ville de San Luis Potosí. Source : SECTUR- SLP

Le succès de l'événement était pressenti, car dès le premier jour, la presse locale annonçait déjà l'institutionnalisation de l'événement, « Suite au succès qu'a expérimenté le Festival San Luis Potosí, la Fête Lumière », la mairie et le gouvernement de l'État sont tombés d'accord pour l'institutionnaliser, l'année prochaine les faisceaux multicolores baignent donc à nouveau la pierre de l'architecture *potosine* dans la seconde édition du Festival » (*El Sol de San Luis*, 16 décembre 2007).

A cette occasion une première évaluation a été effectuée et 336 questionnaires ont été distribués (SECTUR-SLP, 2007b). Les résultats publiés révèlent une perception positive de l'événement, mais aussi et surtout l'augmentation du nombre de touristes nationaux et internationaux autour de cet événement. Cependant l'analyse des questionnaires met en avant la forte présence des touristes nationaux, mais ne permet pas de valider l'augmentation du tourisme international. D'autre part, la responsable du service de SECTUR-SLP met en avant les retombées économiques de l'événement pour le secteur commercial, soulignant en particulier une recrudescence dans la fréquentation des cafés et restaurants. En effet, certains commerces ont modifié leurs horaires ou encore ont changé d'activité économique pendant la Fête Lumière, comme le confirme la presse locale⁹⁰ : « [responsable du SECTUR-SLP] Je considère qu'au delà du plaisir des touristes et des citoyens, [la Fête Lumière] a rapporté de grands bénéfices aux commerces localisés autour de la Place du Carmen, qui ont connu une affluence de clientèle de près de 200 pour cent, quelques commerces ont dû ouvrir leurs portes plus tôt et fermer après de leur horaire habituel » (*Regionvalles*, 08 janvier 2008).

b. La multiplication des événements festifs

Les retombées médiatiques justifiaient la décision de réaliser une deuxième édition pendant la période de Pâques (du 23 mars au 13 avril) en 2008. Cette fois-ci, la Fête Lumière sera organisée en deux endroits : sur la Place du Carmen avec la projection *Carmelight*, et sur la Place d'Armes avec une mise en lumière artistique inédite de la façade de la Cathédrale de la ville, baptisée *Golden Vegetal Cathedral*. Il s'agissait pour cette nouvelle manifestation d'images projetées sur des thèmes liés à la végétation et à la fête de Pâques. Les deux mises en lumière artistiques étaient accompagnées d'extraits musicaux.

Lors de ses deux premières éditions, le service de SECTUR-SLP a fait une présentation officielle de la Fête Lumière. Elle y a été présentée comme un événement faisant partie intégrante du Plan Lumière de la ville et dont l'action s'inscrit dans la même logique : contribuer à mettre en valeur le patrimoine historique de la ville. Comme l'indique dans une interview le gouverneur de l'État, il s'agit par conséquent d'une action pouvant contribuer à l'inscription de la ville sur la liste Unesco,

⁹⁰ Voir aussi sur le site internet de l'administration de l'État de San Luis Potosí : <http://www.slp.gob.mx/>

« Au cours de l'interview, Marcelo de los Santos a expliqué que grâce à des événements comme la Fête Lumière, ou la restauration de monuments historiques comme le Musée de la Màscara, lequel est resté fermé pendant cinq ans pour les travaux ; ainsi que des travaux sur les avenues et de revêtements avant que ne s'achève son mandat, le centre historique de la capitale potosina espère recevoir le titre de Ville Patrimoine de l'humanité par l'Unesco » (*El financiero on line*, 16 décembre 2008).

Cependant, l'impact de cet événement sur le dossier Unesco sera faible, puisque la Fête Lumière est avant tout présentée et promue comme un produit touristique, un événement favorisant le développement du tourisme culturel dans la ville. Par ailleurs, le réseau LUCI est à nouveau sollicité afin de mettre en avant l'appartenance de San Luis Potosí au réseau des villes lumière. La Fête Lumière de San Luis Potosí est ainsi justifiée par l'expérience d'autres villes du réseau⁹¹ dans ce domaine, mais aussi par le fait d'être la première initiative de ce type au Mexique, « SLP en tant que membre de LUCI, l'Association Mondiale de Villes Lumière, est la première ville de tout le pays qui présente un festival de cette type, la première ville de taille internationale a été Lyon en France » (SECTUR-SLP, 2007b).

c. L'institutionnalisation des fêtes Lumières et la routine

Après la deuxième édition de la Fête Lumière (Pâques 2008), l'équipe municipale de SLP annonce que l'événement sera désormais organisé deux fois par an, à Noël et à Pâques. Cependant, une autre date a été programmée à l'automne 2008 entre le 27 octobre et le 8 novembre, car la Réunion Annuelle de LUCI devait se tenir au même moment à San Luis Potosí.

La troisième édition de la Fête Lumière a donc eu lieu à l'automne 2008, autour de deux projections : *Carmelight* et *Golden Vegetal Cathedral*. Le service SECTUR-SLP a réalisé à cette occasion une série d'enquêtes⁹² dont il est ressorti que 98.2% des personnes sondées étaient assez satisfaites de l'événement. Mais surtout, une fois de plus, l'augmentation de nombre de touristes, et donc du bénéfice financier afférent (occupation hôtelière, restaurants, cafés), confirmait le succès du festival. Cependant, il est utile de nuancer les bénéfices annoncés pour l'occupation hôtelière restent modestes car près de 70% des visiteurs étaient des habitants de la ville (SECTUR-SLP, 2008).

Après la répétition des mêmes spectacles sur les 3 premières éditions - trois fois pour *Carmelight* (Place del Carmen) et deux fois pour *Golden Vegetal Cathedral* (Place des Armes) - la Fête Lumière de l'hiver 2008 (du 13 décembre au 6 janvier) a été l'occasion d'une nouvelle mise en

⁹¹ Villes qui ont mis en place un événement festif lié à la lumière: Paris et Lyon en France, Leipzig et Frankfurt en Allemagne, Madrid et Valladolid en Espagne, Milan, Florence et Turin en Italie, Glasgow en Ecosse, Moscou en Russie, Philadelphie aux États-Unis, mais aussi Bruxelles, Budapest, etc.

⁹² Résultats de l'enquête : 76 000 spectateurs dont 2 564 chaque jour. Questionnaires appliqués 398 (Sectur-SLP, 2008)

lumière artistique baptisée *Fundatores* sur la façade du bâtiment de l'Université et sur celle de la Chapelle de Loreto (*Place Fundatores*). La thématique des images projetées portait sur les personnages ayant marqué l'histoire du pays.

La présentation du programme de la fête Lumière de l'hiver 2008 par le service de SECTUR-SLP met pour la première fois en avant les concepts et les notions utilisés par l'artiste lumière. En outre, la fréquence d'organisation de l'événement est à nouveau modifiée pour porter à six le nombre d'éditions annuelles de la Fête Lumière. Enfin, le rapport présenté par le service SECTUR-SLP sur l'édition de l'hiver 2008, basé sur le résultat d'une enquête réalisée auprès de 2000 personnes⁹³, confirme le succès de la manifestation auprès des touristes mais pointe également les bénéfices réduits qui en résultent pour l'industrie hôtelière. Sachant à nouveau que 75% du public habite la ville, les touristes qui ont effectivement séjourné dans un hôtel de la ville entre deux et trois jours sur les 25 jours de la fête, ne représentent que 10% du total des interrogés. Par ailleurs, l'étude fait apparaître un élément nouveau : 3.1% des personnes interrogées trouvent que le spectacle est routinier, qu'il offre peu de changements, qu'il faudra améliorer la qualité des images ou du son. Cette information pourrait être interprétée comme l'amorce d'une posture critique du public vis-à-vis du spectacle proposé.

En mars 2009, la presse locale annonce une nouvelle modification de la fréquence d'organisation de la manifestation. Il s'agit cette fois de la rendre hebdomadaire, « L'événement de la Fête Lumière [...] sera maintenant accompagné d'événements culturels, [...] les événements seront présentés de façon alternée sur les différentes places tous les samedis de l'année de façon permanente, ainsi que pendant les week ends prolongés et les périodes festives » (*Regionvalles*, 24 mars 2009).

Cette action a pour but de rentabiliser au maximum l'événement festif dans l'objectif de « faire de la ville une destination pour le tourisme culturel », comme l'a déclaré la responsable du service SECTUR-SLP. Toutefois, aucune nouvelle mise en lumière artistique n'est prévue, ce qui veut dire que les éditions ultérieures de la Fête se feront autour des trois installations déjà mises en place : *Carmelight*, *Golden Vegetal Cathedral* et *Fondatores*. En définitive, la Fête Lumière de la ville s'éloigne de plus en plus de l'expérience française qu'elle avait prise au départ comme modèle.

d. Ré-interprétation de la Fête Lumière au niveau local

La Fête Lumière a globalement constitué un espace d'innovation. Plusieurs mises en lumière artistiques inédites ont ainsi été réalisées. Cependant, si la Fête Lumière en vient à être considérée comme un produit touristique davantage que comme un événement artistique, l'innovation et la

⁹³ Hiver 2008 : 625 762 spectateurs dont 9 271 par jour

création artistique semblent être compromises. Ainsi, une absence d'évolution du contenu de la fête Lumière remet en cause le caractère innovant de la démarche initiale.

D'autre part, la prolongation constante des dates des présentations dans le calendrier de l'événement porte atteinte à l'aspect festif et marquant de l'action. En ayant lieu tous les weekends, la Fête Lumière se banalise et ne peut dès lors pas plus prétendre devenir une référence locale en termes d'événement festif sur la lumière. En d'autre terme, il apparaît que cet événement festif pourrait indifféremment avoir lieu dans une autre ville, car il n'est pas organisé à une date fixe symbolique (comme le 8 décembre à Lyon) et le choix des thématiques de mises en lumière reste assez consensuel dans le contexte mexicain. De plus, les mises en scène ludiques de l'espace renvoient davantage à un imaginaire lié aux spectacles sons et lumière qu'au concept initial de la Fête Lumière⁹⁴, conçue comme l'occasion d'une véritable production artistique et culturelle faisant intervenir une diversité d'artistes, comme c'est le cas entre autres pour la Fête LUCI à Milan ou la fête Lumière de Montréal. Un vrai travail de territorialisation de la démarche reste à donc en suspens.

En outre, la Fête Lumière est présentée comme faisant partie du Plan Lumière, sans pour autant que les mises en lumière réalisées dans le cadre de ce dernier ne soient exploitées et valorisées par l'événement. Les acteurs locaux n'ont donc en définitive pas réussi à véritablement faire le lien entre le Plan Lumière et la Fête Lumière.

Finalement, en juillet 2009, la presse locale annonce l'annulation de certaines dates prévues pour la Fête Lumière, et commence à remettre en cause les investissements liés à cet événement (*La Jornada de San Luis Potosí*, 22 juillet 2009). Car contrairement au cas lyonnais, où un partenariat public-privé a pu être mis en place, le financement de l'évènement festif à San Luis Potosí est inscrit dans la ligne budgétaire consacrée au Plan Lumière. Le financement a donc été à la recharge de la fédération, de l'État et la municipalité.

Au cours de l'année 2009, un désaveu des dossiers liés à la démarche lumière se fait jour et se généralise au sein des différents services. Dans un contexte où les mandats du gouvernement de l'État et de la municipalité touchent à leur fin, le résultat du dossier d'inscription Unesco déclenche un débat sur les actions menées autour de la lumière urbaine, comme on le verra plus en détail par la suite.

⁹⁴ D'ailleurs, la presse locale utilise l'expression *show de luz* : « ...la molestia de los turistas es que pagan un viaje a San Luis Potosí para ver el show de luz y se quedan con las ganas ante las cancelaciones que de manera constante realizan en la secretaria de Turismo » (*La jornada*, 22 juillet 2009)

C. Crise de légitimité du Plan Lumière

Au cours de l'année 2008, les éditions de Pâques et d'Automne de la Fête Lumière furent beaucoup plus médiatisées que les autres actions du Plan Lumière. Au deuxième semestre 2008, le service de SECTUR-SLP annonce le début de la quatrième étape du Plan Lumière de la ville, « avec un investissement de 15 millions de pesos, la quatrième étape du Plan Lumière du Centre Historique a commencé, dans lequel sont incluses les rues Hidalgo et Zaragoza, ainsi que l'avenue de Guadalupe [...] » (*El Sol de San Luis Potosí*, 21 juillet 2008).

On abordera ici les principaux résultats à propos desquels les acteurs ont le plus débattu à cette période. Ainsi que les controverses suscitées au cours de la quatrième étape du Plan Lumière : une première remise en question de la démarche dans le contexte local, et l'émergence de réflexions sur la notion même de mise en lumière, qui semblent annoncer un processus d'apprentissage, et donc une appropriation nouvelle du référentiel lumière.

1. Les résultats les plus médiatisés du Plan Lumière de la ville

Parmi les apports liés à la mise en place d'un Plan Lumière, la ville a communiqué principalement sur le thème des économies d'énergie et de la réactivation de l'espace public nocturne de la ville.

a. Économies d'énergie

Les économies d'énergie ont été médiatisées sans nuance ni mise en contexte. En effet, un des aspects mis en avant dans de communication sur le Plan Lumière est son rapprochement de la notion du développement durable, en particulier en ce qui concerne la prise en compte de la dépense énergétique, « [...] le Plan Master d'illumination sera permanent, pour les gens, avec des solutions à caractère social et collectif ; il satisfait en plus les principes d'économie d'énergie, du développement durable et autres aspects esthétiques [...] » (*Sala de Prensa*, 08 janvier 2008).

Cependant, peu de détails sont donnés sur la nature précise de ces économies d'énergie et sur la façon dont elles sont réalisées. Dans un article publié dans la revue électronique *Iluminet*⁹⁵, le concepteur lumière mentionne à son tour que les mises en lumière offrent un vrai gain en matière d'économie d'énergie, « [BT] Peut-on parler d'une économie d'énergie? [Gustavo Avilés] Bien sûr que oui, parce que la lumière qu'on avait avant est la même, mais on l'utilise mieux aujourd'hui dans l'illumination totale de bâtiments, elle est mieux répartie et avec cela on est arrivé à économiser 40 pour cent de la consommation, ce qui est très positif pour ce projet durable » (*Iluminet*, décembre 2007).

⁹⁵<http://www.iluminet.com.mx/entre-expertos/proyectos-de-iluminadores-mexicanos/>

Néanmoins, comme l'évoque le responsable du service d'éclairage public de la ville de Morelia (entretien 2009), la mise en lumière de monuments ne représente pas vraiment une économie d'énergie dans l'ensemble de la dépense énergétique. Les systèmes actuels sont conçus avec des matériaux et des technologies à basse consommation énergétique sans modifier le rendement des couleurs ou la puissance lumineuse. L'utilisation de ces derniers par les concepteurs lumière fait partie de la déontologie du métier en matière de développement durable.

Toutefois, quand les villes européennes parlent d'économie d'énergie grâce aux Plans Lumière, elles font référence aux interventions sur la lumière urbaine -illumination de monuments et éclairage public-. Dans le cas de San Luis Potosí les travaux de rénovation de l'éclairage public sont restés limités. Par ailleurs, la délimitation du Plan Lumière étant une délimitation « artificielle », elle ne correspond pas aux secteurs prédéfinis par le service de l'éclairage public et l'évaluation des économies d'énergie réalisées s'avère donc difficile à mesurer. Toutefois, les enjeux économiques de la rénovation de l'éclairage public sont assez importants. Une initiative de mise en concession du service d'éclairage a fait l'objet d'un débat au sein du Conseil Municipal (Encart 10). Cependant, comme diverses études le confirment, le seul remplacement des lampes obsolètes par des lampes plus performantes représente un gain d'économie significatif. L'efficacité des lampes actuelles, dont la puissance peut être réduite, permet de tabler sur une économie de 40 à 50% sur la consommation actuelle, sans modifier l'éclairage (Birrien, 2005).

Encarte 10. Projet de mise en concession du service d'éclairage public de la ville de SLP

Les travaux d'illumination des espaces urbains de la ville portent sur la mise en lumière de monuments et sur l'éclairage public. Toutefois, pour le responsable du service de l'Eclairage Public de la ville, cet outil de gestion (le Plan Lumière) est réservé aux interventions dans le Centre Historique de San Luis Potosí. Dans ce sens, le directeur du service d'Eclairage Public propose en 2007 la mise en concession du service.

Le service d'éclairage public vers le Développement Durable

« L'éclairage public représente entre 16 et 20% de la consommation d'énergie des collectivités françaises » (Mosser, 2005a :33). Plus que jamais, la gestion et la modernisation de ce service sont donc concernées par la notion de développement durable. Les collectivités cherchent à rendre plus performant et moins énergivore leur service d'éclairage public. Dans le contexte français, les différents outils de planification de la lumière urbaine (Plan Lumière, SDAL ou encore la Charte de lumière) intègrent ainsi de plus en plus la notion de développement durable dans la planification de la lumière urbaine.

Cependant, dans le cas de San Luis Potosí, l'outil de planification de la lumière urbaine que constitue le Plan Lumière a pour but principal de mettre en valeur la zone historique de la ville, même si certaines des interventions réalisées dans le cadre de ce plan concernent l'éclairage public. Ce fut notamment le cas, pendant la quatrième étape du Plan Lumière, avec un important travail sur l'éclairage public des avenues Hidalgo, Zaragoza et Calzada Hidalgo.

Des économies d'énergie en ont résulté, comme le confirme le responsable du service d'Eclairage Public, « [...] comme c'est déjà la quatrième étape [...] l'entreprise réalise en même temps la rénovation de l'éclairage public [...] en effet là on parle des dernières technologies et dans ce cas là l'économie d'énergie a été cruciale, parce que les travaux de mise en lumière permettent moins d'économies d'énergie. En revanche trois kilomètres de travaux sur l'éclairage publique on réalise une économie importante » (entretien, Eclairage Public, 2009)

Ce responsable confirme également que les interventions sur l'éclairage public et la mise en lumière des monuments prévues dans le Plan Lumière restent cantonnées au périmètre du centre historique. Le directeur du service d'Eclairage Public a proposé à deux reprises au Conseil Municipal, un projet d'extension du travail de rénovation de l'éclairage public à l'ensemble de la ville.

Le premier projet de rénovation de l'éclairage public de la ville est présenté le 27 février 2007 aux membres du Conseil. Le projet propose l'installation de lampes à vapeur de sodium haute pression. Selon les estimations, la réalisation de ce projet pouvait entraîner une baisse de la consommation d'énergie d'environ 54 %. Cependant aucune autre ville n'a mis en place un tel système. Dans un premier temps, le Conseil Municipal donne son accord pour continuer à élaborer le projet.

Mais dans un second temps, à l'occasion d'une deuxième session du Conseil Municipal (21 mai 2007) consacré au même sujet, le Directeur du Service de l'Eclairage Public présente un autre projet visant cette fois-ci à remplacer les actuels lampadaires à vapeur de sodium par des LEDs. L'économie sur la consommation d'énergie est estimée à 52 %. En outre, la nouvelle installation n'aurait pas besoin d'entretien pendant 23 ans. Cependant l'investissement financier à consentir étant important (100 millions de pesos), la solution proposée est de mettre en concession le service d'éclairage public. Cela signifie qu'une entreprise assume tous les investissements nécessaires à la réalisation des travaux et qu'elle récupère en contrepartie tous les bénéfices relatifs à l'exploitation du service. Au terme du contrat de concession la ville a ensuite la possibilité de reprendre la gestion du service. D'après le directeur du service, cette action n'engage aucune dépense pour la municipalité (cf. entretien, Eclairage Public, 2009).

Diverses questions se sont posées au sein du Conseil Municipal quant à la pertinence d'une telle démarche, notamment vis-à-vis de la nouveauté de la technologie mise en œuvre, qui était encore au stade expérimental. Dans ce contexte, plusieurs organismes concernés par le développement durable -comme l'ADEME en France- ont conseillé la prudence. L'importance des enjeux financiers et le manque de garanties quant à la performance de la technologie proposée ont joué contre l'adoption du projet par le Conseil Municipal.

Cette initiative s'inscrit dans la tendance générale des villes mexicaines à externaliser de plus en plus de leurs services publics, notamment celui de l'éclairage. Motivée par un manque de sources d'investissement public, notamment lorsqu'il s'agit de moderniser un parc d'éclairage public vétuste, cette approche ne rentre plus dans une démarche de développement durable.

D'autre part, l'intention de réaliser une rénovation de l'éclairage public avec un seul type de source lumineuse, en l'occurrence des LEDs, implique une certaine uniformisation lumineuse du paysage nocturne. Car la diversité des technologies utilisées pour l'éclairage public entraîne une diversité de types de lumières et de puissance d'éclairage, et donc une diversité d'ambiances lumineuses. Enfin, la technologie de l'éclairage public par LEDs en est encore au stade du développement. Ainsi le coût de la nouvelle technologie, de par les travaux d'entretien qu'elle requiert et le prix des matériels nécessaires, est encore élevé, et la mettre en œuvre pour une rénovation globale de l'éclairage public d'une ville représente un enjeu financier d'envergure.

Sources : Mosser, 2005a, Entretiens Puebla.

b. Redynamisation de l'espace public pendant la nuit

« [la secrétaire] elle a expliqué qu'avec le Plan Master d'Illumination du Centre Historique, on prétend promouvoir la vie nocturne de San Luis, avec l'objectif que tous puissent profiter de l'architecture dans toute sa richesse, en s'appropriant et en intégrant l'urbanité dans la rue [...] » (site internet de l'État San Luis Potosí 19 août 2006).

Les changements physiques du centre historique ont été d'autant plus visibles que les installations étaient auparavant en mauvais état et l'illumination des bâtiments peu soignée (Image 00. Photos avant et après interventions). Les acteurs mettent en avant l'amélioration de la sécurité urbaine et une animation de la ville pendant la nuit notamment sur les places publiques. Toutefois, ces espaces centraux connaissent déjà une pratique nocturne, que vient renforcer par la mise en lumière de ces espaces, comme l'évoque le concepteur lumière dans la revue *Architecture on line*⁹⁶, « Avec les travaux de Place Aranzazú, *Lighteam* a su répondre aux usages de l'espace à partir de l'illumination [...] la place est un lieu de rencontre pour les jeunes qui déambulent dans l'espace public structuré autour de la Fontaine et des arcades » (28 janvier 2008).

Ou encore comme fait mention le responsable du service d'éclairage public de la ville, « La place du Carmen a certaines particularités, sur la Place du Carmen les jeunes se réunissent depuis toujours [...] donc en récupérant le Carmen, nous allons réussir à ce que la jeunesse reste plus longtemps, et cela a marché [...] » (entretien, 2009).

Cependant, comme les débats sur la lumière urbaine le montrent, nous ne pouvons pas affirmer que la seule action de mettre en lumière un espace suffise pour modifier les usages et pratiques nocturnes. Certes, dans un premier temps la fréquentation nocturne des espaces mis en lumière semble être modifiée (Teller et Italiano, 1998), cependant, une réelle réflexion sur les services, les transports et autour des usages et usagers de l'espace urbain devra être menée. Par exemple, les transports en commun ne desservant le centre-ville que jusqu'à 22h30, la mise en lumière des espaces urbains pourrait ne profiter qu'à une certaine population, notamment aux touristes et à des fonctions tels que les commerces et certains loisirs. Dans ce contexte, les mises en lumière pourraient s'avérer sélectives et ne toucher qu'un seul type de public, contrairement aux objectifs affichés par le Plan Lumière, « [...] les interventions d'illumination ne sont pas sélectives, puisque la lumière ne profite pas seulement à une couche de la population sinon à toutes les classes sociales » (*Reforma-Intramuros*, 2006: 62).

Les critères d'évaluation des actions de mise en lumière à San Luis Potosí présentent donc une part d'ambivalence et peuvent être mouvants. C'est d'ailleurs à l'époque où la démarche lumière

⁹⁶ <http://www.architectmagazine.com/industry-news.asp?sectionID=1013&articleID=647821> Consulté juin 2008

dans la ville semble bénéficier d'un bonus médiatique dans la presse locale, ainsi qu'au sein des services de la ville, divers débats prennent place.

2. Le dossier Unesco utilisé comme instrument de validation

Comme nous l'avons déjà évoqué, le financement du Plan Lumière a été assuré à trois niveaux différents de l'appareil exécutif. Ceci s'est traduit par la signature de conventions – *Convenios* – entre l'administration de l'État (SECTUR-SLP), le gouvernement fédéral (SECTUR Fédéral ou Sedesol) et la gestion municipale (Bureau de Contraloria). L'approbation des financements du Plan Lumière de la municipalité se fait au sein du Conseil Municipal. L'approbation des dépenses à engager pour réaliser la quatrième étape du Plan s'est donc faite durant l'année 2007. C'est à cette occasion que, pour la première fois, la pertinence du financement du Plan Lumière a été remise en question.

Comme les fois précédentes, l'argumentaire développé pour justifier les financements demandés s'est appuyé sur le dossier Unesco. Il a été une nouvelle fois souligné que la mise en lumière du patrimoine de la ville augmentait fortement la probabilité d'acceptation du dossier et d'inscription de la ville sur la liste du patrimoine mondial, « [...]l'intention du gouvernement fédéral et de l'État d'investir dans l'illumination de nos temples, églises, fontaines, bâtiments et monuments historiques, se révèle attractive et intéressante en termes d'image, puisque ce dernier et d'autres [actions] qui sont en train d'être réalisées dans le centre-ville et aux ses alentours nous rapprochent chaque jour plus de la possibilité qu'elle soit élue au patrimoine mondial de l'humanité [...] » (procès verbal Conseil Municipal, 13 avril 2007).

Cependant, la pertinence du financement est cette fois-ci remise en cause. La nécessité de palier à l'absence de services publics de base dans certains quartiers périphériques (raccordement à l'eau, éclairage public ou encore système de tout à l'égout) est jugée plus urgente que la mise en lumière des bâtiments prestigieux de la ville, comme le souligne un édile lors de la séance du Conseil Municipal,

« [...] pour que notre ville devienne importante nous avons besoin d'être reconnus non seulement comme patrimoine mondial de l'humanité, mais encore comme une Municipalité qui efface ses carences en infrastructure, les services de base, l'éducation et sécurité, qui quotidiennement portent préjudice aux *potosinos*. Il est aberrant, par exemple, que la façade du Théâtre de la Paz, soit si joliment éclairée, tandis qu'il existe des quartiers qui n'ont même pas une ampoule dans leurs rues [...] » (procès verbal Conseil Municipal, 13 avril 2007).

Face à ces critiques, plusieurs conseillers de la ville arguent de l'importance d'encourager le développement de l'industrie du tourisme et de créer un pôle touristique. Les travaux de mise en

lumière du centre-ville sont présentés comme étant au cœur de cette démarche. Cette politique se traduirait, selon un édile du Conseil Municipal, par un gain économique qui pourrait être ensuite réinvesti dans les quartiers périphériques. D'autre part, certains édiles évoquent aussi l'important investissement financier déjà consenti pour le Plan Lumière et mettent en garde contre le fait qu'un rejet du financement de la quatrième étape pourrait compromettre le succès de l'intégralité de l'initiative (procès verbal Conseil Municipal, 13 avril, 2007).

Durant tout le premier semestre de l'année 2007, le débat sur l'approbation des ressources financières a agité le Conseil Municipal. Ce n'est qu'à la fin de l'année qu'un accord sur un financement a été signé, pour un montant de 15 millions de pesos. L'argumentaire du financement se focalise sur la contribution du Plan Lumière au développement touristique de la ville, et plus particulièrement au renforcement de la sécurité et à l'attractivité de la ville. En revanche, la mise en valeur du patrimoine historique est moins évoquée,

« Clauses. Première. L'objet de la présente convention de collaboration est la réalisation de la mise en lumière architectural et urbaine dans sa quatrième étape [...] au bénéfice des habitants et visiteurs, en créant une ambiance propice pour le tourisme, en lui offrant en même temps une plus grande sécurité dans les déplacements nocturnes et une image agréable, dans un scénario esthétique qui fasse ressortir le caractère artistique et historique de la ville [...] » (*Convenio de Colaboración* 2007)

Toutefois la presse locale continue de mettre en avant le rôle du Plan Lumière comme outil de mise en valeur architecturale et de revitalisation du centre-ville, comme le montre l'extrait suivant du journal électronique *Regionvalles*⁹⁷, « [...] la Secrétaire au Tourisme Patricia Véliz Alemán, a mis en avant ce projet comme un plan stratégique du gouvernement de l'État, qui cherche à soutenir la protection, la conservation et la revitalisation du centre-historique, en même temps qu'il prétend augmenter le nombre de visiteurs [...] » (20 décembre 2008).

Par ailleurs, on continue sur certains forums de discussion internet⁹⁸ à évoquer le Plan Lumière comme faisant partie du dossier Unesco de la ville à savoir le dossier bilatéral Binôme Mercure et Argent, évalué par le comité de l'Unesco lors de la réunion de Séville de novembre 2009⁹⁹. Cependant, le Plan Lumière ne faisait pas partie du dossier même. Il est surtout pris en compte dans le Plan de sauvegarde du centre historique de San Luis Potosí (PPCH- INAH SLP, 2007), comme nous l'avons déjà évoqué auparavant.

⁹⁷ http://www.regionvalles.com/index.php?option=com_content&task=view&id=5297&Itemid=24

⁹⁸ <http://www.skyscrapercity.com/showthread.php?t=467974&page=2>, consulté juillet 2009

⁹⁹ C'est à cette occasion que les nouveaux sites à inscrire sur la liste du patrimoine mondiale de l'humanité seront sélectionnés.

3. La mise en lumière à l'encontre de la mise en valeur du patrimoine

a. Mise en question de l'utilisation de la couleur dans les mises en lumière

La quatrième étape du Plan Lumière de San Luis Potosí, concerne moins la mise en lumière de bâtiments historiques que des travaux d'amélioration de l'éclairage urbain. Cette étape est marquée par les travaux réalisés sur l'avenue *Calzada de Guadalupe* et la mise en lumière de monuments tels que la *Guardia Militar*, l'*Internado Damian Carmona*, la *Basilica de Guadalupe*, la Tour de l'horloge et les fontaines de *San Fernando Rosas* et du *Paseo de Guadalupe*. La mise en lumière de ces deux fontaines était initialement programmée dans la deuxième étape du Plan, dans le cadre de l'action baptisée «route de l'eau». Cependant, les travaux n'ont été réalisés que dans la quatrième étape du Plan, toujours dans l'optique de reconstituer l'ancien parcours du circuit d'approvisionnement en eau de la ville. Physiquement, l'intervention consiste à relier les divers points d'approvisionnement en eau par l'installation de sources lumineuses installées au sol, en lumière bleutée, et la projection d'une lumière bleue sur les façades de l'ancien Château d'eau de la ville. Cependant le résultat n'était pas satisfaisant selon la responsable du dossier au sein de l'INAH- SLP, « [...] Il y a un tracé de l'eau historique qui descend depuis la gorge du loup et arrive jusqu'aux fontaines qui se trouvent dans l'avenue de Guadalupe. Ils [les concepteurs lumière] font une ligne bleue pour symboliser l'arrivée au château d'eau en faisant des projections en couleur bleue, mais le bâtiment se voit violet, on dirait une moquerie, tu lui enlèves la valeur esthétique qu'il a, tu fais une bande dessinée du patrimoine [...] » (entretien, INAH- SLP 2009).

Cette expérience a suscité un sentiment de méfiance quant à l'utilisation de lumières de couleur. Par la suite les sources lumineuses colorées sont fortement déconseillées par l'INAH-SLP au moment d'autoriser les travaux d'intervention, comme l'atteste ce courrier interne adressé à la Secrétaire de SECTUR-SLP et concernant la mise en lumière du Château d'eau¹⁰⁰, « 4. Intégration. On fait remarquer que l'on doit empêcher l'emploi de lumières colorées sur ces ensembles, on doit utiliser seulement la lumière appelée 'douce', dans le château d'eau par exemple on doit éviter d'illuminer avec une lumière bleu le monument historique puisqu'on en transforme l'expression et sa hiérarchie urbaine, car le bâtiment acquiert une couleur violette » (courrier internet, INAH 4 mai 2009).

L'INAH-SLP déconseille même d'avoir un recours provisoire comme en atteste le courrier interne à l'attention du service de SECTUR-SLP¹⁰¹, concernant l'autorisation de la cinquième étape du Plan Lumière, « 6. Intégration. Il n'est pas envisageable pour ces immeubles sur la voie publique,

¹⁰⁰ Courrier interne INAH numéro 401-8124-1514/09

¹⁰¹ Courrier interne INAH numéro 410-8124-1974/09

d'utiliser ni d'illuminer de façon provisoire avec les lumières colorées, il est seulement possible d'utiliser la lumière et l'illumination appelée 'douce' » (courrier internet, INAH 4 mai 2009)

Cette question de la couleur n'était pas considérée au moment des premières interventions (entre 2004 et 2005), par exemple lors de la mise en lumière du Théâtre de la Paz, réalisée dans un premier temps avec une source lumineuse colorée, avant que cela ne soit modifié en 2008.

b. Brouillage de la lecture du bâtiment à cause de la lumière

Une telle restriction est justifiée par des considérations d'ordre esthétique dans un souci de ne pas modifier la lecture du bâtiment. L'argumentaire du responsable de l'INAH-SLP souligne qu'une lumière colorée pourrait enlever l'aspect solennel propre au bâtiment historique. Ce qui veut dire que la perception, l'image, la lecture du bâtiment peuvent être modifiées par la façon dont il est mis en lumière, « [...] on considère que son usage [de l'illumination colorée] transforme, altère et modifie les caractéristiques et l'expression originale du Patrimoine Historique Culturel dans la ville » (courrier interne INAH-SLP, 18 avril 2009).

Ainsi, les valeurs et les caractéristiques considérées comme 'uniques' ou 'originales' conférant au bâtiment son statut de patrimoine historique, peuvent être modifiées ou altérées par l'usage d'une lumière de couleur. Cependant, si on revient à l'exemple des villes auprès desquelles la démarche de San Luis Potosí trouve sa justification, à savoir les villes françaises, on constate que le recours aux lumières colorées y est assez répandu, y compris dans les cas les plus médiatisés. C'est ainsi que la mise en lumière de l'Opéra de Lyon s'est faite en lumière rouge.

Dans le cas de San Luis Potosí, le recours aux illuminations colorées est toutefois assez restreint. Dans d'autres villes en revanche, son utilisation systématique est considérée par les responsables du service de l'INAH-SLP comme un manque de supervision du projet. C'est le cas par exemple de l'illumination de la Cathédrale de Morelia, « Morelia, la cathédrale, les tours rouges, jaunes, violets, la lamination fait perdre sa valeur à l'édifice, transforme le monument en bande dessinée [...] quand ils sont venus [fonctionnaires centre INAH-Morelia] ils ont demandé comment nous avons fait, mais ce ne représente pas une complication pour eux, c'est plutôt qu'ils ne s'en mêlent pas car en effet c'est beaucoup du travail [...] » (entretien, INAH-SLP 2009).

Cet extrait confirme que, selon la chargée du projet, la valeur historique du bâtiment pourrait être modifiée par la lumière. Une telle prise de position est-elle un signe de territorialisation et d'ancrage local de la pratique ou un signe de conservatisme posant un frein à l'innovation ?

Si on part du principe que l'une des fonctions de la lumière urbaine est de contribuer à la mise en valeur du patrimoine, on pourrait également avancer, en se référant à la position prise par l'INAH-SLP -notamment par les architectes chargés du patrimoine historique de la ville-, que toute mise en lumière induit une modification dans la perception du bâtiment. En effet, l'action de mettre en

lumière le patrimoine et la ville sous-entend une lecture spécifique de la ville ou du monument, c'est-à-dire la sélection d'une image de la ville à communiquer.

Toutefois, il est fait exception au refus de la lumière colorée dans la ville lors de la Fête lumière, au cours de laquelle certaines interventions sont basées sur la projection d'images colorées. Cette exception est tolérée dans la mesure où il s'agit d'un événement éphémère qui ne représente pas une 'nuisance' pour le monument ou pour la valeur du monument.

Ainsi, les prises de position et les réflexions formulées au sein de l'INAH-SLP donnent des pistes de lecture pour la réinterprétation de l'expertise lumière au niveau local. Il semble qu'au sein de l'INAH-SLP l'action sur la lumière urbaine pourrait continuer à se développer. Par exemple, la prise en compte du Plan Lumière dans le *Plan Parcial de Conservacion del Centro Historico* (PPCCH) publié en 2007. Le PPCCH est un instrument technique, juridique et légal qui norme et guide les interventions, actions et programmes à réaliser dans le périmètre du Centre Historique de la ville afin de conserver et protéger le patrimoine architectural et urbain. Au sein de ce dernier le Plan Lumière est donc évoqué comme une action obligatoire pour la conservation et la réhabilitation du centre-ville historique –sous réserve de trouver les ressources pour le mettre en œuvre. L'inclusion du Plan Lumière dans le Plan de Gestion est aussi proposée dans le dossier de candidature pour l'inscription de la ville sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco.

Comme nous l'avons évoqué auparavant, cette action témoigne d'une démarche stratégique de la part de l'INAH-SLP et d'une initiative sans précédents puisqu'aucune ville auparavant n'a rendu obligatoire l'adoption d'un outil de planification de la lumière urbaine. Cette initiative est justifiée par le fait de vouloir assurer une continuité de l'action indépendamment des changements de majorité municipale, « [...] tout le projet se trouve dans le Plan Partiel de Conservation du Centre Historique, il est déjà inclus [le Plan Lumière] comme un programme au quel on doit donner suite. L'idée est que se prolonge le plan d'illumination sur de nouvelles étapes [...], ce qui reste à illuminer ce sont les centres des quartiers et toutes leurs places [...] » (entretien, INAH-SLP 2009).

Mais elle représente également une nouvelle compétence pour le service INAH-SLP et la possibilité de développer une expertise locale en matière de lumière urbaine. La façon dont le Plan Lumière est décrit dans le PPCCH reste très technique et assez éloignée du référentiel lumière. Cette initiative risque de réduire le Plan Lumière à un manuel technique de mises en lumière : puissance de la lumière à utiliser, couleurs ou localisation des sources lumineuses, normes préétablies et prêtes à application. Cela pourrait représenter un frein à l'innovation et à la création dans les projets de mise en lumière. Néanmoins, la prise en compte du Plan Lumière par l'INAH-SLP confirme que les mises en lumière sont réservées aux hauts lieux de la culture locale, renforçant le contraste entre le centre-ville et les quartiers périphériques.

D. Validation réciproque de l'expertise internationale et de l'expérience locale

« Pour la première fois, LUCI organise son Assemblée Générale annuelle sur le continent américain. San Luis Potosí (Mexique) accueillera du 28 au 4 novembre prochains les représentants des villes de LUCI » (Lettre LUCI, 2008). Bien que les débats sur le Plan Lumière de la ville se multiplient en 2008 parmi les acteurs locaux, le service de SECTUR-SLP annonce l'organisation de la convention annuelle du réseau LUCI à San Luis Potosí. Nous allons analyser ici certains enjeux de cet évènement tant pour les acteurs locaux comme pour le réseau LUCI.

1. La première réunion LUCI sur le continent américain

Les diverses actions concernant la lumière urbaine ont fait de la ville de San Luis Potosí le bon élève du réseau LUCI. La ville est devenue un cas d'école qui commence à être présenté lors des réunions et manifestations où l'on diffusent et échangent les expériences en matière de lumière urbaine. Le fruit de ces échanges peut se lire dans l'adoption du Plan Lumière, l'obtention du prix *Light Award People* en 2006 à l'issue duquel les acteurs locaux s'inspirent des expériences des autres et décident de réaliser un évènement festif autour de la lumière en 2007. Toutes ces actions font apparaître la démarche de la ville comme innovante dans le contexte local et elles ont été mises en avant par la direction du réseau LUCI au moment de justifier le choix de la ville pour accueillir la 7^{ème} Assemblée Générale de LUCI en octobre 2008.

L'Assemblée est ainsi l'occasion d'une part pour la ville, de diffuser et valider sa démarche auprès d'autres villes membres et d'autre part, pour LUCI, de se réaffirmer comme le réseau d'experts dans la discipline. La réunion LUCI est présentée dans la presse locale comme un évènement médiatique majeur pour la ville, qui attend la visite de membres du réseau provenant de 60 pays.

Cet évènement, à l'instar d'autres évènements liés à la lumière urbaine dans la ville de San Luis Potosí, a été géré et organisé par le service de SECTUR-SLP qui a annoncé deux versions différentes de l'évènement à venir. Dans la première version, présentée au début de l'année 2008, la responsable du service de SECTUR-SLP annonce plusieurs interventions à réaliser par des «artistes lumière», à savoir des mises en lumière artistiques des bâtiments du centre-ville¹⁰², « La Fête Lumière est le préambule à la Rencontre Internationale d'artistes en illumination qui cette année se trouveront à San Luis Potosí, qui représenteront sur les bâtiments du centre-historique leurs œuvres d'art. Dans cette rencontre, notre ville capitale accueillera aussi

¹⁰² <http://www.slp.gob.mx/> cf aussi, la même information publiée par le journal *Regionvalles*, 8 janvier 2008. http://www.regionvalles.com/index.php?option=com_content&task=view&id=434&Itemid=24

d'importants représentants de villes lumière du monde entier » (site internet de l'État San Luis Potosí, 05 janvier 2008).

Cependant, les communiqués de presse diffusés quelques mois avant la tenue de l'Assemblée n'évoquent plus les installations des «artistes lumière». L'évènement n'est plus présenté que comme une réunion d'experts des questions de lumière urbaine, sans faire plus mention de la participation des responsables et des élus de plusieurs villes membres du réseau. Comme nous l'avons montré précédemment, le rôle du réseau LUCI au niveau de la scène locale se limite aux réflexions sur l'utilisation de la lumière urbaine pour la mise en valeur du patrimoine. Dans cet esprit, la presse locale explique qu'à l'occasion de l'assemblée, les experts formuleront de nouvelles directives à suivre pour la mise en lumière des centres des villes patrimoniales (*Notimex SLP*, 21 octobre 2008). Cependant, force est de constater qu'aucune des présentations faites dans le cadre de l'Assemblée Générale n'a traité le rôle de la lumière dans le cadre patrimonial¹⁰³. Les interventions tournaient autour de la notion de développement durable et des enjeux de la lumière urbaine, les thèmes dominants de la réunion de cette année là.

Les débats à l'issue de cet évènement ont aussi mis en évidence les différents façons de concevoir l'aménagement de la ville nocturne. Le discours et les notions promus par l'association LUCI sont centrés sur les aspects sociaux liés à la lumière urbaine, notamment sur la pratique ordinaire de l'espace pendant la nuit. Dans ce contexte, les objectifs énoncés par le gouverneur de l'État de San Luis Potosí semblent être éloignés des notions mises en avant par le réseau, « Devant les représentants de 53 Villes Lumière du monde entier, le gouverneur Marcelo de los Santos Fraga a rappelé que San Luis Potosí compte avec un Plan Lumière, qui permettra de transformer la ville en un musée nocturne, en même temps qu'il facilitera au centre-historique l'inscription comme patrimoine culturel de l'humanité [...] » (*El Sol de San Luis Potosí*, 30 octobre 2008)

Les responsables et les élus des villes fondatrices du réseau se sont réappropriés les notions et les concepts utilisés au sein du réseau LUCI : la fonction sociale, la fonction esthétique ou encore la création des ambiances urbaines. Toutefois, l'appropriation des nouveaux concepts et des nouvelles notions dans le contexte local est un processus de construction qui semble aboutir à une réinterprétation commune aux villes mexicaines : la lumière urbaine et le patrimoine.

¹⁰³ Cf. Programme Assemblée General LUCI 2008.

2. San Luis Potosí : une démarche exemplaire ?

A l'occasion de la conférence LUCI, le gouverneur de l'État a fait une présentation du livre intitulé « San Luis Potosí Ville Lumière du Mexique » sur le modèle des livres publiés sur l'action de la lumière urbaine à Lyon¹⁰⁴. En effet, le titre adopté par la ville de San Luis Potosí a été validé par la direction du réseau LUCI qui a fait valoir que la démarche entreprise par la ville était un exemple non seulement pour les autres villes mexicaines mais même pour les villes du continent américain¹⁰⁵, « Au Mexique et même au niveau du continent, San Luis Potosí établit maintenant une référence pour toutes les villes en termes d'utilisation de la lumière, son rôle à l'intérieur du réseau LUCI est de grande importance dans le futur [...] » (Lettre LUCI, 2008).

A son tour, la responsable du service de SECTUR-SLP a également évoqué dans la presse locale, que la ville assurait et jouait un rôle de leadership en la matière (cf. *El sol de San Luis Potosí*, 15 octobre 2009).

La reconnaissance accordée par le réseau LUCI en tant que garant de l'expertise lumière devrait par conséquent contribuer à valider et à renforcer la démarche de la ville de San Luis Potosí comme la référence en matière de lumière urbaine. Cependant, la visibilité de LUCI est faible dans le contexte mexicain. La portée du soutien qu'elle apporte à la ville est donc limitée et n'est pas suffisante pour que cette dernière réaffirme son rôle de leadership.

D'autre part, les décideurs de San Luis Potosí ont centré leur action sur la notion de patrimoine. Pour avoir valeur d'exemplarité, l'action de la ville doit avoir la reconnaissance des villes patrimoniales du pays. Le fait de ne pas être elle-même classée au patrimoine mondial de l'Unesco ne peut que relativiser l'influence de San Luis Potosí dans le contexte mexicain. D'ailleurs son expérience n'est pas citée en exemple dans le cadre des villes patrimoniales. C'est plutôt la ville de Morelia qui se présente comme la ville lumière par excellence au sein du réseau de villes patrimoniales l'ANVPM¹⁰⁶, « [...] le président municipal Fausto Vallejo Figueroa, a assuré hier, qu'avec le gouverneur Leonel Godoy Rangel, ils consolideront Morelia comme la Ville Lumière de l'Amérique Latine au cours de cette administration [...] » (*Bulletin ANVPM*, 2008). C'est pourquoi l'inscription de la ville sur la liste Unesco reste un enjeu majeur pour la ville de San Luis Potosí et est l'argument-clé pour guider les choix.

¹⁰⁴ Lyon, ville lumière, 2007

¹⁰⁵ <http://www.skyscrapercity.com/showthread.php?t=614052&page=6>

¹⁰⁶ <http://www.ciudadesmexicanaspatrimonio.org/> consulté mars 2008, cf aussi <http://www.morelia.gob.mx/>

3. Une nouvelle perspective pour l'Association LUCI

« L'AG sera aussi l'occasion pour LUCI de s'ouvrir davantage au continent américain et d'enrichir son réseau par une approche originale de la lumière » (Lettre No. 7 LUCI, octobre, 2008). La ville de San Luis Potosí n'est pas la seule ville du continent américain à appartenir au réseau LUCI. La ville de San José de Costa Rica en fait également partie depuis 2006. (cf. chapitre 2). Cependant, il semble que les acteurs de la ville de San Luis Potosí soient plus impliqués dans la réflexion sur la lumière urbaine. C'est pourquoi l'assemblée tenue à San Luis Potosí, à l'instar d'autres scènes de diffusion, a été l'occasion d'établir un premier contact entre les responsables des villes mexicaines (et latino-américaines) et le réseau LUCI. Par exemple, la ville de Durango –ville du nord du Mexique- a postulé sans succès au prix LUCI-Phillips en 2008, mais n'a pas donné suite à son désir d'intégrer le réseau. De même les villes de Chihuahua et Guadalajara (Mexique) ont engagé les démarches pour être membres du réseau mais sans les concrétiser. En revanche la ville de Boca del Rio (État de Veracruz, Mexique) adhère en 2008 suite à l'Assemblée de San Luis Potosí. La ville de Medellin (Colombie) fait de même en 2009 (entretien, LUCI 2009).

Ainsi la ville de San Luis Potosí contribue-t-elle à positionner le réseau LUCI comme figure experte au sein des villes mexicaines. Cependant, comme la chargée de mission du réseau LUCI le souligne, les différents modes d'administration des villes américaines, notamment les villes états-uniennes, font qu'il est difficile de les faire adhérer au réseau, la réflexion sur la lumière urbaine restant une approche essentiellement européenne (Entretien LUCI, 2009).

Néanmoins, les débats sur la lumière urbaine au sein du réseau sont marqués par une grande souplesse à l'égard des villes ayant récemment adopté une démarche sur la lumière urbaine. C'est le cas par exemple pour San Luis Potosí, qui s'inspire de la ville de Lyon sans pour autant reprendre l'ensemble des réflexions lyonnaises dans sa démarche, en particulier pour tout ce qui concerne les nouvelles fonctions de la lumière urbaine dans la ville. Certains acteurs lyonnais (entretien, Deleuil 2009 ; entretien, chargée réseau LUCI 2009) considèrent l'expérience de San Luis Potosí comme le cas d'école d'une première étape vers l'adoption des nouvelles notions et des nouveaux concepts développés par LUCI. Nous considérons cependant, que le parti pris de San Luis Potosí n'est pas une première étape dans l'importation de l'expertise lumière, mais plutôt une réappropriation et une réinterprétation de l'expertise lumière au niveau local.

E. Ce que prendre fin veut dire

L'administration du gouvernement de l'État de Fausto Figueroa (2003-2009) prend fin le 31 décembre, la gestion municipale de Jorge Lozano Armengol (2006-2009) s'étant terminée le 30 septembre. L'achèvement du Plan Lumière est prévu dans le premier semestre de cette année, comme l'évoque le site internet de Sectur-SLP¹⁰⁷ : « Au milieu de l'année 2009 s'achèveront toutes les étapes du Plan Lumière et les principales places et bâtiments historiques seront complètement éclairés ».

Cependant, ce que ne dit pas le site internet de Sectur-SLP, c'est que la même année, en juillet, la décision de refus concernant la candidature Unesco est également annoncée, lors de réunion à Séville, initiant la remise en question de la politique d'illumination urbaine de la ville. Ainsi, l'absence de consensus sur la coopération des acteurs, action comblée auparavant par le dossier Unesco, réveillera une approche critique sur le Plan Lumière de la ville et ses bienfaits.

1. Les changements de pratiques de la cinquième et dernière étape

Le Plan Lumière de la ville était organisé en cinq étapes, cependant le contenu de la dernière n'a jamais été explicite. Celle-ci était annoncée comme une étape d'achèvement. D'après les présentations données par SECTUR-SLP (2007 et 2009), la cinquième étape était consacrée à la mise en lumière de l'Alameda et de certains bâtiments et rues qui restaient à définir, par exemple : l'église Saint José, le centre de diffusion culturel, l'Institut *Potosino* des Beaux Arts.

Le directeur du service de l'Eclairage Public de la ville confirme que la cinquième étape comprend les mises en lumière de bâtiments historiques dont le choix reste à faire¹⁰⁸. Cependant, les informations fournies par d'autres services de la ville moins concernés par le Plan Lumière comme la *Sindicatura* Municipal –service qui veille au bon usage du budget municipal et qui participe à la signature des Accords sur le financement du Plan Lumière- confirme l'absence d'information qui règne à cette époque concernant les informations relatives au plan. La responsable de ce service fait mention des interventions qui ne sont plus d'actualité, comme les routes touristiques, ou encore le parcours de la Marche du silence¹⁰⁹.

Finalement, l'autorisation sur les interventions à effectuer dans la cinquième étape donnée par l'INAH- SLP comprend une liste précise de bâtiments (courrier interne INAH, 12 juin 2009). Le choix des bâtiments à illuminer semble avoir été guidé par leurs caractéristiques architecturales à l'instar des étapes précédentes. Cependant, certains bâtiments sont localisés aux alentours des entrées principales du centre-ville : l'Hotel Filher, la *Penitenciaría*, et la *Plaza del Bicentenario*.

¹⁰⁷ www.visitasanluispotosi.com Consulté en février 2009.

¹⁰⁸ Courrier interne service Eclairage Public, juillet 2009

¹⁰⁹ Courrier interne: Sindicatura Municipal Oficio No. P.S. 1936/2009

Les mises en lumière de ces espaces traduisent le souhait d'éclairer les entrées de ville, marquant donc une différence entre centre et périphérie. Une caractéristique importante des choix de cette époque est que plusieurs de ces bâtiments appartiennent à des particuliers¹¹⁰.

Cependant, aucun dispositif de concertation n'a été mis en place afin d'informer les propriétaires des bâtiments. Aucun partage des coûts financiers liés aux interventions n'a été envisagé. Ces coûts ont été complètement pris en charge par le budget imputé au Plan Lumière. Cette absence de partage est d'autant plus inexplicable que certains bâtiments appartiennent à d'importants groupes commerciaux (ARKITA), des hôtels (Hôtel Filher) ou à des grandes entreprises (TELMEX). A cette occasion un partenariat public-privé aurait pu être mise en place, la mise en lumière permettant de mettre en valeur le bâtiment et générant des retombées publicitaires pour les sociétés privées.

Un autre aspect de l'autorisation donnée par l'INAH-SLP est le nombre important des spécifications à respecter par l'entreprise qui réalise les travaux. Cette mesure a été adoptée en raison des failles de la deuxième et troisième étape, qui jusqu'en juillet 2009, n'étaient pas validées officiellement par le service de l'Eclairage public ; « Les 2^{ème} et 3^{ème} étapes suscitent encore des observations de la part des autorités [service d'éclairage public], elles sont donc encore aux mains du service de SECTUR [...] » (courrier interne, Eclairage public 08 juillet 2009)

Nombre de défauts relevés dans les étapes précédents semblent donc avoir été anticipés par l'INAH et traduits selon les spécifications lors de l'autorisation de la cinquième étape. Quant au respect des matériaux originaux - pierre de sols, moulures, bas reliefs- (cf Dossier Défaillances Plan Lumière) ou à l'alimentation en énergie (le passage de câbles), le responsable de l'INAH-SLP justifie ces mesures en évoquant la prévention d'une «pollution visuelle» ainsi que d'un «éblouissement du piéton» dû à un excès de lumière, aspects qui jusque là n'étaient pas encore entrés en compte.

2. Retards dans le financement de la démarche lumière

Le début de la cinquième étape du Plan lumière était annoncé en décembre 2008, sachant que cette étape était d'autant plus importante qu'elle devait être achevée avant la fin du mandat : « [...] à ce sujet, le gouverneur de l'État a expliqué qu'il espère débiter la cinquième étape de ce plan afin de le finir avant la fin de son mandat. Selon le gouverneur, le Plan Lumière aura un coût total approximatif de 50 millions de pesos à sa conclusion » (*El Financiero*, 16 décembre 2008).

¹¹⁰ « Si en ce moment on est en train de vérifier la cinquième étape, c'est quelque chose de simple, par rapport au reste [...] il s'agit de créer un point d'alimentation général, le faire passer par les corniches, mettre des filtres pour cacher un peu le rayons de lumière, les Leds [...] la cinquième étape prends en compte l'illumination de 20 bâtiments de propriété privé » (entretien, INAH- SLP 2009)

Cette annonce a été effectuée car le financement de la gestion municipale pour la cinquième étape a été approuvé depuis le mois de décembre 2008¹¹¹ (cf. procès verbal Conseil Municipal, 13 août 2009).

A l'instar des autres étapes du Plan Lumière, la cinquième aurait dû être financée par les trois niveaux de gouvernement, fédéral, étatique et municipal. La signature d'une convention formalise l'assignation de ressources. Cependant, d'après divers services de la mairie, ce document ne se trouvait pas dans leurs archives¹¹². Comme le confirme la responsable de la *Sindicatura Municipal*, l'accord concernant la cinquième étape n'a pas été concrétisé¹¹³. Cependant, le service de Trésorerie Municipale¹¹⁴ évoque un retard dans la signature de l'accord suite au retrait de l'aide financière provenant du gouvernement fédéral. En effet, celui-ci n'apporte plus de soutien au Plan Lumière pour la cinquième étape,

« [...] concernant la cinquième étape du Plan Lumière, celle-ci a été formalisée avec le décret du 9 décembre 2008 ; à partir de ce moment il a été à la charge du Gouvernement de l'État, afin d'obtenir la signature des divers fonctionnaires de l'Etat [...] cependant, la signature de ce document a été retardée, mais on suppose que cela est dû au fait que cette Convention de Collaboration n'a pas bénéficié de la participation du Gouvernement Fédéral, ce qui peut générer une confusion pour les institutions concernées [...] » (15 septembre 2009)

Ainsi, la convention établie et signée par la municipalité et par l'administration de l'État en décembre 2008¹¹⁵ a été bloquée par l'administration de l'État, suite au retrait financier de la part de la Fédération. Le financement apporté par le budget municipal était de 7 millions et celui de l'administration de l'État de 11 millions. En somme, il s'avère que l'aide financière apportée par l'administration de l'État a représenté la part la plus élevée par rapport aux étapes précédentes, d'ailleurs la cinquième étape du Plan Lumière est la plus chère si l'on compare le coût total de toutes les sessions (Figure 26).

¹¹¹ cf. aussi Oficio Secretaria General Ayuntamiento 08 juillet 2009 No. 1175/2009, Oficio Tesorero Municipal, 10 juillet 2009, No. TM-1490/2009.

¹¹² Courrier interne Service Participación Ciudadana No. DPC/221/2009, Service d'Eclairage Public Oficio No. DAP/382-09

¹¹³ « [Je] n'oublie pas de vous faire remarquer que la convention de collaboration, correspondant à la cinquième étape de ce même projet, n'a pas été signée [...] » (courrier interne Sindicatura Municipal 5 août 2009)

¹¹⁴ Courrier Internet : Tesorería Municipal Oficio No. 2023/2009

¹¹⁵ Documents Cabildo : Convenio de colaboración Quinta Etapa 9 décembre 2008

ETAPAS	ESTATAL	FEDERAL	MUNICIPAL	TOTAL
1a	2'035,000	2'744,200	1,535,000	6,314,200
2a	2'950,000	2'744,200	1'535,000	7'229,200
3a	3'100,000	3'100,000	3'100,000	9'300,000
4a	5'000,000	5'000,000	5'000,000	15'000,000
5a	11'000,000		7'000,000	18'000,000

Figure 26. Les divers financements du Plan Lumière. Elaboration à partir des documents internes de la mairie de San Luis Potosí.

Dans ce contexte, les discours des acteurs sont parfois contradictoires. Les travaux concernant la cinquième étape du Plan Lumière n'avaient pas encore débuté en septembre 2009. D'après le directeur du service de l'éclairage public, la cinquième étape était encore en cours d'élaboration en juillet 2009¹¹⁶.

Ainsi, dans la presse locale, le Plan Lumière est un sujet moins médiatisé dans le premier semestre de 2009 et on n'en reparlera qu'au cours du deuxième semestre, suite à l'échec de la candidature Unesco. Divers articles de la presse locale et surtout certains services de la mairie, mettront en question la bonne gestion de l'administration de l'État vis-à-vis du dossier de candidature et de l'adoption du Plan Lumière.

3. Le déploiement de la controverse

« [...] des défauts à la source et des inhérences historiques dans le dossier de candidature de San Luis Potosí qui fait partie de la Route Intercontinentale du Mercure et de l'Argent, réalisé avec les villes de Almadén (Espagne) e Idria (Slovénie), ont provoqué le refus de la route continentale par l'Unesco le 28 juin dernier, pour son inclusion sur la liste du patrimoine Mondial de l'Humanité » (*El Excelsior*, 23 juillet 2009).

La presse locale annonce le résultat négatif sur l'inscription de la ville à la liste Unesco¹¹⁷. Divers articles ont fait mention de l'incompatibilité entre l'espace urbain proposé dans le dossier Unesco à savoir le périmètre 'A' du Centre Historique, et le discours justificatif mobilisant la notion du patrimoine industriel.

En effet, le dossier Binôme de Mercure et d'Argent, mettait en avant le lien qu'entretiennent les villes grâce à l'extraction, l'exploitation et les échanges de l'argent et du mercure. Cependant les périmètres proposés par les villes d'Idria et d'Almadén comprenaient des mines de mercure en

¹¹⁶ Courrier interne service d'éclairage public DAP/340-09

¹¹⁷ http://www.exonline.com.mx/diario/noticia/comunidad/expresiones/declaratoria_sin_bases_historicas/669918
Consulté juillet 2009

cours de fermeture. En revanche, la ville de San Luis Potosí proposait l'inscription du Centre Historique, comme « produit exceptionnel de l'exploitation minière », laissant de côté les dynamiques d'organisation et de développement urbain issus de cette activité, ainsi que la transformation du paysage naturel et la production des savoirs concernant la méthode traditionnelle de l'exploitation minière (cf. Silva Ontiveros, 2009 ; procès verbal Conseil Municipal 22 octobre 2008).

D'après le responsable du dossier au service d'Image Urbaine de la municipalité, un recensement sur le patrimoine industriel minier de l'État est nécessaire pour que « le dossier soit finalement approuvé par l'Unesco en 2010 »¹¹⁸. Toutefois, l'inclusion de la mine dans le dossier de San Luis Potosí pose des problèmes, car la mine du *Cerro de San Pedro* est toujours en activité et génère une série de controverses et de conflits (Melé, 2008).

Il semble que le dossier Unesco sera repris par la prochaine gestion administrative et un nouveau budget lui sera accordé en sachant que le financement accordé au dossier par l'administration de l'État (2003-2009) et le rôle de certains experts a été mis en cause. C'est notamment le cas du représentant national du Patrimoine Mondial de l'INAH fédéral, qui a joué un rôle d'expert dans la constitution du dossier¹¹⁹ : « [...] l'État de San Luis Potosí a investi trois millions et demi de pesos dans la promotion de la proposition, dont 778 mil pesos ont été destinés à Francisco Lopez Morales, directeur du Patrimoine Mondial de l'INAH [fédéral], qui a réalisé le projet pour l'État [...] » (*Excelsior on line*, 24 juillet 2009).

La participation du représentant a été fortement soulignée dans la presse locale afin de valider les choix du dossier : sur la délimitation de la zone, ainsi que sur les notions et les arguments énoncés, mais encore afin d'assurer le succès du dossier grâce à l'expérience de cet expert dans des démarches similaires (cf. presse locale, juillet 2007). Cependant, l'impact de la participation de ce dernier s'est révélé faible lorsque le comité de l'Unesco a rendu sa décision.

Le bénéfice politique du classement de la ville aurait été d'autant plus important que plusieurs gestions municipales n'ont réussi à clore le dossier de manière satisfaisante. Le dossier Unesco de la ville a servi à justifier diverses actions parmi lesquelles le Plan Lumière, « Dans un entretien, Marcelo de los Santos a expliqué que grâce aux événements comme la Fête Lumière ou l'illumination et la restauration de bâtiments historiques [...] l'aménagement des avenues et des chaussées, le centre historique de la capitale *potosina* espère être inscrit comme Ville Patrimoine de l'Humanité, avant la fin son mandat » (*El Financiero on line*, 16 décembre 2008).

¹¹⁸ Courrier Interne Secrétariat de Culture service d'Image Urbaine 4 août 2009, No. Oficio DS-151/09

¹¹⁹ http://www.exonline.com.mx/diario/noticia/comunidad/expresiones/solo_falto_un_expediente/671226
Consulté juillet 2009

Toutes les initiatives prises dans le centre historique sont des actions courantes liées à la réhabilitation et à la conservation du patrimoine, sauf le Plan Lumière. Après le résultat négatif du dossier Unesco la démarche sur la lumière urbaine est mise en cause. La nouveauté de l'outil de planification et l'attribution du pilotage à un seul service SECTUR-SLP, deviendront une faiblesse au moment de justifier les partis pris et les choix effectués.

F. La démarche lumière de la ville mise en question

D'après un conseiller municipal en mai 2009, le Plan Lumière n'était pas un objet de débat car c'était une action complémentaire à la candidature Unesco¹²⁰. Malgré cette dénégation, le résultat négatif de la candidature Unesco et la fin l'administration locale ont clairement été des facteurs ayant précipité la mise en question du Plan Lumière. Cette mise en question du Plan Lumière est elle de la validité du Plan au sein du dossier Unesco *Binôme Mercury and Silver*. Divers services de la ville demanderont des informations sur la démarche lumière, jusqu'alors peu discutée.

1. Un Plan Lumière reste à l'ombre

Comme nous l'avons évoqué, le Plan Lumière est rattaché à la mise en valeur du patrimoine et au dossier de candidature Unesco à cette époque comme *SLP a processionnal trace city*.

A partir de ce constat, certains édiles du Conseil Municipal lors de la séance du 13 août 2009, ont mis en question la validité de l'exécution du Plan Lumière par rapport à la modification du dossier Unesco de la ville. Le Plan Lumière fut en effet officiellement annoncé comme faisant partie du dossier de candidature nommé *SLP a processionnal trace city* mais non pour le dossier dénommé *Binôme Mercury and Silver*¹²¹.

Celui-ci, continue à être cantonné au centre historique de même que le Plan Lumière. Cependant, l'administration de l'État n'a pas publié un nouveau document pour faire le lien entre le plan et le nouveau dossier Unesco. On assiste à une mise en doute de la validité du Plan Lumière qui se traduit entre autres indices par une demande d'information sur ce dernier.

A la fin de la gestion administrative du gouvernement de l'État et la municipalité diverses demandes d'informations sur le Plan Lumière et la Fête Lumière, ont été formulées. Par exemple, sur le montant total investi dans le Plan Lumière (cf. courrier interne Secrétaire Générale Mairie

¹²⁰ « Il n'y a pas de débat, ce n'est pas un sujet d'intérêt, ce n'est pas débattu, c'est un sujet qui est lié à l'affaire de l'inscription c'est pour cela que personne lui accorde beaucoup d'intérêt [...] » (entretien, Conseiller de la ville PRD, 2009)

¹²¹ « [...] cette projet avait pour objet de renforcer une autre demande qui a été abandonnée en 2006, ce projet [dossier Professional trace city] n'avait pas de raison d'exister, on n'avait pas à continuer avec ce projet d'illumination parce que le nouveau projet que l'on était en train d'établir pour obtenir l'inscription a été le produit d'un accord entre les gouvernements de l'Espagne, la Slovénie et le Mexique [...] dans lequel toutes les actions étaient consacrées à l'inscription du binôme de Mercure et de l'Argent [...] » (procès verbal Conseil Municipal, 13 août 2009 : 3)

de San Luis Potosí 1175/2009) ou sur les entreprises et professionnels qui ont réalisé les travaux d'illumination. (cf. courrier interne Commission de Transparence adressé au service de SECTUR-SLP).

Une première analyse met en évidence le budget accordé à cette initiative, tant de la part de la municipalité (environ \$21 millions) que de la part des autres niveaux de gouvernement (environ \$37) millions jusqu'à la quatrième étape- (courrier interne Service d'Éclairage Public), ainsi que les ressources investies dans la Fête Lumière (pour la seule année 2008 d'environ \$3 millions) (courrier interne SECTUR-SLP) et la cotisation annuelle au réseau LUCI.

En ce qui concerne la gestion et les entreprises qui ont réalisé le Plan Lumière de la ville, le service de SECTUR-SLP fait noter que le dossier du Plan Lumière relève la compétence du Service de l'Éclairage Public de la ville, comme l'évoque le courrier interne du 15 juillet 2009¹²²,

« [...] Je me permets vous informer que la conduit gestion du Plan Lumière est de la compétence de la municipalité de San Luis Potosí, puisque le Service d'Éclairage Public de la ville est le responsable de l'entretien, la conduite et paiement de la consommation d'énergie électrique, raison pour lequel cet Secrétariat (SECTUR-SLP) ignore quelle entreprise ou les entreprises qui ont été en charge de la gestion du Plan Lumière, ainsi que le montant financier ou s'il existe une convention avec une entreprise [...] » (courrier interne, SECTUR-SLP 15 juillet 2009).

Cette affirmation est assez contradictoire, car depuis le début du Plan Lumière, la direction, le pilotage, la gestion, le choix de l'entreprise et l'assignation des travaux ont été délégués au service de SECTUR-SLP (cf. Journal Officiel de la ville de San Luis Potosí, 25 août 2005), le service d'éclairage public ne consigne donc pas ces informations dans ses archives :

On pourrait parler de rétention d'information face à une mise en question de la démarche lumière de plus en plus forte. D'ailleurs, la presse locale s'exprime dans le même sens, « [...]le conseiller de la ville du PRD, Carlos Covarrubias Rendón a condamné hier le refus de la secrétaire du Tourisme, Patricia Véliz sur la demande d'information à propos du Plan Lumière, dû à son intention de dissimuler la désorganisation au sein de ce projet suite au résultat négatif de l'UNESCO concernant l'inscription de la ville [...] » (*La Jornada de San Luis*, 20 juillet 2009).

Les articles de la presse locale ainsi que le refus d'information sur le Plan Lumière ont été interprétés dans le contexte local comme une mauvaise gestion des ressources financières. En effet, les gestionnaires du service du SECTUR-SLP sont dépassés face à cette mise en question et surtout au moment de justifier les partis pris dans la démarche.

¹²² Courrier interne service d'éclairage public de la ville: Oficio No. UI/SJ/021/09M ST/SJ/0443/09

2. Une Fête Lumière « confidentielle »

A son tour, l'événement festif a été remis en question. En juillet 2009, la presse locale publie l'annulation de certaines dates prévues pour la réalisation de la Fête Lumière donc l'investissement effectué pour cet événement est aussi évoqué (*La Jornada de San Luis Potosí*, 22 juillet 2009, *El Sol de San Luis Potosí*, 20 juillet, 2009). Dans la même période, un courrier interne de la mairie a été adressé au service de SECTUR-SLP afin d'avoir des informations sur le détail des interventions et le montant financier des éditions de la Fête Lumière (lettre datée du 18 juin 2009). Cependant, la réponse donnée par le service de SECTUR-SLP nous informe que les interventions réalisées –les tableaux- relèvent d'un travail artistique pour lequel un contrat de droits d'auteur a été signé, ce qui implique la confidentialité des informations relatives à la Fête Lumière jusqu'en 2014 (cf. courrier interne SECTUR-SLP, 15 juillet 2009).

Cependant, la date à laquelle a été effectuée la demande d'information, le 18 juin 2009, précède la date à laquelle le dossier est classé confidentiel, le 29 juin 2009 ; ce qui ne manque pas de susciter un débat sur les ressources investies et la nature des interventions réalisées (Presse locale, juillet 2009). Le service de SECTEUR-SLP communique le montant payé à l'artiste pour son travail, mais cela concerne seulement la Fête Lumière édition Pâques 2008¹²³. L'initiative de restreindre l'accès à l'information est une réponse à la mise en question durant cette période, des programmes gérés par ce service de SECTUR-SLP. Toutefois, le courrier interne du directeur de l'éclairage public illustre le procédé utilisé dans les interventions artistiques, « la technologie utilisée dans la projection du Temple du Carmen est une projection de diapositives superposées et dans le cas de l'Eglise Cathédral et le Bâtiment Central de l'Université, il s'agit d'une projection d'image digitales, tout cela à partir du travail artistique-pictural du maestro Xavier de Richemont » (courrier interne, Eclairage Public 21 juillet 2009).

La façon dont le responsable de l'éclairage public présente le travail « artistique », est peu valorisante et il semble ôter son caractère artistique aux interventions. D'ailleurs, dans le même courrier, le responsable du service prend de la distance par rapport au dossier de la Fête Lumière : « [...] les conventions de participation ou collaboration qu'auraient pu avoir lieu lors de l'acquisition des trois installations qui font partie du Festival Lumière de San Luis Potosí n'ont pas été la responsabilité de cette Direction, pas plus que les ressources financières, nous en ignorons par conséquent l'existence [...] » (courrier interne, Eclairage Public 21 juillet 2009).

En 2009, une attitude de désaffection des dossiers liés à la démarche lumière dans la ville se généralise au sein des services de la ville (cf. courrier interne San Luis Potosí). Cependant, nous considérons ici que le mauvais choix stratégique d'accorder l'intégralité de la gestion à un seul

¹²³ Fiesta de Luz de San Luis Potosí, 2a, Edición, Total 3 284,305 pesos

service à savoir SECTUR-SLP a dépassé les compétences professionnelles de ce dernier. Ainsi, un seul service a dû gérer, non seulement, un nouvel outil de planification sur la lumière urbaine - le Plan Lumière- mais aussi un événement festif -la Fête Lumière- tout en composant avec des nouveaux professionnels, les concepteurs et les artistes lumières. En effet, un service administratif -SECTUR-SLP- a été l'instrument dans le pilotage des projets urbains pour la ville, au nom du gouvernement de l'État.

Ce sont toute une série de nouveaux modes d'intervention sur l'espace urbain, impliquant la possession d'un nouveau vocabulaire, la compréhension des nouvelles fonctions de la lumière urbaine liées à la mise en valeur du patrimoine, que doit maîtriser un seul et même service.

3. Fin du Plan Lumière et de la candidature Unesco ?

« Jusqu'à ce moment ont été réalisés des travaux de restauration dans diverses rues de centre ville, lesquels ont encouragé l'activité économique de cette zone urbaine et de la capital *potisina* d'une façon plus générale, principalement dans le secteur du tourisme, du commerce et des services, cependant on attend encore plus d'impact avec l'inscription sur la liste UNESCO [...] selon les considérations des représentants de chambres de commerce. D'ailleurs les travaux de mise en lumière, favoriseront une meilleure image pour la ville, a ajouté le gouverneur de l'État » (site internet de l'État San Luis Potosí, 24 avril 2008¹²⁴)

L'intérêt des acteurs locaux dans l'obtention du classement Unesco semble être motivé par l'idée selon laquelle une série d'aides financières a accordée à la ville (cf. entretien SECTUR-SLP 2009 ; procès verbaux Conseil Municipal), comme par exemple les ressources réservées aux villes patrimoniales de programme Habitat-Sedesol, ou encore le fait de devenir une destination culturelle comme le met en avant le réseau de villes patrimoniales mexicaines -ANVPM-. L'inscription de la ville sur la liste de l'Unesco devient une sorte de label aux yeux des acteurs locaux qui accorde toute une série d'avantages. Le Plan Lumière a bénéficié de cette logique grâce à laquelle les acteurs coopèrent et les débats sont rendus moins virulents par le recours à une notion qui fait consensus : le patrimoine.

Ainsi, le Plan Lumière a été un outil mobilisé tout au long du processus de candidature de la ville auprès de l'Unesco. Tout d'abord sa prise en compte dans le *Plan Parcial de Conservación del Centro Histórico* (PPCCH) de San Luis Potosí puis dans la formulation du *Plan de Gestión*, est une nouveauté en soi. Car aucun instrument de gestion de la même nature au Mexique, inclus la lumière urbaine comme une action à prendre en compte : « On a effectué la mise à jour du PPCCH 2005-2007, publié en 2007, dans ce plan est déjà intégré dans le Plan Lumière du Centre

¹²⁴http://www.slp.gob.mx/ver_noticia.cfm?id_cont1=5544 SLP 24 avril 2008, Consulté décembre 2008

Historique comme un programme [...] ce que nous voulons faire c'est arriver à des règlements qui explicitent le projet. Même s'il ne s'agit plus d'un plan du ressort du gouvernement, il faut malgré tout mettre en place des normes » (entretien, INAH-SLP 2009).

Cependant, comme nous l'avons évoqué l'intention d'établir des normes est un sujet complexe et controversé, car le Plan Lumière intègre des aspects sensibles. Néanmoins, un processus d'apprentissage et certaines réflexions autour de la lumière urbaine ont pris en place, comme nous l'aborderons en détail dans le chapitre suivant.

En outre, l'investissement réalisé par l'administration de l'État (2003-2009) sur le dossier Unesco en termes financiers, et de soutien politique, semble être beaucoup plus important que dans les administrations précédentes, d'après les entretiens réalisés et les rapports consultés. Cela confirme le rôle certain que le gouvernement de l'État joue dans la politique de la ville.

Il semble que l'adoption d'un outil de planification de la lumière urbaine a marqué une nouvelle approche dans l'aménagement de l'espace nocturne comme la hiérarchisation des espaces urbains par la mise en lumière d'espaces urbains qui incitent un usage nocturne, la configuration des ambiances urbaines, et dans une certaine mesure, une première prise en compte de la notion du temps dans la ville, c'est-à-dire, un aménagement de l'espace urbain de ce type constitue une première initiative dans les réflexions autour d'une temporalité nocturne.

Par la suite nous aborderons les cas de villes mexicaines mises en relation avec l'expérience d'une ville française afin de faire une synthèse sur comment les trois villes mexicaines se sont réappropriés ou pas ce type d'aménagement de l'espace, et comment cela a été mis en circulation dans le contexte local.

CHAPITRE 8

REAPPROPRIATIONS DE L'EXPERTISE LUMIERE ET CIRCULATION DES IDEES DANS LES VILLES MEXICAINES

Dans les précédents chapitres, nous avons analysé dans trois villes mexicaines l'adoption de politiques d'illumination empruntant de nombreux traits à l'expertise lyonnaise. Ce dernier chapitre est pour nous l'occasion de proposer une histoire davantage théorisée de la circulation de l'expertise lumière et de son inscription dans la discussion globale sur les modes d'aménagement de l'espace public. Comment circule cette expertise, et qui sont les acteurs intéressés à son appropriation? Nous mettrons ensuite en évidence les différentes modalités sous lesquelles l'expertise est investie et adaptée dans les trois villes mexicaines. Dans un troisième temps, nous aborderons quelques pistes pour déterminer dans quelle mesure ce mode d'aménagement constitue un nouvel objet de l'action urbaine locale.

A. Le processus de circulation de l'expertise lumière

1. *L'inscription d'une nouvelle expertise locale dans un espace de discussion global*

L'expertise lumière fait partie des modèles d'aménagement de l'espace public qui circulent à l'échelle de la planète. L'expertise lumière lyonnaise devient une référence pour d'autres villes françaises et étrangères. En effet, les Plans Lumière mis en place à Zurich et Montréal¹²⁵ font ouvertement référence à ce modèle, tout comme ceux de Morelia et San Luis Potosí au Mexique. La multiplication de ces références témoigne d'une mise en circulation de l'expertise lumière à l'étranger, y compris dans les pays « inexpérimentés » en matière de mise en lumière de l'espace urbain. Ce processus de mise en circulation suppose que soient connectés des lieux et des réseaux, créant un espace au sein duquel diverses politiques peuvent alors être rendues mobiles (Peck, 2003 ; Ward, 2006). On parle alors de politiques en mouvement (*policies in motion*) ou, dans notre cas, de processus de circulation.

Intéressons-nous à la façon dont ce mode d'aménagement de l'espace public circule et s'inscrit dans une discussion globale. Selon quelles modalités ce processus de circulation se développe-t-il ? La piste la plus fructueuse est certainement celle de l'inscription de l'expertise lumière dans une discussion globale, c'est-à-dire à l'échelle internationale, ainsi que la multiplication des scènes de mutualisation (comme les colloques ou les prix) et de réflexion (comme les réunions de

¹²⁵ http://www.vieux.montreal.qc.ca/planlum/lu_intr.htm, site consulté en février 2008.

maires) au cours desquelles les acteurs locaux s'inspirent et reprennent l'action menée dans d'autres villes. Dans notre cas les acteurs reprennent des outils de planification de la lumière urbaine (plans lumière, schémas directeurs d'aménagement lumière, chartes lumière). Ces outils peuvent être vus comme un « produit de l'expertise » au même rang que les rapports, les communications ou les diaporamas rendant compte des expériences (McCann, 2008). Mais ce que l'analyse empirique permet de mettre en évidence, c'est que les acteurs qui s'approprient ces outils, empruntent également et peut être surtout des notions et principes d'actions développés dans d'autres contextes. C'est pour désigner cette réalité qu'on a eu recours à la notion de référentiel lumière. Ce référentiel est mis en circulation lors de conférences ou meetings ou encore via les sites internet spécialisés et cette mise en circulation rend le référentiel facile d'accès aux décideurs et aménageurs des villes.

La diffusion de l'expérience française en matière d'éclairage public passe par la circulation de modèles, d'idées et de savoirs faire qui font du cas lyonnais une expérience exemplaire et labellisée comme une démarche réussie. L'expérience lyonnaise n'est pas unanimement vue comme une pratique à valoriser, certaines associations écologistes ou certains acteurs s'intéressant à la dépense énergétique comme l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie pouvant à l'occasion la critiquer. Cependant, nous pouvons affirmer qu'une telle pratique, à la suite de sa mise en circulation, est devenue un mode d'aménagement de l'espace public, reproductible dans le contexte français d'abord, puis à l'étranger ensuite.

Le référentiel lumière dépasse ainsi son lieu d'émergence et permet de gommer les conditions qui l'ont vu naître, pour gagner des villes hors du territoire français. A l'instar des bonnes pratiques, il cristallise un moment où l'expertise urbaine entre dans un circuit à l'échelle nationale (Dévisme, 2007) et internationale où comme McCann (2008) fait mention, s'effectue une inscription dans la discussion globale, constitué d'espaces, de scènes, de lieux où les acteurs communiquent et échangent.

Certains acteurs, grâce à leur mobilité, contribuent de manière plus importante que d'autres à la mise en circulation de l'expertise lumière.

Dans cet esprit, l'expertise lumière lyonnaise est validée par d'autres villes qui reprennent le référentiel lumière à leur compte ou s'en inspirent. Pour cela, les villes empruntent des outils et des notions issus du référentiel lumière, notamment le Plan Lumière et la mise en œuvre d'un événement festif autour de la lumière. Le processus de circulation de l'expertise lumière met en œuvre tout un ensemble de scènes et de dispositifs permettant de mettre en commun les savoir faire et de rendre comparables les caractéristiques des contextes locaux pour les acteurs afin d'évaluer la faisabilité au moment d'adopter l'expertise (Devisme, Dumont, Roy, 2007).

Les décideurs des villes ou les acteurs opérationnels de l'urbanisme sont à la recherche des pratiques urbaines innovantes, et empruntent à ou s'inspirent de l'expérience française. Ainsi, la reprise de l'expertise lumière par d'autres villes atteste d'une part de la reproductibilité de la pratique et d'autre part contribue à l'inscription de celle-ci au sein de la discussion globale.

La circulation de l'expertise lumière dans le cas de Lyon s'est fait via différents canaux : organisation de voyages et de visites *in situ* notamment à l'occasion du Festival Lumière de Lyon, qui reçoit la visite de diverses délégations de fonctionnaires et de professionnels. Néanmoins, une grande partie de cette circulation est assurée par le réseau LUCI. En effet, ce réseau, créé à l'initiative de la ville de Lyon, se veut la figure porteuse d'une expertise lumière.

2. Un réseau dédié à la mise en circulation de l'expertise lumière

Bien que les réseaux consacrés aux questions d'éclairage urbain soient nombreux, nous n'avons mentionné que ceux qui sont le plus présents dans le contexte mexicain, et qui d'une certaine façon exercent une influence vis-à-vis des tendances et des nouvelles pratiques de la lumière urbaine, comme le réseau LUCI et de manière moins importante l'association PLDA, cette dernière n'étant composée que de professionnels. L'approche de PLDA reste fortement liée à l'objet architectural et la réflexion sur l'espace urbain semble encore peu avancée, ce qui n'empêche d'ailleurs pas l'association PLDA de faire partie du réseau LUCI depuis 2007.

Le réseau LUCI confirme sa place en tant que lieu d'expertise sur la scène internationale (cf. chapitre 2) par le nombre de ses membres qui comptent des villes, mais aussi de grandes firmes de fabricants, des institutions d'enseignement et des associations de professionnels. La diversité et le poids de ses membres dans la filière contribuent à faire du réseau le réceptacle d'une véritable expertise lumière associée à la ville de Lyon.

Plusieurs types de scènes et d'espaces prennent place au sein de ce réseau comme les scènes de mutualisation, telles que les Assises de l'écologie de la lumière organisées par la ville de Lyon en 2002 ou les « Entretiens de la lumière » organisés par LUCI et la ville de Lyon. Ces scènes de mutualisation sont généralement ouvertes à tous les acteurs liés au métier, y sont présentées les dernières expériences, notions et interventions, y sont représentés toutes les catégories d'acteurs, qu'ils s'agissent de professionnels privés, de maîtres d'ouvrages publics ou d'acteurs académiques.

Le processus de circulation de ce mode d'aménagement de l'espace public rejoint l'économie d'organisation de colloques qui fait écho à l'intention des acteurs lyonnais de mieux situer la ville de Lyon sur le marché de la lumière comme une ville leader bien que cette tâche soit difficile à rendre pérenne en raison des innovations techniques constantes.

Dans un autre registre, on retrouve des scènes de réflexion comme la Réunion Générale du réseau réservée aux membres du réseau (LUCI, *Lettre d'information des villes lumières*), ainsi que la multiplication des espaces de distinction tel que les remises de prix (Devisme, Dumont, Roy, 2007) par exemple, le prix *Philips-LUCI Light People Award*.

L'expérience de la ville de Lyon est aussi évoquée par de nombreux réseaux de villes, notamment par les réseaux de villes patrimoniales ou de municipalités, mais aussi par l'Unesco dans sa section aménagement des centres historiques. La politique d'illumination de la ville de Lyon est mise en avant comme un exemple de l'aménagement de l'espace public, prenant en compte l'aspect social, c'est-à-dire la réappropriation de l'espace urbain et la prise en compte des usages et des usagers. C'est par ce biais que certains fonctionnaires des villes mexicaines auront un premier contact avec l'expertise lumière.

3. La mise en circulation par les pays récepteurs.

Du côté mexicain, la reproduction de ces espaces et de ces lieux de diffusion est de plus en plus courante, notamment par le biais de séminaires organisés par des institutions universitaires comme l'Université Nationale (UNAM) ou l'Université Ibéroaméricaine (UIA), en partenariat avec des professionnels étrangers qui appartiennent au réseau PLDA ou à LUCI. Le contact s'effectue par des concepteurs lumière mexicains qui appartiennent à ces réseaux. Parmi les événements les plus récents, on peut citer un séminaire international sur la conception d'illumination architecturale¹²⁶ ayant eu lieu à Mexico d'avril à juillet 2008, en partenariat avec l'Université Nationale du Mexique (UNAM) et des concepteurs lumière français et anglais. La circulation du référentiel lumière est en effet réalisée dans le cas mexicain, par la mise en œuvre d'un partenariat entre universitaires et professionnels sous le format de séminaires, colloques et rencontres.

En parallèle, les contacts entre les décideurs des villes et les professionnels sont favorisés à l'occasion des forums ou colloques, et se traduisent par la constitution de carnets d'adresses ou de contacts (Devisme, 2007). Cela a été le cas dans la ville de San Luis Potosí, où lors d'une conférence du réseau LUCI les fonctionnaires de la ville ont pris contact avec le professionnel français (Richemont) qui a par la suite réalisé les installations artistiques de la Fête Lumière de la ville. D'ailleurs, l'inscription de la ville de San Luis Potosí dans le réseau LUCI a facilité, voire accéléré l'emprunt du référentiel lumière donc des outils, des concepts et de la méthodologie employés dans le contexte français.

Enfin, la presse et les sites internet spécialisés sont d'importants canaux de circulation, comme en attestent les entretiens que nous avons réalisés auprès des acteurs mexicains. Ces derniers

¹²⁶ URL: <http://www.eldaplus.org> . Consulté en mars 2008

affirment qu'une première démarche de *benchmarking* sur l'expertise lumière a été effectuée par internet, afin de connaître les expériences mises en place dans d'autres villes. A l'instar du contexte français, les espaces éditoriaux réservés au thème de la lumière urbaine au Mexique se multiplient que se soit sous format papier ou sous format électronique. Depuis un an existe par exemple une revue en ligne exclusivement dédiée à l'éclairage, dans la même lignée que ses équivalents européens¹²⁷. De tels espaces assurent ainsi la promotion des projets emblématiques. Ce mode d'aménagement de l'espace urbain est réinterprété à partir des spécificités des contextes locaux, comme on en rendra compte plus loin.

4. Mobilité des acteurs et mise en circulation

Un autre aspect important de ce processus de circulation a été la forte mobilité de certains acteurs, notamment les professionnels. Qualifiés par McCann (2008) de *powerfull conducts of information*, ils deviennent grâce à leur forte mobilité des canaux d'information, et font circuler les démarches et les expériences réussies dans d'autres contextes. Ces acteurs agissent à de multiples échelles et sur des scènes diverses. Ils participent à la circulation de l'expertise d'une ville à une autre, mettant en avant la reproductibilité de la démarche, ses atouts et ses avantages.

Dans le processus de circulation de l'expertise lumière, l'action de certains de ces acteurs se rapproche d'un rôle de passeurs : « à travers la formation universitaire et l'insertion dans un espace idéologique qui dépasse le local, le professionnel peut être un passeur d'idées » (Verdeil, 2005). Les concepteurs lumière notamment occupent ce rôle de passeurs et font circuler un référentiel lumière validé à l'échelle internationale grâce à la multitude de villes qui adoptent les notions propres à ce référentiel. Ces acteurs contribuent ainsi à la mise en circulation d'un référentiel vers les contextes locaux. Ils ne sont pas les seuls qui contribuent à cette mise en circulation mais ils sont ceux qui participent activement au transfert du référentiel. Les décideurs et les techniciens des villes participent également à ces réseaux, même si leur action a été moins évidente dans le cas des villes mexicaines.

La mobilité des ces concepteurs lumière, porteurs d'une expertise lumière, est liée à la recherche ou à la création de nouveaux marchés. Nous retrouvons le même procédé lors de l'adoption d'autres démarches urbaines. On pense aux acteurs qui contribuent à créer la demande ou du moins les conditions favorables à la mise en place d'une demande en matière de développement économique. Par exemple, sur la création de Business Improvement District (BID), « In contrast, the other stage of policy transfer is policy emergence. Entrepreneurs in this stage involve

¹²⁷ <http://www.iluminet.com.mx>

themselves with the study of BID policies [...] drafting and lobbying to implement BID legislation in their homeland” (Hyot, 2006: 228).

Dans ce cas, les entrepreneurs participent activement à l’adoption de dispositifs administratifs au sein de l’administration locale, afin de mettre en place un nouveau type de gestion de l’espace urbain, le BID. Dans notre cas, les professionnels, les concepteurs lumière, ont été des acteurs clés. Cette situation est plus marquée dans les cas de Puebla et Morelia où les concepteurs sont notamment français. Gardons toutefois à l’esprit que les spécificités du contexte local, comme les enjeux politiques ou la réception par les publics des politiques d’illumination et des événements festifs constituent des facteurs majeurs dans l’adoption d’un nouveau mode d’aménagement de l’espace urbain.

Cette logique dominée par une forte mobilisation des professionnels n’est pas seulement réservée aux acteurs français. A leur tour, les professionnels mexicains s’inscrivent aussi dans cette démarche, car leur formation professionnelle ayant été faite en Europe, leur permet plus facilement de faire partie des réseaux européens, comme ELDA ou LUCI, et d’y développer un important réseau professionnel.

En effet, comment nous l’avons déjà indiqué, la profession de *light-designer* existait au Mexique depuis quelques années (cf. chapitre 3). Par ailleurs une association créée en novembre 2008 regroupe les concepteurs lumière mexicains. Cependant, à l’instar de l’approche anglaise, la pratique de ces professionnels était cantonnée à une approche architecturale et à une maîtrise du *light show* très liée à des compétences en ingénierie (Regnault et Fiori, 2007).

Nous constatons un changement quant aux notions, aux concepts et aux outils adoptés issus de l’expérience française. Lors de sa mise en œuvre, le référentiel lumière est en fait approprié, voire adapté, par les professionnels locaux, notamment dans le cas de San Luis Potosí. Dès lors, ces professionnels -les concepteurs lumière- bénéficient d’une sorte de légitimité pour intervenir dans l’aménagement urbain en matière d’illumination.

L’intervention de ces professionnels dans l’aménagement urbain a été d’autant plus facile car les professionnels mexicains ont suivi soit une formation d’architecte, soit d’une formation d’ingénieur en illumination, à la différence des professionnels français dont une grande partie sont issus du monde du spectacle (chapitre 1).

L’expérience française et plus particulièrement l’expertise lyonnaise sont utilisées dans le contexte mexicain comme une ressource. Elle est utilisée tantôt par les acteurs urbains, locaux ou étrangers, tantôt par les professionnels français qui mettent en avant leur participation dans la construction de l’expertise lyonnaise, soit par les professionnels mexicains qui rapprochent leur démarche (méthodologie, notions et concepts) de celle de la ville de Lyon.

Ainsi, grâce à une forte mobilité de ces professionnels, les projets d'éclairage public réussis sont rendus rapidement accessibles aux décideurs et aménageurs des villes. Ils le sont aussi d'une manière particulière. La mobilité des professionnels renvoie au caractère diffus de la circulation de modèles : la circulation des hommes au gré de leurs mobilités professionnelles (Arab, 2007). Diffus dans le sens où les moments où se produit cette mise en circulation sont précisément les moments où s'établissent les contacts entre les professionnels et les décideurs de la ville. C'est le cas par exemple de la participation de la conceptrice lumière Pinto Cohélo et de son équipe de *Lightmotif* à la conception du Plan Lumière de San Luis Potosí. C'est le cas aussi de l'appartenance du concepteur lumière mexicain Gustavo Aviles (*Lighteam*) à plusieurs réseaux, comme LUCI, PLDA et récemment AFE, sans oublier le concepteur lumière lyonnais Alan Guilhot ou l'artiste lumière Richemont. Cela confirme bien que la forte mobilité des professionnels accélère (ou contribue) à la circulation de l'expertise lumière. Cependant cette mobilité des experts ne doit pas occulter le rôle structurant joué par les réseaux. Une expertise nouvelle comme celle relative à la lumière urbaine, implique encore, des espaces dans lesquels chacun peut se reconnaître dans le partage de références disciplinaires. C'est ainsi que certains réseaux lumière (notamment LUCI) sont communs à tous ces professionnels.

En outre, les voyages ou les déplacements des décideurs ou des élus des villes ont pour but de connaître les pratiques urbaines et les expériences réussies dans d'autres villes afin de les reproduire éventuellement dans leur propre ville.

Le processus de circulation vers les villes mexicaines ne s'est pas effectué dans un seul sens. Il a été effectué par le biais d'une diversité de dispositifs et par différents acteurs. Nous identifions des allers et retours concernant la validation de cette nouvelle expertise urbaine, du contexte local vers l'international et vice-versa, notamment dans le cas de San Luis Potosí. Nous identifions également diverses modalités de réinterprétation qui se sont mis en place au niveau local.

B. Comment l'expertise lumière débarque au sein des villes mexicaines

Nous avons proposé une reconstruction du processus de circulation de l'expertise lumière, depuis son inscription dans le circuit international et sa diffusion par divers canaux et notamment par les acteurs qui jouent un rôle d'experts par leurs expériences et la maîtrise du référentiel lumière.

Il nous faut maintenant essayer de qualifier les conséquences de cette mise en circulation sur les territoires. Il existe un risque lié à la circulation des idées, des modèles, en un mot d'une expertise lumière. Ce risque est celui d'une uniformisation des territoires, aussi bien matériellement et visuellement que dans la façon dont les décideurs et les aménageurs des villes conçoivent l'aménagement urbain. On assisterait à une sorte d'homogénéisation de l'aménagement de la ville à partir du référentiel lumière. La recherche dans le domaine des politiques urbaines tend pourtant

à montrer que l'appropriation des pratiques, des démarches et des modèles venus d'ailleurs ne se fait jamais sans modifications (Robin et Velut, 2005). L'appropriation du référentiel lumière, suppose elle aussi des adaptations et des changements afin de répondre à la situation particulière de chaque ville mexicaine.

La mise en œuvre d'une politique de la lumière urbaine dans les villes mexicaines témoigne d'un tel processus de réappropriation. L'adoption de ce mode d'aménagement ne consiste pas seulement à sélectionner une démarche de référence ou une expérience plutôt qu'une autre, c'est aussi le résultat d'un filtrage à partir des spécificités et des contraintes locales mais aussi des objectifs que les acteurs locaux se fixent. Au moment même où est appropriée le référentiel lumière, où est créé un nouveau vocabulaire, les acteurs locaux mettent en avant les contextes locaux. Ce sont ces décalages que nous analysons dans le cas des villes mexicaines.

1. L'échec fructueux: le cas de Puebla

a. La lumière urbaine et le projet de transformation de la ville

Dans le cas de Puebla, la circulation des idées liées à la lumière urbaine a été marquée par la mobilisation du maire de la ville et de ses adjoints, notamment ceux du Bureau des Mega Projets (équipe municipale Luis Paredes, 2002- 2005). Les divers voyages à l'étranger et les rencontres avec des professionnels étrangers ont eu pour objectif d'identifier les démarches mises en œuvre dans d'autres villes. Parmi les expériences qui ont retenu l'attention des acteurs locaux se trouve celle de la ville Lyon.

Comme nous l'avons évoqué, au moment où l'équipe municipale annonce la mise en œuvre d'une démarche axée sur l'éclairage urbain de la ville sous la forme d'un contrat de concession, un autre projet urbain voit le jour, portant sur la construction de parkings souterrains dans le centre historique de la ville. Ce dernier projet suscita de violents débats, contribuant à installer un climat de controverse et de méfiance des élus locaux vis-à-vis des projets proposés par l'équipe municipale.

Le projet sur l'éclairage urbain a été présenté comme nécessaire à la transformation de la ville en métropole régionale, et à l'émergence d'une ville moderne comparable aux grandes métropoles européennes (cf. *Plan Puebla 2030*). D'ailleurs, en 2003, les déclarations de l'équipe municipale sur le projet d'illumination étaient caractérisées par l'ambition affichée de faire de la ville de Puebla « une pionnière en matière d'illumination au Mexique » et « d'encourager le tourisme culturel dans la ville » (Rapport activités gestion municipal 2002-2005 :35). Pour ce faire, l'équipe municipale a choisi de structurer le projet d'illumination autour de la création d'ambiances, de la mise en valeur du patrimoine par la lumière (événement festif et pérenne) pour les citoyens mais également pour encourager le tourisme. Ce travail suppose l'intervention de

professionnels français porteurs d'une expertise lumière acquise dans plusieurs villes françaises et étrangères. Cependant, cette expertise n'a pas été perçue comme un atout, bien au contraire : l'intervention d'acteurs étrangers sur la scène locale a pu être vue comme une remise en question des compétences des services techniques de la municipalité et un risque de privatisation d'un service public au profit de capitaux étrangers. Ainsi l'action annoncée par l'équipe municipale a donné lieu à une diversité d'interprétations de la part des acteurs locaux. Par exemple, l'INAH-Puebla étant un service consacré au patrimoine culturel, l'annonce d'une mise en valeur du patrimoine de la ville n'a pas été interprétée de manière à intéresser les fonctionnaires de ce service. Comme nos entretiens le confirment, les architectes du patrimoine du service ne se sont pas sentis concernés par l'action qu'ils considéraient comme étant purement technique et sans rapport avec une mise en valeur du patrimoine. (entretien, INAH-Puebla 2006).

En revanche, dans les entretiens réalisés avec les responsables du service d'éclairage public de la ville, l'aspect esthétique évoqué dans le projet d'illumination est bien présent. Néanmoins, cet aspect était dénué de sens aux yeux de ces acteurs formés et ayant toujours travaillé dans une logique fonctionnelle de l'éclairage, d'autant plus que dans certains quartiers périphériques de la ville l'éclairage public fait défaut. Ainsi, le référentiel lumière évoqué par l'équipe municipale est perçu par un responsable du service d'éclairage de la ville comme un « mélange imaginaire des fonctions et du discours des hommes politiques » (entretien, Service d'éclairage public 2006).

b. Du projet d'illumination à la mise en concession du service de l'éclairage public

Comme nous l'avons abordé, la presse locale présente le projet d'illumination comme un projet innovant axé sur la mise en lumière du patrimoine et la modernisation du service d'éclairage public. Cette présentation des choses fait rapidement place à une controverse sur les volets financiers et techniques du projet, par exemple sur la question du coût de la concession, sur le matériel à utiliser ou encore sur différents aspects juridiques : durée du contrat de concession, privatisation d'un service public.

D'ailleurs, le recours à l'expertise des institutions d'enseignement supérieur dans le débat se limite aux aspects financiers et techniques du projet. Les architectes qui ont participé aux évaluations n'ont pas été consultés sur les questions d'ordre esthétique ou sur la modification de la lecture architecturale qu'entraîne une mise en lumière. Bien au contraire, ils sont sollicités uniquement à titre d'expert technique, afin d'évaluer la performance de la technologie proposée. En outre, la position des universitaires apparaît largement comme une expertise destinée à prévenir une possible privatisation du service d'éclairage public, service dont la gestion municipale est censée être la garante (entretien, Velez Pliego 2007). Nous considérons que cette situation de controverse

a marqué le contexte local et bloqué dans une certaine mesure l'émergence des nouvelles pratiques d'aménagement de l'espace urbain.

Dans ce contexte politique et social peu favorable, l'aménagement de l'espace public par la lumière s'est borné à la mise en lumière de monuments emblématiques de la ville. Au début de la gestion 2005-2008, le contrat de concession passé avec l'entreprise a été résilié. Durant cette mandature l'action autour de l'éclairage urbain ne sera plus promue par la municipalité.

L'aménagement de l'espace public par la lumière urbaine est une pratique inscrite à l'échelle internationale. Cependant, dans le contexte mexicain il est associé à une action sur le patrimoine, notamment par le biais des réseaux des villes patrimoniales. Dans ce sens, le réseau des villes patrimoniales mexicaines a récemment inclus ce type d'aménagement dans la rénovation et la réhabilitation du patrimoine, dont elle gère les financements pour le compte du gouvernement fédéral. Toutefois, pendant que la ville de Puebla interrompait la mise en place de ce type d'aménagement, d'autres villes, notamment des villes patrimoniales comme Morelia ou Guanajuato, ont adopté une politique d'illumination proche de l'expérience de Puebla, mais selon une approche différente.

c. Une première réappropriation pour une première référence

L'expérience de la ville de Puebla, même si sa réussite est discutable, rejoint les expériences des villes européennes. Puebla est présentée comme une expérience réussie dans les rapports annuels de Citelum et par la filiale mexicaine MMA¹²⁸. Ainsi, Puebla est inscrite à son tour au rang des villes ayant adopté une nouvelle approche de la lumière urbaine. Les décideurs des villes mexicaines ont désormais le choix entre deux alternatives : une expérience nationale et les expériences des villes européennes. L'expérience de Puebla, comme cela a été le cas pour Lyon, attire l'attention des décideurs d'autres villes, notamment en raison des bénéfices à tirer d'un tel aménagement, relativement peu coûteux si on le compare avec d'autres aménagements urbains.

La ville de Puebla représente un cas exemplaire dont les autres villes tirent des leçons, ce qui leur permet de formuler leur action autrement, comme en atteste ce qui a été entrepris à Morelia. Eu égard à ce type de situation, certains travaux de recherche parlent d'un « prix à payer pour l'innovation » (Dolowitz et Marsh, 2000) par les villes qui emprunteraient une expérience considérée comme réussie dans une autre ville. Dans le cas de Puebla, au moment de sa mise en œuvre dans le contexte local, la non maîtrise des aspects techniques et des aspects méthodologiques, et la politisation consécutive de l'action municipale, a entraîné un échec relatif. Cet échec en partie imputable à la forme contractuelle choisie, n'empêche pas la poursuite d'une

¹²⁸ <http://www.citelum.com/accueil.html>

réappropriation de l'expertise lumière par d'autres villes mexicaines. Le cas de la ville de Puebla est une source d'enseignement pour les acteurs locaux et pour d'autres villes.

En principe, s'inspirer d'une expérience dite réussie permet de ne pas avoir à payer le prix de l'innovation, comme l'affirme Rose (2001), c'est-à-dire que les effets imprévus qui suivent l'adoption d'une nouvelle démarche sont maîtrisés grâce à l'expérience de la première ville, en l'occurrence de Puebla, afin de garantir un certain degré de succès.

Dans notre cas, l'expérience de Puebla constitue une première réappropriation de l'expertise lumière, expérience « globale » qui n'était mise en œuvre que jusqu'à maintenant que par des villes européennes. Donc, l'expérience de Puebla fournit des clés de lecture concernant les aspects à maîtriser dans le contexte des villes mexicaines au moment d'adopter une politique d'illumination inspiré de l'expertise lumière lyonnaise. Le cas de la ville de Morelia s'inscrit dans cette logique. D'ailleurs, les professionnels français ont modifié à leur tour leurs démarches lors des interventions postérieures en termes de dispositifs juridiques telles que : la durée des contrats, l'association avec des sociétés locales et le conseil juridique concernant les marchés publics au Mexique. Ainsi, les modalités de transfert de l'expertise lumière vont être différentes dans le cas de la ville de Morelia.

L'équipe municipale actuelle de la ville de Puebla (Blanca Alcalá, 2008- 2011) poursuit à nouveau la réflexion sur la lumière urbaine mais sous une autre forme. Il ne s'agit plus d'un contrat de concession mais d'un contrat respectant la durée de la gestion municipale et porté par un discours uniquement axé sur la mise en valeur du patrimoine. D'ailleurs, cette initiative est soutenue et mise en avant au sein de l'association des Villes National de Villes Patrimoine Mondiale (ANVPM). Pourtant, force est de constater que les interventions concernent notamment des opérations liées à des travaux sur l'éclairage public.

2. La mise en valeur du patrimoine avant tout : le cas de Morelia

Les acteurs locaux et les experts participent à la circulation des idées et des expériences qui, quel que soit leur degré d'achèvement, sont présentées comme des réussites, « actors with specialized knowledge of the Vancouver case travel with the model, discussing it with other experts, teaching it to politicians, activists, and the general public, and suggesting how evidence and lessons from it might be applied elsewhere » (McCann, 2008: 11). A la suite de l'expérience conduite à Puebla, plusieurs acteurs encouragent l'adoption de l'expertise dans d'autres villes mexicaines, notamment à Morelia. Dans le cas de cette ville le processus de circulation a été effectué par le biais de plusieurs dispositifs.

a. De l'appropriation confinée à l'appropriation concertée

A l'instar du cas de la ville de Puebla, les acteurs qui font le récit des débuts de la politique d'illumination à Morelia évoquent divers voyages à l'étranger du maire et de certains adjoints de la ville. L'objectif étant aussi de repérer les expériences urbaines mises en place par d'autres villes, dont la politique d'illumination. En même temps, certains acteurs interviewés ont fait mention de la mise en œuvre d'un *benchmarking* afin d'identifier les pratiques innovantes d'autres villes en termes d'illumination et notamment les professionnels et les entreprises ayant participé à ces expériences.

Toutefois, une autre lecture sur la diffusion de l'expertise dans le contexte local de Morelia est donnée par un responsable du service de l'IMDUM. Ce dernier affirme que l'initiative a été une recommandation formulée au sein de l'Association des Villes Patrimoniales Mexicaines en 2003-2004, axée sur la mise en lumière du patrimoine architectural afin d'améliorer le cadre urbain des centres villes patrimoniaux ainsi que de réaliser une mise en valeur des monuments historiques par la lumière (entretien, IMDUM 2009).

Au sein de ce réseau se trouve également la ville de Puebla. Dans la même période la ville effectue diverses interventions de mise en lumière architecturale. Cependant, même si l'expérience de Puebla est connue des services de la ville de Morelia, non seulement pour les travaux de mise en lumière des bâtiments mais aussi pour la controverse qui s'est faite jour à propos du contrat de concession, celle-ci est volontairement peu évoquée. Cette mise à distance qui omet de mentionner l'expérience de Puebla, permet de présenter la ville de Morelia comme étant la première à mettre en place une telle expérience et de désamorcer les possibles critiques et une remise en question des acteurs qui y participent.

L'intervention des mêmes professionnels qu'à Puebla montre qu'il existe bien un canal de circulation de l'expertise, et donc du référentiel lumière. Toutefois, à cette occasion ce ne sera pas la filiale de l'entreprise de Citélum, MMA, qui interviendra mais l'entreprise elle-même qui fait valoir son savoir-faire et son expertise en la matière. En revanche, le nom de l'entreprise est peu mentionné dans la presse locale et dans les communiqués de presse de la municipalité. Lors des entretiens avec les acteurs locaux, ceux-ci justifient leur choix concernant l'entreprise, en raison des interventions prestigieuses réalisées par celle-ci dans des villes européennes : Paris, Lyon, Barcelone (entretien, FIPE 2009).

Lors des premiers entretiens, certains acteurs, notamment le FIPE, revendiquent une élaboration locale du Plan Lumière : un travail de réflexion en amont qui donne suite à la sélection de l'entreprise. Cependant, d'autres services de la ville, comme l'IMDUM confirment que les professionnels de Citélum, ont joué un rôle important dans l'élaboration et dans l'adoption même d'un Plan Lumière pour la ville de Morelia. Après l'analyse du cas de Morelia nous constatons

que le référentiel lumière ainsi que la méthode de travail relève d'un emprunt de l'expérience française que d'une innovation purement locale.

Cependant, cette fois-ci, la façon d'introduire une nouvelle expertise dans l'aménagement de la ville a fait l'objet d'une première mise à l'épreuve, afin de mettre en valeur cette nouvelle expertise.

La première mise en lumière réalisée dans la ville comme on l'a vu, a été l'illumination de la cathédrale métropolitaine de Morelia. Plusieurs dispositifs d'information et de concertation ont été mis en place, comme les ateliers sur le projet d'illumination avec la participation d'une diversité d'acteurs, les engagements pris autour du respect des normes de réhabilitation des monuments, de la prise en compte de l'impact environnemental de la mise en lumière, de l'utilisation des dernières technologies, de la communication du projet à la population. Cette expérience peut être observée comme une intervention qui permet de jeter les bases et les bonnes méthodes d'une mise en lumière. Cependant, comme nous l'avons déjà abordé, quand cette méthode doit être traduite à une autre échelle qui est celle de la ville pour la formulation d'un Plan Lumière, ce scénario n'est plus respecté.

b. De Puebla à Morelia, les ajustements dans l'appropriation du référentiel

Après la mise en lumière de la cathédrale de la ville, la municipalité annonce l'adoption d'un Plan Lumière pour la ville à la fin de l'année 2003, les objectifs d'une telle démarche ont été dictés par une volonté de mise en valeur du patrimoine et par un souci d'économie d'énergie grâce à l'utilisation d'une nouvelle technologie, les Leds.

Bien que le Plan Lumière de la ville soit axé principalement sur la mise en valeur du patrimoine par l'illumination au sein du service de l'INAH- Michoacán, les interventions ne sont pas suivies par un fonctionnaire précis ou par un responsable en charge du dossier. La participation de l'INAH- Michoacán dans la démarche se réduit aux aspects techniques. Il agit comme garant de l'intégralité physique du monument, mais ne se prononce pas sur la validité de la démarche. A l'instar de la ville de Puebla, les professionnels de ce service ne sont pas à l'origine des échanges ou des débats autour de la démarche.

L'adoption d'un Plan Lumière pour la ville est bien accueillie au niveau local car elle annonce la prise en compte du principe de l'économie d'énergie. Cependant, le service d'éclairage public de la ville remet cela en question en affirmant qu'une telle intervention ne représentait pas un véritable gain économique car la part de l'illumination de monuments dans la consommation d'énergie globale n'est pas significative.

En outre, un fonctionnaire du service FIPE affirme que l'entreprise Citélum réalise seulement les mises en lumière des monuments et non les travaux sur l'éclairage public. Force est de constater

que les travaux réalisés sur le système d'éclairage public sont bien plus importants, et que d'ailleurs l'entreprise est rémunérée pour ce travail).

En effet, les économies d'énergie se réalisent dans les travaux d'éclairage public comme le confirme le responsable du service, tandis que l'utilisation de la technologie des leds dans la mise en lumière de bâtiments n'a pas vraiment d'incidence en termes d'économie. Par ailleurs, l'efficacité de l'utilisation des Leds dans l'éclairage public n'est pas garantie, puisque d'après le même responsable, cette technologie en est encore au stade du perfectionnement.

Comme nous l'avons déjà évoqué au chapitre quatre, la démarche lumière de la ville est centralisée dans un seul service, le FIPE. Au sein de ce service a lieu la coordination, le pilotage et la sélection des entreprises. Même si dans la démarche de la ville de Morelia on assiste à la construction d'un réseau d'acteurs élargi par rapport au cas de Puebla, la diffusion de l'information et le choix des bâtiments à éclairer restent réservés à un seul service et au maire de la ville. De même, les échanges entre professionnels (Citélum) et acteurs locaux se font notamment par le biais du FIPE. Au sein de ce service, une première réappropriation, un premier « filtrage » de l'expertise lumière est effectué, sans réelle confrontation à d'autres savoirs ni à d'autres compétences professionnelles. Ainsi, les notions et les concepts du référentiel lumière, évoqués par les professionnels restent flous et non explicites dans les discours des fonctionnaires. Si, dans les deux centres-villes (Puebla et Morelia), la démarche d'illumination des bâtiments historiques fut le vecteur de la politique d'illumination, des différences existent cependant au niveau des parti pris d'illumination. Dans le cas de Puebla, l'illumination reste cantonnée aux monuments historiques. En revanche, dans le cas de Morelia, un outil d'aménagement lumière est construit conformément aux grands principes du référentiel lumière français, notamment parce que dans le cas de Morelia, il y a un Plan Lumière. Les acteurs locaux craignent de se retrouver face à une situation de controverse comme dans le cas de Puebla. La gestion et le pilotage de la politique ont été attribués à un seul service (FIPE) qui se voit dépassé et qui ne dispose pas des compétences professionnelles et techniques pour jouer un rôle fédérateur parmi les acteurs locaux autour de l'expertise lumière.

L'appropriation à Puebla et Morelia passe par des emprunts explicites. L'emprunt explicite désigne la situation dans laquelle les acteurs locaux, avec l'intervention des acteurs qui ont participé à l'expérience d'origine, adaptent la démarche au niveau local (Ward, 2006). En effet, des professionnels français et une entreprise française interviennent dans la mise en œuvre de l'initiative : Citélum et sa filiale MMA en étroite collaboration avec les gouvernements locaux, revendiquant ainsi une expertise française par le biais du concepteur lumière issu du vivier lyonnais. Ce processus est très caractéristique à Puebla. Il existe également bien que de manière plus discrète à Morelia.

3. La construction de l'exemplarité, le cas de San Luis Potosí

La circulation du référentiel lumière montre comment les caractéristiques locales favorisent ou non un processus d'appropriation. Dans le cas de la ville de San Luis Potosí, l'action s'est faite à l'initiative du gouvernement de l'Etat : De los Santons Fragua, 2003-2009. En effet, l'engagement d'un homme politique, dans ce cas le gouverneur de l'Etat, représente un atout majeur dans l'adoption d'un aménagement urbain basé sur l'expertise lumière. Cependant, cet aspect ne doit pas effacer la diversité des actions et des processus d'apprentissage mise en œuvre au sein de cette démarche.

a. La participation des acteurs locaux aux scènes de réflexion sur la lumière en ville

Dans un premier temps, en 2004, la participation des gestionnaires de la ville à des réunions réservées aux villes historiques - les réunions organisés par l'Association National de Villes Mexicaines du Patrimoine Mondial (ANCMPPM) - fut leur première source d'inspiration. D'ailleurs, certains acteurs locaux de San Luis Potosí affirment que les interventions de mises en lumières réalisées à cette époque se multiplient comme par un effet de mode. Dans cet esprit, les acteurs locaux ont effectué dans un premier temps un travail d'analyse de l'expérience vécue par d'autres villes par le biais d'entretiens, de rencontres et de visites in situ, notamment dans les villes patrimoniales comme : Morelia, Puebla ou encore Guanajuato qui avaient déjà une première expérience. La finalité de l'action est bien le dossier d'inscription de l'Unesco cher à la ville depuis trois mandatures municipales.

L'aménagement de la ville par la lumière, notamment le projet de mise en valeur de l'espace historique par la lumière, est retenu par les gestionnaires comme une initiative susceptible de contribuer à valoriser le dossier de candidature pour l'inscription de la ville sur la liste de l'Unesco. Ensuite, un deuxième travail de prospection à l'international est effectué, afin d'identifier l'expérience des villes qui font référence en la matière ainsi que les acteurs experts, les professionnels et les entreprises qui y ont participé.

Cela se traduit par un travail de *benchmarking* sur internet. A l'issue de ce travail de prospective, la ville décide de faire travailler deux agences de concepteurs lumière, *Lightteam* (Mexique) et *Lightmotif* (Portugal) dans la conception de son Plan Lumière. Ce dernier reprend les notions et les principes du référentiel lumière, comme : la création d'ambiances nocturnes, la prise en compte de l'aspect esthétique et sensible de la ville et la notion de développement durable. Dès lors, la mise en place d'un travail en équipe, entre le concepteur lumière mexicain et la conceptrice lumière étrangère, créé une situation d'échanges de savoir-faire. Par la suite le concepteur mexicain assure la mise en place du Plan Lumière et réalise donc ainsi un premier

travail de réappropriation du référentiel lumière. Plus tard, un professionnel français interviendra à l'occasion de la Fête Lumière organisée dans la ville plusieurs fois par an.

b. Mise en circulation de l'expérience et construction de l'exemplarité

En 2004, la ville réalise une première intervention à l'instar de la ville de Morelia, mais dans le cas de San Luis Potosí, la communication autour de cette première intervention est moins importante qu'à Morelia. Le succès de cette première expérience est mis en avant pour convaincre les décideurs de la ville concernés par le dossier Unesco de la pertinence de reproduire l'expérience à l'échelle du centre-ville historique. Ainsi, en 2005 la ville annonce le début de son Plan Lumière. A ce moment là, un processus d'apprentissage et d'appropriation du référentiel s'effectue sur la durée chez les acteurs locaux. Ce processus est structuré autour du même référentiel, c'est-à-dire le partage des notions et des principes utilisés au sein du Plan Lumière, lesquels sont repris par les différents acteurs, puis appliqués par les services concernés. Ces services commencent à utiliser les mêmes notions et le même vocabulaire sur la lumière urbaine que ceux utilisés par la ville de Lyon.

Par ailleurs, l'expérience de la ville de San Luis Potosí commence à circuler sur la scène nationale, par exemple lors de réunions des fonctionnaires municipaux au niveau national ou dans les réunions de travail de centres régionaux de l'INAH, mais aussi à l'occasion des visites effectuées par les décideurs et fonctionnaires d'autres villes -en l'occurrence les Etats de Durango et de Chihuahua-, ou encore de la consultation des documents de travaux élaborés -les contrats, les plans, les fiches de spécification- par ces derniers (cf. presse local, entretiens ville de San Luis Potosí).

Toutefois, le succès « exemplaire » de l'expérience de San Luis Potosí est considérée par les acteurs d'autres villes comme « évident ou facile » en raison des ressources économiques mobilisées, mais aussi par le fait que la zone patrimoniale de la ville est de taille réduite, et qu'il y a donc moins de bâtiments historiques à illuminer. Ce succès est également le résultat d'une bonne entente politique locale, car les trois niveaux de gouvernement (municipal, étatique et national) appartiennent au même parti politique le PAN, ainsi que le soutien apporté par le gouverneur de l'Etat. Cependant, ce qu'il faut retenir, c'est de quelle manière l'expérience de San Luis Potosí interpelle de plus en plus les fonctionnaires d'autres villes, ce qui confirme la circulation de cette expérience dans le contexte national.

c. L'exemple de la ville de San Luis Potosí dans la fabrique de l'expertise lumière

Le rôle des acteurs de la ville se modifie au fur et à mesure du processus d'apprentissage. Dans un premier temps, les acteurs de la ville adoptent, reformulent et réinterprètent le référentiel lumière. Par la suite, ils participent activement aux scènes de réflexion et de mutualisation. La

multiplication des voyages de certains fonctionnaires de la ville, notamment pour participer aux événements organisés par le réseau LUCI, duquel la ville est membre depuis 2005, va dans ce sens. Cette situation semble être à l'origine du prix *Light-People* remporté en 2006 par la ville pour son Plan Lumière.

Ainsi, l'expérience de la ville de San Luis Potosí s'inscrit à son tour dans le circuit des *villes lumière*. Elle participe donc activement au sein du réseau à la socialisation de la démarche. Lorsque, la huitième conférence Internationale du réseau LUCI a eu lieu à San Luis Potosí en 2008. La ville commençait à développer un discours sur son rôle de «ville pionnière et d'exemple à suivre pour les villes du continent»¹²⁹. Nous pouvons parler d'une phase d'accession à un rôle actif dans la circulation de l'expertise, une situation que nous avons observée seulement à San Luis Potosí.

Comme il en a été fait mention auparavant, la forte mobilité des acteurs détenteurs des savoir-faire fait d'eux de puissants relais d'informations, tant à l'échelle globale qu'à l'échelle locale. Dans le cas de la ville de San Luis Potosí, nous pouvons identifier plusieurs dispositifs et canaux de circulation de l'expertise lumière, notamment les réseaux des villes (ANVMPM) et les réseaux des professionnels comme LUCI- ELDA.

Nous sommes donc en présence d'une expertise locale qui s'inspire largement de la démarche lyonnaise. A l'instar du processus de professionnalisation des « experts lumière » constaté en France, les concepteurs lumière mexicains voient, eux aussi, leurs pratiques légitimées par le biais de la commande publique (Fiori, 2000). Dans le cas de San Luis Potosí, un expert lumière mexicain, Gustavo Avilés, est en passe de devenir un acteur à part entière des projets urbains et architecturaux.

Ce tour d'horizon confirme que l'expertise lumière inventée à Lyon est actuellement une référence à l'international, grâce aux diverses scènes de socialisation, d'échanges, de légitimation (notamment LUCI comme conteneur de l'expertise), mais aussi grâce aux canaux de circulation qui sont constitués des professionnels, qui d'une expérience à l'autre organise les emprunts (et les transferts). Dans le cas de San Luis Potosí, les acteurs locaux ont été un facteur clé dans la mise en circulation du référentiel lumière.

L'expérience de Lyon en tant que référence d'une expertise lumière remporte un franc succès dans les villes mexicaines, notamment dans le contexte patrimonial où l'expérience est de plus en plus adoptée. L'aménagement de la ville par la lumière est une nouvelle expertise urbaine, dans le sens où elle apporte des nouvelles solutions, de nouvelles connaissances, un savoir-faire dans l'aménagement de la ville. Il nous faut maintenant, après avoir solidement étudié les processus de circulation, analyser les changements qui s'opèrent dans l'action urbaine locale. Car la

¹²⁹ <http://www.luciassociation.org/>

réappropriation du référentiel lumière, qui implique l'adaptation de ses outils et de ses notions, donne lieu à des formes de coopération tout à fait originales entre différents services notamment entre le service de tourisme (SECTUR-SLP) et le service de l'INAH-SLP, entre autres.

C. L'expertise lumière à l'épreuve des contextes locaux

Après avoir évoqué le processus d'inscription de l'expertise lumière dans le circuit global et analysé le processus de circulation du référentiel lumière au sein des villes mexicaines, ainsi que les canaux empruntés, nous cherchons dans cette partie à formaliser le processus de réinterprétation du référentiel dans le contexte mexicain. Nous verrons les différentes modalités d'appropriation des savoir faire étrangers par les villes mexicaines ainsi que le rôle structurant du contexte local dans ce processus.

L'objectif est d'analyser l'expertise lumière à l'épreuve du contexte local. Pour ce faire, nous utilisons la notion de processus de réappropriation afin d'explicitier les différents déplacements, adaptations et ajustements opérés dans les villes mexicaines (Verdeil, 2005, Callon, 1986). Comme nous l'avons montré, l'expertise lyonnaise et son référentiel lumière n'ont pas été reproduits à l'identique par les villes mexicaines. Nous considérons qu'un filtrage sélectif de l'expertise a été opéré, en fonction des attentes et des caractéristiques locales, donnant lieu à une reformulation et à une réappropriation des notions, des concepts et des outils empruntés à l'expérience lyonnaise, en particulier en ce qui concerne les nouvelles fonctions attribuées à la lumière.

L'objectif est ici de rendre de compte de manière systématique des formes possibles d'expertises lumières issues de l'expérience française ce qui passe par un examen attentif des conditions dans lesquels le référentiel lumière est intégré dans les politiques d'aménagement des villes mexicaines. Il faut analyser les acteurs qui interviennent dans le processus et des dispositifs qu'ils construisent à cette occasion.

1. Le premier temps de l'appropriation : la requalification des notions et des principes

a. Puebla : entre esthétique et fonctionnalisme, une politique d'illumination qui demeure en projet

La ville de Puebla a été la première à réinterpréter l'expertise lumière. Au cœur de la démarche d'illumination française, on trouve l'intention de dépasser la séparation entre lumière fonctionnelle et lumière esthétique dans l'aménagement de l'espace public (chapitre 1), la notion de lumière urbaine étant plus générale que celle d'éclairage public. Dans un premier temps, l'adoption par Puebla d'une démarche d'illumination calquée sur l'expertise lyonnaise visait à

attirer des compétences expertes ayant fait leurs preuves dans plusieurs villes européennes : celles d'un concepteur lumière renommé - Alain Guillot - et d'une entreprise leader dans le domaine Citélum. Cette équipe a proposé un projet clé en main, à savoir un projet de Plan Lumière incluant différents parcours nocturnes et un événement festif. Le Plan Lumière prévoit, comme cela a été fait dans les villes françaises, la rénovation de l'éclairage public et la mise en lumière de monuments.

Cependant, la vision du maire de l'époque (2002-2005) se focalisait sur la mise en place de grands projets urbains et sur son ambition de marquer et de modifier l'image de la ville, de la « moderniser », d'où la création d'un service spécial consacré à ces dossiers (Oficina de Mega Proyectos). Une première réinterprétation de l'expérience française a été de séparer l'aspect fonctionnel et l'aspect esthétique de la lumière. L'aspect esthétique est présent dans les mises en lumière des monuments historiques de la ville et l'aspect fonctionnel a été traité par la mise en concession de l'éclairage public. Interprétée comme une remise en question des compétences des professionnels locaux, la mise en concession a suscité la polémique et freiné le processus de réappropriation du référentiel lumière lyonnais. Cette forme contractuelle se fait également au détriment du savoir-faire du concepteur lumière, qui est une figure emblématique du modèle lyonnais (chapitre 2). Son savoir-faire n'est en effet pas mis en valeur au moment de valider l'action de l'équipe municipale. En outre, les mises en lumière des bâtiments emblématiques de la ville ne produisent pas les mêmes effets que dans le cas de Lyon, où l'inauguration de mises en lumière recueille une approbation assez générale de la part de la population.

Toutefois, comme nous l'avons évoqué à plusieurs reprises, cette première expérience a été une précieuse source d'enseignements pour l'ensemble des acteurs locaux. Ainsi, dans la gestion suivante (Doger Guerrero 2005- 2008) la SECTUR-Puebla met en place des événements culturels nocturnes dans la zone patrimoniale éclairée. En outre, un certain nombre de recherches universitaires sur les pratiques nocturnes permet d'amorcer une réflexion sur le rôle de la lumière en ville.

D'ailleurs, l'administration municipale actuelle (2008-2011) réalise la mise en lumière de son espace public mais les argumentaires tournent autour de la notion de patrimoine. Ainsi, le processus de réappropriation inachevé pourrait être relancé. L'expérience de Puebla constitue une première réinterprétation de l'expertise lumière et elle est considérée par l'entreprise française Citélum, comme une réussite, du moins pour ce qui concerne la mise en lumière du patrimoine.

b. Morelia : la mise en valeur du centre ville par la lumière doit primer

Les élus d'autres villes empruntent à Puebla la notion de mise en valeur du patrimoine par la lumière. Bien que la notion de lumière urbaine adoptée à Morelia n'exclue pas les interventions fonctionnelles sur l'éclairage public, celles-ci restent au second plan par rapport aux mises en lumière des monuments. A l'instar de Puebla, le portage politique a été assuré par le maire de la ville en tant que projet stratégique et piloté par un seul service, le FIPE. La justification d'un tel projet s'est faite sur la notion de mise en valeur du patrimoine, comme faisant partie de la stratégie touristique. Ainsi, au moment de définir les argumentaires justificatifs de la politique d'illumination à Morelia, les acteurs ouvrent la porte à d'autres sources de financements. Cette politique est financée par les trois niveaux de gouvernement : le gouvernement fédéral, celui de l'Etat et la municipalité, via des programmes de valorisation du patrimoine.

Cependant l'absence, au sein du service FIPE, des compétences professionnelles nécessaires à la mise en place d'une politique d'illumination a limité le processus d'apprentissage, notamment en ce qui concerne l'acquisition des compétences techniques. Certes plusieurs notions du référentiel lumière ont été utilisées dans la l'élaboration du Plan Lumière de Morelia mais celles-ci ne font pas l'objet d'une reformulation ou d'une mise en question par les autres services ou par le reste des participants du projet d'illumination.

Le Plan Lumière de Morelia inclus un aspect non évoqué à Puebla, celui des économies d'énergie. Cette problématique s'inscrit dans l'évolution actuelle du référentiel lumière qui accorde une importance croissante au développement des nouvelles technologies d'éclairage économes en énergie. L'aménagement urbain à partir du référentiel lumière, est reformulé à Morelia sous l'angle esthétique dans le centre-ville historique, et sous l'angle des économies d'énergie dans les quartiers périphériques de la ville. La recherche d'économie d'énergie en étant restée au stade de projet, les interventions réalisées à Morelia se sont limitées à des mises en lumière de bâtiments historiques et à quelques améliorations de l'éclairage public en centre-ville.

Dans les cas de Puebla et Morelia, le processus de réappropriation semble obéir au statut que l'on donne à la politique d'illumination : respectivement un mega projet et un projet stratégique de la ville. Le pilotage, voire le cloisonnement, du projet ont donné lieu à une réinterprétation du référentiel lumière par un nombre réduit d'acteurs confrontés à un projet inédit. Les compétences d'autres services ne sont pas mises à contribution : le service lié à l'urbanisme bien que le Plan Lumière participe de la production de la ville n'est pas associé au projet, ou encore le service en charge du patrimoine historique (INAH), n'est pas intégré au processus de décision malgré l'enjeu sur le patrimoine.

Dans le cas de Morelia, la séparation des aspects esthétique et fonctionnelle se confirme. Une notion qualitative sur la lumière peut bien être mise en place dans le centre-ville historique, mais au moment d'envisager le territoire hors de cette délimitation, une intervention sur la lumière doit répondre à des exigences en matière de sécurité et d'économie d'énergie. La possibilité d'une mise en concession du service de l'éclairage public est aussi présente dans ce cas.

c. San Luis Potosí : Un cas d'école en matière de lumière urbaine ?

L'expérience de ces deux villes atteste de la reformulation du référentiel lumière, lequel est à son tour mis en circulation et réapproprié par d'autres villes, comme à San Luis Potosí. En effet, la politique d'illumination de cette ville se nourrit de plusieurs expériences, et pourtant l'influence lyonnaise est bien présente. Paradoxalement, c'est en intégrant les expériences d'autres villes mexicaines que la politique d'éclairage urbain de San Luis Potosí se rapproche le plus des principes du référentiel lumière. Cette proximité se retrouve notamment dans la recherche d'une approche d'ensemble de la mise en lumière urbaine, alors que les projets des villes de Puebla et de Morelia mettent l'accent sur les mises en lumière architecturales.

La politique d'illumination de San Luis Potosí s'inscrit dans une initiative qui fait consensus dans le contexte local : le dossier de candidature Unesco. Elle reçoit le soutien politique du gouvernement de l'Etat de San Luis Potosí et le pilotage du projet est confié au service du tourisme de l'Etat (SECTUR- SLP). La réappropriation du référentiel lumière se fait autour de la notion de patrimoine, approche justifiée par la volonté de développer le tourisme. Le nombre d'acteurs concernés est plus important, lesquels s'approprient le nouveau vocabulaire utilisé, notamment par le concepteur lumière : la création d'ambiances urbaines et la mise en valeur du patrimoine grâce à la lumière sont évoquées. Ainsi, les acteurs locaux composent avec les références de leur pratique professionnelle habituelle. Cela a été le cas du chargé de projets de SECTUR- SLP, des responsables du service de l'INAH-SLP, ou encore du concepteur lumière mexicain, qui ont tous une formation d'architectes. L'appartenance à une même discipline semble avoir contribué à une forme coopération entre ces acteurs, à l'usage d'un langage commun et par la suite à la mise en question de la pratique du concepteur lumière dans son rôle d'expert. Autant d'éléments qui nous autorisent à parler de processus d'apprentissage.

De même, le fait que les porteurs du projet aient une formation d'architecte se traduit dans la représentation graphique du Plan Lumière. Cependant, ce dernier n'est validé que pour le centre-ville patrimonial ; en dehors de ce territoire, dans les quartiers périphériques, la lumière urbaine doit remplir une fonction sécuritaire et être économe grâce à l'utilisation de la technologie de Leds. A l'instar de Morelia, ce volet de la politique d'éclairage urbain peut, dans l'esprit des responsables, faire l'objet d'une concession.

2. La combinaison des outils : différentes façon de marier le Plan Lumière et l'événement festif

Comme nous l'avons évoqué tout au long de la thèse, l'expertise lumière de la ville de Lyon est reprise dans d'autres contextes principalement par l'adoption d'un outil de planification, le plus courant étant le Plan Lumière. Cependant l'expertise lumière lyonnaise se caractérise aussi par la mise en place d'un événement festif autour de la lumière. Ainsi, l'outil Plan Lumière et l'événement festif ont été repris dans les trois villes mexicaines, mais suivant des logiques différentes et réinterprétés dans chaque cas de manière spécifique.

a. Le Plan Lumière : un outil de planification de la lumière urbaine à géométrie variable

Dans le contexte français, le Plan Lumière est conçu plutôt comme un guide qui donne des directives susceptibles d'évoluer et d'être modifiées au cours du temps. En revanche, les Plans Lumière de Puebla et San Luis Potosí comportent un ensemble assez précis de plans et un document sur les interventions. Dans le cas de Puebla par exemple, MMA, la filiale de Citélum, a utilisé la même méthodologie que lors de leurs interventions dans les villes françaises: recensement des installations d'éclairage public et identification des bâtiments à mettre en lumière (cf. *Dossier Concesión del Alumbrado Publico*, Citélum 2003).

Dans le cas de San Luis Potosí, une réinterprétation de l'outil a été vraiment faite. Dans ce cas, les deux agences de concepteurs lumière qui ont participé au design (*Lighteam-Lightmotif*) ont repris les méthodes de représentations graphiques utilisées pour la réhabilitation des bâtiments historiques et certains aspects utilisés par les professionnels français, notamment la conception du Plan Lumière à partir d'un concept global pour la ville, celui de l'eau pour le cas de San Luis Potosí ou encore la prise en compte d'une hiérarchie lumineuse.

La réinterprétation du Plan Lumière sur le modèle de celui de Lyon, est dominée par la représentation graphique utilisée lors d'un projet architectural. Les plans d'ombres et les préconisations des mises en lumière de bâtiments utilisés dans le contexte français sont absentes de la pratique du concepteur lumière mexicain (Fiori, 2005). D'après les informations recueillis au sein du service FIPE, la représentation graphique est absente du plan de Morelia; il s'agit plutôt d'un cahier des charges, avec des esquisses et une liste d'interventions à réaliser.

Toutefois, la production d'un support graphique à la démarche est un outil de communication efficace à destination des acteurs de l'initiative et de la population. Dans le cas de Morelia, la première expérience mise en place –la mise en lumière de la Cathédrale de la ville- a bénéficié d'un support graphique assez important, diffusé au niveau local et national. Cependant, le Plan Lumière n'a pas suivi cette logique. Il y a eu certes quelques réunions d'information mais les supports graphiques n'étaient que des esquisses, le responsable du service en charge justifiant

cette absence par le fait que « le Plan Lumière de la ville, se définit au fur et mesure des progrès des travaux et des financements de chaque année » (entretien, FIPE 2009). Cependant, dans le cas de Puebla une telle logique n'a pas été envisagée car, suite au développement de la polémique, l'accès à l'information concernée est devenu assez restreint¹³⁰.

En revanche, la ville de San Luis Potosí a mis en œuvre un dispositif de communication sur la démarche lumière dans la ville : un site Internet sur les informations concernant le Plan Lumière et sur la Fête Lumière avec des supports graphiques (photos, cartes, diapositives). De même, le service en charge des projets, SECTUR-SLP, utilisaient les supports graphiques du Plan Lumière lors de réunions internes ou d'information avec les services de la ville. Cependant, les changements effectués pendant le déroulement du plan Lumière - telles que des modifications du périmètre d'intervention, de nouvelles mises en lumière à réaliser ou encore l'annulation de certaines mises en lumière - n'ont pas été actualisés sur les supports graphiques (Annexe Plan Lumière de San Luis Potosí).

Dans les trois villes, le choix des espaces urbains et des bâtiments à mettre en lumière est effectué principalement par les services en charge de la démarche (Oficina de Mega proyectos, FIPE, SECTUR- SLP) et validé par le maire de la ville (à Puebla et Morelia) ou par le gouverneur de l'Etat (à San Luis Potosí). A l'instar du premier Plan Lumière de Lyon, les acteurs des villes mexicaines justifient par leur connaissance de la ville cette sélection au *feeling* basée sur la valeur historique des bâtiments ou des ouvrages (Pollier, 2007).

Toutefois, établir la crédibilité et la faisabilité des projets est crucial pour ce type d'aménagement urbain. La mise en œuvre du projet « cathédrale » à Morelia et la première étape du Plan Lumière à San Luis Potosí, pour ne citer que ces exemples, ont été réalisées dans cet esprit. La ville de Puebla en revanche a fait le choix de négliger une recherche de crédibilité du projet en amont. Cette première étape est pourtant un élément clé de ce type de projet, avant tout parce que les acteurs locaux se trouvent face à un nouveau mode d'aménagement inédit dans le contexte mexicain.

b. L'événement festif : entre outil de validation et outil d'accompagnement de la démarche

En principe, l'organisation d'un événement festif est liée à la réalisation du Plan Lumière de la ville, lequel offre une « vitrine de promotion sur le savoir-faire lumière développé par la ville » (entretien, Chargé d'opération Fête des Lumières 2007). C'est aussi l'occasion de réaliser des expériences novatrices en termes de mises en lumière à grande échelle, comme dans le cas lyonnais. Dans le cas des villes de Puebla et Morelia, cet événement festif est moins ambitieux et

¹³⁰ La consultation du dossier accessible à tout le public n'a été possible qu'en 2010.

reste cantonné à la réalisation d'un spectacle de type *light-show*, c'est-à-dire à la projection d'images symbolisant la culture locale sur un écran d'eau à Puebla (avec la Cathédrale en arrière plan) ou sur la façade même de la Cathédral à Morelia. Dans les deux cas, la projection est accompagnée de musique. Ces événements sont organisés par les mêmes professionnels, MMA ou Citélum, et sont promus comme des mises en lumière ludiques, ayant lieu chaque week-end. En général, la presse locale des deux villes fait état d'une adhésion de la population à l'événement. Néanmoins, certains commentaires peu flatteurs sont venus troubler ce bel unanimité, soulignant la similitude du *light-show* de Morelia avec les illuminations réalisées dans les parcs d'attractions (Walt-Disney).

De son côté, la ville de San Luis Potosí, après deux ans de mise en œuvre de son Plan Lumière, a annoncé la réalisation d'une Fête Lumière. Cette dernière, d'après les entretiens que nous avons réalisés, était à l'origine une initiative de la responsable du service de Sector-SLP adoptée lors de la Réunion Annuelle de LUCI (2006). La première édition a été organisée à la fin de l'année 2007. Bien que l'événement soit emprunté au cas lyonnais, la réappropriation locale en fait plutôt un produit touristique, comme le confirme le rapport d'activité annuel de la responsable de Sector-SLP 2009. L'événement est présenté et promu comme une intervention artistique qui devait faire preuve de créativité. Celle-ci fut l'œuvre d'un seul concepteur français ayant réalisé des expériences similaires dans plusieurs villes françaises.

Un tel événement festif, annoncé au début comme étant lié au Plan Lumière de la ville, est évoqué par le service SECTUR- SLP comme un véritable succès touristique dont profite aussi la population de la ville. Cependant ce relatif succès se banalise par la suite (chapitre 6). D'une part, le caractère exceptionnel, novateur et créatif de la manifestation est sérieusement entamé par la répétition des mêmes installations, passant d'une seule installation au début à trois installations ensuite, mais toujours réalisées par le même professionnel. D'autre part, la multiplication des dates affaiblit l'impact d'un événement qui au départ ne devait être organisé qu'à certaines dates festives et qui, d'après les dernières informations recueillies, devrait finalement être organisé presque tous les mois. La Fête Lumière de la ville est restée dans le registre du *light-show*, mais légitimé par une approche artistique.

L'absence de participation d'autres acteurs, les artistes locaux par exemple, a limité un possible processus de reformulation de l'événement comme outil de communication de la démarche lumière entreprise par la ville. Cela a également freiné la mise en place d'innovations qui auraient pu permettre de sortir de l'impasse du *light-show* et d'en faire un foyer d'expérimentation avec la participation de la population.

Toutefois, le coût financier d'un événement festif est trop élevé pour être financé par une seule institution. C'est pourquoi la ville de Lyon a mis en œuvre divers dispositifs de partenariat public-

privé depuis le début de la démarche, afin d'assurer le partage du coût financier et de garantir ainsi la pérennité de l'événement festif comme cela a été fait pour son Plan Lumière.

Dans le cas des villes de Morelia et San Luis Potosí en revanche, le financement a été entièrement à la charge du secteur public dans le cadre de financements obtenus pour la réalisation des plans Lumière auprès des trois niveaux de gouvernement (gouvernement fédéral, Etat et municipalité). Pourtant, la politique d'illumination a été plus importante à San Luis Potosí qu'à Morelia si l'on compare le nombre de mises en lumière et les zones d'intervention concernées, ainsi que les durées de mise en œuvre (cf. Encart 7 p. 197). Car l'action de San Luis Potosí s'inscrivait dans une démarche de patrimonialisation et d'importants investissements ont donc été alloués à cette initiative. En définitive ce mode d'aménagement de l'espace public demande la mise en œuvre de coopérations public-privé, à l'instar de ce qui a été fait dans les villes françaises, si l'on veut que la politique d'illumination s'institutionnalise dans de bonnes conditions et qu'une expertise locale sur ce sujet puisse voir le jour.

3. Un travail d'explicitation des fonctions attribuées à la lumière urbaine qui reste à faire

Dans ce que nous avons exposé comme la formulation d'une nouvelle liste de fonctions qui font partie de ce qu'on a défini comme référentiel lumière (chapitre 1), les acteurs des villes mexicaines évoquent plusieurs éléments : la pratique des espaces publics la nuit par une diversité de populations et la configuration des nouveaux usages, ou la création d'ambiances. Ce dernier point, dans la plupart de cas, se réduit à l'utilisation de différentes sources lumineuses, parfois de couleurs différentes. Ces notions sont de plus en plus évoquées dans le contexte mexicain, mais leur contenu n'est pas réellement explicité, pas plus que leur application dans le contexte local. Toutefois, un processus d'apprentissage est amorcé par certains acteurs locaux, se traduisant surtout par le développement d'une posture critique ou une mise en débat de certaines notions du référentiel lumière.

a. Mise en lumière et modification de la perception du patrimoine

La mise en valeur du patrimoine par la lumière est un des aspects du référentiel qui a le plus fait l'objet d'une réappropriation et donc d'une reformulation dans le contexte local. La mise en valeur du patrimoine part du principe que les caractéristiques architecturales du bâtiment sont rendues visibles la nuit grâce à une illumination adéquate. Certains auteurs parlent de donner une autre lecture, « un habit nocturne » (Valère, 2003), au bâtiment. Néanmoins, comme nous l'avons vu, des expériences menées dans les villes françaises démontrent que la lecture du bâtiment et la perception de ce dernier est modifiée jusqu'à un certain point, comme c'est le cas par exemple de l'Opéra Lyon ou des Docks de Saint-Nazaire. En effet, une intervention sur la lumière urbaine -

architecturale et/ou urbaine - suppose une posture, une vision qu'on veut donner du monument ou de la ville. Comme l'affirment certains auteurs, une sélection de la ville et une vision de la ville sont mises en place (Didier, 2004). C'est dans ce sens qu'un processus d'apprentissage et de réinterprétation de la notion de *mise en valeur du patrimoine par la lumière* a été mis en place à San Luis Potosí, notamment au sein de l'INAH- SLP. La production de divers documents, ainsi que les entretiens que nous avons menés, nous donnent un aperçu de ce que les acteurs entendent par « mise en valeur du patrimoine par la lumière », notamment en ce qui concerne la modification d'une lecture architecturale du bâtiment.

Dans un premier temps, les compétences professionnelles du concepteur lumière sont validées par des organismes comme SECTUR-SLP et l'INAH-SLP, sans mettre en question les notions mobilisées et les mises en lumière elles-mêmes. Cependant, au fur et mesure que les interventions s'enchaînent, les responsables des services ou les chargés du projet interpellent et formulent des réserves sur les choix et les principes retenus par le professionnel censé jouer un rôle d'expert, par exemple sur l'emploi de certaines tonalités de lumière donnant une lecture particulière du bâtiment. Aussi, l'emploi de sources lumineuses colorées sera fortement déconseillé par les fonctionnaires de l'INAH-SLP, en arguant qu'une « perte de valeur patrimoniale a été induite par la modification de la lecture du monument, à cause d'une lumière colorée qui prête à rire » (entretien, INAH- SLP 2009).

Dans cet esprit, un processus d'apprentissage semble avoir pris place au sein de ce service. Les premières interventions réalisées donnent lieu à une première reformulation du référentiel lumière lors de la publication d'un Plan de sauvegarde pour le centre historique, PPCH (cf. PPCH- INAH SLP, 2007).

Tandis que les fonctionnaires des services INAH de Morelia et de Puebla continuent à considérer la mise en lumière des bâtiments comme relevant d'une intervention technique, le service de l'INAH-SLP sort de cette vision purement technique en mettant en avant le rôle joué la mise en lumière dans la construction de l'image nocturne de la ville et dans la hiérarchisation de l'espace urbain. D'ailleurs, les réflexions menées autour de ce thème permettent aux acteurs locaux de prendre position vis-à-vis des expériences d'autres villes, comme en témoignent les remarques exprimées par la chargée du Plan Lumière de l'INAH-SLP à l'égard des mises en lumière réalisées à Morelia. En revanche une prise de position sur la validité de la mise en valeur du patrimoine par la lumière est absente au sein du service de l'INAH-Morelia, malgré les arguments qui plaident pour une « mise en valeur du patrimoine grâce au projet de Plan Lumière de la ville »

b. Quand les acteurs locaux adoptent une posture critique

A leur tour, les responsables du pilotage du Plan Lumière de San Luis Potosí -SECTUR- SLP- s'approprient un nouveau vocabulaire et par la suite réinterprètent certaines notions, par exemple celles concernant la création d'ambiance et la mise en valeur du patrimoine.

Les acteurs mettent en question les interventions réalisées en insistant sur l'écart entre les résultats atteints et les concepts proposés dans le projet initialement validé. Ces critiques sont certes d'ordre subjectif et il est difficile de parler d'évaluation. Par exemple, des critiques ont été faites sur la perception d'une ambiance différente de celle proposée initialement ou encore sur une illumination trop faible ou trop puissante qui aplatit la façade du bâtiment. Cependant, un processus de réinterprétation des fonctions accordées à la lumière urbaine s'est incontestablement mis en place.

Cette situation met en évidence un processus d'apprentissage, voir d'acquisition de compétences chez les architectes du service de Sectur-SLP. Cela confirme aussi la réinterprétation du Plan Lumière par les acteurs locaux comme un projet d'intervention urbaine dans lequel un seul professionnel doit assurer la totalité de l'exécution des travaux. Ce choix limite l'aspect créatif et innovant de cet outil de planification.

Cependant il est des objets de dispute concernant l'éclairage urbain entre les acteurs français qui ne font pas débat dans les villes mexicaines. Le débat émergeant dans les villes françaises sur la coupure entre territoires à cause de ce type d'aménagement, autrement dit sur la façon dont la lumière urbaine peut provoquer une séparation entre les espaces urbains, n'est pas reproduit au Mexique. En effet, comme nous l'avons constaté dans le cas de Puebla, à travers les siècles l'aménagement du centre-ville est toujours prioritaire au détriment de l'aménagement de quartiers périphériques de la ville.

A Lyon, la « fracture » entre le centre-ville de Lyon et le quartier périphérique de Villeurbanne a donné matière à débats et à l'adoption du Plan Lumière peu de temps après. Cette situation a été interprétée autrement par les villes mexicaines. En effet, l'aménagement et les travaux de réhabilitation des centres-villes patrimoniaux bénéficient de budgets importants au Mexique, et donnent donc lieu à un nombre important d'interventions. La mise en valeur des monuments par la lumière et l'amélioration de l'éclairage dans les centres-villes historiques ont été généralement perçues par les acteurs et la population comme des investissements nécessaires à la conservation et de l'embellissement de leur patrimoine. Cependant, comme on l'a évoqué, l'intervention sur les quartiers périphériques est envisagée plutôt sous l'angle de la performance des installations d'éclairage public.

D. Intervention de nouveaux acteurs dans l'action urbaine sur la lumière

Le processus de réappropriation de l'expertise lumière implique une forme de coopération entre les acteurs qui y participent. Dans certains cas, les acteurs se donnent les moyens de communiquer et de coopérer entre eux, dans d'autres cas non. L'appropriation du référentiel lumière implique l'attribution de nouvelles fonctions à la lumière en ville. Le service qui gérait traditionnellement ce service est alors mis de côté dans les villes mexicaines. On assiste à l'émergence d'une nouvelle façon d'analyser la production de l'espace central de la ville. Il se produit une forme de coopération et de dialogue entre les acteurs locaux et des professionnels extérieurs aux services de la ville.

Mais sur quoi porte cette coopération ? Dans certains cas, comme à San Luis Potosí elle porte sur les savoirs de références et sur leur appropriation (Arab et Bourdin, 2005). Dans d'autres cas, les acteurs coopèrent tout à la fois pour construire ensemble une action présentant une plus value économique (on parlera alors de coopération économique) mais aussi pour définir leur position les uns par rapport aux autres (on parlera dans ce cas de coopération politique). Cette coopération à double facette a été identifiée à Morelia davantage qu'à Puebla. Dans cette section, nous tâcherons de mettre en évidence ces formes de coopération entre les acteurs locaux à l'issue d'un processus de réappropriation du référentiel lumière.

a. Des processus de coopération inaboutis, une réappropriation inachevée.

Dans les villes de Puebla et Morelia, le pilotage du Plan Lumière a été confié aux services chargés de mettre en place des projets urbains emblématiques pour les équipes municipales en cours. Ainsi, dans le cas de Puebla, *l'Oficina de Mega Proyectos* a participé à la définition ou à la supervision des mises en lumière réalisées par les professionnels français. Le cas de la ville de Puebla confirme que l'action d'éclairer la ville est avant tout un acte politique (Marescaux, 2004). Cependant une forme de coopération entre les acteurs est nécessaire pour pérenniser l'initiative.

De sa part, le service FIPE, qui assure la gestion du dossier à Morelia, semble avoir opéré une sorte de filtrage de l'expérience empruntée à Lyon, notamment en ce qui concerne la stratégie de communication du projet et le choix des notions reprises du référentiel lumière pour être utilisées au sein du Plan Lumière local.

La mise en place d'une forme de coopération entre acteurs est cependant limitée. Bien qu'en principe, plusieurs services soient censés intervenir dans le projet (INAH- Michoacán, IMDUM, Patronato du centre-historique, Service d'Eclairage Public), les entretiens réalisés montrent que la gestion générale du dossier est assurée par le service FIPE, et que les autres services de la ville ne sont pas concernés directement par le dossier. En effet, les acteurs participent, ils effectuent leurs tâches - par exemple: le service de l'INAH- Michoacán valide les mises en lumière, le Service

d'Eclairage Public réceptionne les travaux et l'évaluation technique de l'intervention - mais cela ne signifie pas qu'ils coopèrent et qu'ils échangent des informations ou des savoirs. D'ailleurs la circulation de l'information se fait à travers le FIPE, ce qui lui assure un rôle de relais entre les différents acteurs.

Les dispositifs de communication et de concertation ont été mis en place lors de la première illumination ne seront pas reproduits lors de la mise en place du Plan Lumière, le processus de coopération demeurant ainsi inabouti.

Le pilotage du projet a été confié à un service dont les compétences se limitent au domaine de la gestion de projets, ce qui n'encourage pas un travail de reformulation de l'expertise lumière et limite les échanges. Les acteurs locaux ne se donnent ni les moyens ni les outils pour coopérer puisque toute l'information est cloisonnée au sein du FIPE.

Dans le cas de San Luis Potosí, une forme de coopération entre acteurs a été mise en place en lien avec la démarche de patrimonialisation. Un changement dans l'organisation de l'action urbaine locale a été le pilotage du Plan Lumière par un service focalisé sur la question touristique. En effet, le service de SECTUR- SLP a assuré la maîtrise d'œuvre dans une intervention à caractère urbain. La mobilisation des chargés de projets de ce service, tous issus d'une formation en architecture, s'est faite tout au long du dossier, depuis la sélection de l'entreprise jusqu'à la valorisation du Plan Lumière, en passant par le suivi et la supervision des travaux, ainsi que le travail de communication. Ici la coopération entre les acteurs locaux et les acteurs extérieurs est plus forte mais le processus d'appropriation qui en résulte demeure malgré tout inachevé.

Le service de SECTUR-SLP a en effet été confronté à un nouveau vocabulaire et à de nouveaux acteurs. D'une part, le concepteur lumière (*Lighteam*) utilise les notions et concepts du référentiel lumière sans véritablement arriver à les mettre en place, se contentant d'en tirer un argumentaire justificatif (entretien, concepteur lumière 2009). D'autre part, lors de la Fête Lumière, également pilotée par le service, l'intervention d'un artiste lumière français semble à son tour avoir influencé le discours justificatif de l'événement. La Fête a été présentée comme une intervention artistique et novatrice car il s'agit d'une installation à grande échelle ayant comme support certains bâtiments emblématiques de la ville.

La stratégie de confier le pilotage de la démarche lumière de la ville à une institution dont l'urbanisme et l'aménagement urbain (SECTUR-SLP) ne sont pas les spécialités a eu pour conséquence que les compétences des professionnels de ce service se sont vite trouvées dépassées. Ce fut notamment le cas lorsque la démarche lumière de la ville fut remise en question suite au résultat négatif du dossier Unesco, ou quand les acteurs locaux tentèrent de présenter la ville comme pionnière dans le domaine de la lumière urbaine et d'en faire un exemple au niveau

national. L'échec de son inscription sur la liste Unesco semble avoir affaibli la position de San Luis Potosí au sein des villes patrimoniales et empêché, dans une certaine mesure, de faire de sa démarche lumière un exemple. Cependant dans ce dernier cas, les acteurs locaux échangent et coopèrent, ils se donnent les outils pour ce faire, par exemple, à partir de la production de documents, de réunions et notamment à partir du Plan Lumière.

b. Le repositionnement des acteurs locaux et des acteurs nationaux

La construction d'une expertise lumière dans le cas de la ville de Lyon et l'expérience de la ville de San Luis Potosí, mettent en évidence le besoin d'une coopération entre acteurs, de formes d'organisation nécessaires à la mise en œuvre de ce type d'aménagement urbain. Les expériences de Puebla et Morelia souffrent de lacunes à cet égard, car elles restent dans une logique de « cloisonnement » et de « renfermement » qui limite la mise en place d'une coopération entre acteurs. Les services qui gèrent les dossiers à Puebla et Morelia restent comme les garants d'un projet emblématique dont la municipalité en cours peut tirer des bénéfices politiques.

Dans le cas de San Luis Potosí au contraire, une forme de coordination inédite se met en place entre l'INAH- SLP et SECTUR- SLP. Il s'agit d'une coopération qui porte sur les savoirs, une coopération destinée à faire avancer la candidature Unesco de la ville.

Coopération inédite, parce que l'INAH représente un organisme fédéral qui généralement s'impose dans le contexte local. Une sorte de partenariat entre l'INAH de l'Etat et SECTUR semble avoir favorisé la mise en place de la politique d'illumination. C'est pour l'INAH-SLP une façon de prendre du pouvoir ou de l'importance vis-à-vis de l'INAH fédéral.

Les architectes de l'INAH-SLP ont effectué un travail de réappropriation des nouvelles notions qui ont trait à la réhabilitation des monuments, c'est-à-dire, les notions qui concernent le lien entre la mise en lumière du monument et sa mise en valeur. Ils ont inclus la notion de la lumière urbaine dans leurs outils de gestion. D'après les acteurs de l'INAH- SLP, les architectes de l'INAH- Fédéral commencent à les consulter sur leur expérience. L'INAH- SLP peut se voir attribué plus de prérogatives si ce service assure la suite du Plan Lumière. Si les acteurs locaux, notamment le SECTUR-SLP, ne donne pas suite au Plan Lumière, il reste à voir si l'INAH- SLP relance l'initiative.

De son côté, sous prétexte de développement touristique, l'activité du service de SECTUR-SLP peut être observée comme l'intervention du gouvernement de l'Etat dans l'aménagement du centre-ville dans un domaine qui relève pourtant de la compétence de la municipalité. Cette forte intervention de l'Etat laisse de côté certains services de la ville, notamment le service d'éclairage public à qui appartient formellement la compétence concernant l'éclairage du centre-ville. Au

nom de la mise en valeur, cette intervention n'est pas contestée ni mise en question. Cette situation démontre la faiblesse de la municipalité face à un gouvernement étatique qui s'empare du dossier Unesco et prend en charge une partie de l'aménagement du centre-ville historique.

c. Le rôle des experts français dans le contexte mexicain

Nous avons constaté la présence de trois types d'acteurs ayant participé à l'expérience française dans les trois villes : Citélum (à Puebla et à Morelia) et son concepteur lumière Alain Guillot (dans le cas de Puebla), un artiste lumière Xavier de Richemont (à San Luis Potosí), et le réseau mondial LUCI (auquel adhère San Luis Potosí). Dans les trois cas, ces acteurs interviennent à plusieurs reprises en tant qu'experts dans le contexte local. Dans le cas de San Luis Potosí, le réseau LUCI est mobilisé comme source d'expertise pour valider la démarche adoptée par les villes en matière de lumière urbaine. Cette action a eu une faible portée au niveau national car ce réseau est peu connu au Mexique, mais en même temps le fait que le réseau soit peu connu a permis d'exagérer l'importance et le rôle du réseau au niveau local.

L'expérience de San Luis Potosí participe à une coproduction par le réseau LUCI des politiques d'illumination au Mexique et dans différents endroits du monde. Pour San Luis Potosí, LUCI est instrumentalisé comme expert dans le domaine. En d'autres termes, l'action de San Luis Potosí contribue à la validation du rôle structurant que le réseau LUCI veut jouer dans le champ de la lumière urbaine. Inversement, LUCI apparaît comme la détentrice d'une expertise lumière, capable de valider un aménagement urbain inédit. En fait, le réseau est « invoqué » comme une figure d'expertise dans le contexte français, grâce aux compétences professionnels et aux savoir-faire de l'ensemble de ses membres, mais pas comme une instance de validation d'une politique de lumière urbaine

D'ailleurs, les villes mexicaines se font plus présentes au sein du réseau LUCI. Boca del Rio et Taxco y adhèrent, et des villes mexicaines participent au prix organisé par LUCI et Philips, l'*Award Light People*, comme ce fut le cas des villes de Chihuahua et Durango.

d. L'illumination d'un centre histoire, étape ou finalité des politiques d'éclairage en ville ?

Cependant, l'expérience des villes mexicaines, notamment le cas de San Luis Potosí, est considéré par certains acteurs lyonnais (cf. entretien, LUCI 2009 ; entretien Deleuil 2007) comme un stade qu'il faudra dépasser. Le fait que la démarche lumière de la ville se limite au centre-ville patrimonial est certes justifié comme étant une première étape d'une politique d'illumination plus large.

Néanmoins, il nous semble que la réinterprétation locale de l'expertise lumière au Mexique n'est pas une simple étape, mais une réponse appropriée aux besoins locaux et aux attentes locales.

L'expérience mexicaine témoigne de la construction d'une expertise au niveau local. Elle ne semble pas être une étape transitoire destinée à être dépassée. La distinction que les acteurs locaux font entre une lumière esthétique réservée aux espaces patrimoniaux et une intervention sur les quartiers périphériques, envisagée sous l'angle des économies d'énergie et de la qualité du service, est la modalité d'adoption de ce type d'aménagement urbain dans le contexte local. Les attentes locales déterminent les limites et la configuration d'une expertise lumière locale liée à la notion de patrimoine.

Dans ce sens, l'expérience des villes mexicaines, les acteurs et la réappropriation des dispositifs mis en place s'avèrent les mieux adaptés pour les autres villes mexicaines, voir latino-américaines. En définitive, la réappropriation de l'expertise lumière par les acteurs locaux se traduit dans l'aménagement urbain des centres-villes.

La circulation d'idées est un processus itératif, avec des allers et retours et des interactions entre le niveau global et le niveau local.

D'une part, la constitution d'un référentiel lumière local renouvelle l'expertise urbaine de la ville de Lyon. La mise en place de dispositifs favorisant la circulation de l'expertise, notamment par la création d'une association qui incarne l'expertise lumière (LUCI) et au sein de la quelle se multiplient les scènes et les espaces de mutualisation encourage diverses villes à emprunter intégralement ou sélectivement des outils et des concepts issues du référentiel lumière.

Une reformulation et, dans certains cas, une hybridation de cette expertise urbaine se produit à l'échelle locale. A la suite de travaux conduits par, S. Ward, E. Verdeil, S. Robin et S. Velut, l'analyse des politiques d'illumination à Puebla, Morelia et San Luis Potosí montre que les spécificités locales, les attentes des acteurs locaux, le contexte politique et social, jouent un rôle majeur dans la réinvention du référentiel lumière. A leur tour, les expériences menées par les villes mexicaines sur la lumière urbaine commencent à être reconnues au niveau national, et viendront à terme enrichir le débat et l'échange des savoir faire au niveau international, notamment au sein de LUCI.

Nous considérons que l'expérience des villes mexicaines contribuent modifier l'expertise lumière, et plus précisément le référentiel lumière. En effet, l'expérience des villes mexicaines fait apparaître les limites du référentiel lumière, basée sur une approche esthétique et fonctionnelle. En d'autres termes, le fait de limiter l'application de ce mode d'aménagement aux espaces patrimoniaux mexicains n'est pas la première étape d'une politique d'illumination plus large. Une telle démarche est le résultat d'un usage localisé de la pratique et montre les limites de l'expertise lumière. L'expérience mexicaine nous donne un aperçu de la façon dont autres villes latino-américaines sont en train d'évoluer face à l'introduction d'une nouvelle expertise. Les villes

mexicaines anticipent le scénario des interventions différenciées sur les espaces urbains : lumière sensible (mise en valeur, création d'ambiances) ou intervention dominée par une approche technique et efficace de la lumière urbaine, notamment en ce qui concerne l'économie d'énergie.

CONCLUSION

Dans les deux contextes nationaux étudiés, l'aménagement de la ville par la lumière est avant tout le fruit d'une volonté politique. Le succès d'une politique de la lumière urbaine valorise les villes mais aussi leurs maires.

L'aménagement de la ville par la lumière participe d'un changement dans les modes d'action urbaine locale. De tels aménagements entraînent l'intervention de nouveaux professionnels aux côtés des acteurs qui traditionnellement interviennent dans l'aménagement de l'espace public. Une nouvelle formulation de l'objet à aménager par la lumière, et donc une nouvelle façon de se représenter l'espace public, émerge et entraîne de nouveaux débats et de nouveaux enjeux, notamment environnementaux et en termes d'économie d'énergies.

Dans le contexte mexicain, l'action autour de l'éclairage urbain apparaît comme un nouveau type d'actions au sein de la politique de sauvegarde du patrimoine. Ce changement se manifeste notamment dans la volonté d'acteurs tel que l'INAH de réglementer ce secteur de la lumière urbaine nocturne, de contrôler les interventions, d'obtenir des financements pour effectuer des travaux d'illuminations au nom d'une mise en valeur du patrimoine. Nous avons observé aussi comment l'appropriation du référentiel lumière démontre dans une certaine mesure à quel point le fonctionnement du fédéralisme est différent d'une ville à l'autre. En effet, les jeux d'acteurs au niveau local, le fonctionnement, les coopérations, les échanges ne se ressemblent pas dans les trois villes. Tandis que dans les villes de Puebla et Morelia la politique d'illumination est pilotée par les équipes municipales, dans le cas de San Luis Potosí la municipalité est reléguée à un deuxième plan et c'est le gouvernement de l'Etat qui fait directement la politique urbaine.

Un des premiers éclairages apportés par cette thèse sur ce processus de changement concerne l'analyse des formes de coopérations entre acteurs et aussi notamment, dans le cas lyonnais, la façon dont ce type d'aménagement semble être en train de s'inscrire à l'échelle métropolitaine par la constitution d'un pôle de compétence.

Ce travail de recherche a d'abord permis de montrer comment l'expertise lumière de la ville de Lyon est devenue l'exemple par excellence et, à quelles conditions cet exemple a pu circuler et être repris par d'autres collectivités ainsi qu'en témoigne le nombre croissant de villes des Amériques qui adoptent une démarche similaire. En mettant en évidence ce processus de circulation, nous avons montré également comment, au Mexique, l'expertise lumière est réappropriée et traduite comme un mode d'aménagement de l'espace public essentiellement à caractère patrimonial et, comment cette réappropriation peut être sélective : la démarche d'illumination ne s'applique que dans les centres historiques et c'est un tout autre aménagement

(voire pas d'aménagement du tout) qui est réservé aux quartiers périphériques ou aux quartiers sensibles.

Ainsi, le transfert de l'innovation est un processus de circulation qui d'une part suppose une appropriation des principes et des outils développés dans un contexte originel et d'autre part implique une adaptation et transformation des contenus. Notre analyse montre que le référentiel lumière se transforme au moment où il est approprié, tant dans les contenus des projets d'illumination, que dans les « modes de faire ». Ce processus de circulation n'est d'ailleurs pas propre au domaine de l'aménagement urbain, on le retrouve dans d'autres domaines comme la fiscalité environnementale (Pederson, 2007).

L'originalité de ce travail réside dans l'analyse du double processus de mise en circulation et de réappropriation. Nous avons montré comment l'expérience lyonnaise pour être mise en circulation et devenir une référence internationale doit être appropriée, partiellement reformulée et remise en circulation. Paradoxalement, c'est en s'en servant de l'expertise lyonnaise comme référence internationale que les acteurs locaux peuvent (se) la réapproprier, et c'est au cours de la réappropriation que ces acteurs locaux, par leur participation à des scènes de discussion globale, font circuler le référentiel lyonnais *-policy motion-* et l'instituent comme tel.

On observe ainsi un mode d'interaction « multi-échelle » : une démarche se met en place dans un contexte local, se globalise ou s'inscrit dans un circuit global avant d'être réinterprétée dans un autre contexte local (par exemple les villes mexicaines) ; cette nouvelle interprétation, à son tour portée dans les scènes de discussion globale, « réédite » l'expertise lumière initiale.

La mise en parallèle des quatre villes confirme qu'une coordination entre acteurs est incontournable. L'intervention des « experts lumière » (français) dans le cas de Puebla et Morelia (malgré le fort soutien politique) n'est pas suffisante pour assurer l'adoption pérenne d'une démarche lumière dans la ville. L'aménagement de la ville par la lumière suppose une coordination entre les divers services de la ville (le service d'éclairage et ceux qui s'occupent de la valorisation du patrimoine et du tourisme), et entre les nouveaux acteurs (concepteurs lumières) et les décideurs et aménageurs des villes.

Il faut dès lors s'interroger, en guise de conclusion, sur les configurations (des systèmes) d'acteurs qui, à l'échelle locale, contribuent à remettre en question le référentiel lumière.

A. Les Plans Lumière mexicains au cœur du débat public-privé

L'état actuel du parc d'éclairage public mexicain est source d'importantes dépenses énergétiques, Réduire ces dépenses suppose une volonté politique forte pour réaliser dans les années à venir le remplacement de l'ensemble des installations. La justification de cette action est focalisée sur la

question des économies d'énergies et donc sur l'installation de nouvelles technologies moins énergivores.

On assiste à l'ouverture d'un nouveau marché au nom du développement durable, où la performance technique et la maîtrise de nouveaux concepts vont jouer un rôle important. Face à un manque de ressources économiques des gouvernements locaux, un dispositif de mise en concession du service est apparu comme une solution face à l'exigence de modernisation des installations d'éclairage public.

L'intervention du privé dans la gestion des services publics, dans le contexte français est une démarche courante et relativement bien acceptée. Cependant, cette pratique reste contestée dans le contexte mexicain puisque elle est associée (par les services techniques) à un désengagement (renoncement) du gouvernement local vis à vis des ses obligations (compétences). En France, l'intervention des acteurs privés au sein des services publics (concepteurs, assistance à maîtrise d'ouvrage) n'est plus considérée comme une mise en doute des compétences des services de la ville. Au Mexique, l'intervention des concepteurs lumière est acceptée car ces concepteurs revendiquent un aspect artistique et non une maîtrise technique. Dès lors, les interventions axées sur les économies d'énergie (utilisation des leds) qui est un aspect technique, n'est pas une compétence reconnue au concepteur lumière.

On assiste à l'émergence de marchés dédiés à l'éclairage urbain dans les villes mexicaines étudiées, mais cette émergence demeure problématique et fortement controversée. Tout d'abord, le cas de la ville de Puebla montre bien comment le projet de Plan Lumière est envisagé comme la mise en lumière de monuments historiques, la réalisation de parcours illuminés et la modernisation du service de l'éclairage public sous la forme d'une concession. Cependant le processus de mise en concession négocié presque exclusivement entre l'entreprise concessionnaire et l'exécutif municipal, sans association des services techniques, va faire long feu. Dans le cas de Morelia, l'entreprise concessionnaire (la même qu'à Puebla), réalise un fort lobbying auprès des gestionnaires locaux, afin de moderniser le service. Cependant, au vu de l'expérience de la ville de Puebla, les gestionnaires restent beaucoup plus prudents face à un choix qui implique des enjeux économiques et politiques importants. Finalement, dans le cas de la ville de San Luis Potosí, un projet concernant la mise en concession du service d'éclairage de la ville fut présenté et envisagé par les services techniques de la mairie, qui n'y ont finalement pas donné suite. Ces constats montrent que le référentiel lumière circule bien entre la France et le Mexique mais que les contextes nationaux et locaux demeurent structurant dans le processus transfert. Tous les emprunts à l'expertise lyonnaise ne sont pas possibles et la forme contractuelle retenue est un enjeu saillant.

Aujourd'hui d'autres types de débats structurent la reformulation du référentiel lumière. L'enjeu du développement durable, et particulièrement la question de la pollution lumineuse, vient s'ajouter.

B. L'émergence de débats critiques sur les lumières en ville la nuit

L'aménagement de l'espace public par la lumière suscite des débats de forte intensité. Ceux-ci portent d'abord sur le développement d'une ville en continu comme un futur non « souhaitable » qui pourrait engendrer des horaires de travail atypiques pour une partie de la population (supposant par ailleurs des évolutions de la législation et de l'organisation du travail) et donc un repos nocturne inexistant.

Le développement de la nuit urbaine dans les villes françaises montre une augmentation des activités liées au travail nocturne, aux loisirs, aux services et à l'évolution des modes de vie, sans que pour autant le développement, dans une future proche, d'une ville en continu, soit envisageable... Pour le moment en tous cas. En effet, la nuit urbaine n'a été intégrée que récemment (Boulin, 2008) dans les études sur la temporalité de la ville autrement dit au sein des politiques temporelles.

Le second type de débats est relatif à la question du développement durable car les multiples interventions en termes d'illumination sont de plus en plus mises en cause en raison des consommations d'énergie ou encore de l'augmentation de la pollution lumineuse qu'elles génèrent.

Depuis les années 1990 la lumière en ville la nuit est de plus en plus associée à la notion de nuisance. On a vu ses dernières années se multiplier les études mettant en évidence que, la lumière artificielle ne porte pas seulement atteinte aux activités astronomiques ; elle peut être à l'origine de troubles chez l'homme, ainsi qu'à la faune, à la flore ; elle transforme les paysages naturels et urbains. Elle provoque un « effet d'encombrement visuel » dû à la multiplicité des systèmes lumineux de signalisation. Le balisage peut en effet être rendu inefficace par la superposition d'autres sources lumineuses : publicités, illuminations artistiques, éclairage public ; toutes ces sources, dès lors qu'elles se superposent, perturbent notamment la visibilité de la signalisation routière. Pourtant, la mise en place des outils de planification en termes de lumière (Plan Lumière, SDAL) prônent, au moins en principe, le contrôle et la gestion de la diversité des sources lumineuses afin d'éviter une *cacophonie lumineuse* due à la multiplicité des lumières dans l'espace urbain : l'éclairage public, l'éclairage publicitaire et l'éclairage artistique (CERTU, 2006 ; Narboni, 2005). Les diverses études d'évaluation du Plan Lumière réalisées par les services techniques de la ville concluent plutôt à une diminution de l'encombrement visuel nocturne (Ademe, 2005).

La performance énergétique est en revanche un paramètre que les services mettent plus de temps à intégrer dans leur discours et dans les actions sur la lumière urbaine. La lumière dispensée par le système d'éclairage partout où s'exercent les activités des hommes est encore largement perçue comme vitale. Au-delà des aspects pratiques, la lumière reste synonyme de bienfait, actuellement confirmé par les nouvelles fonctions qu'on lui accorde. Cependant, l'évolution de la lumière urbaine s'accompagne de « mises en lumière » parfois jugées excessives et dénoncées pour des conséquences qui n'étaient pas envisagées au départ comme la pollution lumineuse. Ce type de débats deviennent de plus en plus vifs à mesure que se développent les politiques d'illumination et notamment la multiplication des illuminations architecturales, urbaines et récemment paysagères. La lumière comme source de nuisance commence seulement à être prise en compte par les divers acteurs urbains, aboutissant parfois à la mise en question de l'aménagement de l'espace urbain par la lumière.

De même la multiplication d'illuminations dans certains paysage naturels ; volcans, lacs, montagnes, peuvent constituer une atteinte spécifique, aux paysages nocturnes d'après certaines associations -Association Nationale pour la Protection du Ciel Nocturne, Association Paysages de France-. Ainsi, la qualité de la nuit commence à être comparée à qualité de l'air, de l'eau, à la qualité de la vie. « L'excès de lumière est sur le point d'être reconnu juridiquement dans le champ des pollutions, au même titre que celles de l'air ou de l'eau [...] on prévoit ainsi la reconnaissance de la pollution lumineuse par le Code de l'Environnement », peut-on lire dans le projet de loi Grenelle de l'Environnement en 2008 (Dossier de Presse, MEEDDAT, septembre 2008).

L'impact non maîtrisé et non désiré de la lumière sur le ciel nocturne, l'homme, la faune et la flore est identifié comme la montée en puissance d'une pollution lumineuse¹³¹. Cependant, les protestations autour de ce type de pollution portent surtout sur les excès et les abus liés aux interventions d'illumination, rarement sur leur utilisation raisonnée. Ainsi, les notions de maîtrise d'énergie, d'économie d'énergie, de performance énergétique, n'ont été utilisées que récemment par les professionnels de l'illumination. Actuellement, l'approche de l'éclairage urbain « qualitatif et artistique » évolue doucement vers un éclairage « qualitatif et énergétiquement performant » (Imago, 2008). Les sources lumineuses de la dernière génération (LED- diodes électroluminescentes) sont en train de se positionner comme la meilleure solution pour remplacer l'équipement énergivore tenu responsable d'un gaspillage énergétique.

Cependant, jusqu'au début des années 2000 les pouvoirs publics étaient peu armés pour légiférer et réglementer en la matière. Aujourd'hui les actions se développent aussi bien chez les élus, les

¹³¹ L'Unesco a décrété l'année 2009 l'année mondiale de l'astronomie. A cette occasion, l'ANPCN lance son label : 'Ville et villages étoilés' contre la pollution lumineuse fin 2008.

professionnels et la population pour que soit réglementée la lumière la nuit. Certaines communes françaises comme Blois, Rodez, Saint-Denis ou encore Paris, ont déjà engagé de actions visant à maîtriser les impacts de la pollution lumineuse. Ces mesures incluent la mise en place de réglementations en termes de la publicité lumineuse, l'installation des nouveaux luminaires dont les faisceaux soient rabattus vers le sol, l'arrêt de l'installation de lampadaires boules, et la diminution ou l'extinction des illuminations artistiques à partir d'une certaine heure. Si un grand nombre des communes commencent à essayer de maîtriser leur lumière la nuit, cette maîtrise est plus facile pour certaines que pour d'autres. Pour la ville de Paris, connue comme la « ville lumière », c'est là un aspect difficile à mettre en place. L'hyper-centre de Paris demeure à cet égard un espace au sein duquel la lumière n'est pas régulée (Mallet, 2009).

Si les impacts de la pollution lumineuse ne sont plus à démontrer, il est néanmoins plus délicat de décoder les véritables enjeux attachés aux différentes nuisances lumineuses. En général, les enjeux les plus mis en avant sont ceux des effets gênants de la lumière, la pollution lumineuse et de l'économie d'énergie. Concernant les économies d'énergie, les recommandations de l'ADEME sont grosso modo, le changement des sources, la mise en place de lampes à efficacité lumineuse accrue et les améliorations possibles de la gestion des systèmes (pilotage, régulation, système de réduction de puissance la nuit). Ces principes pourraient entraîner une réduction de consommation d'énergie de 30% pour les communes (Birrien, 2005). D'ailleurs, l'efficacité lumineuse, la gestion intelligente du système d'éclairage et la notion de 'lumières urbaines'- lumière qualitative et esthétique sont des avantages de plus en plus mis en avant par les entreprises spécialisées dans la gestion de l'éclairage dans la ville par exemple, Citélum filiale d'EDF.

Cette offre de services nouveaux est pour partie structurée par une politique d'incitation portée notamment en France par l'ADEME et EDF qui ont mis en place des aides financières afin d'inciter à l'amélioration de l'efficacité énergétique du parc d'éclairage public des communes. C'est dans ce cadre que s'inscrivait l'appel à projets d'éclairage dans les quartiers sensibles en 2000 par la DIV, EDF et avec la participation de l'ADEME. Vingt projets lauréats ont été accompagnés (Certu, 2006). Avec cette démarche, EDF revendique une responsabilité « d'industriel engagé », par ailleurs signataire de la charte des entreprises publiques pour le développement durable Rio 1992- mais « dans la mesure où ce sont les agences régionales de l'ADEME qui instruisent les dossiers et où EDF ne fait que suivre en participant financièrement, on peut se demander si la société souhaite et se donne réellement les moyens de penser à la recherche de l'efficacité énergétique ou si seul l'effet d'affichage compte » (Janc, 2001 : 29).

Ainsi, un amalgame est facilement établi entre pollution et dépense énergétique. Les économies d'énergie sont alors présentées comme un argument supplémentaire pour justifier l'intérêt commun qui existe autour d'une politique d'éclairage innovante. Cependant, l'utilisation des

luminaires à basse consommation énergétique ne signifie pas toujours une diminution dans l'intensité de la lumière émise. Il est pourtant possible d'utiliser des lampadaires à basse consommation qui offrent le même niveau d'illumination, voir même un niveau supérieur. Par exemple, la ville de Paris continue à bénéficier de la même intensité d'illumination et arrive à faire des économies en termes de dépenses énergétiques grâce à ce type d'éclairage.

Cette rhétorique de l'innovation, nécessaire au contrôle de la pollution lumineuse, laisse de côté la question de la concertation entre les acteurs qu'ils s'agissent des concepteurs, des riverains et des usagers ou des élus.

D'après Roger Narboni, l'instauration d'un comité de pilotage intégrant un maximum d'acteurs (association d'astronomie, élus, concepteurs et usagers) urbains est souhaitable, comme à Bordeaux et à Blois. Cependant « l'adoption résulte d'un véritable choix politique puisque les élus tranchent toujours finalement [...] ce sont les concepteurs lumière eux-mêmes qui alertent en amont les élus sur les protestations et les revendications possibles de la part des associations d'astronomes et de défense de la nature » (Eoys, 2004). Plusieurs auteurs confirment que les professionnels (concepteurs lumière, éclairagistes) sont les mieux armés pour répondre à l'enjeu de maîtrise des consommations d'énergie. Les amateurs astronomes proposent par exemple de réduire l'éblouissement en installant des luminaires aux faisceaux effilés mais seuls les professionnels de l'éclairage savent que cela implique l'augmentation du flux nécessaire au kilomètre afin d'illuminer les voiries. Ou encore, certains astronomes préconisent souvent l'installation d'abat-jour sur les lampadaires, cependant, d'après Sylvie Barriault, « la structure interne d'un abat-jour peut s'avérer très énergivore s'il n'est pas bien conçu » (2007 : 28).

Référentiel lumière et référentiel du développement durable

L'analyse du processus de circulation du référentiel lumière, largement issu du contexte lyonnais et réapproprié par certaines villes mexicaines, montre que l'intégration plus ou moins réussie de projets d'illumination dans les politiques d'aménagement et de développement des villes dépend grandement des systèmes d'acteurs locaux et de leur capacité à interroger le référentiel et à construire, à cette occasion, une expertise locale.

La question de la maîtrise de l'énergie est une thématique qui peut permettre de réunir élus, professionnels, militants, et de construire un espace de concertation, un forum hybride (Callon, Lascoumes, Barthe, 2001) dans lequel la question de la lumière comme pollution lumineuse pourrait être débattue. Il serait intéressant pour approfondir cette recherche de faire l'analyse de ces espaces de concertation au sein desquels le référentiel lumière sera de plus en plus questionné à mesure que se développe l'injonction de développement durable. Cependant comme nous espérons l'avoir montré tout au long de ce travail de thèse, il faudra, pour mener à bien cet

objectif, analyser des scènes de concertation à de multiples échelles : locale, nationale, et supranationale. Pour étudier la mise en circulation et la réappropriation du référentiel lumière, il est nécessaire d'étudier tout à la fois la construction d'un nouveau champ professionnel au niveau local et la circulation de ces professionnels dans des réseaux internationaux. Ainsi se construisent les échanges, se nouent les liens, se bâtissent les lieux d'apprentissage d'une expertise lumière de plus en plus complexe.

BIBLIOGRAPHIE

ADEME, 2005, *Actes des rencontres de l'éclairage public* mardi 1^{er} mars, l'ADEME, Pays de la Loire.

AMPHOUX P., (dir), 1998, *Notion (la) d'ambiance, une mutation de la pensée urbaine et de la pratique architecturale*, Coll. Recherche, 103, PUCA.

AMPHOUX P., 2002, « L'observation récurrente » dans *Espaces publics et cultures urbaines*, Lyon: CERTU, Coll. Débats No. 38, 2002, pp. 271 – 282.

AMPHOUX P., THIBAUD J. P., CHELKOFF G. (dir), 2004, « Vers une esthétique des ambiances » dans *Ambiances en débats*, Bernin à la Croisée.

ARAB N., 2004, « L'activité de projet dans l'aménagement urbain processus d'élaboration et modes de pilotage. Le cas de la ligne B du tramway strasbourgeois et d'Odysseum à Montpellier » Thèse doctorale sous la direction de Jean-Marc Offner, ENPC.

ARAB N., BOURDIN A., (dir), 2005, « L'espace public comme opérateur de coopération interprofessionnelle », *Rapport de recherche PUCA*, Ministère de l'Équipement, des transports et du logement.

ARAB N., 2007, « A quoi sert l'expérience des autres ? 'Bonnes pratiques' et innovation dans l'aménagement urbain » dans *Espaces et Sociétés*, 131 No. 4, Editions Erès, pp. 33-47.

ARAB N., BOURDIN A., 2009, « La commande d'espace public dans les collectivités territoriales : nouvelles formes de coopération et d'expertises » dans BIAU V., TAPIE G., *La fabrique de la ville. Métiers et organisations*, Paris, Editions Parenthèses, pp. 141-151.

ARAB N., IDT J., LEFEUVRE M. P., 2009, « Actions publiques métropolitaines : entre concurrences et coopérations » dans BOURDIN A., PROST R., (ed), *Projets et stratégies urbaines, regards comparatifs*, Paris, Editions Parenthèses.

ASCHER F., 1995, *Métapolis, ou l'avenir des villes*, Paris, Odile Jacob.

ASCHER F., 1997, « Du vivre en juste à temps au chrono-urbanisme », dans *Les Annales de la Recherche Urbaine*, No 77, pp. 113-122.

ASCHER F., 1998, « Mobilité et temps de la vie quotidienne » dans CUILLER F., (ed), *Les débats sur la ville 1*, Agence d'urbanisme de Bordeaux, Métropole Aquitaine, éditions confluences.

ASCHER F., 2005, *La société hypermoderne. Ces événements nous dépassent, feignons d'en être les organisateurs*, Paris, Editions de l'Aube.

ASCHER F., 2008, *Les nouveaux compromis urbains*, Paris, La Tour d'Aigues, Éditions.de l'Aube.

AFE-Association Française de l'Eclairage, 1985, *Journées nationales de la lumière Clermont-Ferrand 24-25 mai 1984*, Paris, Éd. Lux.

- AFE- Association Française de l'éclairage, 1991, *La photométrie en éclairage*, Paris, Éd. Lux.
- AFE-Association Française de l'Eclairage, 2005, *Recommandations Eclairage public*, Paris, Éd. Lux.
- AUGOYARD J.F., 1995, «L'environnement sensible et les ambiances architecturales» *L'espace géographique*, No. 4, pp. 302-318.
- AUGOYARD J.F., 1998, « Éléments pour une théorie des ambiances architecturales et urbaines » dans *Les cahiers de la recherche architecturale, Ambiances architecturales et urbaines* Paris, No.42-43.
- AUGOYARD J.F., 2000, « Les ambiances urbaines entre technique et esthétique » dans PEYRETTI G., PROS T. (dir), *Un décennie de génie urbain*, Lyon, Ministère de l'équipement des transports et du logement, CERTU.
- AUPHAN É., 2007, « La vie nocturne d'une grande ville de province française: Nancy » dans *Cybergeog*, URL: <http://www.cybergeog.eu/index1088.html>. Consulté le 06 novembre 2008.
- AVILA GARCIA P., 2003, *Especulación del suelo socio ambiental en la ciudad de Morelia: el caso de desregulación de la Planeación Urbana (1983- 2003)*, Michoacán, ColMich.
- BAILLY J.P., 2001, *Nouveaux rythmes urbaines*, Paris, Editions de l'Aube.
- BAILLY J.P., HEURGON E., 2001, *Nouveaux rythmes urbains: quels transports?*, La Tour-d'Aigues, Paris, Éditions de l'Aube.
- BAILLY J.P., HEURGON E., 2001a, *Les cahiers millénaire*. Grand Lyon Mission Prospective et Stratégie d'agglomération.
- BAILLY J.P., 2003, *Les nouveaux rythmes urbains: le temps des transports*, Conférence du 5 mai 2003. URL : <http://www.temps.rennes.fr/pdf/BAILLY.pdf> Consulté le 18 juillet 2008
- BARDET F., 2009, « De l'expertise d'Etat à l'expérience des marchés dans la conception des politiques urbaines lyonnaises », dans BIAU V., TAPIE G., *La fabrique de la ville. Métiers et organisations*, Paris, Editions Parenthèses, pp. 117- 128.
- BARREBI-HOFFMANN I., LALLEMENT M., 2009, « A quoi servent les experts? » dans *Cahiers internationaux de sociologie*, numéro spécial avril, Vol. 126, pp. 5-12.
- BARRIAULT S., 2002, *Reflexions sur le paysage nocturne, fonctions et applications de la mise en lumière urbaine*, Université de Laval.
- BARRIAULT S., 2007, « La mise en lumière urbaine » dans *Revue Urbanité*, Octobre Québec, Institut Canadien des Urbanistes.
- BATAILLON C., 1997, *Espacios mexicanos contemporáneos*, México, FCE.
- BETIN C., 2001, « La construction de l'espace public : le cas de Lyon » dans *Geocarrefour*, no. 76-1, pp.47-54.

- BIANCHINI F., PARKINSON M., 1994, *Cultural policy and urban regeneration, the west Europe experience*, Manchester, Manchester University Press.
- BIANCHINI, F., 1995, « Night Cultures, Night Economies » dans *Planning Practice and Research*, Vol. 10, No. 2, pp 121-126.
- BIRRIEN A., 2005, «Les impacts énergétiques de l'éclairage public », dans *Actes des rencontres de l'éclairage public, 1^{er} Mars 2005*, ADEME, Pays de la Loire, pp. 50-53.
- BLIN P., 2000, « La lumière côté rue, ou le nouveau métier de "concepteur lumière" » dans *D'Architectures*, novembre No 106, pp 44-49.
- BODY-GENDROT S., 2005, «Les nuits américaines » dans ESPINNASE Catherine (coord), *Colloque de Cerisy: La nuit en question*, Paris, Editions de l'Aube, pp. 218-228.
- BOHRINGER R., 1988, *C'est beau une ville la nuit*, Paris, Denoël.
- BONFIGLIOLI S., 1997, « Les politiques des temps urbains en Italie » dans les *Annales de la Recherche Urbaine*, No77, pp. 22-29.
- BONFIGLIOLI S., 1999, « Ville et temporalités urbaines » dans *Urbanisme*, No 304, pp. 23-25.
- BOUINOT J., 2002, *La ville compétitive : les clefs de la nouvelle gestion urbaine*, Paris, Economica.
- BOUIT M., 1991, «Un Plan Lumière pour la Ville », *LUX, la revue de l'éclairage*, octobre-novembre, No. 165, pp. 14- 46.
- BOULIN J. Y., 2002, *La mille à mille temps: les politiques des temps de la ville en France et en Europe*, Paris, DATAR, Editions l'Aube.
- BOULIN J.Y., 2003, « Pour une urbanistique de temps : la désynchronisation des temps sociaux » *Futuribles*, no. 285, avril, pp. 5-19.
- BOULIN J.Y., 2007, *La ville à mille temps*, Paris, DATAR, Edition de l'Aube.
- BOURDIN A., 1984, *Le patrimoine réinventé*, Paris, PUF.
- BOURDIN A., LEFEUVRE M.P., MELE P., 2006, *Les règles du jeu urbain*, Paris, Descartes & Cie, Collection Les urbanités.
- BOURDIN A., PROST R., 2009, *Projets et stratégies urbaines: regards comparatifs*, Marseille, Parenthèses, Collection La Ville en train de se faire.
- BREMOND R., (dir), 2003, *Recherches sur les spécificités urbaines de la perception visuelle la nuit*, Paris, Laboratoire Central des Ponts et Chaussées.
- BRUSQUE C., DUBOIS D., RESCHE-RIGON P., 1998, *Une approche qualitative des exigences des usagers de l'espace urbain nocturne en matière de confort visuel*, Paris, Laboratoire Central des Ponts et Chaussées.

BUCK N., (ed), 2005, *Changing Cities. Rethinking Urban Competitiveness, Cohesion and Governance*, London, Palgrave Macmillan/ESRC.

CABRALES B., 2002, « El centro histórico de Morelia: gestión social y revalorización del patrimonio » dans *Anales de Geografía de la Universidad Complutense de Madrid*, España, Vol. 22, pp. 131-156.

CABRERA BECERRA V., TENORIO TELLEZ M., 2006, « Programa Angépolis en la zona monumental de la Ciudad de Puebla, México » dans *Ciencia Ergo Sum*, vol 13, No.1, pp. 7-14.

CABRERO E. (coord.) 2002, *Innovación en gobiernos locales: un panorama de experiencias municipales en México*, CIDE-Fundación Ford.

CADIOU S., 2006, « Savoir et action publique: un mariage de raison? L'expertise en chantier » dans *Horizons stratégiques*, No.1, pp. 112-224.

CALLON M., 1986, « Éléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc », dans *l'Année sociologique*, No. 36, pp. 169-208.

CALLON M., RIP A., 1991, « Humains, non-humains : morale d'une coexistence » dans THEYS J., KALAOR B., (Ed), *La terre outragée*, Paris, Autrement, pp. 140-156.

CALLON M., LASCOUMES P., BARTHE Y., 2001, *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie représentative*, Paris, Seuil.

CAMPAGNAC E., 2009, « Partenariat public-privé: le bouleversement des organisations de projet » dans BIAU V., TAPIE G. (dir), *La fabrique de la ville. Métiers et organisations*, Paris, Éditions Parenthèses, pp.31- 41.

CAMPESINO A.J., 1998, « Las ciudades Patrimonio de la Humanidad: estrategias turísticas » dans MARCHENA GOMEZ M. (ed), *Turismo urbano y patrimonio cultural: una perspectiva Europea*, Sevilla, Patronato provincial de Turismo, Diputación de Sevilla.

CARMONA M., 2003, *Public places Urban spaces, the dimensions of Urban Desing*, Londres, Elsevier.

CARRE P., 1988, *Les russes de la "fée électricité"*, Paris, Editions Belin Alençon.

CARTIER J., 1998, *Lumières sur la ville: l'aménagement et la ville nocturne, de la pratique professionnelle à l'usager : Lyon*, Paris, ENTPE, Aléas.

CASTEL R., 1985, « L'expert mandaté et l'expert instituant », Situations d'expertise et socialisation des savoirs », dans *Actes de la Table ronde organisée par le CRESAL à Saint-Étienne les 14-15 mars 1985*, CRESAL.

CAUQUELIN A., 1977, *La Ville, la nuit*, Paris, PUF.

Centre National de la Fonction Publique Territoriale, 1991, « La lumière des villes » dans *Actes du séminaire, 27-28-29 novembre 1991*, Nancy, organisé par la Ville de Nancy le CNFPT.

CERTU, 1981, *Guide pour la conception de l'éclairage public en milieu urbain*, Paris, CERTU.

CERTU, 1990, *La pratique des villes françaises en matière d'éclairage public*, Association des ingénieurs des villes de France, Paris, CERTU.

CERTU, 1995, *Le cahier de l'éclairage public*, Lyon, CERTU.

CERTU, 1998, *Le paysage lumière, pour une politique qualitative de l'éclairage urbain*, Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques, Paris, CERTU.

CERTU, 2001, *Les temps de la ville et les modes de vie, Quelles perspectives d'actions?*, Paris, Débats 34.

CERTU, 2006, *L'éclairage, un levier dynamique dans les politiques urbaines*, Paris, Débats 48.

CHALAS Y., 2004, *L'imaginaire aménageur en mutation*, Paris, L'Harmattan

CHALLEAT S., 2009, « La pollution lumineuse passe de la définition d'un problème à sa prise en compte technique » dans DELEUIL J.M., (éd) *Eclairer la ville autrement, Innovations et expérimentations en éclairage public*, Presse Polytechniques et Universitaires Romandes, pp. 183-195.

CHARBONNEAU J.P., 2005, « Le nouveau Plan Lumière de Lyon » dans *Revue Topos* No. 52.
URL : <http://jpcharbonneau-urbaniste.com/artlyon1.html> Consulté janvier 2009

CHELKOFF G., THIBAUD J.P., 1992, « L'espace public, modes sensibles » dans *Les annales de la recherches urbaine*, Paris, No. 57-58.

CHESHIRE P. C., 2006, « Resurgent Cities, Urban Myths and Policy Hubris: What we need to know Urban Studies » dans *An international Journal of Research in Urban and Regional Studies*, Vol 43, No. 8 juillet, pp. 1231-1246.

CHOAY F., 1992, *L'allégorie du patrimoine*, Paris, PUF.

CIE, 1984, *Éclairage public et sécurité livre blanc de la campagne du centre d'information de l'éclairage 1983-1984*, Paris, CIE

CINZANO P., 1997, *Inquinamento luminoso e protezione del cielo notturno*, Mémoire M2, sous la direction de BERTOLA F., Istituto Veneto di Scienze, Lettere ed Arti., Venezia.

CLAIR L., 2000, « Ecrire la lumière: de l'analyse du contexte au projet d'éclairage » dans *Architecture d'Aujourd'hui*, No. 331 novembre -décembre, pp.110-128.

COHEN J. L., DAMISH H., 1993, *Américanisme et modernité, l'idéal américain dans l'architecture et l'urbanisme*, Flammarion/ EHESS

COLIN C., 2009, *La ville patrimoniale à l'heure de l'internationalisation*, Mémoire M2 sous la direction de BARON-YELLES N., UPEMLV.

Consejo Nacional de Población, 1994, *Evolución de las ciudades en México 1900- 2000*, México, CONAPO.

- COMEDIA P., 1991, *Out of hours: a study of economic, social and cultural life in twelve town centers across the UK*, London, Calouste Gulbenkian Foundation.
- COURTEVILLE P., 1991, *Toute la lumière sur votre ville : dossier du Centre d'information de l'éclairage sur l'éclairage public dans les communes*, Paris, CIE.
- COUSIN J. P., 1991, « Quand revient la nuit » *Urbanisme*, No 243 décembre, pp. 57-62.
- CRESAL, 1985, *Situation d'expertise et socialisation des savoirs*, Cresal, Saint-Étienne.
- DARMON J., 1998, « Eclairage du patrimoine: la lumière révèle l'identité de la ville » dans *Revue Vie Publique* no 283, pp. 36-39.
- DAVEZIES L., 2003, « Temps de la production et temps de la consommation: les nouveaux aménageurs du territoire? » dans *Futuribles* no. 295.
- DEGENNE A., LEBEAUX M.A., MARRY C., 2002, « Les usages du temps: cumuls d'activités et rythmes de vie » dans *Economie et Statistique*, No 352-353, pp. 81-99.
- DELEUIL J. M., 1993, *Lyon la nuit: espaces, pratiques et représentations*, Thèse de doctorat en géographie sous la direction de VANT A., Université Lyon 2.
- DELEUIL J. M., 1994, *Lyon la nuit: lieux, pratiques et images*, Lyon, Presses universitaires de Lyon.
- DELEUIL J.M., 1995, « Du bec de gaz à l'halogène. Les enjeux de l'éclairage public à Lyon », *Bulletin du Centre Léon d'histoire économique et sociale*, pp. 17-28.
- DELEUIL J. M., 2000, « De la sécurité à la publicité, l'art d'éclairer la ville » dans *Les annales de la recherche urbaine* Centre de Recherche et de Rencontres d'Urbanisme Paris, No. 87, pp. 52-58.
- DELEUIL, J.M., 2005, « L'éclairage public dans les grands ensembles : vers une lumière sociale? » dans BRUSTON A., (dir), *Des cultures et des villes mémoires au futur*, Edition de l'Aube.
- DELEUIL J. M., 2007, *L'urbanité des dispositifs techniques de la ville: propreté et éclairage urbains*, Travaux et Publications, Habilitation à Diriger des Recherches sous la coordination du Monique Zimmermann, Université Lyon 2, INSA- Lyon.
- DELEUIL J. M., 2007a, *L'urbanité des dispositifs techniques de la ville : propreté et éclairage urbain*, Habilitation à Diriger des Recherches sous la coordination du Monique Zimmermann, Université Lyon 2, INSA- Lyon.
- DELMAS C., 2001, « Pour une définition non positiviste de l'expertise (note de travail) » dans *Cahiers politiques*, mai 2001, pp. 11-43.
- DETIENNE M., 2000, *Comparer l'incomparable*, Paris, Edition Seuil.
- DEVISMES, L., DUMONT, M., 2006, *Les métamorphoses du marketing urbain*, EspacesTemps.net. Mensuelles, 4 février 2006.
URL:<http://espacestemp.net/document1831.html> Consulté juin 2008

DEVISMES, L., DUMONT M., ROY E., 2007, « Le jeu des 'bonnes pratiques dans les opérations urbaines, entre normes et fabrique locale » dans *Espaces et Sociétés*, 131 No. 4, Editions Erès, pp.15-31.

DIDIER E., 2004, *Plan Lumière de Lyon: Faut-il éteindre la ville? Observations- réflexions-guide à l'usage des SDAP* Projet de fin d'études, Mémoire DEA, ENPC- Centre d'Hautes d'Études Chaillot, ENPC.

DOLOWITZ D., MARSH D., 2000, « Learning from Abroad: The Role of Policy Transfer in Contemporary Policy-Making », dans *Governance: An International Journal of Policy and Administration*, USA, Blackwell Publishers, pp. 5-23.

DRONNEAU L., 2008, *Les transformations de l'action publique urbaine : Le cas de l'éclairage public à Rouen*. Mémoire M2 sous la direction ARAB N., Institut Français d'Urbanisme- Université Paris 8.

DUBOIS C., 1998, *Politiques festives*, CERIEP-IEP Lyon, version provisoire, Groupe de Travail "Histoire des politiques culturelles locales" séance du 13 septembre 1998, Lyon, Ministère de la Culture.

DUPAGNE A. et alli, 1996, *L'identification de l'impact d'un éclairage public sur l'amélioration de la convivialité et de la sécurité des espaces publics*, rapport final du LEMA Université de Liège, COST-UCE.

DUPONT J.M., GIRAUD, M., 1993, *L'urbanisme lumière*, Paris, Sorman.

Espaces et Sociétés, 2007, *Villes et « best practices »*, 131, No. 4

ESPINASSE C., BUHAGIAR P., HEURGON E., 2004, *Les passagers de la nuit: vie nocturne des jeunes: motivations et pratiques*, Paris, l'Harmattan.

ESPINASSE C., GWIAZDZINSKI L., HEURGON E., 2005, *La nuit en question(s) : Colloque de Cerisy prospective d'un siècle à l'autre*, Paris, Éd. de l'Aube.

FIORI S., 2000, « Réinvestir l'espace nocturne : les concepteurs lumière » dans *Les annales de la recherche urbaine*, Paris, Centre de Recherche et de Rencontres d'Urbanisme, No. 87, pp. 73-80.

FIORI S., 2002, « Rencontre avec le public du festival des Lumières » dans MASBOUNGI A., *Penser la ville par la lumière*, Paris, Éditions de la Villette.

FIORI S., 2005, « L'actualité des pratiques graphiques des concepteurs lumière », dans POUSIN F., (dir), *Figures de la ville et constructions des savoirs, Architecture, Urbanisme, Géographie*, Paris, CNRS.

FOUCART B., 1985, *Histoire de l'art face à l'électricité, L'électricité dans l'histoire*, Paris, PUF.

FREYDEFONT M., 1995, « Le fabricant d'accessoires » dans *Prendre place, espace public et culture dramatique*, Paris, Ed. Recherches.

FRITSCH Ph., 1985, « Situation d'expertise et "experts-système" » dans *CRESAL, Situation d'expertise et socialisation de savoirs, Actes table ronde 14 et 15 mars*, Saint Etienne, pp. 15-47.

- GAMBLIN A., (dir) 1994, *La France dans ses régions*, tome 1, Paris, SEDES.
- GARCIA P.E., 1972, *Los barrios Antiguos de Puebla*, Puebla, Centro de Estudios Históricos de Puebla.
- GARZA G., 2002, « Evolución de las ciudades mexicanas en el siglo XX », dans *Revista de Infamación y análisis*, No. 19, pp. 7-16
- Gazette Officielle du Tourisme, 2009, *Politique Temporelles nocturnes: des pistes à explorer*, février 2009.
- GENESTIER P., 1993, « Que vaut la notion de projet urbain? », *L'architecture d'aujourd'hui* No. 288, septembre, pp. 40-46.
- GERBER C., 2003, « Etude exploratoire de l'offre d'expertises relative à la phase amont des opérations de construction et d'aménagement » dans PROST R., (dir) *Projets architecturaux et urbains : Mutation des savoirs dans la phase amont*, Paris, PUCA, pp.51-78.
- GERVAIS-LAMBONY P., 1994, *De Lomé a Harare: Le fait citoyen*, Paris, Karthala.
- GILLES M., 2002, *Lyon marque, ville internationale ?*,
URL : http://www.millenaire3.com/uploads/tx_ressm3/textes_marion.pdf Consulté mai 2008.
- GODARD F., 2003, « Cessons d'opposer temps individuels et temps collectifs », *CERAS Revue Projet* mars 2003, No. 273. URL:<http://www.ceras-projet.com/index.php?id=1702> Consulté janvier 2008.
- GODARD F., 2007, « Vie publique et vie privé : de nouveaux régimes temporels » dans *Réseaux* 140, Vol 24, pp. 29-65.
- GODIER P., SORBETS C., TAPIE G., (dir) 2009, *Bordeaux métropole: un futur sans rupture*, Marseille, Parenthèses, Collection La ville en train de se faire
- GOMEZ H. E., 1996, *La ciudad de Puebla y la Guerra de Independencia*, Gobierno del Estado de Puebla Secretaria de Cultura, Colección "Portal Poblano" Puebla, no. 21.
- GOSSE M., 2000, « La crise mondiale de l'urbanisme, Quels modèles urbains ? » dans *Les annales de la recherche urbaine*, No. 86, pp. 85-91.
- GRAEME E., 2006, « Branding the city of culture- the death of city planning? » dans MONCLUS J., GUARDIA M., (ed), *Culture, urbanism and planning*, London, Ashgate.
- GRAJALES A., 2002, *Presencia española en Puebla, siglos XVI-XX*, Puebla, ICYH- BUAP.
- GRAVELAINE F., 2002, « Eclairer l'urbain et suburbain » dans MASBOUNGI A., (dir), *Penser la ville par la lumière*, Paris, Éditions de la Villette.
- GRAWITZ M., 2001, *Méthodes des sciences sociales*, Paris, Dalloz.
- GROSJEAN M., (dir.) 2001, *L'espace urbain en méthodes*, Paris, Editions Parenthèses.
- GUILLAUME J., 1992, *Le luminaire moderne*, Paris, Centre d'information de l'éclairage.

GUILLEN T., 1996, *Gobiernos municipales en México: entre la modernización y la tradición*, México, COLEF-Miguel Angel Porrúa.

GUILLERME A., (dir) 1987, *La rue n'est pas une route*, Colloque européen du Laboratoire Théorie des mutations urbaines- IFU, Paris.

GUILLOT C., 2008, « Nouvelles temporalités et rythmes urbains : un enjeu d'orchestration des différentes sphères de la vie quotidienne », *2eme colloque de l'EDVE- ENPC*.

GWIAZDZINSKI L., 2000, « La nuit, dernière frontière » dans *Les annales de la recherche urbaine* No. 87, Paris, Centre de Recherche et de Rencontres d'Urbanisme, pp. 81-88

GWIAZDZINSKI L., 2005a, «L'extension du domaine de jour» dans ESPINASSE C., GWIAZDZINSKI L., HEURGON E., *La nuit en question(s) : Colloque de Cerisy prospective d'un siècle à l'autre*, Paris, Éd. de l'Aube.

GWIAZDZINSKI L., 2005b, *La nuit dernière frontière de la ville*, Paris, Editions de l'Aube.

GWIAZDZINSKI L., 2007, *Nuits d'Europe: pour des villes accessibles et hospitalières*, Belfort Université de Technologie de Belfort-Montbéliard.

HANS M., 2004, « Cultural cluster and the Post-Industrial City » dans *Urban Studies*, Vol 41, No. 3, pp 507-532.

HASSENTEUFEL P., 2008, *Sociologie politique: l'action publique*, Chapitre 8, Armand Colin.

HEALY A., 2005, « L'expérience des chefs d'entreprise dans l'action économique intercommunale: regard sur les intérêts patronaux de l'agglomération lyonnaise », dans BARDET F., POLLET G., *Analyse contemporaine des expertises mobilisées dans les grands projets de l'agglomération lyonnaise pendant les années 1980 et 1990*, Puca, pp. 9-20

HEATH T., 2005, « The twenty-four hour city concept: a review of initiatives in British cities » *Journal of Urban Design*, Vol 2, Issue 2, juin, pp. 193-204.

HEURGON E., 2005, « Préserver la nuit pour réinventer le jour, essai de prospective nyctalogique » dans ESPINASSE C., GWIAZDZINSKI L., HEURGON E., *La nuit en question(s) : Colloque de Cerisy prospective d'un siècle à l'autre*, Paris, Éd. de l'Aube.

HIRIART PARDO C. A., 2008, « El impacto del turismo cultural en las ciudades mexicanas del patrimonio mundial: Morelia como estudio de caso » dans *CIUTAT*, No. 13, pp. 30-35.

HOSSARD N., JARVIN M., (dir), 2005, *C'est ma ville*, Paris, l'Harmattan.

HOUEMONT K., 2005, « Comment l'homme perçoit la lumière dans le parcours? », dans *Actes des rencontres de l'éclairage public* 1^{er} mars, 2005, l'ADEME, Pays de la Loire pp. 16-29.

HOYT L., 2006, « Importing Ideas: The transnational transfer of urban revitalization policy », dans *International journal of public administration*, Vol 29, pp. 221-243.

ICOMOS, 1992, *Lumières, villes et campagnes: journées, Rouen, 23-24 mars 1990*, Section française de l'ICOMOS.

- ICOMOS, 1994, *De la rue à la zone piétonnière, Colloque Auxerre, 5-6 décembre 1991*, Paris.
- IMAGO, 2008, *Ambiances nocturnes*, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Maine-et-Loire (CAUE) et de la Maison de l'Architecture des Territoires et du Paysage, juillet No. 42.
- INGALLINA P., 2001, *Le projet urbain, Que sais-je?*, Paris, PUF.
- JACOBS J., 1961, *The Death and Life of Great American Cities*, New York, Penguin Books in association with Jonathan.
- JACQUOT S., 2007, *Enjeux publics et privés du réinvestissement des espaces historiques centraux : Une étude comparée de Gênes, Valparaiso et Liverpool*, Thèse de Doctorat de Géographie sous la direction de GRAVARI-BARBAS M., Université d'Angers.
- JANC X., REMANDE M., 2001, *La pollution lumineuse ou les enjeux de formes de nuisances émergentes*, LCPC- AFE.
- JOUFFE Y., 2002, *Les temporalités émergentes de la nuit métropolitaine vues au travers du taxi parisien*, Mémoire DEA sous la direction de GODARD F., ENPC/IFU/UMLV.
- JOUSSE F., 1997, « Eclairage urbain, voir la lumière » *LUX, la revue de l'éclairage*, juin, No 193, pp 63- 64.
- JOUSSE F., 2000, *Villes Lumière*, Citezen K International Printemps.
- JUAREZ FLORES J. J., 2005, « Alumbrado público en Puebla et Tlaxcala y deterioro ambiental en los bosques de La Malintzi, 1820- 1870 » dans *Historia critica*, No. 30, pp. 13-38.
- LAGANIER V.J., 2000, « Vers une meilleur maîtrise des ambiances nocturnes urbaines » dans *LUX, la revue de l'éclairage*, No 210, mars- avril, pp 26-29.
- LAGANIER V. J., 2003, « Histoire récente de la lumière urbaine: 1974-2004, l'évolution des mentalités », *LUX, la revue de l'éclairage*, No. 222, pp. 46-50.
- LAPLANTE M., 1992, « Le patrimoine en tant qu'attraction touristique: histoire possibilités et limites » dans *Le patrimoine atout du développement*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon.
- LAZOU J. M., 1999, « Pollutions et nuisances lumineuses, protégeons le ciel nocturne » dans *LUX, la revue de l'éclairage*, No 204, septembre, pp 40-41.
- LE GALES P., 1993, *Politique urbaine et développement local. Une comparaison franco-britannique*, Paris, L'Harmattan.
- LE GOFF O., 1994, *L'invention du confort ; naissance d'une forme sociale*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon.
- LEMOINE VILLACAÑA E., 1963, « El alumbrado publico en la ciudad de México durante la segunda mitad del siglo XVIII » dans *Boletín del Archivo General de la Nación*, México, SEGOB, Tomo IV, No. 4.

- LICONA VALENCIA E., 2006, « La cultura de la noche: espacio y actores de la ciudad de Puebla », *Conference, le 13 octobre 2006*, Theatre de la ville de Puebla- BUAP.
- LOEW S., 2004, « La ville 24 heures sur 24 en Angleterre » dans Bondue, J.P., (dir), *Temps des courses, course des temps*, Lille, Université de Lille 1.
- LÓPEZ N., 1987, *Puebla, crisis urbana y Centro Historico*, UDG, Master en Restauración de Monumentos.
- LOVATT A., O'CONNOR J., 1995, « Cities and the Night-time Economy » dans *Planning Pratices and Research* 10, No. 2, pp. 127-134.
- LUSSAULT M., 1993, *Images de la ville et politique urbaine*, Tours, Université François Rabelais.
- LUSSAULT M., 2002, « L'urbanisme de la chronotopie » dans *Cahier Millénaire* 3, No. 27, pp 67-69, Extrait de « le quotidien urbain » sous la dir de PAQUOT T.
- LUX, la revue de l'éclairage, 1996, *Dossier lumière urbaine : penser social n'est pas du luxe*, avril, No. 187.
- LUX, la revue de l'éclairage, 1996, *Plan lumière, premier flux pour Bordeaux*, février, No 186.
- LYNCH K., 1969, *L'image de la cité*, Paris, Editions Dunod.
- MABROUK T.B., 1998, « L'ambition métropolitaine lyonnaise, de l'ancien projet d'agglomération de l'Etat aux conceptions managériales du développement local » dans *Les Annales de la Recherche Urbaine*, No 80-81, pp. 129-135.
- MALLET S., 2005, *Nuit, lumière et pratiques urbaines nocturnes : étude de la ville de Bordeaux*, Mémoire DEA sous la direction de PAQUOT T., IUP- Université Paris-Est Créteil Val de Marne.
- MALLET S., 2009, *Des mises en lumière urbaines nocturnes à la chronotopie. Vers un urbanisme temporel?* Thèse doctoral sous la direction de PAQUOT T., IUP- Université Paris-Est Créteil Val de Marne.
- MARESCAUX A.E., 2002, *Les systèmes d'acteurs, Plan Lumière Lyon*, Mémoire DEA, sous la direction de DELEUIL J.M., INSA- IUL
- MASSARDIER G., 2003, *Politiques et action publiques*, Paris, A. Colin.
- MASBOUNGI A., (coord), 2001, *Fabriquer la ville. Outils et méthodes. Les aménageurs proposent*, Paris, la Documentation française
- MASBOUNGI A., (dir), 2002, *Penser la ville par la lumière*, Paris, Éditions de la Villette.
- MAZOYER H., 2005, « Genèse et développement d'une expertise lyonnaise en matière de transports collectifs urbains » dans BARDERT F. (dir), *Institution des expertises urbaines dans la construction de l'action publique. La métamorphose urbaine lyonnaise pendant les années 1960 et 1970*, Rapport définitif PUCA, pp. 35-61.

MBOUMOYA I., 2007, *L'union européenne et les villes. Du développement des instruments d'action publique Urban et Urbact à leur traduction localisée. Mantes la Jolie, Grigny, Birmingham et Lambeth*, Thèse Doctoral Etudes urbaines, aménagement et urbanisme sous la direction de BOURDIN A., Paris, Université Paris 8.

McCANN E. J., 2008, « Expertise, truth and urban policy mobilities: Global circuits of knowledge in the development of Vancouver Canada's 'four pillar' drug strategy » dans *Environment and Planning A*, Vol. 40, No. 4, pp. 885- 904.

MEDA D., 2001, *Le temps des femmes, pour un nouveau partage des rôles*, Paris, Flammarion.

MELÉ P., 1994, *Puebla: Urbanizacion y Politicas Urbanas*, Puebla, UAM-A- BUAP.

MELÉ P., 1998, « La protección del patrimonio histórico en México: practicas locales y competencias federales », *Mexicain Studies/ Estudios Mexicanos*, University of California Press, Vol. 14, No. 1, pp. 71- 104.

MELÉ P., 2003, « Qualification patrimoniale des espaces centraux des villes mexicaines » dans GRAVARI-BARBAS S., GUICHARD-ANGUIS (dir), *Regards croisés sur le patrimoine dans le monde à l'aube du XXI^{ème} siècle*, Paris, Sorbonne, pp. 519-538.

MELÉ P., LARRUE C., (dir), 2008, *Territoires d'action: aménagement, urbanisme, espace*, Paris, l'Harmattan.

Mission de Prospective de la RTP, 2001, *Nouveaux Rythmes Urbains et organisation des transports*, Paris, Conseil National des Transports.

Ministère de l'Ecologie de l'Energie du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire (MEEDDAT), 2008, *Dossier de Presse, Projet de loi Grenelle de l'environnement : Vers une reconnaissance de la pollution lumineuse*, Mardi 23 septembre 2008.

URL: www.developpement.durable.gouv.fr/article.php3?id_article=3691

Ministère de l'Emploie et de la Solidarité, 2001, *Rapport Edmond Hervé : Les temps des villes*

MOLES A., 1981, « Des fonctions de la lumière dans la ville » dans *LUX, la revue de l'éclairage*, No. 111, février, pp 10-25.

MONNET J., 1993, *La ville et son double, la parabole de México*, Paris, Edit. Nathan.

MONNET J., 1994, « Centres historiques et centres des affaires: la centralité urbaine », *Problèmes d'Amérique Latine* No.14, juillet-septembre, pp. 83-101.

MONNET J., 1998, « Commerce, espace public et urbanité en France, au Mexique et aux états-unis », dans *Géographie et cultures*, No. 24, pp. 71-90

MONNET J., CAPRON G., 2000, *L'urbanité dans les Amériques, les processus d'identification socio- spatiale*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail.

MONNET J., 2002, « Espacio público y lugares comunes en la Ciudad de México y Los Angeles » dans *Revista Perfiles Latinoamericanos* No. 19.

MORELLE M., FOURNET-GUERIN C., 2006, « Les nuits tananariviennes: citadinités et marginalités en construction » dans *Cybergeo: Revue européenne*, juin, No. 342, 28. URL: <http://www.cybergeo.eu/index2560.html>, consulté juin, 2007

MOSSER S., DEVRAS J.P., 2000, « Quel droit de cité pour l'éclairage urbain ? » dans *Les annales de la recherche urbaine*, No. 87, pp.63-72.

MOSSER S., 2003, *Les enjeux et les outils pour une amélioration des qualités lumineuses, des espaces urbaines nocturnes. L'exemple de Rouen*. Thèse doctorale sous la direction de GUILLERME A., IFU- Université de Paris 8.

MOSSER S., 2005, « Les configurations lumineuses de la ville la nuit: quelle construction sociale? » *Espaces et Société*, 122, No. 3, pp. 167-188.

MOSSER S., 2005a, « Les enjeux de l'éclairage dans l'espace public », dans *Actes des rencontres de l'éclairage public* mardi 1^{er} mars 2005, l'ADEME, Pays de la Loire, pp. 30-41.

MOSSER S., 2007, «Éclairage et sécurité en ville: l'état des savoirs» dans *Déviance et Société*, Vol. 31, No 1, pp. 77-100.

MULLER P., « L'analyse cognitive des politiques publiques : vers une sociologie politique de l'action publique » dans *Revue Française de science politique*, Vol. 50, No 2, pp. 189-208.

NARBONI R., 1994, La ville met ses Nuits en Lumière Urbanisme mars-avril 1994 No 272-273, pp 68-71.

NARBONI R., 1995, *La lumière urbaine : éclairer les espaces publics*, Paris, Le Moniteur.

NARBONI R., 1997, « Marseille, qu'elle est lumineuse notre "bonne mère" » *LUX, la revue de l'éclairage*, No 191, février.

NARBONI R., 1997b, Schéma directeur d'ambiances lumineuse, de la ZAC Seine Rive Gauche LUX, la revue de l'éclairage, décembre, No 195 pag II à III.

NARS J., VOLAIT M., (eds), 2003, *Urbanism Imported or Exported? Native aspirations and foreign plans*, Sussex, Edit. Chichester

NICOLAS A., 2001, *La mise en lumière en France, Analyse de la demande*, Rapport de stage-Citélum, ENPC.

NOISETTE P. et VALLERUGO F., 1996, *Le marketing des villes*, Paris, Éditions d'Organisation.

O'CONNOR J., 2000, « Donner de l'espace public à la nuit, Le cas des centres urbaines en Grande-Bretagne » dans *Les Annales de la Recherche Urbaine*, No 77, pp. 40-46.

PALACIOS E., 1982, *Puebla: su territorio y sus habitantes*, Tomos I y II, Junta de Mejoramiento Moral, Cívico y Material del Municipio de Puebla, 2^a. Ed. Porrúa.

PAQUOT T., 1997, « Le sentiment de la nuit au XIX et XX siècles » dans *French Literature In/ and the City*, Rodopi, Amsterdam-Atlanta, Edit Buford Norman.

PAQUOT T. et alii, 2000, *Ville : l'état des savoirs*, Paris, Edit. la Découverte.

- PAQUOT T., 2001, *Le quotidien urbain*, Paris, la Découverte.
- PEDERSON L. H., 2007, « Ideas are transformes as they transfer : a comparative study of eco-taxation » dans *Journal of European public policy* 14(4), pp. 59-77.
- PELLETIER J., 1985, *Lyon pas à pas. Son histoire à travers ses rues Presqu'île, Rive gauche du Rhône*, Tome 2 Roanne, Lyon, Le Coteau.
- PENEAU J. P., 2001, « Les ambiances urbaines » dans MATTEI M.F., PUMAIN D. (coord), *Données Urbaines 3*, Paris, Edition Economica, pp. 419-426.
- PEREZ SILLE. J. (cord), 1998, *México-Francia. Memoria de una sensibilidad común, siglos XIX-XX*, México-Puebla, BUAP.
- PINSON G., VION A., 2000, « L'internationalisation des villes comme objet d'expertise » dans *Pole Sud*, Vol.13, No. 13, pp. 85- 102.
- POLLIER S., 2008, *Plein feux sur une ville qui rayonne : Internationalisation, Plan Lumière et administration municipale (Lyon, 1989-1995)*, Travail de fin d'études Affaires publiques- Action et gestion publique, sous la direction de PAYRE R., Université Lumière Lyon 2.
- PREEL B., 2005, *Quelles perspectives d'actions*, CERTU, Débats No.34- septembre, pp.7-13.
- PROST R., (dir), 2003, *Projets architecturaux et urbains : Mutation des savoirs dans la phase amont*, Paris, PUCA.
- QUEIGE L., 2005, « Les rapports entre la nuit et l'attractivité touristique des villes », dans ESPINASSE C., GWIAZDZINSKI L., HEURGON E., *La nuit en question(s) : Colloque de Cerisy prospective d'un siècle à l'autre*, Paris, Éd. de l'Aube, pp. 229-238.
- RACINE É., 2005, « Le phénomène techno », dans ESPINASSE C., GWIAZDZINSKI L., HEURGON E., *La nuit en question(s) : Colloque de Cerisy prospective d'un siècle à l'autre*, Paris, Éd. de l'Aube, pp.
- RAUTENBERG M., 2003, *La rupture patrimoniale*, Rhône Alpes, Editions à la croisée.
- REGNAULT C., FIORI, S., 2007, « La conception des ambiances. Concepteurs sonores et concepteurs lumière. Figures professionnelles émergentes des ambiances architecturales et urbaines », dans *Culture et Recherche*, 113, pp. 19-21.
- REY M., 2004, « 19-22 heure : Une nouvelle dynamique commerciale en hypercentre ? » dans *Temps des courses, course des temps*, BONDUE J.P., (dir), Lille, Université de Lille 1.
- RIVIERE D'ARC H., 1997, « La ville en Amérique Latine » dans De SOLAGES O., (dir), *Croissance du développement des tiers mondes*, Paris, L'Harmattan, pp. 369-378.
- ROBERTS M., TURNER C., GREENFIELD S., OSBORN G., 2006, « A continental Ambience? Lessons in managing alcohol- relates evening end night-time. Entertainment from four European capitals » dans *Urban Studies*, juin, Vol 43, No. 7, pp. 1105-1125.

ROBERTS M., 2006, « From 'creative city' to 'no-go areas'. The expansion of the night-time economy in British town and city centres », dans *Cities*, Vol 23, No.5, pp. 331-338.

ROBIN S., VELUT S., 2005, « Entre Barcelone et Porto Alegre : la gestion municipale à Montevideo et Rosario » dans *Géocarrefour*, vol. 80/3.

URL: <http://geocarrefour.revues.org/index1191.html>

ROLAND B., (dir), 2003, *Recherches sur les spécificités urbaines de la perception visuelle la nuit*, Paris, Laboratoire Central des Ponts et Chaussées.

ROLLAND D., 1998, *L'Amérique a cessé de regarder vers l'Europe ? La France un modèle qui s'efface en Amérique Latine*, Paris, L'Harmattan.

ROSE R., 2001, « Ten steps in learning lessons from abroad » dans *Future Governance Discussion Paper 1*, Future Governance Programme- ESRC.

ROSEMBERG M., 2000, *Le marketing urbain en question. Production d'espace et de discours dans quatre projets de villes*, Paris, Economica.

ROYOUX, D., POTIERS A., 2001 « Un carrefour des temps pour gérer la ville » dans *Les temps de la ville et les modes de vie. Quelles perspectives d'actions?*, Paris, CERTU, pp.96-109.

RUSSEIL S., 2006, *L'espace transnational, ressource ou contrainte pour l'action internationale des villes à la fin du XXème siècle ? Analyse comparée de la fabrique et de la gestion du patrimoine mondial à Lyon et à Québec*, Thèse de Doctorat sous la direction de POLLET G., Université de Lyon 2.

SABBAH C., 1993, « Yann K., Allumeur de ville » dans *Urbanisme* No. 266, septembre pp. 20-22.

SAUNIER P. Y., 2005, « Epilogue : à l'assaut de l'espace transnational de l'urbain, ou la piste des mobilités » dans *Géocarrefour*, vol. 80/3, pp. 249- 253.

URL: <http://geocarrefour.revues.org/index1191.html>

SILVA ONTIVEROS L., 2009, *La minería en San Luis Potosí, Pretexto o criterio para las declatorias de conservación* Manuscrit, pp. 25.

SINGLY F., GODARD F., 2001, *Commentaire du Sondage SOFRES : Le français et le temps dans la ville*.

STIEGLER B., 2003, « Les guerres du temps » dans *La ville 24 heures sur 24. Regards croisés sur la société en continu*, Paris, Éditions de l'Aube.

SUNES B. 1994, « Eclairage public: et la lumière fut! » dans *Revue Paysages actualités*, No 167, pp. 30-34.

TELLER J., ITALIANO P., 1998, « L'éclairage public peut-il favoriser une villes des vieux » dans YERPER J. (coord), *Recherche sur une cité à humaniser*, Université de Liège, Editions de l'Aube.

THIBAUD J. P., 2002, « Une parcours des ambiances urbaines : le parcours commenté » dans *Espace public et cultures urbaines*, Débats No. 38, pp. 257-270.

TIESDELL S., TANER O., 1998 « Beyond fortress and panoptic cities- towards a safer urban realm » dans *Environment and Planning B. Planning and Design* 25/4, pp. 639-655

TILLOUS M., 2004, *La conception d'un réseau de transport de nuit se distingue-t-elle de celle du jour ? Etude comparative des réseaux de bus de nuit de Paris et de Londres*, Mémoire de maîtrise Magistère Aménagement sous la direction BEAUCIRE F., Université Paris 1.

TREPOS J.Y., 1996, *La sociologie de l'expertise*, Paris, PUF.

UNIKEL L., RUIZ C., (1976) *El desarrollo urbano de México*, D.F., México, El Colegio de México.

VALERE V., 2003, *Les lumières de la ville, Réflexions et recommandations à l'usage des collectivités*, Paris, Editions Sujet Objet.

VANNESTE D., 2007, « Night-shops, Pratiques et insertions économiques au cœur du commerce ethnique », dans *Cahiers Migrations*, No. 38, Paris, Bruylant- Academia.

VELEZ PLIEGO F. M., 1997, « Planeación, crecimiento urbano y cambio social en el centro histórico de la ciudad de Puebla », México, BUAP/ ICSI.

VERDEIL E., 2005, « Expertises nomades au Sud. Eclairages sur la circulation des modèles urbains », *Géocarrefour*, vol. 80/3. URL: <http://geocarrefour.revues.org/index1143.html>

WARD K., 2006, « Policies in motion', urban management and state restructuring : the trans-local expansion of business improvement districts » dans *International Journal of Urban and Regional Research*, Vol 30, Number 1.

WARD S.V., 2003, « Learning from the US: the Americanisation of western urban planning » dans NARS J., VOLAIT M., (eds), *Urbanism Imported or Exported? Native aspirations and foreign plans*, Sussex, Edit. Chichester

WASSEF A., 2006, *Paris 24h sur 24*, Paris, Hachette pratique.

WOLFGANG S., 1993, *La nuit désenchantée*, Paris, Edit. Le promeneur.

YANNIS T., VOLKER Z., 2007, *Anatomie de Projets Urbains, Bordeaux, Lyon, Rennes, Strasbourg*, Paris, Éditions de la Villette.

ZEPF M., 2005, « L'agence d'urbanisme d'aujourd'hui: les missions de planification stratégique » dans BARDET F., POLLET G., *Analyse contemporaine des expertises mobilisées dans les grands projets de l'agglomération lyonnaise pendant les années 1980 et 1990*, Puca, pp. 21-32.

Articles et rapport de recherche en ligne

- Plaquette du Bureau de Temps.

URL : http://www.paris.fr/portail/accueil/Portal.lut?page_id=8161 Consulté mars 2008.

- POSTnote, 2005, *24-hour Society*, novembre No 250, Parliamentary Office of Science and Technology.

URL: <http://www.parliament.uk/documents/upload/postpn250.pdf> Consulte le 18 juillet 2008

- Eohs-Poly'Gones-AH/FloLN (2004), Entretien Roger Narboni du 17/11/2003

http://www.millenaire3.com/uploads/tx_ressm3/interviews_narboni.pdf

- Transition- energie.com, MEEDAT (2009)

URL: <http://www.transition-energie.com/transition-energetique-environnement/>
Consulté en février 2009

Sites Internet réseaux, associations et bureaux concepteurs lumière

- Site Internet réseau ELDA

ELDA+, URL : <http://www.eldaplus.org/>

Association ELDA : <http://www.pld-a.org/>

Consultés en février 2008

- Site web LUCI

<http://www.luciassociation.org/>

- Lettre LUCI, Assemble Générale 2008

<http://www.skyscrapercity.com/showthread.php?t=614052&page=6>

- Site Internet Bureau *Lighteam*

<http://www.lighteam.eu/>

-Site Internet Architecture *Lighting*

<http://www.archlighting.com/industry-news.asp?articleId=647821>

- Revue en Ligne *Luminet*

<http://www.iluminet.com.mx/proyectos/guanajuato-ciudad-luz/> consulté novembre 2009

- Revue *Architect on line*

<http://www.architectmagazine.com/industry-news.asp?sectionID=1013&articleID=647821>

- Site internet de l'Association Nationale de Villes Mexicaines Patrimoine Mondiale,

<http://www.ciudadesmexicanaspatrimonio.org/>

- Rapport d'activités Citélum 2005, 2008

Citélum activité 2005, Service de communication. <http://www.citelum.de/pdf/RA2005.pdf>

Citélum activité 2008, Service de communication. <http://www.citelum.de/pdf/RA2008.pdf>

Consultés décembre 2008

- Site internet Citélum Mexique

<http://www.citelum.com.mx/citelum.swf>

Consulté en janvier 2009

SOURCES DOCUMENTAIRES DES ETUDES DE CAS

LYON

Lettre Mission de Prospective Millénaire 3 :

- Millénaire 3, 1994, *Vocabulaire pour l'aménagement des espaces publics, Lyon Métropole.*
- Millénaire 3, 2002, *Temps de la ville.*
- Millénaire 3, 2003, *Fiche de synthèse : 15 années d'expériences du Plan Lumière, rétrospective lyonnaise et perspectives, Lyon, Direction Prospective du Grand Lyon*
- Millénaire 3, (2005), Entretien Alain Guillot, Lyon, Direction Prospective du Grand Lyon.

Lettre Mission de prospective Lyon 2020

- Lyon 2020, Vision Métropolitaine, *Lettre d'Information de Lyon 2020*, juin 2005
- Lyon 2020, Vision Métropolitaine, *Lettre d'Information de Lyon 2020*, septembre 2006, No.3
- Lyon 2020, Vision Métropolitaine, *Partager un futur. Synthèse du débat prospectif du 24 mai 2006*, décembre 2006.
- Lyon 2020, *Synthèse du groupe de travail « Lumière »*, décembre 2006 (a).
- Lyon 2020, Vision Métropolitaine, *Lettre d'Information de Lyon 2020*, No. Spécial, février 2007.

Bulletin Municipal Officiel de la ville de Lyon

- le 16 septembre 1990
- les 26 mai et 26 septembre 1991
- Annexe au Bulletin Municipal Officiel du 09 juillet 1995

LUCI, Lettre d'information des villes lumières

- No 3 octobre 2006, No. 4 mars 2007, No. 5 octobre 2007, No 7 octobre 2008.

Presse locale (1999-2007)

- Lyon Capitale, Lyon Citoyen, Les Echos, Lyon Figaro, La Tribune Lyon, Lyon Magasin, Libération, Le Progrès, Le journal Renaissance du Vieux Lyon
- Dossier de presse CCIL, 2008, *Lancement du 1^{er} Cluster Lumière en France. Performance et innovation dans l'éclairage, Mardi 27 mai 2008*, Chambre de Commerce et de l'Industrie Lyon.
- Site internet Batiactu.com

Urbanisme. Les architectes de la lumière sous les feux de la rampe. Lyon, ville pilote en matière d'éclairage urbain, accueille du 5 au 9 décembre la première réunion du réseau international des villes lumière. 04 décembre, 2002. URL : <http://www.batiactu.com/accueil/>

PUEBLA

Archivo Municipal de Archivo y Biblioteca la Ciudad de Puebla "Enrique Benítez" del Centro de Estudios Históricos de Puebla, A.C

- Arbitros del alumbrado, XVI-XIX siècle
- Rapport d'activités Nicolas Vázquez 1951-1954
- Rapport d'activités F. Rodriguez Pacheco, 1957-1960 et Eduardo Cué Merlo, 1960-1963
- Segundo Informe d'Activités del Municipio de Puebla 2002-2005
- Dossier Concesión del Alumbrado Publico y de la infraestructura de semáforos de Puebla, 2003, Citélum
- Journal Officielle de la Municipalité de Puebla (2005-2007)
- Procès verbaux Conseil de la ville (2005-2007)
- Gobierno del Estado de Puebla, Plan Puebla 2030
- Rapport d'activités municipalité 2002-2005, année 2007
- Site Internet de la Municipalité de Puebla 2002-2005: <http://www.pueblacapital.gob.mx>

UDLA, 2003, Opinión sobre los aspectos económicos, financieros y jurídicos del título de concesión del servicio de alumbrado público y semaforización del municipio de Puebla.

Presse locale (2002-2008)

- El Sol de Puebla, Periodico Sintésis, El Heraldo de Puebla, La Jornada de Oriente.

- El Universal

URL : <http://www.eluniversal.com.mx>.

- Organización Editorial Mexicana. OEM-Infomex

URL: <http://www.oem.com.mx/elsoldecuatla/notas/n918079.htm>

MORELIA

- Institut Nationale d'Economie, Geographie et Informatique, Recensement 2005.
- *Proyecto de Iluminacion Artistica Catedral de Morelia 2003*, FIPE
URL:<http://www.ingeborda.com/biblioteca/Biblioteca%20Internet/Articulos%20Tecnicos%20de%20Consulta/Iluminaci%C3%B3n/iluminacion/informedeproyecto.pdf>
- *Plan Luz de la ciudad de Morelia 2003*, FIPE
- *Plan Luz de la ciudad de Morelia 2009*, FIPE
- *Programme de Obras, Acciones y Servicios 2009*, Municipalité de Morelia.
- *Programme de Desarrollo Municipal de Morelia 2008- 2011*, Municipalité de Morelia.
- *Plan de Développement de la Municipalité de Morelia 2005-2007*, Municipalité de Morelia.
- *Deuxième rapport d'activités, équipe municipale 2002-2004*, Municipalité de Morelia.
- Site internet de la ville de Morelia : <http://www.morelia.gob.mx/>

Presse locale (2003-2008)

- El Sol de Morelia: 2003, 2004, 2008
- Journal Cambio de Michoacán, 2004
- Agencia de Noticias Cuasar, 2008
- SIGM, 2003
- Journal Quadratín, 2007

Blogs sur la ville de Morelia

<http://forum.skyscraperpage.com/showthread.php?t=113600&page=13> Consulté en janvier 2009

<http://www.skyscrapercity.com/showthread.php?t=727118> Consulté en décembre 2008

SAN LUIS POTOSI

- *Plan Estratégico de San Luis Potosí y municipio Soledad de Graciano Sánchez 2004-2009*, Dirección de Administración y Desarrollo Urbano.
- *Acercamiento a un programa de aplicación del plan parcial de conservación del centro histórico 2008*, Dirección de Imagen Urbana y Proyectos Especiales
- *Convenio de colaboración quinta etapa 9 décembre 2008*, Conseil de la ville de San Luis Potosí.
- *Plan Parcial de Conservación del Centro Histórico, Municipio de San Luis Potosi 2007*, Dirección de Administración y Desarrollo Urbano.
- *Plan Maestro de Iluminación Urbano Arquitectónica, San Luis Potosi Patrimonio Mundial, SECTUR- SLP, 2007*
- *Plan Maestro de Iluminación Urbano Arquitectónica, San Luis Potosi, SECTUR-SLP, 2008*
- *Relación de observaciones por mala calidad y vicios ocultos a los trabajos del Plan Maestro de Iluminación Escénica, Primera, Segunda y Tercera etapas. Centro Histórico de la Cd., de San Luis Potosí, SECTUR-SLP, s/d*
- *IV Etapa iluminación urbano arquitectónica, SECTUR-SLP, s/d*
- *Journal Officielle de l'Etat de San Luis Potosí : 1997, 2000, 2005*
- *Procès verbaux Conseil de la ville de San Luis Potosí : 2009*
- *Documents ICOMOS: 2003, WAC-03/27.COM/8A, ICOMOS, 2000, WHC-2000/CONF.204/12 et WHC-01/ CONF.208/21 REV, 1998, WHC-98/CONF.201/A, ICOMOS.*
- *Congreso Internacional La Ruta del mercurio y la Plata en el Camino Real Internacional- del 11 al 15 junio 2007*. URL: <http://www.patrimoniounaturaliza.com/noticias/noticias-internacionales/san-luis-potosi/?searchterm=san%20luis%20potosi%20junio%202007> Consulté juin 2008
- Site internet de la ville de San Luis Potosi : <http://www.sanluispotosi.gob.mx>

Presse locale (2004-2009)

- Sala de Prensa, INAH, Sala de Prensa, ville de San Luis Potosí, El Sol de San Luis Potosí, El Financiero on line, Notimex San Luis Potosi, Periódico Reforma, Section Intramuros, La Jornada de San Luis Potosí,
- Journal Razonas de Ser <http://www.razonesdeser.com/vernota.asp?d=16&m=2&a=2005¬aid=5535> Publié 2005. Consulté juin 2008.
- Journal Régionvalles http://www.regionvalles.com/index.php?option=com_content&task=view&id=5297&Itemid=24 Publié le 8 janvier 2008. Consulté juin 2008

- Journal Excelsior

http://www.exonline.com.mx/diario/noticia/comunidad/expresiones/solo_falto_un_expediente/671226 Publié le 24/juillet/2009, Consulté en juillet 2009

http://www.exonline.com.mx/diario/noticia/comunidad/expresiones/declaratoria_sin_bases_historicas/669918

Blogs sur la ville de San Luis Potosi

- <http://blog.luismaram.com/2008/04/30/san-luis-potosi-ciudad-luz-caso-philips/> Publié 30 avril 2008, Consulté en décembre 2008

- <http://www.skyscrapercity.com/showthread.php?t=467974> Publié octobre 2006, Consulté en décembre 2008.

Courrier Interne

- Secretaria de Cultura: No. Oficio DS-151/09, 4 août 2009, Oficio No. UI/SJ/021/09M ST/SJ/0443/09, Oficio Sector, 15 juillet 2009.

- Service d'Eclairage Public de la ville: Oficio 21 juillet 2009, Oficio No. DAP/382-09, Oficio No. DAP/340-09, Oficio 08 juillet 2009, Oficio no. 401-8124-1514/09, Oficio Guillen 1175/2009.

- Service Participación Ciudadana: Oficio No. DPC/221/2009.

- Trésorerie Municipal: Oficio No. 2023/2009 DAP, 20 juillet, 2009, Oficio No. TM-1490/2009, 10 juillet 2009.

- Sindicatura Municipal: Oficio No. S. 1701/2009.

- Institut National d'Anthropologie et Histoire (INAH-SLP): Oficio No. 401-8124-3384/06, 29 décembre 2006, Oficio 04 mai 2009, No. 401-8124-1974/09.

- Bureau Image Urbana de la ville de San Luis Potosí: Oficio 7 mai 2008.

- Secrétariat Générale de la Municipalité : Oficio No. 1175/2009, 8 juillet 2009.

LISTE ENCARTS

Encart 1. Les outils techniques du Plan Lumière, à Lyon.....	81
Encart 2. Origines de la Fête de Lumières à Lyon	118
Encart 3. Principaux partis politiques au Mexique.....	135
Encart 4. Système de planification urbaine au Mexique.....	150
Encart 5. Institut National d'Anthropologie et d'Histoire (INAH).....	171
Encart 6. Acteurs participant au Plan Lumière de la ville de Morelia.....	175
Encart 7. Asociación Nacional de Ciudades Mexicanas del Patrimonio Mundial (ANCMPPM)	177
Encart 8. Tableau de synthèse sur les politiques d'illumination dans les trois villes mexicaines	199
Encart 9. Dossier Unesco Traza Procesional.....	210
Encart 10. Projet de mise en concession du service d'éclairage public de la ville de SLP.....	249

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1. Mise en lumière de la Place de Terreaux à Lyon. Photo : E. HERNANDEZ.....	26
Figure 2. The World Atlas to the Artificial Night sky brightness, élaboré par Cinzano (1999). Source: site internet http://www.lightpollution.it/download/mondo_ridotto0p25.gif	38
Figure 3. Cartographie du premier Plan Lumière de la ville de Lyon. Source : Grand Lyon	84
Figure 4. Deuxième Plan Lumière de la ville de Lyon. Source : Grand Lyon	100
Figure 5. Logos des interventions lumière réalisées à l'étranger par la ville de Lyon. Source : S. Barriault, 2002.....	115
Figure 6. Synthèse présentée dans l'atelier « Lumière » 2005. Source : Mission de prospective Lyon 2020.	128
Figure 7. Localisation de la ville de Puebla. Source : INEGI	134
Figure 8. Plan historique de la ville de Puebla et ses barrios au XIX ^{ème} siècle. Source : Archivo Municipal de Puebla.....	139
Figure 9. Barrio périphérique de Analco au début du XX ^{ème} siècle.....	142
Figure 10. Types des lampadaires utilisés dans la ville de Puebla. Source : Archivo Municipal de Puebla	143
Figure 11. Alternances politiques dans les différents échelons du gouvernement.....	152
Figure 12. Premières exemples des mise en lumière dans le centre-ville de Puebla. Photos : E. HERNANDEZ.....	157
Figure 13. Localisation de la ville de Morelia. Source : INEGI.....	168
Figure 14. Exemples des résultats attendus concernant la mise en lumière des monuments. Interventions réalisés par Citélum. Source : FIPE.....	180
Figure 15. Plan de Parcours Illuminées dans le centre-ville de Morelia. Source : FIPE.....	184
Figure 16. Localisation géographique de la ville de San Luis Potosí. Source : INEGI	202
Figure 17. Première étape du Plan Lumière de la ville de San Luis Potosí. Source : SECTUR-SLP	204
Figure 18. Les différents équipes à la tête du gouvernement fédéral, de l'Etat et de la municipalité de San Luis Potosí.	208
Figure 19. Représentation graphique Marcha del Silencio et Ruta del agua. Source: SECTUR-SLP	220
Figure 20. Plan des étapes du Plan Lumière de la ville de San Luis Potosí. Source. SECTUR-SLP 2007	223
Figure 21. Fiche d'intervention. Source : SECTUR- SLP	226

Figure 22. Tableau de synthèse sur les dates et le budget consacrée à chaque étape d’après le courrier interne du service de l’Eclairage public de la ville, le SECTUR –SLP et l’INAH-SLP.....	228
Figure 23. Communiqué de presse LUCI sur le prix <i>International City People Light Award</i> . Source : site internet <i>LightMotif</i>	230
Figure 24. Tableau de synthèse sur les divers candidatures à l’inscription sur la liste UNESCO, présentées par la ville de San Luis Potosí.	236
Figure 25. Fête Lumière de la ville de San Luis Potosí. Source : SECTUR- SLP.....	243
Figure 26. Les divers financements du Plan Lumière. Elaboration à partir des documents internes de la mairie de San Luis Potosí.	264

ANNEXES

Le choix des annexes a été guidé par l'intérêt de fournir un document significatif pour chaque ville mexicaine - de nature différent- afin d'illustrer ce qui se passe dans la ville. En même temps, ces documents permettent au lecteur intéressé d'aller voir plus loin dans les sources documentaires de la recherche.

1. PRESENTATION DES ACTEURS INTERROGES

Un des principaux outils de travail dans notre recherche a été la réalisation des entretiens semi-directifs, afin de multiplier les points de vue dans les différents terrains de travail et saisir le processus de construction et diffusion de l'expertise lumière. Les acteurs interrogés ont été concernés directement dans la politique d'illumination de leur ville. Ainsi, près d'une quarantaine d'entretiens ont été réalisés soit une dizaine pour chaque étude de cas. Pour le cas, de Lyon les entretiens ont été réalisés sur place pendant l'année 2006, certains interlocuteurs ayant été rencontrés deux fois. Un dernier entretien avec la responsable du projet LUCI a été réalisé par téléphone l'été de 2009. Concernant le cas de la ville de Puebla, les entretiens ont été réalisés durant les différents séjours effectués entre 2004 et 2006. Cela nous a permis de rencontrer les divers acteurs locaux de deux gestions municipales entre 2003-2005 et 2005-2008, les entretiens ont été réalisés sur place.

Pour les villes de Morelia et San Luis Potosí les entretiens ont été réalisés par téléphone et par mail pendant l'été 2009. Grâce à un important échange téléphonique et par courriel nous avons eu accès à des informations d'ordinaire difficiles d'accès. Tous les entretiens réalisés ont été enregistrés et analysés. Notre analyse a été complétée par une diversité des sources d'information documentaires concernant notre objet d'étude.

LYON

Personne interrogée	Fonction	Date
Jean-Michel DELEUIL	Chercheur INSA Lyon et membre du réseau LUCI	12 juin 2006
Pierre- Yves TESS	Président de l'Association d'Intérêts locaux « Centre Presqu'île »	16 juin 2006
Annie LIOUD	Assistante de l'association « Renaissance du Vieux Lyon »	19 juin 2006
Frédéric BOVE	Coordinateur du Réseau LUCI, jusqu'au mai 2008	20 juin 2006
Émelie MICHOU	Services Techniques de la Ville, DETU	22 juin 2006
Julien BABILLARD	Chargé d'Opération « Fête des Lumières »	22 juin 06
Antoine BOUCHET	Directeur du Département de l'éclairage public de la ville de Lyon	28 juin 2006
Silvia Rosales MONTANO	Chef de Projet, Agence d'Urbanisme de Lyon	28 juin 2006
Raphaëlle LECLERC	Responsable de Projet depuis l'automne 2006 au sein du réseau LUCI	12 juin 2009

PUEBLA

Personne interrogée	Fonction	Date
Mayra CASTRO	Conseiller de la ville, Présidente Commission de Culture et Activités Sociales de la Municipalité de Puebla (2002-2005)	06 janvier 2004
Javier LEMICQ et Mario GARCIA	Membres de l'agence d'innovation de la municipalité de Puebla 2002- 2005. Bureau de Mega Projets (BMP)	06 janvier 2004
José M. RIVAS	Sub-coordinador de asesores del Ayuntamiento de Puebla 2002-2005 y negociador de la concesion del alumbrado público en Puebla.	07 janvier 2004
Carlos OCHOA	Responsable service d'éclairage public de la ville de Puebla 2002-2005	07 janvier 2004
Humberto TORRES	Responsable service d'éclairage public de la ville de Puebla 2005-2008	24 août 2005
José LEZAMA	Conseiller de la ville (PRI) 2005-2008 Comisión de Desarrollo Urbano y Obras Públicas	06 octobre 2005
Francisco VELEZ PLIEGO	Chercheur au Centre d'Etudes Urbains – Université de Puebla	07 octobre 2005
Stéphanie BLANCHOT	Assistante de direction. Mexicana de Mantenimiento y Alumbrado (MMA- Citélum)	08 octobre 2005
Sergio VERGARA	Formation Architecte. INAH- Puebla Service de Monuments Historiques	10 octobre 2005
David RAMIREZ JUAREZ	Concepteur Lumière - Directeur de Projets d'Illumination COEL, Puebla	14 octobre 2006
Adrian LARA	Conseiller de la ville (PRI) 2005- 2008 Comisión de Desarrollo Urbano y Obras Públicas	18 octobre 2006
Norma SANCHEZ VALENCIA	Responsable adjoint Service Tourisme de la ville 2005- 2008	22 octobre 2006

MORELIA

Personne interrogée	Fonction	Date
Peter PETERSEN	Consultant de Citélum à Morelia Ingénieur éclairagiste de Formation	06 décembre 2008
Joaquin HENANDEZ GARZA	Architecte de formation travaillant à l'Institut Municipal de Développement Urbain de Morelia (IMDUM) depuis sa création en 2003. Directeur du service technique au sein de l'Institut	05 juin 2009 et le 11 juin 2009
Yorvic RAMÍREZ VÁZQUEZ	Director General Adjunto (FIPE) Fideicomiso de Inversiones en Proyectos Estratégicos	09 juin 2009 et le 11 juin 2009
Eduardo MUÑOS FLORES	Director de Alumbrado Publico Ingénieur de formation. Responsable du service dans les deux mandatures de Vallejo Figueroa	05 juin 2009
Oscar GARCÍA VILCHIS	SECTUR de l'Etat de Michoacán Dirección de Coordinación de Proyectos	20 juin 2009
Daniela de los SANTOS TORRES	Conseiller de la ville (PRI), Comission de travail Developpement Urbain et Travaux Publics	11 juin 2009
Rodolfo LEMUS	Conseiller de la ville (PAN), Comisión de travail Developpement Urbain et Travaux Publics	12 juin 2009
Rodolfo GUTIÉRREZ CASTAÑEDA	Conseiller de la ville (PAN), Comission de travail Developpement Urbain et Travaux Publics	12 juin 2009
Pedro GARNICA	Centre INAH- Michoacan Service de Monuments Historiques	15 juin 2009
Roberto CASTILLO	Centre INAH- Michoacán, Responsable Service Juridique	15 juin 2009

SAN LUIS POTOSI

Personne interrogée	Fonction	Date
Nina Patricia GARCIA MENDEZ	Service de Tourisme Gouvernement de l'Etat 2003-2009 Directrice Adjointe au Projets du service de tourisme et chargé du suivi du dossier du Plan Lumière	16 mai 2009
Julio Cesar MEZA VARGAS	Service de Tourisme Gouvernement de l'Etat 2003-2009 Directeur de Planification, Information et Analyse du service de tourisme et chargé du suivi du dossier du Plan Lumière	16 mai 2009
Karla Salazar ORELLANA	Conseiller de la ville (PAN) 2006-2009. Comission de travail Developpement Urbain et Travaux Publiques	29/mai/2009
Andrés Carlos COVARRUBIAS RENDON	Formation en droit, militante du parti PRD et Conseiller de la ville.	05 juin 2009 et le 06 juin 2009
Carlos GARCIA GARCIA	Responsable du Service d'Eclairage Public de la ville depuis le début du Plan Lumière (2003)	29 mai 09 et le 01 juin 09
Marcela PEREZ	Centre INAH San Luis Potosí, Responsable du dossier, Plan Lumière au sein de l'Institut	02 juin 2009
Gustavo AVILEZ	Concepteur Lumière. Directeur General bureau <i>Lighteam</i>	02 juin 2009

2. PUEBLA: DOSSIER CONCESION DEL ALUMBRADO PUBLICO Y DE LA INFRAESTRUCTURA DE SEMAFOROS DE PUEBLA, 2003, CITELUM



528

Señor Presidente,

PARA CONSTRUIR EL FUTURO, ésta es la primera frase que llamó toda mi atención. A partir de aquel momento, he estado particularmente atento al proyecto de la ciudad a su cargo. Esta imagen «Construir el futuro» es sinónimo de modernismo y de voluntad, dos ideas que nuestro grupo vehicula desde su creación. VINCULA

Al leer su proyecto, he pedido expresamente a mi equipo que elaborara un programa justo que permita modernizar activamente la imagen de su ciudad sin que esto represente una carga financiera demasiado pesada.

Así, he pedido a mi equipo que creara nuestra estructura local « Mexicana de Mantenimiento de Alumbrado S.A. », sociedad que contará con todos los medios técnicos y financieros, así como con nuestro know how. Esta entidad es la que responde a la licitación.

El alumbrado urbano así como la regulación del tráfico vial son el núcleo de actividad del Grupo CITELUM. Efectivamente, nuestra empresa tiene esta capacidad - **ÚNICA** - para poner al servicio de las ciudades el conjunto de las competencias necesarias para el éxito de su proyecto y para el embellecimiento de la antigua ciudad.

MR
1

Socio privilegiado de las ciudades cada vez más numerosas en el mundo, CITELUM viene experimentando desde su creación un crecimiento constante. Especialista del servicio de las Colectividades locales en los campos de la luz urbana y de los semáforos, CITELUM supo aportar a las ciudades el enfoque global que éstas esperaban.

El concepto de « la delegación de servicio del alumbrado público o de los semáforos » se creó por parte de CITELUM y se basa en la problemática sencilla que se indica a continuación:

- Posee un fabricante de material un conocimiento suficiente como para realizar una prestación de « servicio » de calidad? Lo reconocerá, la respuesta es **NO**, su prioridad es fabricar material y venderlo, ésta es la lógica industrial...
- Una empresa de construcción desea optimizar, frente a sus clientes, el mantenimiento? ¡Claro que **NO!** ya que esto reduciría el monto de sus facturaciones.

La idea innovadora de CITELUM ha sido, pues, considerar que sólo una sociedad de servicio que « no produce » podía estar en condiciones de **GESTIONAR** la cadena de la gestión del alumbrado público y de semáforos. Nuestra diferencia es sencilla, no fabricamos sino que nos **COMPROMETEMOS** sobre un **RESULTATO FINAL. QUEDAMOS PENDIENTES** de las necesidades de su ciudad. Debido a este enfoque, CITELUM colabora activamente con los organismos financieros para obtener medios de financiamiento. Muchas son las sociedades que tratan de imitar nuestra metodología/ know how, sin que **NINGUNA** haya podido igualar a CITELUM.

PR
e



LA VENTAJAS DE NUESTRA OFERTA

La ventajas son importantes para la ciudad de Puebla :

VENTAJAS POLITICAS

- Colaborar con una **empresa internacional**
- Realización de un plan de **desarrollo urbano financiado** en varios años
- **Mejoramiento estético** del patrimonio desde el inicio del contrato
- Una **comunicación de las acciones** a la población sobre el proyecto, sus objetivos, sus resultados, las grandes etapas...
- Desarrollar una **economía que genera empleo**
- Mejorar el **desarrollo económico**
- Una **imagen nueva** que va a reforzar el desarrollo económico y turístico

VENTAJAS TÉCNICAS

- Equipos para todo el **territorio de Puebla**
- Cambiar mas de **48.000 luminarias** en menos de 18 meses
- Implementar mas de **26.000 nuevas**
- Iluminar el patrimonio a través de **iluminaciones nocturnas**
- Realizar un **gran show y sonido** dos veces por año
- **Reducción de las fallas** (lamparas apagadas) aunque el parque crezca
- Implementar un **sistema inteligente** para gestionar los semáforos
- Al fin del contrato; la ciudad tendrá un **material moderno** y con un perfecto mantenimiento.


3 bis a)

Además, en el marco de nuestras acciones, establecemos acuerdos de asociación con empresas locales del país de que se trata, para, entre otras cosas, el suministro de material.

Hoy día, CITELUM explota en « gestión delegada» más de 1,000,000 de puntos luminosos a través del mundo. La última ciudad, después entre otras París, Praga, Venecia etc, que se ha beneficiado de nuestro know how ha sido la ciudad de FORTALEZA en Brasil. Dicha ciudad incluye más de 100,000 puntos luminosos.

Como lo ha podido constatar leyendo el documento de identidad de CITELUM, no tenemos por vocación la fabricación de material pero estamos especializados en la prestación de servicios.

No me cabe la menor duda de que la ciudad de Puebla será receptiva a nuestra propuesta de modernización. Nos comprometemos a aportar todo nuestro know how para realizar una prestación de alta calidad. Puebla de los Angeles se convertirá en el escaparate del éxito en el que se vive bien de día pero también de noche y

PARA CONSTRUIR EL FUTURO

Michel TESCONI
Presidente

AK
3



VENTAJAS ECONOMICAS

- Generación de importante **ahorro de energía** que permite financiar los programas de modernización
- Financiamiento con una tasa de **intereses atractiva**
- Una **administración transparente**
- Un **presupuesto controlado**

VENTAJAS PARA LOS HABITANTES

- Una gran mejora de la **seguridad** gracias a una luz controlada
- **Calles, avenidas con luz**
- Una **ciudad renovada** en termino de imagen
- Una fuerte **disminución de la delincuencia**

A handwritten signature in black ink, appearing to be "R".

3 bis b) |

UM = GRUPO LÍDER DE SERVICIOS ESPECIALIZADO EN LA LUZ URBANA

UM, filial común del Grupo EDF* y Vivendi Environnement, se especializa en actividades del Alumbrado Público, de Semáforos y de regulación de Tráfico, de Mantenimiento y Puesta en valor de los sitios y del patrimonio.

Sus competencias se ejercen en todos los campos, desde el estudio de diseño hasta la ejecución de obra completa llaves en mano. Está presente tanto en Francia como en el extranjero, directamente o a través de sus filiales y participaciones.

Tres consignas:



EMBELLECER,

HACER SEGURA,

ANIMAR LA CIUDAD

la garantía de un servicio de calidad

objetivos en nuestros proyectos:

mejorar el marco de vida, explotando las formidables potencialidades de la

- ⇒ Mejorar la calidad - luz de la ciudad
- ⇒ Optimizar las inversiones del ayuntamiento
- ⇒ Dar su identidad nocturna a la ciudad
- ⇒ Generar ahorros de energía.

* E.D.F. : Compañía Nacional de Electricidad de Francia.

Las cifras claves:

- ⇒ Facturación consolidada en 2001:
88 millones de euros.
- ⇒ Plantilla: 712 personas
- ⇒ Más de 1'000,000 de puntos
luminosos explotados en Francia y en el
extranjero.



CITELUM es el socio que escogen las colectividades locales con las cuales comparte la preocupación por un servicio público de calidad. Verdadero socio asesor de las ciudades, las acompaña en el tiempo integrando sus proyectos de comunicación y de ordenación a las soluciones que propone y comprometiéndose por contrato en los resultados.



Citelum propone los servicios que se indican a continuación:

LA GESTIÓN COMPLETA DEL ALUMBRADO PÚBLICO

CITELUM toma a cargo la gestión completa del servicio del alumbrado público de los municipios y, particularmente, la gestión de la energía eléctrica, la explotación y mantenimiento de las instalaciones, su conservación y reposición; asimismo, CITELUM realiza la asunción de los riesgos relacionados con dicha gestión: vetustez, accidentes causados por terceros, etc.

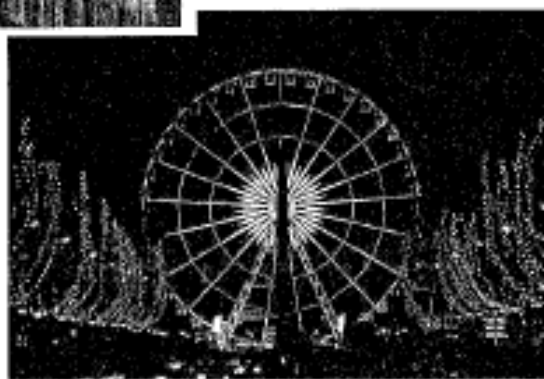
ALGUNAS REFERENCIAS



Para satisfacer los requisitos más exigentes de los municipios, CITELUM se compromete en los objetivos contractuales (calidad de funcionamiento de las obras, fortalecimiento de la seguridad, control del consumo de energía, renovación, etc.)



realiza, bajo la autoridad del municipio, la administración completa del servicio: selección de los equipos, pedidos, inspección de las prestaciones, verificación y pago de las facturas, seguimiento y gestión de las relaciones con terceros, información del cliente, etc.



La Ciudad de París confió desde 1990 y por una duración de 10 años, a GIE* EUREC (en el seno del cual CITEUM es socio mayoritario) la ejecución de las prestaciones necesarias para el funcionamiento y desarrollo de sus instalaciones de alumbrado público y de puesta en luz. Ello corresponde a un parque instalado que cuenta con más de 135 000 puntos luminosos.

El importe total del contrato se eleva a

328 Millones de Euros

Las principales misiones:

1. Explotación de las instalaciones



EUREC explota la red eléctrica que alimenta las obras de alumbrado público e iluminaciones. Cuenta con un Puesto Central de Explotación, con un agente permanente (las 24 horas del día, los 7 días de la semana) que centraliza los señalamientos de defectos transmitidas por terceros (riberaños, policía, bomberos, otros,...) enviando luego a los lugares concernidos, en el plazo más breve, a los equipos de mantenimiento. Además garantiza el manejo de las obras de Alta Tensión de la agencia de alumbrado, es decir, que conoce en todo momento el estado de la red, en particular de los órganos de seccionamiento, y da en consecuencia las autorizaciones de acceso a las obras para los equipos de mantenimiento.

GIE : Agrupamiento de Interés Económico

2. Mantenimiento de las instalaciones

El **mantenimiento correctivo**: EUREC cada noche organiza visitas de detección. Con dos equipos distintos cada noche, cada hogar es vigilado cada 14 días. Para esta operación los equipos utilizan una computadora portátil que contiene todos los datos

UR

patrimoniales del parque de alumbrado público así como un historial de las averías que ya se han censado en cada uno de los hogares. Los equipos de las visitas de detección utilizan esta computadora portátil, que sirve a la vez como road book y como visualizador de todos los elementos relativos a los hogares visitados, y así anotar las eventuales averías o malos funcionamientos observados durante la visita.

- *El mantenimiento preventivo:* EUREC programa efectuar durante el año cambios sistemáticos de lámparas tomando en cuenta la duración de vida de cada una de ellas, y organiza visitas de mantenimiento eléctrico y mecánico, tanto para candelabros como para armarios de distribución o puestos eléctricos dedicados.

3. Dirección de obra en los trabajos nuevos

En la realización de nuevas instalaciones o las modificaciones de instalaciones existentes, EUREC realiza a solicitud de la Ciudad de París misiones de dirección de obra que, en ocasiones, incluye (no de forma sistemática) el anteproyecto sumario, y siempre el anteproyecto detallado, las especificaciones técnicas detalladas, los planes de ejecución de las obras, el expediente de consulta de las empresas, la asesoría en la licitación, el control general de los trabajos y la recepción y recuento de los trabajos.

Este tipo de contrato garantiza a la Ciudad una continuidad de servicio. El importe del mercado es conocido y sin sorpresas cualesquiera que sean los riesgos sufridos por las instalaciones. La Ciudad se centra en su papel de decisión y control de una prestación al servicio del público. Conserva el control de sus inversiones.

CIUDAD DE PRAGA

540

datos básicos:

Número de puntos luminosos:	135 000
Número de armarios de mando:	1387
Número de relojes públicos:	500
Importe del contrato:	130 MEUR



El contrato con la ciudad de Praga se inició el 1º de enero de 1999 por una duración de 15 años. La gestión incluye el alumbrado público, las iluminaciones, los relojes públicos, el mobiliario urbano así como la publicidad en los postes (gestión de 3000 vallas publicitarias alquiladas).

El programa de renovación prevé una inversión de 22 Millones de Euros para los primeros 5 años del contrato. Esta renovación incluye entre otros el cambio de 109 000 luminarias y 20 000 postes. También se ha instaurado un programa de revisiones eléctricas periódicas de tal forma que cada punto luminoso pueda ser controlado y se le pueda dar mantenimiento al menos una vez al año.

El programa de los trabajos se establece con objetivos de eficacia, economía de energía y seguridad (instalación de luminarias de alto rendimiento que permiten economías de energía con potencias más bajas, lámparas antivandalismo...) así como estéticos (en el programa de los trabajos se incluye la puesta en relieve de 60 monumentos).

Las relaciones con la ciudad son permanentes, bien entre las personas con cargo electivo y los dirigentes de Eltodo-Citélum, para tomar en cuenta la opinión de la ciudad en las grandes decisiones estratégicas importantes, bien entre técnicos de la ciudad de Eltodo-Citélum para visitas de control mensuales con el fin de evaluar el estado del parque y verificar la aplicación de los objetivos contractuales.

os básicos:

Número de puntos luminosos: 33 000
Importe del contrato: 44 MEUR
(sin energía)

El contrato con la ciudad de Venecia se inició el 1º de julio de 1999 por una duración de 10 años. Se adjudicó al agrupamiento entre Citélum, líder del proyecto, y los socios locales SIRAM y C.C.C. La gestión del alumbrado público incluye el centro histórico, la zona de tierra firme (Mestre), los canales de navegación (lámparas antiniebla en el agua) y las islas (unas diez diseminadas en la laguna). Es un contrato global en el que Citélum se ha comprometido a poner a toda la ciudad de conformidad con las normas. La particularidad del sitio implica métodos de mantenimiento particulares (visitas de noche a pie o en barco) y la instalación de sistemas específicos para optimizar el mantenimiento (sistema de televigilancia en las islas más alejadas lo cual permite avisar de las averías sin tener que hacer visitas de noche).

En el centro histórico, todo el principio incluso el funcionamiento del alumbrado público es revisado y puesto de nuevo de conformidad con las normas mediante el paso de una alimentación en serie a una alimentación en derivación).

En todo el territorio, planeamos instalar módulos de televigilancia en el armario (de mando).

Por último, en la actualidad se están discutiendo ambiciosos proyectos con la ciudad tales como la puesta de relieve mediante la luz del conjunto del Gran Canal.

FORTALEZA (Brasil)

Datos básicos:

Habitantes:	2 millones
Número de puntos luminosos :	127 000
Duración:	5 años



La ciudad ya había hecho un esfuerzo renovando e instalando material de calidad a orillas del mar y las grandes avenidas. En la actualidad La Ciudad decidió confiar la gestión completa del servicio de alumbrado público a CITELUZ.

En este contrato se prevé:

- La sustitución de 74 000 linternas y lámparas por fuentes que consuman menos energía, en el ámbito de un plan nacional brasileño de economía de energía llamado RELUZ.
- La parte gestión propiamente dicha incluye el censo de todos los puntos luminosos, la creación de una base de datos y de una cartografía informatizada realizada el primer año;

El mantenimiento preventivo (20% de las fuentes, 20% de los relés fotoeléctricos anuales) y el mantenimiento correctivo sobre la base de criterios de rendimiento, como los plazos de intervención y número máximo de averías.

Las reparaciones después de accidentes y actos de vandalismo y la renovación de materiales obsoletos.

Una parte gestión con la edición de un informe regular sobre el funcionamiento del parque y las intervenciones efectuadas de manera a dar a la Comunidad una visión global de su patrimonio y del servicio efectuado. Las previsiones municipales prevén un aumento del parque de un 3% por año.

CIUDAD DE VALENCIENNES

Las personas con cargo electivo de VALENCIENNES (45,000 habitantes), conscientes de que la imagen de la Ciudad, la calidad y el marco de vida son condiciones esenciales para favorecer el desarrollo económico y social de la Ciudad decidieron replantear y mejorar la Gestión de la Luz en la Ciudad.

En 1997, el Grupo CITELUM . SVEE SATERNE . REMY, responde a la licitación y es titular del contrato de Gestión completa para un plazo de 15 años por un importe global de 10,8 Millones de Euros.

Contrato de Gestión completa del alumbrado público (6.500 Puntos), de los semáforos (52 Cruceros) y de las puestas de relieve por medio de la luz (60 sitios notables).

La inauguración de los primeros sitios tuvo lugar el pasado 21 de Abril, evento durante el cual, el responsable municipal encargado del Urbanismo declaró: "Este plan de luz es una prolongación de las acciones municipales tales como el desarrollo comercial y cultural, el urbanismo y la mejora del marco de vida".

El Plan de luz concluyó en 2001, con 7,4 Millones de Euros de subvenciones europeas y el saldo financiado por las economías de gestión, de mantenimiento y renovación de las redes de alumbrado público.

NIZA (5ª ciudad de Francia con 345 000 habitantes)

Contrato:

Duración 8 años (con la Gestión de la energía (toma a cargo de los consumos))

34 000 puntos luminosos



Mantenimiento:

- Operaciones de mantenimiento correctivo
- Visitas nocturnas de detección en un ciclo de 3 semanas
- Servicio de intervención para puesta fuera de peligro las 24 horas del día
- Mantenimiento sistemático y limpieza de luminarias
- Pintura periódica de los soportes
- Mantenimiento preventivo (reemplazo sistemático de un tercero de las fuentes cada año)
- Mantenimiento de los dispositivos de mando de encendido
- Asesoría para la realización de nuevas implantaciones o modificaciones de instalaciones
- Vigilancia tecnológica y proposiciones de mejoras técnicas y económicas.

Accidentes, Vandalismo:

- Toma a cargo (subrogación) de los siniestros con o sin terceros identificados.
- Toma a cargo del vandalismo

Vetustez: Programa de reemplazo de los aparatos vetustos por un importe máximo de 45,000.00 EUR. Este programa ha sido propuesto por Citélum y validado por la Ciudad.

LA INGENIERÍA DE LAS REDES DE ALUMBRADO PÚBLICO, NUEVAS O QUE DEBEN RENOVARSE

CITELUM busca, en cooperación con los ayuntamientos, las soluciones técnicas más adecuadas proponiéndoles esquemas de renovación y de reposición destinados a mejorar la calidad del alumbrado de las calles.

CITELUM concibe y realiza la red de alumbrado público que equipa con dispositivos innovadores tales como la Televigilancia de la red y de las fuentes.

CITELUM se dedica a garantizar, en particular en el campo de la fotometría:

- la calidad de los estudios,
- la independencia en cuanto a la elección de sus materiales,
- la evolución y adaptación a las técnicas nuevas

REFERENCIAS

En Francia : Darnieulles (88), Bezons (95), Puteaux (92), Pierrefitte-sur-Seine (93), Direction Départementale de l'Equipement des Yvelines (78), Département de la Manche (15 communes), Mortain (50), Sainte-Tulle (04), Châlons en Champagne (51), Phalsbourg (57), Sarreguemines (57), Grignan (26), Susville (38), etc...



- ⇒ La ingeniería de la mayor parte de las realizaciones de instalaciones de alumbrado de la ciudad de París (aproximadamente 10 millones de euros de obras según un contrato de dirección de obra).
Teleexplotación de puestos A.P.

WR

EL MANTENIMIENTO Y LA EXPLOTACIÓN DE LA RED DE ALUMBRADO PÚBLICO

CITELUM toma a cargo la explotación de la red de alumbrado público de un municipio procurando constantemente garantizar un nivel de calidad máximo que se defina en función de criterios precisos y cuantificables y aprobado por los responsables municipales.

CITELUM extiende sus actividades fuera de las calles, ciudades y pueblos, pudiendo intervenir también para las vías expresas, los bulevares periféricos y las vías provinciales y nacionales.

REFERENCIAS

Explotación y mantenimiento de varias grandes ciudades de Francia:

- Ville de Marseille (67 863 points lumineux), Ville de Bordeaux (25 159 points lumineux), Ville de Limoges (19 089 points lumineux)





1.10. RUBRO IX : ILUMINACIONES ARQUITECTURALES

En términos generales, las iluminaciones nocturnas y las fuentes funcionarán 4 horas al día

1.10.1. Iluminaciones arquitecturales





Inscrita en el patrimonio mundial de la UNESCO, la ciudad de Puebla está repleta de riquezas patrimoniales. Sea una representación cultural, cultural o administrativa, cada uno de los distintos edificios marca el casco urbano de puntos de referencia fuertes que una valorización mediante la luz metamorfoseará en verdaderos identificadores nocturnos.

Un monumento es una obra eminente que se desprende del paisaje pero cuya presencia sigue en armonía con el medio ambiente. Una puesta en luz es un acompañamiento a dicha presencia con un lenguaje distinto: se alumbra menos que de día pero se alumbra mejor.

El tratamiento lumínico del edificio es pluralista; subraya los detalles o privilegia una vista de conjunto; al caer la noche, hace revivir la visión diurna del monumento o lo personaliza de modo distinto; expresa un símbolo o crea puntos de referencia y ello, con un profundo respeto de las vocaciones originales del lugar.

La determinación de utilizar la luz se basa en un llamamiento, una invitación a penetrar dentro del casco urbano para descubrir en él el ambiente espacial y la quietud de los lugares, para posar finalmente su mirada contemplativa en la magnificencia de esta riqueza patrimonial de Puebla.

se prevé realizar los siguientes sitios:

- Catedral
- Palacio Municipal
- Iglesia de Analco ✓
- Iglesia de San Francisco ✓
- Iglesia del Cielo
- Iglesia de Francisco Javier



- Ex reclusorio de San Juan de Dios ✓
- Iglesia de Guadalupe con sus dos plazuelas
- Edificio 11 Sur y Reforma
- Edificio 11 Norte y Reforma
- Iglesia de San Marcos ✓
- Edificio 9 sur y Reforma
- Ex Hospicio
- Ex Palacio de Gobierno
- Edificio de Serfin
- Iglesia la Santísima ✓
- Edificio de Bancomer
- Edificio Reforma y 5 de Mayo
- Edificio de Protocolos
- Hotel del Portal
- Edificio Arronte
- Iglesia de la Compañía de Jesús ✓
- Edificio Carolino
- Hotel Colonial
- Pinacoteca de la U.A.P.
- Iglesia de San Roque ✓
- Iglesia de Santo Domingo
- Ex Mercado la Victoria





1.10.1.1 Obras y calendario de realizacion

Los 29 sitios indicados en el artículo 3.2.17 de la bases CMA-009/2002 se realizarán en un plazo máximo de 5 años, a razón de :

Si la condiciones del financiamiento están aceptados y si el contrato entra en vigencia antes del 30 de enero 2003, los 5 sitios siguientes :

- Catedral
- Palacio Municipal
- Iglesia de Analco
- Iglesia de San Francisco
- Iglesia del Cielo

Estarán realizadas antes el final de junio 2003

A partir de Julio 2003, realizaremos una iluminación por mes

1.10.1.2 Cantidades de artefactos especiales

Hemos estimado cuantitativamente el número de artefactos para realizar el conjunto de esta prestación:

- Aproximadamente 3.218 proyectores para el conjunto de los sitios.

En caso que fuera necesario incorporar una cantidad de columnas metálicas superior al límite señalado, MEXICANA DE MANTENIMIENTO DE ALUMBRADO, acompañando al correspondiente proyecto ejecutivo, presentara un presupuesto por este concepto para



su aprobación por parte de la Municipalidad. La prestación será realizada previa aceptación del presupuesto por parte de la Municipalidad.

1.10.2. Show y sonido de fiestas

DE LO ACUÁTICO
IMAGINARIO...

...A LA
METAMÓRFOSIS
CROMÁTICA



Magia del agua, de la música y de los colores, el espectáculo que les proponemos se declina en diferentes cuadros nocturnos que combinan tres elementos: el agua, la luz y el sonido.

Y cuando el día cede el lugar a la noche, cuando las primeras estrellas centellean en lo aterciopelado del cielo, las luces circundantes se apagan. Luego, los chorros de agua de color natural brotan, llevados por el ritmo de músicas de ensueño.



Deslumbrantes, los colores aparecen a continuación para dar más relieve a las fuentes que materializan tiara, abanico, pirámide, cortina, cuello de cisne. Las formas evolucionan de acuerdo con los ritmos, en grandes temas musicales clásicos y tradicionales, los tres elementos se unen en un maravilloso ballet.

Es un espectáculo que evoca un sueño de 20 a 45 minutos (según las propuestas), sin tiempos muertos, ni cambio de decoración. Sólo melodías distintas y degradados de colores. Uno se deja llevar por la magia. Una sucesión de imágenes gigantes en una asombrosa magia visual alterna la tradición mexicana (danzas tradicionales, imágenes y modernismo de Puebla...) con el sueño (evasión).

Efímero: las músicas se encadenan, los juegos de agua se suceden, los colores cambian. Estos tres elementos efímeros crean un espectáculo muy particular. Las miradas captan un poco de frescor al brotar el agua. Poco a poco las luces se encienden. Quedan algunas notas de música para que la transición del sueño a la realidad no sea demasiado brusca. Se acabó la sinfonía de una noche de magia del agua, sólo por una noche. Se reanudará esta noche y mañana...

El teatro de agua es un espectáculo con agua único, concebido a medida para un espectáculo asombroso, que combina pantallas de agua, fuentes con cañones de agua, iluminaciones, láser, ... a voluntad.

La técnica de la pantalla de agua permite la proyección de imágenes animadas o fijas en una superficie exclusivamente compuesta de agua.

La pantalla translúcida de 15 metros de altura por 45 metros de base, así creada, se genera mediante un sistema sumergido, que proyecta agua a muy alta presión en semicírculo, que puede instalarse en una barca, en las márgenes de una superficie acuática, en un estanque existente. Nosotros instalamos el sistema, con la ayuda de equipos locales. La pantalla, invisible cuando no está en funcionamiento, aparece o desaparece de manera acorde con la escenificación. Otra ventaja, el efecto de relieve de



las imágenes, que el ojo percibe en tres dimensiones. La técnica de la retroproyección por videoprojector de gran potencia y fuerte emisión de flujo de luz, se utiliza para la proyección de las imágenes en la pantalla de agua.

El equipo altamente sofisticado que compone las fuentes y cañones de agua, crea un ballet acuático único en su género. Los chorros de agua se animan y bailan al compás de la música, para una sinfonía fantástica y magistral. El láser termina rematando la magia por la creación de efectos 3D y de juegos de escrituras.

El guión (o guiones) se realizará en estrecha colaboración y concertación con las autoridades y actores del proyecto para asociarle tradición, cultura y modernidad que hacen la riqueza de Puebla y de México en general. Una sonorización del espectáculo vendrá a completar el espectáculo acuático.

La ubicación que se defina del teatro de agua habrá de permitir una visión amplia del espectáculo, ya que la pantalla sólo puede verse en una sola cara (imágenes por retroproyección).

Las imágenes se proyectarán en una pantalla de agua y en un teatro. Un láser reforzará su presencia.

Para completar el espectáculo, es importante contar con una banda de sonido así como con todas las imágenes. El H. Ayuntamiento de Puebla se hará cargo de su realización en concertación con MEXICANA DE MANTENIMIENTO DE ALUMBRADO.

Con referencia a las bases, El « Show y Sonido » serán realizada a la fecha del 15 de septiembre y 5 de mayo durante una noche.



1.10.3. Para la navidad

La mágica de Santa Claus...



Las luces festivas con motivo de las fiestas de fin de año son un momento importante de la vida nocturna de Puebla. La ciudad desea enriquecerse con la magnificencia de un espectáculo nocturno digno de la ocasión.

Tradicionalmente, los diferentes componentes de un tejido urbano, con demasiada frecuencia, se reducen al simple papel de telespectadores por lo que nuestro enfoque conceptual pretende, por lo contrario, ofrecerles la ocasión de convertirlos en los actores de un cuadro nocturno, verdadera acuarela de luz.



Para tal efecto, nuestro tratamiento de luces festivas concernirá esencialmente al centro histórico de Puebla.

El cielo parecerá centellear con miles de luces, mediante juegos de luces dinámicos que producen relámpagos cada 3 segundos. Estas guirnaldas luminosas se tenderán por encima de la vía con lo cual crearán un efecto de bóveda celeste estrellada. También podrán instalarse en árboles. El noctámbulo podrá vislumbrar en el follaje como se animan luciérnagas resplandecientes.

"Ondulines" luminosas de motivos festivos amenizarán las vías de circulación acentuando la animación de las perspectivas espaciales.

Para la ocasión, el mobiliario urbano luminoso revestirá sus trajes de gala. Las aimas nocturnas deambularán al compás de los ornamentos luminosos animados.

Quisieramos ofrecer un momento tan especial....para el placer de los ojos....que MEXICANA DE MANTENIMIENTO DE ALUMBRADO propone poner cada año por un plazo de 4 semanas cuando se aproximan las fiestas, el equivalente de

- aproximadamente 3 500 ml de guirnaldas equipadas de 7 000 Starflash
- aproximadamente 50 "ondulines" luminosas transversales
- aproximadamente 80 ornamentos luminosos animados

3. MORELIA: PLAN LUZ, FIPE 2003



1. ANTECEDENTES.- A partir del proyecto de iluminación de la Catedral Metropolitana de Morelia se ha propuesto un plan mucho más ambicioso, el cual ha sido llamado "PLAN LUZ", dicho proyecto será elaborado por expertos en iluminación artística, para garantizar que los edificios, plazas y calzadas incluidas en él reciban un impacto mínimo.

2. SITUACIÓN ACTUAL.- El Centro Histórico de Morelia es reconocido por su arquitectura, se debe a ello en gran parte que fuera nombrada ciudad Patrimonio Cultural de la Humanidad por la UNESCO, sin embargo, la belleza de sus iglesias, edificios, plazas y calzadas sólo puede ser apreciada durante el día, debido a que la iluminación actual de los mismos es en algunos casos inadecuada y en la mayoría de los mismos inexistente.

3. DESCRIPCIÓN DEL PROYECTO.- El proyecto incluirá análisis detallados del Centro Histórico como conjunto, de su historia, su cronología, y diseño urbano, así como análisis de conceptos, estudios de usos, funciones, y necesidades para cada uno de los edificios, iglesias, plazas y calzadas elegidas para ser iluminadas.

Los principales criterios que regirán el trabajo son:

- Respeto Conservación Armonía
- Equilibrio Sensibilidad Dinamismo
- Tecnología de punta Fácil mantenimiento

3. DESCRIPCIÓN DEL PROYECTO.- En este proyecto se involucrarán a historiadores reconocidos, al Cronista de la Ciudad, y estudiosos religiosos en el caso de las iglesias, quienes trabajarán en conjunto con restauradores y museólogos para identificar los estilos, conceptos o elementos arquitectónicos de los edificios, marcando con ello los criterios de conservación, así mismo, se evaluará el contenido artístico de los inmuebles, incluyendo su acervo, lo que permitirá establecer una propuesta maestra de criterios de jerarquía en términos luminotécnicos entre las diferentes fachadas, así como de los elementos ahí exhibidos.

3. DESCRIPCIÓN DEL PROYECTO.- Los edificios, iglesias, plazas y calzadas contempladas en el proyecto, de manera enunciativa y no limitativa, son:



Templo y Ex-Convento de la Merced



Biblioteca de la Universidad Michoacana



Museo del Estado



Palacio Clavijero



Teatro Ocampo



Palacio Municipal



Museo Regional Michoacano



Antiguo Palacio de Justicia



Templo y Ex-Convento de San Agustín



Plaza de Armas



Plaza Melchor Ocampo



Palacio de Gobierno



Ex-Convento del Carmen y Casa de la Cultura



Palacio Legislativo



Templo San José



Templo de la Cruz



Templo y Ex-convento de San Francisco



Palacio Federal



Plaza Villalongín



Fuente Las Tarascas

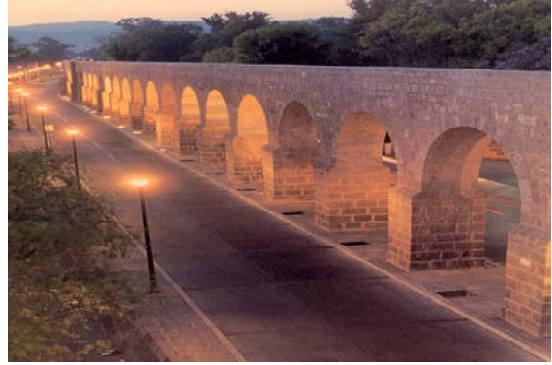


3. DESCRIPCIÓN DEL PROYECTO.- Rutas de luz por zonas.





Calzada Fray Antonio de San Miguel



Acueducto



Plaza Morelos



Facultad de Derecho



Santuario de Nuestra Señora de Guadalupe



3. DESCRIPCIÓN DEL PROYECTO.- Rutas de luz por zonas.



3. DESCRIPCIÓN DEL PROYECTO.- Los resultados obtenidos con la Catedral Metropolitana de Morelia como primer edificio del plan se presentan a continuación:



3. DESCRIPCIÓN DEL PROYECTO.- Los resultados esperados en los demás edificios son ejemplificados con las siguientes fotografías:



4. SITUACIÓN CON PROYECTO.- La ejecución del proyecto "PLAN LUZ" llevará a la ciudad a ser la primera en el país y en latinoamérica en contar con un plan de éstas características, es decir un plan de iluminación sistemático, a realizarse a través de los años dependiendo de los recursos disponibles.

Y proyectará a la ciudad de Morelia a nivel nacional e internacional estimulando el turismo y la vida nocturna del Centro Histórico.

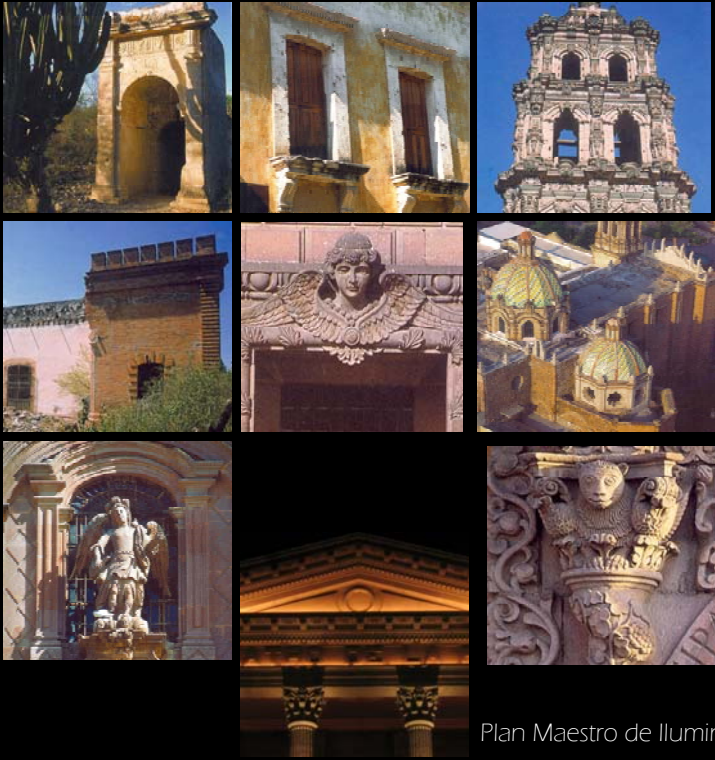
Con la participación activa y decidida de los tres órdenes de gobierno se espera en poco tiempo ejecutar y disfrutar los beneficios de tan importante proyecto.

Plan Luz



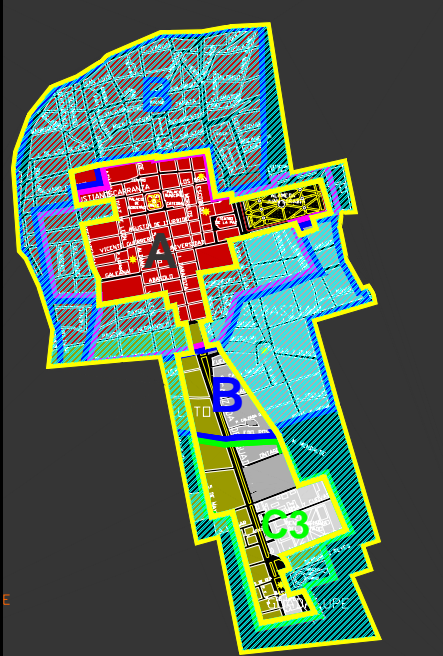
4. SAN LUIS POTOSI: PLAN LUZ, SECTUR- SLP

SAN LUIS POTOSÍ



*PATRIMONIO MUNDIAL

Plan Maestro de Iluminación Urbano Arquitectónica



Área Total de Estudio (172 has.)

- Comprende 86 Manzanas incluyendo Plazas
- Perímetros A, B, C3 (84 has.)

Zona Norte (Traza Reticular Predominante, con alto grado de originalidad, 59 Manzanas)

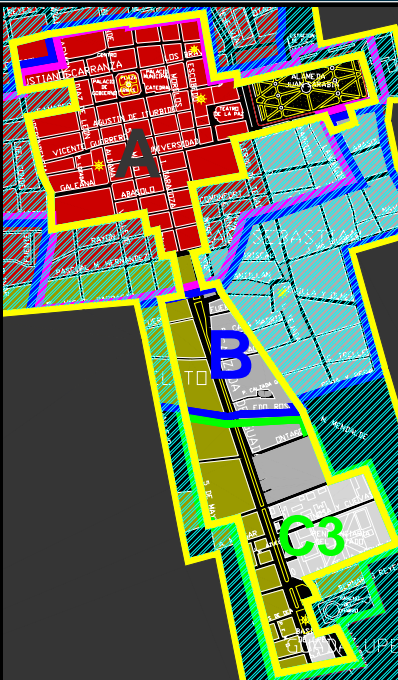
1. 19 Manzanas del Asentamiento Original
2. 6 Principales Ex Conjuntos Conventuales
3. Alameda (destaca al oriente)

Zona Sur

1. 27 Manzanas sin contar Andador Central
2. Calzada de Guadalupe
3. Manzanas que la generan
4. Santuario de Guadalupe

■ Zona de Amortiguamiento

- Integrada por una cantidad menor de monumentos y arquitectura de valor contextual
- Permite la transición entre la ciudad histórica y el nuevo San Luis Potosí
- Perímetros A, B, C2, C3, D2, D3



Traza Procesional

- Circuito del Centro Histórico que nació con la *Vocación Urbana Procesional* marcado por:

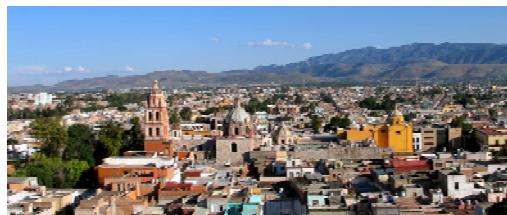
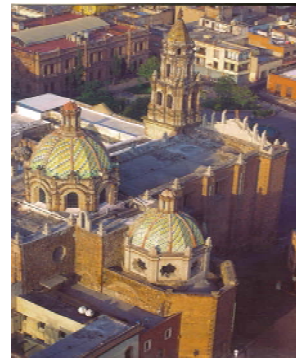
1. *Templos de diversas Órdenes Religiosas*
2. *Asentamiento original y Traza urbana con alto grado de originalidad*
3. *Remates Visuales, elementos del paisaje urbano*
4. *Inmuebles históricos de Arquitectura civil*
5. *Mobiliario urbano*
6. *Áreas abiertas, jardines*
7. *Puntos focales como la Caja del agua*

• Plan Maestro de Iluminación Urbano Arquitectónica para el Centro Histórico de la Ciudad de San Luis Potosí

1. Recuperación Urbana Nocturna
2. Creación de Recorridos Nocturnos Temáticos
3. Redescubrir, Captar y enfatizar las características distintivas, motivos simbólicos de los edificios, elementos, plazas y calles iluminadas
4. Aplicar la Normatividad Nacional y Recomendaciones Internacionales para la Protección del Patrimonio Histórico y su función en la vida contemporánea
5. Evitar la improvisación o caer en novedades o modas tecnológicas de Iluminación
6. Evitar el aumento a los "ya" altos consumos de electricidad
7. No arriesgar los Recursos de los Potosinos en manos de empresas proveedoras de productos lumínicos
8. No a los espectáculos efímeros de luz y sonido
9. No a la Iluminación de Edificios Aislados o incompletos
10. Jerarquización de Edificios con la luz

San Luis Potosí

PLAN MAESTRO DE ILUMINACION

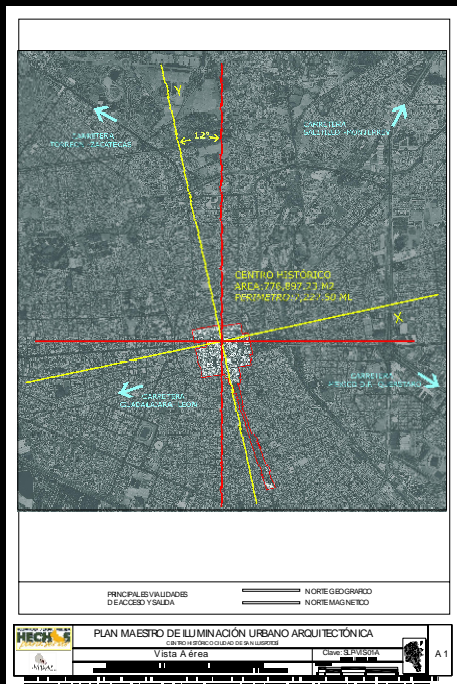


PLAN MAESTRO DE ILUMINACIÓN URBANO ARQUITECTÓNICA	
CENTRO HISTÓRICO CIUDAD DE SAN LUIS POTOSÍ	
LÁMINA: ANTECEDENTES HISTÓRICOS	Clave:
<small>Elaboración: Dr. M. G. García-Arce, S. C. A. y M. P. Torres</small>	<small>Fecha: JUNO 2005</small>

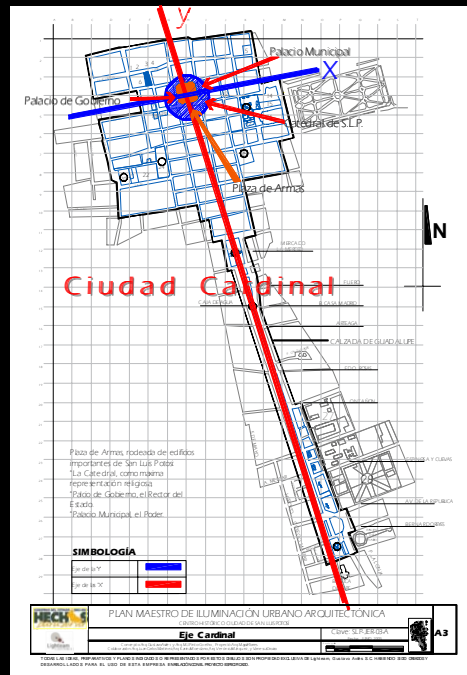


- Lyon; Francia
- Praga; Capital de la República Checa
- Osnabrück; Alemania
- Évora; Portugal
- Sintra; al Oeste de Lisboa

Circulo Selecto de Ciudades Históricas Europeas con Declaratoria de Patrimonio de la Humanidad por la UNESCO, Iluminadas a partir de un Plan Maestro de Iluminación Urbano-Arquitectónica con Normativas Internacionales; como:



Análisis y Diagnóstico



Definición del Área de Estudio

Análisis Cédulas Monumentos

CEDULAS DE ANÁLISIS - PLAN MAESTRO DE ILUMINACIÓN URBANO ARQUITECTÓNICA
CENTRO HISTÓRICO CIUDAD DE SAN LUIS POTOSÍ
PLAZA DEL CARMEN - TEMPLO DEL CARMEN

CÉDULA MONUMENTO
 Número: 06



1.-E-stilo.		3.-Iluminación.	
Características	Funcional	Características	MECLASICO
2.-Tipología.		4.-Recursos principal.	
Historia	Religiosa	Características	Tipología
Cívico	Social	Tipología	Tipología
5.-Colocación de fuente luminosa.		6.-Distancia de fuente de iluminación a monumento.	
Características	En planta	Características	Características
7.-Mantenimiento.		8.-Cable de canalización.	
Características	Características	Características	Características

PLAN MAESTRO DE ILUMINACIÓN URBANO ARQUITECTÓNICA
 CENTRO HISTÓRICO CIUDAD DE SAN LUIS POTOSÍ
 Plano - Cédulas de Análisis
 Coordinación: Dr. Ana Guadalupe Peña, C.C. Ana María Torres
 Elaboración: Ing. Sergio García Martínez, Carlos Martínez, Virginia Villalpando
 Fecha: MARZO 2005

Análisis Cédulas Espacio

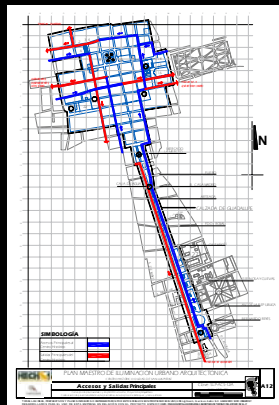
CEDULAS DE ANÁLISIS - PLAN MAESTRO DE ILUMINACIÓN URBANO ARQUITECTÓNICA
CENTRO HISTÓRICO CIUDAD DE SAN LUIS POTOSÍ
CONVENTO SAN AGUSTÍN

CÉDULA ESPACIO
 Número: 10

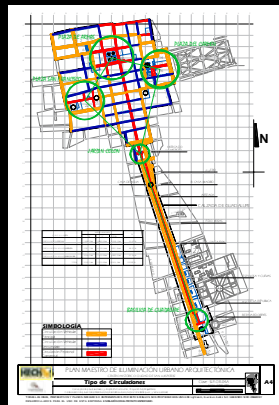


1.-Espacio.		1.-Vegetación.	
Tipología	Uso	Características	Características
Características	Características	Características	Características
2.-Anubamiento urbano		3.-Iluminación existente condición.	
Tipología	Uso	Características	Características
Características	Características	Características	Características

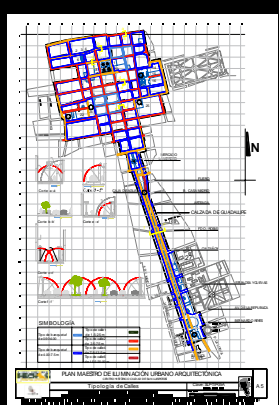
PLAN MAESTRO DE ILUMINACIÓN URBANO ARQUITECTÓNICA
 CENTRO HISTÓRICO CIUDAD DE SAN LUIS POTOSÍ
 Plano - Cédulas de Análisis
 Coordinación: Dr. Ana Guadalupe Peña, C.C. Ana María Torres
 Elaboración: Ing. Sergio García Martínez, Carlos Martínez, Virginia Villalpando
 Fecha: MARZO 2005



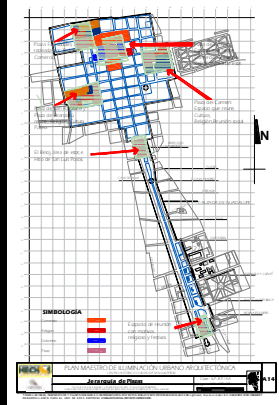
Accesos y Salidas



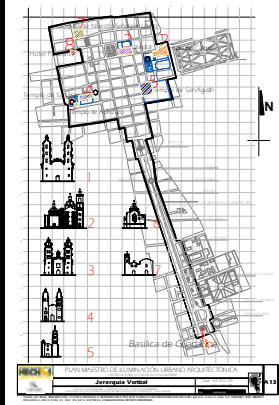
Tipología de Calles



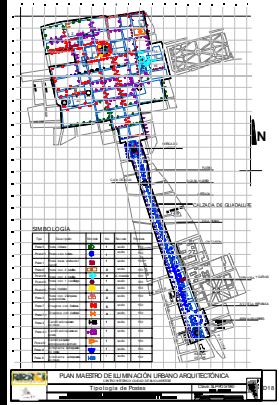
Tipología de Luz



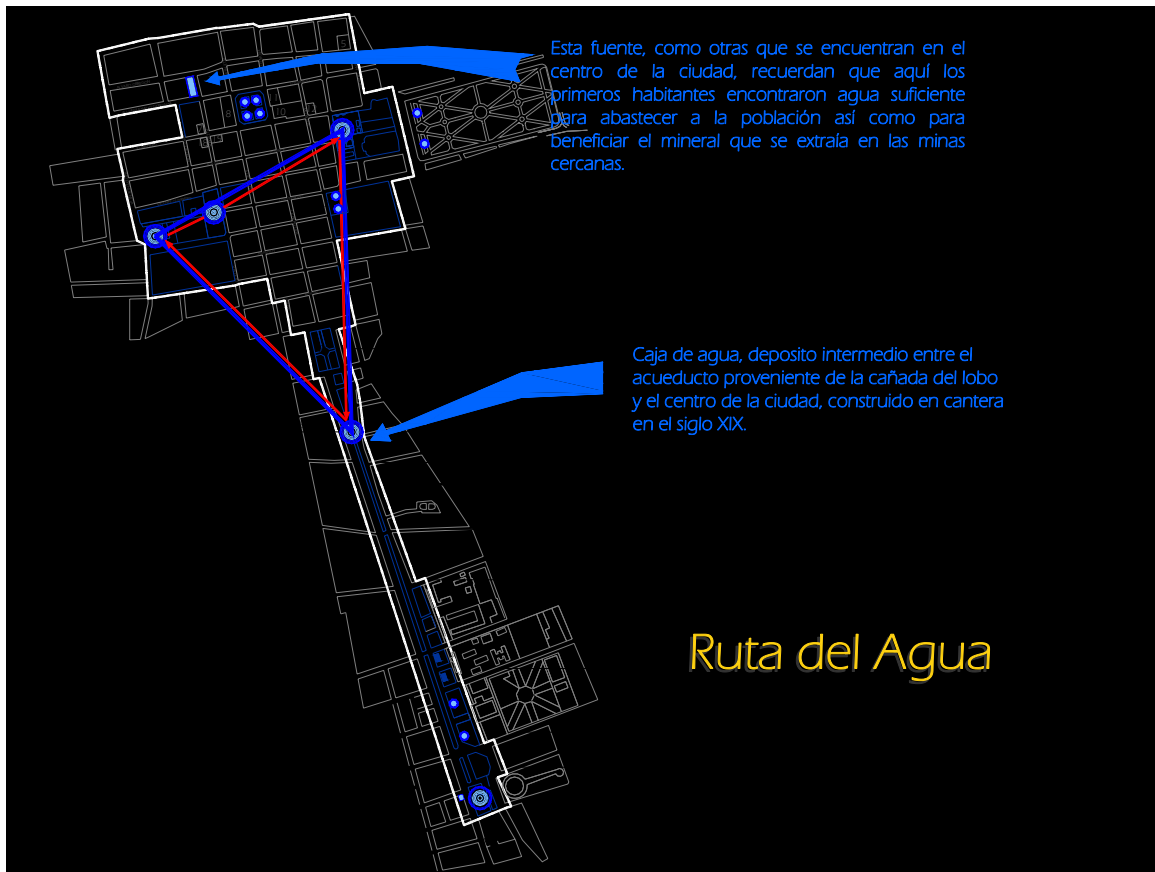
Jerarquía de Plazas

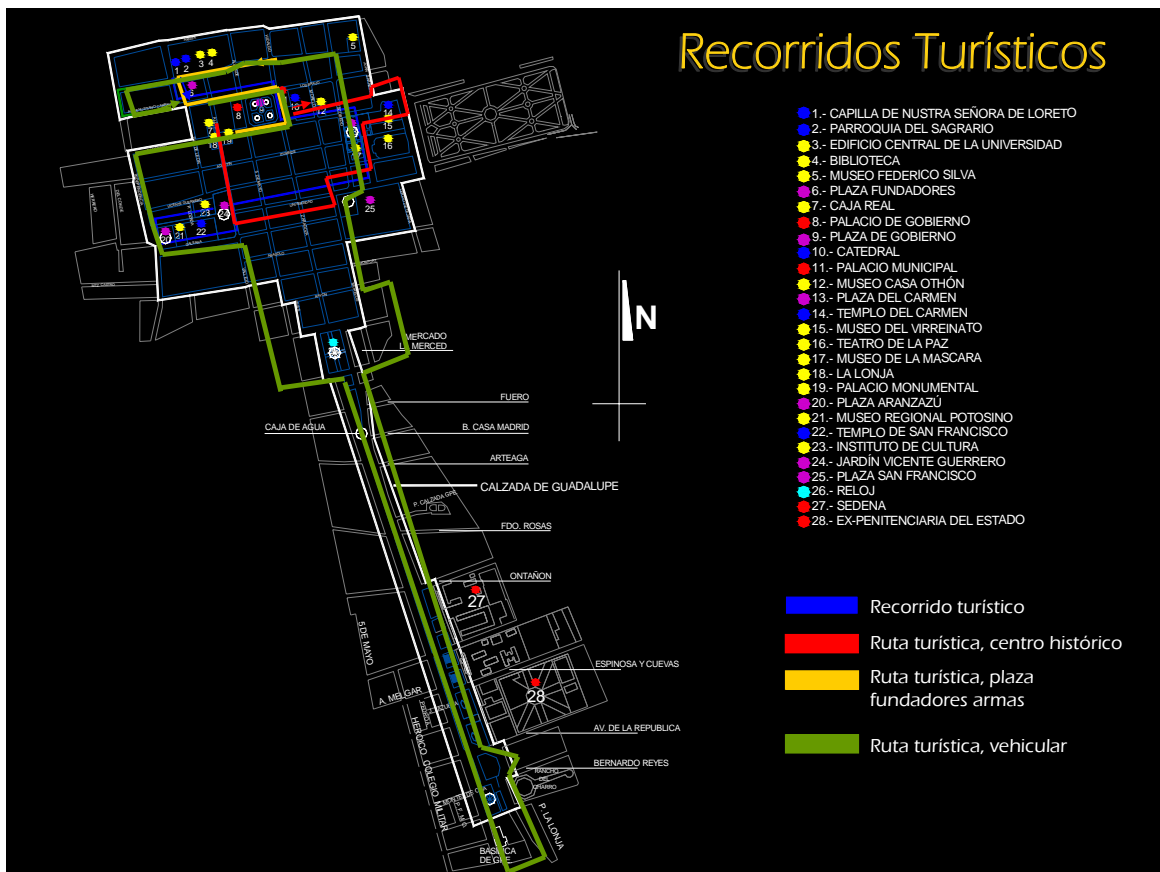
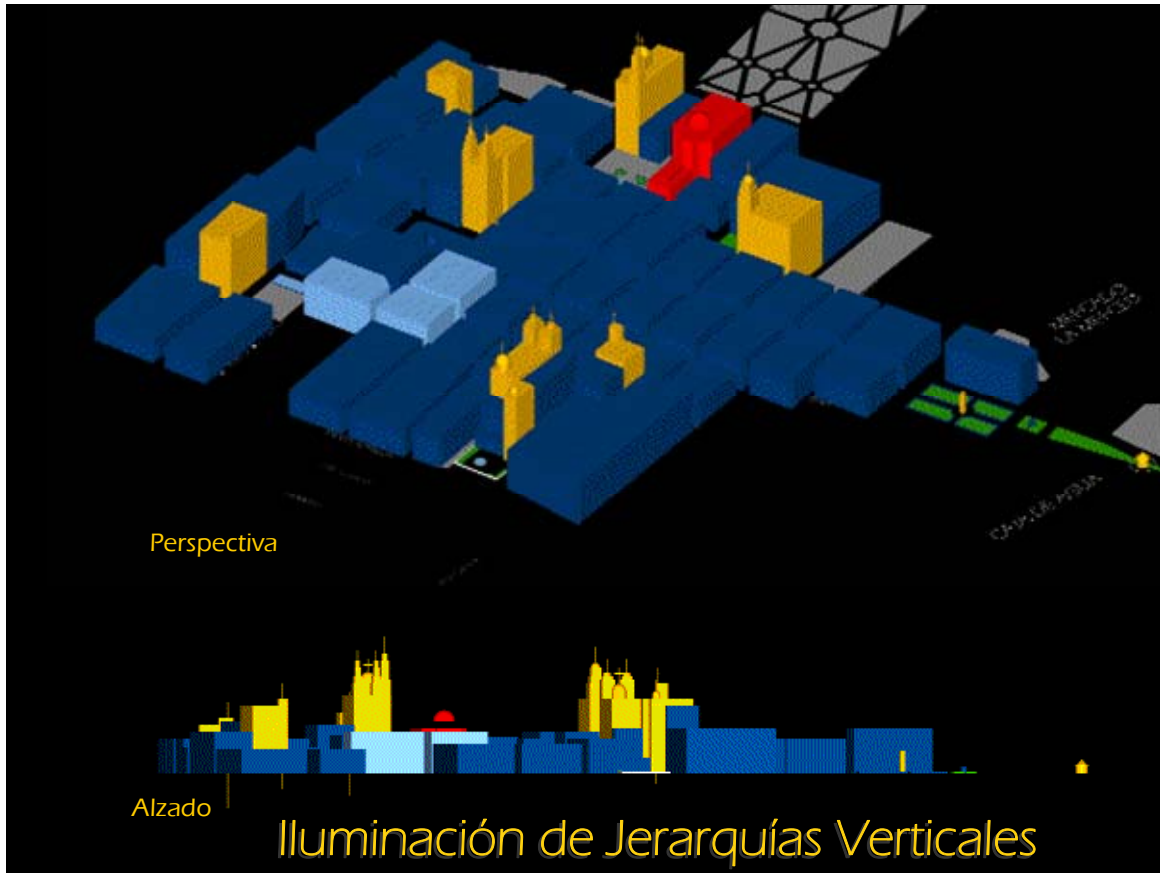


Jerarquía Vertical



Tipología de Postes





ORGANISMO VIVO SAN LUIS POTOSÍ
ALCANCE APROXIMADO DEL PROGRAMA DE INVERSIÓN PLAN MAESTRO URBANO-ARQUITECTÓNICO. SAN LUIS POTOSÍ. 2005-2009

Agosto 2005

Agosto 2006

Nov. 2007

Nov. 2008

Sep. 2009

Fase 1

PLAZAS: Plaza del Carmen
 Plaza San Agustín
 Plaza San Francisco - Aranzazu
 Plaza de Armas
 Plaza Fundadores
 San Juan de Dios

Fase 2

CALZADA DE GUADALUPE

Basílica de Guadalupe
 El Reloj
 Caja de Agua
 Calzada Zaragoza

Fase 3

RUTAS:

Elementos simbólicos

Fase 4

ALAMEDA:

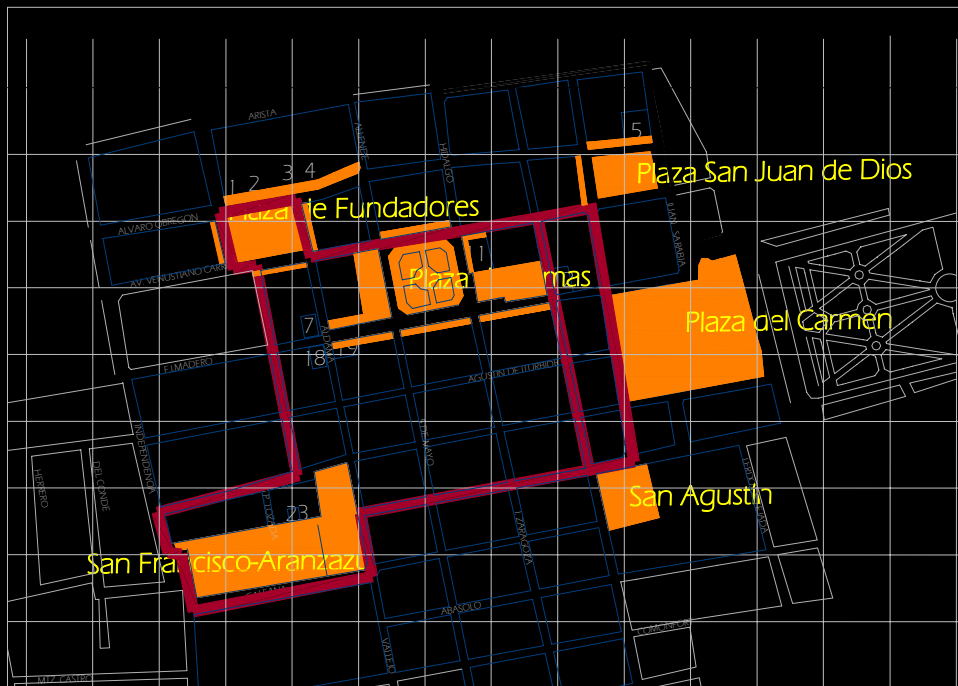
Iglesia de San José
 Centro de Difusión Cultural
 Instituto potosino de Bellas Artes

Fase 5

RESTAURACION DE CALLES:

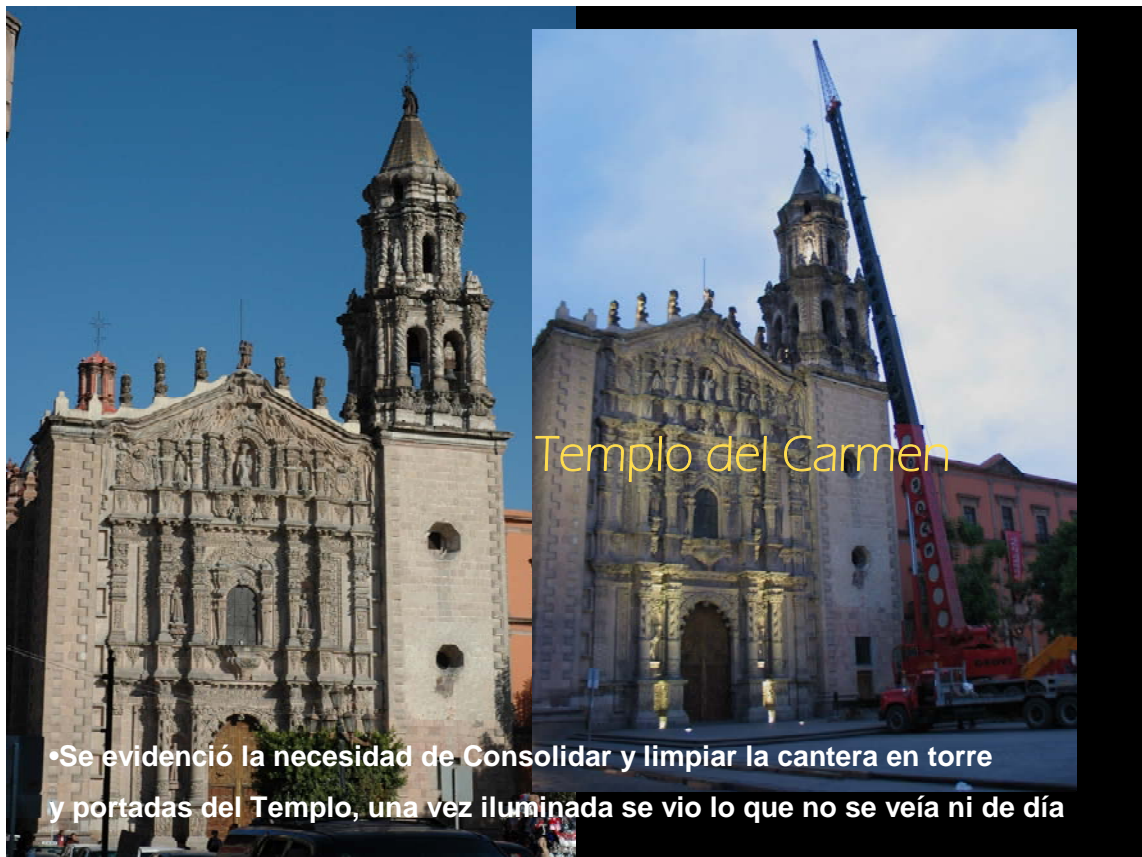
Pendientes alcances por definir

Fase 1.- Áreas ejecutadas y en ejecución 2004-2006



Día Noche

Transformación y Logros I ETAPA



- Se disminuyó el nivel lumínico, se corrigió el Brillo de las Farolas Existentes y se Reforzó la Seguridad Nocturna del Conjunto

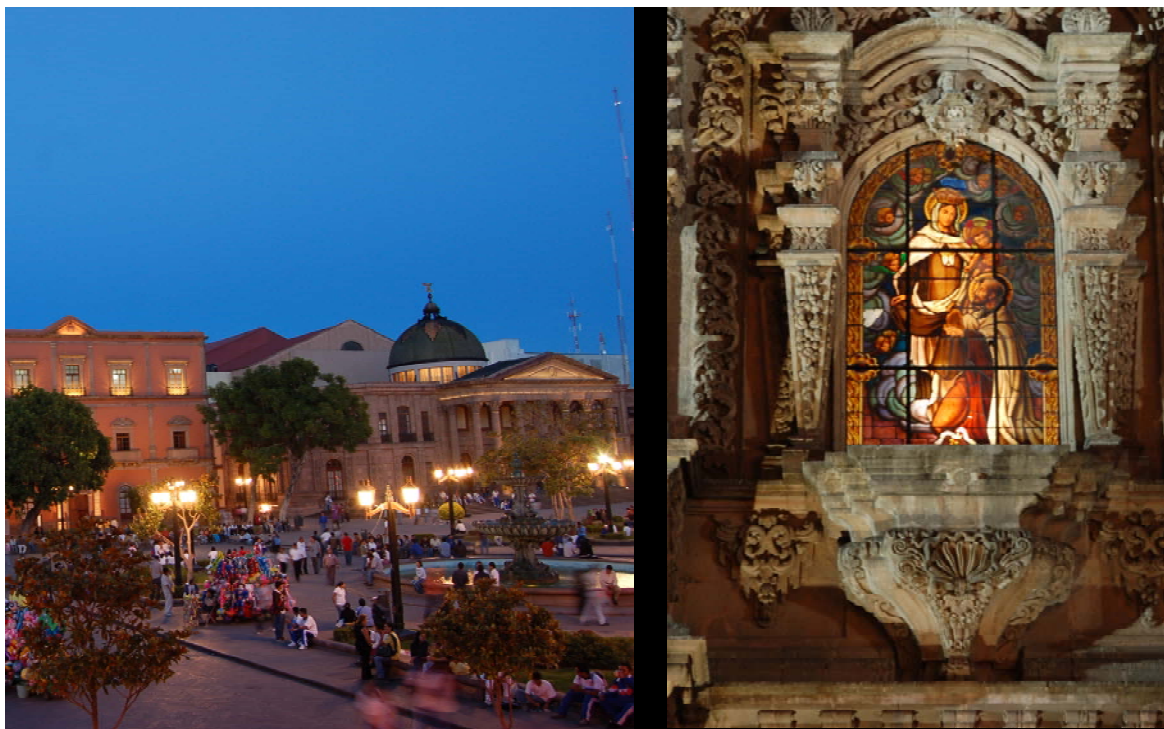


- Se logro controlar la colocación de Pendones, lonas y mantas publicitarias en los edificios iluminados , postes y en el contexto inmediato a la plaza

- Se logró la participación de las entidades municipales, estatales y religiosas para el ordenamiento del conjunto ya que lo malo y feo se hizo más evidente con la iluminación
1. Mejoramiento de áreas verdes y jardinería
 2. Retiro de tomas y medidores de electricidad de los ambulantes en la plaza
 3. Retiro de tendidos aéreos de cables entre farolas y postes, evitando el robo de energía



Teatro de la Paz



LA ILUMINACIÓN del Conjunto de la Plaza del Carmen
y rescate de los elementos arquitectónicos

2^a Etapa

Plaza de San Francisco
Plaza de Aranzazù
Plaza de San Agustín

LA ILUMINACIÓN del Conjunto de la Plaza de San Francisco





LA ILUMINACIÓN del Conjunto de la Plaza de San Francisco

LA ILUMINACIÓN del Conjunto de la Plaza de Aranzazú



LA ILUMINACIÓN del Conjunto de la Plaza de San Agustín



3ª Etapa

Plaza de Armas y Contexto
Plaza de Fundadores y Contexto
Templo y jardín de San Juan de Dios



GOBIERNO DEL ESTADO 2003-2009
HECHOS
para servir | SECRETARÍA
DE TURISMO



El centro histórico de San Luis Potosí, se ha convertido en un faro luminoso que exhibe las joyas arquitectónicas más importantes de la época colonial.

Un mundo luminoso

Lighting Urban Community International (LUCI) está formada por 48 ciudades y entre ellas se encuentran:

- > Atenas, Grecia
- > Beirut, Líbano
- > Bratislava, Eslovaquia
- > Glasgow, Inglaterra
- > Hamburgo, Alemania
- > Helsinki, Finlandia
- > Joricho, Palestina
- > Montreal, Canadá
- > Moscú, Rusia
- > Rabat, Marruecos
- > San Luis Potosí, México
- > Shanghai, China
- > Turín, Italia

IDEAS CON LUZ

Milán, Atenas y San Luis Potosí tienen algo en común, el cambio lumínico en sus espacios históricos y el interés social que ha despertado la transformación nocturna de su entorno.

El arquitecto Avilés diseñó el plan maestro de iluminación para la ciudad potosina, el cual se desarrollará en seis años.

"El proyecto está estructurado en siete etapas y en la actualidad ya se han concluido las primeras dos. No sólo pretendemos iluminar las zonas de interés, sino también rehabilitar las fuentes, ocultar los cableados, renovar los jardines y eliminar los rótulos de las fachadas", asegura.

También se diseñará una nueva señalética con la finalidad de ubicar los sitios emblemáticos y además será establecida una paleta de colores para pintar los inmuebles.

De acuerdo con Avilés, las intervenciones lumínicas no son selectivas, ya que la luz no sólo beneficia a un estrato de la población, sino que lo hace con todas las clases sociales.

En San Luis Potosí se ha comprobado que estos proyectos urbanos son factibles, porque reducen a la mitad el consumo energético. La transición es fugaz, pues el cambio de lo oscuro a lo iluminado ocurre en solo un instante.



Los jardines de Chartres y sus andadores luminosos, guían a los visitantes.



La Catedral de Chartres en Francia, se ilumina con luz multicolor y en su fachada se proyectan imágenes religiosas.

Cortina / Quilero / Arca

Source : Extrait Journal Reforma, mai 2006.

5. TABLEAU RECAPITULATIF SUR L'EVOLUTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Année	Villes mexicaines	Paris	Villes françaises	Monde
1662		L'Abbé Caralla crée un corps privé de portes-flambeaux pour les passants		
1667		Le Lieutenant Nicolas de la Reynie fait installer des lanternes à suif dans 912 rues de la capitale		
1697				Paris était connue comme la ville lumière avec 6 500 lanternes à l'huile
1715			Installation de lanternes à chandelles de suif à Nancy	
1723	Première installation de l'éclairage public à Puebla avec les réverbères de térébenthine (huile)			
1763	Installation d'un système d'éclairage avec des lanternes à huile dans les fenêtres et les balcons de la ville de Puebla			
1769		Paris adopte les réverbères à huile		
1770			Lanternes à chandelles à l'huile	
1786	L'intendant débute l'installation de l'éclairage public dans les quartiers périphériques de la ville de Puebla			
1787			Installation de réverbères à chandelles	
1788		Changement de combustible : huile de colza à la place de l'huile de tripes		
1791				Philippe Lebon découvre le principe de l'éclairage au gaz hydrogéné carboné
1800	Eclairage public à l'huile (sebo) dans les principales fenêtres et balcons de la ville de Mexico Nouveaux "arbitros" pour			
1802	améliorer le service d'éclairage de la ville de Puebla			
1803	Pour la ville de Puebla, c'est l'année des améliorations matérielles, notamment dans les services publics			
1805	Eclairage du Zocalo de Puebla			
1810	Changement de combustible pour celle de nabo et de sésame			
1820				Premières lanternes à becs à gaz à Londres. Grâce à la production industrielle de lanternes,
1825				Bolchman réalise l'éclairage à Berlin
1826				Hanovre, Dresde et Franfort (Allemagne) bénéficient de l'éclairage à gaz.
1829		Paris reçoit les quatre premiers appareils d'éclairage à gaz installés dans la Place du Carrousel. Cependant, l'éclairage à gaz ne marque pas un progrès décisif		
1830	Divers éclairages dans la ville de Puebla, notamment la Cathédrale et nouveaux arbitros d'éclairage			
1836			L'éclairage à gaz est mis en place notamment dans les centres villes dont la périphérie continue à être illuminée par les chandelles à l'huile	

Année	Villes mexicaines	Paris	Villes françaises	Monde
1836			L'éclairage à gaz est rentabilisé au maximum en raison de travaux d'installation de canalisations de gaz. Dans les centres villes, les commerçants et les citoyens aisés en bénéficient en priorité.	
1888			A Lyon, les commerçants exercent désormais une influence majeure aussi sur la fête urbaine engageant les techniques modernes	
1840				La quasi totalité de la ville de Londres et la moitié de la ville de Paris sont éclairés au gaz
1841	Amélioration du service d'éclairage public. Meilleure couverture du service. Arbitros pour augmenter le service	Premières expériences d'éclairage électrique à Paris, sur la place de la Concorde. Alphand illumine l'Opéra de Paris		
1845	Règlement à propos du service d'éclairage public à Puebla			
1848	Exposition sur l'éclairage notamment sur la situation du service			
1849	Dans la ville de Mexico, utilisation de réverbères à chandelles à l'huile de trementina			
1853			Prise en compte de la mise en valeur d'un certain nombre d'édifices municipaux (Nancy)	
1855	Concession du service d'éclairage à gaz pour la ville de Puebla	Hausmann organise la fusion de 6 sociétés gazières sous le nom de Compagnie Parisienne d'Eclairage et Chauffage au gaz.		
1863	Début de l'éclairage à gaz dans les villes de Mexico et de Puebla. Recensement des lampadaires et mise en concession du service d'éclairage public à Puebla			
1870				Les réverbères à l'huile disparaissent progressivement du paysage urbain des grandes villes
1875	Premiers lampadaires à gaz dans les quartiers périphériques de Puebla (barrio de Analco)			
1881		Des lampes à arc de charbon électrique sont installées dans l'avenue Monceau et la Place de l'Opéra		
1884	Etablissement définitif de l'éclairage à gaz dans la ville de Mexico			
1887				Installation de l'éclairage public à gaz dans la ville de Buenos Aires, Argentine
1879				Invention de la lampe à incandescence
1800	Introduction de l'énergie électrique au Mexique			
1880	Illumination électrique du Zocalo de Mexico			
1886	Sujets relatifs à l'éclairage public			
1887	Nouvel éclairage 100 lampes d'arc de carbones à Mexico			
1888	Contrat d'éclairage électrique			
1898	Inauguration de l'éclairage électrique dans la ville de Mexico			
1890			La rue de la République est la première à bénéficier de l'éclairage intensif (Lyon). Ce dernier est adapté aux espaces ouverts	

Année	Villes mexicaines	Paris	Villes françaises	Monde
1892	Illumination du Théâtre Guerrero à Puebla			
1896	Plans des rues où le service d'éclairage électrique sera installé à Puebla			
1897	Informations données par les adjoints du maire sur l'éclairage public à Puebla			
1899			Début de l'éclairage électrique dans la ville de Nancy	
1902	Introduction de l'éclairage électrique. La ville de Puebla a 50 000 luminaires			
1904	Suspension du service d'éclairage public et remplacement de lampes à arc de charbon pour ampoules en serie. Puebla			
1907	Fête dans le quartier périphérique de Puebla (Xonaca) pour l'introduction de l'éclairage public			
1910	Projet d'éclairage incandescent des places et rues de la ville de Puebla. Révolution mexicaine		Entre 1910-1940 un gros travail d'électrification des grandes villes du pays est entrepris	L'éclairage électrique se généralise Installation de l'éclairage électrique à Santiago du Chili au Chili.
1920		La mise en place des enseignes électriques se généralise		
1930	Installation de farolas type Hollywood à Puebla	Apparition de la première lampe à mercure. Lumière blanche à teint ultraviolet		
1932		Apparition de la première lampe à vapeur de sodium. Lumière : couleur jaune d'œuf à teinte rouge- orangé		
1933	Le barrio el Carmen sort de l'obscurité à Puebla			
1902			Lyon : volonté de doter la ville d'un éclairage moderne bon marché. La Cie du Gaz prend à sa charge la moitié du coût des installations pour pour conserver le monopole	
1905			Il est temps de se soucier de l'éclairage des banlieues et des quartiers périphériques (Lyon)	
1906			La première illumination électrique est inaugurée par les commerçants de la rue de la République	
1938		Le neon conquiert le pavé de Paris		
1939		Première illumination moderne de la Tour Eiffel	La veille de la seconde Guerre Mondiale, l'éclairage axial se répand par des lampes suspendues par câble au dessous de l'axe des voies	
1950	années 1930 -1950 : faibles travaux sur l'éclairage public à Puebla Installation de farolas de vapeur de mercure à Puebla		1950-1970 : le paysage nocturne est produit d'abord par l'éclairage routier : Ballon fluorescent puis lampes à sodium haute pression	La lampe à incandescence est la plus utilisée
1952	Les habitants du barrio de Xonaca demandent un nouveau réseau d'éclairage public			
1953	Entre 1953 et 1963 s'effectue l'actuelle installation d'éclairage public dans la ville de Puebla : incandescente et fluorescente			
1960	Nationalisation de l'énergie électrique (1957-1963)	Croissance de la circulation automobile: éclairage au ballon fluorescent		L'éclairage public répond surtout en termes de quantité de lumière
1961	Eclairage dans le Barrio de Santiago, Puebla			
1965		Nouveaux systèmes d'éclairage en France		

Année	Villes mexicaines	Paris	Villes françaises	Monde
1970	Utilisation des lampes à vapeur de sodium haute pression afin d'économiser l'énergie		Généralisation des lampes à sodium haute pression - couleur blanc chaud à teints orangés. La crise économique encourage l'économie d'énergie	Apparition des lampes dites à iodures métalliques
1980	Réalisation du système actuel d'éclairage public fluorecente pour la ville de Puebla	Le concept sécurité-lumière s'enrichit avec les nouvelles visions esthétiques de la ville		
1981				Les villes de Barcelona et Londres sont mises en lumière avec le même outil d'urbanisme lumière
1986		Nouvelle illumination de la Tour Eiffel par Pierre Bideau		
1988			CERTU propose les nouvelles tendances de l'éclairage urbain	
1989			Premier Plan Lumière de la ville de Lyon	
1990			Intérêt croissant en France pour la lumière. Rencontres internationales sur ce sujet	Persistance de l'usage des lampes à sodium blanc
1998			Roger Narboni propose le SDAL Directeurs d'aménagement lumière	
2003	Concession du service d'éclairage public dans la ville de Puebla Plan Lumière de la ville de Morelia			Eclairage public caractérisé par l'usage des lampes à base de sodium haute pression
2004	Plan Lumière de la ville de San Luis Potosi		Deuxième Plan Lumière de la ville de Lyon	

Tableau réalisé à partir des différents sources documentaires et bibliographiques cités dans le corpus de la thèse.